image
not
available

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

Digitized by Google

HISTOIRE
DES DIX VILLES,

JADIS

LIBRES ET IMPÉRIALES

DE LA

PRÉFECTURE DE HAGUENAU,

SAVOIR:

HAGUENAU, COLMAR, SELESTADT, LANDAU, WISSEMBOURG, OBERNAY, ROSHEIM, MUNSTER, KEYSERSBERG ET TURCKHEIM.

SELON SCHÖPFLIN.

A COLMAR,
Chez J. H. DECKER, Imprimeur du Roi.

1825.

AVERTISSEMENT.

SCHÖPFLIN est l'un des hommes dont l'Alsace a le plus à se glorifier. Son nom est connu des savans; c'est sa science qui a empêché qu'il ne le fût de même du vulgaire. Il a écrit en latin son *Alsace illustrée*, dans des volumes *in-folio*, au milieu du 18.ᵉ siècle : ce n'est pas un livre fait avec des livres; il a puisé aux sources; il a pris dans les archives mêmes les fastes de la province, des villes et des moindres villages. Son ouvrage est un immense compulsoire, fait par un érudit judicieux et infatigable, zélateur de son pays. C'est moins un historien qu'un rapporteur qui fait autorité; il parle à vue des pièces;

il n'allègue pour ainsi dire pas un fait, qu'il ne cite le diplôme ou l'acte qui le constate.

Quel dommage que tant de bons Alsaciens, curieux de savoir quelque chose de la ville ou du village qu'ils habitent, soient privés, par la langue de l'auteur, de la connaissance de l'ouvrage le plus complet, le plus sûr et le plus détaillé qui existe sur leur pays! Mais quelle difficulté de le comprendre pour ceux même à qui sa langue n'est pas étrangère? Il a tout latinisé, les noms propres, les titres, les qualifications, les fonctions, les emplois, les lieux : il n'est pas un dictionnaire qui puisse suffire. Pour le traduire, deux choses sont indispensables : d'être Alsacien et d'avoir vécu avant la révolution, familiarisé avec

les noms, les choses et les affaires. Avec cette avance, l'on ne parvient souvent qu'à deviner; mais aussi avec cette avance d'âge, l'on peut dire que dans peu d'années les traducteurs lui manqueront. J'ai voulu soustraire quelques feuillets à ce fatal oubli; j'ai cherché un cadre; j'ai pris celui des dix villes impériales de la Landvogtey de Haguenau. Ce n'était pas le moins hérissé de latinisations néologiques, mais le plus restreint.

J'ai presque toujours traduit pour donner une idée de la manière de l'auteur. Si cet essai peut plaire, je donnerai successivement l'histoire des autres villes, les villages, les châteaux, les familles nobles, sous la période allemande et sous la période française; tout cela dégagé néanmoins de ce qui

tient plutôt à l'histoire générale et à l'érudition, qu'aux intérêts des localités. L'on aura ainsi, comme par menu, l'histoire telle qu'elle est sortie des recherches de notre savant compatriote.

Trop heureux si, par-là, je parviens à la populariser dans toutes les classes, et à faire exister son ouvrage pour tant d'hommes qui en sont privés, non-seulement parce qu'il n'est plus dans le commerce, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue difficile.

Histoire des dix Villes, jadis Libres & Impériales de la Préfecture de Haguenau.

DES VILLES IMPÉRIALES D'ALSACE EN GÉNÉRAL.

Quelques vicissitudes que l'Alsace ait essuyées, sa destinée et sa position l'attachaient primitivement à la France et l'y ont ramenée : elle a été celtique, gauloise, ro-

maine, mérovingiène, carlovingiène avec elle. Elle est rentrée dans son sein, après n'en avoir été séparée que parce qu'elle était française, et que, comme telle, elle a été comprise dans le partage du grand empire de Charlemagne entre ses enfans.

Les Celtes avaient peuplé l'Alsace comme le surplus des Gaules. Ceux établis en Alsace portaient le nom de Rauraques, Séquaniens et Médiomatriciens : les Rauraques, ayant leur siége dans le Jura, tenaient l'extrémité méridionale de la province, les Séquaniens le surplus de la Haute-Alsace, et les Médiomatriciens la Basse. Si Colmar avait existé alors, elle aurait été une ville de la Séquanie.

Lorsque les Gaules furent conquises par Jules César, l'Alsace le fût avec elles, l'an 58 avant Jésus-Christ.

Elle sortit avec elles de cette domination, au bout de quatre siècles, par l'irruption des Alémans, qui s'y maintinrent pendant 90 ans.

Ce siècle (c'était le 5.e après Jésus-Christ) fût un siècle d'horreurs et de dévastations. C'est en 451 que se place l'invasion d'Attila, roi des Huns, brûlant, saccageant tout ce qui se trouvait sur son passage : l'Alsace y était. Elle fût vengée, comme les Gaules, de ce barbare, par la victoire que remportèrent sur lui, dans la même année, près de Châlons-sur-Marne, le *général romain Aëtius*, Mérouée, roi des Francs et Théodoric, roi des Visigoths. Elle recueillit de même, avec les Gaules, le fruit de la célèbre bataille de Clovis, à Tolbiac, en 496, qui fût la destruction des Alémans.

Après la mort de Clovis, la France ayant été divisée en trois royaumes, l'Alsace échut à celui d'Austrasie, dont la capitale était Metz; et d'après un nouveau partage entre les petits-fils de Charlemagne, elle fût, par le traité de Verdun, de 843, annexée au royaume de Lorraine; ce qui ne subsista que jusqu'en 870, qu'une autre répartition des possessions de Charlemagne, entre Char-

les-le-chauve et son frère Louis dit le Germanique, la fit advenir au lot de celui-ci.

C'est ainsi sous la bannière d'un prince français, et parce que la race Carlovingiène régnait à-la-fois sur la France et sur la Germanie réunies en un même empire, qu'elle s'est trouvée détachée des Gaules, restant française par son prince. Elle ne s'est pas donnée à l'Allemagne; l'Allemagne ne l'a pas conquise. Louis XIV, en la reprenant, la rattacha au tronc auquel elle avait appartenue. Elle rentra dans sa famille, et redevint ce qu'elle avait été sous les Celtes, sous les Romains et sous les Francs, une partie intégrante du glorieux royaume de France.

La chronologie alsacienne se coupe ainsi dans cinq grandes époques :

1.° La période celtique ou gauloise, qui comprend l'espace de temps qui s'est écoulé depuis les âges connus jusqu'à l'asservissement des Gaules par les Romains, en l'an 58 avant la naissance de Jésus-Christ.

2.° La période romaine, qui a duré depuis cette époque jusqu'en 407 de l'ère chrétienne,

3.° La période des Francs ou Alémano-Francique, qui va de 407 à 870.

4.° La période germanique, embrassant de 870 à 1648 (par conséquent 778 ans), où le traité de Westphalie restitua l'Alsace à la France.

5.° Enfin, la période française, qui a recommencé en 1648, et dont la durée veuille être éternelle.

C'est à la quatrième de ces époques, c'est-à-dire au temps de l'aggrégation de l'Alsace à l'empire germanique, que les plus considérables de ses villes ont reçu le nom et la constitution de villes impériales d'abord, et de villes libres impériales ensuite.

L'immédiateté de ces villes n'avait foncièrement, et sous le rapport de la souveraineté, rien de dissemblant du surplus des villes et villages de la province. L'Alsace a été, dans tous les temps, une terre immédiate, dans ce sens qu'elle a toujours obéi, sans intermédiaire, à la souveraineté des empereurs d'Allemagne, comme auparavant, à

celle des rois de France; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle n'a jamais été sous la souveraineté médiate d'aucun prince particulier, relevant des couronnes de France ou d'Allemagne.

Cependant, les empereurs d'Allemagne ayant successivement aliéné, soit à prix d'argent, soit par inféodation ou par d'autres voies, la juridiction et les droits semi-régaliens de la plupart des villes et contrées de l'Alsace, au profit d'hommes puissants, qui en sont devenus les seigneurs (le souverain domaine restant toujours sauf à l'empereur et à l'empire), l'on a fini par ne réserver le mot d'immédiateté qu'à celles des villes et contrées qui n'ont point été aliénées, que les empereurs ont retenues sous leur juridiction directe, et qui, en un mot, ne sont devenues, sous aucun rapport, l'apanage d'autres justiciers que l'empereur lui-même et ses officiers. Si toute la terre d'Alsace a été impériale, dans le sens qu'elle obéissait à l'empereur et à l'empire; si toute la terre

d'Alsace a été de même immédiate, dans le sens qu'aucun souverain intermédiaire n'était placé entre elle et l'empire, nos villes impériales seules ont conservé cette immédiateté absolue, consistant dans l'affranchissement de toute juridiction autre que celle exercée par les officiers impériaux, soit qu'elles n'y aient jamais été soumises, soit que l'ayant été à une époque quelconque, elles en aient été libérées.

A l'immédiateté ainsi entendue, s'est jointe postérieurement la liberté, c'est-à-dire, l'affranchissement du pouvoir juridictionnel des officiers de l'empereur, qui, maintenu plus long-temps pour les matières criminelles, a fini par passer dans les mains des magistratures locales. D'autres prérogatives politiques sont venues successivement accroître encore et orner cette indépendance, sans néanmoins rompre le lien de *suprême seigneurie* ou le *summum imperium*, compétant à l'empereur et à l'empire; ainsi que l'ont appelé les articles de la paix de Munster, lors de la cession à la France.

L'on comptait, en Alsace, quatorze villes impériales immédiates, savoir : Colmar, Mulhausen, Keysersberg, Munster, Turckheim, Strasbourg, Haguenau, Sélestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Seltz et Hagenbach, dont les cinq premières en Haute-Alsace, et les neuf autres dans la Basse. Ni Mulhausen, ni Strasbourg, ni Seltz, ni Hagenbach n'entrent dans notre plan, comme n'ayant pas fait partie de la landvogtey, ou décapole de Haguenau.

Malgré l'ancienne prérogative d'immédiateté de ces villes, elles ne furent pas toujours véritablement libres; elles ne l'étaient pas pendant que chacune avait un comte, un *Vogt* ou un prévôt impérial, qui étaient des officiers nommés par l'empereur, exerçant en son nom la juridiction criminelle, levant les contributions publiques, gérant les droits du chef de l'empire et présidant les magistratures locales. Ces offices étaient le plus souvent confiés à des nobles; ils se vendaient, se donnaient

en fiefs ou à titre d'engagement. Le tiers des amendes formaient le traitement du vogt, ce qu'on appelait le *Vogtrecht.* La police et l'administration étaient exercées par les magistrats de la cité; successivement la plupart des villes s'affranchirent des vögts et des prévôts impériaux, en achetant leurs offices, et dans celles des villes où ces titres subsistèrent, ce n'était pour ainsi dire plus que de nom; l'autorité qui y était primitivement attachée, s'étant successivement perdue.

Les villes s'étant ainsi émancipées, les unes par les privilèges qu'elles obtenaient des empereurs, les autres à prix d'argent, par convention ou prescription, leurs droits ne furent cependant pas tous égaux; ce qui était commun à la plupart, c'était la police, l'administration, le droit de milice, d'alliance, de légations, de séance aux diètes de l'empire, d'imposition et de juridiction. Quelques unes jouissaient du droit spécial de battre monnaie, du droit d'élire

leurs magistrats, leurs prévôts ; du droit d'asile, du gouvernement des églises; du droit de vie et de mort.

De cette inégalité vint la distinction entre villes impériales et villes libres. Dans la diète d'Essling, en 1486, Strasbourg, Haguenau et Colmar ont siégé parmi les villes libres.

Cependant, ces villes, chacune séparément prise, n'étant ni assez riches, ni assez fortes pour se garantir des entreprises des seigneurs puissans qui les avoisinaient, les empereurs leur donnèrent un défenseur ou tuteur commun dans la personne d'un préfet provincial, *landvogt*, et les engagèrent à s'allier entre elles. C'est ainsi qu'en 1428, elles se fédérèrent toutes, hormis Wissembourg, avec les villes du Brisgau, pour dix années. En 1442, pareil pacte fut conclu à Sélestadt, pour l'espace de trois ans, entre Oberehnheim, Sélestadt, Colmar, Keysersberg, Munster, Turckheim et Mulhausen; ce pacte fut prorogé pour trois nouvelles années en

1446, avec convention, qu'en cas de nécessité imprévue, ces villes enverraient leurs députés pour en délibérer à Colmar.

En 1454, les villes de Haguenau, Wissembourg, Colmar, Sélestadt, Ehnheim, Rosheim, Mulhausen, Keysersberg, Turckheim et Munster se formèrent en décapole, par les ordres de l'empereur Charles IV. Les conditions portaient qu'elles seraient alliées envers et contre tous, hormis l'empereur, l'empire, le landvogt et les autres magistrats de l'empire; que ce traité durerait jusques une année après la mort de Charles; qu'en cas d'aggression entre elles, le landvogt et les autres villes seraient médiateurs et fourniraient main-forte, le cas échéant; que s'il s'élève un procès entre elles, le landvogt et les députés des autres villes se réuniraient à Sélestadt, pour y statuer; qu'en cas de bannissement d'un bourgeois, la cause en serait examinée par le landvogt et les députés des autres villes; que s'il était trouvé innocent, il serait rétabli, sinon, également banni des autres.

Par suite de ce traité, elles prirent peu après les armes pour marcher au secours de Haguenau, qui était en guerre avec l'évêque et la ville de Strasbourg. La paix fut conclue à Erstein en 1460.

Cette fédération étant expirée après la mort de Charles, il s'en forma une nouvelle pour cinq ans par Haguenau, Colmar, Sélestadt, Wissembourg, Mulhausen, Ehnheim, Rosheim et Seltz en 1479. L'une des conditions de ce traité fut d'ériger une commission de neuf députés, dont deux de Haguenau, deux de Colmar, un de Rosheim et Seltz, et un de chacune des autres villes, pour prononcer sur les démêlés qui pourraient naître, et régler le contingent des secours à fournir, comme aussi pour admettre d'autres villes à l'alliance. La présidence de cette commission alternait par trimestre entre les neuf membres; celui qui présidait s'appelait *obmann*.

En 1481, sans rompre cette alliance, Haguenau et Wissembourg entrèrent dans

une semblable confédération avec Spire, Worms et Francfort; ce que firent aussi, en 1489, Seltz, Sélestadt et Ehnheim. Un nouveau pacte succéda en 1408 entre l'empereur Rupert, en qualité d'électeur palatin, et son fils Louis, alors landvogt d'Alsace, la ville de Strasbourg et onze villes impériales; il ne devait d'abord durer que 15 ans. Plus tard l'empereur Sigismond le déclara *perpétuel* en 1414. Cependant durant le siècle suivant, à l'époque des troubles religieux, Mulhausen s'en sépara; ce qui réduisit à dix le nombre des villes impériales, connues sous le nom de *landvogtey*, ou préfecture de Haguenau. Ces villes étaient Haguenau, Colmar, Sélestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Munster, Keysersberg et Turckheim.

Dans les diètes et dans les assemblées, les députés de Haguenau et de Colmar, représentaient les autres. Haguenau ayant prétendu exercer seule cette prérogative, il fut décidé, dans une réunion générale tenue à

Strasbourg en 1546, que l'ancien usage des deux députés serait maintenu; ce droit était appelé *Mitreitungsrecht*. La direction que Haguenau s'arrogeait fut toujours contestée par les neuf autres villes; cependant elle décachetait les lettres adressées à la décapole et les communiquait aux autres.

Le subside à payer annuellement à l'empire, *Reichssteur*, fut porté sous l'empereur Sigismond à 4,000 florins d'or; sous les empereurs de la maison d'Autriche, il se livrait au landvogt, mais l'empereur signait la quittance. Le contingent exigé en 1467 et 1471 dans la guerre de l'empire contre les Turcs, fut fixé pour Colmar, Sélestadt, Mulhausen et Wissembourg, à un égal nombre de soldats : la première fois à 6 cavaliers et 12 fantasins et la seconde à 3 hommes à cheval et 6 à pied; depuis lors la cotisation de Haguenau fut toujours la plus forte, mais pour la sustentation de la chambre impériale, Haguenau, Colmar et Sélestadt contribuaient de même chacune pour 80 florins par an.

Quant aux charges et dépenses communes à la décapole, la proportion était pour Haguenau et Colmar ensemble, la moitié; pour Sélestadt et Wissembourg, le quart; pour Landau et Ehnheim, le huitième, et pour Keysersberg, Turckheim, Munster et Rosheim, un huitième; cette répartition fut réglée dans une assemblée tenue à Strasbourg en 1608.

La *préfecture* des villes impériales de l'*Alsace* a pris le nom de Haguenau, parce que le landvogt avait sa résidence dans le château de cette ville. Le mot préfecture vient du français; il a été employé dans le traité de Munster de 1648. Les Allemands disaient *des heiligen Reichs Landvogtey Haguenau im Elsass*, et quelquefois *Pfleg und Landvogtey Haguenau.* Le pape Léon x, dans une bulle adressée au chapitre de St.-Thomas à Strasbourg en 1515, traduit la dignité de Landvogt de Haguenau, par *Balivatum sive præsidentiam imperialem oppidi Haguenau.* Le mot *advocatia, ad-*

vocatus a prévalu parmi les Latins; les Français en ont fait *advocatie*; la dénomination allemande est *tutelle*, *tuteur*; étymologie bien justifiée par l'institution qui était de défendre et protéger.

Le nombre des villes dépendant de cette préfecture a plusieurs fois varié; il était de treize dans le 14.^e siècle, il a descendu à dix. Strasbourg capable de se défendre par elle-même, n'en faisait pas partie, quoique d'ailleurs recommandée au landvogt, qui lui a été quelquefois d'aide dans des conjonctures urgentes. Les revenus du landvogt consistaient dans un droit de protection et d'autres prestations de diverses natures, dont la somme s'élevait, vers les derniers tems, à 40,000 livres de France.

Le landvogt était nommé par l'empereur; il pouvait avoir un lieutenant, *untervogt*, qu'il nommait lui-même. L'un et l'autre étaient obligés de promettre, par écrit, aux villes de les défendre spécialement et de jurer de tenir saintement leur promesse.

En revanche, les villes leur prêtaient serment d'obéissance et de fidélité, mais non de sujétion. La formule portait : *Aller billigen Dingen dem Landvogt, an unsers Herren des Kaysers statt, gehorsam und gevertig zu seyn.* Il faut en excepter Wissembourg, qui ne donnait que la main, et Landau, qui ne jurait pas à l'untervogt. Le landvogt, ou son représentant, avait droit d'être invité aux renouvellemens annuels des magistratures; cependant, au jour fixé par l'usage, l'élection se faisait en son absence, et s'il était présent, il n'avait pas suffrage. Wissembourg et Landau ne l'y appelaient pas. Oberehnheim l'invitait, non au renouvellement des magistrats, mais pour les entendre prêter serment à l'empire. En cas de différend entre l'une ou l'autre ville et le landvogt, les autres villes y statuaient par voie arbitrale; l'empereur vuidait le litige lorsqu'il les concernait toutes. Wissembourg, Landau et Turckheim, ne payaient pas de droit de protection au landvogt.

Par la paix de Westphalie de 1648, l'empereur, l'empire et la maison d'Autriche cédèrent à la couronne de France la préfecture des dix villes, ainsi que tous les villages et droits qui en dépendaient. Louis XIV ayant, en 1651, nommé Henri d'Harcourt, prince de Lorraine, et qui était gouverneur de l'Alsace, à la place de landvogt; il s'éleva, en 1653, de longues disputes sur la formule du serment à prêter au nouveau dignitaire, et sur les reversales qui devaient être données. Une autre difficulté nâquit au sujet de l'édit du Roi, qui soumit les villes impériales au conseil souverain d'Alsace. A M. d'Harcourt, en 1659, succéda le cardinal de Mazarin, et au cardinal, le duc de Mazarin, en 1661. Cel i-ci, venu en Alsace, convoqua les députés des dix villes à Haguenau, et l'on contesta long-temps encore sur le serment à prêter. Les villes voulaient jurer au landvogt et non au roi; pendant plus de vingt jours l'on disputa sur la formule du serment à faire par les villes au roi, et par le landvogt

vogt aux villes. L'on transigea enfin le 10 janvier 1662. L'ancien usage était que le landvogt prêta le premier son serment aux villes ; il fut accordé que les villes jureraient d'abord au roi et au landvogt, et celui-ci remit ensuite ses reversales, en les confirmant par serment.

Les villes ayant, en 1664, déféré différentes réclamations à la diète de Ratisbonne, celle-ci demanda, le 19 août de l'année suivante, au Roi qu'il voulut consentir à les faire vider par arbitres. Le Roi y consentit le 18 septembre, et nomma pour ses arbitres le roi de Suède, les électeurs de Mayence et de Cologne, avec le landgrave de Hesse; et l'empire ajouta, de son côté, l'électeur de Saxe, les évêques d'Eichtatt et de Constance, et la ville de Ratisbonne. Cette affaire fut discutée à Ratisbonne par les arbitres, en présence de Robert de Gravel, ambassadeur français, mais sans résultat. La guerre de Flandre ayant éclaté en 1672, il fut placé des garnisons françaises

dans les villes impériales. Lors de la négociation de paix de Nimègue, les commissaires impériaux voulaient faire insérer au traité, qu'après sa conclusion, les griefs des villes et états d'Alsace seraient renvoyés aux arbitres; mais la France s'y refusa.

Il ne faut pas confondre avec l'institution de landvogt ou préfet provincial, que les empereurs ont mis à la tête des villes impériales pour les protéger, l'emploi de *stadtvogt* ou de *schultheiss*, qui existait auparavant dans chacune des villes, et qui les tenait dans une sorte de dépendance. L'assujettissement des villes à ces fonctionnaires impériaux établis dans leur sein, ne dérogeait pas à leur immédiateté, en ce qu'ellles ressortissaient nuement à l'empereur, sans intermédiaire de seigneur, mais à leur liberté intérieure. Elles réunirent au titre d'impériales celui de villes libres, à dater de l'époque où, par l'abolition de ces offices locaux, elles recouvrèrent la faculté de se gouverner elles-mêmes sous la protection du landvogt.

Le premier landvogt d'Alsace, dont l'on trouve mention dans l'histoire, s'appelait *Hetzel*, en 1123.

L'Alsace était encore alors régie par des ducs *; ce qui fait voir que les fonctions des uns et des autres étaient différentes, c'est qu'ils coexistaient. A l'extinction du duché d'Alsace, après la mort de Conradin, qui en était investi en 1268, les landvögt ont continué : l'on en compte soixante-cinq depuis Hetzel jusqu'à la réunion de la province à la France, c'est-à-dire de 1123 à 1648. A la réserve de trois plébéïens, cette charge a constamment été occupée par des personnages illustres et appartenant souvent à des familles souveraines, qui la tenaient

---

* Les ducs et les comtes, ou landgraves, qui gouvernaient la province avant l'introduction du régime des landvögt, n'étaient que des magistrats impériaux, sans droit de principauté ou de souveraineté. La dignité de landgrave a fini par ne plus être qu'un titre, auquel le Roi de France a succédé par le traité de Munster,

à titre d'engagement ou de fief. De 1558 à 1648, elle a été possédée de suite par six archiducs d'Autriche. C'est l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et frère de l'empereur Ferdinand II, alors régnant, qui la tenait à cette dernière époque. *

Après la réunion, les dix villes et la province furent peu à peu francisées. Les dix villes reçurent des prêteurs ou prévôts royaux, la province des gouverneurs, des intendans de justice, de police et de finances, un parlement sous le nom de Conseil d'Alsace. Les gouverneurs furent, en 1648 Henri de Lorraine, comte d'Harcourt; en 1659, le cardinal de Mazarin; en 1661, le duc de Mazarin; en 1713, le maréchal de Huxelles; en 1730, Léonor du Maine, mar.[al] comte du Bourg; en 1739, le maréchal duc de Coigny; en 1759, le maréchal de Maillebois; en 1762, le duc d'Aiguillon; en 1788, le maréchal de Stainville. d

* A l'époque de 1789, le landvogt était le comte de Choiseul-Stainville.

Les commandans de province, en 1652, Reinhold de Rosen; en 1675, le marquis de Montelar; en 1708, le comte du Bourg; en 1739, le maréchal de Broglie; en 1743, le maréchal de Coigny; en 1762, le maréchal de Coutades; en 1788, le maréchal de Stainville.

Les intendans furent, en 1648, M. de Baussan, maître des requêtes; en 1658, M. Colbert de Croissy, en même temps premier président du Conseil, depuis ministre; en 1662, Charles de Colbert, en même temps premier président du conseil, depuis président au parlement de Metz; en 1670, M. de Poncet de la Rivière, en même temps premier président et maître des requêtes; en 1674, M. de la Grange; en 1698, M. de Lafond, maître des requêtes; en 1700, M. Lepelletier de la Houssaye, depuis contrôleur des finances; en 1716, M. Bauyn d'Angervilliers, depuis ministre; en 1724, M. de Harlay, conseiller d'état, depuis intendant de Paris; en 1728, M. Feydeau de Brou, depuis

garde des sceaux; en 1743, M. de la Grandville, conseiller d'état; en 1744, M. de Vanolles, conseiller d'état; en 1750, M. de Sérilly, maître des requêtes; en 1753, M. de Lucé, conseiller d'état; en 1764, M. de Blair, conseiller d'état; en 1778, M. de Chaumont de la Galaizière. *

---

* *Administration provinciale.*

Telle qu'elle a été établie en exécution de l'édit du Roi du mois de juin 1787. Sa composition en 1789 était la suivante :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE.

Président, M. le bailli de Flachslanden, turcopolier de l'ordre de Malthe, etc.

Députés du clergé.

MM. Lantz, évêque de Dora, suffragant de l'évêque de Strasbourg.
Le baron d'Andlau, abbé de Mourbach et de Lure.
Le baron de Wessenberg, grand-prévôt du chapitre de Spire.
Dreux, abbé de Neubourg.

Marschal, abbé de Marmoutier.

De Regemorte, prévôt du chapitre de Saint-Pierre-le-jeune de Strasbourg.

Gérard, conseiller clerc au Conseil souverain d'Alsace.

De Boug, vicaire-général de l'archevêché de Besançon, en Alsace.

Noblat, coadjuteur de Lucelle.

Le bailli de Trucksess, commandeur d'Appfeltrag.

Députés de la noblesse.

MM. le baron de Wangen, directeur du corps de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace.

Le baron de Dietrich, stettmeister de Strasbourg.

De Guelb, lieutenant-général des armées du Roi.

Le baron de Falckenhayn, lieutenant-général des armées du Roi.

Le baron de Landsperg, directeur du directoire de la noblesse.

Le baron de Berckheim, adjoint au directoire de la noblesse.

Le comte de Montjoie, seigneur de Hirsingue, etc.

Le baron de Müllenheim.

De Broglie, mestre de camp.

Le duc de Valentinois.

Le baron de Schauenbourg, élu procureur-syndic.

Députés du tiers-état.

MM. Chauffour, avocat au Conseil souverain d'Alsace, syndic de la ville de Colmar.

De Dartain, préteur de Sélestadt.

De Cointoux, préteur de Haguenau.

Hennenberg XIII, de la ville de Strasbourg.

Keller, syndic de Landau.

Kuhn, bailli des terres de la noblesse.

De Turckheim, ammeistre de Strasbourg.

Horrer, bailli de Wasselonne.

De la Porte, maître-bourgeois régent de Belfort.

Jean Buob, Stettmeister de Colmar.

Simon Zollicofre, négociant de Strasbourg.

Wendling, préteur d'Ensisheim.

Schwendt, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace.

Bechelé, bailli de Massevaux et Rougemont.

J.-Mathieu Sandherr, stettmeister de Colmar.

Pflieger, receveur du haut-chapitre de Bâle et Altkirch.

Wegbecher, ancien lieutenant-colonel de cavalerie.

Kolb, arpenteur de la maîtrise d'Ensisheim.

Danzas, bailli d'Oberbronn.

Pierre Mayno, négociant à Strasbourg.

De Belonde, bailli de Belfort.

Thannberger, greffier du comté de Montjoie-Vaufrey.

De Zaiguelius, commissaire des guerres.
De Hell, grand-bailli de Landser.
Mathieu, conseiller-aulique du prince de Hohenlohe-Bartenstein, secrétaire provincial.

Commission intermédiaire provinciale.

MM. Le bailli de Flachslanden, président.
L'abbé de Neubourg.
Le baron de Falkenhayn.
De Turckheim.
Schwendt.

Procureurs-syndics.

MM. le baron de Schauenbourg.
De Hell.

ASSEMBLÉE DU DISTRICT DE LANDAU, TRANSFÉRÉE A WISSEMBOURG.

Députés du clergé.

MM. L'abbé Brunck, curé de Lauterbourg.
L'abbé Demougé, curé d'Offenbourg.
L'abbé Dumont, senior du chapitre de Landau.

L'abbé Klein, chanoine de Neuwiller.

L'abbé Lambrecht, curé de Reichshoffen.

L'abbé de Mast, doyen du chapitre de Wissembourg.

Députés de la noblesse.

MM. le baron de Landenberg de Sulzmatt, président.

De Colomé, stettmeistre de Haguenau.

Le baron de Turckheim, colonel.

Le baron de Turckheim, le cadet.

Le baron d'Oberkirch, le cadet.

La baron de Rathsamhausen, colonel d'infanterie.

Députés du tiers-état.

MM. Anstett, greffier de Lauterbourg.

Auiber, receveur de Kutzenhausen.

Funck, bailli de Bischwiller.

Galland, bailli de la Petite-Pierre.

Gœrdner, syndic de Wissembourg.

Hastermann, négociant à Landau.

Hoffmann, bourguemaître à Landau.
Humbourg, greffier de Selz.
Klein, bailli d'Altenstadt.
Mennet, négociant à Strasbourg.
Schaumass, greffier à Soultz.
Walther, receveur de Hohenbourg.

Procureurs-syndics.

MM. le baron de Landenberg, d'Illzach.
Zeiss, conseiller intime de l'électeur de Trèves.

Secrétaire.

M. Keller fils, avocat.

ASSEMBLÉE DU DISTRICT DE HAGUENAU.

Députés du clergé.

MM. L'abbé Barthlé, chanoine de Haguenau.
L'abbé de Martigny, doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg.
L'abbé Rauscher, prébendé de la cathédrale de Strasbourg.
L'abbé de Ruth, prévôt du chapitre de Haguenau.

L'abbé Soultzer, curé de Mommenheim.
L'abbé Zipp, curé de Schierein.

Députés de la noblesse.

MM. le baron de Weittersheim, président.
Le baron de Gayling, colonel.
Le baron de Kageneck.
Le baron d'Oberkirch, stettmeister de Strasbourg.
Le baron de Wangen fils.
Le baron Otton de Wurmser.

Députés du tiers-état.

MM. Auger, bailli de Schweighausen.
De Barth, stettmeister de Haguenau.
Bertrand, négociant de Bischwiller.
De Cointoux, préteur de Haguenau.
Humbourg, syndic du grand-chapitre de Strasbourg.
Kolb, prévôt de Weyersheim.
Pasquay, négociant à Vasselonne.
Rothjacob, bailli de Neubourg.
Schnœringer, prévôt de Gambsheim.

Schweisguth, négociant de Haguenau.
Schwendt, conseiller de la ville de Haguenau.
Von Zabern, ministre à Wasselonne.

Procureurs-syndics.

MM. le baron d'Oberkirch, stettmeister de Strasbourg.
De Barth, bailli royal de la préfecture de Haguenau.

Secrétaire.

M. Hallez, greffier d'Ohlungen.

Assemblée du district de Sélestadt.

Députés du clergé.

MM. le prince abbé de Mourbach, président.
L'abbé d'Ebersmunster.
L'abbé Kien, curé de Geispoltzheim.
L'abbé Lessoé, doyen de la collégiale de Haslach.
L'abbé de Zaiguelius, chan. de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg.

Députés de la noblesse.

MM. de Zorn de Boulach, stettmeister de Strasbourg.

De Zorn de Boulach, maréchal-de-camp de cavalerie.

De Serpes de la Fage.

Le baron de Joham de Mundolsheim.

Le baron de Landsperg le cadet.

Le baron de Reinach de Wœrth.

Députés du tiers-état.

MM. Cetty, vice-préteur de Sélestadt.

De la Colombière, commissaire des guerres.

Deville, avocat.

Dietz l'aîné, ancien juré de Barr.

Kaufmann, prévôt de Rhinau.

Olry, bailli d'Andlau.

Reis, bourguemaître d'Obernai.

Salzmann, licencié ès-lois.

Procureurs-syndics.

MM. le baron de Berstett.

Brobecque, secrétaire du directoire de la noblesse.

Secrétaire.

M. Mathieu, avocat.

ASSEMBLÉE DU DISTRICT DE COLMAR.

Députés du clergé.

MM. L'abbé de Munster.
L'abbé Chauflour, prévôt du chapitre de Colmar.
Beck, curé de Niderhergheim.
Delort, curé d'Orbey.
Jacob, curé de Logelheim.
Hœner, curé de Gueberswihr.

Députés de la noblesse.

MM. le baron de Klinglin, président.
Le baron de Bachos, seigneur de Hüsseren.
Le baron de Cointet, seigneur de Meyenheim.
De Hœhn de Beblenheim.

Le baron de Rathsamhausen de Nonnenwihr l'aîné.

Le baron de Trucksess, vice-dom de l'évêque de Strasbourg.

Députés du tiers-état.

MM. Bourste, avocat.
Brobecque, préteur de Turckheim.
Klein, bourguemaître de Guémar.
Kœbele, bourguemaître à Sélestadt.
Marchal, licencié ès-lois, à Villé.
Metzger, stettmeister, adjoint de Colmar.
Ostermann, maître de poste d'Ostheim.
Peyerimhoft, syndic de Keysersberg.
Schmoll, prévôt d'Oberhergheim.
Weingand, avocat à Rouffach.

Procureurs-syndics.

MM. le baron de Berckheim, de Ribeauvillé.
Müeg, stettmeister de Colmar.

Secrétaire.

M. Blanchard, avocat et bailli.

Assemblée du district de Huningue.

Députés du clergé.

MM. le Grand-prévôt de Lure.
Bacher, curé de Ranspach.
Birr, curé de Ligsdorff.
Rosé, curé de Feldbach.
De Sombreuil, curé de Hésingen.
Sorel, curé de Sasenheim.

Députés de la noblesse.

MM. le baron d'Andlau, président.
Le baron d'Andlau de Birseck.
De Barbier de Hegenheim.
Le baron de Reichenstein de Bieterthal.
Le baron de Reichenstein de Leimen.
Le baron de Reinach de Steinbronn.

Députés du tiers-état.

MM. Bian, greffier de Sierentz.
Duringer, conseiller de ville d'Altkirch.
Geiger, prévôt de Dessenheim.
Heimburger, procureur-fiscal de Sierentz.
Hell, bailli de Dürmenach.

Litzler, procureur-fiscal d'Oberdorff.

Lochman, greffier de la Chaussée.

Riber, bailli d'Eschentzwiller.

Rosé, greffier de Leimen.

Schwingdenhammer, ancien greffier de Ferrette.

Weis, prévôt royal de Huningue.

Wendling, bailli de Chalampé.

Procureurs-syndics.

MM. Baudouin de Montaigu, commissaire des guerres à Huningue.

Pflieger, receveur d'Altkirch.

Secrétaire.

M. Blanchard, greffier de Huningue.

ASSEMBLÉE DU DISTRICT DE BELFORT.

Députés du clergé.

MM. le Grand-doyen du chapitre de Vorms.

Le Commandeur de Ferrette de Florimont.

Gallet, prévôt du chapitre de Belfort.

Bruat, curé de Bourogne.
Reiset, chanoine à Thann.
Rosé, curé de Steinbrunn.

Députés de la noblesse.

MM. le comte de Montjoie Hirsingen, président.
Le baron de Klœckler, maréchal-de-camp.
Le comte de Reinach de Foussemagne.
Le baron de Reinach de Hirtzbach.
Le baron de Ferrette de Florimont.
Le baron de Reding.

Députés du tiers-état.

MM. Tourné, bourguemaître de Thann.
Wilhelm fils, greffier de Massevaux.
Reichstetter, chancelier du chapitre de Guebwiller.
Dreyer, bailli de Soulz.
Bach, bailli de Sierentz.
Kopf, bailli de Largue.
Sontag, prévôt de Nideraspach.

Guittard de Bellemagny.
Billig, prévôt de Réguisheim.
Witz, ancien bourguemaître de Cernay.
Boyer, magistrat de Belfort.

Procureurs-syndics.

MM. le comte de Montjoie Vaufrey.
Reiset, bailli de Grandvillars.

Secrétaire.

M. de Laporte.

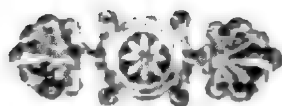

HAGUENAU.

Origine.

Cette ville était la première nommée dans l'ordre de la décapole, parce qu'elle avait été primitivement le siège d'une chambre impériale, et que les empereurs y avaient un palais, qui a ensuite servi de résidence aux landvögt. Son nom lui est venu du district dans lequel elle s'est élevée, qui s'appelait *Hagen-au; hag* signifiant forêt et faisant allusion à la grande forêt de Haguenau, de plus de 30 mille arpens, anciennement appelée *Forêt-sainte, Heilige-forst*, à cause des cénobites qui s'y étaient établis; et *au* signifiant terrain traversé par des eaux. En effet, la *Motter*, la *Sinzel* et la *Sur* baignent la forêt, et la Sinzel se réunit, à 2,000 pas au-dessus de la ville, à la Motter.

Cette ville, située entre les Vôges et le Rhin, Strasbourg et Wissembourg, a été bâtie pendant que Fréderic-le-Borgne était duc d'Alsace, sous le règne de l'empereur Henri v, par conséquent, de 1105, où Fréderic est parvenu au duché, à 1125, où Henri v est mort. C'est le château que les ducs d'Alsace avaient construit dans la forêt à cause de la chasse, qui a donné occasion à la construction de la ville, laquelle d'origine ducale, comme on vient de le voir, a été déclarée impériale par l'empereur Fréderic 1.er, fils du duc Fréderic le-Borgne. La première enceinte de la ville allait du couvent des minorés, où était la porte dite *Bruderthor* à la tour appelée *Armbrusterthor*, de là par le cimetière St.-Georges à la Motter, et peu au-dessous du pont de pierre de la Motter, l'enceinte revenait au couvent. Un premier aggrandissement fait vers 1235, enveloppa dans la ville tout le faubourg jusqu'à la tour de la Torture, *Folterthurn*, et les espaces environnans.

Une seconde extension y comprit le couvent des Prémontrés, et une troisième tout le surplus de ce qu'elle contient à présent. L'enceinte fortifiée et entourée d'un large fossé, était dominée par 54 tours carrées ou octogones, la plupart aujourd'hui détruites. De cinq portes de ville, il n'en reste plus que trois, le *Roththor*, *Oberthor* et *Spithalthor*. Les deux portes qui ont été fermées se nommaient *Kleferthor* et *Marschalthor*.

Édifices sacrés.

La principale église est la paroisse St.-Georges, que l'on suppose avoir été primitivement une filiale de celle de Schweighausen, village voisin, de laquelle elle fut séparée du consentement de l'abbé de Seltz, qui en était le patron sous l'empereur Conrad III, par conséquent dès le 12.e siècle, et convertie en rectorat. La plus grande cloche de cette église fut fondue en 1268. L'on voit dans le cimetière un ouvrage de sculpture très-remarquable, en pierre rouge, de l'année 1507

1507, qui est une montagne des oliviers. Les empereurs ont exercé le patronage de la cure. En 1287, Rodolphe 1.er a établi dans cette église un prévôt et des chanoines, en se réservant la collation de la prévôté. En 1354, la cure fut confiée à des Joannites, et vers 1536, elle fut rendue à un curé séculier. En 1538, la collégiale de Surbourg fut transférée dans l'église de Haguenau, et le recteur de cette église admis au nombre des chanoines.

Une seconde église paroissiale, appelée l'ancien hôpital, était desservie par un prieur et quatre religieux de l'ordre des Prémontrés. En 1164, l'empereur Fréderic 1.er avait fait construire hors de la ville l'hôpital dédié à St.-Paul et à St.-Nicolas, pour les pauvres et pour les voyageurs, et en avait confié le soin, en 1189, aux Prémontrés. C'est à cette église qu'a été accordée, en 1207, la desserte curiale des habitans en deçà de la Motter, vers le septentrion. Les Prémontrés ayant été forcés, par les malheurs du temps,

d'abandonner leur établissement, en 1535, le magistrat y établit un curé séculier; mais ils y rentrèrent sous Louis XIII, en 1643. Cette maison dépendait de l'abbaye du même ordre de *Vadegass*, situé dans la principauté de Sarbrück.

Couvens d'hommes.

Des religieux de St.-Augustin, précédemment établis dans la forêt, furent transférés dans la ville en 1281, où ils se bâtirent un monastère sur une place dite *Rosshoff;* construction que l'empereur Rodolphe approuva trois années après par des lettres datées de Brisach. Peu avant 1293, des Dominicains s'y établirent de même. Dès 1238, des frères Fleckenstein nobles et un patricien Bechtel y avaient institué un couvent de Récolets, ordre dans lequel ils étaient entrés eux mêmes.

Le magistrat, lors des troubles ecclésiastiques, s'empara de cette église, en 1546, pour la consacrer au culte luthérien; il ne

restait plus alors que deux religieux, nommés Marcel Bernsheimer et Jean Sulzbach, qui reçurent une pension; mais en 1624, l'église fut restituée aux anciens possesseurs.

Un couvent de capucins se forma en 1627 dans un local où, en 1320, s'étaient établis des Guillaumites, qui dépendaient d'une maison du même ordre de Marienthal, pélérinage qui est à une lieue de la ville. Ce même couvent des Capucins avait été précédemment occupé par des Jésuites venus de Molsheim, à dater de 1614. Ces jésuistes ont aussi obtenu du magistrat, en 1617, la maison de Marienthal, et après avoir temporairement desservi la cure de St.-George, et ensuite des écoles publiques, ils construisirent, en 1728, un collége splendide sur la place même où avait existé l'ancien palais des empereurs, et dont ils ont obtenu la concession de la ville et des nobles de Niedheimer.

Couvens de femmes.

Un couvent de sœurs grises, vivant sous la

règle de Saint-François, a existé d'abord, près de l'église de St.-George. En 1616, elles obtinrent du magistrat un nouveau cloître dans le voisinage de la maison des Prémontrés, ainsi qu'un subside annuel en argent et en grains, à condition qu'elles ne demanderaient pas d'autres secours. Des Madelonettes, venues de Strasbourg en 1472, s'y étant établies de même, ne purent se substenter, et laissèrent le couvent vacant dans le milieu du siècle suivant; elles y furent remplacées en 1631, par des Annonciades, que l'on appelait aussi Célestines, que l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, avait appelées de la Bourgogne et qui était le seul couvent de cet ordre en Alsace; la guerre des Suédois les fit immédiatement après quitter. Le magistrat envoya leurs titres et les clefs de la maison au couvent de S.[te]-Madelaine de Strasbourg, d'où les premières religieuses avaient été tirées, mais les Célestines reprirent possession en 1647, sous la promesse de payer en reconnaissance, au couvent de Strasbourg, un florin d'or.

Hôpital.

L'ancien hôpital, bâti par l'empereur Fréderic 1.er, avait été, comme on l'a déja dit, attribué aux Prémontrés.

L'hôpital nouveau, dit de St.-Martin, édifié par la ville en 1328, doué de différens avantages par Boniface IX, et d'autres papes, et augmenté par diverses dotations, périt dans un incendie de la ville en 1677. L'on se préparait au tems où Schöpflin écrivait (c'est-à-dire, dans le milieu du dernier siècle) à la construction d'un nouvel hôpital. Il y avait une léproserie hors des murs de la ville.

Palais impérial.

Il a déja été dit que c'est sur le sol de ce palais qu'a été bâti, en 1728, le collége des Jésuites. Ce palais, commencé sous le duc Fréderic, et achevé par son fils Fréderic 1.er, devenu empereur, était placé dans une île de la Motter, vaste et flanqué

de quatre tours angulaires, au milieu desquelles était une tour surmontée de l'aigle impériale; la forme en est représentée dans les anciens sceaux de la ville. Au-dessus de la porte, il y avait une chapelle divisée en trois parties, que Charles IV a appelée, en 1360, chapelle de l'empire, entièrement construite en marbre et somptueusement décorée, dans l'une desquelles, parfaitement fortifiée et prémunie contre les dangers de feu, étaient déposés les insignes royaux, tels que couronne, épée, etc.

Ces joyaux y ont restés pendant environ 50 ans sous les règnes de Fréderic I.er, Henri VI et Philippe. Après la mort de ce dernier, l'évêque de Spire les réfugia dans son château de Trifels, où ils furent conservés pendant tout le temps de l'interrègne.

La garde du palais devint un office, dont furent successivement investis différens gentilshommes, sous le titre de *Burggraff*, ou comte du château, et obtinrent pour cela de l'empereur, des fiefs qui, à cause de cette

origine, s'appelaient castrenses. L'on trouve au nombre de ces nobles successivement investis de ces fiefs, les seigneurs de Lichtenberg et Fleckenstein, les Dürckheim, les Berstett, Wickersheim, Volz, Niedheimer, Gottesheim et Wangen, dont plusieurs avaient des maisons dans l'île où était situé le palais. Le fief castrense que possédaient les Dürckheim, avait le nom de fief de la potence ou fief du bourreau, *Henckerslehn*, parce qu'une charge de ce fief était de pourvoir aux frais d'exécution des criminels. Après différens événemens, la garde du château passa à la ville même, et le château ayant été en majeure partie détruit par le feu, les matériaux en furent employés à la construction du Fort-Louis en 1689; ils y furent conduits par la Motter et le Rhin.

Habitans.

Les habitans de Haguenau étaient d'abord repartis en dix-neuf et ensuite en vingt-une tribus. Les chefs des tribus étaient nommés

tous les trois ans par le magistrat. La ville était peuplée de beaucoup de nobles, qu'y avaient attirés, soit la garde du palais impérial, soit les places du magistrat, soit la sécurité que l'on y trouvait; ils furent assujettis au même serment que les autres citoyens, par décision de l'empereur Sigismond de 1418. Les familles les plus distinguées de nobles et de patriciens étaient les Berstein, les Bogner, Breuningen, Gottesheim, qui ont été expulsées pour affaires de religion; les Greiff, Hecker, Hochstett, Kleincuntz, Kœnig, Lampertheim, Niedheimer, Reinbold, Ritter, Rosenbaum, Scheid, Schott, Sessolsheim, Waldeck, Wangen, Wilvisheim et Wimpfen; de toutes ces familles, ne reste que les Wangen et les Wimpfen. Hermann de Wimpfen, ennobli pour sa bravoure militaire en 1373, avait laissé une nombreuse postérité. Son arrière-petit fils Jean, né en 1408, s'est fixé à Haguenau, où il a rempli une place au magistrat, et a propagé sa descendance.

Juifs.

Les juifs étaient admis en ville. L'empereur Fréderic II, les y favorisait. L'empereur Richard, ordonna, en 1262, qu'ils ne seraient subordonnés qu'à sa chambre et à ses ordres, et qu'ils ne pourraient être assujettis à aucun service indu et inusité. Charles IV permit au magistrat d'en recevoir autant qu'il voudrait. Le nombre s'en étant prodigieusement accru, l'empereur Sigismond défendit, en 1436, aux habitans de leur vendre ou louer des maisons.

Priviléges.

Fréderic I.er accorda à la ville un grand nombre de franchises, et lui donna des lois concernant les homicides, les blessures, les successions, dettes, ventes, etc. En 1310, Henri VII institua deux foires annuelles de la durée de quatorze jours; par après, il y en eut quatre de moindre durée. La juridiction criminelle, qui appartenait au

prévôt impérial, fut concédée au magistrat, par Louis de Bavière en 1347, et, en 1374, la ville reçut de Charles IV, l'autorisation de contracter des traités d'alliance avec les autres villes d'Alsace.

Monnaies.

Le droit de frapper monnaies, autres néanmoins que d'or et d'argent, fut accordé à la ville, au nom de l'empereur, par lettres de Léopold duc d'Autriche, datées de Baden 1374; l'empereur Maximilien 1.er y ajouta, en 1516, les monnaies d'argent et d'or, et en en prescrivant la forme et les empreintes, privilège que Charles-Quint étendit encore en 1544, à des espèces non exprimées dans le diplôme de Maximilien, telles que les écus entiers et demi-écus. De ce moment, Haguenau frappa des monnaies de tout métal et de tout module, portant d'une face la double aigle et de l'autre une rose.

Armoiries.

Les premières armoiries de la ville,

étaient l'image du palais impérial, avec ses quatres tours et sa tour du milieu; ensuite une rose blanche à cinq feuilles, avec un bouton rouge sur un champ d'azur.

Rang.

Haguenau siégeait dans les diètes de l'empire, sur le banc des villes du Rhin, après Francfort, et dans les assemblées provinciales, après Strasbourg. Elle jouissait du titre peu commun de chambre d'empire, ou de ville camerale, par quoi l'on entendait une ville formant, comme le propre domaine de l'empereur, inaliénable et inséparable de ce domaine, distinction qui peut lui être venue de ce qu'anciennement les insignes impériaux y étaient gardés, ou de ce qu'elle était la résidence d'un tribunal impérial, ou d'une chambre de finances.

Ses contingens, dans les matricules de l'empire, étaient dans la guerre contre les Turcs, en 1467, de 8 hommes à cheval et 16 à pied; en 1471, de 4 hommes à che-

val et de 8 à pied; en 1480, de 6 cavaliers et 12 fantassins; l'année suivante, de 20 hommes à cheval et autant à pied; en 1486, de 1000 florins; l'année d'après de 800 fl.; en 1489, de 5 hommes à cheval et 20 à pied; en 1521, de 8 à cheval et 36 à pied; en 1545 et années suivantes, de 6 à cheval et 30 à pied, ou de 192 fl. par mois. Elle contribuait en outre de 80 fl. pour les frais de la chambre impériale.

Le palais impérial attira fréquemment à Haguenau les visites et les séjours des empereurs, jusques dans le 16.e siècle. En 1540, le roi Ferdinand, les électeurs de Cologne, de Trèves et du Palatinat, les ducs de Bavière et de Brunswich, les évêques d'Augsbourg, de Spire, de Strasbourg et de Trente, ainsi que les envoyés des princes protestans et un grand nombre de théologiens, se sont réunis à Haguenau pour y traiter des affaires de religion et y ont restés plus d'un mois. Mais comme l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse n'y sont pas venus, Fer-

dinand fixa une nouvelle réunion à Worms, au 28 octobre.

Régime.

L'autorité fut d'abord à Haguenau, comme dans la plupart des autres villes, dans les mains des nobles parmi lesquels se prenaient le prévôt impérial et douze échevins.

Guillaume, roi des Romains, prescrivit, en 1255, que le prévôt jugerait d'après l'avis des échevins, et qu'il promettrait de maintenir les droits de la ville. Les empereurs choisissaient leur prévôt parmi les échevins. Sous Venceslas, l'unterlandvogt remplissait les fonctions de prévôt, et Fréderic IV régla, en 1472, que durant la vacance de la place du prévôt, il serait suppléé par un des échevins. Cette place de prévôt impérial a toujours subsisté, cependant l'autorité du magistrat, croissant par les privilèges qu'il obtenait des empereurs, le prévôt n'apparaissait plus que dans les causes criminelles, non pour juger, mais pour présider au ju-

gement, pour prendre les voix et ordonner l'exécution. Les biens des condamnés tombaient au fisc, et le prévôt jouissait du tiers des amendes. Sous la période française, le prévôt fut remplacé par un préteur royal.

Les places d'échevins étaient successivement devenues héréditaires; mais en cas de manque de sujet idoine dans la famille, il fut ordonné par l'empereur Venceslas, en 1379, de les prendre parmi les artisans : il s'en trouva trois au bout de douze ans. Enfin, par la suite, sans plus observer de distinction de naissance, les douze échevins se réduisirent à quatre, qualifiés d'abord de bourguemaîtres, ensuite de stettmeisters. Les maisons de ceux-ci, ayant jadis joui du privilège d'asile, l'empereur Maximilien 1.er en excepta, en 1497, les crimes de lèse-majesté et les crimes d'état.

Aux échevins l'on avait joint, dès 1330, un corps de vingt-quatre assesseurs annuels pris dans la classe des artisans, non pas tant pour la juridiction contentieuse, que pour

l'administration et la police; le nombre des échevins se réduisit ensuite à six, et leurs fonctions furent à vie.

Ainsi le dernier état des choses fut un préteur royal : quatre stettmeisters et six conseillers; un des stettmeisters prend le titre de régent, et un des conseillers celui de maréchal; ces titres se renouvelaient par élection tous les trois mois; des lettres-patentes de Louis XV, de février 1742, reconnurent le dernier ressort aux sentences du magistrat, jusqu'à la valeur de 100 liv. *

* Composition du magistrat en 1789:

Préteur royal, M. Antoine de Cointoux; échevins stettmesters, 1° M. de Colommé; 2° M. de Barth; 3° M. Hoffmann; 4° M. Laquiante. M. de Bouzics, adjoint de M. Hoffmann. Syndic et greffier, M. Rothjacob; Sous-greffier, M. Kaumann. Conseillers, 1° M. Kuhn; 2° M. Bœhm; 3° M. Guehl; 4° M. Schwend; 5° M. Oberlin; 6° M. Saglio fils.

Procureur fiscal, M. Jersé père; receveur de la ville et tabellion, M. Hallez; collecteur des impositions et tabellion, M. Poinsignon l'aîné; receveur de fabrique

Outre la magistrature de la ville, il y avait, dans les anciens tems à Haguenau, un tribunal impérial, composé du prévôt et d'un nombre indéfini d'échevins, qui siégeaient d'abord dans le parvis du palais impérial devant la chapelle, ensuite sur un perron près de la place de la ville, et qui s'appelait pour cela *Laubengericht*, *Reichs laubengericht;* il s'intitulait aussi *Schultheissengericht*, *Schœffengericht*, *Landgericht*. Sa juridiction ne s'étendait cependant pas sur la province, elle se bornait aux citoyens de la ville, à ceux des villages de la landvogtey et quelques lieux voisins, et n'embrassait que certaines matières, les crimes, les tutelles et les dettes. Il obtint le privilège de non-appellation de l'empereur Fréderic IV, en 1448.

Hommes lettrés.

Haguenau donna le jour à plusieurs hom-

de St.-George, M. Poinsignon cadet; receveur de l'hôpital et tabellion, M. Arnold; quartier-maître et tabellion, M. Hannong.

mes distingués par leurs études et leur savoir, tels que Conrad de Haguenau, chanoine de Haslach et de Surbourg, chapelain de l'empereur Charles IV en 1360 ; Henri de Haguenau, théologien et chapelain à Heidelberg, qui écrivit dans le même siècle sur la vie et les mœurs des évêques, des prélats et des princes ; Wolfgang-Fabrice Köpflein, théologien et docteur en droit et en médecine ; Gaspard Bitsch, illustre jurisconsulte ; Elisée Rœslin, physicien de la ville, auteur d'une description de l'Alsace et des Vôges, et Vite-Han, maître ès-arts et ministre de la parole de Dieu. Pendant que Jérôme Gebwiller était à la tête de l'école de Haguenau, Jean Secer et Thomas Anselm, badois, habiles typographes, y faisaient servir leurs presses à la propagation des lettres. L'un et l'autre tenaient au parti de Luther.

Luthéranisme.

Les nouvelles doctrines s'introduisirent à Haguenau dès 1525 : rencontrant tantôt des

revers, tantôt des succès. En 1574, il y avait un curé protestant et deux diacres à la tête d'une école latine et allemande; mais alors le magistrat appela en leur place quelques jésuites du couvent de Molsheim. Le comte de Mansfeld, général au service des princes protestans, s'étant emparé de la ville en 1621, y rétablit les partisans de Luther, que l'empereur Ferdinand II expulsa trois années après du magistrat et de leur temple, en leur permettant toutefois l'exercice privé de leur religion pendant quatre années, dans la cour de Fleckenstein. Ils furent successivement obligés de renoncer à leur culte ou d'abandonner la ville; mais les Français étant en possession de Haguenau en 1637, y en rappelèrent un bon nombre. Après la paix de Westphalie, les protestans cherchaient à recouvrer leurs droits ecclésiastiques et politiques; il leur fut objecté que l'empereur avait cédé au roi la préfecture de Haguenau, sous la condition tacite de n'y point tolérer d'innovation religieuse, et depuis lors, le

culte catholique y fut seul reconnu. En 1655, Haguenau ne contenait que quatorze citoyens protestans et 291 catholiques.

Commerce.

La ville est située dans une région aride et sablonneuse. La culture de la garance et du tabac y apporte un peu de commerce. La Motter était anciennement navigable sur son territoire jusqu'à son embouchure dans le *Rhin*, à trois lieues de là, près de Drusenheim; et pour favoriser le commerce et la navigation, l'empereur Maximilien 1.er avait défendu d'y établir des moulins; mais le cours de cette rivière, à force d'avoir été détourné durant les guerres, n'est plus susceptible de navigation qu'à partir de Bischwiller. Il y avait à l'extrémité de la ville une douane publique pour le transport des marchandises par eau, et un droit de juridiction y attaché, que Mathias de Gottesheim reçut en fief de l'empereur en 1582. L'on trouve près de Haguenau de la terre propre

aux ouvrages de la plus fine poterie, et qui a fait fleurir des faïanceries dans Haguenau et dans Strasbourg. Les revenus de la ville s'élevaient, au siècle dernier à 40,000 livres.

Événemens militaires.

Haguenau, souvent assiégée, prise et reprise, portant quelquefois aussi ses armes contre ses voisins, éprouva toute sorte de vicissitudes. Otton IV, après l'avoir soustrait, au commencement du 13.e siècle, à l'autorité des ducs, la confia à la garde d'un certain noble de Lœmberg; mais Fréderic II, revenant de l'Italie pour revendiquer le trône impérial, et en même temps le duché de l'Alsace, le duc de Lorraine, à qui cette ville s'était donnée, la lui a rendue en 1212. En 1247, durant les plus grands troubles de l'empire, elle contracta, ainsi que Colmar, Sélestadt et Wissembourg, alliance avec les autres villes du Rhin, dans la vue d'une mutuelle défense. En 1285, vers la

Pentecôte, les habitans chassèrent honteusement du palais le landvogt, qui était neveu du roi Rudolphe, et refusèrent obéissance à celui-ci; mais le roi entra de force dans la ville rebelle. Au 13.e et au 14.e siècle, les Strasbourgeois mirent plusieurs fois le siège devant Haguenau, et y commirent toutes sortes de violences et de dévastations. En 1299, Haguenau et Strasbourg réunies ravagèrent, par le fer et le feu, la ville de Brumat et les châteaux qui y étaient; mais le 17.e siècle fut surtout fatal à Haguenau. Le comte de Mansfeld, après lui avoir, en 1621, à différentes reprises extorqué de l'argent, se mit à vouloir lui donner de nouvelles fortifications. Son dessein était de s'approprier l'Alsace, et de faire de Haguenau sa capitale; il fut chassé l'année suivante par l'archiduc Léopold. Dix années après, arrivèrent les Suédois, qui y mirent garnison le 21 décembre 1632. Le 5 janvier suivant, les Impériaux, ayant des intelligences dans la ville, y entrèrent par sur-

prise, tuèrent 130 Suédois et prirent leur commandant, qui avait été blessé; la ville fut ensuite long-temps disputée entre les Allemands et les Français. Un traité fut fait en janvier 1634 avec le comte de Salm, qui la livra aux Français. Les Impériaux vinrent l'assiéger pendant huit jours, en décembre 1635, et dans ce peu de temps, plus de 1000 hommes périrent par la famine et le froid. En 1640, la garnison de Philipsbourg tenta encore de surpendre la ville. Sa population qui, pendant la guerre, était de 1300 habitans, s'est trouvée réduite, en 1654, à 250. En 1673, les Français en firent raser les fortifications : deux années après l'on se mit à les rétablir; trois années plus tard elles furent encore détruites, et le 10 février 1677, la ville fut livrée aux flammes; l'ancien palais impérial, l'hôtel de ville, d'autres édifices publics et 150 maisons particulières périrent dans ce désastre. Après la paix de Nimègue, elle sortit petit à petit de ses cendres. Louis XIV accorda, en 1681, aux habi-

tans de cette ville des lettres de repit pour l'acquittement de leurs dettes, de dix années envers les étrangers, et de cinq ans envers les régnicoles. Au commencement du 18.^{e} siècle, Haguenau fut assiégé et pris deux fois à sept mois de distance. En 1705, les Impériaux assiégeaient depuis huit jours la place avec des forces supérieures, auxquelles la garnison française, qui n'était que de quatre bataillons, n'aurait pu résister plus long-temps; le commandant fit sortir nuitamment tout son monde sans être aperçu, le 7 octobre, et le même officier revint, le 3 mai, reprendre la place, après un siège de sept jours, sur 2000 Allemands qui s'y étaient logés. En 1745, Haguenau se trouva encore dans les mains des Autrichiens depuis le 8 juillet jusqu'au 22 août.

Domaines.

Haguenau avait dans sa dépendance deux villages nommés *Kaltenhausen*, et *Schirrieth* ou *Schirein*. L'hôpital de la ville

possédait un petit village appelé *Harthausen* renfermant une chapelle et environ douze feux, et une ferme appelée *Falckenhoff*, plus rapprochée de la ville.

Forêt.

La forêt de Haguenau, autrefois dite la *Forêt sainte*, située entre les Vôges et le Rhin, et qui aboutit vers le midi à Haguenau, vers le nord à Surbourg, vers l'occident au village de Bitschhoffen, et vers l'orient à Sufelnheim, était sous les Francs un domaine royal, et sous les Allemands un domaine impérial. L'empereur Henri III donna à Eberhard, comte de Sponheim, en propriété, en l'année 1065, les deux villages Hochfeld et Schweighusen, avec la forêt sainte, *cum foresto heilgenfort nominato*. Ainsi, par donations des empereurs, cette forêt passa en mains étrangères; on la ren contre, au 12.e siècle, dans celles des Hohenstaufen, ducs d'Alsace, et des comtes de Lucelbourg. Reinhold, comte de Lucelbourg,

bourg légua par son testament à l'abbaye de Neubourg le troisième arbre de la forêt. Peu après, l'empereur Fréderic 1.er, dans la famille duquel était alors le duché d'Alsace, évinça l'abbaye de cet immense droit, en lui donnant en échange un petit domaine appelé *Selhoven.* Fréderic, pour favoriser sa nouvelle ville de Haguenau, accorda, en 1164, aux habitans de prendre dans la forêt les bois qui leur seraient nécessaires pour bâtir et pour brûler; de même, le foin qu'il leur faudra, en s'abstenant toutefois du chêne et du hêtre pour chauffage; de mettre leurs porcs et autres bêtes, hormis les moutons, à la pâture, sauf à payer le salaire du pâtre. Au droit d'usage accordé à la ville, Louis de Bavière joignit, en 1337, le droit de garde, qui avait été auparavant conféré aux seuls landvögt. A compter de ce temps, la ville a joui, en commun avec le landvogt, de la juridiction et de la chasse dans la forêt et a perçu une part dans les amendes, privilége qui lui a été confirmé par plu-

sieurs empereurs. La forêt ayant été engagée à différentes personnes, Rupert I.er électeur palatin en a opéré le rachat en 1354, du consentement de l'empereur Charles IV, moyennant 10,000 florins. En 1694, elle fut mise sous l'administration de la maîtrise des eaux et forêts, ressortissant à Metz; l'usage en restant toutefois commun au roi et à la ville.

COLMAR.

L'on peut conjecturer que Colmar n'a pris son origine que sous la période francique, puisqu'on n'en rencontre pas de mention antérieure. On la trouve nommée pour la première fois sous Charlemagne, qui a régné de 769 à 814, comme village royal (*villa regia*), et elle apparait encore sous ce titre, dans le 10.e siècle, en supposant que *villa* doive se traduire par village.

Orthographe de son nom.

Les écrivains et les chartes de la période francique ont varié sur l'orthographe de son nom, qui s'y trouve écrit tantôt *Columba* ou *Columbra*, tantôt *Columbaria*, *Columbarium*, *Cholonpurum*, *Cholumbare*, *Cohlambur*, *Coloburg* ou *Colmir* et *Col-*

4 *

mere, d'où est venu, sous la période germanique, le mot fixe de Colmar.

Son origine.

Il paraît peu douteux que l'origine du mot dérive du langage des Alémans ou des Francs, auquel les écrivains postérieurs ont ajouté une consonnance latine. Ceux qui veulent en chercher l'étymologie dans la langue tudesque, la rapportent à *Kohlen*, charbons, supposant qu'un marché de charbons, *Kohlmarck* peut avoir été établi sur son emplacement ; d'autres séduits par le mot allemand *Kolben*, massue et parce que quelque chose de pareil figure dans les armes de la ville, veulent trouver la racine de son nom dans la massue de Hercule. Beatus Rhenanus suppose, sans nul appui, que Colmar peut avoir pris son nom d'une famille noble, qui se serait appelée Colmaring, comme Guémar, d'une famille Guémaring. Notre Colmar, situé en plaine, n'a pas la

ressource de Colmars en Provence, de dériver son nom *a colle Martis*, d'une colline de Mars; l'on ne peut également admettre qu'avec incertitude, que Colmar ait été bâti des ruines d'Argentouaria, ville celtique, et ensuite forteresse romaine, qui a existé sur le territoire actuel de Horbourg, et qui a été détruite au commencement du 5.e siècle.

Les Alémans, qui ont occupé toute la rive supérieure du Rhin pendant presque tout ce siècle, grands destructeurs de villes, pourraient bien avoir élevé ce village : cependant il pourrait ne s'être formé que sous les Francs, dont les rois, engagés par la beauté du site, y ont construit un manoir royal avec un palais, *curtim regiam cum palatio*. Le tems de cette construction est cependant ignoré, quoique Eckartus ait rapporté, sans preuve certaine, qu'elle avait existé sous les rois mérovingiens. La première mention qui s'en rencontre, est dans l'ouvrage de Notkerus Balbulus, religieux de St.-Gall, lequel, en racontant les guerres

de Charlemagne, sur la fin du 8.e siècle, fait l'éloge de la force et de la fidélité de deux batards, nés dans le *gynécée de Colmar*. Plus évident encore, est le témoignage d'une charte de l'empereur Louis-le-Débonnaire, octroyée à Francfort, en 823, en faveur du monastère du Val de St.-Grégoire, par laquelle il lui fait don d'une portion de forêt, contiguë audit monastère, et appartenant à son fisc de Colmar, *ad fiscum nostrum nomine Columbarium*.

Ainsi, au 8.e et 9.e siècle, Colmar était un fisc royal, ou un village, *villa*, fiscal et dominical, avec un territoire très-étendu, puisque toute la forêt avoisinant le monastère de Munster en dépendait.

Dix années après, en 833, le pape Grégoire IV vint en Alsace pour arranger les différends subsistant entre Louis-le-Débonnaire et ses fils, et ce pape logeant à Colmar expédia une décrétale à Aldric, évêque du Mans, datée de *Cohlambur*, VIII. id. jul. indict. XI. Dans une donation faite par un

certain Richinus, seigneur alsacien, au couvent de St.-Grégoire, en 865, ce couvent est désigné comme situé *in villa et in marcha Columbaria.* Une autre charte de Charles-le-Chauve *, de 876, est datée de Colmar, *in villa Columbario.* Et lorsque les Normands dévastaient les parties occidentales de l'Europe, Charles-le-Gros convoqua, pour aviser au moyen de défendre l'empire, une assemblée de seigneurs, en 884, dans sa *villa Cholonpurum.* Il est d'autant moins douteux que ce soit Colmar, qu'un diplôme du même empereur, accordé dans la même année à un abbé Fulbert, porte *actum Columbra.* Il était au surplus d'habitude, chez les rois Francs, de tenir les assemblées, conciles et synodes dans leurs manoirs royaux, où se trouvaient réunis tout ce qu'il fallait pour des réceptions nombreuses.

Mémoire de Columbaria se trouve en-

* Schöpflin attribue, par erreur, cet acte à Charles-le-Gros, qui n'a commencé à régner qu'en 880.

core dans une charte du comte Luitfrid, de l'année 903, par laquelle il a doté un autel dans Colombaria, près duquel il a manifesté vouloir être enterré, d'une maison et domaine, *unam hobam* *, pour être possédés par le gardien et desservant dudit autel.

Par tant de donations, il arriva que le territoire de Colmar fut, à la longue, mis presque entièrement dans la dépendance de plusieurs églises; ce qui restait fut attribué par Berthe, reine de Bourgogne, avec le prieuré de S.t-Pierre, qu'avait fondé Bertrade, femme de Pépin, mère de Charlemagne, à l'église de Payerne en Suisse, que Rodolphe II, mari de Berthe, avait érigé en abbaye; de là vient que dans les titres de Payerne, en allemand *Peterlingen*, en latin

* Selon le glossaire de Ducange, l'on entendait, sous le nom de *Hoba* ou *Huba*, une certaine étendue de terres avec une maison de cultivateur, *modus agri cum habitatione coloni*. D'où est venu le mot *Hof*, donné en Allemagne aux demeures de paysans; d'où est probablement dérivé aussi *Hueb*, colonge, portion colongère.

Paterniacum, l'on rencontre de fréquentes mentions de Colmar, sous les noms de *Curtis Columbrœ*, *villa Colombra*, ou simplement *Colombra*.

Gynécée colmarien.

C'est par Notkerus, qui a célébré les victoires de Charlemagne, que nous avons appris qu'il a existé, du tems de Charlemagne, dans son domaine fiscal de Colombra, un gynécée. Ces établissemens n'étaient pas la partie la moins importante des cours rurales, possédées par les rois de cette époque; il en est parlé dans les capitulaires de Charlemagne, en 813. C'étaient des lieux clos, dans lesquels des femmes travaillaient pour le compte du roi, en lin et en laine, confectionnaient les ornemens royaux et les habillemens des gens de la cour, fabriquaient le pastel, le vermillon, des peignes, du savon, des essences de parfumerie, des petits vases et autres minuties, *et reliqua minutia quœ ibidem necessaria sunt*, dit le capitu-

laire. Ducange, et d'après lui Bouquet dans ses notes sur Notkerus, entrent dans de nombreux détails sur ces ateliers, et rapportent les soupçons que différens écrivains ont répandus sur ces réunions de femmes.

Le gynécée de Colmar ne fut pas le seul dans l'Alsace; il y en avait un second à Marlenheim, que Grégoire de Tours rapporte avoir existé dès 589. Les Romains avaient aussi déjà leurs gynécées, qui étaient purement des ateliers publics de tissage, auxquels les condamnés travaillaient en forme de peine. (V. *Ducange.*)

C'est au gynécée de Colmar, et à la circonstance que deux enfans sortis de cette maison, se sont distingués dans les armées de Charlemagne, que nous devons la révélation de l'existence de Colmar au 8.e siècle, existence qui pourrait au surplus avoir précédé de long-temps la première mention qui en a été faite. C'est sur un domaine de Charlemagne, qu'est placé son berceau, sans qu'il soit possible de savoir si la naissance du village

a précédé la maison royale, ou si c'est le manoir du souverain qui a attiré la population.

Période germanique.

Colmar a resté village sous la période germanique jusques dans le 13.[e] siècle. L'empereur Conrad II le place dans le comté de Giselbert, en 1027; il fut, selon la chronique de Munster, détruit par un incendie en 1106.

Colmar ville.

Vers 1220, le landvogt impérial Wölfell fit entourer Colmar, ainsi que Sélestadt et Keysersberg de murs, et en 1226, l'empereur Fréderic II l'appela ville.

Elle devint capitale de la Haute Alsace, seconde des dix villes impériales de la province, et après sa réunion à la France, le siége du Conseil souverain.

Son site.

Traversée par les eaux de la Fecht et

de la Lauch, voisine de l'Ill et de la Thur, à trois lieues du Rhin et des deux Brisack, à une lieue des Vôges, elle réunit tous les avantages de la fertilité du sol, de l'aménité du site et de la salubrité de l'air. La Lauch entre dans ses murs du côté du midi, et un canal artificiel de la Fecht, du côté occidental, lequel, après avoir mis en mouvement hors de la ville des usines et des fabriques nombreuses assises sur ses rives, pénètre dans la ville en deux courans, dont le plus grand fait tourner six moulins et l'autre lave ses rues. Ce canal existait dès 1295, ainsi que l'attestent les archives du couvent des Dominicains; il joint ses eaux dans la ville à la Lauch.

Anciennement un autre canal de la Fecht se dirigeait sur le prieuré de St.-Pierre, aujourd'hui le collége, qui est la partie la plus élevée de la ville. L'on reconnaît encore les vestiges de son lit, dans une partie du ban de Wintzenheim, appelée *Diefenbach*. A

une lieue de la ville l'Ill, après avoir reçu les eaux du canal de la Fecht, de la Lauch et de la Thur, devient navigable; les bateaux pouvaient anciennement remonter jusqu'au pont de la Thur. Les marchés de Colmar sont fréquentés par plus de trois cents endroits, parmi lesquels 50 villes et petites villes, d'où on peut venir et où l'on peut retourner entre le lever et le coucher du soleil.

Première enceinte.

La première enceinte de la ville allait du collége à la porte intérieure du faubourg actuel de Bâle, dite *Trenckthor* ou *Steinbruckerthor*, de là à la tour dite *Gerber* ou *Hexenthurn*, et à l'église de l'hôpital, puis remontait derrière le monastère des Dominicains, vers la rue des Juifs. Ainsi, la partie occidentale et méridionale de la ville, est la plus ancienne. Le quartier des couvents des Unterlindes et de S.te-Catherine, et les faubourgs de Deinheim et de Bâle, n'y furent renfermés que plus tard.

Agrandissement.

Le premier agrandissement eut lieu proche des Dominicains, déjà avant 1282. Le tems de la construction du faubourg de Deinheim, n'est pas aussi certain. La dernière accession fut celle du faubourg de Bâle, autrement dit *Krautenau.*

Colmar a trois portes; 1.° celle de Rouffach ou *Kerckerthor,* tour des prisons; 2.° celle de Brisack ou *Deinenthor*, ainsi nommée à cause du village de Deinheim, qui y fut transféré, et laquelle porte fut construite en 1650, et 3.° celle de Bâle. Une quatrième porte, dite de St.-Guidon, parce que la chapelle de ce nom était proche de là, existait entre les portes de Bâle et Brisack. Elle fut fermée lorsque la ville reçut des fortifications. Le magistrat ayant en 1523, résolu, à l'instar de Strasbourg, de fortifier la ville, qui n'avait jusques là été entourée que d'un simple mur, de tours et d'un fossé, les établissemens ecclésiastiques ont été invités

à y contribuer. A cette fin, Charles v permit au magistrat, en 1547, d'imposer sur les habitans un nouveau cens, sous le nom de denier commun, *gemeine pfenning*. L'on mit la main à l'œuvre en 1552; mais l'ouvrage avança lentement, et l'on voit, en 1579, le magistrat consulter sur ses plans Specklin, architecte strasbourgeois. La ville fut ainsi revêtue de 13 ravelins et de 5 cavaliers; il a depuis souvent été question, et dès les années 1720 à 1730, d'agrandir la ville par un faubourg devant la porte de Rouffach, et d'y bâtir des casernes et autres maisons. Si ce projet avait été exécuté, la ville aurait pris une forme orbiculaire.

Eglise de St.-Martin.

Entre les édifices sacrés, l'église de St.-Martin tient le premier rang; elle a été construite des deniers du clergé et des habitans, sous la direction de Guillaume de Marburg, architecte, qui est mort à Strasbourg en février 1363, et dont l'on voit

l'épitaphe dans l'église de St.-Pierre-le-Jeune. Dans la dernière moitié du 14.^e siècle, le chapitre acquit de la ville, par voie d'échange, la place pour la construction du chœur, dont les frais furent supportés par le chapitre et par les fidèles. De nombreux mandemens d'évêques, même de l'Italie, ont excité la piété des croyans pour subvenir à la dépense : la fabrique de l'église fut confiée au magistrat en 1370 ; elle devait percevoir dans les successions, soit le meilleur habit du défunt, soit le meilleur cheval, rachetable par les héritiers à 10 florins, soit la cuirasse, s'il y en avait une, rachetable par 4 florins; les actes qui ont établi ces droits sont de 1382, renouvelés par sentence du magistrat de 1489. La flèche de la tour et la toiture de l'Eglise ont été consumées par le feu le 23 mai 1572; pour réparation de quoi, une imposition a été jetée l'année d'après sur les citoyens.

Le curé primitif de cette église était l'abbé de Munster, qui la faisait desservir

par un de ses religieux. Plus tard l'évêque de Bâle y institua un prêtre séculier, jusqu'à ce qu'en 1237, l'église fut érigée en collégiale, du consentement de l'abbé de Munster, collateur de la cure. Le chapitre était, en 1404, composé de quinze chanoines, et dans les derniers tems seulement d'un prévôt, d'un doyen et de quatre chanoines; l'abbé de Munster s'était réservé la confirmation du prévôt, et la nomination du doyen chargé de la cure : les quatre autres chanoines étaient pris des chapitres ruraux du diocèse. Le magistrat ayant prétendu soumettre, en 1357, le chapitre à sa juridiction, des arbitres de Sélestadt l'en déclarèrent franc; mais en 1525, le clergé séculier et régulier, effrayé par les soulèvemens des paysans, demanda au magistrat le droit de bourgeoisie, auquel droit les chanoines renoncèrent plus tard. Un droit de premières prières compétait à l'évêque de Bâle, et un autre à chaque abbé de Munster, nouvellement élu.

Prieuré de Saint-Pierre.

Le prieuré de Saint-Pierre, dépendant de l'abbaye bénédictine de Payerne, dans le pays de Vaud, est un des plus anciens établissemens de la ville. Placé dans la partie la plus élevée, il a pris le nom de cour supérieure, *Oberhof*. Cette église, dans laquelle vivaient des bénédictins, ayant été ruinée et brûlée en 1251, fut relevée à l'aide d'aumônes. En 1536, tout le pays de Vaud, et, par conséquent, l'abbaye de Payerne passa, avec le prieuré de Saint-Pierre, qui appartenait à cette abbaye, dans les mains des Bernois, qui le vendirent à la ville de Colmar, en 1575, avec tous ses droits parmi lesquels étaient le domaine direct de Wasserbourg, duquel la ville a postérieurement investi les seigneurs de Ribeaupierre, jusqu'à ce qu'en 1714, le prieuré de Saint-Pierre, avec le domaine direct de Wasserbourg et la chapelle de Saint-Gilles, sise à l'entrée du val de Saint-Grégoire, échut au grand cha-

pitre de Strasbourg, comme on aura encore occasion de le dire. Lors de la publication de l'édit de Ferdinand II, concernant la restitution des biens ecclésiastiques, en 1629, l'abbé d'Ebersheimmunster, au nom de l'ordre de Cluny, voulut prendre possession de ce prieuré; mais le magistrat, alors catholique, éluda sa demande. En 1658, cette église avait commencé à servir aux protestans; mais en 1679, elle fut fermée, par ce qu'en l'année normale 1624, elle se trouvait fermée, et en 1698 la ville y établit, pour l'instruction de la jeunesse, quelques jésuites tirés du couvent d'Ensisheim. En 1750, cette église fut mise dans l'état où on la voit maintenant

Déjà en 1627, l'église de l'hôpital avait aussi été livrée à la desserte de quelques jésuites, mais en 1633, les Suédois occupant la ville, ils quittèrent.

En voyant le droit de cure primitive dans les mains de l'abbaye de Munster, la prérogative qu'elle a gardée dans la nomination

des dignitaires du chapitre collégial de Colmar ; en se rappelant la forêt concédée à cette abbaye par Louis-le-Débonnaire ; la haute-main conservée à la ville de Colmar sur les eaux de la Fecht, jusqu'au fond de la vallée ; le domaine de Wasserbourg transféré, avec la cour de Saint-Pierre, au monastère vaudois, fondé par la mère de Charlemagne, les souvenirs sont toujours ramenés vers cette *villa Regia*, cette terre fiscale et dominicale, cette *Marca Columbariensis*, appartenant à Charlemagne, avant lui à Pépin, dont la femme fut la fondatrice de l'abbaye vaudoise de Payerne, et avant Pépin, peut-être déjà aux rois mérovingiens. L'on y voit un vaste district ce que signifiait le mot de marche (*marca*), appartenant à nos rois, dont l'étendue vers l'occident comprenait le val de Munster. L'on rencontre ces rois fondateurs de Colmar, Colmar bâti sur leur domaine.

Par opposition à la cour supérieure, qui était le prieuré de St.-Pierre, il existait un

Niderhoff, cour inférieure, qui appartenait à l'église de Constance, probablement par la donation des rois propriétaires de la *Villa*. Cette cour était jadis près de l'église de St.-Martin; la ville l'a acquise en 1640, en donnant en échange une autre cour dans la rue des Paysans (depuis rue des Capucins). En 1387, l'évêque de Constance avait affermé le Niderhoff pour neuf ans, à un citoyen de Colmar, nommé *Geyler*, avec tous les biens en dépendans, moyennant un canon annuel de 110 florins, et en 1524, la famille Kesselring les a obtenu à titre de fief, relevant de l'évêché de Constance. Les Clebsattel ont succédé à cette famille.

Église de St.-Jean.

L'église de St.-Jean, à Colmar, dépend de la commanderie de l'ordre de Malthe de Soultz; elle est située sur le bord de la rivière de la Lauch, qui coule entre la ville et le faubourg de Bâle.

Dominicains.

Le couvent des Dominicains a été bâti sur un terrain acheté par eux, vers l'année 1260 et occupé en 1278. Les religieux donnèrent au magistrat un revers, par lequel ils s'engagèrent à laisser vide un espace de 14 pieds entre le mur de la ville et leurs bâtimens. Cependant, en 1282, l'empereur Rudolphe I.er, et en 1295, l'empereur Adolphe, leur permirent d'abord de placer leur édifice sur le mur de ville, et ensuite de s'étendre en dehors du mur et du fossé, ainsi que du ruisseau qui entre dans la ville. Les religieux de cette maison écrivirent des annales, commençant à 1211 et se terminant à 1303, en deux livres qui ont disparu, mais qui ont été livrés à la presse.

Augustins.

Le prévôt et le magistrat, sollicités par Fréderic III, permirent, en 1316, l'établissement du monastère des Augustins, lesquels

se soumirent à la juridiction du magistrat, et furent admis au droit de bourgeoisie en 1527.

Franciscains.

Des Récolets s'y établirent de même dans le 13.[e] siècle; leur église est celle dont la nef est occupée aujourd'hui par les protestans, et dont le chœur forme la chapelle de l'hôpital. Une peste, qui désola la ville en 1541, ayant totalement dépeuplé ce couvent, le père provincial de l'ordre le vendit à l'hôpital avec tous ses biens et revenus, pour 2700 florins, le 7 novembre 1543, et sous condition qu'à l'avenir l'hôpital fournirait l'hospitalité, ou donnerait deux batz en argent à chaque religieux de l'ordre, passant à Colmar. * Cette aliénation fut approuvée par le pape et par l'empereur. La nef fut livrée

---

* Cette peste enleva 3500 personnes dans Colmar. Une épidémie plus cruelle encore ravagea de rechef la ville en 1564.

au culte luthérien en 1575, et le chœur approprié aux catholiques le 11 mars 1715.

Capucins.

A la fin du 17.^e siècle fut érigé un couvent de Capucins.

Unterlinden.

En 1232, le couvent de femmes dit *Unterlinden*, institué sous la règle de St.-Augustin, par Agnès de Heringheim, et une autre dame noble, était placé hors de la ville, non loin de la porte de Rouffach, à la chapelle de St.-Jean; ayant adopté plus tard la règle de St. Dominique, elles furent reçues en ville, en 1252.

Catherinettes.

Un autre couvent de femmes de la même règle, sous l'invocation de St^e.-Catherine, fut transféré, en 1311, d'Ammerschwihr à Colmar, avec la permission de l'empereur Henri VII, et de l'évêque de Bâle. Elles avaient précédemment

précédemment passées de Katzenthal à Ammerschwihr, en 1287. Elles avaient promis, en 1463, à la ville, de ne jamais agrandir leurs bâtimens. Ces deux couvens furent mis, en 1525, sous la protection de la ville.

Les abbés de Munster, de Pairis et d'Etival possédaient aussi des cours dans la ville et y jouissaient du droit de cité. L'ancienne cour de Pairis, dite de St.-Guidon, avait autrefois le privilège d'asile. Le magistrat acheta cette cour à 2000 florins, en 1553, pour agrandir les fortifications de la ville.

Hôpital.

L'hôpital de Colmar obtint, en 1288, de Rodolphe 1.er, les mêmes droits qu'avait celui de Strasbourg. Il était d'abord établi au même lieu où fut placé plus tard, l'hôtel du commandant de la ville *. En 1543, il fut transféré dans le couvent des Récolets, acheté par la ville; en 1735, il fut rebâti à neuf, après s'être enrichi des biens de la

* Aujourd'hui maison Dermineur.

léproserie et de l'hospice des vieillards, qui avaient existé hors de la ville, et qui ont été ruinés lors du siége des Suédois.

Édifices publics.

Entre les édifices publics séculiers, se distingue le palais du Conseil souverain; ensuite la maison du commandant militaire pour le roi, bâtie en 1750; puis le grenier royal élevé en 1753, à la place d'un ancien arsenal; la douane érigée en 1480, où siégeait d'abord le magistrat; plus tard, en 1532, l'hôtel-de-ville fut construit près du couvent des Augustins; c'est cet hôtel qui devint, en 1698, le palais du Conseil souverain; 27 années après cette époque, le magistrat rentra dans son ancien hôtel, au-dessus de la douane. Il avait pendant ces 27 ans tenu ses séances à la tribu des tailleurs. L'on comptait 800 maisons particulières dans la ville.

Lorsque l'Alsace passa à la France, la régence archiducale, établie à Ensisheim, fut transportée à Fribourg en Brisgau. Un

Conseil souverain français fut mis en place dans la ville d'Ensisheim en 1657; converti en Conseil provincial, ressortissant au parlement de Metz, en 1661; transféré au Vieux-Brisack en 1674; rétabli Conseil supérieur en 1679; installé dans la ville neuve de St.-Louis, île de Paille, en 1681, et à Colmar en 1698, pour tenir ses séances dans le nouvel hôtel-de-ville appelé *Vagkeller*. Ce Conseil consistait en deux chambres, chacune de onze juges, d'un procureur-général, de deux avocats-généraux et de deux substituts de parquet, et en outre de cinq conseillers d'honneur, dont deux de l'ordre ecclésiastique et trois de l'ordre équestre, ayant droit de séance à la première chambre. Les conseillers changeaient de chambre à chaque rentrée de la St.-Martin, exceptés les présidens, dont le premier avec le doyen restait fixé à la première, et le second à la seconde. C'est cette chambre qui connaissait seule des affaires criminelles, sauf le cas de privilégiés. Le Conseil jouissait de tous les

droits des parlemens de France, portant la robe rouge dans les solennités. *

* Les 1ers présidens du Conseil, depuis sa création jusqu'à sa suppression, furent, en 1658, M. Colbert de Croissy, depuis ministre secrétaire d'état : il était en même temps intendant; en 1662, M. Charles de Colbert, il était aussi intendant; en 1670, M. Poncet de la Rivière, aussi intendant; en 1675, M. Favier; en 1682, M. le Laboureur; en 1700, M. de Corberon père; en 1723, M. de Corberon fils, en 1747, M. de Klinglin; en 1768, M. de Boug; en 1776, M. le baron de Spon.

Etat du Conseil en 1789:

Premier président: Messire Fr.-Nicolas baron de Spon.

Deuxième président: Messire Etienne-Ign. de Salomon.

Conseillers chevaliers d'honneur d'église : M. François-Xavier Bourste, abbé de Pairis; M. Jean-Ignace-Xavier Dreux, abbé de Neubourg.

Conseillers chevaliers d'honneur d'épée : M. François-Joseph-Guillaume-Antoine-Eusèbe baron de Schauenbourg de Herlisheim; M. Guillaume-Jacques-Maximilien-Antoine baron de Reinach de Werth-Uttenheim; M. Jean-Baptiste-Eusèbe baron de Landenberg de Wagenbourg; M. Joseph-Antoine-Charles baron de Reinach de Hirtzbach. — Honoraire : M. Louis-François-Antoine-Sébastien-Ferdinand baron de Landenberg d'Illzach.

Bourgeoisie.

Les bourgeois de Colmar étaient distribués en nobles et non nobles. Les premiers étaient

---

Conseillers, première chambre : M. Valentin-Michel-Antoine de Holdt, doyen ; M. J.ⁿ-Daniel de Boisgautier ; M. Joseph-Antoine baron de Münck ; M. Jean-François Bruges ; M. Pierre-Nicolas de Salomon ; M. François-Joseph de Poirot l'aîné ; M. François-Antoine Payen de Montmor ; M. François-Antoine Queffemme ; M. Pierre-Félix-Antoine Gérard, conseiller-clerc ; M. Joseph-André Horrer ; M. Louis-François-Xavier de Roque ; M. Jean-Gabriel-Alexis Robinet de Cléry.

Deuxième chambre : M. George-Jacques Krauss ; M. Michel-Jacques de Michelet ; M. Louis-François Français ; M. Philippe-Jacques-Ignace de Poirot le jeune ; M. George-Joseph-André de Golbéry ; M. Mathias-Florent-Antoine de Weinemmer ; M. François-Henri-Xavier Demougé ; M. Henri-François-Antoine de Boug ; M. Luc-Claude-François-Xavier Atthalin de Jussey ; M. François-Joseph-Alexis de Zaiguelius.

Conseillers honoraires, ayant séance à la première chambre : M. François-Joseph de Regemorte ; M. Pierre Poujol ; M. François-Antoine-Ulric de Zaiguelius.

répartis en deux tribus, dites à *la Couronne* et au *Vagkeller*. Dans les premiers temps, l'autorité des nobles était grande à Colmar, comme à Strasbourg; ils furent expulsés de la ville par le prévôt impérial Walter Rösselman en 1292. Etant revenus, le roi Adolphe les déclara, en 1293, affranchis de l'impôt commun, à condition de se soumettre à lui. En 1448, ils prirent pour arbitre de leurs différends avec les habitans Jean, seigneur de Ribeaupierre; le compro-

---

Gens du Roi; M. Armand-Gaston-François-Xavier Loyson, avocat général; M. François-Antoine Hermann, procureur général; M. François-Joseph-Xavier de Müller, avocat général. Honoraire, M. J.-B.-Franç.-Ignace Neef, ancien procureur général.

Substituts de M. le Procureur général : M. Mathias-Meinrad Gœcklin; M. François-Antoine Schoff; M. Chrétien-Ignace Loyson fils, surnuméraire.

Greffier-en-chef : Jean-Thiébaut Hürt. — Garde des archives : M. François-Antoine Fiess. — Greffier des présentations et des affirmations : M. Pierre-Joseph-Antoine Dordet-Neuville.

mis fait à ce sujet, porte les noms de Syfried Schultheiss, Wernher de Gundolsheim, Waltherr de Bebelnheim, Cunon de Westhus, chevaliers; Peterman de Schœnove, Philipe de Bebelnheim, Dictus Bicker, Ulric de Bebelnheim, Hannmann et Walther Schultheiss, fils de Syfried, Cunzmann et Pétermann de Blienswilr, Henri de Keysersberg, Werlmann de Issemburg, Joh. Jœch, Cunon Kelbel, écuyers. Dix années après ils furent encore contraints de quitter la ville, et y rentrèrent l'année suivante, mais en se soumettant à un serment plus sévère.

Les habitans non nobles, d'abord divisés en vingt tribus, le furent en dix en l'année 1521, par un décret du magistrat, rendu en présence de Jacques de Mœrsperg, landvogt provincial. Du temps de Beatus Rhenanus, lequel est mort en 1547, le nombre des communians était de 3500.

Juifs.

Colmar renfermait aussi dans ses murs des

juifs. Beaucoup craignant l'évêque de Strasbourg, avaient quitté Rouffach, qui était dans ses domaines, pour s'établir, en 1292, à Colmar. En 1337, deux gentilhommes alsaciens, nommés de Dorolzheim et d'Andlo, vinrent, à la tête de la populace révoltée, mettre le siége devant Colmar, demandant l'extradition des juifs; mais ce tumulte fut dissipé par l'aide des Strasbourgeois. Louis de Bavière engagea à la ville, en 1338, toutes les richesses appartenant aux juifs, pour 4,000 livres qu'elle lui prêta. En 1349, Colmar, à l'exemple de Strasbourg et d'autres villes voisines, proscrivit les juifs. Jean de Winstingen, landvogt, après avoir pris de l'argent des proscrits, pardonna au nom de l'empereur Charles IV, à Colmar et aux autres villes, la violence qu'elles s'étaient permise. Venceslas fit remise à la ville, en 1388, pour dix années du cens que payaient les juifs. Sigismond défendit d'acheter leurs biens. En 1510, Maximilien I.er permit au magistrat de les bannir tous de la ville,

sous réserve que ceux qui voudraient y entrer passagèrement, porteraient un anneau jaune sur leur habit. Dans la même année, cet empereur fit donation à son secrétaire Jacques Spiegel, du cimetière et de deux maisons appartenant aux juifs; Spiegel les vendit à la ville *. Charles v défendit ensuite aux juifs de prêter de l'argent aux habitans et de paraître en ville, sans une permission spéciale du magistrat. Enfin, Ferdinand 1.er prescrivit qu'ils porteraient une forme d'anneau jaune cousue ou brodée sur l'habit.

Privilèges.

Le nom de Colmar figure déjà au 13.e siècle, parmi les états d'empire confédérés pour le maintien de la paix publique. Le roi Guillaume confirma, par un diplôme de 1255, tous les droits et privilèges précé-

* Il y a grande apparence d'après les titres de la maison de M. Marx, que cette maison, rue Corberon, en était une.

demment concédés à la ville par les empereurs.

Juridiction.

Rudolphe 1.er, et les autres empereurs après lui, affranchirent les colmariens de toute juridiction étrangère, en ne les soumettant qu'à celle de leur prévôt : pourquoi l'empereur Venceslas, en 1382, défendit au landgrave de la Haute-Alsace de les traduire en jugement par-devant lui. Le même Rudolphe, en 1291, leur accorda pleine liberté de disposer à leur gré du canton appelé *Ried*, qui leur appartenait (ce sont les prairies connues sous le nom de Linden et Herten.) Deux années après, Adophe leur concéda la capacité de posséder des fiefs et de composer des statuts à l'usage de la ville. Par suite, le magistrat fit, en 1303, des réglemens et édicta des peines contre les contrevenans; et en 1510, Maximilien 1.er leur donna le privilège de juger sans appel, jusqu'à 50 florins du Rhin, même en matière d'injures et de voies de fait.

Impositions.

Louis de Bavière, après avoir déclaré les Colmariens francs du péage de Deinheim, les autorisa, dix années après, en 1333, à lever à leur profit un droit sur les marchandises entrant dans leur ville, et Charles IV, pour les mettre à même de se libérer de leurs dettes, leur permit, en 1355, d'établir un droit de pesage et de mouture, *Pfundzoll* et *Mahlzoll.* Moitié de ce pfundzoll appartenait à l'Ober et Niderhoff. La ville l'a pris en emphytéose pour un canon annuel de 120 florins du Rhin, en 1371. Dès 1315, elle obtint de Fréderic, roi des Romains, le droit de perception perpétuelle d'une gabelle sur les vins, *umgelt*, comme aussi la remise pour deux années de toute imposition envers l'empire, afin de l'aider à se libérer des dettes qu'elle avait contractées pour le soutien de l'empire. Sous Charles IV, elle fut obligée de payer à la caisse impériale une redevance annuelle

de 300 deniers, pour la gabelle du vin. En 1400, Venceslas lui fit remise de la moitié, pour dix ans. Finalement, la levée de l'umgelt, fut partagée par moitié entre la ville et la landvogtey. En 1305, les foires dites de St.-Martin furent réglées à une durée de quatre jours.

Monnaies.

Le droit de frapper monnaie en deniers d'argent et à ses armes, à l'instar de ceux de Bâle, fut octroyé à la ville, par lettres de Charles IV, expédiées de Nuremberg en 1376. Cependant il n'est sorte de monnaies d'argent, grandes, moyennes ou petites, que la ville n'ait frappées à l'exemple de Strasbourg; il existe même des pièces d'or sorties de la monnaie de Colmar.

Autres droits.

Charles IV affranchit par diplôme de 1361, les marchandises des Colmariens naufragées sur le Rhin, de tout droit fiscal, et restitua,

en 1370, avec l'agrément du pape Innocent IX, à la juridiction du magistrat, les causes civiles que le clergé avait attirées à lui. Huit années après, il fut interdit par le même empereur, au landvogt de réintégrer dans la ville les sujets que le magistrat en aurait bannis. Venceslas lui accorda le droit de recevoir les proscrits. En 1422, Sigismond mit des entraves à l'acquisition de maisons par des hommes puissants. Fréderic IV exempta de contributions les biens des Colmariens situés dans d'autres juridictions. La ville doit à une concession du même empereur, de 1478, la prérogative d'attirer dans la Fecht, depuis sa source, aux époques de sécheresse, toutes les eaux des prairies et des lacs situés dans le fond de la vallée. Le droit absolu de glaive, c'est-à-dire, la pleine juridiction criminelle, accrût à la ville, après qu'elle se fût rachetée envers l'empereur de l'office du prévôt impérial. En 1559, l'empereur Ferdinand I.er mit la garantie de tous ses privilèges sous la garde

de la chambre de Rotwill et de la régence d'Ensisheim. De tous ces droits régaliens, successivement accordés à la ville de Colmar, surgit enfin sa supériorité territoriale, confirmée par les capitulations impériales.

Charges.

L'empereur Adolphe avait réglé la contribution annuelle de la ville envers l'empire à 150 marcs d'argent, payables à la fête de St.-Martin, en place de 500 qu'elle avait accordé à son prédécesseur Rudolphe. Pendant que Venceslas, frère de l'empereur Charles IV était landvogt d'Alsace, il avait fixé, en 1370, le marc d'argent à 2 livres et demie, valeur de Strasbourg. La ville s'augmentant, l'empereur Venceslas a demandé, en 1384, 300 marcs; mais peu après l'on en revint à la cotisation réglée par l'empereur Adolphe. Cependant, sous son successeur Rupert, elle paya 800 florins du Rhin, que l'empereur Sigismond réduisit, en 1417, à 500. Dans la matricule de l'em-

pire, le contingent de Colmar, en 1467, fut de 6 cavaliers et 12 fantassins; en 1471, de moitié; en 1480, de 5 cavaliers et 9 fantassins; en l'année suivante, de 10 cavaliers et 8 piétons. Dans la diète de Francfort de 1486, elle fut taxée à 800 florins; trois années après, à 5 cavaliers et 18 fantassins; dans la diète de Worms, à 5 cavaliers et 39 piétons, et en 1545, à 4 cavaliers et 30 fantassins, ou par chaque mois 168 florins en argent. Elle contribua en outre pour la sustentation de la chambre impériale, suivant décret de Charles Quint de 1552, sur le pied de 80 florins par an, et il fut convenu, à une assemblée des représentans des dix villes impériales, tenue à Strasbourg en 1608, qu'elle contribuerait pour un quart, aux dépenses de la décapole.

Armes.

Les anciennes armes de la ville, telles qu'elles apparaissent dans les sceaux et dans ses monnaies, étaient l'aigle simple, et quel-

quefois au revers des monnaies l'image de St.-Martin, patron de la ville; plus tard, une massue armée de pointes (instrument de guerre dont on se servait dans le moyen âge, et que le vulgaire a voulu prendre pour un éperon.)

Hospitalité donnée aux empereurs.

Colmar a souvent reçu dans ses murs les empereurs: Fréderic 1.er trois fois, en 1153, le 3 des calendes de février; en 1156, le 14 cal. de septembre, et en 1185, 3 des nones d'octobre, où il a prononcé en personne sur un litige entre l'église de St.-Pierre et Ulric de Herinstein; et Fréderic II aussi trois fois, en 1212, 1219 et 1236. Rodolphe 1.er y vint fréquemment; il data de Colmar 1281, des lettres adressées au comte de Luxembourg. En 1282, il passa quinze jours chez le prévôt Rösselman; deux années après sa femme y vint, et le 3 des calendes de mars 1287, il impignora, par des lettres datées de Colmar, le domaine de Bilsheim à

Jean de Loubgazzen. D'autres titres par lui expédiés de Colmar, attestent encore sa présence en 1288, 1289 et en 1291, année de sa mort. En 1293 son successeur Adolphe entra vainqueur à Colmar la veille de Noël. Albert Ier y logea le 7 cal. d'avril 1300. Il y revint trois ans après vers la fête de St.-Vite, pour exiger 400 marcs de la ville, et y convoqua la noblesse d'Alsace; le 4 des ides d'avril 1308, il y donna l'investiture du *village* de Rordorff à Bernard Wurmser. Henri VII, le 3 cal. de novembre 1309, investit à Colmar l'abbé de Selz, prince d'empire, dans les droits régaliens, et l'année suivante il y conféra au monastère de St.e-Valpurgue un privilège, et à l'abbaye de Pairis, la bourgeoisie à Colmar. Les confirmations données par Fréderic III des droits de l'abbaye d'Alspach et des villes de Keysersberg et de Turckheim sont aussi datées de Colmar. En 1329, les Colmariens reçurent, comme leur libérateur, Louis de Bavière, qui y vint avec le roi Jean de

Bohême. Ils firent le même accueil à Charles IV, le jour de l'Ascension 1354. Fréderic IV y arriva en 1442, et Maximilien I^{er} en 1493. Ferdinand I^{er} y est entré à cheval le jour de la St.-Thomas 1562, aux acclamations du clergé, des magistrats et du peuple, et après avoir pernocté dans la maison de St.-Jean, il continua sa route sur Brisack.

Constitution.

Le régime de Colmar, comme celui des autres villes d'Alsace, a été tantôt aristocratique, tantôt démocratique et tantôt mixte.

Prévôt impérial.

Le prévôt impérial, comme investi de la juridiction criminelle et des droits réservés au chef de l'empire, était la première personne du magistrat, soit que l'on considère l'ancienneté de l'institution de l'office, ou l'ordre du rang. Dans une charte des frères Ulric et Albert comtes de Ferrette, de

1236, donnée à l'abbaye de Murbach, l'on trouve mention de Marquard, prévôt de Colmar. Il paraît que cet office fut long-temps héréditaire dans une famille noble colmarienne, appelée *Schultheiss;* les plébéïens y étaient rarement admis. Parmi ceux-ci l'on trouve Jean Rösselman, fils d'un savetier de Turckheim qui, défendant la ville contre les nobles qui y faisaient invasion, a *été tué* en 1261 près de la porte du pont de pierre, *Trenckthor*. En 1281, le landvogt destitua Sigfrid de Gundolsheim, prévôt, qui s'employait à exciter de nouveaux troubles; à celui-ci succéda Conrad de Keysersberg, et à ce dernier, Walther Rösselman, fils de Jean, homme d'un esprit turbulent. Walther, déposé par l'empereur Rodolphe 1er en 1285, se mit à opprimer le noble de Stamheim, qui l'avait remplacé, et reprit son poste; il subit la peine de sa témérité, comme nous le verrons, sous l'empereur Adolphe, lequel promit aux Colmariens, en 1293, de ne leur donner à l'avenir, pour prévôt, qu'un des

leurs et habitant dans la ville. Plus tard, l'on voit cette place occupée par un noble de Berckheim, un Fréderic de Hunenburch, un Fréderic de Wangen, un Jean, un Burcard Münch de Bâle, un Burcard Münch de Landscron, un Pierre Théodat Chevalier et un Eppon de Hattstatt. En 1407, l'empereur Rupert engagea cet office à Eppon pour 1000 florins, en concédant à la ville le droit de le racheter après la mort d'Eppon; ce qui, pour plus de sécurité, fut confirmé par sentence de la régence d'Ensisheim de 1465. Cela n'empêcha point que postérieurement plusieurs empereurs et notamment Fréderic IV ne tentassent de reprendre cet office. A partir de ce temps, le prévôt ne fut plus impérial, mais municipal et annuel. Le prévôt, en exercice, vidait les petites causes et poursuivait les affaires criminelles, et de peur que le prévôt ne visât à une supériorité, on lui assigna le dernier rang parmi les magistrats, au lieu du premier, qu'avait auparavant le prévôt impérial.

Sénat ancien.

Avant le milieu du 13° siècle, l'on ne rencontre pas de mention d'un corps de sénat, comme avant le 14.°, l'on ne trouve pas le titre de *Meister*, *Burgermeister* ou *Stättmeister*, mais prévôt et conseil, *Schultheiss und Rath.* Dans les actes latins de cet âge, ils sont appelés sénateurs ou consuls. Le premier d'entre eux portait la qualification d'*Obristmeister.* Les autres s'intitulaient anciennement *Ausrichtermeister*; parce qu'ils exécutaient les mandemens du chef. Par une convention de 1331, les prévôt, consuls, qui étaient alors au nombre de quatre, les sénateurs, bourgeois et communauté formèrent une régence de neuf personnes auxquelles le gouvernement serait confié pendant cinq ans; parmi les neuf se trouvaient quatre nobles, deux frères Rust, un Henri de Wittenheim et un Fritsch surnommé *zum alten Wege.* Deux années après, Louis de Bavière pardonna à la ville

les troubles antérieurs, et promit appui au novemvirat. Sous ce règne, l'Alsace était déchirée par deux factions appelées rouge et noire. Ceux qui y étaient enrôlés furent bannis de la ville, et l'on n'accorda le retour qu'à ceux qui, ayant abdiqué les signes de la faction, adhéraient à la constitution nouvelle. Tous les ans, le douzième jour après Noël, le collége des neuf nommait quatre nouveaux consuls, quatre édiles et un nouveau sénat. La charge de chaque consul n'était que trimestrielle. En 1347, un nouveau réglement eût lieu, par lequel le corps de magistrature était composé de trois consuls et vingt-quatre sénateurs, dont huit nobles, et de tribuns éligibles annuellement par les tribus. Charles IV ratifia cette institution. Une autre également confirmée par l'empereur, lui succéda en 1460, par laquelle le sénat fut augmenté d'un consul et de deux sénateurs, le nombre des nobles et des tribuns restant le même. Sigismond et Fréderic IV privèrent de la dignité sénato-

riale les nobles, qui se refusaient à payer les contributions des biens, qu'ils achetaient à Colmar.

Sénat moderne.

Enfin, une dernière forme fut introduite, au nom de l'empereur, par Jacques de Mœrsperg, landvogt provincial en 1521 : il fut réglé que le conseil de ville se composerait de quatre nobles ou patriciens tirés de leur tribu *dite à la Couronne*, et de vingt autres nommés par les dix tribus, à raison de deux par tribu ; que la régence alternerait trois fois par an entre les stettmeister, et que les élections se feraient le dimanche le plus voisin de la St.-Laurent, que l'on appelait *le meistertag*.

L'admission des quatre nobles tomba en désuétude, ainsi que l'alternation du stettmeister par quatre mois ; elle devint annale. En 1575, les stettmeisters et conseillers étaient presque tous protestans. En 1628, ils étaient entièrement catholiques, et qua-

tre années après, tous protestans. (C'était à l'arrivée des Suédois, à qui la ville se rendit). Depuis 1680, le magistrat fut pris mi-partie dans les deux religions, et en 1686, il s'accrut d'un préteur royal. Le dernier ressort jusqu'à 100 liv. lui fut accordé par lettres patentes de mars 1685.

Outre deux conseillers de ville, chaque tribu avait son *Zunftmeister* (charge qui fut ensuite remplie par un des conseillers), et ses échevins au nombre de 12, 16 ou 20. Les conseillers de la tribu des boulangers, quoiqu'elle fut alors la sixième en rang, siégeaient les derniers, pour la punir d'un soulèvement, qu'elle avait fait en 1610 contre les décrets du sénat. Les conseillers étaient appelés aux délibérations dans les affaires majeures. Sous la période allemande, les bourgeois prêtaient chaque année serment d'obéissance au magistrat. Le jour de cette cérémonie s'appelait *Schwœrtag*. La formule du serment avait été concertée par Rodolphe duc d'Autriche, l'évêque de Bâle, l'abbé de

de Murbach et les autres villes de la décapole alsacienne en 1358, et approuvée par l'empereur Charles IV *.

---

* Composition du magistrat en 1789:

Prêteur royal, M. Sommervogel; stettmeisters 1° M. Chauffour, avocat au Conseil souverain d'Alsace et directeur des postes (obristmeister en cette année); 2° M. Delort, avocat au Conseil souverain d'Alsace; 3° M. Buob; 4° M. Müeg, avocat au Conseil souverain d'Alsace; 5° M. Sandherr le jeune, et 6° M. Sandherr l'aîné, faisant fonctions de procureur fiscal; M. Metzger, licencié, adjoint de M. Sandherr l'aîné; M. Lang, avocat, surnuméraire.

Syndic: M. Chauffour aîné, avocat au Conseil souverain d'Alsace; adjoint survivancier: M de Colbéry, avocat.

Conseillers assesseurs au magistrat: MM. Petit, Brucker, Wolz, d'Edighofen, Widman et Birckel.

Greffier criminel: M. Klein, avocat au Conseil souverain d'Alsace.

Conseillers de ville, de la tribu des marchands: MM. Petit et Widman.

De la tribu des tonneliers: MM. Brucker et Thürninger

De la tribu des laboureurs: MM. Tschann et Birckel.

De la tribu des vignerons: MM. Wolz et Metzger.

Législation.

Aux lois des Alémans et des Francs reçues en Alsace, se sont jointes les ordonnances des empereurs et les statuts des magistrats; le droit romain y suppléait. En 1355, Char-

---

De la tribu des bouchers : MM. Hüffel et Düring.

De la tribu des jardiniers : MM. Birckel et Gœckhlin.

De la tribu des cordonniers : MM. Rohr et Moll.

De la tribu des tisserands : MM. Bartholdy et Pierre.

De la tribu des maréchaux : MM. Edighoffen et Schidy.

Et de la tribu des boulangers : MM. Müssel et Papigny.

Archiviste : M. Birkel, licencié.

Chambre des tutelles, *Waisenamt* : MM. Petit et Birkel, *Waisenvögte*; greffier : M. Klein.

Quartiers-maîtres : MM. Schidy et Widman.

Sous-Inspecteurs des bois et forêts, *Waldherren* : MM. Birkel et Tschann.

Receveur des deniers patrimoniaux et royaux : M. Düring.

Inspecteur des bâtimens, *Baumeister* : M. Volz.

Administrateurs de l'hôpital bourgeois, *Oberpfleger* : MM. Sandherr et Chauffour, stettmeisters; receveur : M. Hochstetter.

les IV abolit l'usage d'assimiler une blessure au meurtre : le même défendit, en 1363, au magistrat de Colmar de séquestrer les biens d'un homicide, à moins qu'il n'eût pris la fuite ; mais il prescrivit que les biens du fugitif seraient, après le paiement des frais, distribués en trois parts, dont une aux héritiers du condamné, et les deux autres aux juges. En 1593, les statuts de Colmar furent rédigés dans la langue du pays, et livrés à l'impression en 1737, contenant 108 pages in-folio. Ce qui regarde la règle de procédure, les contrats, les tutelles, l'adoption, les testamens et les peines, se rapproche des ordonnances de la chambre impériale et des lois romaines; mais quant aux biens des époux et à l'ordre de succession *ab intestat*, le statut diffère du droit romain : il établit une absolue communauté de biens entre les époux. En cas de mort de l'un d'eux, tous les biens immobiliers sont dévolus aux enfans, l'époux survivant n'en retient que l'usufruit, mais obtient la pro-

priété du mobilier. Les descendans excluent les ascendans ; les père et mère succèdent seuls à leur fils ou fille morts sans postérité. Les aïeux succèdent à leurs petits enfans avec les frères et sœurs de ceux-ci. Le bis-aïeul est exclu par les frères et sœurs ou par les enfans des frères et sœurs de son arrière petit-fils, mais il est préféré à ses oncles et à leurs descendans. L'époux survivant, en cas d'inexistence d'enfans, est l'héritier de l'autre, à l'exclusion des frères et sœurs et des ascendans, sauf la légitime de ceux-ci. Les frères unilatéraux, et par droit de représentation, *leurs enfans* concourent avec les germains. En d'autres degrés les descendans des frères germains l'emportent sur les descendans des unilatéraux.

Religion.

A dater de l'introduction du christianisme dans la Séquanie, l'exercice du culte religieux à Colmar a été soumis aux réglemens du siége métropolitain de Besançon et de l'évêque de bâle. Les décrets du concile de

Bâle furent suivis jusqu'à la promulgation du concordat germanique. Sur la fin du 13.ᵉ et au commencement du 14.ᵉ siècle, les églises de Colmar furent mises en interdit, parce que les habitans s'étaient refusés à se soumettre aux juges de la cour épiscopale, et parce qu'un ecclésiastique avait été mis à mort dans la ville.

Changement de religion.

Le luthéranisme et le zwinglianisme parvinrent de bonne heure à Colmar. L'empereur Charles Quint exhorta, en 1524, la ville de persister dans sa croyance, redoutant que le stettmeister Boner, homme savant et considéré, ne persuadât ses citoyens d'adopter les nouveautés. Le magistrat obéit et n'écouta point les demandes des habitans, qui tendaient à faire contribuer le clergé aux charges publiques et à s'affranchir de la juridiction de l'évêque. Lorsqu'en 1526 les soulèvemens des paysans répandirent la frayeur dans Colmar, les monastères accep-

tèrent le droit de bourgeoisie; en 1538, le magistrat publia plusieurs ordonnances touchant la discipline ecclésiastique, défendant entre autres, aux religieux de recevoir des novices à son insu. Le nombre des protestans augmenta en ville; ils fréquentaient les églises de Horbourg et de Riquewihr, qui avaient adopté la confession d'Augsbourg. En 1547 et 1554, le magistrat avait à la demande du chapitre, défendu sévèrement cette fréquentation; mais enfin, en 1575, à l'exemple des autres villes impériales, le culte nouveau fut admis publiquement à Colmar. Guillaume-Sébastien Linck, Michel Buob et Jean Goll, alors stettmeisters ont principalement favorisé son introduction. Linck de Thurnburg était noble, possesseur de Jebsheim, d'où vint que Keller, pasteur de Jebsheim, monta le premier en chaire, le 15 mai, dans l'église des ci-devant Récollets, que l'on avait disposée pour la célébration du nouveau culte. En 1584, le magistrat abolit les fêtes, hormis cinq ma-

jeures. Rudolphe II, moins porté pour le protestantisme que son père, chercha plusieurs fois à l'interdire; mais le magistrat manifesta à ses envoyés sa ferme résolution de le maintenir. Lorsque sous Ferdinand II, les forces des protestans en Allemagne, commençaient à chanceler, il ordonna à son frère Léopold, landvogt en Alsace, de rétablir l'ancienne religion à Colmar. En 1627, les délégués impériaux vinrent à Colmar fermer le temple, qui était alors à-peu-près partagé entre les luthériens et les zwingliens, pour le livrer aux Jésuites. Le 23 mars 1628, le magistrat entier fut congédié, sauf huit conseillers qui tenaient à l'ancienne croyance; il fut laissé aux autres l'option de quitter la ville, option dont le délai fut plusieurs fois renouvelé; quelques uns se retirèrent à Bâle, à Strasbourg et à Riquewihr. A partir de ce moment, les enfans des protestans furent bâtisés et leurs mariages célébrés dans l'église du collége. Cinq années après, Gustave Horn, commandant

des Suédois, s'étant emparé de la ville, y réintégra les protestans, déclarant libre la pratique des deux religions, ce que Louis XIII ratifia par un traité conclu avec les Colmariens. Louis XIV le confirma en 1644.

Hommes lettrés.

En 1604, le magistrat luthérien institua une école latine et grecque. Les études, qui n'avaient jamais cessé entièrement à Colmar, témoin pierre d'Andlo, chanoine, écrivain distingué, y refleurirent de bonne heure, sous Sébastien et Gaspard Murrho, prêtres, qui étaient les amis de Wimpheling. Sébastien était très-versé dans l'hébreu, le grec et le latin. Un autre Sébastien Murrho, probablement neveu du précédent, quoique non comparable à son oncle, avait également de la science et vivait au commencement du 16.e siècle. Après ceux-ci brillèrent, dans la carrière des lettres, le stettmeister Jérôme Boner, qui traduisit Thucidide et la vie de Plutarque en allemand;

Jean Hoffmeister, maître es-arts et religieux au couvent des Augustins, distingué par son éloquence et son érudition, que Charles Quint opposa dans la diète de Ratisbonne à Bucer, le compagnon de Luther : le magistrat supprima la réfutation qu'il avait écrite, de la confession d'Augsbourg. Michel Buehinger, également adversaire des protestans, écrivit dans le 16.e siècle l'histoire ecclésiastique, à partir de St.-Pierre jusqu'au pape Paul IV; il nia formellement l'existence de la prétendue papesse Jeanne. Thomas Kessler chanta éloquemment, dans des vers héroïques, la naissance du Christ. Jean-Balthazar Schneider, syndic de la ville, et son envoyé à la pacification d'Osnabrück, homme savant et prudent, prit une place entre les écrivains de l'Alsace, par son apologie colmarienne, laquelle a été publiée en 1645, pour justifier le magistrat de la reddition de la ville aux Suédois de 1632. Paris a dû à Colmar un célèbre typographe, dans la personne de

Michel Friburger, qui a le premier exercé son art dans la Sorbonne, avec Ulric Gering et Martin Cranz, en 1470. Amand Farckall et Barthélemy Grieninger ont obtenu, dans le même art, un grand succès à Colmar. Dans les derniers temps, les Decker, appelés de Bâle, par le Conseil souverain, et leurs héritiers y ont fait fleurir l'imprimerie royale; c'est de leurs presses qu'est sortie l'*Alsatia illustrata* de Schöpflin, en 1751 et 1761. Colmar a aussi produit des peintres et des orfèvres distingués. Beat. Rhenanus appelle Martin Schœn l'Appelle de Colmar, et veut que le nom de *Schœn* lui ait été donné à cause de la beauté de ses peintures; ses deux fils Paul et Georges, se sont distingués dans l'art de l'orfèvrerie.

Commerce.

Le principal commerce de Colmar furent les vins, les eaux-de-vie et le vinaigre. Si l'on avait suivi le projet de Lucius Vetus, préfet de la Germanie supérieure (c'est-à-

dire de l'Alsace) de joindre le Rhône et la Saône au Rhin, par le moyen du Doubs et de l'Ill, et par conséquent la Méditerranée à l'Océan, le canal descendant du Doubs à travers le Sundgau dans l'Ill, Colmar aurait pu devenir une place de commerce importante, par où les marchandises des contrées voisines, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Suisse ainsi que du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie seraient parvenues à la navigation du Rhin. Ce plan fut contrarié par la jalousie d'Œlius Gracilis, aussi préfet romain dans la Belgique, qui envia la gloire de cette entreprise à son collègue. * Il viendra peut-être un temps, a dit Schöpflin, où une partie des eaux du Rhin, dérivées par un canal artificiel dans l'Ill, ferait de Colmar un port. C'était le projet de Vauban, en 1698; mais la cons-

* Ainsi, le projet qui se réalise au 19.e siècle a été conçu sous Néron, l'an 58 de Jésus-Christ. V. Tacite, Annal. liv. 13, chap. 53.

truction de Neuf-Brisack l'a fait abandonner. Les revenus communaux de Colmar, médiocres sous la période germanique, se sont élevés a près de 90,000 livres sous le régime français. *

Territoire et domaines.

Le ban de Colmar s'étend au loin surtout vers le nord, par la forêt du Niderwald; elle a été jadis propriétaire de *Deinheim*, ou *Deygenheim*, village situé dans le voisinage de la ville, vers Ostheim. Les Autrichiens l'avaient engagé aux Hattstatt pour 100 marcs d'argent; Léopold, en 1319, céda aux Colmariens, pour 200 marcs, le droit de le racheter, à la condition que si la somme ne leur était pas rendue dans l'année, ils garderaient le village à titre de fief, en reconnaissance de quoi la ville promit au duc Léopold de le recevoir chaque année à Colmar une ou deux fois avec 30 ou 60 chevaux et de lui donner l'hospitalité. Des

* Ils vont aujourd'hui à 150,000

voies de fait s'étant élevées à ce sujet, avec les nobles de Hattstatt, la ville, pour y mettre fin, leur paya 200 marcs, démolit le village et en recueillit les habitans dans ses murs; d'où est venu le faubourg de Deinheim, nommé aussi de Brisack. Le pâtronage et les dîmes de ce village avaient appartenu aux comtes de Horbourg.

La ville s'est trouvé aussi momentanément possesseur des petites villes de Herrlisheim et Soultzbach et des villages de Holtzwihr et Wickerswihr, qu'Axel d'Oxenstirn, chancelier du royaume de Suède et directeur de la confédération protestante, avait enlevés à la famille de Schauenbourg et donnés à Colmar, en 1634; mais il fallut les rendre par la paix de Westphalie.

La ville acquit à titre plus légitime et conserva S[te].-Croix. Cette petite ville, après avoir successivement appartenu aux comtes d'Eguisheim, au mundat de l'évêché de Strasbourg, à la maison d'Autriche, aux Palatins et à une famille Willinger, dont le

chef avait été trésorier de Maximilien 1.er, fut vendue à la ville, par une veuve Willinger, en 1536, avec le village de Logelnheim, pour 26,000 florins; mais comme Logelnheim, qui était féodal, n'avait pu être vendu, il fut fait une diminution de 583 florins sur le prix.

La seigneurie d'Hohenlandsperg advint à la ville en 1714; Louis XIV la lui céda en échange du prieuré de St.-Pierre, lequel prieuré fut donné par le Roi au grand-chapitre de Strasbourg, en indemnité de la cour du Bruderhoff, dont l'on avait disposé pour la construction du séminaire de Strasbourg et d'un collége de Jésuites. Cette seigneurie consistait dans le château du Hohlandsperg, qui a été assiégé et pris par les Suédois, au mois de mai 1633, et dans ses dépendances, dans une partie de Wintzenheim, dans le tiers de Turckheim, dans Nidermorschwir, Ingersheim et Katzenthal, dans le tiers d'Ammerschwihr, dans Kientzheim, dans une grande partie de Sigolsheim

et dans Logehnheim. La ville exerçait dans ces lieux, les droits seigneuriaux et juridictionnels, soit en tout, soit en partie. *

Fastes militaires.

Entre les guerres que les Colmariens ont eu à soutenir, la plus ancienne, dont l'on ait connaissance, est celle qu'ils firent à la ville de Rouffach en 1248, dans laquelle ils furent vaincus, échec qu'ils réparèrent huit années après. Les gens de Rouffach soutenaient alors la cause de l'évêque de Strasbourg, leur seigneur, lequel profitant de l'anarchie qui régnait en Allemagne, cherchait à se soumettre les villes impériales d'Alsace. En 1261, Colmar s'était lié avec les Strasbourgeois contre leur évêque; mais les Col-

* Après la révolution de 1789 la Ville fit annuller, par jugement, l'échange qui s'était fait en 1714, du prieuré de St.-Pierre contre la seigneurie de Hohenlandsperg, afin de rentrer dans les biens de ce prieuré, dont dépendait entre autres la directe de Wasserbourg et la propriété de St.-Gilles.

mariens ayant changé d'intention, chassèrent leur prévôt Jean Rösselman, auteur de ce traité. Il se réfugia chez Rudolphe, comte de Habsbourg, commandant des forces strasbourgeoises, il intrigua avec lui, pour s'emparer de Colmar, et pénétra dans la ville, caché dans un tonneau, où d'accord avec une poignée d'amis, il ouvrit de nuit les portes aux soldats de Rudolphe, et proscrit à son tour ses adversaires. L'année suivante*, les troupes épiscopales ayant voulu surprendre Colmar, Rösselman succomba les armes à la main, mais les ennemis furent repoussés avec grande perte. Walther, fils de Jean Rösselmann, succéda à l'emploi de son père; il profita de la circonstance des contributions qu'exigeait, en 1284, le landvogt de la province, au nom de Rodolphe, devenu empereur, pour exciter le peuple à

* Schöpflin, tome 2, §. 683, place la mort de Jean Rösselman, combattant contre les nobles en 1261; et ici, en 1262, guerroyant contre les troupes de l'évêque de Strasbourg.

la révolte, et lui persuader d'adhérer à Fréderic, qui errait dans les provinces voisines et était l'antagoniste de Rodolphe. L'empereur accourut et au mois de juin, après un siége de cinq jours, s'empara de la ville ainsi que de Fréderic, qui était venu pour la secourir. Le prévôt fut destitué et la ville mise à l'amende de 4,000 marcs d'or. Dans l'année même, où Rodolphe 1.er mourut, l'évêque de Strasbourg assiégea, avec 30,000 hommes, la ville qui avait une garnison de 3,000.

Sous l'empereur Adolphe.

Aprés la mort de Rudolphe, Rösselman chassa les nobles de la ville, et poussa les citoyens à prêter serment à l'évêque, pendant que les autres villes d'Alsace juraient fidélité à Adolphe, roi des Romains, et pendant que lui-même Rösselman lui promettait aussi sa foi, à condition de le maintenir en place : ce qui ne l'empêcha pas d'introduire, peu après, nuitamment en ville,

Anselm de Ribeaupierre ennemi d'Adolphe, avec une troupe armée. Les bourgeois épouvantés du danger d'un siége, se soulèvent contre leurs chefs, ouvrent les portes, livrent Anselm et se livrent eux-mêmes à Adolphe. Rösselman s'échappe travesti. Il revient, est pris, et allait subir la peine capitale; à la prière de l'évêque de Bâle, il eut la vie sauve; il fut traîné sur un charriot, assis sur une roue, la main droite attachée à un piquet, en signe de son parjure. Quant à Anselm de Ribeaupierre, il fut mulcté dans ses biens. Après qu'Albert fut élu comme compétiteur de l'empereur Adolphe, l'évêque de Strasbourg suscita, en 1298, une nouvelle guerre aux Colmariens, mais ceux-ci défendirent vaillamment la cause d'Adolphe, contre l'évêque, le comte de Fribourg et ses autres adversaires.

Sous Louis de Bavière, etc.

Durant le conflit qui a régné entre Louis de Bavière et Fréderic-le-Bel d'Autriche,

se disputant la couronne, Colmar hésitait entre eux, elle fut deux fois assiégée par Fréderic et deux fois délivrée par Louis. Elle n'adhéra cependant pas constamment à ce libérateur, lequel par lettres datées d'Ulm, le samedi avant l'Ascension 1330, lui pardonna sa défection. Charles IV, en 1354, releva Colmar du ban de l'Empire. Quatre années après, à cause des tumultes élevés contre le magistrat de la ville et contre le landvogt, Rudolphe, duc d'Autriche, s'empara de la ville au nom de l'empire et fit raser les maisons de quelques rebelles. En 1376, l'empereur Charles IV la rétablit dans ses bonnes grâces, dont elle avait démérité, l'on ne sait pour quelle cause; pareil pardon lui fut accordé par l'empereur Venceslas, en 1388, au sujet de l'obstination qu'elle avait montrée quant aux juifs habitant dans ses murs. Sept années auparavant, il avait exhorté les Strasbourgeois de prêter assistance à Colmar, contre qui Léopold, duc d'Autriche, trâmait une attaque. Dans les

intervalles, différens seigneurs, d'un moindre ordre, ont fait contre elle des tentatives hostiles : Conrad, comte de Fribourg, en 1320 ; les Lobegass, Waltherr de Geroldseck, Henri de Winstingen, les chevaliers d'Illsich et Conrad Münch de Bâle, en 1332 ; Jean de Froburg en 1352, et peu après les nobles de Wittenheim, Hugues comte de Hohenberg, Péterman de Steinbach, Sigismond de Hattstatt. En 1425, Charles, duc de Lorraine, irrité de ce que le château de Guémar lui avait été enlevé, menaça de la guerre Colmar, Sélestadt et Keysersberg ; pour lui résister, l'on fit alliance avec l'électeur Palatin, avec Bâle, Fribourg et autres ; l'affaire fut aplanie trois années après à Molsheim. L'on passe sous silence nombre d'autres alliances que Colmar a successivement contractées avec des princes, des villes et des états voisins.

Sous la guerre de 30 ans.

Mémorable fut au 17.e siècle son occupa-

sion par les Suédois; ceux-ci après s'être emparés au bout d'un mois de siége, le 10 décembre 1632 de la ville de Sélestadt, vinrent porter leurs forces sur Colmar, qui se trouvait déja bloqué depuis cinq semaines. Le rheingrave Otton Louis, commandant de l'armée suédoise, sous les ordres du général Horn, avait son quartier à Turckheim, et avait dès le 21 novembre sommé Colmar de se rendre. Horn vint camper le 15 décembre à Horbourg et renouvela la sommation. L'empereur avait placé depuis peu une garnison de 600 hommes dans la ville, dont la plupart étaient de la partie du Sundgau qui parle patois (des environs de Belfort), leur commandant s'appelait Werner; ils avaient été envoyés par les ordres de Guillaume, marquis de Baden, lieutenant de l'empereur, contre le gré des habitans. Dans une conjoncture aussi critique, le magistrat prit l'avis de la bourgeoisie, qui effrayée par l'exemple de Sélestadt, craignant la famine à l'approche de l'hiver, et n'espérant point

de secours, opina qu'il fallait se rendre, c'était le 18 décembre; le même jour Emmanuel Rötelin fut envoyé pour traiter d'une suspension d'armes avec l'ennemi, qui s'était rapproché de la ville, à travers les vignes. Le lendemain, pendant que les magistrats étaient à l'hôtel-de-ville pour délibérer des conditions, le commandant Werner rassemble sa troupe; le bruit court qu'il en veut au magistrat et aux citoyens. Un tumulte s'élève, dans lequel 22 soldats dispersés dans la ville, sont tués par le peuple, les autres renfermés dans les tribus et Werner dans le *Vagkeller*, contigu à la maison de ville; les bourgeois gardent les portes de la ville. Pendant ce vacarme, qui a duré 2 heures, deux drapeaux blancs furent arborés, l'un sur la tour de l'église et l'autre sur le rempart. Deux officiers Suédois arrivèrent l'après-midi dans la ville, pendant que Dürninger et Haffner étaient envoyés de la ville vers le général Horn. Le 20 du mois, 400 Suédois occupèrent la ville et

bivouaquèrent sur la place de l'église. Horn y entra le lendemain; on lui offrit les deux drapeaux enlevés à la garnison. Il rétablit de suite toutes les choses dans la ville, sur le pied où elles avaient été en 1626 (ce qui faisait principalement allusion au culte protestant). Le traité avait été signé la veille à Horbourg. Quelques soldats de la garnison prirent service parmi les Suédois; les autres furent renvoyés avec Werner, qui, ensuite, a été fait colonel d'un régiment français. Dans ce tumulte il n'y avait ni faute du sénat, ni faute du commandant, tout fut l'ouvrage du peuple, que les écrivains ont raconté diversement, selon l'esprit du parti auquel ils tenaient. Ce que l'on vient de rapporter, est conforme à une enquête que le magistrat a fait faire et dans laquelle onze témoins de chaque religion ont été entendus sous la foi du serment, et à un journal qu'a rédigé un procureur du magistrat, nommé Jacques Rapp, du 16 novembre au 21 décembre. L'information du magistrat eut

lieu le 25 janvier 1638, c'est-à-dire, cinq années après, dans la vue de faire cesser les soupçons que l'on avait accrédités. C'est dans le même but que fut livré à l'impression, en 1645, l'apologie de Colmar, écrite par Balthazar Schneider, syndic de la ville. Le magistrat et Werner avaient déja résolu la reddition avant le désordre, ainsi que le prouvent les propositions des articles de la capitulation, conservés aux archives. Au reste, qui aurait pu empêcher cette ville libre impériale, jouissant alors du droit de paix et de guerre, à l'instar des autres Etats de l'empire, de traiter à son gré avec les Suédois, armés pour le maintien des libertés germaniques et alliés de la France!

Les Suédois ayant été défaits deux années après à Nordlingen, ils cédèrent, par une convention de Paris, de novembre 1634, Colmar avec le surplus de l'Alsace, hormis Benfeld, à la France. Cependant de Lisle ambassadeur français, avait déjà ouvert à Strasbourg, le 9 octobre, avec Richard Moc-

kel,

kel, commissaire suédois, des négociations particulières concernant Colmar, et cette ville avait dépêché un envoyé à Paris, où il fût convenu qu'elle persévérerait dans la ligue de Halbronn, confirmée à Francfort, et qu'elle recevrait une garnison française de 650 hommes, nourris par le Roi. S. M. promit de maintenir les droits de la ville, et l'état des choses spirituelles et profanes alors établi, et de stipuler ses intérêts dans la pacification future. Cette convention fut confirmée par Louis XIV, le 12 mai 1644. Quatre années après, la paix de Westphalie vint cimenter l'incorporation de l'Alsace à la couronne de France et sa restitution aux Gaules, dont elle avait été démembrée huit siècles auparavant. La guerre de la Flandre, qui éclata en 1672, devint fatale à Colmar; Louis XIV, qui l'avait inspectée du dehors peu auparavant, en passant pour aller à Brisack, craignit qu'elle ne fut occupée par les ennemis, il ordonna, en 1673, que ses fortifications seraient rasées et son

arsenal vidé sur Brisack. Le démentelement fut exécuté dans dix jours. Les circonstances de cet événement sont rapportées dans une lettre datée de Brisack 30 août 1673, recueillie dans les *Lettres historiques* par Pellison, tome 2, p. 9. « La manière dont « on s'est pris pour entrer plus doucement « dans Colmar, a été de publier que le Roi « y voulait loger en allant à Brisack, ce « qui ne se pouvait refuser. Ensuite, on fit « entrer le régiment des gardes du Roi, « puis d'autres troupes, environ 3,000 « hommes en tout...... (page 11). Ce matin « nous avons été dans Colmar, le Roi ne « passant qu'au dehors; c'est une ville assez « grande, presque comme Compiègne; il « y a double enceinte de murailles, des fossés assez bons et revêtus; dix-neuf bas« tions aussi revêtus avec les courtines, « jusques à 7 ou 8 pieds de hauteur. Mais « à dire la vérité, les fortifications ont paru « très-misérables à tout le monde, et très« mal entendues; de grandes courtines et

« des bastions très-petits, à-peu-près comme « à Sélestadt, mille endroits où l'on n'était « vu de rien; et ce qui est ridicule, c'est « que le seul côté mieux fortifié est celui « des marais, qui n'en avait aucun besoin.... « Pas un gabion, peu de munitions de « guerre, rien de prêt enfin pour la défense; « ils n'avaient que 2 ou 300 hommes de « troupes réglées. On parlait au Roi de 5000 « bourgeois sous les armes, mais j'ai appris « sur les lieux que toute la ville n'en faisait « pas 2000. Elle passe pour être riche..... On « a ce matin commencé à faire sortir leur « artillerie pour la conduire à Brisack, ce qui « leur a fait répandre beaucoup de larmes. « Il y avait 68 pièces, et entre celles-là deux « couleuvrines d'une grandeur et d'une beauté « admirable, que nous avons trouvées sur le « chemin. Ses troupes ont aussi commencé « à démolir le haut des remparts de la der- « nière enceinte extérieure; ils ne sont que de « terre en haut. L'on prétend que les ruines « combleront les deux fossés de part et d'au-

« tre. L'on emportera par des mines les 7 ou
« 8 pieds de hauteur qu'il ont de revêtu. On
« commence à travailler les mines en divers
« endroits. Castellan est venu exprès pour
« cela..... »

Les murs qui existent à présent ont été réparés neuf années après. Cependant, la ville a toujours eu un commandant militaire, pris parfois parmi les maréchaux-de-camp et les lieutenans-généraux.

Voyez l'histoire de la bataille gagnée par Turenne entre Colmar et Turckheim, à la fin de l'article de Turckheim.

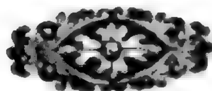

SÉLESTADT.

Le nom de cette ville a été singulièrement tourmenté par les écrivains et dans les diplomes. L'on rencontre *Sclatistat*, *Scaldistat*, *Sclezistat*, *Schletstat*, *Selenstat*, *Selatum*, *Seleuca*, *Selzstatt*, etc. etc. Du temps de Charlemagne elle était une cour fiscale, une *villa* ou village royal avec un palais. Ce monarque y a passé la fête de Noël en l'année 775 ou 776. *Sclatistatè villa in palatio nostro.* C'est la plus ancienne mention qu'en fournisse l'histoire; sous ce rapport elle est contemporaine de Colmar, sans qu'on puisse savoir si l'une et l'autre n'ont pas existé déjà sous les Mérovingiens ou auparavant. Les deux avaient, sous la période francique, un palais et un manoir royal, et n'ont pris le rang de villes que sous la domination allemande.

Situation.

Sélestadt est située à peu de distance de la ligne, qui sépare la basse Alsace de la haute, à une lieue du pied des Vôges et à quatre lieues du Rhin, dans la partie la plus étroite de la plaine de l'Alsace. Elle est baignée par l'Ill, dont une partie des eaux est introduite dans la ville par un canal, ce que fait aussi la rivière de la *Scher*, descendant de la vallée de Villé. Ces eaux font tourner dans la ville des moulins, lavent ses rues et contribuent à la salubrité de l'air. Le territoire de Sélestadt est riche en forêts, en pâturages, en rivières poissonneuses, en grains, en vignes et arbres. Six routes y aboutissent; deux conduisent par les vallées de Liepvre et de Villé en Lorraine. Sous Sigismond, les Sélestadiens, aidés par les avantages que cet empereur leur a fait, en ont construit une nouvelle, qui a 34 ponts à travers les marais vers le Rhin, par laquelle l'on arrive du Brisgau en Alsace, en Lorraine et en France,

et sur laquelle se trouve établi un très-ancien péage, destiné à l'entretien du chemin et des ponts, dont l'empereur Frédéric IV a augmenté le tarif en 1477.

Fortifications.

La forme extérieure de la ville est à peu près ronde. Béatus Rhenanus habitant Sélestadt, où il fut élevé, célébra, il y a trois siècles, l'élégance de ses murs de briques, de ses galeries couvertes, de ses tours, de ses trois ou quatre fossés, les uns secs, les autres toujours pleins d'eau. C'est le Landvogt Wölfell, sous Fréderic II, par conséquent dans le 13.e siècle, qui a étendu l'enceinte de Sélestadt, qui était auparavant un fort petit village, et l'a entouré de murs en même temps que Colmar et Keysersberg. Adolphe de Nassau, Fréderic d'Autriche, Louis de Bavière et Charles IV l'appellent bourg dans leurs diplomes. En 1398, une grande partie de ses murs étant tombée, l'empereur Venceslas, et quatre années après,

l'empereur Rupert lui accordèrent plusieurs privilèges pour les réédifier. En 1552, à l'approche des troupes du roi de France Henri II, Sélestadt à l'instar de Strasbourg augmenta ses fortifications et y ajouta un rempart. En 1673, après la réunion de l'Alsace à la France, ces vieilles fortifications ont été démolies par ordre du roi, en même temps que celles de Colmar, et deux années après, remplacées par de nouvelles en forme octogone, longue et irrégulière; en y ajoutant, vers le levant, une dérivation des eaux de l'Ill, à l'aide desquelles cette partie peut être submergée en cas de besoin, et vers le couchant, un autre canal dit le canal de Châtenois. La ville a trois portes nommées de Colmar, de Strasbourg et de Brisack, celle intérieure de Brisack porte: *Anno* 1533 *Carolo* v. *cæsare Augusto post actos germaniarum conventus in hispaniam redeunte.*

Edifices sacrés.

Les églises et les monastères occupaient à

Sélestadt, pour ainsi dire, autant d'espace que les maisons des habitans.

Paroisse.

L'église paroissiale bâtie, dans le 14.e siècle avec sa tour, mérite d'être citée parmi les constructions de l'Alsace. L'on monte par de nombreux degrés de la nef dans le chœur. L'on conserve dans cette église les reliques des ornemens funéraux de l'empereur Ferdinand 1.er, apportées de Vienne par Jacques OExel, son conseiller en 1577, comme aussi une croix venue de Constantinople. L'on y trouve les tombeaux de Wimpfeling, de Rhenan, de Spiegel, de Mai, de Dringenberg, de Craton, des OExel, hommes lettrés, qui ont vécu dans cette ville. Le curé et les vicaires sont à la nomination du magistrat.

St.e-Foi.

La prévôté de Sainte-Foi, dépendante de l'abbaye de Bénédictins de Conques dans le Rouergue, fut le premier monastère de Sé-

lestadt. Son église fut construite en l'année 1094 dans la forme du St.-Sépulcre, par la duchesse Hildegarde, de la famille des Hohenstaufen, alors ducs d'Alsace, laquelle, avec son fils Otton, évêque de Strasbourg, et son fils Fréderic, duc de Souabe, combla ce monastère de tant de donations et de concessions, qu'il partageait avec l'empereur la juridiction et la perception de la taille. En 1281 l'empereur Rudolphe 1.er lui abandonna toute la taille, à condition que lui, empereur, aurait le droit de nommer seul le prévôt et le magistrat. Mais en 1299, la ville obtint le tiers du produit du péage, et en 1416 le péage entier, à condition de payer au couvent chaque année 44 livres, qui furent plus tard rachetées. L'évêque Albert, qui est mort en 1506, avait réuni la mense de cette maison à celle de l'évêché, et son successeur Guillaume III en vendit une grande partie à la ville en 1536 pour 26 mille florins. Du surplus des biens, l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, fonda un

collége de Jésuites dans l'église de St.'-Foi, lequel collége a été rebâti à neuf en 1754.

St.-Jean.

Une commanderie de St.-Jean y fut établie en 1265, à laquelle advint, en 1307, la cour des Templiers située près de Bergheim, après l'extinction de cet ordre. Dans le chapitre général, tenu à Heimbach, près de Landau en 1399, il fut réglé que la commanderie de Sélestadt serait réunie à celle de Strasbourg, sous la condition de payer ses dettes et d'entretenir deux chapelains de l'ordre dans la maison de Sélestadt; ce que le grand-maître Philibert de Naillac a ratifié en 1417.

Couvens d'hommes.

Les Dominicains s'établirent à Sélestadt en 1284, aidés par les largesses des nobles de Wickersheim et d'un certain Hesson, monnoyeur.

La ville y appela, en 1280, des religieux

minorites, auxquels elle fit don d'une place pour bâtir. Les Rathsamhausen leur conférèrent beaucoup de biens, mais comme il restait peu de ces religieux en 1553, le couvent fut abandonné au magistrat, sous la stipulation de le rendre à l'ordre quand il le redemandera. Le magistrat y plaça des Récolets au 17.ᵉ siècle.

En 1654, le magistrat et le conseil de ville permirent aux Capucins d'y construire aussi une maison.

Couvent de femmes.

Un couvent de femmes s'y forma dès l'année 1245; vivant d'abord sous la règle de St.-Augustin, et mises l'année suivante, par le pape Innocent IV, sous celle de St.-Dominique. Peu de temps après, d'autres religieuses établies près de Ribeauvillé, sur une montagne appelée *Sylo*, furent réunies au couvent de Sélestadt, qui prit alors le nom de *Sylo*.

La ville et toutes les églises sont sous la

juridiction spirituelle de l'évêque de Strasbourg.

Edifices séculiers.

Parmi ces édifices, ceux qui méritent d'être cités, sont l'hôtel de ville, la douane, l'arsenal, et de vastes, belles et solides casernes, bâties près des fortifications.

Habitans.

Les habitans se distinguaient en ecclésiastiques, nobles et bourgeois. Il y avait aussi anciennement des juifs. Parmi les familles nobles, se rencontraient les *Rathsamhausen*, les *Manse de Mansenbourg*, les *Wickersheim*, *Brenck*, *Stein*, *Ramstein*, *Hatstadt*, *Fleckenstein*, *Trucksess de Rheinfelden*, *Kippenheim*, *Mülnheim*, *Zorn*, *Wasselar*. Les abbesses d'Andlau, de Hohenburg (St.e-Odile) et Erstein y avaient droit de bourgeoisie et de domicile. Les bourgeois y étaient divisés en dix tribus, comme à Colmar; il y en avait du temps de Beat Rhenane, douze; et dans le même temps 2,600 commu-

niants, dont le nombre s'est depuis plus que doublé. Rhenane, qui habitait Sélestadt, en parlant du caractère des habitans, dit que le peuple y est simple et mince (*tenuis**) et un peu trop adonné à la mangeaille. *Commessationibus Paulò addictior.*

Quant aux Juifs, l'on trouve qu'en 1347 l'empereur Charles IV a accordé aux Sélestadiens un pardon pour les avoir tués ou expulsés dans une émeute. Deux années après, il a attribué à la ville les biens qu'ils y avaient laissés. Il existe une lettre du magistrat de Sélestadt à celui de Francfort de l'année 1349, dans laquelle il se plaint du projet d'empoisonnement des juifs contre les chrétiens. Une nouvelle persécution contre les juifs ayant eu lieu à Sélestadt sous l'empereur Venceslas, cette ville fut mise au ban de l'empire; mais elle fut relevée en 1389. Au retour des Suisses de la bataille de Nancy, où ils avaient défait Charles-le-

* Si toutefois le mot de *tènuis* ne doit pas se traduire par fin et délié.

Téméraire, passant par Sélestadt, ils en chassèrent violemment le reste des juifs. L'empereur Fréderic IV, sans faire de reproches pour ce fait, accorda, en 1479, au magistrat seul le droit de recevoir ou de renvoyer les Israélites. Il en admit plusieurs en 1632, dans la vue de soulager les citoyens dans l'acquittement des charges publiques. En 1697, il n'en restait plus en ville qu'un seul; il reçut l'ordre d'en sortir.

Privilèges.

Les principaux fondateurs de la liberté à Sélestadt furent les empereurs Fréderic II et Rudolphe I^{er}. Celui-là l'érigea en ville et celui-ci remit sous la juridiction impériale la ville entière, dont Hildegarde avait, sous le régime ducal, livré la moitié au couvent de St.^{e}-Foi: la ville, reconnaissante de ce bienfait, éleva, sous Charles-Quint, un monument à ces deux empereurs. Rhenanus en composa l'inscription.

Parmi les titres d'immunités conservés aux

archives, le plus ancien est un diplome de Richard de 1257, confirmant génériquement ses constitutions et son indépendance. En 1292, l'empereur Adolphe déclare les bourgeois de Sélestadt capables de posséder des fiefs à l'instar des nobles. En 1311, Henri VII défendit aux juges provinciaux de prononcer, en faveur des créanciers, l'envoi en possession des biens de leurs débiteurs sélestadiens, réservant ce droit au prévôt et au magistrat. Pour les soulager du poids des dettes qu'ils avaient contractées pour le service de l'empire, l'empereur Fréderic III fit don à la ville, en 1315, de la perception de *l'umgelt* à son profit à perpétuité, et l'affranchit pendant deux années de tout subside à payer à l'empire. Cependant, en 1347, l'empereur Charles IV retira en partie ce bienfait, en impignorant à Jean d'Ekerich et à Burcard Sporer pour 300 marcs la moitié de la gabelle des vins. Louis de Bavière qui partageait le gouvernement de l'empire avec Fréderic III, offensé par les Sélestadiens,

paraît avoir révoqué le don que Fréderic leur avait fait, quoiqu'en d'autres occasions Louis se montra fort disposé en faveur de cette ville; en effet, se trouvant en 1333 à Bâle il publia défenses de s'emparer, en cas de naufrage, des denrées des Sélestadiens, et dans la même année, étant à Haguenau, il permit au magistrat de Sélestadt de lever de nouveaux impôts pendant un certain temps, pour indemniser la ville des dépenses qu'elle avait essuyées dans la guerre contre le comte de Würtemberg.

En 1347, Charles IV affranchit encore les bourgeois ou *Soldners* de Sélestadt de toute juridiction étrangère. Par le renouvellement de ce privilège accordé en 1376, il ordonna que dans les causes civiles, les bourgeois seraient jugés sur le perron (siége ordinaire de ce temps-là *) et les nobles au lieu dit *Salhove*. En 1356, Stras-

* Les juges siégeaient sur une galerie, une tribune, *eine Laube*, d'où est venu le nom de *Laubengericht*.

bourg et Sélestadt pactisèrent que les citoyens de l'une de ces villes ne seraient en aucun cas tenus de comparaître devant les juges de l'autre. L'empereur Venceslas, par lettres de 1393, soumit tous les habitans, sans distinction de condition, aux charges communales ; il permit de lever, pendant dix années, un tribut partageable entre lui et la ville, sur les bateaux chargés de vin, naviguant sur l'Ill ; droit que Louis de Bavière avait déja établi sur les denrées et autres marchandises. L'année d'après, Venceslas déclara les habitans de cette ville francs de tous péages étrangers. En 1477, l'empereur Frédéric IV ordonna que ceux qui auront été bannis par sentence du siége de Rothwil, seraient en sûreté à Sélestadt. Charles Quint confirma ces privilèges en 1521, et par une autre ordonnance, il attribua à la ville l'emplacement de tous les bâtimens qui périraient de vétusté, par le feu ou par tout autre événement, et que les propriétaires ne réta-

bliraient pas dans deux ans. Le même empereur autorisa les Sélestadiens, en 1530, de racheter leurs rentes censitiques ou emphytéotiques, moyenant le capital au denier 25, mais sur les plaintes des Etats de l'empire, il révoqua les concessions de ce genre. Il accorda aussi à la ville une troisième foire à tenir au 19 novembre de chaque année.

Monnaies.

L'on ne trouve ni titre qui ait accordé à Sélestadt le droit de battre monnaie, ni monnaie frappée dans cette ville, quoiqu'un bâtiment y a retenu le nom de l'hôtel de monnaie; il paraît qu'il a appartenu à l'évêque, qui l'a transféré plus tard à Châtenois.

Les armes de la ville étaient l'aigle impériale avec le lion. Le lion y a resté.

Droit municipal.

L'empereur Adolphe a fixé les principaux

points du Droit municipal de Sélestadt, dans un diplome daté de Haguenau, des ides de décembre 1292; celui qui favorise l'évasion d'un homicide, encourt la même peine que lui; s'il nie de l'avoir fait et qu'il n'en soit pas convaincu dans l'épreuve du duel, il aura à se purger par le serment; l'étranger ne peut obliger l'habitant au combat malgré lui; pour le duel, chaque combattant doit être muni d'une cuirasse et de deux épées; le vaincu aura à payer au prévôt, pour chaque espèce d'armes, 3 livres. Il est défendu aux enfans de 15 ans, de porter témoignage et de disposer de leurs biens au profit de père ou mère survivant; au décès de l'un des père et mère, les biens immobiliers sont assurés aux enfans; les époux sans enfans se succèdent mutuellement, s'ils n'ont pas autrement disposés : ces lois furent renouvelées par Fréderic III, à Sélestadt même en 1315; par Louis de Bavière, à Bâle en 1330, et par Charles IV, à Haguenau en 1347; Charles Quint les

fit réunir en un seul volume, à Worms en 1521, qu'il mit entre les mains de Jacques Spiegel de Sélestadt, qui était son secrétaire.

Régime.

La juridiction à Sélestadt était, au 13.e siècle, partagée entre l'empereur et le prévôt de Sainte-Foi, de manière que chacun nommait à la moitié des places du magistrat et alternativement à la place du prévôt, qui en était le chef. Mais, comme il a déja été dit, l'empereur Rudolphe en 1281, ramena à lui et à l'empire tout le pouvoir.

Prévôt.

Primitivement le prévôt y était connu sous le nom de *Vogt*. Conrad de Geispoltzheim, *Vogt de Sélestadt*, apposa en 1240, son sceau à une transaction entre la ville et la prévôté de St.e-Foi. Sur la fin du 13.e siècle et au commencement du 14.e, l'on rencontre, sous le nom de prévôts de Séles-

tadt, Conrad Wernher de Hatstatt, ensuite Henri Waffelar d'Eckerich, les nobles de Plobsheim, Kogenheim et Botzheim; l'avènement des nobles de Boltzheim entraîna des discordes intestines et une effusion de sang, en 1352. La place était remplie, en 1399, par Bruno, seigneur de Ribeaupierre. Tous ceux-ci la tenaient des empereurs ou gratuitement, ou à titre d'engagement et non de fief. En 1404, l'empereur Rupert l'engagea à Rudolphe de Hohenstein, pour 3,000 florins et peu après pour 3,500, à la ville même. Sigismond ratifia cette impignoration en 1413, moyenant 800 florins du Rhin, qu'il reçut; mais Fréderic IV institua de rechef, en 1467, un prévôt impérial à Sélestadt, dans la personne de Conrad Dietrich de Rathsamhausen, à qui succéda son fils Dietrich, lequel vendit son droit à la ville pour 1000 florins. Alors l'empereur devenu plus favorable aux Sélestadiens, statua en 1474, que l'office de prévôt et l'umgelt ne seraient plus jamais retirés à

la ville. Depuis cette époque, deux des plus anciens stettmeisters alternaient annuellement dans les fonctions de prévôt.

Sénat.

Le magistrat de la ville se composait de cinq stettmeisters (il y en avait huit du temps de Rhenanus), et de 19 conseillers de ville tirés des dix tribus, à la tête desquels fut mis en 1747, un préteur royal *. La régence

---

* En dernier lieu, il n'y avait plus que quatre stettmeisters et dix conseillers de ville. Voici quelle était la composition du magistrat en 1789 :

Préteur royal, M. de Dartein ; Bourguemaîtres, 1° M. Cetty l'aîné, doyen et vice-préteur honoraire ; 2° M. Rompler ; 3.° Kœbele ; 4.° M. Andlauer. Syndic et greffier en chef, M. Bavelaer ; commis-greffiers, MM. Doyen et Noll ; procureur fiscal, M. Rippel ; adjoint M. Franoux.

Conseillers de ville et chefs des dix tribus :

De la tribu des marchands, M. Hermann ; de la tribu des tonneliers, M. Schaal ; de la tribu des cordonniers, M. Zæpfel ; de la tribu des laboureurs, M. Oberlin ; de la tribu des maréchaux, M. Gouget ; de la tribu des

entre les stettmeisters change quatre fois par an; le régent est nommé par le préteur et les conseillers; les stettmeisters sont élus par le préteur, le magistrat en entier, à eux joints cent élus de la bourgeoisie, lesquels ont été quelquefois aussi consultés dans des cas graves. La nomination des conseillers de ville appartenait au préteur, aux stettmeisters et à deux conseillers. Les élections se faisaient à la fête de St.-Michel en présence du landvogt ou de son représentant. En son absence, il pouvait être passé outre devant un stettmeister dévoué à l'empereur et à l'empire, ainsi que cela fut décidé par Fréderic IV, en 1479. Les stettmeisters de Sélestadt, étaient les seuls magistrats de ville en Alsace portant la robe de palais, distinction que Louis XIV leur accorda en 1687; il avait en 1685, reconnu au magis-

tanneurs, M. Violand; de la tribu des boulangers, M. Cetty cadet; de la tribu des bouchers et jardiniers, M. Dreyer; de la tribu des pêcheurs, M. Wolffer; de la tribu des vignerons, M. Fels.

trat

trat le droit de juger dans les causes des particuliers sans appel jusqu'à 100 livres; chaque conseiller de ville, présidant sa tribu, était appelé *Zunfftmeister*. En 1358, l'empereur Charles IV éloigna les nobles des places de magistrat.

Charges.

Du temps de Charles IV la ville payait annuellement aux empereurs, à la St.-Martin, 60 marcs ou 120 livres de deniers d'argent. Louis de Bavière a donné cette redevance en engagement au landgrave Ulrich, en 1328, pour services à lui rendus, jusqu'à remboursement de 1000 marcs qu'il lui avait promis. Fréderic IV et Charles V, reconnaissant que Sélestadt a été surtaxé dans la matricule arrêtée à Nuremberg, la ramenèrent à son ancien contingent, que Charles a même réduit en 1526, à la moitié de celui de Haguenau et Colmar, en ajoutant quatre années après, qu'à l'avenir aucun changement de matricule ne pour-

rait être opposé aux Sélestadiens. Son contingent en dernier lieu était de 4 cavaliers et 24 hommes à pied ou 144 florins du Rhin par mois, et de 80 florins pour la sustentation de la chambre impériale. Il fut un temps où la ville payait un droit de protection aux évêques de Strasbourg et aux ducs de Lorraine.

Evénemens mémorables.

Il y a preuve de la présence de plusieurs empereurs dans Sélestadt par les titres qu'ils ont datés de cette ville. L'empereur Richard s'y est trouvé le 5 novembre 1262, Fréderic III, le cinquième jour des calendes d'avril 1315, et l'empereur Charles IV, le lundi après St.e-Lucie 1347; le même y revint sept années après. En 1338, la ville, parce qu'elle adhérait à Louis de Bavière, eut un siége à soutenir de la part de Berthold, évêque de Strasbourg; elle fut secourue au nom de Louis par Albert et Hugues de Hohenberg, lesquels après avoir

délivré la ville, se vengèrent sur Dambach et autres lieux appartenans à l'évêque. Elle essuya un nouveau siége de l'évêque de Strasbourg, Jean de Lichtenberg, successeur de Berthold, en 1360, mais tout aussi infructueusement; la cause en était, que la ville avait pris et mis à mort un certain notaire de l'évêché. En 1378, elle s'allia à la ville de Colmar contre les Lorrains, et trois années plus tard, elle accéda à la confédération de Souabe, à l'exemple de Mayence, Strasbourg et autres villes. Elle encourut, en 1386, avec Haguenau et Colmar, la disgrâce de l'empereur Venceslas, pour avoir favorisé les juifs dans leur refus de fournir à cet empereur la somme qu'il leur avait imposée. En 1493, à l'époque où les paysans révoltés de l'évêché de Strasbourg s'étaient réunis sur la montagne d'Ungersberg, près d'Andlau, Jean Ullman, d'une famille de magistrature de Sélestadt, Jean-Jacques Blienswiler et Nicolas Ziegler de Stotzheim, ennemis déclarés des tribunaux

ecclésiastiques, des monastères et des contributions, ont comploté contre Sélestadt, mais envain; Ullman fut écartelé à Bâle, où il s'était réfugié, et Ziegler à Sélestadt. Au siècle suivant, la guerre furibonde des paysans eut pour prélude de fausses écritures que fabriqua, en 1524, Jean-Jacques Schütz de Traubach, sur le compte de Melchior Ergersheim, prévôt de Sélestadt, dans la vue de rendre le magistrat odieux aux habitans. L'imposteur se réfugia à Strasbourg, où il fut jugé et pareillement écartelé.

Religion.

Vers le même temps commencèrent, à Sélestadt, des troubles religieux, à l'instar de Bâle et de Strasbourg. Ce qui y donna occasion, fût la faveur peu déguisée qu'accordait aux nouvelles doctrines le curé de la ville *Paul Seidensticker*, natif de Constance, docteur en théologie. Le magistrat le réprima et défendit, en 1524, d'introduire aucune nouveauté dans le culte et de célé-

brer la messe en allemand. Cependant, les partisans du curé allaient en croissant; le magistrat hésitait pendant que les délégués des tribus délibéraient sur l'admission des nouvelles formules. Au même temps, Antoine, duc de Lorraine, exterminait à Scherviller, à une lieue de Sélestadt, la troupe rebelle des paysans, et de cette bataille dépendait le changement de religion dans Sélestadt. Le magistrat, revenu de sa frayeur, enjoignit au curé de rétablir les anciennes formes, mais celui-ci préféra d'abdiquer, et le magistrat, craignant de faire un mauvais choix, aima mieux laisser quelque temps la cure vacante. Il fut défendu peu après de donner la sépulture ecclésiastique à ceux qui mouraient sans avoir reçu les sacremens de l'église, ce qui fit émigrer les dissidens. L'autorité du landvogt conforta celle du magistrat; il défendit, en 1535, les prédications clandestines des protestans. D'après cela le noble Sébastien Guillaume Linck, qui répandait

hautement les dogmes luthériens, fut chassé de la ville; il se retira à Colmar, où il continua d'être fauteur du protestantisme, et mourut stettmeister en 1617. En 1587, il fut permis aux protestans de fréquenter une église protestante dans le village des nobles de Rathsamhaussen, voisin de la ville.

Sélestadt a eu dans son sein des protecteurs de la secte des anabaptistes, et d'une secte de fanatiques, dont le chef était un tonnelier de la ville nommé Martin Steinbach; le bannissement fut prononcé contre ces sectaires en 1533 et 1566. Au siècle suivant, si l'on en excepte l'occupation suédoise pendant deux ans, il n'y eut dans cette ville aucune scission de religion.

Prise par les Suédois.

En 1632, les Suédois, sous la conduite de Gustave Horn, après s'être emparés de Benfeld, arrivèrent sur Sélestadt; c'était le 8 novembre. Breitenbach, avec 600 fantasins et un corps de cavalerie, défendait la place;

les assiégés furent repoussés le 12 dans une sortie, et le 16, le rhingrave Otton Louis, commandant en second sous Horn, dispersa une armée autrichienne qui avait passé le Rhin près de Brisack pour secourir la ville, dont les Suédois s'emparèrent sous des conditions raisonnables le 2 décembre. Deux années après, plusieurs citoyens furent condamnés à mort pour avoir cherché à remettre cette place, par trahison, au pouvoir des Impériaux. Les Suédois, quittant après la bataille de Nordling, mirent Sélestadt et Colmar aux mains des Français, cession que rendit ensuite définitive la paix de Westphalie.

Hommes lettrés.

Lors de la renaisance des lettres, Sélestadt a pu compter des hommes dignes d'être cités, tels que *Jean Hugon*, chapelain de Maximilien 1.er, qui a écrit à la fin du 15.e siècle; *Jacques Wimpfeling*, licencié en théologie et en droit, aussi distingué par sa piété

que par son érudition, mort en 1528; *Jean Sapidus*, en allemand *Vitz*, qui a fini ses jours à Strasbourg vers 1560; *Martin Bucer*, qui a marqué dans les prédications du luthéranisme à Strasbourg; *Béatus Arnoald*, secrétaire de Maximilien 1.er et de Charles v; *Jacques Spiegel*, pareillement secrétaire de ces deux empereurs ainsi que de Ferdinand 1.er, très-versé en philosophie, en droit et en théologie, et neveu de Wimpfeling; *Jean Mai*, frère utérin de Spiegel; *Jacques Villinger de Schauenberg*, conseiller et trésorier de Maximilien 1.er; *Mathias Schurer*, imprimeur à Strasbourg; *Jacques OEchsel*, secrétaire intime des empereurs Ferdinand 1er, Maximilien II et Rudolphe II. La plupart étaient membres d'une société de belles-lettres alors formée à Sélestadt. L'école de Sélestadt, dont étaient sortis tant d'hommes rénommés et savans, avait eu pour recteurs *Louis Dringenberg*, westphalien, *Craton Hoffman*, d'Utenheim, *Jérôme Gebviller*, *Vite-Rotenburg* et *Jean Vitz*. Leur école était située à côté de l'église paroissiale.

Mais l'écrivain qui a le plus illustré Sélestadt, et qui sans difficulté doit être mis à la tête de tous les autres, c'est Béatus Rhenanus. Le nom de Rhenanus, *Rheinauer*, lui est venu parce qu'il était né à Rheinau. Son père s'appelait *Antoine Bild* et sa mère *Barbe Kegel*. Né en 1485, il fut élevé à Sélestadt et mourut à Strasbourg en 1547. Homme doux, bon, affable envers tout le monde, il resta dans le célibat jusque vers la fin de ses jours. Il ne remplit jamais de fonctions publiques; par ses inscriptions latines dans différens quartiers de la ville, sur les colonnes et les murs de l'église paroissiale, sur les portes, à la chancellerie, à la douane et ailleurs, il donna à Sélestadt la mine d'une colonie romaine, en même temps qu'il manifestait sa science et son affection à sa patrie adoptive; il lui légua sa bibliothèque et une coupe d'argent. Sa bibliothèque fut établie dans la douane, et l'on voit dans les archives de la ville sa coupe et le recueil des lettres qui lui avaient été écrites. Sa maison,

que l'on connaît encore, est un témoignage de sa simplicité; une rare humilité était la compagne d'une vaste érudition et convenait à celui qui était l'ami d'Erasme.

Industrie.

L'art de la poterie s'est perfectionné dans Sélestadt; c'est un potier de cette ville, dont le nom est inconnu, qui a inventé dans le 13.e siècle l'émail de la faïence.

Territoire.

Les possessions de Sélestadt s'étaient anciennement accrues des deux villages de Burner et de Kinsheim. Le village de Burner lui fut donné par l'empereur Henri VII, en 1310. Le droit de patronage y appartenait au monastère de Baumgarten. La famille d'Ochsenstein revendiqua ce village comme un fief d'empire, mais elle fut déboutée par sentence du landvogt Reinhard de Sickingen de l'année 1402; ce village, voisin de la ville vers le nord, paraît avoir péri dans le

16.ᵉ siècle. Un pont construit en pierres de taille, en 1548, conserva son nom.

Le village de Kinsheim fut donné en toute propriété à la ville par Louis de Bavière, en 1338, avec la faculté de le rédimer des engagemens dont il était grevé. Il avait été en effet engagé aux Rathsamhausen par l'empereur Rudolphe 1.ᵉʳ pour 150 marcs d'argent, en 1286. A l'époque de la donation de ce village à Sélestadt, non-seulement les Rathsamhausen, mais des Munhart, Vindeck et autres, avaient droit à l'engagement, la ville les satisfit tous. Charles IV confirma cette donation en 1347. La ville acheta de plus, en 1534, de l'abbaye d'Andlau, moyennant 1500 fl., l'office de prévôt de Kinsheim, qui appartenait à cette abbaye. Le village est dominé par un château qui appartenait à Jean de Hattstatt; celui-ci et sa femme le vendirent aussi à Sélestadt, avec leurs vignes, forêts, jardins et prés, en 1492. Le domaine utile du château, avec beaucoup de droits dans le village, fut donné, en 1649, par la

ville pour 3000 florins du Rhin, à Guillaume de Gollen, qui lui avait rendu d'éminens services, sous la condition qu'il réparerait le château, qui avait été ruiné durant la guerre de 30 ans, que la jouissance passerait à ses héritiers mâles à perpétuité, et qu'en cas d'extinction des mâles, elle resterait aux filles et à leurs héritiers pendant 101 ans. Le dernier des mâles étant décédé le 8 septembre 1704, le bien passa à l'arrière-petite-fille du premier aquéreur, mariée au marquis de Broc, et il fut jugé par arrêt du Conseil souverain d'Alsace de l'année 1750, qu'au bout de 101 ans, *à partir de la mort du dernier mâle*, il ferait retour à la ville.

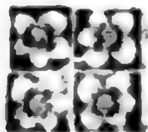

WISSEMBOURG.

Situation.

La ville de Wissembourg, située aux pieds des Vôges et entourée presque entièrement par les coteaux de ces montagnes, dans le diocèse de Spire, baignée par les eaux de la Lauter, mérite de compter au nombre des villes considérables de la province. Des vignes plantées sur les hauteurs, des prairies verdoyantes, des terres fertiles, des châtaigneraies et quatre grandes routes qui se croisent sur son territoire, lui donnent des avantages remarquables.

Nom.

Pour la distinguer d'autres villes portant

le même nom, on l'a appelée *Cron-Weissenburg*, pour faire allusion à un grand lustre en forme de couronne, suspendu dans son église collégiale, et que l'on a pensé avoir été donné à cette église par le roi Dagobert II, son fondateur; mais la ville, pour ne pas paraître dépendre du chapitre, a préféré le nom de *Weissenburg am Rhein*, le Rhin en étant à 4 lieues.

Origine.

La ville contiguë à l'enclave du chapitre, est plus moderne. Cette collégiale était jadis une abbaye bénédictine, remontant au 7.ᵉ siècle, bâtie dans une solitude. La sainteté du lieu y attira successivement des habitans. Un village se forma, qui s'accrut en ville et prit le nom que portait le couvent, ce qui arriva de même à la ville de Munster-au-Val de St.-Grégoire, à Marmoutier, à Andlau et à d'autres lieux. La plus ancienne mention de la ville, ne va qu'au 13.ᵉ siècle. Peut-être les ruines blanches de

Concordia, ville romaine, qui a existé près de là, à l'endroit où est placé aujourd'hui le village appelé *Altstatt*, ont-elles donné au monastère, lorsqu'il fut construit, son nom de Weissenburg, château blanc. Wissembourg a apparu comme ville, en 1247, dans la confédération des villes rhénanes.

Fortifications.

Fréderic, abbé de Wissembourg en 1262, et son successeur Edelin, ont fait enceindre la ville de murs et de fossés. L'abbaye elle-même était entourée de murs et de fossés distincts, élevés par le même Edelin, et avait sa propre porte, de manière que l'abbaye et la ville avait chacune son enceinte; celle de la ville étant en outre fortifiée par des tours ouvertes vers l'intérieur. Deux faubourgs qui se sont formés de villages détruits, ont successivement été joints à la ville; elle avait jadis quatre portes, la première appelée la porte d'en-haut ou de

Bitsch, à l'extrémité du faubourg dit *Bruch*. La seconde porte inférieure ou de Landau au faubourg de *Bannacker*. La troisième dite de Haguenau. La quatrième plus petite, s'appelait la porte des chaînes, *Kettenthürlein*, conduisant au village de Schweigen; elle a été fermée. *Decius*, originaire de Wissembourg, écrivain de la fin du 16.e siècle, a prétendu que les fortifications naturelles et artificielles de cette ville ne le cédaient à aucune autre place d'Alsace. Les anciennes murailles furent, comme celles de Colmar et de Sélestadt, renversées par ordre de Louis XIV, en 1673. La ville obtint, en 1746, de nouvelles fortifications, et devint place de garnison, en même temps qu'elle reçut une plus belle forme. Les retranchemens appelés les lignes de la Lauter, s'étendent de Wissembourg jusqu'à Lauterbourg.

Collégiale.

L'église collégiale dédiée à St.-Pierre et

St.-Paul, a toujours été le principal ornement de la ville. Elle était une des quatre abbayes de l'empire, dont les abbés jouissaient de la dignité princière. Clément VII la sécularisa, en 1524, en créant un prévôt, un doyen, un custode et douze chanoines. A la mort de Rudiger, qui d'abbé qu'il était, est devenu prévôt du nouveau chapitre, Philippe de Flersheim, évêque de Spire, lui a succédé à la prévôté, en 1545, et obtint de Charles-Quint et du pape Paul III, que la prévôté appartiendrait perpétuellement à ses successeurs, dans l'évêché. Ce chapitre était un des plus richement dotés de l'Allemagne.

Commanderie.

L'ordre teutonique avait une commanderie à Wissembourg. Elle jouissait du droit d'asile; elle n'avait pas de commandeur particulier, mais était admistrée par la chambre du grand-maître de l'ordre, d'où elle fut appelée *Cammer-Commanthurey*. Le

village de Rietfels lui appartenait. Les chevaliers de Malthe y avaient aussi une cour dépendante de leur commanderie, voisine de Geitershoven.

Couvens.

Les Augustins y établirent une maison en 1279. Ces religieux l'ayant abandonnée, elle fut vendue, en 1526, au prévôt du chapitre, pour 300 florins du Rhin; il en fit don, cinq jours après, à la ville, pour être jointe à l'hôpital. En 1686, les Augustins y rentrèrent par ordre du Roi, en en remboursant le prix à la ville.

La ville, qui avait acheté, dans le 16.e siècle, un couvent qui avait servi jusque-là à des Récolets, y plaça des Capucins en 1686.

Un monastère de Dominicains, fondé en 1287, par les nobles de Franckenstein et autres, fut converti, en 1553, en hôpital.

Paroisses.

Il y existe de plus deux églises parois-

siales, l'une sous l'invocation de St.-Jean et l'autre de St.-Michel. La première a été commune aux catholiques et aux protestans, sous la période française. La seconde, placée au faubourg de Bruch, sert aux protestans seuls depuis 1534. L'abbaye a exercé le patronage dans les deux; les revenus de la première avaient été réunis à ceux de l'abbaye par l'évêque de Spire, en 1234, à condition d'entretenir le curé. Par suite d'une antique coutume, les pâtres, qui habitent entre Surbourg et Neustatt, faisaient chaque année, sans distinction de religion et de sexe, une procession solennelle à l'église de St.-Michel, et de suite prononçaient entre eux, sur leurs contestations.

Habitans.

Les citoyens étaient divisés en patriciens et plébéïens. Les premiers s'appelaient *Hausgenossen* et possédaient seuls les emplois jusqu'au règne de Charles IV. Leurs maisons étaient franches. L'on comptait

entre eux les familles des Schwartzerd, des Artz, Banck, Breitenacker, Bogner, Hutter, Gottschalck, Harst, Helfant, Scheid, Metzger, Neff, etc. Mais au 14.ᵉ siècle, l'autorité et le nombre des patriciens étaient tellement diminués, que les plébéiens furent non-seulement admis dans la magistrature, mais plusieurs d'entre eux élevés au patriciat. Les habitans furent distribués en 7 tribus; des vignerons, des tisserands, des maréchaux, des tanneurs et cordonniers, des marchands et tailleurs, des bouchers, des boulangers et meuniers; chaque tribu présidée par deux conseillers, l'un catholique et l'autre luthérien. Il n'y a en ville ni richesses, ni pauvreté. Les revenus communaux allaient à 30,000 livres. Les Wissembourgeois, comme ceux de Landau, parlent un allemand plus pur que dans le reste de l'Alsace.

Liberté.

Le premier signe d'affranchissement de

Wissembourg, auparavant soumis à l'abbaye, se présente à l'année 1247, où cette ville, ainsi que Colmar, Haguenau et Sélestadt, accéda à l'alliance des villes du Rhin. En 1102, l'abbé se plaignait déja de ce que ses droits étaient usurpés. Dans une contestation portée devant l'empereur Fréderic IV, la ville faisait remonter l'origine de son émancipation à Fréderic II, qui avait été duc d'Alsace. Wissembourg avait un reichsvogt, dont l'autorité s'étendit sur la ville et sur le mundat, et qui s'accrut, lorsque le régime ducal s'éteignit en Alsace. Le serment qu'ont prêté, en 1292, les bourgeois de Wissembourg à l'empereur Adolphe, portait qu'ils obéiraient fidèlement et sans fraude, en toutes les choses auxquelles ils sont tenus envers l'empire, à raison de son advocatie (vogtey), sauf toutefois le serment de fidélité qu'ils doivent prêter, à cause de la propriété et du domaine à chaque abbé, après sa confirmation et sauf tous autres droits. Le vogt, constitué par l'empe-

reur, administrait les droits impériaux dans la ville et les villages dépendans de l'abbaye et sous sa protection, tous les habitans du mundat, et notamment les citoyens de Wissembourg, acquirent plus de liberté. Après de nombreuses disputes entre la ville et l'abbaye, l'empereur Rudolphe 1.er reconnut à la vllle, en 1275, le droit de perception de l'umgelt, et la libre élection de ses magistrats, en y appelant toutefois l'abbé, l'usage commun des forêts et pâturages, sauf quelques exceptions, comme aussi en commun le droit de battre monnaie et de constituer les juges équestres. Le droit de de fahl, précédemment aboli, fut alors conservé à l'abbaye. Les empereurs Sigismond et Fréderic IV supprimèrent, en 1431 et 1442, le serment de fidélité, qui se prêtait à l'abbé. Maximilien 1.er décréta enfin, en 1518, que moyennant 65 florins à payer chaque année à l'abbé, la ville pourra nommer sans lui ses magistrats, et qu'elle aura seule l'inspection des poids et mesures

et la perception des impôts. Les droits de chasse, de pêche et autres, dans l'étendue du mundat, étaient communs entre la ville et le chapitre.

Mundat.

Deux mundats étaient connus en Alsace: l'un et l'autre procédant de la munificence du roi Dagobert II, au 7.ᵉ siècle, l'un dit le mundat supérieur dans la Haute-Alsace, donné à l'évêché de Strasbourg, et l'autre dans la Basse-Alsace, donné à l'église abbatiale de Wissembourg. Celui-ci renfermait une étendue fertile de territoire à l'entour de Wissembourg et de la Lauter, de cinq lieues de longueur du levant au couchant et de quatre lieues du midi au nord, délimité par des bornes, dans lequel les habitans du mundat jouissaient en commun des bois, des pâturages, de la chasse et de la pêche. Il comprenait, outre la ville de Wissembourg, les villages d'Altenstatt, Schweighofen, Schleithal, Obersééback,

Bobenthal, Stettenbach, Finsternheim et Bæhrenbach, Steinfeld et Kappsweyer, Warspach, Schweigen, Weiler et St.-German, Cléburg, Rott, Steinseltz, Oberhofen et Rechtenbach, Reichsdorff et Bellenborn, Rietselz, Bundenthal, Erlenbach et Lauterschwan.

Tous ces lieux étaient primitivement soumis à l'abbaye, mais dans la suite des temps, plusieurs furent aliénés par des investitures féodales et autres moyens, et la supériorité du mundat lui-même s'est communiquée à la ville, de manière que l'abbé et la ville en étaient les seigneurs, *Oberste mundats Herren* et constituaient en commun deux siéges, l'un dit Graduel ou *Staffel-gericht* et l'autre Forestal, *Valdamt*, auxquels les habitans du mundat étaient soumis, quoique situés en d'autres juridictions. La justice criminelle appartenait dans tout le mundat, autrefois au seul vogt impérial. Mais comme quelques uns des villages étaient dans différentes seigneuries, chaque seigneur

gneur y exerçait la police. Dans les autres causes, il y avait concurrence entre les juges de ces seigneurs et le staffelgericht, au gré des justiciables, de manière cependant que les juges seigneuriaux étaient obligés de les juger selon les statuts du mundat. L'autre siége à la nomination commune du chapitre et de la ville, pour la conservation forestière, était rempli par quatre assesseurs, pris par moitié parmi les bourguemaîtres, *Oberwaldherren*, et parmi les conseillers de ville, *Unterwaldherren*. Ils statuaient sur la partie des forêts et les délits qui s'y commettaient, les amendes se partageant entre l'abbé et la ville. Ils faisaient marquer du bois aux habitans contre une prestation que ceux-ci acquittaient en reconnaissance du domaine.

Privilèges.

Par diplôme des empereurs Albert 1.er, Henri VII et Louis de Bavière, les Wissembourgeois ont été affranchis de toute juridic-

tion étrangère. L'empereur Charles IV leur accorda, en 1347, le privilège de ne pouvoir être donnés en engagement, et en 1362, il permit qu'un homicide banni depuis deux ans de la ville et du mundat y rentrât en payant une somme partageable entre lui et la ville. En 1431, L'empereur Sigismond, en confirmant à la ville le droit de conserver une aigle dans ses armes, lui accorda la faculté d'établir un marché, et elle obtint de Fréderic IV, en 1471, la permission de transférer ses ateliers de monnaie dans un autre local. Elle jouissait donc alors du droit de battre monnaie. Dans la même année, le même empereur lui accorda une foire d'une durée de 14 jours, postérieurement réduite à trois : Maximilien II, en 1570, en a ajouté d'autres à tenir à diverses époques; il y en eut annuellement quatre. Réprimandée par Charles IV, pour avoir usurpé le droit d'ériger des statuts, elle a fini par exercer ce droit sans ultérieure opposition.

Suffrage dans les diètes.

Le droit de suffrage aux diètes de l'empire lui fut contesté ainsi qu'à la ville de Landau, dans le 17[e] siècle, par l'archevêque de Trèves, alors possesseur de l'évêché de Spire et de la prévôté de l'abbaye de Wissembourg, mais l'une et l'autre ville obtinrent gain de cause. Elle essuya plus tard de semblables difficultés de la part d'autres villes, mais elles cessèrent par la réunion de la province à la France.

Charges.

L'empereur Charles IV fixa, en 1348, sa contribution à 400 florins, avec défense de l'augmenter. La matricule de l'empire l'assimila, en 1467 et en 1471, à Colmar et Sélestadt. Son contingent, en 1480, dans la guerre contre les Turcs, fut réglé à quatre hommes à cheval et neuf à pied; l'année suivante, à sept hommes à cheval et six à pied; en 1486, à 800 florins; en 1489, à trois ca-

valiers et quatorze fantassins; en 1521, à deux cavaliers et vingt-deux piétons ou 112 florins par mois, taxation qui n'a plus variée. Sa contribution aux dépenses de la chambre impériale fut de 55 florins 30 kreutzers. Dans des temps difficiles il lui fut fait quelquefois remise d'un tiers. Elle acquittait au landvogt 400 livres de France par an.

Visites des empereurs.

L'on pourrait mettre au nombre de ses charges la fréquente arrivée des empereurs dans ses murs. Des actes publics, datés de cette ville, attestent le séjour de Fréderic 1er en 1179, de Conrad IV en 1243, de Guillaume en 1255, de Richard en 1257, de Rodolphe 1er en 1281 et 1282, d'Adolphe en 1292, de Fréderic d'Autriche en 1326, de Charles IV en 1348, etc.

Armes.

Les armes de la ville montrent un château avec deux tours. Un plus ancien sceau

représentait l'aigle à deux têtes. L'abbé demandait à l'empereur Sigismond, en 1431, la suppression de l'aigle, mais loin d'écouter cette plainte, l'empereur décida que la ville serait libre de toute domination de l'abbé. En 1680, la ville devenue française, substitua trois fleurs de lys à l'aigle.

Régime.

Suivant une ordonnance de Rodolphe 1er, de 1275, l'abbé devait être requis d'assister à la nomination des magistrats par lui-même ou par un représentant, sans que son refus empêcha l'élection. Le magistrat consistait alors en huit patriciens, auxquels Charles IV, en 1358, adjoignit quatorze élus des tribus. Les premiers s'appelaient l'ancien magistrat, parmi lesquels se prenaient les bourguemaîtres. Au bourguemaître en régence, l'on adjoignit chaque fois un conseiller plébéïen sous le titre de maréchal. Il n'y eut plus à la fin que quatre bourguemaîtres, entre lesquels la régence alternait

par trimestre. Des quatorze conseillers, il n'y en avait jamais que sept en activité, les autres s'appelaient *Ausgänger*. Sous la période française, un préteur royal fut mis à tête du magistrat. Le Roi accorda au magistrat, en 1764, le privilège de juger sans appel jusqu'à 100 liv. Les emplois municipaux se divisaient mi-partie entre les catholiques et les luthériens. *

Advocatie.

Le landvogt ou son substitut pouvait assis-

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Préteur royal, M. Neubeck; bourguemaîtres, MM. Heydenreich et Bœll, de la confession d'Augsbourg. Oberlin et Queffemme, catholiques.

Conseillers catholiques, MM. Meyer, Kræmer, Lau, Gsell, Vogel, Olry.

De la confession d'Augsbourg, MM. Apfel, Kamm, Heydenreich, Mülberger, Krauth.

Procureur fiscal, M. Suppinger; Syndic-greffier, M. Gœrdner.

ter au renouvellement annuel du magistrat. La ville avait un vogt particulier, *stattvogt*, appelé primitivement prévôt, pris le plus souvent parmi les nobles ou les patriciens, qui exerçait, au nom de l'empereur, la justice criminelle dans la ville et dans tout le mundat. Le reichvogt particulier de Wissembourg, comme celui de Keysersberg, était soumis aux ordres du landvogt. L'advocatie de Wissembourg fut engagée en 1360 par Charles IV à Probst d'Erlach, chancelier du roi de Hongrie et titulaire de cinq évêchés, pour 1000 florins, sous la condition de prêter serment de fidélité, par lui-même ou par son vicaire au landvogt. Pendant que les électeurs palatins possédaient l'advocatie provinciale, ils constituaient le vogt de Wissembourg; mais cette advocatie leur ayant été retirée par Maximilien I^er^ en 1504, la nomination du stattvogt fut attribuée à la ville, à charge de le prendre dans son propre sénat; ce que Charles-Quint confirma en 1521. Cependant, peu après elle retourna aux

mains des Palatins, et le dernier état des choses fut fixé par Ferdinand 1er, qui rendit la place à la ville en 1559, et ordonna en 1561 qu'à l'avenir elle présenterait trois candidats entre lesquels il choisirait. C'est à dater de la nomination abandonnée à la ville que le reichvogt particulier de Wissembourg prit le titre de stattvogt. Sous le régime français le préteur a occupé sa place.

Justice graduelle.

Outre le magistrat, il existait dans la ville un autre tribunal plus ancien, appelé justice graduelle ou *Staffelgericht*, nom qui lui vint des degrés ou marches de pierre par lesquelles l'on descend vers la Lauter au quai des Pêcheurs près la Collégiale, parce que là se tenait anciennement le siége en plein air; on l'appelait aussi *Mundat gericht*, parce que sa juridiction s'étendait sur tout le mundat ou *Schœffengericht*, du nom des assesseurs qui le composaient, et qui, depuis

que ce tribunal ne siégeait plus en plein air, prêtaient encore serment sur ces marches, en mémoire de la primitive institution. Le tribunal était composé du stattvogt, du prévôt et de sept assesseurs; il connaissait des matières de succession et d'obligation, et des affaires canoniques, dans la ville et dans le ressort du mundat. Le prévôt, chef de ce tribunal, était nommé par le prévôt du chapitre, parmi les nobles ou praticiens, et les échevins ou assesseurs, par le siége entier, en les prenant dans le conseil de la ville, ou en cas de refus de ceux-ci, dans l'ordre des citoyens. L'un des échevins dirigeait alternativement et portait le nom de *Weisser;* il convoquait les juges, colligeait les suffrages et prononçait les sentences. Il n'y avait jadis pas de procureur fiscal, parce qu'il ne s'y traitait pas d'affaires qui exigeassent ce ministère. Les prévôts des villages du mundat payaient au prévôt de ce siége trois fois par an, aux lundis après les Rois, après la St.-George et après la St.-Jean-

Baptiste, une certaine redevance appelée *Voldunspfenning.* *

Justice camérale ou équestre.

Du *Staffelgericht* il y avait appel au *Cammergericht*, lequel ne siégeait qu'une fois tous les deux ou trois ans. Il était qualifié *Cammergericht*, parce qu'il se tenait dans la chambre, ou près de la chambre de l'abbé, ou du prévôt du chapitre. On l'appelait aussi *Rittergericht*, parce qu'une partie des assesseurs était de l'ordre des chevaliers. Quatorze juges le composaient, dont sept à la nomination du prévôt de la collégiale, qui devaient être nobles, officiers ou vassaux du chapitre,

---

* Composition du *Staffelgericht* en 1789 :

Prévôt noble, M. le baron de Bodeck; lieutenant civil et criminel, M. de Neubeck.

Juges catholiques, MM. Zœger, Maurice, Rock et Jucks.

De la confession d'Augsbourg, MM. Buchholz, Riessenach et Kohl.

Procureur fiscal, M. Botta; Greffier, M. Hemberger.

et sept patriciens nommés également par le prévôt sur une présentation double de la ville; organisation qui a quelquefois subi des modifications, jusqu'en 1614, qu'elle a totalement cessé; les appels étant portés depuis lors à la chambre de l'empire.

Ainsi l'autorité du staffel et du cammergericht s'étendait à tout le mundat, tandis que la juridiction du magistrat était bornée à la ville.

Statuts.

Les statuts du mundat étaient communs à la ville; ils sont de la plus haute ancienneté. Ils établissent succession entre les époux dans le cas d'inexistence d'enfans, à l'exclusion des ascendans, et dévolution s'il y a des enfans, comme à Colmar et à Sélestadt etc. Les enfans d'un premier lit succèdent seuls aux biens que leur père a hérités de ses aïeux durant son mariage, comme les enfans du second lit recueillent seuls ceux que leurs parens ont hérités pendant le second mariage.

Cette loi est dure envers les enfans, comme celle de la dévolution l'est envers les parens.

Religion.

Les nouveautés religieuses s'annoncèrent à Wissembourg en 1522 par le mariage de Henri Moterer, curé de l'église de St.-Jean, et de Jean Merckel de Clebourg, chapelain. Martin Bucer y a prêché pendant six mois, provoquant les Récolets à une controverse publique; cependant, le magistrat effrayé peu après des menaces de l'évêque de Spire, invita le prédicateur de ne pas compromettre la ville. Plusieurs religieux Augustins quittèrent alors leur couvent. En 1525 survint l'émeute des paysans; après leur défaite et après que l'électeur Palatin se fut emparé de la ville, les ministres luthériens cédèrent le terrain aux prêtres catholiques. Neuf années après, Georges Kres, curé de l'église de St. Michel embrassa les nouvelles doctrines; le magistrat, alors plus disposé à les accueillir, obtint du chapitre collateur du bénéfice

de Kres de le laisser en fonctions jusqu'à la convocation d'un concile. Tout le magistrat, les habitans et l'église de St.-Jean finirent par lui adhérer.

Juifs.

A partir de 1260, les Wissembourgeois ne voulurent plus recevoir de juifs. Plusieurs avaient été condamnés à la roue et au bannissement sur l'accusation du meurtre d'un enfant chrétien. Charles IV voulut que les juifs y fussent réadmis, et que les impôts qu'ils payaient se partageassent entre lui et la ville, enjoignant à celle-ci d'en employer sa moitié aux fortifications. En 1562, l'empereur Ferdinand 1er déclara nuls les arrangemens faits entre la ville et les juifs.

Lettres.

Wissembourg a produit quelques hommes distingués par leurs études et leur savoir. Otfrid, le plus ancien littérateur alsacien que l'on connaisse, y vivait comme reli-

gieux dans le 9e siècle. Il a écrit une paraphrase rimée des Évangiles, qu'il a dédiée à Louis, roi de Germanie et à l'archevêque de Mayence. Amalric, évêque de Spire, qui surpassait en érudition tous les littérateurs de ce temps, a vécu comme religieux dans le même monastère, et est mort en 913. Au commencement du 16e siècle, Jodoc-Louis Décius, né à Wissembourg, et qui était secrétaire de Sigismond, roi de Pologne, a de même illustré sa patrie. Bernard Herzog, si avantageusement connu pour sa Chronique d'Alsace, était Vissembourgeois, ainsi que Euchar Artzt et Balthazar Bœll, qui ont écrit l'histoire particulière de leur ville.

Guerre des paysans.

Les troubles des paysans, qui s'élevèrent en 1525 dans le Palatinat, le diocèse de Spire et les environs de Gutenberg, Gebourg et Flechenstein, vinrent aussi remuer et menacer Wissembourg. Le magistrat astreignit les habitans par un nouveau serment. Cepen-

dant, un incendie survenu dans la ville, dont l'on attribuait la faute à l'abbaye nouvellement transformée en collégiale, donna occasion à une émeute des habitans, qui se mirent à détruire l'église de St.-Etienne, à brûler les registres des rentes du chapitre, et en en venant à des menaces encore plus sérieuses, le 13 juin, ils exigèrent que le chapitre céda au magistrat le pouvoir de nommer et de congédier le curé, qu'il fut soumis aux mêmes charges que les autres citoyens, qu'il ne les traduirait jamais que devant leurs propres juges, qu'il abandonnerait ses quatre moulins à la ville, et qu'il ne répéterait aucune réparation pour ce qui avait été dévasté dans le tumulte; les chanoines se soumirent à ces conditions et à d'autres encore le 26 juin, sous serment qu'ils prêtèrent entre les mains du plus ancien bourguemaître. L'électeur palatin ayant été informé de ces choses par le prévôt du chapitre Rudiger, après avoir battu, près de Pfedersheim dans l'évêché de Worms,

la troupe séditieuse des paysans, marcha sur Wissembourg avec l'électeur de Trèves. Arrivé à Minfelden, des conditions de paix furent accordées sur l'intercession du baron de Mœrsperg, unter-landvogt; mais les bourgeois ayant apporté des lenteurs à leur exécution, le siége fut mis devant la place le 8 juillet, et quatre jours après ils furent contraints de souscrire des conditions beaucoup plus dures : tout devait être rétabli au même état qu'avant la révolte, les chefs de la sédition livrés, les canons de la place avec 8000 florins remis au vainqueur, l'office du stattvogt restitué à l'empereur, défense de recevoir en ville aucun fugitif qu'avec la permission du landvogt, sans préjudice aux peines ultérieures qui pourront être infligées à la ville par la diète de l'empire. Les deux électeurs entrèrent dans la ville à la tête de 2000 chevaux. Trois des coupables, parmi lesquels se trouvait le chapelain de l'église de St.-Jean, furent décapités. L'année suivante la ville, devenue plus libre, refusa

de tenir des promesses qui lui avait été imposées par la violence. Le fisc impérial la poursuivit pour crime d'état devant la chambre de Spire, mais elle fut absoute par sentence du mois de mai 1530.

En 1547, Sébastien Vogelsberger, officier distingué, natif de Wissembourg, apporta au sacre du Roi de France Henri II dix drapeaux d'infanterie. De retour, Charles-Quint le mit en jugement pour crime de lèse majesté. Il fut arrêté par Lazare Schwendi et décapité à Augsbourg. Ses biens confisqués furent vendus trois années après à la ville de Wissembourg pour 3000 florins du Rhin.

Le même Henri II, Roi de France, passa à Wissembourg au mois de mai 1552 à la tête de son armée, marchant au secours de l'empire contre Charles-Quint. La ville éprouva de grands dommages à cette occasion : Albert, marquis de Brandebourg, ayant aussi rassemblé des troupes contre l'empereur, y leva une contribution de 10,000

florins, et Charles-Quint y passa avec son armée au mois de septembre.

Guerre de 30 *ans.*

Les troubles qui agitèrent l'Allemagne durant la guerre de 30 ans, amenèrent aussi bien des vicissitudes sur cette ville. Elle fut sans cesse prise et reprise par les parties belligérantes. Misérable et réduite, après la guerre, à une population de 140 habitans, elle fut taxée, pour l'indemnité des Suédois, à 14,952 florins. Son passage sous la domination française fut marqué par le démentellement de ses fortifications en 1673. Dans l'année suivante, une petite garnison de 30 Français y ayant hivernée, un détachement de 50 Impériaux venus de Keyserslautern les assaillirent à l'improviste au mois de mars et firent un butin considérable. Une colonne de 1300 Français vint reprendre sa revanche le dernier du mois d'avril. A la fin de janvier 1677, un commandant français, après avoir livré la ville et les églises au pillage,

les abandonna aux flammes, qui détruisirent l'hôtel-de-ville, les archives et 70 maisons. En 1705, elle fut encore enlevée ainsi que Landau par les Impériaux, et reprise peu après par les Français : ce qui se renouvela en 1744. Les Autrichiens, sous la conduite de Charles de Lorraine, l'occupèrent le 5 juillet au matin; les Français les en chassèrent le soir. Les Allemands y rentrèrent trois jours après, et en furent encore délogés le 22 août. Elle fut alors réfortifiée et mise dans l'état où elle est maintenant. Ses fortifications nouvelles datent, ainsi qu'il a déjà été dit, de 1746. Une époque de bonheur pour Wissembourg fut le séjour de six ans qu'y fit Stanilas, roi de Pologne, de 1719 à 1725; avec sa femme et sa fille, que Louis XV fit monter, comme son épouse, sur le trône de France.

LANDAU.

Situation.

Landau, située à quatre lieues du Rhin, entre Wissembourg et Spire, traversée par la rivière de la Queich, qui forme la limite septentrionale de l'Alsace, et sur la rive gauche de laquelle est la plus grande partie de la ville, vantée pour ses fortifications, reçoit un aspect riant par les collines des Vôges, qui descendent au couchant de cette place et viennent s'effacer dans la plaine. Son territoire abonde en vignes, en terres fertiles, en gazon et en forêts; 400 villages, bourgs et villes l'entourent de toutes parts.

Origine.

Landau ignore, comme la plupart des

villes, son origine. Les uns la font remonter au temps des Romains, d'autres à l'époque des Francs. Son nom de *Land-au* appartient à la langue allemagne, qui signifie un pays arrosé par des eaux vives. L'on en cherche envain des traces dans les titres avant Rodolphe 1er. Elle apparaît, non comme un village, mais comme ville en 1274, située dans la juridiction du comte de Linange et dans la paroisse du village de Queichheim. Peu après le même empereur la retira des mains des comtes de Linange, à qui elle avait été engagée, et la décora des priviléges de ville impériale. Les habitans des villages d'Izingen, d'Oberbornheim et de Mülhausen, situés à l'entour, vinrent s'absorber dans sa population.

Fortifications.

Cette ville, déjà munie de murs forts, de tours et de fossés profonds, fut mise en 1686, par les dépenses qu'y fit Louis XIV, au rang des plus fortes villes de l'Europe. Vau-

ban avait d'abord jugé le village de Queichheim comme plus susceptible d'être fortifié, parce qu'il est plus distant des hauteurs voisines; mais ayant reconnu que la Queich pouvait facilement être dirigée sur Landau, il changea d'avis et munit cette ville de tout ce que l'art pouvait y ajouter de force et de garantie. Un fort placé sur une hauteur la domine et la protège. La place n'a que deux portes appelées *porte de France* et *porte d'Allemagne*.. La majeure partie de la ville ayant péri dans un incendie en 1689, les maisons furent réconstruites sur un meilleur plan, les rues mieux allignées et une vaste place ménagée au centre de la ville.

Édifices sacrés et autres.

L'église collégiale, dédiée à la St.ᵉ-Vierge, avait un doyen et trois chanoines, dont l'un était curé. Le chœur était propre au chapitre et la nef commune aux catholiques et aux protestans. Elle était d'abord un prieuré de religieux Augustins qu'avait fondé Emichon,

comte de Linange, en 1276, à qui l'empereur Adolphe avait donné l'église de Queichheim avec ses revenus en 1294. Le pape Sixte IV l'a converti en chapitre en 1483. Le clocher de l'église fut construit en 1449.

Un couvent d'Augustins doit avoir existé avant le prieuré dont on vient de parler; il a été bâti par une dame noble de Hohenstatt vers l'an 1200. Ce couvent s'y est maintenu malgré les discordes religieuses du 16ᵉ siècle.

Un couvent de Capucins fut reçu dans la ville en 1711. Il y avait aussi des religieuses auxquelles le magistrat avait confié, en 1508, le soin des malades; mais elles ont été supprimées il y a long-temps.

La ville possède deux hôpitaux, l'un bourgeois, l'autre militaire; celui-ci construit aux frais de la ville en 1737. L'hôtel-de-ville fut bâti en 1692.

Habitans.

La ville était distribuée en treize tribus,

renfermant, suivant dénombrement fait en 1752, 3481 habitans, dont 1559 catholiques, 1770 luthériens, 35 réformés et 117 juifs. Les Brack, Helmstad, Horneck, Mülhof, Ramberg, Schnidelauch, Stein, Wolsdorf, Zeisheim et autres nobles, qui y demeuraient francs de charges publiques, furent assujettis à prêter serment au magistrat; ce que l'empereur Maximilien 1er leur ordonna de faire en 1511. Parmi les familles non nobles, un Jean Boner, natif de Landau, illustra la sienne et rendit d'importans services à sa ville natale dans le 16^{e} siècle. Il avait fait une grande fortune par le commerce en Pologne, et était bien vu des rois de Pologne Casimir, Jean Albert et Alexandre. Il jouissait en outre d'une faveur particulière près de l'empereur Sigismond.

Privilèges impériaux.

Le grand libérateur de Landau, comme de Wissembourg, fut l'empereur Rodolphe 1er; non-seulement il la rédima de l'engagement

ment des comtes de Linange, mais il lui accorda les mêmes droits dont avait été précédemment doté Haguenau, et lui conféra un marché hebdomadaire, ainsi que l'usage d'une forêt dite *Heingereite*, en commun avec les villages voisins. Il déclara en outre les habitans capables de recevoir et de posséder des fiefs. Landau a constamment conservé depuis lors l'existence de ville immédiate d'empire.

Adolphe, successeur de Rodolphe, confirma la création du marché, mais comme ce marché fut établi au détriment de celui qui se tenait dans le village de Mülhausen, et que cette translation était nuisible au chapitre de Spire, il imposa à la ville une rente annuelle à payer à ce chapitre, et fit don à la ville, en 1292, de sa cour impériale de Damheim, qui devint un village, avec hommes, terres, bois et toute juridiction.

En 1305, Fréderic III avait promis de ne jamais disposer de Landau à titre de fief, ni à aucun autre titre. Cependant, dans la

lutte entre Louis de Bavière et Fréderic-le-Bel d'Autriche, son compétiteur à l'empire, Landau s'étant attachée à ce dernier, Louis de Bavière, pour la punir, l'impignora d'abord à la ville de Spire et ensuite à l'évêque ; elle fut heureusement délivrée de cet engagement en 1511 ; durant lequel elle n'avait cependant pas cessé d'être sous la protection du landvogt impérial, et de conserver son droit de suffrage dans les diètes de l'empire, malgré l'opposition de l'évêque de Spire.

Il ne se trouve pas de diplôme spécial qui ait accordé à Landau le droit de monnaie ; mais elle a tiré ce droit implicitement de la concession générale qui lui avait été faite des mêmes droits qu'à Haguenau.

Visites d'empereurs.

L'empereur Rodolphe Ier a daté de Landau plusieurs chartes du mois de juin 1291. L'année suivante, l'empereur Adolphe y a marqué sa présence par le don généreux

qu'il a fait à la ville de sa cour de Damheim, et deux années après, il y est revenu célébrer les fêtes de Noël. Maximilien 1er y arriva avec 400 cavaliers le 24 avril 1508. Il data encore de Landau, dernier février 1513, une lettre au marquis de Baden; et Charles-Quint allant assiéger Metz en 1552, y séjourna seize jours, habitant la maison d'Erhard de Helmstett.

Armes.

Une tour avec une porte et un lion au-dessus formaient les armes de la ville; à la double aigle impériale, qui était quelquefois représentée sur la porte, a succédé le lys français.

Charges.

Dans les dernières matricules impériales, le contingent de la ville était de deux cavaliers et de dix-huit fantassins : elle payait à la chambre impériale 45 florins, et au landvogt, suivant convention faite avec M. de Montclar en 1679, 400 livres de France.

Régime.

L'organisation du magistrat ressemblait beaucoup à celle de Haguenau et de Wissembourg. Primitivement la justice était rendue par le prévôt impérial et douze échevins. Pendant que la ville était engagée à l'évêque de Spire, celui-ci consentit, en 1361, à la demande que faisait la ville d'adjoindre aux échevins vingt-quatre conseillers à nommer par les tribus, et dont les fonctions seraient annales. Ceux-ci ne concouraient qu'à l'administration et non à la juridiction contentieuse; leur nombre fut ensuite réduit à douze, mais il furent nommés à vie. La ville acheta, en 1517, la place de prévôt impérial. Les échevins, de douze se restreignirent à quatre, avec le titre de bourguemaîtres. Entre les conseillers de ville le titre de maréchal alternait, comme à Haguenau et Wissembourg. Les places de bourguemaîtres étaient à la nomination des bourguemaîtres restans, et celles des con-

seillers à la nomination de tout le magistrat. Le Roi y a créé un préteur royal en 1682.*

Religion.

Le luthéranisme commença à se faire sentir à Landau en 1523. Les prédications du curé de la ville Jean Bader avaient donné lieu à un tumulte dans l'église : l'auteur du tumulte était Nicolas de Winden, que les discours du prédicateur avait exaspéré. Le curé fut déféré au tribunal de l'évêque et condamné par la régence de l'empire : le magistrat lui en-

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Préteur royal, M. Cromer; bourguemaîtres-échevins, MM. Hoffmann et Schlay, de la confession d'Augsbourg; MM. Daguessant et Demontant, catholiques.

Conseillers catholiques : MM. Weishaupt, Wagner, Bellon, Adolay et Jæger.

De la confession d'Augsbourg : MM. Steeg, Stahl, Lang, Kinzelbach, Grether et Brück.

Procureur fiscal commis, M. Adolay; Syndic-greffier, M. Keller; commis-greffier, M. Keller fils.

Députés de la bourgeoisie : MM. Lang et Geropp.

joignit de prêcher la parole de Dieu avec plus de douceur. En l'année 1525, fameuse par la révolte des paysans, plusieurs habitans séditieux de la ville en furent chassés. En 1528, le magistrat sévit contre des anabaptistes arrêtés dans la ville et dans sa juridiction. Landau et Munster sont les premières villes qui adoptèrent la formule dite *de la Concorde*. La lithurgie nouvelle établie en 1657 ressemblait en beaucoup de points à celle de Strasbourg.

Juifs.

Landau avait anciennement admis des juifs, qui, devenus pour ainsi dire égaux en nombre aux autres citoyens de la ville, repoussaient, en 1348, la force par la force. S'agissant de leur supplice, Charles IV s'entremit et recommanda à Emicon, comte de Linange, d'y rétablir la paix. Après un long bannissement, dix familles de juifs y furent reçues de rechef en 1517, à la condition de payer chaque année 400 florins à la caisse

de la ville. Huit années après, ils redevinrent à charge et le magistrat ordonna leur expulsion; mais à la recommandation de l'électeur palatin, l'exécution de cet ordre fut ajournée à quatre ans. Les juifs ayant cherché à transgresser ce terme, ils furent enfin contraints de s'éloigner. Petit à petit quelques uns obtinrent la permission d'y rentrer, et ils étaient au nombre de plus de vingt feux au milieu du siècle dernier.

Territoire.

Landau possédait les trois villages de Nussdorff, Queichheim et Damheim. Nusdorff, situé près de la ville, au-delà de la Queich, lui fut vendu par Conrad de Heydeck, en 1508, pour 3000 florins, outre 200 florins qu'elle paya au comte Emicon de Linange, lequel prétendait avoir quelque droit sur ce village. En 1465, la ville engagea le village de Queichheim pour vingt ans à l'évêque de Spire; elle n'en fit le rachat qu'en 1558. Damheim n'étant alors

qu'une cour, lui fut donné en 1292 par l'empereur Adolphe. La ville a possédé aussi pendant peu de temps le village de Mülhausen, qu'elle avait acheté du comte de Linange en 1432, et qu'elle lui a rendu deux années après. Elle possédait de même l'office de prévôt, la juridiction et d'autres droits dans le village d'Albertsweiler, qu'elle a vendus au comte palatin Wolfgang en 1538. Parmi ses droits territoriaux, l'on doit encore comprendre ceux qu'elle exerce dans les *Gerayde* ou forêts voisines, avec d'autres endroits.

Événemens politiques.

L'on a déjà dit que dans la querelle entre Louis de Bavière et son antagoniste Fréderic d'Autriche, la ville, pour avoir adhéré à celui-ci, a été impignorée par l'autre à la ville de Spire; à peine avait-elle racheté sa liberté, que Louis de Bavière l'engagea de rechef en 1424 à Emicon, évêque de Spire; mais en 1511, l'empereur Maximilien, favorisant cette ville, qui avait bien mérité

de la maison d'Autriche, la restitua à sa première liberté, et la rétablit parmi les villes impériales, en lui vendant à elle-même pour 12,000 florins, sauf rachat au bout de vingt ans, les droits qu'y avait l'empire ; ce que Charles-Quint confirma en 1521, en attachant à perpétuité la ville à la landvogtey de l'Alsace. En 1513, le magistrat de Worms se réfugia, dans des momens difficiles, à Landau et y demeura quelque temps. Lors de l'insurrection des paysans de 1525, dans laquelle les habitans de Nussdorff avaient pris part, le magistrat chassa de suite de la ville ceux de ses bourgeois que cet exemple d'insubordination avait séduits. La ville essuya des dommages en 1552 à l'apparition de l'armée du Roi de France Henri II et des troupes d'Albert de Brandebourg.

Durant la guerre de 30 ans, Landau fut au moins pris sept fois : par le comte de Mansfeld en 1621, par les Autrichiens et les Espagnols en 1626, par les Suédois en

1631, par les Français en 1633, par le duc de Weimar en 1638, par les Impériaux en 1639, et encore à la fin de cette année par les Français, qui l'occupèrent jusqu'au 7 août 1650.

En 1678, elle fut forcée et dévastée par les Impériaux, sous la conduite du duc de Lorraine; elle se releva de ses ruines par les belles fortifications que Louis IV lui donna en 1686.

Dans le dernier siècle, elle passa et repassa encore deux fois sous la puissance des Allemands et des Français. Joseph, roi des Romains, se la soumit le 9 septembre 1702, après un siège de quatre mois; le 15 novembre de l'année suivante les Français la reprirent; mais les Allemands, vainqueurs à Hochstett, y rentrèrent le 23 novembre 1704, entre les mains desquels elle fut attaquée par les Français sous le commandement du maréchal de Villars, le 6 juin et reprise le 20 août 1713. Le traité de Baden en a confirmé la possession à la France.

OBERNAY.

Situation et origine.

OBEREHNHEIM, maintenant appelée Obernay, a existé sous la période francique; elle était un domaine royal, *villa regia*, remontant probablement aux rois mérovingiens. Athic, qui était duc d'Alsace dans le 7.ᵉ siècle, y a demeuré avec sa famille.

Cette ville, située au pied de la montagne de St.ᵉ-Odile, à cinq lieues de Strasbourg, et autant de Sélestadt, dans une région fertile, est la sixième de la décapole. Elle a pris son nom d'Ehnheim, de la petite rivière *Ehn*, qui y coule, et le surnom d'Oberehnheim, pour la distinguer d'un autre Ehnheim, qui y est inférieur. Elle était entourée de murs, d'un rempart et de

doubles fossés, avec des tours et quatre portes, divisée en quatre quartiers nommés *Groswiertel, Kleinwiertel, Kirchdorfwiertel et Creützdorfwiertel*, y compris son faubourg appelé anciennement *Bübelbrunn* et *Merzgass*. Elle comptait, au milieu du dernier siècle, environ 800 feux.

Un mur d'enceinte extérieur fut ajouté en 1298 à une muraille intérieure. La population s'agrandit des habitans d'un village impérial appelé *Ingmarsheim*, situé à une demi-lieue de là, vers Bischoffsheim, et d'une petite ville nommée *Finhey*, qui était entre Ober et Nidernay.

Eglises.

Il y a deux églises paroissiales, l'une au milieu de la ville, vulgairement dite *Cappel-Kirch*, église-mère, qui n'est plus aujourd'hui regardée que comme filiale. L'autre plus grande et plus belle est sur une place plus élevée hors de la porte, au cimetière dit *Seelhof*. En 1249, Guillaume,

roi des Romains, restitua à l'abbaye de Hohenbourg (St.ᵉ-Odile), le pâtronage de l'église d'Oberehnheim, que ses prédécesseurs avait usurpé; ce que le pape Innocent IV ratifia dans la même année. Six années après, le même Guillaume donna ce droit au chapitre de Mayence, entre lequel et l'abbaye de Hohenbourg il fut commun. Ils nommèrent conjointement à cette église, en 1330, Conrad de Kirkel, chanoine de Mayence. La petite église dite la *Chapelle* fut construite au 13.ᵉ siècle, et la grande au 15.ᵉ L'évêque de Strasbourg, comme possesseur des biens de l'abbaye de Hohenbourg, exerçait seul dans les derniers temps la collation.

Monastères.

Un couvent de Capucins qui, selon l'ordre des temps, est le cinquième construit en Alsace, fut treize années après, c'est-à-dire en 1660, transféré de la ville dans le faubourg.

Un prieuré de religieuses Augustines, qui y a existé et dont le pape Innocent IV a confirmé les droits en 1245, paraît avoir été réuni ensuite au couvent de St.ᵉ-Marguerite de Strasbourg.

Bâtimens publics.

Un hôpital sous le nom de St.-Erhard, fut élevé en 1314. On y annexa, en 1703, par ordre du roi, les revenus d'une léproserie et d'une maison de religieuses qui avaient existé hors de la ville.

L'hôtel-de-ville est une construction de l'année 1523.

Trois cours, la première dite de Hohenbourg, appartenant à l'évêque, l'autre de Nidermünster, appartenant au grand-chapitre de Strasbourg, et la troisième de Rothau, appartenant à la seigneurie de la Roche, jouissaient à Obernay de certaines immunités.

Château.

A la porte qui conduit au faubourg, une

vaste place avec les restes de très-gros murs, que la tradition appelle encore *die Burg*, indique l'endroit où existait jadis un château impérial, qui a été détruit vers l'année 1246, par Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg, alors en guerre contre l'empereur Fréderic II. Il est vraisemblable que le duc Athic en a fait sa demeure, ce qui ferait remonter sa construction à la période francique. Il existe des titres datés de ce château par l'empereur Fréderic I.er, par son fils duc d'Alsace, ainsi que par Henri VI, en l'année 1196, pour la garde duquel Hartung de Wangen a reçu un fief castreuse de Rodolphe I.er, en 1280, transmis à Walther de Wangen en 1349, et à George de Wangen en 1468. Les nobles de Gail tenaient encore en dernier lieu un fief castreuse à Obernay, mouvant du roi. La place même où avait reposé le château, avec le village d'Ingmarsheim, était un fief de la famille de Schœnau, duquel les Hungerstein furent coinvestis par ordre de l'empe-

reur Venceslas, en 1384. Fréderic IV, en 1466, et ses successeurs ont ensuite investi de ce même fief la ville, à qui les Hungerstein l'avaient cédé. Les fiefs attachés à ce château ont attiré à Obernay plusieurs familles nobles, telles que les Schenck, les Rumersheim, les Mittelhusen, les Hohenstein, Mülnheim, Kageneck, Oberkirch. Les d'Oberkirch possèdent encore aujourd'hui un château de famille et des biens situés près des murs de la ville. Des Küchel, bourgeois de Strasbourg, ont été investis par l'empereur Maximilien II, en 1566, de l'office de maréchal et d'autres biens féodaux que possédaient avant eux les Brembd, et avant ceux-ci les Schenck.

Habitans.

Le droit de cité fut accordé par la ville, en 1312, aux religieux de l'ordre de St.-Augustin, du couvent de Truttenhausen, situé à une demi-lieue de la ville, pour en jouir sur le même pied, que les m li-

taires et les personnes les plus nobles de la ville, à condition que chaque fois qu'elle serait dans la nécessité de mettre des troupes sur pied, le couvent fournirait et entretiendrait deux hommes armés, et quatre, dans le cas où la ville serait assiégée; mais qu'en revanche il serait dispensé des autres charges communes. Les habitans étaient au reste répartis en sept tribus, chacune présidée par un *Zunfftmeister*.

Privilèges, Droits et Charges.

Un marché hebdomadaire fut octroyé à la ville par Albert 1.er en 1311. Fréderic IV y joignit, en 1440, deux foires; Louis de Bavière permit à la ville, en 1423, de recevoir des *Pfalburger*, c'est ainsi qu'on nommait ceux qui venaient d'autres lieux pour s'aggréger à la cité, ou s'établir dans les faubourgs. Le prévôt devait juger entre les nobles au lieu dit *Seelhof;* c'était un cimetière; l'on a vu la même chose à Sélestadt. Entre les non nobles, il jugeait sur le perron

de l'hôtel-de-ville. Par lettre de 1376, Charles IV affranchit les habitans de la juridiction du Landgrave de la haute Alsace. Louis de Bavière, Charles IV et Fréderic IV promirent de ne jamais impignorer ni augmenter le subside que la ville payait à l'empire. Charles IV engagea à la ville pour 10 années les tailles et la gabelle des vins. En 1365, il lui fit remise de la moitié de la gabelle. Ferdinand I.er, en 1540, et quatre années après Charles V, la lui donnèrent entièrement, ainsi que les tailles, que Maximilien II permit, en 1570, d'augmenter. Fréderic IV y ajouta, en 1466 et 1479, le droit de recevoir les bannis de l'empire, de retenir une partie des biens de ceux qui quittaient la ville pour s'établir ailleurs, et le dixième à titre de détraction sur les successions, qui échéaient à des forains. Maximilien I.er lui accorda, en 1507, la faculté de recevoir des juifs, ce qui fut confirmé par Charles-Quint.

La ville jouissait des droits de chasse, pêche, forêts, pâturages, ponts et chaussées,

poids et mesures, du débit exclusif du sel et du fer et autres droits régaliens. Les revenus patrimoniaux allaient au-delà de 24,000 liv. de France, sans compter les produits des forêts et des pâtures. Elle acquittait la dîme du grain et du vin sur le pied du 15.ᵉ Elle a fréquemment figuré dans les alliances et les confédérations que formaient les villes impériales pour leur défense.

Les armoiries représentaient St.-Pierre et St.-Paul, pâtrons de son église, et l'aigle simple.

Le contingent d'Obernay envers l'empire, après avoir souvent varié comme pour les autres villes impériales, s'est finalement fixé à deux hommes à cheval et quatorze à pied, ou 80 florins par mois.

Régime.

L'état primitif de la ville n'était pas plus aristocratique que populaire. Les emplois y étaient occupés sans distinction de naissance. En 1459, une nouvelle organisation, purement

démocratique, fut introduite du consentement de l'unter landvogt, du prévôt, du magistrat et des chefs des tribus. Il fut réglé que, pour être élu conseiller, il fallait avoir cinq années de résidence ; que le renouvellement se ferait chaque année vers la fête de la St.-Jean-Baptiste, par des électeurs désignés par les tribus, nommés *Ordnungsleuth*, par quatre habitans du faubourg et dix du village de *Bernhardsweiler*, à eux joints les anciens conseillers, lesquels ensemble élisaient, parmi les nouveaux conseillers, les bourguemaîtres. Les chefs des tribus formaient le conseil du magistrat dans les cas graves. Ce réglement fut approuvé par l'empereur Fréderic IV en 1466, lequel a exclu du magistrat tous les nobles; dans les derniers temps, le magistrat a consisté en quatre bourguemaîtres et huit conseillers, auxquels le roi a ajouté, en 1731, un prêteur. Leur nomination était à vie. La régence alternait entre les bourguemaîtres de trois en trois mois. Les habitans avaient chaque an-

née leur *Schwörtag*, vers la St.-Michel; ils renouvellaient leur serment au magistrat, anciennement au château et plus tard au cimetière. Par lettres patentes de janvier 1764, le roi a accordé au magistrat le dernier ressort jusqu'à 100 liv. *

Prévôté impériale.

Le prévôt impérial, à Obernay comme ailleurs, a présidé pendant plusieurs siècles dans les affaires criminelles et civiles. Treize assesseurs siègeaient au tribunal dans les causes civiles; ils s'intitulaient *des Reichs dreizehn Richter*, et étaient élus par le prévôt et les chefs des tribus. Il y avait de plus un sous-prévôt. Charles IV céda, en 1348, cet office de prévôt à Henri Metziger pour

---

* Composition du magistrat en 1789:

Préteur royal, M. Müller; Bourguemaîtres, MM. Hirsinger, Reis, Sontag et Lander.

Conseillers, MM. Fey, Weissenburger, Rumpler, Hoffmann, Voltz, Frey, Ortlieb et Helenbourg.

Procureur fiscal, M. Fritsch; greffier-syndic, M. Eggs.

200 marcs d'argent rachetables, et en 1433, Sigismond l'engagea à la ville même pour 1,300 florins. Il se trouve une sentence prononcée au Seelhof, en 1412, par Nicolas Immeler, prévôt, Jean d'Oberkirch, Eberlin de Landsperg, Erhart, Léonard et Anstett Schenck, Gosselin et Hannemann, frères, dits Gossmar, Kunemann d'Utenheim, Henri de Berstett et autres juges inférieurs. Il s'agissait de 28 florins, que l'écuyer Hutold de Kolbesheim prétendait lui être dûs par l'écuyer Nicolas Vaffelar de Rosheim. Les nobles de Vepfermann de Barr tenaient alors en fief impérial, à Obernay, le fief du bourreau, *Henckerslehn* ou *Henckersamt*, qui les obligeait à faire les frais des exécutions criminelles. Pareil fief existait à Haguenau. A cause de ces frais, un procès s'était élevé entre la ville et les frères Henri et Jean Vepfermann, pour le jugement duquel l'empereur Sigismond a délégué, en 1436, Etienne, comte palatin. Des Vepfermann, ce fief avait passé, en 1575, entre les mains des Land-

schad de Steinach. L'office de prévôt a passé, en 1518, aux Ziegler, seigneurs de Barr, qui l'ont vendus avec leur seigneurie à la ville de Strasbourg en 1566. La ville d'Obernay ayant engagé à ce sujet un procès avec Strasbourg, celle-ci a renoncé à cet office moyennant 6000 florins en 1669, et l'année d'après, la ville d'Obernay en a obtenu l'investiture de l'empereur Léopold. Une coutume particulière introduite à Obernay et que l'empereur Louis de Bavière a abrogée comme abussive, en 1446, était en cas d'homicide commis par un fils, de confisquer les biens de ses parens innocens.

Religion.

Quoique cette ville ait fini par rester entièrement catholique, elle n'a pas moins été remuée par les troubles religieux, durant le 16.e siècle. En 1524, l'exemple de Strasbourg avait gagné quelques habitans; le magistrat publia des défenses, et punit de la prison les transgresseurs, malgré les

remontrances que lui fit le sénat de Strasbourg, d'être plus favorable aux dissidents. Il s'est néanmoins fait, l'on ne sait comment, qu'en 1577 la permission fut donnée aux habitans de fréquenter publiquement l'église de St.-Jean, près de la ville (dans le château de la famille d'Oberkirch), où il y avait un curé luthérien. Cette permission n'a duré que treize années, durant lesquelles le nombre des protestans s'était élevé à 80. Ceux qui, dans le magistrat, avaient favorisé cette nouveauté, étant morts ou ayant été écartés, cette liberté a cessé. Rudolphe II, en 1590, en rappelant les avertissemens donnés au magistrat par Ferdinand I.er, lui recommanda de conserver soigneusement l'ancienne religion. Le magistrat défendit, en conséquence, la fréquentation de l'église de St.-Jean, donnant pour raison, que la famille d'Oberkirch, pâtron de cette église, lui avait suscité à ce sujet un procès. Pendant sept années les luthériens fréquentaient alors des églises plus éloignées et notamment

ment celle de Goxwiller. Le magistrat y mit fin en 1598, en défendant toute différence de religion.

Juifs.

Les empereurs Maximilien 1.er et Charles-Quint avaient donné pleine liberté à la ville de recevoir ou d'exclure les juifs; mais en 1524, Jacques de Mœrsperg, alors landvogt, statua qu'il ne leur serait permis de paraître en ville qu'aux temps des marchés, en payant six deniers à la ville, qu'ils ne pratiqueraient aucune usure et ne recevraient aucune hypothèque; qu'ils porteraient des anneaux pour les reconnaître, et ne s'introduiraient dans aucune maison, à moins d'y être appelés.

Guerres.

Obernay résista fructueusement, en 1444, aux Armagnacs, qui sont parvenus à s'emparer de plusieurs autres villes de la province. C'est à Obernay qu'une alliance a

été signée contre ces dévastateurs, par le landvogt, Strasbourg et les autres villes d'Alsace. En 1622, le comte de Mansfeld, ayant fait approcher son artillerie, rompit ses murs et occupa la ville, à la grande consternation des habitans, qui furent écrasés d'immenses contributions en argent et en denrées pour cette armée. Dix années après arrivèrent les Suédois, qui attaquèrent cette ville la toute première. Sa garnison allemande de 500 hommes du régiment de Metternich, se croyant hors d'état de résister aux ennemis, l'avait quittée. Elle fut obligée d'ouvrir ses portes le 27 août 1632, et de subir une contribution de 10 mille impériaux (monnaie), pour avoir tiré le canon. Quatre années après, le duc Bernard de Saxe Weimar s'en empara encore.

Territoire.

La ville possédait le château de Kagenfels et le village de Bernhardsweiler. Elle a acheté le château, qui était un fief de

l'église de Strasbourg, de Lucas Vischbeck, en 1563, pour 5200 florins. Elle acquit de même le village de Bernhardsweiler de l'empereur Charles IV, au prix de 150 marcs. Les habitans de ce lieu jouissaient du droit de bourgeoisie dans la ville. Le village comptait, au milieu du dernier siècle, environ 250 feux.

Oberkirch.

L'on a déja parlé de l'église de St.-Jean située à peu de pas de la ville, enclavée dans la propriété de la famille d'Oberkirch, à qui elle a donné son nom. L'église elle-même l'avait pris pour la distinguer d'une autre inférieure, située dans les champs, près de Nidernay, et qui était appelée *Feldkirch*, construite dans le 7.e siècle par Regimbert, abbé de Moyen-Moutier, en l'honneur de St.-Maximin, évêque de Trèves. Le pape Jean XXII assigna en 1332, les revenus paroissiaux de cette église à l'abbaye de Moyen-Moutier, qui l'avait

fondé. Fréderic, duc de Lorraine, confia, en 1283, à titre de fief, à Conrad de Landsperg, seigneur de Nidernay, l'advocatie de cette église et des autres possessions de Moyen-Moutier en Alsace, mais il y renonça sur les plaintes de l'abbaye.

Clingenthal.

La fabrique d'armes blanches de Clingenthal, qui est à 3,000 pas de la ville, a donné son nom à la vallée ou elle est placée. Elle a été construite sous les auspices du roi, en 1730, pour fabriquer les épées, sabres et baïonnettes, que jusque-là l'Allemagne vendait à la France.

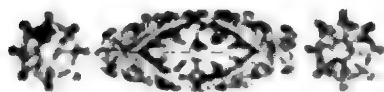

ROSHEIM.

Situation, nom et origine.

Rosheim, située à l'entrée de la petite vallée que parcourt la rivière de *Magel*, à une lieue d'Obernay, est placée comme septième ville de la préfecture d'Haguenau, dans le traité de Westphalie. Dans les très-anciennes chartes l'on écrivait *Rodasheim*, *Rodisheim* et *Rodesheim*. D'où est venu ensuite *Rotsem* et enfin *Rosheim*. Elle est nommée comme village dans le district d'Alsace, par la charte de Fulde, dès l'année 778 et dans un diplome de Louis-le-Débonnaire, pour Hohenbourg, de 837. Elle remonte par conséquent à la période francique.

La première mention de Rosheim, comme ville légèrement munie de portes et d'une enceinte, se reporte à l'époque où

l'Alsace était régie par des ducs. C'était sous Fréderic qui, comme duc d'Alsace, s'appelaitl le sixième, et qui, étant parvenu au trône de l'empire, a pris le titre de Fréderic II. Dans ce sens la ville était d'abord, comme Haguenau, ducale et elle est devenue impériale et n'a pas cessé de l'être depuis que l'autorité ducale d'Alsace s'est éteinte dans ses ducs, arrivés à la dignité impériale. L'époque précise où, de village elle devint ville, n'est pas certaine. On l'a qualifiée ville, dans une charte de 1303, où il est question de l'affranchissement d'une cour possédée par le grand-chapitre de Strasbourg à Obernay, et elle apparaît pour la première fois comme ville impériale, en 1323.

La ville est partagée en trois parties, l'une supérieure, qui est la plus peuplée, l'autre du milieu, plus ancienne que les deux autres et enceinte d'un mur particulier, et la troisième appelée inférieure. Elle a trois portes.

Edifices.

Il s'y trouve deux églises paroissiales, l'une dédiée à St.-Etienne, dans la ville haute, l'autre à St.-Pierre et St.-Paul, dans la ville moyenne, servant aussi de paroisse à la ville inférieure; le pâtronage de la première, qui paraît moins ancienne, appartenant au grand-chapitre de Strasbourg et celui de la seconde, à l'abbaye de Haute-Seille (Hohenforst) en Lorraine.

L'hôpital de St.-Jacques y a été fondé en 1394, par trois sœurs germaines dites de Rosheim, et leur sœur utérine, et en l'année suivante, par le magistrat.

Population.

La ville comptait des juifs parmi ses habitans, qui avaient leur cimetière au village de Rosenweiler, il leur était interdit de prêter sur gages. Elle paraît avoir aussi été habitée anciennement par beaucoup de nobles, dont il ne se trouve plus de traces, depuis le commencement du 16.ᵉ siècle.

Otton et Fréderic de Rodesheim étaient des officiers de l'abbaye de St.^e-Odile en 1178. Henri et Jean Dietric de Rodesheim sont cités comme vassaux de l'église de Strasbourg, au milieu du 14.^e siècle. En 1321, Fritelin de Rotesheim vendit ses biens de Meistratzheim à la collégiale de St.-Thomas de Strasbourg. Dans le même siècle apparaissent des *Dieter*, des *Dürr*, des *Sifrid*, des *Stamler*, des *Stang*, des *Wölfelin*, nobles de Rodesheim. Un Groshans de Rosheim a possédé le fief de Blesheim, en 1366, que ses descendans ont ensuite vendu aux Bock. Un Louis de Rosheim a encore stipulé avec un Buhard de Bolsenheim, au profit de l'église de St.-Thomas, en 1452. Richer dans sa cronique a parlé d'un Otton de Rosheim, comme ayant été le vengeur de la liberté de sa patrie.

Privilèges, droits et charges.

La plus ancienne charte qui se trouve dans ses archives, qui ont été en partie

brûlées dans les les guerres du 17.ᵉ siècle, est une ordonnance de Charles IV, de 1361, qui fait remise à la ville du cens impérial de 32 livres et d'une partie de l'umgelt, pour être employés sous la direction du landvogt, à augmenter les fortifications. Cinq années après, il a autorisé la ville à se faire des statuts, à condition d'employer aussi aux fortifications les émolumens, qui pourraient en dériver et de n'y rien statuer qui pût affaiblir la juridiction impériale qui existait dans la ville. A la suite d'un grand incendie, qui a affligé la ville, l'empereur Venceslas l'affranchit en 1389, de toutes contributions envers l'empire, d'abord pour cinq ans et ensuite encore pour dix au-delà, lui permettant d'augmenter la gabelle sur les vins pour l'aider à la construction de ses murs et de ses tours. Fréderic IV régla, en 1479, qu'en cas d'absence du landvogt, lors du renouvellement annuel de la magistrature, le prévôt ou le bourguemaître le remplacerait. Charles V, lui accorda le der-

nier ressort dans les causes, qui n'excéderaient pas 50 florins, et en 1524, il lui déclara communs tous les privilèges dont jouissaient ceux de Sélestadt et d'Obernay; d'où il arriva qu'elle voulut décliner la juridiction de Rothwil, ainsi que celle du landvogt; Rodolphe II réprimanda le magistrat en 1587, pour avoir méconnu dans le landvogt sa qualité de protecteur et de juge. L'empereur fit cesser cette contention, en lui accordant pleine liberté, par un diplome exprès de 1666; les citoyens de Rosheim possédant des biens dans des seigneuries étrangères furent déclarés, par Charles V en 1530, libres d'impôts. La ville avait deux foires par an, les tailles et l'umgelt se partageaient entre elle, la chartreuse de Molsheim et les nobles de Harter. Les revenus de la ville allaient à 6,500 livres. Le débit exclusif du sel et du fer en faisait partie. Les armes de la ville faisant allusion à son nom, sont une rose. L'ancien cens payable à l'empire, à la St.-Martin, était de 32 livres et son

contingent militaire d'un homme à cheval et 9 à pied, ainsi réglé en 1521; mais il fut plus tard réduit à un cavalier et trois fantassins ou 24 florins par mois. Elle payait en outre 25 florins à la chambre impériale.

Régime.

L'organisation du magistrat était pareille à celle d'Obernay; même nombre de bourguemaîtres et de conseillers. Le prêteur royal était commun aux deux villes. Auparavant la justice s'y rendait par un prévôt impérial et des échevins. L'office de prévôt était inféodé à une famille Rumel, qui a établi un sous-prévôt. A l'extinction de cette famille, il fut ordonné par l'empereur Ferdinand III, en 1653, que les fonctions de prévôt seraient gérées par le plus ancien des bourguemaîtres, ce que l'empereur Léopold confirma neuf années après; lorsque le duc de Mazarin, sous le gouvernement français, parvint à la dignité de landvogt, il prétendit que l'office de prévôt lui appartenait

aussi. L'on préféra de laisser tomber cet emploi en oubli.*

Fastes de la ville.

Rosheim étant de son origne ville ducale, comme il a été dit, Fréderic II, en montant sur le trône, la donna en engagement, en 1212, à Fréderic, duc de Lorraine, pour 4000 marcs d'argent. A la mort du duc, il la retira à son fils Thiébaut, lequel vint en force, par la vallée de la Bruche, fondre sur la ville mal fermée et l'occupa sans résistance.

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Si du temps que Schöpflin a écrit le nombre des bourguemaîtres et des conseillers a été le même qu'à Obernay, il y serait intervenu un changement, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Préteur royal, M. Müller; Bourguemaîtres, MM. Brann et Kauffer.

Conseillers de ville, MM. Merdian, Gruber, Herbstmeyer et Lehn.

Greffier-syndic, M. Reiset; Procureur fiscal, M. Fromheim.

La magistrat de Rosheim a obtenu, par les mêmes lettres-patentes du Roi qu'Obernay, le pouvoir de juger sans appel jusqu'à 100 livres.

Les soldats étant peu sur leurs gardes, les habitans qui s'étaient réfugiés dans l'église, en sortirent soudain et les égorgèrent. Ce coup a été dirigé par un gentilhomme nommé Otton : Le peu qui échappa, retourna en Lorraine. En 1385, le jour de la St.-Adolphe, un incendie ravagea une grande partie de la ville; 80 hommes y perdirent la vie. En 1444, le jour de la St.-Michel, les Armagnacs furent traîtreusement introduits dans la ville par cinq des principaux magistrats, pendant que les habitans s'étaient préparés à la défense. Un maréchal de France, avec 4000 cavaliers, y séjourna jusqu'en l'année suivante. Mais la plus épouvantable des catastrophes, Rosheim la subit, en 1622, de la part du comte de Mansfeld, qui, pour se venger des habitans qui l'avaient traité de bâtard, (il l'était en effet) prit la ville de vive force, passa tout au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe, et après le pillage, abandonna toute la ville aux flammes.

MUNSTER.

Les trois dernières villes de la décapole dont il reste à parler, sont Keysersberg, Munster et Turckheim. Elles étaient non-seulement sous le lien commun de la landvogtey, mais elles étaient confiées aux soins d'un reichsvogt particulier, sous le titre de reichsvogt de Keysersberg. L'on donnera l'historique de cette reichsvogtey spéciale sous l'article de Keysersberg, qui en étail le chef-lieu. L'on traite de Munster auparavant pour suivre l'ordre du classement des dix villes dans le traité de Westphalie.

Origine et nom.

Un couvent de Bénédictins formé, à ce que l'on croit, par des disciples du pape

St.-Grégoire, venus de Rome au 7e siècle, et fondé par Childeric II, roi mérovingien, donna à la ville, qui lui doit sa naissance et à la vallée où il s'établit, son nom et son origine. C'est ainsi que la ville a contracté le nom de *Munster* (monastère) *au val St.-Grégoire.*

La ville est moindre que la cité, car sous le nom de cité de Munster, il faut comprendre les neuf villages dispersés dans la vallée, et dont les habitans jouissaient tous de la bourgeoisie dans la ville; ce qui s'exprimait par *Statt und Thal.* Cette cité ne renferme cependant pas toute la vallée de St.-Grégoire; elle ne commence que vers le milieu de sa longueur, et s'étend ensuite jusqu'à la fonte des neiges qui la sépare de la Lorraine. La vallée même se divise en deux, *Gros Thal und Klein Thal*; l'une et l'autre pleine de villages et hameaux. L'éducation du bétail y forme l'occupation des habitans. La rivière de la Fecht et de nombreux ruisseaux alimentés par les sources dans les montagnes,

irriguent les prés et fertilisent les terres. La vallée renferme aussi des vignes et des minéraux. En 1472, quelques personnes se sont mises, avec la permission de l'abbé, à creuser des mines dans la petite vallée dite *Heidenbach*. Cet ouvrage ayant été interrompu pendant quelques années, un particulier demanda au landvogt, en 1527, l'autorisation de le reprendre. D'autres encore s'en sont occupés sans succès sur la fin de l'avant-dernier siècle. Des ardoises ont été découvertes à Sondernach, en 1480, le clocher de l'abbaye en a été couvert.

La ville était munie d'un mur d'enceinte et d'un double fossé, et avait trois portes, l'une au levant, l'autre au couchant et la troisième au midi. La garde de cette dernière porte appartenait à l'abbé, parce qu'elle passait par l'abbaye. La ville s'est agrandie peu-à-peu de trois faubourgs, celui d'en-haut s'appelant *der Bircken* et celui d'en-ba *die Ehn*.

Abbaye.

L'église abbatiale a commencé par la construction de la tour et a été achevée dans 30 ans, en 1470, sous les abbés Rudolphe et Christophe. Le monastère, beaucoup plus grand que l'ancien, a été reconstruit en 1685, et étendu hors des murs de la ville et encore retouché depuis. L'abbaye était, en 1644, attachée à la congrégation de la Souabe; elle a passé, en 1659, sous celle de Lorraine dite de St.-Vit et St.-Hidulphe. cette abbaye a procuré plusieurs prélats à l'église de Strasbourg, St.-Just, St.-Maximin et Ansoald au 7.e siècle; Eddon, fils du duc Athic II, St.-Remi et Ragion au 8.e siècle; dom Calmet de Sénonnes, pendant qu'il était religieux à Munster, a écrit une chronique en français, qui était conservée dans les archives de la maison.

Paroisse.

L'église paroissiale, dédiée à St.-Léger,

est placée hors de la porte inférieure de la ville. L'époque de sa construction est ignorée. Elle a été réunie dès avant 1265, avec la permission du pape Alexandre IV, à l'abbaye. Dévastée durant la guerre de 30 ans, elle a été réparée en 1652 par l'aide des Colmariens, et encore en 1738. Elle sert aux catholiques et aux protestans.

Hôpital.

L'hôpital dit de St.-Antoine était aux soins de l'abbé, suivant une transaction de 1339; et aux soins de l'abbé et du magistrat, suivant une autre transaction de 1466; il a perdu la plupart de ses revenus. Une léproserie, qui existait jadis, a disparu.

Hôtel-de-ville.

L'hôtel-de-ville a été bâtie en 1550. Le magistrat s'assemblait autrefois à l'abbaye. L'ancien portique, balcon ou galerie (*laube*) sur lequel se prononçaient les jugemens criminels, étant tombé en ruine en 1502,

un autre fut élevé en sa place, à condition qu'il ne servirait point aux réunions du magistrat, qu'il n'y serait pas établi d'hôtellerie, et que la quatrième part des droits qui se percevaient sur les marchands, reviendrait à l'abbé.

Habitans.

Les habitans n'étaient pas répartis en tribus. Les artisans avaient leurs associations et choisissaient les plus prudents d'entre eux, qui sous le nom d'échevins, se réunissaient au magistrat dans les affaires importantes. L'abbé de Pairis tenait des empereurs Albert I.er et Henri VII, le droit de bourgeoisie à Munster. L'on voit qu'il y a demeuré des nobles, par le privilège que Charles IV leur a octroyé en 1354, d'y être exempts de la taxe commune. La ville n'a jamais admis de juifs, ce que l'empereur Maximilien I.er a relaté en 1507, comme un droit qui lui appartenait. Suivant un décret du magistrat de 1548, l'interdiction de l'eau

et du feu était encourue par un citoyen de Münster, qui emprunterait d'un juif. Durant le siècle passé la population a extrêmement augmentée, on comptait dans la ville 400 feux et plus de 8,000 dans toute la vallée. Le plus grand nombre suit la religion protestante. Ils se marient rarement hors du Val. Contents de leur médiocrité, ils ne recherchent guère les richesses et les honneurs.

Les villages et hameaux de la grande vallée sont :

Sondernach, près des limites de la Lorraine, où une chapelle de St.^e-Madelaine et de St.-Vendelin, a été construite du consentement de l'abbé en 1500.

Metzeral qui est étendu, et le plus ancien de tous, renfermait au milieu du dernier siècle 140 feux. Metzeral apparaît déjà dans un titre de Louis-le-Débonnaire de 817, ainsi que dans un autre de l'abbaye d'Ebersheim de 824. Ce dernier document prouve qu'une forêt sise entre Metzeral et

Stosswihr, appartenait au domaine royal de Colmar, et que Louis-le-Débonnaire en a donné une partie à l'abbaye d'Ebersheim. Ce qui confirme ce qui a été dit sous l'article de Colmar, quant à l'immense étendue du domaine fiscal de Colmar, sous les rois carlovingiens.

Mülbach où se trouve l'église paroissiale de toute la grande vallée, dédiée à St.-Barthélemy, élevée vers 1084, et qui a été consacrée par l'évêque de Bâle Berengard. Elle est aujourd'hui mixte. Le hameau *Sendenbach* est adjacent à Mülbach.

Breitenbach est divisé en deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure; le hameau *Diefenbach* en dépend.

Dans la petite vallée se trouvent :

Sulzerheim communément appelé *Sulzern*. Une chapelle sous l'invocation de St.-Benoit, et qui dépendait de l'église paroissiale de Munster, y a été construite du consentement de l'abbaye, en 1463.

Stoswihr, qu'on écrivait *Scottenwilre* au

9.ᵉ siècle. Les hameaux de *Kirchbühl* et *Ampfersbach* en dépendent. Derrière Ampfersbach, une vieille chapelle et une riche métairie appelée *Schweinsbach*, indiquent la place où doit avoir existé anciennement une petite maison religieuse, peut être l'origine de l'abbaye.

Chacun de ces villages avait un prévôt et un receveur, qu'on appelait *Kerzenmeister*.

Luttenbach, *Hohrod* et *Eschbach*, voisins de la ville, avaient le même prévôt. Au village de Luttenbach sont attachés les hameaux de *Fröschweiler*, *Fronzel*, *Nagelstall*, etc.

En 1741, une papéterie royale s'est élevée près de Fröchweiler et prés de Nagelstall, un bel atelier, dans lequel se fabriquaient des vases de cuivre et du fil de fer, établissement qui a été depuis abandonné.

Liberté.

Si la vallée a dû son origine à l'abbaye,

elle a été redevable de son immédiateté d'empire à l'empereur Fréderic II. Un diplome de cet empereur de 1235, apprend que jusque-là l'empire n'avait qu'un tiers dans la juridiction, dans le droit de l'advocatie et dans les contributions de la vallée, et l'abbaye les deux autres tiers, mais qu'elle a cédé alors ses deux tiers des droits susdits sous la réserve de ses métairies et d'un tiers dans les contributions. Par une déclaration de 1287, le vogt et le magistrat ont reconnu à l'abbé le droit de séance au magistrat, ou de s'y faire représenter par un religieux. Dans les siècles subséquens, Munster n'a cessé de figurer parmi les villes libres.

Cependant il apparaît, par une transaction faite en 1339 entre l'abbé Marquard et la ville, transaction qui a servi de règle dans des litiges subséquens, que l'abbaye a conservé ou retenu plus de droits que ne semblait lui en avoir réservé le diplome de Fréderic II. Par sentence de 1363, Bervart, vogt de Riquewihr, a déclaré (sans doute comme

arbitre) les officiers et employés de l'abbaye exempts des charges publiques envers l'empire, mais non de celles de la cité. Par une autre transaction de 1466, faite avec l'unter-landvogt Jean, comte du Rhin, il fut convenu que chaque partie aurait une part égale à l'administration des deniers publics, que l'abbé aurait ses assesseurs au magistrat et les clefs d'une des portes de la ville, et que les autres plaintes de la ville envers l'abbé seraient déférées au jugement de l'unter-landvogt, ou du reichsvogt de Keysersberg. Beaucoup de ces choses ont été changées par le laps de temps ou modifiées par des conventions postérieures. Cependant, il est resté définitivement pour l'abbaye une partie des amendes, la chasse, une partie de la pêche, le petit péage, les dîmes dans toute la vallée, le pâtronage, les poids et mesures, qu'inspectait un officier de l'abbaye sous le nom de *Hengeissen*, et le droit de nommer trois conseillers de ville. Suivant la transaction faite avec l'abbé Marquard en 1339[1], tout nouvel

nouvel abbé prêtait serment à la ville et la ville à l'abbé. L'abbaye et la ville avaient en commun le domaine sur les villages, autrefois impériaux de *Griespach et Grispach*, comme dépendant du château de Plixbourg, et qui avaient passés sous la seigneurie de Ribeaupierre. L'abbé et la ville en étaient appelés les *Bannherren*.

En 1354, l'empereur Charles IV, en confirmant à la ville toutes ses franchises antérieures, lui rendit communs les droits que l'empereur Adolphe avait accordés en 1292 à la ville de Sélestadt, et l'année suivante à la ville de Colmar, ordonnant en outre, que s'il s'élevait quelque litige entre les bourgeois et le magistrat, l'affaire serait portée, par manière d'arbitrage, devant le magistrat de Colmar; ce qui a été long-temps pratiqué. Comme l'abbé avait quelquefois déféré ses contestations à l'officialité de l'évêque de Bâle et à d'autres siéges, les habitans invoquèrent leur privilège d'exemption des juridictions étran-

gères, et l'abbé fut contraint de les porter devant le lieutenant du reichsvogt de Keysersberg, qui était à Munster. En 1405, Reinhard de Sickingen, alors landvogt, permit, au nom de l'empereur, au magistrat de lever une nouvelle taille sur les habitans pendant sept ans, pour se libérer des dettes dont la ville était chargée. Avant et après, il était de règle qu'aucun nouvel impôt pût être créé sans l'assentiment de l'abbé, qui en avait le tiers; mais par une transaction de 1549, tout pouvoir à cet égard fut laissé au magistrat. Le péage de la ville, qui jusques-là avait été temporaire, devint perpétuel. Ce péage avec les droits sur les vins et le sel formaient les principales recettes de la ville, dont les revenus allaient au milieu du siècle passé à 12,000 livres de France.

L'empereur Maximilien 1.er confirma, en 1507, les trois foires qui se tenaient à Munster, et une quatrième qui se tenait à Mülbach. Charles v transféra, en 1521, celles

qui avaient lieu à la St.-Nicolas, aux fêtes de St.^e-Lucie et St.^e-Odile. Peu après la foire de Mülbach fut aussi transférée dans la ville, qui ainsi en avait quatre, outre le marché semainier.

Charges.

Au 16.^e siècle le subside de la ville au profit de l'empire, payable à la St.-Martin, était de 120 florins. L'empereur Sigismond ayant exigé des dix villes 25,000 florins du Rhin, Munster en a payé 2,720, par conséquent plus du dixième. Suivant la dernière matricule de l'empire, son contingent militaire était de 12 hommes à pied ou 48 florins par mois, ce qui faisait le double de Rosheim et la moitié de Landau. Elle était imposée à 25 florins pour la chambre impériale.

Armes.

Les armes de la ville représentaient trois tours, qui étaient l'image de l'abbaye, brûlée en 1348.

Régime.

Les membres du magistrat étaient au nombre de seize, institués à vie, dont neuf de la ville et sept des villages ; sous la période allemande, ils étaient présidés par le lieutenant du reichsvogt de Keysersberg, et sous le régime Français, par un préteur royal. * Les deux premiers de la ville s'appelaient bourguemaîtres et les autres con-

* Composition du magistrat en 1789 :

Préteur royal, M. de Barth père ; M. de Barth fils, adjoint et titulaire.

Bourguemaîtres catholiques, MM. Boyet et Tissot.

De la confession d'Augsbourg, MM. Schwartz et Jäglin.

Conseillers de ville, MM. Wipff, catholique et Hummel, de la confession d'Augsbourg.

Assesseurs et prévôts des sept villages ; MM. Steiner, Thomas, Bobenrieth, Martin père, Thierry, Stocker, Martin fils.

Conseillers de l'abbaye, MM. Schenckbecher et Ramser, catholiques et Jäglin, de la confession d'Augsbourg.

Greffier-syndic, M. Meyer ; commis-greffier, M. Willig.

scillers, et ceux des villages en étaient en même temps les prévots. Le magistrat et les bourgeois élisaient les bourguemaîtres. Des conseillers de la ville, trois étaient à la nomination de l'abbé et les autres à la nomination du magistrat. La régence entre les bourguemaîtres et la charge de procureur fiscal alternaient chaque année au renouvellement, qui se faisait au commencement de janvier. Les trois conseillers de l'abbaye ne prenaient pas part aux affaires administratives et politiques. Cet ordre de choses s'est établi après beaucoup de variations précédentes. Par le changement de religion il était arrivé que tout le magistrat était luthérien. Mais en 1680, le Roi ordonna que les catholiques et les protestans y seraient en égal nombre. En 1763, le magistrat de Munster obtint en même temps que ceux de Keysersberg et de Turckheim, la prérogative de juger en dernier ressort jusqu'à 100 livres.

Le sous reichsvogt de Keysersberg qui,

par privilège de l'empereur Charles IV de 1354, devait être un bourgeois, remplissait à Munster, la charge de prévôt impérial. Il n'était point reçu au magistrat avant d'avoir juré à l'abbé et à la ville de maintenir leurs droits. Il connaissait des affaires criminelles, dans lesquelles étaient compris l'adultère et les débauches. Il avait part aux amendes avec l'abbé et le magistrat. Il remplissait avec l'un des bourguemaîtres les fonctions de procureur fiscal. Avant l'ordonnance de Charles IV, la place de vogt à Munster, était remplie par des nobles, et entre autres, en 1339, par un Hennemann de Hadestatt, qualifié *ein wissenhafter Vogt und Pfleger der Statt und des Thals.*

Religion.

Les habitans de Munster se sont engagés tard, mais sans troubles, dans la confession d'Augsbourg. L'abbaye était pour ainsi dire alors sans religieux, et l'abbé lui-même Burckart Nagel a embrassé le luthéranisme

à Mulhausen en 1536. Les curés de Munster et de Mülbach suivirent cet exemple. En 1569, un certain Henri d'Istel, qui était alors abbé, s'empara de l'église paroissiale, mais les habitans ne voulant pas le souffrir y ramenèrent leur curé. Par une transaction de 1575, le pâtronage des églises de la ville et de Mülbach fut maintenu à l'abbé.. Ce qu'il y avait de catholiques dans la vallée disparut lors de l'invasion des Suédois, mais ils revinrent sous la période française.

Événemens.

Lorsque Rodolphe, comte de Habsbourg parvint au trône en 1273, il ravagea la vallée en haîne de l'évêque de Bâle, à qui elle appartenait en partie. Vingt années après, ceux de Munster marchent contre Colmar et le seigneur de Ribeaupierre dans l'intérêt de l'empereur Adolphe; arrivés à Wihr, ils forcent les caves et s'emparent des vins. Les Colmariens quoiqu'assiégés dans le même temps,

parviennent à envoyer une vingtaine des leurs au secours de Wihr. Les gens de Munster peu sur leurs gardes y furent en partie pris, en partie tués par ceux de Wihr et de Colmar. Le château de Wihr fut restauré par la seigneurie de Ribeaupierre, en 1303, moyennant des reversales de sécurité données à l'abbaye et à la ville. En 1446, l'abbaye avec sa tour, ses cloches et la chapelle de St.-Nicolas, en 1454, la ville avec l'abbaye et l'église paroissiale, et dix années après, la moitié de la ville furent consummées par le feu. C'est à cette occasion que l'on créa les premières impositions avec affectation d'un tiers à l'abbaye et de deux tiers à la ville. Dans les démêlés de l'empereur Louis IV, avec le roi Jean de Bohême, à qui la reichsvotey de Keysersberg était engagée, les gens de Munster et de Turckheim, quoique dépendans de cette reichsvogtey, prirent le parti de l'empereur, ce qui leur donna beaucoup à souffrir d'un certain Steinung, qui occupait la place de reichs-

vogt au nom du roi de Bohême, et à qui il fut imposé à cause de ses excès, par les conditions de la paix qui s'en suivit, de ne plus reparaître dans ces deux villes. Après ceci, la ville de Munster s'est jointe aux Strasbourgeois et aux Colmariens, contre le duc de Lorraine et le chapitre de St.-Dié. Ce différend fut arrangé en 1350.

En 1465, revenaient par la vallée de Munster Bock de Staufenberg, possesseur du château de Jungholz, les Hatstadt, les Hus, les Régesheim, les Stœr et autres gentilshommes de la Haute-Alsace, avec 600 hommes armés, chargés du butin qu'ils avaient fait en Lorraine; les gens de Munster pour satisfaire aux engagemens qu'ils avaient pris avec le duc de Lorraine, les attaquèrent, mais ils succombèrent et perdirent leur drapeau; Thiébaut Stœr tomba dans cette rencontre percé d'une flèche. L'année suivante, pour se venger d'une injure faite à la ville de Turckheim, par le comte de Lupfen, ils assiégèrent et brûlèrent son château de Ho-

henhatstadt. Les Suédois victorieux en 1632 livrèrent l'abbaye à l'administration des villes de Colmar et de Munster. L'abbé s'était réfugié à Vienne en Autriche. En 1674, les Brandenbourgeois, établis avec deux fils de l'électeur dans l'abbaye, traitèrent également mal les habitans et les religieux. Ces hôtes étant partis à la fin de l'année, furent remplacés au commencement de la suivante par 3,000 Lorrains leurs alliés, qui enfoncèrent les portes de la ville, et que les habitans avaient cherchés en vain d'éloigner. Ils avaient l'intention d'y passer l'hiver, mais quatre jours après ils furent forcés de se réunir dans la plaine, à l'armée impériale, que le maréchal de Turenne est venu attaquer et chasser de l'Alsace. Depuis lors Munster et la vallée n'ont plus connu d'autre domination que la française.

KEYSERSBERG.

Reichsvogt de Keysersberg.

Chaque ville impériale avait primitivement soit un vogt, soit un prévôt, officier impérial, dont la première prérogative était l'exercice de la justice criminelle. Un vogt commun fut donné aux trois villes de Keysersberg, Turckheim et Munster, sous le titre de reichsvogt de Keysersberg. Ce qui a mis ces trois villes, outre le lieu commun de leur dépendance de la landvogtey générale de Haguenau, dans une sorte de confraternité plus spéciale. Le reichsvogt de Keysersberg avait des fonctions civiles et militaires; il était au surplus subordonné au landvogt général établi à Haguenau, qui avait l'advocatie supérieure de toutes les villes impériales.

Son origine.

La création du reichsvogt de Keysersberg avait pour objet particulier la garde du château de Keysersberg et du château de Plixbourg, assis à l'entrée de la vallée d'Orbey et de la vallée de St.-Grégoire, comme deux forteresses de l'Alsace et de l'empire. Celui de Keysersberg fut construit au 13[e] siècle par le landvogt Völfel, pour ouvrir et fermer l'approche de la Lorraine. Le constructeur du Plixbourg n'est pas connu. Ce château, qui est la clef de la vallée de Munster, comme celui de Keysersberg l'est de la vallée d'Orbey, est dans le voisinage du Hohenlandsperg, qui a passé dans les mains des Autrichiens sous Rodolphe de Habsbourg; ce qui a entraîné une sorte de mélange de leurs droits et le domaine commun entre la reichsvogtey et la seigneurie du Hautlandsperg sur Ammerschwihr, Niedermorschwihr et Wintzenheim. La montagne et la forêt du Plixbourg formaient le principal émolu-

ment de la reichsvogtey, quoique le château même fut de la seigneurie de Ribeaupierre. Avant la création de la reichsvogtey commune aux trois villes, chacun des trois châteaux avait son vogt particulier: celui de Keysersberg dans la ville même, celui du Hautlandsperg à Colmar et celui du Plixbourg à Munster et à Turckheim.

Droits et fonctions du reichsvogt.

Le reichsvogt avait un lieutenant dans chacune des trois villes; c'était à Keysersberg, du temps que le château était susceptible de défense, un châtelain ou *burgvogt*, et en outre un prévôt dans la ville, à Munster un *untervogt* et à Turckheim un prévôt. Tous ces offices cessaient à la mort d'un empereur ou du landvogt, et devaient être réimpétrés du nouvel empereur ou du nouveau landvogt, soit qu'ils aient été tenus en engagement ou non.

Le reichsvogt devait habiter au château qu'il était chargé de garder et de défendre,

ainsi que les hommes et les lieux sujets de la reichsvogtey. L'empereur Charles-Quint a recommandé, en 1521, cette résidence comme étant un privilége pour la ville. Aussi voit-on, qu'en 1574, la ville a dispensé Guillaume Schwendy, alors reichsvogt, de l'obligation d'habiter personnellement, à charge d'y mettre un châtelain. Dans les cas de dangers les hommes d'Ammerschwihr, de Niedermorschwihr et de Wintzenheim, sujets de l'empire se joignaient à la garnison ordinaire du château. En cas d'absence du reichsvogt et du châtelain, le prévôt de Keysersberg en soignait la garde. Outre les trois villes et les villages impériaux que le reichsvogt était chargé de protéger, plusieurs établissemens religieux lui étaient recommandés : c'étaient l'abbaye de Munster, l'église de St.-Pierre et la commanderie de Colmar, le couvent du Weinbach, entre Keysersberg et Kientzheim, et quelques cours colongères, appartenant au chapitre de St.-Dié.

Le reichsvogt exerçait un pouvoir essentiel dans les affaires criminelles capitales, car dans la plupart des villes de l'empire, l'empereur s'était réservé le droit de glaive, qu'il déléguait à ses officiers. A Keysersberg, le magistrat commençait à prendre connaissance de l'affaire, et si elle tendait à la peine capitale, le reichsvogt était prévenu du jour du jugement. Le reichsvogt ou son lieutenant y présidait et remplissait, en même temps, le ministère de procureur fiscal. Le siége se tenait à Keysersberg en plein air, et à Munster sur le balcon *auf der Laube*, en présence du reichsvogt, lequel y restait, pendant que le magistrat, après l'instruction, allait délibérer dans son hôtel-de-ville. Le magistrat revenu, prononçait la sentence, alors le reichsvogt rompait la baguette, insigne de l'autorité, la jetait aux pieds du condamné, et il commandait les apprêts du supplice. Etait-il question de construire une nouvelle potence, il avait le droit d'y frapper le premier clou.

Le prévôt à Keysersberg, et non le reichsvogt, connaissait des affaires civiles. Il y avait trois audiences par semaine pour les affaires majeures. Le reichsvogt avait droit d'arrêter les étrangers, mais il dénonçait les habitans au magistrat. Le prévôt, quoique nommé par le reichsvogt, qui devait le prendre parmi les personnes domiciliées dans la ville, ne devait compte qu'à l'empereur de l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il avait dans le magistrat la première place après le stettmeister régent.

A Turckheim le prévôt présidait; il devait être pris dans la ville, ainsi que l'untervogt de Munster.

Les trois villes ne prêtaient serment au reichsvogt qu'après que celui-ci avait juré de conserver leurs droits et de soumettre aux magistrats les plaintes qu'il pourrait avoir à faire contre les habitans; il s'obligeait aussi par serment envers l'abbaye de Munster de respecter ses droits. A Keysersberg, le serment au reichsvogt se prêtait

par le magistrat et par les citoyens; à Munster et à Turckheim par le magistrat seulement. A la première arrivée du reichsvogt, on lui faisait une réception solemnelle; les clefs de la ville lui étaient offertes.

Les plus grands revenus du reichsvogt lui provenaient d'Ammerschwihr, de Niedermorschwihr et de Wintzenheim. Ils allaient, au siècle dernier, à peine à quatre mille livres. Il percevait quelques cens des villes, les confiscations et une part des amendes, un florin du Rhin par ménage de juifs et les successions vacantes. Il s'éleva, en 1543, entre l'évêque de Bâle et Egenolph de Ribeaupierre, qui tenait alors la reichsvogtey par engagement, la question de savoir si le droit de déshérence devait s'appliquer aux clercs; ce fut à l'occasion d'un vicaire de Turckheim mort sans héritiers. L'électeur palatin, alors landvogt, décida que l'évêque prélèverait de la succession 80 florins et une voiture de vin; le reichsvogt recevait en outre quelques rentes exiguës de

certaines églises et couvens, et avec ces revenus, il était chargé d'entretenir le château et de payer les gardiens. C'est de quoi Jean-Guillaume Schwendy, reichsvogt, convint, en 1603, dans un procès où la ville se plaignait du mauvais état de ce fort.

Au 14^e^ siècle, le reichsvogt était Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui avait nommé pour son lieutenant Gotfroy, comte de Linange. Le roi de Bohême tenait la reichsvogtey à titre d'engagement de l'empereur Louis IV. Son fils Wenceslas lui succéda, et à celui-ci Rodolphe, duc d'Autriche, lequel géra la reichsvogtey en même temps que l'advocatie provinciale dont il était investi.

La dignité du landvogt passa dans les mains des comtes palatins, en 1413, et elle leur resta pendant près d'un siècle; durant cette période, la reichsvogtey de Keysersberg fut tenue tantôt à titre d'office, tantôt à titre d'engagement, par différentes familles nobles d'Alsace, telles que les *Beger*, les

Landsperg, les *Ratsamhausen*, les *Hatstadt*. En 1504, l'empereur Maximilien 1.er ayant retiré la landvogtey des mains des Palatins, nomma lui-même à celle-ci, ainsi qu'à la reichsvogtey de Keysersberg; mais les empereurs Charles Quint et Ferdinand 1.er restituèrent l'une et l'autre à la maison Palatine; alors celle de Keysersberg fut donnée, en 1535, en engagement à George, comte d'Erbach, pour 8020 florins pour l'espace de 20 ans, et transmise, six années après, sur la demande du comte d'Erbach, à Guillaume, seigneur de Ribeaupierre. Dans les années 1560, l'office de landvogt advint aux ducs d'Autriche, qui retirèrent la reichsvogtey aux Ribeaupierre; ils impignorèrent cette dernière, en 1573, à Lazare de Schwendy, qui était seigneur du Hohenlandsperg; il en résulta que cette seigneurie, qui était fief autrichien et qui, 300 ans auparavant, avait été dans les mêmes mains que la reichsvogtey, s'y réunit encore une fois.

Les Schwendy avaient obtenu la reichs-

vogtey pour 100 ans; l'époque de leur expiration étant arrivée sous la domination française, Louis XIV la conféra, en 1674, à un sieur de Madrys, et l'érigea, en 1697, en fief héréditaire aliénable. Joseph de Peschery y succéda en 1710; elle fut donnée en fief masculin à François-Antoine, baron d'Andlau, en septembre 1739, avec exspectative, en 1755, au profit de son frère François-Eléonore, lieutenant-général des armées du Roi.*

Nous allons maintenant nous occuper de la ville.

Situation.

En passant des plaines de l'Alsace dans le val d'Orbey, trois villes se présentent, Kientzheim à droite, Ammerschwihr à gauche et Keysersberg à l'entrée même du

---

* Ce fief passa à M. le comte Antoine Henri d'Andlau, lieutenant-général des armées du Roi, et premier des quatre chevaliers héréditaires du St.-Empire, fils de l'expectativaire, il en prêta foi et hommage le 28 septembre 1787.

val. A une demi-lieue au-delà se rencontre Alspach, couvent de Clarisses; à une demi-lieue plus loin le village de Hachimète, où la vallée se fourche, à gauche dans le val d'Orbey, au fond duquel existait l'abbaye de Pairis, et à droite dans le val du Bonhomme, par lequel l'on arrive en Lorraine.

La longueur de la vallée depuis Keysersberg jusqu'aux confins de la Lorraine embrasse quatre lieues. La Weiss, rivière qui descend du Lac Blanc, dont elle a pris son nom, traverse Keysersberg, qu'elle endommage souvent par ses inondations. Ce passage dans les Vôges, qui était anciennement le plus fréquenté et le moins difficile, a donné occasion à la construction d'un fort capable de défendre l'Alsace et le Rhin d'irruptions ennemies.

Ce château sur la hauteur, ainsi que la ville à ses pieds, fut élevé au 13^{e} siècle, par les soins de Wölfel, landvogt impérial, pendant que l'empereur Fréderic II faisait passer son armée dans la Lorraine. Le sol sur le-

quel Keysersberg est assis, a appartenu aux seigneurs de Horbourg et de Ribeaupierre. Henri, roi des Romains, fils de Fréderic II, l'a acquis d'eux en 1226 pour 250 marcs, sous la promesse de n'y point ériger de ville libre; c'est pour cela que Charles IV défendit à la ville de Keysersberg, en 1354, d'y admettre comme *Pfalburger* des sujets de Ribeaupierre; Conrad IV, autre fils de Fréderic II, a donné des louanges à l'abbaye de Pairis pour sa générosité de fournir annuellement 40 toises de pierres pour la fortification des villes impériales; ce qui comprenait, sans contredit, celle de Keysersberg, voisine de cette abbaye. Au pied de la hauteur sur laquelle se trouve le château, se voient les ruines d'un palais que les empereurs habitaient par fois. L'empereur Rodolphe Ier s'y est trouvé en 1285. Charles IV revenant de la Suisse, y a passé tout le mois de mai en 1354, et y a convoqué les députés de toutes les villes impériales pour conférer de la paix. Le château fort ne servait qu'à la

demeure du reichsvogt et de ses gardes : il n'était pas propre à recevoir les gens de la suite des empereurs. L'entretien de ce château ayant été négligé dès la guerre de 30 ans, il se dégrada totalement ni par siéges ni par feu, mais par la seule injure du temps.

La ville qui s'était d'abord formée sur la déclivité de la montagne, s'est étendue dans le bas; elle finissait près de l'église paroissiale, où sont encore des restes de sa première enceinte. Elle reçut une nouvelle enceinte fortifiée en 1371; ce qui occasionna des plaintes de la part des seigneurs de Ribeaupierre, près du landvogt, sous prétexte que leur libre passage était gêné, sans doute pour arriver dans leur seigneurie du Honack, dont dépendait le val d'Orbey. L'enceinte s'étant plus tard encore prolongée vers Kientzheim, qui appartenait au comte de Lupfen, seigneur de Hohenlandsperg, celui-ci s'y opposa aussi, le litige fut déféré à l'arbitrage de la ville de Stras-

bourg en 1467. Dès 1429, l'empereur Sigismond avait ordonné aux gens de Keysersberg de hâter leurs travaux de fortification et d'achever leur porte d'en bas, qui était commencée, défendant à la ville de Kientzheim d'embarrasser la route qui y conduit par aucun ouvrage de fortification. En 1530, Charles-Quint leur permit encore de s'agrandir, après s'être accordés avec les voisins; depuis lors la ville ne reçut plus d'accroissement. Elle n'avait que deux portes, l'une supérieure, l'autre inférieure.

Edifices sacrés.

Il y en a trois, l'église paroissiale bâtie en 1448, une commanderie de l'ordre Teutonique, qui a été plusieurs fois réunie à celle de Rouffach et un monastère de Récolets qui, jusqu'en 1483, avaient vécus dans la vallée de St. Jean, derrière Alspach.

Habitans.

Les habitans étaient divisés en quatre tribus,

bus, celle des vignerons, celle des tonneliers, celle des tanneurs et celle des boulangers. Leur réglement date de 1479. Il y avait au milieu du siècle écoulé environ 300 feux. La ville était anciennement plus peuplée et comptait des familles nobles. Il est fait mention de deux frères Conrad et Walther de *Keysersperc* dans une investiture de Rodolphe, duc d'Autriche, de l'année 1289, d'un *Cunon de Hœflingen*, qui a refusé, en 1371, de prêter serment d'obéissance au magistrat, d'un *Verlin de Keysersberg*, dénommé à la même occasion, d'un *Jean de Hatstatt* et autres nobles de Keysersberg, qui en 1504, ont formé une association religieuse, que le légat du pape a approuvée. Ces nobles ont été assujettis dans la ville aux mêmes charges que les plébéïens. L'abbé de Pairis et l'abbesse d'Alspach, ainsi que leurs religieux et les gens de leurs maisons, y jouissaient aussi du droit de bourgeoisie.

Privilèges accordés par les Empereurs.

Keysersberg, ville impériale dès son origine, n'a obtenu aucun privilège avant Adolphe I.er, lequel en 1293, lui a accordé en masse, les mêmes droits, libertés et coutumes dont jouissait Colmar. Fréderic-le-Bel, pour se l'attacher dans sa lutte contre Louis de Bavière, la déclara, en 1305, franche de tout subside pendant deux ans; Louis de Bavière, pour l'en punir, l'impignora en 1331, avec les autres forteresses à Jean, roi de Bohême, et cinq années après, il la reconquit par un siége.

Charles IV, par des lettres datées de Haguenau de 1347, affranchit tous les citoyens de Keysersberg, résidant dans la ville ou partout ailleurs, de toute juridiction en matière civile, autre que celle de leur vogt ou de leur prévôt. Le même empereur, par un autre diplome s'engagea de ne jamais séparer le château et la ville des autres villes de l'empire; il lui permit en outre, en 1374, de pouvoir admettre des juifs.

Sigismond, en 1428, lui confirma son exemption de toutes juridictions étrangères, et la tenue d'un marché hebdomadaire aux jours de lundi, avec interdiction de tous autres, à une demi-lieue à la ronde. Kientzheim qui n'en est qu'à un quart de lieue, se voyant par là privé du sien, députa dix années après à l'empereur qui était à Bâle; celui-ci après avoir pris l'avis des princes et des conseillers qui étaient avec lui, décida que Kientzheim reprendrait, comme auparavant, sa foire au jour de St.-Mathieu, et son marché hebdomadaire les mardis.

Fréderic IV décréta, en 1479, que le renouvellement annuel du magistrat pourrait se faire, même en absence du landvogt ou de son représentant. Charles-Quint défendit en 1521, l'appel des sentences du magistrat dans les causes n'excédant pas 32 florins, comme l'admission des juifs dans la ville, sans la permission du magistrat. Par un autre rescrit de neuf années postérieures, il permit à la ville d'affecter à des usages

publics, les bâtimens tombés en ruines, que les propriétaires ne rebâtiraient pas dans l'an et jour de l'avertissement que le magistrat leur aurait donné.

La ville de Keysersberg a été pendant long-temps dans l'habitude de déférer les différends qu'elle avait avec ses voisins à l'arbitrage des seigneurs de Ribeaupierre et des magistrats de Colmar, Sélestadt et Strasbourg.

Armes.

Elle avait deux sortes de sceaux, l'un représentait une gibecière noire, et l'autre une tour ou un château.

Charges.

Dans les matricules de l'empire, elle était ordinairement la première inscrite. Son contingent dans la guerre des Turcs, en 1467 et 1480, était de trois cavaliers et six fantassins; en 1471, deux cavaliers et quatre fantassins; en 1486 et années suivantes, 200

florins ; en 1489, trois cavaliers et huit hommes à pied ; en 1521, trois hommes à cheval avec dix-huit fantassins ; en 1545 et depuis, deux cavaliers et quinze piétons ou 84 florins par mois. Sa contribution pour la chambre était la même qu'à Munster.

Régime.

Le magistrat se composait de quatre stettmeisters, de six conseillers et quatre chefs de tribus. La régence entre les stettmeisters, était trimestrielle. Les conseillers de ville étaient plus anciennement au nombre de douze, dont la moitié ainsi que celle des stettmeisters, devait être prise dans la noblesse. Le prévôt présidait un tribunal inférieur, qui décidait sommairement des petites affaires. Le prévôt était nommé par le reichsvogt, et les autres juges de ce tribunal inférieur, par le magistrat. L'on recourait de leurs décisions au magistrat. *

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Prévôt nommé par le reichsvogt, M. Dupont.

Religion.

Keysersberg a toujours persévéré dans le culte romain catholique. Mathias Zell, grand fauteur du luthéranisme à Strasbonrg, était cependant originaire de Keysersberg; il ne serait pas étonnant qu'il ait eu quelques adhérents dans cette ville; et si l'on en croit une notice de ce temps, qui a été conservée au couvent des Récolets, le curé de Keysersberg, nommé Samson Hülner, aurait pour cette accointance été condamné à mort et décapité secrétement dans l'hôtel-de-ville même en 1523, fait sur lequel il ne se trouve rien dans les archives. Deux années après, au mois de mars, lors du soulèvement appelé la guerre des paysans,

---

Stettmeisters, MM. Gondart, Lampas, Peyerimhoff, Loir.

Greffier-syndic, M. Peyerimhoff.

Conseillers de ville, MM. Fréderic Gsel, Zickel, Biehly, François Gsell, Faller l'aîné et Kolman.

Le magistrat appelait en outre à son siège un chef de chaque tribu; il jugeait sans appel jusqu'à 100 liv., conformément aux lettres-patentes du Roi de Février 1763.

ceux-ci ayant des intelligences dans Keysersberg, s'emparèrent de la ville, et exigèrent des habitans un serment, dont le 15 juillet suivant, le landvogt les releva.

Revenus de la ville.

Keysersberg n'a point possédé, comme la plupart des autres villes impériales, de seigneuries extérieures. Son territoire s'étend dans les montagnes et renferme dix-sept vallons, qui viennent se terminer dans la grande vallée et font un trajet de cinq lieues. Des métairies, des montagnes, des droits sur les vins et le sel, et des accises formaient le principal revenu de la ville, qui s'élevait à peine à 6,000 livres de France. Elle était plus riche pendant que les marchandises de la France et de la Lorraine arrivaient, pour ainsi dire, uniquement en Alsace par la vallée du Bon-Homme, mais d'autres débouchés se sont formés plus tard. Un petit château, qui porte le nom de *Geisburg*, et qui n'a jamais été qu'un domaine de particulier, est situé entre Keysersberg et Alspach.

TURCKHEIM.

TURCKHEIM ou Turingheim est la dernière des dix villes de la landvogtey, et la troisième de la reichsvogtey de Keysersberg. Située à une lieue de Colmar, à l'entrée de la vallée de Saint-Grégoire, la ville est resserrée vers le midi par le torrent de la Fecht, et vers le nord avoisinée par des coteaux féconds en vins renommés, et par des montagnes produisant de la chaux et du gyps. Telle qu'elle est placée, on peut l'appeler la porte du val de Munster, d'où pourrait être venu son nom allemand, comme aussi ses armoiries, représentant une porte. La configuration de la ville est triangulaire, ayant une porte à chaque extrémité, l'une vers la vallée,

l'autre vers Colmar et la troisième appelée *OEhlthor*, vers Keysersberg. Elle avait deux murs, dont l'un fut nivelé par ordre du Roi, en 1681. Il n'y a qu'une église, qui sert à la paroisse, qui est entièrement catholique. La ville était divisée en deux tribus, l'une des vignerons et l'autre des artisans, auxquelles la maison-de-ville servait de réunion. La vigne y forme le principal produit des habitans. Parmi les familles patriciennes, se comptent les *Brobeck*, les *Resch*, les *Willmann*; il y avait auparavant des nobles, parmi lesquels l'on trouve les Kempff. La ville renferme quelques maisons de juifs.

Privilèges.

Avant Henri VII, Turckheim a été un village impérial, déja connu au 9.e siècle. Il était soumis à l'abbaye de St.-Grégoire et à d'autres seigneurs en beaucoup de choses. L'empereur Henri, par un diplome daté de Pise, en 1312, l'a créé ville, et lui a donné un marché hebdomadaire,

ainsi que la jouissance des mêmes droits que Colmar, sans préjudice à ceux qu'y exerçait l'abbaye. En 1315, l'empereur Fréderic III lui a permis de lever un *umbgelt* pour en appliquer le produit à sa fortification, et a affranchi pour deux ans les habitans de toute contribution publique.

En 1325, le landgrave de la Haute-Alsace Léopold leur a promis de ne jamais les attirer à son tribunal, mais de les laisser jouir de la même liberté que Colmar. Charles IV leur a accordé, en 1347, l'affranchissement de la juridiction du landvogt et les a déchargés pour trois années des subsides impériaux, afin de leur fournir le moyen d'accélérer les travaux de leurs fortifications; sept années après, il leur a conféré le même droit municipal que Colmar, et la franchise des tailles dans tout l'empire. Il avait, en 1354, déclaré les nobles qui y demeuraient, exempts de *geverff und steur*, le premier compétant à la ville et l'autre à l'empire. Un péage fut créé par l'empereur Maximilien

1.er, en 1498, pour la réparation des chemins et des ponts, et il permit à la ville de pe cevoir un impôt territorial, sous le nom de *Bannschatz*, jusqu'à nouvel ordre sur les forains possessionnés dans le ban; il ordonna de plus que la foire annuelle qui se tenait le jour de la St.-Mathias, fût transférée à la St.-André, ainsi que la ville l'avait demandé. Charles-Quint accorda au magistrat, en 1550, toute puissance pour admettre ou pour expulser les juifs. En 1570, le magistrat pour empêcher que les habitans ne vendissent leurs biens à des étrangers, ordonna que les ventes seraient publiées en chair, ce qui fut confirmé l'année d'après par l'empereur Maximilien II. La guerre de 30 ans avait diminué la population, et beaucoup de biens avaient été aliénés à des étrangers; Ferdinand III accorda à la ville le droit de retrait et la permission de hausser la taille, ce que renouvella Léopold, six années après.

La ville jouissait en outre du droit de

pâtronage de sa cure et de la dîme, qui se partageait jadis entre les abbés de Pairis et de Munster, les seigneurs du Hohenlandsperg et les nobles de Ramstein. Le quart en compétait à la seigneurie du Hohenlandsperg, les autres parties avec le pâtronage ont été cédés à la ville en 1653 et 1654, moyennant un cens annuel. Les gabelles et les revenus forestiers formaient le principal émolument de la ville. Le landvogt, ainsi que le reichsvogt de Keysersberg, le seigneur du Hohenlandsperg et l'abbé de Munster promettaient à la ville de défendre ses droits; celle-ci leur prêtait en revanche serment, non de soumission, mais de fidélité.

Charges.

En 1551, le contingent militaire de la ville fut réglé à un cavalier, et ensuite remplacé par cinq fantassins ou 20 florins par mois. Elle payait pour la chambre impériale, comme à Munster et Keysersberg, 25 florins par an.

Droits de la seigneurie d'Hohenlandsperg.

Il y avait anciennement à Turckheim des citoyens de deux espèces, les uns impériaux, les autres relevant de la seigneurie de Hohenlandsperg, qui était un domaine autrichien. La condition de l'enfant se réglait par la qualité de la mère. Les habitans impériaux jouissaient seuls des privilèges accordés par les empereurs, ce qui était une source de discordes; il avait été convenu, en l'année 1400, quant aux étrangers qui s'établiraient en ville, qu'ils seraient impériaux ou landspergeois, selon qu'ils provenaient de terres d'empire ou d'ailleurs. Cette différence entre les habitans dût cesser par une convention faite sous la médiation du sénat de Strasbourg en 1485, d'après laquelle tous les habitans, soit nobles, soit roturiers, ne devaient plus obéir qu'à l'empire; par contre la ville devait fournir chaque année au seigneur du Hohenlandsperg une voiture

de vin, le prévôt de Hohenlandsperg devait présider avec le prévôt impérial dans les jugemens de causes non capitales, et dans lesquelles il n'était question ni de clercs, ni de bâtardise, ni de nobles ou de juifs; les clefs de la ville, les sceaux et le drapeau devaient rester dans les mains du bourguemaître. Cet arrangement, d'abord conclu pour la durée de quarante années seulement, fut, trois années après, déclaré définitif par une sentence de l'abbé de Munster et du magistrat de Colmar, choisis arbîtres.

Droits de l'abbaye de St.-Grégoire.

L'abbé de Munster jouissait, à Turckheim, des mêmes prérogatives qu'à Munster; il faisait exercer par son prévôt, son métayer, son *Henckeisen* (officier institué pour les poids et mesures) et son appariteur (*Weibel*) une juridiction particulière dans la cour seigneuriale qu'il y possédait. Ses officiers étaient exempts des charges de la bourgeoisie. L'abbé avait en outre suffrage au magis-

trat; il ne pouvait, sans son consentement, être établi d'impôts ou gabelles, ni être aliéné des biens de la ville. L'abbé, et non la ville, jouissait des tailles instituées par le magistrat; il percevait le tiers du prix de vente des biens communaux, la moitié des amendes et de l'argent placé. La ville lui devait un présent lorsqu'il y faisait sa première entrée solennelle. La ville prenait dans les forêts communes ce qu'il fallait pour ses fortifications, et l'abbé pour sa cour. En 1400, des difficultés s'étant élevées entre l'abbé et les habitans, la ville de Colmar prit les armes pour l'abbé, qui était un de ses bourgeois; cela finit par un compromis par lequel on se soumit réciproquement à l'arbitrage du magistrat de Sélestadt. Dans les derniers temps, la ville livrait encore à l'abbé une rente annuelle de 40 mesures de vin. Chaque nouvel abbé jurait de ne pas léser les droits de la ville; ce serment était prêté anciennement en plein air, et plus tard à l'entrée de l'église paroissiale, en présence d'un délégué du landvogt.

Régime.

Le magistrat se composait d'un prévôt impérial, nommé par le reichsvogt et qui, sous la domination française, a été remplacé par un prévôt royal, de deux bourguemaîtres, entre lesquels la régence alternait, d'un syndic et de six conseillers, dont l'un était procureur fiscal. Ces places étaient à vie. Le prévôt de la seigneurie d'Hohenlandsperg et le henckeisen de l'abbaye, se réunissaient au magistrat. Le premier prévôt que le roi nomma, en 1682, fut Jean-George Villemann, qui était alors en fonctions comme prévôt impérial depuis six ans. *

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Préteur royal, M. Brobèque; Préteur-adjoint et survivancier, M. Brobèque fils.

Bourguemaîtres, MM. Hütt et Reinhart.

Conseillers, MM. Geiger, Liechty, Well, Resch, Gaches, Haag, Baffrey et Braun.

Greffier-syndic, M. Hubler; Procureur fiscal, un des conseillers.

Par lettres-patentes du Roi de février 1763, le magistrat obtint le dernier ressort de 100 liv.

Religion et lettres.

Turckheim, quoique placée entre Colmar et Munster, n'a éprouvé aucun trouble ni scission réligieuse dans le 16ᵉ siècle. L'on n'en sera pas étonné, en envisageant que cette ville était plus soumise que d'autres à l'influence autrichienne, par son prévôt de Hohenlandsperg, et le reichsvogt de Keysersberg. Il n'est pas étonnant non plus (ce sont les propres expressions de Schöpflin) que cette ville, pleine de vignerons, n'ait guère produit d'hommes lettrés ou d'hommes à réputation. Il ne faut cependant pas passer sous silence comme étant né à Turckheim, et comme y ayant été enterré dans la chapelle de Stᵉ.-Barbe de l'église paroissiale, l'évêque Conrad *Wickgram*, lequel a témoigné son zèle pour les études, en fondant, par son testament du 5 septembre 1534, un stipende en faveur de celui de ses parens que le senior de la famille, à lui joint le doyen de la collégiale de Col-

mar, et en cas de dissentiment, le bourguemaître de Turckheim en jugerait le plus digne. Cet évêque avait pour frère Pierre Wickgram, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, qui s'est montré partisan du luthéranisme.

Possessions.

La ville était seigneur de la moitié du village de Zimmerbach, située de son côté, l'autre moitié séparée par un ruisseau appartenant aux seigneurs de Ribeaupierre. Elle a acheté sa moitié au commencement du 17.e siècle, des Hatstatt, qui la possédaient comme fief impérial.

Evénemens.

Jean, comte de Lupfen[1], possesseur de la seigneurie de Hohenlandsperg, vint assaillir de nuit la ville qui n'était nullement préparée à cette surprise et escalader ses murs, pour y maltraiter, tuer, emprisonner et mettre à contribution ceux des

habitans qui étaient sujets de l'empire. Le landvogt et les neuf autres villes de la décapole prirent le fait et cause de Turckheim, déclarèrent la guerre, en 1465, à l'agresseur, et comme la ville d'Ammerschwihr l'avait aidé dans cette entreprise, ils portèrent le siége devant cette ville, et la contraignirent à demander la paix.

La plaine entre Colmar et Turckheim s'est rendu célèbre par la victoire que le vicomte de Turenne y remporta, le 5 janvier 1675, sur les Impériaux. A la fin de la campagne précédente, ceux-ci étant en force dans la Haute-Alsace, il avait retiré ses troupes dans la Lorraine et la Bourgogne, après avoir laissé des garnisons à Saverne, Haguenau et Lützelstein; il était allé, de sa personne, à la cour; c'était une ruse. Les Allemands se croyant sûrs de leurs quartiers d'hiver, se dispersèrent dans les meilleurs gîtes de la province. Leur quartier-général était à Colmar, sous le commandement de l'électeur de Brandenbourg.

A la fin de décembre, Turenne fit filer secrétement ses troupes sur Belfort, et débouchant tout-à-coup à leur tête, il surprit, culbuta et fit replier devant lui les cantonnemens Allemands jusqu'à Colmar. Les Impériaux, ayant avec eux les Brandenbourgeois, les Brunswickois et la cavalerie de l'électeur Palatin, sous le commandement du duc de Bournonville et de l'électeur de Brandenbourg, Fréderic Guillaume, se formèrent et se retranchèrent sur la rive gauche du Logelbach, présentant un front d'une lieue de longueur, leur droite appuyée sur Turckheim, et leur gauche sur Colmar et la rivière d'Ill. Ils avaient principalement fortifié leur centre, en y élevant des batteries chargées de mitraille. Ils avaient placé de même des canons à Colmar et à Turckheim, pour battre la plaine. L'électeur était à la droite et Bournonville à la gauche.

Le maréchal de Turenne, qui arrivait par Ensisheim, envoya en avant le comte de

Lorges, son parent, avec la cavalerie, pour faire front à l'ennemi. Le surplus de l'armée suivait, sous la conduite du lieutenant-général Foucault, du maréchal-de-camp comte de Roye et du brigadier marquis de Moussy.

L'affaire commença vers le soir. Turenne voyant que le sort allait se décider en faveur des Impériaux, fit avancer les gardes françaises et quelques bataillons d'Anglais, qui firent un tel feu sur l'ennemi, qu'ils l'obligèrent à lâcher prise. La cavalerie française voulut le poursuivre le sabre dans les reins. Turenne la jugeant trop faible, ne la laissa point faire. Les Allemands se retirèrent sur Strasbourg, où il passèrent le Rhin. Turenne eut un cheval blessé sous lui; le général Foucault et le marquis de Moussy perdirent la vie, ainsi que 1800 Français sur le champ de bataille. Le lendemain, les Français trouvèrent à Colmar quelques milliers d'Allemands blessés et malades et un bon nombre d'officiers restés en arrière.

Turckheim eut à souffrir à cette occassion. Un corps de cavalerie française ayant traversé la Fecht au-dessus de la ville, pour en chasser 300 dragons ennemis, qui y étaient logés, un de ceux-ci tira de la porte d'en haut sur l'officier français, et le frappa. Les Français entrés dans la ville firent sentir leur fureur aux habitans, pendant plusieurs jours, s'abstenant cependant de meurtres et de feu.

FIN.

TABLE.

HISTOIRE

PAR ORDRE DE SEIGNEURIES

DES VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DE

LA HAUTE ALSACE

OU DU

LANDGRAVIAT SUPÉRIEUR,

EXCEPTÉ COLMAR, MUNSTER, KEYSERSBERG ET TURCKHEIM,
COMPRIS AU PREMIER VOLUME,

PRÉCÉDÉE DE

NOTIONS GÉNÉRALES SUR L'ALSACE;

Selon Schœpflin.

TOME SECOND.

STRASBOURG,

DE L'IMPRIMERIE DE M^me^ V^e^ SILBERMANN,

1828.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Page 16,	ligne 16.	1438	*lisez*	1328.
	19.	1442		1342.
17,	1.	1446		1346.
	4.	1454		1354.
18,	5.	1460		1360.
	10.	1479		1379.
	22.	1481		1381.
19,	3.	1489		1389.

AVIS.

En lisant cette traduction, il ne faut jamais oublier que Schœpflin a écrit au milieu du dernier siècle. Le premier volume de son ouvrage a été imprimé en 1751; il contient l'Alsace sous les Celtes, les Romains, les Alémans et les Francs. Le second volume, qui renferme la période germanique et la période française, est de 1761.

C'est à ces deux dernières périodes que le traducteur s'est plus particulièrement attaché, le surplus se trouvant dans bien d'autres ouvrages anciens et modernes, avec lesquels celui-ci ne doit pas faire double emploi; et c'est ainsi qu'il donne, non une histoire d'Alsace telle qu'on la concevrait dans le sens

d'un récit chronologique de faits et d'événemens, mais une sorte de *statistique politique intérieure* durant la période allemande, qui a subsisté 778 ans, c'est-à-dire de 870 à 1648, et durant les cent premières années de la domination française, de 1648 à 1761.

Il a fait choix des choses dont la notion est indispensable pour l'intérêt des communes et des habitans, et pour l'intelligence de leurs titres et de leurs traditions. Il est peu de cas dans lesquels il n'ait fallu, et dans lesquels il ne faille encore recourir à Schœpflin, dont l'ouvrage n'est point répandu, et dont la lecture offre des difficultés qui s'aggraveront de plus en plus par l'éloignement du temps et des souvenirs.

L'on ne s'est certes pas proposé de suppléer toujours à la lecture de l'ou-

vrage; mais l'on s'est appliqué à rendre l'extrait suffisant pour ce qui touche à l'état politique, féodal et municipal des villes, bourgs et villages; à leur régime, leurs propriétés, leurs priviléges et leurs droits, ainsi qu'aux familles nobles de ce pays, sous la domination allemande, et puis durant le premier siècle qui a suivi le retour de cette province sous le sceptre français. Tout ceci se chercherait en vain avec autant de détail et de fidélité que dans Schœpflin, à qui sa qualité d'historiographe du roi, et l'appui du chancelier d'Aguesseau et des intendans de la province, ont ouvert toutes les archives; aussi est-ce à vue des titres, et dans l'abondance des matériaux, qu'il a pu rectifier ceux qui avaient écrit sur l'Alsace avant lui, servir de guide à tous ceux qui sont venus

après, et élever ce monument à sa patrie d'adoption, en couronnant son travail d'une force d'autorité qui n'est pas donnée à tous les historiens.

Quelle époque pouvait être plus favorable à son dessein ? La distance du régime allemand n'était pas trop éloignée ; les pères de ceux qui vivaient alors l'avaient vue ; les traditions étaient fraîches ; les premières innovations françaises sous les yeux ; les matériaux de l'ancien édifice gisaient à côté du nouveau. Schœpflin, debout sur la limite de ces deux âges, faisant comme l'inventaire du régime qui venait de finir, pour l'enregistrer en tête des fastes qui commençaient, est moins un auteur qu'un rapporteur et un témoin. Et quel témoin que celui dont les études de toute la vie s'étaient dirigées vers l'an-

tiquité, et spécialement vers la recherche des documens intéressant l'Alsace, portant dans ce travail tout ce que l'érudition, l'amour de la vérité et une judicieuse critique peuvent donner de garantie?

Il ne faut toutefois induire personne en erreur; que ceux qui recherchent les lectures amusantes ou attrayantes par les graces de la diction, se hâtent de refermer ce livre; ils n'y trouveraient que des dates, des choses et des noms, dans le seul style qu'il fût possible d'accommoder à une compilation sèche et laconique d'objets disparates et sans liaison; c'est, en un mot, un livre sérieux; c'est une traduction abrégée, ou, si l'on veut, une grande table de matières de l'ouvrage original, qui ne dispensera pas toujours, mais sou-

vent, de le consulter, et de chercher dans des passages disséminés ce qui se trouve ici réuni : elle aura, pour ceux mêmes qui devront lire l'original, l'avantage de les mettre sur la voie de ce qu'ils y chercheront, et de leur en rendre l'intelligence plus facile.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR SCHŒPFLIN.*

JEAN-DANIEL SCHŒPFLIN naquit le 8 des ides de septembre 1694, à Surbourg, ville du marquisat supérieur de Baden-Dourlach. Son père fut Jean-Daniel Schœpflin, employé au service du prince, et sa mère Anne-Marie Bardole.

Après quelques études élémentaires dans sa ville natale, il fréquenta pendant deux années le gymnase de Bâle, et fut en état dès 1707, n'ayant pas encore treize années accom-

---

* Les principaux faits de cette biographie ont été puisés dans l'histoire de sa vie, écrite de son vivant, en latin, par Fréderic Dominique Ring, conseiller aulique du prince de Baden-Dourlach, et imprimée à Carlsruhe en 1767.

plies, d'y suivre les cours de l'école académique; il y fut accueilli par son parent, Jean-Christophe Iselin, qui enseignait les humanités; par Samuel Battier, professeur de langue grecque et de littérature, et par Jean Bernouilli, professeur de philosophie, de physique et de mathématiques. Livré pendant trois ans aux leçons de ces maîtres, il se distingua par de rapides progrès.

Sa destinée le conduisit alors à Strasbourg, où l'attendait une grande célébrité : c'était en 1710; il n'avait que seize ans.

Il fut recueilli par Jean-Caspar Kuhn, professeur d'histoire et de belles-lettres, homme de grand nom, qui avait épousé la sœur du fameux comte de Bartenstein de Vienne. Il eut chez lui table et logement pendant huit années, secondant les études du fils unique de son hôte. Il acheva lui-même sa brillante instruction sous ce maître, devenu son ami et son protecteur, sous Jean-Henri Barth, professeur de philosophie morale, et Jean-Henri Bœcler, professeur de droit public. Il jeta les

fondemens de sa réputation dans plusieurs thèses et discours publics qui furent universellement applaudis.

Cés succès, pronostic de sa fortune future, attirèrent ses parens en Alsace; cette province devint dès-lors la patrie adoptive de notre savant et de sa famille. Cette naturalisation se cimenta, quant à lui et aux siens, par des liens d'alliance, des honneurs et des emplois. Son père obtint du duc de Würtemberg, vers 1717, la place de receveur des revenus ecclésiastiques dans la seigneurie de Riquevihr et dans le comté de Horbourg. Le registre de la paroisse de Riquevihr ne donne point son décès, mais bien celui d'Anne-Marguerite *Bardoule*, sa femme, comme étant morte d'apoplexie à l'âge de cinquante-un an, le 21 décembre 1723.

Trois années auparavant, c'est-à-dire le 10 des calendes de décembre 1720, Schœpflin, âgé de 26 années, fut élevé, par le suffrage unanime du sénat et de l'université, à la chaire du même Kuhn qui avait été le patron de sa

jeunesse. Il fut félicité sur sa nomination par une lettre de M. de Bignon.

Son nom était déjà connu au loin; en 1723 l'académie de Francfort lui offrit sa chaire d'antiquité et d'humanités; il s'en excusa avec modestie. En 1725, il fut sollicité par l'impératrice Catherine d'accepter à Saint-Pétersbourg le poste de professeur d'histoire, avec titre d'historiographe de la cour; il faisait déjà ses dispositions de départ, lorsque le magistrat et l'université, pour le retenir, augmentèrent le traitement de sa place, et s'engagèrent à lui fournir les frais de deux années de voyage en France, en Italie et en Angleterre.

Dans la même année, il complimenta le roi de Pologne Stanislas sur le mariage de sa fille avec Louis xv. Ce prince lui fit cadeau d'une montre à répétition. Il l'appelait son second Cicéron, nom qu'il lui donnait chaque fois qu'il le revoyait à Lunéville.

Schœpflin commença ses voyages littéraires en avril 1726. Après avoir séjourné au-delà de cinq mois à Paris, il passa à Londres, puis

se rendit, par la Savoie, à Milan, Vérone, Rome et Naples. Il rentra par Marseille, visita le Midi de la France, retourna à Paris, y resta encore trois mois, et alla une seconde fois à Londres en octobre 1727. Pendant qu'il était dans cette ville, il fut nommé à un canonicat de Saint-Thomas à Strasbourg. Revenant par la Belgique, il alla encore à Paris, d'où il reprit le chemin de Strasbourg, au mois de mai 1728. Il reçut accueil, dans ces voyages, des plus grands personnages et des savans de tous les pays. Nommé membre de l'académie de Londres, il obtint, deux années après, la même distinction à celle des inscriptions et belles-lettres de Paris. En 1731, il visita la Hollande, et retourna pour la quatrième fois à Paris. L'académie de Cortone, en Italie, se l'associa en 1737.

Il parcourut l'Allemagne en 1738. Arrivé à Vienne, le comte de Bartenstein, beau-frère de son ancien patron de Strasbourg, lui obtint une audience de l'empereur Charles VI, lequel l'ayant fait discourir sur l'origine de

la maison de Habsbourg, sur la souche commune de cette maison et des ducs de Lorraine, et sur l'ancien duché d'Alémanie et de l'Alsace, admira son savoir, et lui fit donner son portrait orné de diamans. L'impératrice, le grand duc d'Etrurie, François, destiné à occuper un jour le trône d'Allemagne, et tous les grands personnages de la cour l'entretinrent fréquemment, et apprécièrent son érudition. A son passage à Munich, il reçut pareil accueil de l'électeur, qui devint peu après empereur, sous le titre de Charles VII. Il rentra à Strasbourg en novembre, chargé de présens et de témoignages honorables des princes, des grands, des villes et des littérateurs.

En 1741, le titre de membre honoraire de l'académie de Pétersbourg vint ajouter à son illustration littéraire.

Après avoir passé tout l'été de 1744 en Suisse, occupé à la recherche des antiquités qui devaient servir aux annales de l'Alsace et de Baden, il se démit de sa chaire pour se livrer à d'autres travaux, ainsi qu'à la mise en

ordre de sa bibliothèque et de son musée.

En février 1746, lui fut offerte la chaire de Vitriarius à l'académie de Leyde, et peu après Louis xv lui décerna le brevet de conseiller du roi et d'historiographe de France.

Schœpflin avait fait connaître au chancelier d'Aguesseau son dessein d'écrire l'histoire d'Alsace, principalement sous le rapport de son état géographique et politique avant les Romains, sous les Romains, sous les Francs, sous les Germains et sous la domination de France. Il se rendit pour la cinquième fois à Paris, en 1746, invité par le chancelier pour en conférer avec lui. D'Aguesseau approuva son plan, et au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 1751, l'auteur alla faire hommage de son premier volume au roi. Le monarque le gratifia d'une pension de 2000 francs, et du catalogue de la bibliothèque royale, et, pour nouveau témoignage de son contentement, il lui fit donner l'assurance par le garde-des-sceaux de Lamoignon et par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qu'il protégera

et maintiendra l'université de Strasbourg, qui alors périclitait.

Le second tome de l'*Alsatia illustrata* parut en 1761; ainsi quinze années furent employées à écrire ce mémorable ouvrage, qu'il avait toutefois préparé auparavant déjà, en colligeant laborieusement les chartes et diplômes dans les bibliothèques et archives publiques et privées; recueil précieux qu'il publia, en 1767, sous le titre d'*Alsatia diplomatica*, et qui sert de pièces justificatives à son histoire. Il avait promis, dans la préface du second volume de l'*Alsatia illustrata*, que cette grande entreprise serait suivie de l'*Alsatia sacra* et de l'*Alsatia litterata*. Ce qui ne se réalisa malheureusement point.

En 1756, le marquis de Baden et la ville de Bâle soumirent à notre savant publiciste l'arbitrage d'une contestation qui s'était élevée entre eux, et qu'il termina à la satisfaction commune.

Trois années après, il se mit à écrire l'his-

toire de la maison de Baden-Zäring, ouvrage en sept volumes, in-4°, dont le premier parut en 1763 et le dernier en 1766.

En 1764, le roi des deux Siciles le gratifia d'un exemplaire des antiquités d'*Herculanum.*

Dans la même année, Schœpflin, septuagénaire, songeant à assurer la conservation de ses longs labeurs et des études de toute sa vie, passa donation à la ville de Strasbourg de sa bibliothèque, de ses manuscrits et de toute sa collection de médailles et d'antiquités; en reconnaissance de quoi la ville lui décerna une pension viagère de cent louis.

Enfin la mort le frappa, le 7 août 1771, à l'âge de soixante-seize ans onze mois, délaissant pour héritière sa sœur Sophie Elisabeth, qui lui fit ériger un mausolée, placé dans l'église de St-Thomas à la gauche du chœur, représentant l'entrée d'un sépulcre, dans l'intérieur duquel est une urne de marbre blanc, posée sur un piédestal entre deux colonnes d'ordre corinthien, et surmontée du portrait

en bronze du défunt. Le piédestal offre l'inscription suivante :

JOHANNI DANIELI SCHŒPFLINO,
AUCTORITATE PROCERUM
HEIC SEPULTO
SOPHIA ELISABETHA
SOROR ET HERES
FIERI CURAVIT.
OB. VII. AUG. AN. MDCCLXXI
ÆTATIS LXXVI. MENS. XI.

Schœpflin n'était ni trop, ni trop peu soucieux de sa santé. Il avait fait deux graves maladies en 1733 et en 1736.

Il passa sa vie dans le célibat, sa sœur gouvernant son ménage. Sa table était frugale, il y invitait volontiers; joyeux convive, mangeant beaucoup au dîner, ne soupant jamais, recherché aux tables des grands, il était souvent absent de chez lui.

Stature au-dessus de la taille ordinaire ; bouche très-agréable, gesticulation, son de voix propres à émouvoir et à entraîner; il parlait toujours d'abondance ou de mémoire.

Il évitait dans sa mise les modes trop anciennes et trop modernes. Modestement habillé chez lui, il paraissait en habit de soie noire chez les princes et les grands.

Sans affecter l'élégance, tout annonçait en lui la culture de l'esprit et l'usage de la bonne société. Affable, serviable, d'une humeur enjouée, ne se repentant jamais de ses bienfaits, pur dans sa conduite, décent dans la conversation, agréable en compagnie, mêlant la prudence à la franchise, zélé pour la science et pour la gloire des lettres, aimé et recherché des grands; simple avec ses égaux, doux et gracieux envers ses inférieurs, tel fut Schœpflin dans sa longue, sa glorieuse et son utile carrière.

LISTE

DES OUVRAGES DE SCHŒPFLIN.

1711. Dissertatio. *Antiquus lapis tergestinus*, additis 14. Questionibus *Ex historia veterum Regnorum.*

1717. *Germanicus, Rarum principis ad spem imperii nati Exemplar.* Oratio. Argent. 4°; p. 22.

1719. Oratio celebrandæ memoriæ *Jo. Henr. Barthii, doctoris theologi argentinensis.* Argent. 4°; p. 20.

1721. *De origine, fatis et successione Regni navarræ;* dissertatio, præside Kuhnio : Argent. 4°; p. 88.

Oratio consecrandæ memoriæ *Jo. Casp. Kuhnii, histor. et eloq. prof. Argentinensis.* Argent. 4°; p. 22.

1722. *Panegyrici Ludovico XV° Regiis natalibus dicti*, annis 1722, 23, 24, 25, 29, 31, usque ad ann. 45 inclusiv.

1723. *Miscellanea historica.* Argent. 4°, p. 14.

De alemannicis antiquitatibus. Argent. 4°, p. 60.

Observationes historico-criticæ. Argent. 4°, p. 12.

Selesta historica. Argent. 4°, p. 16.

1724. *Illustres ex historia hispanica controversiæ.* Argent. 4°, p. 28.

1725. *Illustres ex Clodovei magni historia controversiæ.* Argent. 4°, p. 24.

Oratio nuptialis pro Ludovico XV°, præsente Stanislao Regi. Argent. Folio.

Observationes historicæ. Argent. 4°, p. 14.

Varia critica. Argent. 4°, p. 16.

Analecta historica. Argent. 4°, p. 16.

1726. *De Extincto et Restaurato occidentali imperio.* Argent. 4.°, p. 104.

1729. *Delphini natales,* gratulatio. Argent. Folio.

1730. *De Apotheosi imperatorum Romanorum.* Argent. 4°, p. 114.

1731. *Illustres ex britannica historia controversiæ.* Argent. 4°, p. 84.

De auspiciis Romanorum. Argent. 4°, p. 45.

De Burgundia cis et transjurana. Argent. 4° p. 76.

1734. *Les Armes du Roi justifiées contre l'apologie de la cour de Vienne.* Strasbourg. P. 16.

1735. *Illustres ex francica historia controversiæ.* Argent. 4°, p. 23.

1740. *Secularia inventæ artis typographicæ.* Argent. 4°, p. 8.

1741. *Commentationes historicæ et criticæ.* Basileæ. 4°.

De Sacris galiæ Regum in orientem expeditionibus.

Dubia historica.

Chronologia Romanorum Syriæ præfectorum.

Observationes ad librum diurnum.

Formula pacis inter Fredericum Barbarossam et Alexandrum III.

Innocentii VIII. Bulla anni 1491.

Recensio actorum concilii Basiliensis.

Super monumentum legionis VIII augustæ, Argentorati repertum.

De gentis triboccorum origine et statu.

Super fragmentum Livii.

De Typographia ante an. 1440 *à Gutenbergio reperta.*

1751. *Alsatiæ illustratæ tomus prior.* Colmariæ. Folio, p. 815.

1752. *Vindiciæ celticæ.* Argent. 4°.

1760. *Vindiciæ typographicæ.* Argent. 4°, p. 220.

1761. *Alsatiæ illustratæ, tom. posterior.* Colmariæ. Folio, p. 748.

1763. *Historia Zaringo-Badensis*, vol. 7. Carolsruhæ. 4°.

1766. *Panegyricus Ludovico XV, secundum imperii semiseculum ingresso dictus*. Argent. Folio.

De ara votiva Ladenburgensi.

De Cæsareo Ingelheimensi palatio.

Oratio inauguralis et aliæ.

Super monumentum sepulcrale Schrieshemii repertum.

Vindiciæ Rupertinæ.

Orationes in solemnibus academiæ conventibus.

1767. *Alsatia diplomatica*. Argent. Folio.

N. B. Ce catalogue est celui publié par le conseiller badois Ring, en 1767.

HISTOIRE

DES

VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DE

LA HAUTE ALSACE

OU DU

LANDGRAVIAT SUPÉRIEUR.

DE L'ALSACE EN GÉNÉRAL.

Ses Limites.

L'Alsace ne s'est jamais étendue au-delà du Jura, des Vosges, du Rhin et de la rivière de la Queich, ses confins n'ont quelquefois varié que vers le midi et vers le septentrion. Sous les rois Carlovingiens, le duché d'Alsace allait jusqu'à la Birse, et renfermait ainsi presque toute la Rauracie; il confinait à l'Aar sous la période des Francs; en revanche il s'arrêtait

vers le nord à la Lauter; mais, dès les commencemens de l'époque germanique, les extensions successives du royaume de Bourgogne vinrent resserrer la limite méridionale, de manière qu'enfin Bâle et les terres de son évêché qui en avaient fait partie, en furent détachés et incorporés dans la Bourgogne transjurane, et, s'il faut en croire des écrivains de poids, celle-ci se serait même étendue jusque sur les terres du comté de Ferrète, ce que peut rendre vraisemblable l'origine des comtes de Ferrète, sortis de la maison bourguignone de Montbéliard. Toutefois cette période aurait été de courte durée, car le comté de Ferrète appartenait à l'empire et à l'Alsace en 1032. Si l'Alsace vit son territoire ainsi rétréci sur la fin du 9ᵉ siècle, elle répara quatre siècles après une partie de sa perte, en reculant vers le nord ses bornes, de la rivière de la Lauter à celle de la Queich; ce qui arriva à l'extinction du duché de l'Alsace par la mort tragique de Conradin en 1268. La compensation fut cependant loin d'être en-

tière; elle acquit de ce côté six lieues de terrain, et en avait perdu plus de douze de l'autre.

En revanche, les limites orientales et occidentales ont toujours resté stables, savoir: le Rhin vers le levant, et la chaîne des Vosges vers le couchant *. La fonte des neiges et la pente des eaux marquaient la limite sur la som-

---

* Il ne faut cependant pas admettre que le cours du Rhin ait toujours fait la séparation de l'Alsace d'avec les pays de l'autre rive, d'une manière aussi absolue et précise que l'ont depuis établie le traité de Lunéville de 1801, et les traités de Paris de 1814 et 1815, et que le supposerait l'admission systématique de la séparation des deux souverainetés par le Thalveg. Le traité de Westphalie, qui a réuni l'Alsace à la France, n'énonce point ce principe. Au contraire, l'on voit, par les §. 74 et 85, que l'Alsace s'étendait aussi bien que le Brisgau sur les deux rives, par la dépendance de quelques banlieues qui traversaient le fleuve, et que les souverains respectifs ont voulu maintenir leur souveraineté d'après cette démarcation ancienne, sans égard au cours du Rhin, puisqu'ils se sont cédés réciproquement l'Alsace et le Brisgau, *tant en-deçá qu'au-delà du Rhin.*

mité de ces montagnes, entre l'Alsace et le duché de Lorraine, de manière que les sources étaient réputées appartenir au côté vers lequel s'écoulaient leurs eaux. Le Sundgau, partie méridionale de l'Alsace, est confiné comme elle vers le levant par le Rhin et le territoire de Bâle; vers le sud, par les terres de l'évêque de Bâle et des comtés de Montbéliard et de Bourgogne, et vers l'occident par les Vosges et la Lorraine; du côté du nord, c'est le cours de la rivière de la Thur, descendant de la vallée de Saint-Amarin, qui sépare le Sundgau de la Haute-Alsace jusqu'au village de Staffelfelden, et depuis là une ligne à tirer sur Neubourg, ville du Brisgau, de manière que le Sundgau présente du levant au couchant, à partir du coude que fait le Rhin vers la ville d'*Istein*, dans le Brisgau, jusqu'à Auxelle-le-Haut, une superficie d'environ douze lieues, et du midi vers le nord, à compter de l'abbaye de Lucelle jusqu'à la ville de Cernay, une étendue de onze lieues. Les endroits principaux renfermés dans ce district

sont Landscron, Ferrète, Lucelle, Delle, Florimont et Grandvillars, qui, sous les Celtes, dépendaient de la Rauracie, et Belfort, Huningue, Altkirch, Mulhausen, les villes de Cernay et de Saint-Amarin, Massevaux et Ottmarsheim, qui étaient dans la Séquanie. Cette circonscription du Sundgau se réfère à la période germanique; du temps des Carlovingiens toute la Haute-Alsace était comprise sous ce nom.

La séparation de la Haute-Alsace de la Basse, ou des deux landgraviats, a toujours été le ruisseau d'*Eckenbach*, qui coule du couchant au levant entre Guémar et Sélestadt, ou, pour mieux dire, le fossé dit *Landgraben*, creusé dans la direction de ce ruisseau. Là est la limite du landgraviat supérieur et du landgraviat inférieur; là une autre énonciation monétaire; là aussi le terme des deux évêchés de Bâle et de Strasbourg et de leurs métropoles, quant aux terres sises sur la rive gauche de l'Ill; car quant à celles situées entre l'Ill et le Rhin, le diocèse de Strasbourg s'étend

jusqu'à Widensohlen inclusivement, et celui de Bâle commence à Biesheim. La longueur de la province, depuis Huningue jusqu'à Landau, est de quarante-six lieues.

Montagnes.

Les montagnes de l'Alsace sont en partie le Jura et les Vosges.

Le Jura, à partir du Rhône et de Genève, va courant du midi vers le nord jusqu'à Neufchâtel, d'où il se dirige vers l'orient, et vient mourir dans notre Sundgau. En effet, la montagne appelée par les Allemands *der Blaue*, et par les Français *Blaumont*, *Laumont*, ou *Blomont*, n'est qu'une ramification du Jura, et c'est sur cette montagne que se trouvent le château de Landscron, ceux de Ferrète, Grandvillars, Morimont, Florimont, et dans une de ses vallées l'abbaye de Lucelle; c'est aussi par cette montagne que la chaîne du Jura vient s'allier aux Vosges près de Giromagny.

Les Vosges naissant près de Langres, se

chargent, dans un trajet de vingt-cinq lieues, dirigé du couchant à l'orient, de séparer, sous le nom de *Montagne-de-Bourgogne, Mont-de-Faucilles*, la Franche-Comté du duché de Lorraine. Arrivées à Belfort, elles se tournent au septentrion, et, par une continuité de cinquante lieues, descendent sur Trèves et la forêt des Ardennes, faisant, dans tout le trajet de l'Alsace, la limite entre cette province et celle de Lorraine.

La largeur de la Vosge varie fréquemment le long de l'Alsace; elle n'y est nulle part plus étroite qu'à Saverne, où elle est le plus distante du Rhin; elle y a à peine deux lieues, ce qui en fait le passage le plus commode et le plus court pour aller en Lorraine. D'autres chemins servent, à travers les Vosges, à la même communication par les vallées de Saint-Amarin, de Munster, d'Orbey, de Lièvre, de Villé, de la Bruche ou de Schirmeck, et de Jägerthal. Il est deux autres passages étroits au-dessus et au-dessous de Saverne, l'un conduisant aux châteaux de Lichtenberg et de

Lützelstein, et l'autre par Obersteig et le comté de Dagsbourg, ou Dabo. Dans toutes ces parties la largeur des Vosges est de quatre à huit lieues; elles en ont presque six près de Niderbronn, et cinq dans le trajet de Wissembourg à Deux-Ponts. La qualité du sol vers la Lorraine est beaucoup inférieure à celui de l'Alsace.

Parmi les cîmes des Vosges se distinguent principalement le *Balon* ou *Belchen* dans la Haute-Alsace, et dans la Basse, la montagne dite de *Sainte-Odile*, et le *Framont* ou *Franckenberg*.

Le *Balon*, qui s'élève à l'occident de l'ancienne abbaye de Murbach, est réputé la montagne la plus haute de la chaîne des Vosges. Il ne faut pas le confondre avec un autre Balon, situé sur les confins de la Comté, vers l'Alsace, et qui n'a de commun avec le nôtre que le nom. L'on parlera plus tard de son lac.

La montagne de *Sainte-Odile* est la plus noble partie des Vosges. Elle ne plane pas

comme le Balon sur des rochers, mais elle élève sa tête au milieu de la plus riche et la plus agréable contrée, dans la proximité de la ville d'Obernay, à quinze lieues du Balon et à quatre du Framont. De la crête de la montagne se déploient vers le nord, vers l'orient, et vers le midi, non-seulement l'Alsace, mais le Palatinat, l'Ortenau, et le Brisgau jusqu'à la Forêt-Noire. Point de spectacle plus varié. Par un ciel serein, les hauteurs du Jura, les Alpes, toutes les montagnes de l'autre rive du Rhin, parallèles aux nôtres; douze villes et plus de deux cents villages presque tous remarquables par la fertilité de leurs territoires; partout Cérès et Bacchus se disputant le sol, entrecoupé ici par des prés verdoyans, des fontaines, des rivières, des ruisseaux sinueux, là par des forêts d'un aspect tantôt enchanteur, tantôt effrayant, et au milieu de cela le Rhin roulant ses flots, dans son éternel vallon. L'imagination du poète ou les couleurs du peintre ne composeraient pas un plus ravissant tableau. Faut-il s'étonner, d'a-

près cela, que dans tous les âges cette montagne ait été inscrite dans les fastes de la religion et de l'histoire? Son site, son élévation, ses eaux limpides, la richesse du sol environnant, ont engagé les Romains, dès les premiers temps de leur conquête des Gaules, à y placer des camps, d'où ils pouvaient contenir les habitans des deux côtés des Vosges et observer les mouvemens de la Germanie. Ces camps ont été à la longue tellement fortifiés que les débris en paraissent encore formidables. Sous le règne des Mérovingiens, Ethicon, duc d'Alsace, y a élevé un château qu'il a ensuite converti en monastère pour sa fille Odile, maison qui a successivement donné naissance à plusieurs autres couvens, églises et oratoires. La sainteté du lieu y a attiré les visites et la libéralité des empereurs, des rois, des princes, des seigneurs, d'hommes de tous les rangs et de tous les pays.

La montagne du *Framont* est plus élevée que Sainte-Odile, et peut lutter en hauteur avec le Balon de Murbach. Il surgit du mi-

lieu d'autres montagnes, de rochers et de forêts épaisses sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace près de la vallée de Schirmeck. Son appellation allemande de *Franckenberg* signifie *mont des Francs*, sur quoi l'on a bâti des conjectures quelquefois absurdes, telles que l'inhumation du roi Pharamond et de Marcomir, duc des Francs, sur cette montagne. Les Latins lui ont donné le nom de *Mons ferratus*, par allusion aux mines de fer qui y abondent, et dont les produits sont mis en fusion et en travail dans le village de *Framont*, qui est placé à ses pieds. Il est à une égale distance de six lieues, de Molsheim vers le levant, de Sarrebourg vers le nord, de Sainte-Marie vers le midi, et de Raon-l'Etape vers le couchant.

Forêts.

Outre les bois dont sont couvertes çà et là les montagnes de l'Alsace, la plaine offre trois forêts célèbres par leur étendue. C'est la *Haardt*, dans la Haute-Alsace; c'est la

forêt de Haguenau, et c'est le *Bienvald:* ces deux dernières dans la Basse.

La forêt de la Haardt s'étend dans la plaine du Sundgau sur une longueur de huit lieues, et sur deux lieues de largeur entre l'Ill et le Rhin; elle commence au village de Michelfeld, et, s'allongeant dans la direction du nord, s'arrête vers Blodelsheim. Sept ruisseaux sans nom particulier, coulant au levant, se perdent dans cette masse de bois. Il y a plusieurs forêts connues sous la même dénomination dans l'Helvétie et en Allemagne, parce que Haardt est un mot d'origine tudesque, qui ne signifie génériquement que forêt. Au décès de Rudolphe Placide, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, à l'occasion du partage qui a dû se faire de sa succession en 1234, entre ses fils Albert et Rudolphe, l'on a regardé comme douteux si la forêt de la Haardt était bien patrimonial ou féodal de la famille, ou un domaine attaché à la dignité de landgrave. On paraît n'avoir alors pas connu le diplôme de Henri II, roi des Ro-

mains, de l'année 1004, par lequel il a conféré la forêt de la Haardt, comme à lui appartenante, à l'évêque Adalberon de Bâle, d'où il eût fallu inférer que ce domaine n'appartenait pas au fisc landgravial, mais était parvenu à la famille de Habsbourg à titre d'acquisition ou d'inféodation de l'évêché.

La forêt de Haguenau, qui embrasse une longueur de cinq lieues vers l'occident, sur quatre de large, et contient plus de trente mille arpens, apparaît dans les titres sous le nom de *forêt sainte, heilige Forst*, à cause du séjour qu'y ont primitivement fait des anachorètes, et à cause des couvens qui s'y sont multipliés. L'on croit que saint Déodat s'y est retiré le premier. Saint Arbogast y a de même vécu dans la solitude pendant quelque temps, à l'endroit où le roi de France, Dagobert II, a élevé sur la rivière de la *Sur* un monastère dédié à ce saint et à saint Martin de Tours, qui, par la suite des temps, est devenu une collégiale, transférée en 1738 dans la ville de Haguenau. (Voyez pour le surplus

l'article *de la ville de Haguenau*, tome 1er).

La forêt du Bienvald, ou Bévald, est d'une étendue à peu près égale à celle de Haguenau; elle est située à l'extrémité de la Basse-Alsace, et appartient avec Lauterbourg à l'évêque de Spire.

Règne végétal.

Les forêts des Vosges, comme celles de la plaine, sont peuplées de toutes sortes d'essences de bois, telles que chênes, pins, châtaigniers, hêtres, charmes, sapins, ayant parfois jusqu'à cent-vingt pieds de hauteur; bouleaux, frênes, aunes, cornouillers, peupliers, ormes, érables, cerisiers, pommiers, poiriers et pruniers sauvages, neffliers, saules, sureaux, corniers, amandiers, tilleuls, etc. Les arbustes de toutes espèces y abondent de même; le houx, le chèvre-feuille, le cerisier nain, le coudrier, les bruyères, le genet, le genévrier, le troëne, l'épine-vinette, le nerprun, divers rosiers, le framboisier, le tamarin, la viorne, la vigne sauvage, etc., à quoi

l'on peut ajouter quinze cent cinquante espèces d'herbes, graminées, lichens, champignons, truffes, et autres productions du règne végétal, venant sans culture dans les montagnes, les coteaux, les vallées, dans les broussailles, les haies, les champs, les prés, les pâturages, rivières et étangs, sans compter les céréales, les herbes potagères et légumineuses et autres plantes exigeant culture, telles que le tabac, le lin, le chanvre, la garance, les treffles, les oignons, dont les graines sont transportées en Angleterre, la navette et plusieurs variétés de choux, dont la plus grande espèce porte des têtes du poids de plus de quatre-vingt livres, d'excellens pâturages y favorisent l'éducation du bétail et le commerce de beurre et de fromages. Des vins généreux rouges et blancs croissant en abondance sur différens points, et dont les meilleurs ont la vertu de se conserver purs pendant soixante ans, sont recherchés par l'étranger, et fournissent en outre au commerce de l'esprit de vin, du vinaigre et du tartre. Les principaux

vignobles sont le *Rangen* de Thann, Guebwiller, Colmar, et la plupart des territoires adjacens, Riquewihr, Ribeauvillé, Hunawihr, Zellenberg, Katzenthal, Ammerschwihr, Keysersberg, etc., et dans la Basse-Alsace, Dieffenthal, Andlau, Mittelbergheim, Barr, Dorlisheim, Wolxheim, Marlenheim, Blæsheim. Toutefois les vins de la Haute-Alsace l'emportent généralement sur ceux de la Basse.

Règne animal.

Les forêts, principalement, abondent en *gibier* de tout genre, cerfs, chevreuils, daims, sangliers, lièvres, blaireaux, lapins, écureuils, hérissons, belettes, castors, loutres, même des bufles autrefois, et des ours; *animaux nuisibles :* loups, lynx, chats sauvages, renards, martes; *oiseaux :* coqs de bruyère, paons, faisans, hérons, oies et canards sauvages, perdrix, gelinotes, ramiers, cailles, plongeons, vanneaux, coucous, bécasses, bécassines, bec-figues, grives, poules-d'eau,

mouettes, merles, tourtereaux, pluviers, roitelets, alouettes, piverts, étourneaux, rouges-gorges, pinçons, loriots, moineaux, chardonnerets, linottes, hochequeues, foulques, cercelles, etc., etc. L'on passe sous silence les oiseaux domestiques, ainsi que les oiseaux de proie et ceux qui ne servent pas à la nourriture des hommes. Il ne faut pas s'étonner, d'après cela, que les rois Mérovingiens et Carlovingiens aient fréquemment cherché le plaisir de la chasse dans les forêts des Vosges.

Règne minéral.

Nos montagnes recèlent de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb, de l'acier, etc. Les mines d'argent de la vallée de Lièvre ou de Sainte-Marie étaient connues déjà au 10e siècle; l'évêque de Toul y prétendait la dîme. Elles étaient plus riches que dans les temps modernes; elles ont produit, dans le 16e siècle, jusqu'à 6500 marcs d'argent épuré par an. Il a été extrait en 1530, d'un puits dit *le Four*, un bloc d'argent pur, d'une seule pièce, du

poids de trois quintaux. La même chose est arrivée en 1539, dans le puits de Saint-Guillaume, tandis que vers le milieu du 18^{e} siècle, le produit n'allait plus qu'aux environs de 1500 marcs. Les fouilles d'argent ont lieu, non-seulement dans la vallée de Sainte-Marie, dont à peu près moitié est dans la Basse-Alsace, et dans le val de Villé, qui y est entièrement, mais encore dans le haut de la province, au val de Rosemont, vers Giromagny et Auxelle-le-Haut. Une mine d'acier a été découverte vers Dambach en 1732, par M. Fr. Jos. Makau de Hirtigheim, gentilhomme alsacien. De la houille s'exploite avec succès au val de Villé, et de la tourbe vers Nidernay; une mine d'antimoine à Giromagny; des mines de cobalt dans les vallées de Lièvre et de Villé; de la pyrite sulfureuse dans plusieurs parties des Vosges; des mines d'asphalt, du pétrole dans les environs de Lampertzloch, près de Wœrth, sans compter des terres précieuses à la poterie, et de nombreuses carrières de pierres, parmi lesquelles se distinguent celles de Soulz

et celles du Cronthal, lesquelles dernières ont servi à la construction de la cathédrale et du clocher de Strasbourg, dès le 11[e] siècle. Le Rhin charie des paillettes d'or, ainsi que des pierres appelées cailloux du Rhin, susceptibles d'être polis à l'instar du diamant, et qui sont quelquefois de la grosseur d'une noix.

Les Vosges fournissent encore plusieurs sources d'*eaux minérales* de différentes vertus, parmi lesquelles les plus connues sont celles de Niderbronn, de Wattviller, de Holz, non loin de Benfeld, de Soulz près Molsheim, de Sulzbach, Sulzmatt et Wasselonne. La perte des eaux thermales près de Ribeauvillé, qui étaient en réputation il y a plusieurs siècles, est fort à déplorer (voyez l'article de *Ribeauvillé*). Des eaux acidulées à Gueberschvihr, dont il a été parlé avec éloge sur la fin du 16[e] siècle, ont également disparu.

Édifices dans les Vosges.

Il n'est pas de montagnes dans lesquelles les églises, les monastères et les oratoires

aient été en plus grand nombre. De pieux cénobites sont venus comme à l'envi d'Angleterre, d'Écosse, de Suisse, de l'Allemagne et des Gaules, dans les siècles les plus reculés, s'établir dans la ténébreuse solitude de ces bois. Le plus ancien fut saint Colomban, arrivé de l'Helvétie, et qui a érigé, sur la fin du 6e siècle, le monastère de Luxeuil, d'où sont sortis un grand nombre de ses disciples, saint Gall, saint Deicole, fondateurs du monastère de Lure, Léobard, fondateur de Maurmoutiers; Romaric, fondateur de Saint-Mont. De la France, de l'Allemagne, de l'Écosse, sont arrivés Gundelbert, Déodat, Hidulphe, devenus, le premier, évêque de Senonnes; le second, évêque de Nevers, et le troisième de Trèves; Arbogast, Florent et leurs disciples; après ceux-ci Blidulphe, Guillaume et Acheric, dont le dernier a donné son nom au village d'Eschery. Ces modestes cellules d'anachorètes se sont successivement, à l'aide de riches dotations, transformées en de très-beaux édifices, et ont attiré d'autres cons-

tructions, au point que l'on a compté dans la partie des Vosges de la Haute-Alsace, vingt-cinq établissemens religieux des deux sexes et de différens ordres, sans comprendre douze maisons de religieux mendians; et dans la partie de la Basse-Alsace, vingt-sept maisons fondées, et huit d'ordres mendians, existantes ou détruites. A la suite de la religion, les villages, les hameaux et les villes, les châteaux et les camps, sont venus animer et fertiliser les sommités, les vallées et les replis de ces montagnes. Les châteaux-forts, ouvrages des temps de guerre et de malheurs, sont aujourd'hui tous en ruines, heureux témoignages de leur inutilité et de l'éloignement des siècles de barbarie.

Le Rhin, les rivières, torrens, ruisseaux et lacs de l'Alsace.

Trois sources situées sur le mont Adula ou Saint-Gothard, à peu de distance de celles du Rhône, fournissent les premières eaux au *Rhin*, à ce fleuve qui, après le Danube, est

le plus grand de la France et de l'Allemagne; son nom parait tenir du celtique; *Rhen*, *Ren*, signifiant dans ce langage *liquide*. A l'endroit où il atteint les rivages de l'Alsace, son cours précédemment sinueux et heurté, et grossi par de nombreux confluens, prend une marche décidée du midi au nord. C'est dans sa partie supérieure, touchant au territoire des Rauraques, que les Huns, sous la conduite d'Attila, les Alémans et les Romains le franchissaient. Son cours, qui sépare l'Alsace de l'Allemagne, a souvent éprouvé des vicissitudes; le Vieux-Brisac, qui, sous les Francs et les Romains, et encore assez longtemps sous la période germanique, était placé sur sa rive gauche, et par conséquent en Alsace, après avoir été contourné par lui et transformé en situation insulaire, a fini par être rejeté en entier sur la droite du fleuve, et attaché à l'Allemagne. Plusieurs villages de la Basse-Alsace ont éprouvé le même sort. C'est aussi par l'inconstance de ses eaux que la collégiale, consacrée à saint Pierre et saint

Michel, établie d'abord à Honau, fut chassée de là, puis tranférée à Rhinau, puis encore à Strasbourg. Ses eaux s'élèvent souvent en un seul jour de huit pieds, soit en hiver, soit au milieu de l'été, par la fonte soudaine des neiges dans les Alpes, ou par des orages sur le lac de Constance; se répandant alors dans les campagnes de l'Alsace, elles leur portent un dommage que ne saurait compenser la collecte peu lucrative des particules d'or que renferme son sable, et qui paraissent provenir des montagnes grisones et helvétiques.

Parmi les rivières de la Haute-Alsace, il en est plusieurs qui dérivent des montagnes du Jura, savoir la Birse, la Birsique, l'Ill, la Largue et l'Allaine.

La *Birse* a ses sources dans une montagne du Jura près de Dagsfeld et Pierre-Pertuis. Après avoir coulé vers le septentrion, ensuite vers l'orient, ensuite encore vers le septentrion, traversé les vallées de Délémont et de Lauffon, ramassé les eaux de la Sorne, du ruisseau de Lucelle et d'autres encore, con-

tinué son cours vers Pfeffingen, Dornach et Mönchenstein, et ainsi parcouru quinze lieues de chemin, elle se verse dans le Rhin au-dessus de Bâle. Au reste, en mentionnant la Birse comme une rivière d'Alsace, l'on fait allusion, non à l'état actuel de ce pays, mais à l'étendue qu'il avait comme duché sous la race Carlovingienne.

La *Birsique* jaillit non loin du château de Landscron, près du village de Rederstorff, sur la montagne du Blomont, ou Laumont, dépendante de la chaîne du Jura. Après un trajet de quatre lieues, elle traverse Bâle et se jette dans le Rhin à une lieue au-dessous de la Birse, aprés avoir reçu dans son cours le ruisseau de Heuhusen du Sundgau.

L'*Ill*, que les Celtes et les Romains appelaient *El* ou *Hel*, plus tard *Alsa*, et qui a donné son nom à l'Alsace, prend sa source au village de Vinckel, du comté de Ferrète, et par conséquent aux pieds du Laumont, dépendant du Jura, à une lieue de distance de l'abbaye de Lucelle. Au volume exigu de ses eaux se

joint, près du village d'Illfurth, la rivière de la Largue, pareillement née dans le Jura; elle baigne ensuite Mulhausen, absorbe d'autres ruisseaux descendant des Vosges, reçoit la Thur près d'Ensisheim, la Lauch et une partie de la Fecht, au-dessous de Colmar, où elle devient navigable; le surplus de la Fecht, près d'Ilheuseren; la Cembs, dans les environs de Sélestadt, puis la Scheer, sortant de la vallée de Villé, puis la rivière d'Andlau, celle d'Ergers ou Ehn; près de Strasbourg, les eaux de la Bruche augmentées de celles de la Mossig; puis, enfin, le ruisseau de la Sauvel, et se jette, à travers la Wantzenau, dans le Rhin, après avoir parcouru trente lieues de pays, sans compter ses sinuosités. Un canal de dérivation tiré de l'Ill, près de Mulhausen, portait d'ancienneté le nom générique de Muhlbach; il a été approprié, lors de la construction du Neuf-Brisac, pour conduire les eaux nécessaires aux fossés de cette place; ses eaux rentrent dans l'Ill vers Illheuseren, après en avoir été séparées par un trajet de neuf lieues. Ce

détournement fait que le lit de l'Ill est le plus souvent à sec pendant l'été, entre Mulhausen et Colmar. Un autre canal en est dérivé près d'Erstein, qui se divise ensuite, au-dessous du petit village de Krafft, en deux courrans, dont l'un se dirige en droiture sur le Rhin, capable de porter des bateaux chargés de 150 mesures de vin, qui font le trajet en deux heures; l'autre descend vers Plobsheim et Strasbourg, et rentre dans l'Ill près de Saint-Arbogast; il porte des nacelles. Entre Erstein et Krafft, on le nomme *Krafftwasser;* de là jusqu'à Plobsheim, *Dum-Rhein*, plus bas, *Krumme-Rhein*, ou *Krimmerich*, *Rhin tortu*. De ce canal, un autre plus petit est dérivé entre la ville de Strasbourg et le Rhin, qui, réuni à un bras de la Bruche, entre en ville près de l'hôpital royal, et se jette dans le lit principal de la Bruche, au pont de Sainte-Catherine, d'où un canal navigable fort utile aux expéditions de commerce se dirige sur le Rhin, et y entre peu au-dessus du pont qui est sur ce fleuve. La grande navigation se

fait par l'Ill dans le Rhin, à travers la Wantzenau.

La *Largue*, dérivant de même des pieds du Laumont, a deux sources; l'une près d'Oberlarg, et l'autre près de Niderlarg; ces deux ruisseaux se joignent dans un seul lit près de Seppois, se divisent vers le nord jusqu'au village de Manspach, tournent dans les environs de Dannemarie à l'occident, et de là passent entre Altkirch et Mulhausen, pour se répandre dans l'Ill près d'Illfurt, après avoir ramassé dans son cours plusieurs ruisseaux dans les alentours d'Enschingen, de Niederspebach et de la chapelle de Saint-Nicolas. Le nom de Larg figure dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Epamantadurum* et *Uruncæ*, c'est-à-dire entre Mandeurre et Sierentz.

La rivière d'*Allaine* tire aussi son origine du Laumont, par conséquent d'une ramification du Jura à peu de distance de Lucelle; se dirigeant vers l'occident, elle flue sur Porrentruy, Delle et Grandvillars, d'où elle se mêle au Doubs dans le comté de Montbéliard, après

avoir recueilli les eaux de la *Cuvotte*, qui passe à Florimont, de la *Feschotte* et de la *Savoureuse*, qui arrosent Giromagny et Belfort.

Les rivières de la Haute-Alsace naissant dans les montagnes de la Vosge, sont la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht, la Veiss, le Strengbach et l'Eckenbach. La Zembs, ou Cembs, le Veyel et l'Ischer prennent leurs sources en plaine.

La *Doller* sort du fond de la vallée de Séven, et descend sur Massevaux, où de vieux documens annoncent qu'un fils du comte Mason s'y est noyé à l'âge de huit ans, vers l'année 730. De là, ayant passé près du couvent d'*OEhlenberg*, elle se confond dans l'Ill à Illsach, après un cours de 9 lieues, durant lequel elle est alimentée de ruisseaux descendant d'Oberbruck, Sicker, Oberbrubach, Michelbach et Oberaspach.

La *Thur* a sa source à une lieue de celle de la Moselle, à deux lieues de celle de la Doller, et à une demi-lieue du château de

Wildenstein, et se précipite à travers la vallée de Saint-Amarin, sur Thann et Cernay, pour porter, après un trajet de dix lieues, ses eaux dans l'Ill, près d'Ensisheim. Nous avons déjà dit que son lit forme la limite du Sundgau jusqu'à Staffelfelden; en traversant Thann, il coupe son faubourg de la ville, de manière que le faubourg appartient à l'Alsace, et la ville au Sundgau. Le territoire le plus fertile de la province est entre cette rivière de la Thur et celle de la Sorne, dans la Basse-Alsace.

Les sources de la *Lauch* sont à trois lieues derrière la vallée de Lautenbach. Après avoir reçu les eaux du ruisseau de Murbach, près du château de Hugstein, au-dessus de Guebviller, elle vient baigner les murs de cette ville; de là se dirige vers Isenheim, Rouffach et Herlisheim, et entre dans Colmar, où elle absorbe le canal du Mülbach, et va rendre l'Ill navigable à peu de distance de là.

La *Fecht* est le produit de deux rivières du fond de la vallée de Saint-Grégoire, ayant

leur confluent à l'abbaye de Munster, qui est pour cela fréquemment nommée le monastère du *Confluent* dans les anciennes chartes; près de Turckheim, aux pieds duquel elle coule, elle est divisée en deux parties, dont l'une se dirige sur Ingersheim, et l'autre sur Colmar. La première, après un cours de dix lieues, se joint à l'Ill, près d'Illheuseren.

La *Veiss* sort du lac Noir et du lac Blanc du val d'Orbey, et reçoit dans son lit toutes les sources de cette vallée. Ce torrent, après avoir porté ses eaux à l'abbaye de Pairis et au couvent d'Alspach (d'où il avait été appelé autrefois *Alenspach*), traverse les territoires de Keysersberg et de Kientzheim, passe devant Sigolsheim, et va se perdre au-dessus d'Ostheim, dans la Fecht.

C'est aussi dans la Fecht, mais au-dessous d'Ostheim, que se confond le *Strengbach*, descendant du sommet des Vosges derrière Ribeauvillé, et qui de cette ville chemine sur Guémar.

L'*Eckenbach*, entre Guémar et Sélestadt,

doit l'honneur d'être cité, non au volume de ses eaux, mais à la limite qu'il indique entre la partie haute et la partie basse de l'Alsace, ou que trace le fossé artificiel qui y est voisin, et que pour cette raison l'on appelle *Landgraben*.

La *Zembs*, ou le *Cebus* (comme l'a nommé Beatus Rhenanus), commence près du village d'Urschheim ; elle s'accroît de la *Blind* à Jebsheim, arrose Grusenheim, Elsenheim, Onenheim, Heidelsheim, Mietersholz, Hilsen, Videren, Rosfeld, Herbsen, et se dirige ensuite en deux, dont une partie se joint, au-dessous du Krafft, au canal de dérivation de l'Ill au Rhin, et dont l'autre se verse dans le Rhin au lieu dit *Sandgiessen*. La Zembs envoie encore une portion de ses eaux d'Onenheim sur Sélestadt.

Le ruisseau du *Veyel*, fort près du village de Binderen, et augmenté d'une partie des eaux de la Zembs, coule sur le village de Gerst, et se réunit près du Rhin au canal au-dessous de Krafft.

La petite rivière d'*Ischer* naît à peu de distance de la Zembs, dans le voisinage du village détruit d'Edenburg près Biesheim. Il coule sans mélange d'autres eaux entre la Zembs et le Rhin, où il arrive à Rhinau.

Toutes les rivières de la Basse-Alsace dérivent des montagnes des Vosges.

La *Lièvre, Leber,* nommée *Lebraha* dans le moyen âge, est un ruisseau de la vallée de Lièvre, dont les eaux, au sortir de la vallée, se mêlent à la Scheer. L'abbé Fulrade construisit du temps de Charlemagne, dont il était chapelain, au bord de ce ruisseau, un monastère qui a depuis donné naissance au village de Lièvre, *Leberau.*

La *Scheer* est un torrent du val de Villé, qui prend sa naissance sur les confins du château d'Ortenberg, descend sur Dambach, s'approche de Kerzfeld et d'autres villages limitrophes, passe devant l'église de Saint-Ludan, et se mêle à une dérivation de l'Ill près du château d'Ichtersheim. Ces eaux réunies se joignent ensuite à la rivière d'Andlau, près

du moulin du château de Fegersheim, et se déchargent dans l'Ill.

La rivière d'*Andlau*, anciennement *Andelaha*, descendant des hauteurs derrière la ville d'Andlau, traverse cette ville, à laquelle elle a communiqué son nom, ainsi qu'à la célèbre abbaye qu'y ont fondée l'empereur Charles-le-Gros et Richarde, son épouse. Elle entre dans l'Ill non loin de Fegersheim.

Le village de Bersch, dans la vallée derrière Saint-Léonard, à quatre lieues d'Obernay, donne naissance à la rivière qui s'appelle *Ehn* avant d'être sortie de la vallée (nom qu'elle a imprimé aux villes d'*Ober* et de *Nider-Ehnheim*). Plus loin elle est appelée *Ergers*, *Ergitia*, coulant vers *Krautergersheim*, qui lui doit une partie de son nom, et vers Blæsheim, où elle reçoit le ruisseau de la *Magel*, passant sur Geispolzheim, et se versant dans l'Ill à Graffenstaden.

La *Bruche* prend son origine près du village de Sell, dans les plus sauvages hauteurs des Vosges. Peu abondante, elle se roule,

par un long circuit, dans la vallée du Ban-de-la-Roche; augmentée ensuite de deux fortes sources près des forges de Framont, elle parcourt la vallée de Schirmeck, et se divise en deux lits au-dessus du village de Gresweiler; l'un de ses bras, se dirigeant sur Mutzig, Molsheim, Dachstein, le monastère d'Altdorf et Holzheim, entre à Strasbourg, mêlé aux eaux de l'Ill; l'autre y arrive de même par un canal artificiel de quatre lieues de longueur, large de vingt-quatre pieds, et profond de huit, creusé par les ordres de Louis XIV, et qui sert à transporter à Strasbourg les pierres, la chaux et les bois de construction.

Le ruisseau de *Sauvel* ou *Suvel*, descendant des Vosges par Pfetzheim, Pfulgriesheim et Mundolsheim, gagne la Wantzenau, la Bruche et le Rhin.

Les sources de la *Mossig* sont dans la vallée appelée Velfersthal, à deux lieues des ruines du château d'Ochsenstein. Ses eaux se jettent par Rumersvieler, Wasselonne, le Cronthal, Marlenheim, Kirchheim, passent auprès de

Soulz-aux-Bains, et se versent près de Dachstein dans la Bruche.

Le ruisseau de *Hasel* a sa source non loin de la Mossig : il se répand de même dans la Bruche. Ce ruisseau est devenu mémorable par la vie solitaire qu'a menée sur ses bords saint Florent avant qu'il ne fût élevé au siége épiscopal de Strasbourg, en mémoire de quoi l'église qu'il y édifia, et qui fut dotée par le roi Dagobert, a été érigée en collégiale sous le nom de Haselach.

Les ruisseaux de *Vich* et *Still*, nés dans les mêmes lieux, descendent par la vallée de Schirmeck, ayant le ruisseau de Hasel entre deux, pour se joindre comme lui à la Bruche.

La *Sorne* ou *Sors*, qui se forme non loin du fort de Dagsbourg, par la réunion de deux ruisseaux dirigés d'abord au nord, puis au levant, entre par Saverne dans les jardins de l'évêque, où, comme captivée par l'aménité du lieu, elle s'achemine lentement sur le village de Steinburg, saluant sur la gauche à son passage le beau couvent de Saint-Jean.

Après avoir passé Steinburg, elle ramasse les eaux de la Zinsel et du Morbach, gagne Hochfeld, Brumpt, Offendorf, le pont de Drusenheim, et s'épanche dans le Rhin, après une course de seize lieues.

La petite rivière du *Rorbach* naissant près des ruines du château du Kochersberg, après avoir traversé les villages de Ror et Gugenheim, termine son cours dans la Sorne.

La *Moder* surgit à Hinspurg dans le sein des Vosges, à une distance de deux lieues de Lützelstein, et coule par Ingveiler, Pfaffenhofen et Neubourg. Renforcée par les confluens de la Zinsel, du Luterbach, du Vinsteinerbach, du Falcksteinerbach, et d'autres encore, elle s'introduit dans Haguenau, et de là dans la Forêt-Sainte; elle était jadis navigable dès Haguenau; elle ne l'est plus aujourd'hui que de Bischweiller jusqu'au Rhin.

La *Zinsel* dérive des parties lorraines, non loin du fort de Bitsch, traverse un petit lac au Schmalenthal, roule par la vallée de Bærenthal, imprime son nom au village de Zinsvei-

ler, s'agrandit au-dessous de Gumbrechtshofen, du Falcksteiner et Windsteinerbach et d'autres moindres courans, accourt sur les villages de Griesbach, Mertzveiler et Schweighausen, et disparaît dans la Moder.

La source de la rivière de la *Sur* ou *Sauer*, est derrière le château de Fleckenstein. Cette source s'appelle *Sauerbrunnen*. Ses eaux coulent d'abord vers le midi sur les villages de Fischbach, Schœnau, Hirstal et aux pieds de la montagne du château de Fleckenstein, puis se dirigent vers la ville de Wœrth à l'orient, se divisent ensuite près de Gunstett, sur le couvent de Biblisheim et sur Surbourg, entrent dans la forêt de Haguenau, et se mêlent près de l'abbaye de Kœnigsbruck dans la *Mater*, autrement dit *Beinheimerbach*, qui les conduit dans le Rhin entre Beinheim et Selz, après un cours de dix lieues.

Le *Selzbach* se forme de plusieurs ruisseaux qui descendent des Vosges par les baillages de Clébourg, de Wœrth, de Soulz et de Kutzenhausen, et, après un trajet de quelques

lieues, se perd dans le Rhin près de la ville de Selz.

La *Lauter*, dont la source dans les Vosges s'appelle *Lauterbrunn*, après avoir dépassé les villages de Thann, Bruchveiler, Buntenthal, Bremelberg, Schlettenbach et Bubenthal, traverse la ville de Wissembourg, et, après avoir arrosé Altenstatt et le château de Saint-Remi, entre dans le Bienvald, arrive à Lauterbourg, qui lui doit son nom, et se jette dans le Rhin. Elle parcourt dix lieues de chemin.

Entre la Lauter et la Queich sont plusieurs moindres rivières, le *Solach*, le *Forlach*, *Otterbach*, *Erlenbach*, *Federbach* et autres encore, qui tous se vident dans le Rhin.

La rivière de la *Queich*, qui forme la limite septentrionale de l'Alsace, commence derrière Falckenberg et Hauenstein. Elle coule par le milieu de la ville d'Anveiler, et de là, après avoir traversé Landau, elle s'introduit près de Germersheim dans le Rhin; son cours est de onze lieues, constamment dirigé au

levant, avant d'être descendue dans la plaine, elle fournit à un canal artificiel appelé le canal de la Queich, qui a une longueur d'une lieue et demie, et qui procure à la place de Landau le même avantage que le canal de lá Bruche à Strasbourg. Les eaux de la Queich et d'autres affluens servent aussi à une ligne militaire de retranchemens et de fortifications qui s'étend à plus de trois lieues jusqu'au Rhin; cette ligne, qu'on pourrait appeler le rempart de l'Alsace, était d'abord dirigée sur Germersheim; elle le fut en 1745 vers le village de Hert.

L'Alsace renferme aussi *quelques lacs*. Le principal est celui du *Balon*. Il n'est pas sur la sommité de la montagne, mais au bas de ce que l'on appelle la *tête du balon*, *Belchen-Kopff*, qui est un rocher d'une demi-lieue de contour, présentant la forme d'une tête. Le lac a au milieu une profondeur d'environ cinquante-quatre pieds; il est muni d'écluses par le moyen desquelles l'on peut en extraire les eaux nécessaires au flottage des bois. Ses

eaux ont servi, lors de la construction du Neuf-Brisac, pour alimenter un canal qui conduisait de Rouffach sur cette place. Au bas du lac, un lit de dix pieds d'excavation, et appelé *Seebach*, reçoit les eaux qui en sortent. Au mois de décembre 1740, par la violence des vents et des eaux, les écluses se sont rompues; il s'en est suivi une telle inondation dans les vallées correspondantes que des moulins, plusieurs maisons et des ponts de pierres ont été renversés. Les villes de Saint-Amarin et de Guebviller et les villages voisins en ont beaucoup pâti.

La vallée d'Orbey a deux lacs, l'un dit le *lac Blanc* et l'autre le *lac Noir*. C'est la situation claire de l'un et la situation basse et sombre de l'autre qui les font ainsi appeler. Le premier est vers les confins de la Lorraine, non loin du Bonhomme; sa forme est quadrangulaire, il s'alimente constamment de sources qui jaillissent des rochers supérieurs; sa profondeur est ignorée; la nature a merveilleusement fortifié ses bords. Le lac Noir

est plus rapproché de l'abbaye de Pairis. Les eaux qui se déchargent des deux lacs se réunissent près de ce monastère, et descendent de là en mugissant à travers toute la vallée, sous le nom de torrent de la *Veiss*.

Un quatrième lac est dans la vallée de Sulzeren au val de Saint-Grégoire; il porte le nom de *Daren-See*. Les eaux qui en descendent s'appellent *petite Fecht*; elles se réunissent, près de l'abbaye de Munster, au torrent d'Amfersbach, et forment ensemble la Fecht, qui débouche de la grande vallée à Turckheim.

Nos eaux recèlent des poissons de fort bonne saveur et de différentes espèces. L'on y pêche la carpe du Rhin, la truitte, le saumon, la lamproie, les saumoneaux, etc. L'on dispute souvent sur les saumoneaux pour savoir s'ils sont une espèce différente du saumon. Le commun des pêcheurs pense qu'oui; ce que contestent les naturalistes; et le sentiment de ceux-ci s'est confirmé par l'expérience que l'on a faite de ramasser du

frai du saumon, d'où sont sortis des saumoneaux; il leur faut de l'eau de mer pour grandir et devenir saumon; gardés dans l'eau douce ils restent à la taille de saumoneaux. L'esturgeon paraît même dans nos eaux du Rhin, quoique ce poisson ne s'éloigne pas volontiers au delà de cinq à six journées de la mer.

Population.

Il n'est pas étonnant que la beauté de la situation de l'Alsace, sa température et la grande fertilité de son sol en toute espèce de production, y aient attiré de nombreux habitans. Sa population est de 500,000 âmes. L'on compte, dans la Haute-Alsace et le Sundgau, trente-deux villes et petites villes, trente-neuf dans la Basse, et dans les deux parties plus de mille villages et hameaux; neuf places fortes, savoir : Belfort, Huningue, le Neuf-brisac, avec le fort Mortier, Sélestadt, Strasbourg, Phalsbourg, Lauterbourg, Fort-Louis et Landau; trois châteaux-forts, Landscron,

Lichtenberg et Lützelstein, sans parler de plus de deux cents châteaux ruinés, et dont la plupart étaient placés sur les montagnes.

DES DUCS D'ALSACE.

Quoique le dessein de cet ouvrage abrégé soit principalement de faire connaître l'Alsace telle qu'elle était sous la période germanique et dans les premiers temps de sa réunion à la monarchie française, ne pouvant passer sous silence le régime ducal sous lequel elle s'est trouvée pendant plusieurs siècles de cette première époque, il est convenable de dire quelque chose des ducs par lesquels elle avait déjà été gouvernée sous la période précédente des Francs et des Alémans, période qui a commencé après la chute de l'autorité romaine en Alsace, c'est-à-dire en 407, et a subsisté jusqu'en 870.

Le vaste duché d'Alémanie, qui embrassait les contrées sises entre le Danube, le Mein et le Rhin, s'est étendu sur l'Alsace après que ce peuple en eut chassé les légions romaines.

L'Alsace fit ainsi partie de ce duché pendant près de quatre-vingt-dix ans, c'est-à-dire depuis l'année 407 jusqu'à la victoire remportée par Clovis Ier sur les Alémans en 496, où commença la véritable période francique.

Les successeurs de Clovis ayant étendu leurs conquêtes au-delà du Rhin, rétablirent le duché d'Alémanie; c'est-à-dire qu'ils firent régir ce pays en leur nom par des ducs qu'ils établirent, et qui dépendaient d'eux; mais ils séparèrent l'Alsace de ces contrées transrhénanes, en lui donnant des ducs particuliers; l'on vit alors une série de ducs d'Alémanie et une série de ducs d'Alsace.

Les plus anciens ducs d'Alémanie appartenant à cette période francique dont l'histoire ait conservé la mémoire, sont Leuthaire et Bucelin, nommés par Théodebert, roi d'Austrasie, et petit-fils de Clovis; ils ont vécu vers 540. Après eux sont venus successivement Leudefrid, Uncelin, Gunzo, Chrodobert, Leuthaire, Gothefrid, Vilchar, Lautfrid, Théobald, Lautfrid II, Gunzo II et Gothefrid II.

Ce dernier s'était emparé violemment de la place après la mort de Pépin-le Bref. Charlemagne, mécontent de la conduite des ducs, qui fréquemment se livraient à des complots et à des actes de félonie, abolit petit à petit leur autorité dans ses états.

C'est aussi ce qui arriva à l'Alsace. Cette province, détachée du duché de Germanie, avait obtenu, ainsi que nous l'avons dit, dès le 7e siècle, des ducs particuliers. Il n'y en eut que cinq. C'est dans cette courte série des ducs d'Alsace, sous la période des Francs, que l'on rencontre le fameux duc *Athic*, nommé aussi *Adalric* ou *Ethicon*, puissant dans son temps, et devenu surtout célèbre par sa descendance.

Le duc Athic fut le troisième dans l'ordre de cette série. Il y eut avant lui le duc Gundon, qui mourut vers 660, et le duc Boniface, dont le gouvernement ne dura que six ans. Le duc Ethicon y arriva ainsi en 666, et termina ses jours, à ce que l'on croit, vers 690. Il eut pour successeur son fils aîné Adel-

bert; la dignité ducale n'était cependant alors pas héréditaire; mais une magistrature à la nomination du roi. La mort d'Adelbert doit se placer entre 720 et 723. Il fut remplacé par son fils Luitfrid. Celui-ci fut non-seulement le dernier des ducs de la descendance d'Ethicon, mais le dernier des ducs particuliers de l'Alsace. Il doit être mort vers le milieu du 8e siècle, c'est-à-dire, ou dans les dernières années des rois Mérovingiens, ou dans les premières des Carlovingiens, puisque Pépin-le-Bref, premier roi de la race Carlovingienne, est parvenu au trône en l'année 751. Depuis la mort de Luitfrid et la suppression, non du duché d'Alsace, car elle a conservé ce titre, mais de ses ducs; les descendans du duc Athic n'ont plus porté que celui de comte. Après l'abolition du régime ducal, et en Alsace, et dans l'Alémanie, les rois Carlovingiens ont fait administrer ces pays par des commissaires royaux, sous le titre d'envoyés de la chambre, *nuntii cameræ.*

Le duc Athic est le personnage le plus illus-

tre que l'Alsace puisse revendiquer; les généalogistes se sont efforcés de découvrir qui a été son père; mais, à défaut de documens et d'écrivains contemporains, tout reste nécessairement dans l'incertitude des conjectures, si ce n'est l'opulence et l'élévation de sa maison, que témoignent assez le rang qu'il a occupé, la constante illustration de sa descendance, et les riches donations faites aux églises par lui et par les siens. Sa femme se nommait Beresvinde, tante maternelle de Saint-Léger. Ils eurent cinq enfans, savoir: Adelbert, qui, comme nous avons vu, a succédé au père dans le duché d'Alsace; un autre fils, que les écrivains supposent avoir été mis à mort par son père; Odile, connue sous le nom de Sainte; Hugues et Ethicon II. La plupart des auteurs, qui ont écrit bien long-temps après lui, l'ont représenté comme un seigneur cruel et violent, ramené à la piété vers la fin de ses jours, tandis qu'un diplôme de Louis-le-Débonnaire, document cependant suspect d'interpolations, le qualifie de prince plein

d'honneur, de générosité, de vertus et de dévotion. Il avait construit sur la cîme de la montagne que nous appelons aujourd'hui de Sainte-Odile, un château qui a pris le nom de *Hohenbourg*, et qu'il a plus tard converti en couvent pour sa fille. Ce château, ainsi que le palais d'Ober-Ehnheim, ont fait sa résidence ordinaire. Il finit ses jours à Hohenbourg; ce lieu des plaisirs de sa jeunesse fut témoin des actes de piété dont il couronna sa vie. Son sarcophage, de pierre dure, couleur de cendre, long de plus de six pieds, ouvrage rude du 7e siècle, y est conservé; il a resté dans l'église du monastère jusqu'au 17e siècle. Ce monastère ayant péri par un incendie en 1546, fut réédifié en 1627 par l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg. Le sarcophage fut alors transféré dans la chapelle des Anges. La majeure partie des ossemens du duc est conservée à Ebersmunster, abbaye pareillement dotée par lui. L'on voit, au couvent de Sainte-Odile, un autre monument en sa mémoire, et qui date du 12e siècle : c'est une pierre carrée

de trois pieds et demi, où il est représenté en bas-relief, assis, portant barbe, une couronne ouverte à la façon des Mérovingiens sur la tête, couvert d'une tunique, et présentant, en signe d'investiture, un livre à sa fille sainte Odile, qui est à ses côtés. Les cheveux du duc, ainsi que de sa fille, qui est en costume monastique, leur tombent en tresses sur les épaules; ce qui n'était d'usage sous les Francs que parmi les rois, les princes, les ducs et les personnes illustres de l'un et l'autre sexe.

Les descendans d'Athic firent même usage que lui de leurs immenses richesses, pour fonder et doter des églises et des monastères. Son fils Adelbert érigea l'abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg, dont sa fille, sainte Attale, fut la première abbesse; il fut encore le fondateur de l'abbaye de Honau. Une autre fille du même Adelbert, Eugénie, succéda à sa tante sainte Odile dans le gouvernement du couvent de Hohenbourg; Gundelinde, la troisième de ses filles, fut abbesse de Nider-Munster, dépendant de l'abbaye de Hohenbourg;

son fils Mason fonda le monastère de Massevaux, et son autre fils, Eberhard, comte d'Eguisheim, l'abbaye de Murbach.

Non-seulement les familles les plus illustres, mais plusieurs maisons souveraines tirèrent leur origine de la postérité du duc Athic. Il est peu de filiations en Europe plus nobles et plus élevées que la sienne. Dans la lignée masculine se rencontrent les comtes d'Eguisheim, les ducs de Lorraine, la maison de Habsbourg, les comtes de Flandre, de Paris, de Roussillon, du Brisgau, d'Altenbourg, de Zæringen, de Bade, de Lenzbourg; et dans la lignée féminine, les empereurs d'Allemagne, saliques, ceux de la maison d'Hohenstauffen, et la famille actuellement régnante en France.

Veut-on savoir comment le sang du duc Athic s'est mêlé à celui de nos rois? Adelbert, fils aîné du duc Athic, a eu pour fils Luitfrid Ier, pour petit-fils Luitfrid II, et pour arrière-petit-fils le comte Hugues, troisième du nom. Au nombre des enfans de ce Hugues, était sa fille Adelaïde, laquelle a épousé en premières

noces Conrad, comte de l'Auxerrois, et en secondes noces Robert-le-Fort, duc d'Anjou. L'on ne parlera pas d'Eudes, issu de ce mariage, qui monta sur le trône de France en 888; mais Robert-le-Fort fut un des ancêtres de Hugues-Capet, chef de la dynastie actuelle de France*. Adelaïde avait une autre sœur nommée Ermengarde, qui épousa l'empereur Lothaire Ier.**

Nous avons dit qu'après la mort de Luitfrid, petit-fils d'Athic, arrivée environ au milieu du 8e siècle, l'Alsace fut administrée par des commissaires sous le titre d'envoyés de

---

* Les historiens ne s'accordent pas à reconnaître que la femme de Robert-le-Fort ait été de la descendance du duc Athic. Anquetil dit, dans son Histoire de France, que Robert laissa d'*Adelaïs*, qu'on croit fille de Louis-le-Débonnaire, deux fils, Eudes et Robert. Louis-le-Débonnaire avait effectivement trois filles, dont une s'appelait Adelaïde; mais qui, seldn Voltaire (*Annales de l'empire*), a épousé un comte de Bourgogne.

** D'après Voltaire, Hermengarde, femme de Lothaire, aurait été fille d'un comte de Thionville.

la chambre. Ce régime subsista jusqu'en 867, que Lothaire II, roi de Lorraine, ressuscita l'autorité ducale en Alsace en faveur de Hugues, son fils naturel. C'est durant le gouvernement de celui-ci que l'Alsace échut à l'empire germanique, par le partage de 870, fait entre les descendans de Charlemagne. Il ne se maintint que dix-sept ans; s'étant révolté contre l'empereur Charles-le-Gros, il fut pris en 885; Charles lui fit crever les yeux et l'enferma au monastère de Saint-Gall, et ensuite au couvent de Prum. A dater de là, la dignité ducale resta vacante jusqu'en 916.

En 916 recommença une nouvelle série de ducs, non sous le titre particulier de ducs d'Alsace, comme sous les Francs, ni sous le titre de ducs d'Alémanie, comme sous les Alémans, mais sous le nom de ducs de Souabe et d'Alsace. Cette institution, appartenant entièrement à la période germanique, dura pendant trois siècles et demi; elle présente une continuité de vingt-six ducs, dont les quinze premiers de différentes familles allemandes,

et les onze autres uniquement de la maison impériale de Hohenstauffen.

L'on va donner leur tableau par ordre chronologique, indiquant aussi les rois et les empereurs par lesquels ils ont été nommés.

ROIS.		DUCS DE SOUABE ET D'ALSACE.
Conrad 1er.		
	916	Burcard 1er, de la Souabe.
Henri 1er.		
	926	Hermann 1er, de la Franconie.
EMPEREURS.		
Otton 1er.		
	950	Ludolf, fils de l'empereur.
	955	Burcard II, de la Souabe.
Otton II.		
	973	Otton 1er, fils de Ludolf.
Otton III.		
	983	Conrad 1er, de la Franconie.
	997	Hermann II, de la Franconie.
Henri II.		
	1004	Hermann III, fils du précédent.
	1012	Ernest 1er, gendre de Hermann II.
	1015	Ernest II, fils du précédent.
Conrad II.		
	1030	Courad II, duc de Franconie et d'Alsace. Hermann IV, frère d'Ernest II, duc de Souabe.

EMPEREURS.		DUCS DE SOUABE ET D'ALSACE.
	1038	Henri 1er, fils de l'empereur Conrad II.
Henri III.		
	1045	Otton II, comte palatin de la Moselle.
	1047	Otton III, marquis de Schweinfurt.
Henri IV.		
	1057	Rudolf, comte de Rheinfeld.
	1080	Fréderic 1er, de Hohenstauffen.
Henri V.		
	1105	Fréderic II, dit le Borgne, fils du précédent.
Conrad III.		
	1147	Fréderic III, fils de Fréderic II, ensuite empereur sous le nom de Fréderic 1er.
Fréderic 1er.		
	1152	Fréderic IV, fils de l'empereur Conrad.
	1167	Fréderic V, fils de l'empereur Fréderic 1er.
Henri VI.		
	1191	Conrad III, fils de Fréderic V, et frère de l'empereur Henri VI.
	1196	Philippe leur frère, ensuite roi des Romains.
Otton IV.		
	1208	Fréderic VI, ensuite empereur, sous le nom de Fréderic II.
Fréderic II.		
	1219	Henri II, roi des Romains, fils de l'empereur.
	1235	Conrad IV, ensuite empereur, frère du précédent.
	1254	Conrad V, vulgairement Conradin, fils de Conrad IV.

Dans Conradin s'éteignit pour toujours la dignité ducale de la Souabe et de l'Alsace. Ce malheureux jeune prince, marchant à l'âge de seize ans à la tête d'une armée en Italie, pour arracher à Charles d'Anjou les royaumes de la Pouille et de Sicile, que son père lui avait laissés, fut vaincu, pris et décapité sur un échafaud, à Naples, le 26 octobre 1268.

L'autorité des ducs en Alsace n'a jamais été ni patrimoniale, ni propre, ni souveraine, mais une délégation de gouvernement et d'administration; en un mot, une haute magistrature, qui, quoique revêtue d'un grand éclat et enrichie de prérogatives et de droits régaliens, et devenue en quelque sorte héréditaire à l'époque où les empereurs de la maison de Souabe en disposaient habituellement au profit de leurs fils et de leurs proches, ne s'est jamais exercée qu'au nom du souverain. Cependant l'extinction de cette autorité active et puissante, et tendant toujours à l'accroissement, en procurant à l'Alsace plus efficacement les avantages d'une véritable immé-

diateté, lui a donné plus de liberté et d'indépendance, à quoi les différens interrègnes de l'empire n'ont pas peu contribué, au milieu des désordres et des maux qui en furent la conséquence.

DES LANDGRAVES.

Les ducs n'étaient pas les seuls grands-officiers qui présidaient aux destinées de la province; il y avait en outre des *landgraves*, ou comtes provinciaux, dont la destination primitive était de rendre la justice. Il y avait de plus la magistrature du *landvogt*.

Ce qui prouve que ces officiers avaient des attributions distinctes et différentes, c'est qu'ils ont long-temps coexisté. Les landgraves n'ont pris ce nom que dans le 12ᵉ siècle; ils s'appelaient, auparavant, simplement comtes, et leur existence est révélée dès l'année 673, par conséquent, déjà sous la période des Francs, et sous la série des ducs de cette époque, de même que l'emploi de landvogt apparaît dès

1123, pendant que duraient encore les ducs de la période germanique. Les ducs ont entièrement cessé, comme on vient de le voir, en 1268; les landgraves et le landvogt ont resté. La puissance du landvogt a gagné bien plus que celle des landgraves à la chute de l'autorité ducale; en revanche les landgraves, et surtout celui de la Haute-Alsace, ont trouvé plus tard d'autres moyens d'étendre leur importance et leurs prérogatives.

L'on parle de celui de la Haute-Alsace, parce que la province était divisée en deux landgraviats, qui avaient chacun son landgrave distinct. Ils n'ont pris le titre de landgrave que dans le 12e siècle; ils n'avaient porté jusque là que le simple nom de comtes. Celui de la Haute-Alsace s'intitulait *comte du Sundgau*, et celui de la Basse *comte du Nordgau*.

Les landgraves n'avaient point de résidence ou de chef-lieu fixe; celui de la Haute-Alsace tenait ses assises à Meyenheim, à Ensisheim, à Rouffach, ou ailleurs; le plus souvent sous

le ciel. Après la suppression des ducs, les villes et les seigneurs, devenus plus libres, rendirent eux-mêmes la justice; l'usage des austrègues devint fréquent; les évêques et les églises se donnèrent des vœgt, et les landgraves finirent par être des juges sans procès. Ils durent peu tenir à cette fonction, par la richesse et par l'élévation auxquelles ils parvinrent.

Les landgraves de la Haute-Alsace peuvent se diviser en trois époques. Ceux de la première époque, à partir de 673 à 1111, ont été pris dans diverses familles, parmi lesquelles domine cependant celle du duc Athic; ceux de la seconde époque, de 1111 à 1308, sont tous de la maison de Habsbourg, et ceux de la troisième, tous de la maison habsbourgo-autrichienne.

Le landgraviat de la Basse-Alsace a eu cinq époques; la première, de 673 à 1097, occupée par diverses familles; la seconde, de 1097 à 1196, par la famille des comtes de Metz; la troisième, de 1196 à 1340, par les comtes de Wœrth; la quatrième, de 1340 à 1359, par les

comtes d'Œtingen, et la cinquième, à partir de 1359, par les évêques de Strasbourg, qui ont succédé aux comtes d'Œtingen par contrat d'achat.

Le tableau suivant représente cette double série.

	COMTES DE SUNDGAU.	COMTES DE NORDGAU.
	Familles diverses.	*Familles diverses.*
673	Rodebert	Adelbert, ensuite duc d'Alsace.
748	. . . .	Rudhart.
769	Carin.	
770	Pirantilo.	
778	. . . .	Udalric.
817	. . . .	Vurand.
819	. . . .	Erchangar.
826	. . . .	Ruthelin.
828	Erchangar.	
829	Gerold.	
896	Bernhard.	
924	. . . .	Hugues I^{er}.
951	. . . .	Hugues III.
973	Luitfrid.	
986	Luitfrid VII, fils du précédent.	Eberhard V, fils du précédent.
997	. . . .	Luitfrid VII, comte de Sundgau.

	COMTES DE SUNDGAU.	COMTES DE NORDGAU.
	Familles diverses.	*Familles diverses.*
1003	Otton	Otton, comte de Sundgau.
1016	. . . .	Eberhard.
1024	. . . .	Otton, comte de Sundgau.
1027	Giselbert	Vezilo.
1035	. . . .	Hugues IV, fils d'Eberhard.
1048	Beringer.	
1052	Conrad	Henri.
1065	. . . .	Gerhard.
1083	Henri	Hugues VII, arrière petit-fils de Hugues IV.
	Famille de Habsbourg.	*Famille des comtes de Metz.*
1097	. . . .	Godefroi 1er.
1111	Otton II.	
1129	. . . .	Théodoric, fils du précédent.
1134	Aldebert, frère du précédent.	
1159	. . . .	Godefroi II, fils du précédent.
	Landgraves.	*Landgraves. Comtes de Wærth.*
1186	Adelbert III, le riche.	
1196	. . . .	Sigebert.

	COMTES DE SUNDGAU. *Landgraves.*	COMTES DE NORDGAU. *Landgraves. Comtes de Wœrth.*
1199	Rodolphe, fils du précédent.	
1226	. . . .	Henri, fils du précédent.
1232	Adelbert IV, le Sage, et Rodolphe le Taciturne, frères.	
1238	. . . .	Henri Sigebert, fils du précédent.
1240	Rodolphe, roi des Romains, fils d'Albert IV.	
1273	Hartmann, fils de l'empereur Rodolphe 1er.	
1278	. . . .	Jean et ses frères, fils du précédent.
1282	Rodolphe, frère de Hartmann.	
	Maison de Habsbourg, d'Autriche.	
	Albert 1er, duc d'Autriche, fait roi des Romains en 1298.	
1308	Fréderic-le-Bel, fils du précédent, nommé empereur en 1314, par opposition à Louis de Bavière.	Ulric et les autres frères de Jean.

	COMTES DE SUNDGAU.	COMTES DE NORDGAU.
	Maison de Habsbourg, d'Autriche.	*Famille des comtes d'OEtingen.*
1314	Léopold - le - Glorieux, frère du précédent.	
1326	Albert II, le Sage, frère de Léopold.	
1340	. . . .	Jean II, fils d'Ulric. Fréderic, gendre d'Ulric. Louis, frère de Fréderic.
1357	. . . .	Louis le jeune, fils de Fréderic, avec son oncle maternel et son oncle paternel.
1358	Rodolphe IV, fils du précédent.	
		Évêques de Strasbourg.
1359	. . . .	L'évêque Jean et ses successeurs à l'évêché.
1365	Léopold-le-Probe, fils du précédent.	
1386	Léopold-le-Superbe, fils du précédent.	
1410	Fréderic, frère du précédent.	
1439	Sigismond, fils de Fréderic.	

	COMTES DE SUNDGAU.
	Maison de Habsbourg, d'Autriche.
1469	Charles - le - Téméraire, duc de Bourgogne, subrogé par vente à rachat à Sigismond.
1474	Le même Sigismond.
1489	Maximilien 1er, fils de Fréderic IV, ensuite empereur.
1519	Charles V, petit-fils du précédent.
1521	Ferdinand 1er, frère de Charles V.
1564	Ferdinand, fils de l'empereur Ferdinand 1er.
1595	Maximilien, neveu de Ferdinand, avec l'empereur Rodolphe II et ses autres frères.
1621	Léopold, frère de l'empereur Ferdinand II.
1632	Ferdinand-Charles, fils de Léopold.
1648	LES ROIS DE FRANCE.

Il n'y a pas à s'étonner que, pendant six siècles que la dignité landgraviale de la Haute-

Alsace a demeuré exclusivement dans les mains des Habsbourg, elle ait pris un prodigieux accroissement de splendeur et de puissance, et que, de temporaire qu'était primitivement cet office, il soit devenu héréditaire, et plutôt un titre de haute seigneurie qu'une magistrature.

Les Habsbourg descendant de notre duc Athic, et dont le nom est celui d'un château du 11[e] siècle, construit dans l'Argovie par l'évêque Wernher, de Strasbourg, l'un d'eux, ont dû déjà relever et rendre puissant, quand ce ne serait que par leurs richesses et leurs immenses possessions en Alsace, le titre de landgrave ou de comte du Sundgau, auquel ils sont parvenus dès la fin du 11[e] siècle. C'est du rang de landgrave de Haute-Alsace que le duc Rodolphe I[er] de Habsbourg est arrivé au trône de l'empire en 1273, qu'il a occupé si glorieusement, et que ses descendans ont pour ainsi dire possédé sans interruption depuis lors. Que pouvait-il manquer en honneurs, en élévation et en prérogatives

à une place qui est devenue comme l'apanage héréditaire des puinés de la famille impériale, et dont plusieurs, à l'exemple de Rodolphe, ne sont sortis que pour prendre les rênes de l'empire? Aussi, outre le droit de suffrage dans les commices de l'empire, dont nos landgraves ont toujours joui, n'est-il sorte de faveurs et de distinctions qu'ils n'aient obtenues successivement, à compter de Charles IV, des empereurs de leur maison : droits majestatiques, corporels et incorporels, dont étaient investis les états d'empire; droit de paix et de guerre, d'alliances, d'armer les vassaux; droit de suite, de fortification, de ban, de péages, de mines, de monnaie, de fiefs, de tailles, d'advocatie, de haute et moyenne justice. Leur autorité fut telle que plusieurs états d'empire de la Haute-Alsace, séculiers et ecclésiastiques, se soumirent à eux, nonobstant les plaintes du fisc de l'empire. C'est ainsi que l'ordre équestre de la Haute-Alsace perdit son immédiateté.

DES LANDVŒGT, OU PRÉFETS PROVINCIAUX.

Le landvogt était plus spécialement l'officier de l'empereur et de l'empire, chargé de veiller à leurs intérêts dans la province, aux droits du fisc, à la paix publique, aux limites, à la conservation de la souveraineté, à la protection et à la défense des villes et des terres obéissant immédiatement à l'empire.

Les officiers revêtus de cette éminente charge, à quelques exceptions près, ont toujours été pris dans la plus illustre noblesse et dans les maisons souveraines. La vénalité a fini par en faire un office héréditaire qui, après avoir été engagé à la maison palatine, s'est fixé vers les derniers temps, à l'instar du landgraviat, dans la main des princes d'Autriche.

Le landvogt était tenu d'avoir un lieutenant sous le titre d'untervogt. Comme il en a

déjà été parlé plus au long dans la première partie, concernant les dix villes impériales, l'on se contentera de joindre ici le tableau chronologique des uns et des autres, ainsi qu'il a été possible de les recueillir dans les titres épars.

EMPEREURS.		LANDVOEGT.	UNTERVOEGT.
		Sous les ducs.	
Henri v.			
	1123	Hetzel.	
Fréderic 1er			
	1165	Rudeger.	
Fréderic II.			
	1212	Ulric, comte de Ferrète, et Otton d'Ochsenstein.	
	1220	Wœlfell, prevôt de Haguenau.	
	1237	Berthold de Thannerode.	
Richard.			
	1257	Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg.	
	1260	Walther de Geroldseck, évêque de Strasbourg.	Hermann de Geroldseck, frère de l'évêque.

EMPEREURS.		LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
		Après l'extinction des ducs.	
Rodolphe 1er.			
	1274	Conrad Wernher, de Hadstadt, et Cunon de Bergheim.	
	1281	Otton d'Ochsenstein.	
	1284	. . . .	N. de Hohenstein.
Adolphe.			
	1293	. . . .	Cunon de Bergheim.
	1297	Théobald, comte de Ferrète.	
Albert 1er.			
	1299	Jean, seigneur de Lichtenberg.	
	1308	Sybotho de Lichtenberg, évêque de Spire.	Henri de Fleckenstein.
Henri VII.			
	1310	Godefroi, comte de Linange.	
	1313	. . . .	Fréderic de Wangen.
Louis IV et Fréderic III.			
	1315	Otton d'Ochsenstein, au nom de Fréderic.	
	1322	Albert Humelio de Lichtenberg, au nom de Louis.	

EMPEREURS.	LANDVOEGT.	UNTERVOEGT.
	Après l'extinction des ducs.	
1324	Ulric, landgrave de la Basse-Alsace, au nom de Louis.	
1325	Léopold, duc d'Autriche, au nom de Fréderic.	Rodolphe, marquis de Baden.
1326	Otton d'Ochsenstein, au nom de Fréderic.	
1328	Rodolphe d'Ochsenstein, chanoine de Strasbourg, au nom de Fréderic.	Jean et Ottomann, frères de Rodolphe.
Louis seul.		
1330	Albert Humelio de Lichtenberg, et Ulric, comte de Wurtemberg.	
1331	Otton, duc d'Autriche, vicaire de l'empire.	
1332	Rodolphe, comte de Hohenberg.	
1336	Hugues, comte de Hohenberg.	

EMPEREURS.	LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
	Après l'extinction des ducs.	
1338	Albert, comte de Hohenberg, chanoine de Strasbourg, et chancelier impérial.	
1341	Etienne, duc de Bavière, fils de l'empereur.	
1344	Louis et Fréderic, comtes d'Œtingen, landgraves de la Basse-Alsace.	
1346	Gervig Gusse de Gussenberg, chevalier.	
Charles IV.		
1347	Jean de Lichtenberg, doyen du chapitre de Strasbourg.	
1349	Jean de Winstingen.	
1350	Hugues, comte de Hohenberg.	
1352	. . . .	Stislas de Veitenmüle.
1354	Hugues de Dirnstein.	
	Rupert, électeur palatin, vicaire de l'empire.	

EMPEREURS.		LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
		Après l'extinction des ducs.	
	1356	Burcard, Bourgrave de Magdenbourg.	
	1357	Rodolphe, duc d'Autriche.	N. de Biber, chevalier.
	1359	. . . .	Ulman de Ferrète. Fréderic, duc de Teck.
	1360	Burcard, Bourgrave de Magdenbourg.	Stíslas de Veitenmüle.
	1365	Venceslas, duc de Lutzelburg, frère de l'empereur.	Jean de Vestenberg, chevalier.
	1370	. . . .	Stislas de Veitenmüle.
	1371	. . . .	Ulric de Vinstingen,
	1371	Albert et Léopold, frères, ducs d'Autriche.	Walther de Dicka.
	1372	. . . .	Rodolf de Valsée.
	1375	Venceslas, duc de Luzelburg.	Ulric de Vinstingen.
Venceslas.			
	1384	Volmar de Vickersheim.	
	1386	Stislas de Veitenmüle.	Dietric de Veitenmüle, frère de Stislas.

EMPEREURS.		LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
		Après l'extinction des ducs.	
	1390	Rodolphe, abbé de Murbach.	
	1391	Borziboi de Svinar.	
	1393	. . . .	Habart de Hertenberg, chevalier.
	1394	Jodoc, marquis de Moravie. Emicon comte de Linange.	
	1395	Simon Vecker, comte de Deux-Ponts-Bitsch.	
	1397	Borziboi de Svinar.	Dietric de Veitenmüle.
	1399	Frédéric, comte de Linange.	
	1400	Dietric de Veitenmüle.	
Rupert.			
	. . .	Schwartz Reinhart de Sickingen.	
		Epoque palatine.	
	1408	Louis-le-Barbu, électeur palatin.	Schwartz Reinhart de Sickingen.

EMPEREURS.	LANDVOEGT.	UNTERVOEGT.
	Epoque palatine.	
Sigismond.		
1410	. . . .	Walther de Thann.
1412	. . . .	Bernard, comte d'Eberstein.
1420	. . . .	Etienne, palatin, frère de l'électeur.
1422	. . . .	Henri Bayer de Bopparten.
1424	. . . .	Fréderic de Fleckenstein.
1425	. . . .	Etienne, frère de l'électeur.
1436	Louis IV, électeur, fils du précédent.	Emicon, comte de Linange.
Albert II.		
1438	. . . .	Reinhart de Nyperg, chevalier.
Fréderic IV.		
1445	. . . .	Jean, comte du Rhin.
1451	Fréderic-le-Victorieux, électeur, frère de Louis IV.	
1457	. . . .	Pierre de Dalheim.
1458	. . . .	Gœtz d'Adelsheim.
1463	. . . .	Jean, comte du Rhin.

EMPEREURS.	LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
	Epoque palatine.	
1470	Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts.	Fréderic, comte de Deux-Ponts.
1472	Fréderic-le-Victorieux, derechef.	Jean, comte du Rhin.
1476	Philippe-Ingénu, électeur, fils de Louis IV.	
1487	. . . .	Crafft, comte de Hohenlohe, et Ziegenheim.
Maximilien Ier.		
1493	. . . .	Jacques de Fleckenstein.
1504	Maximilien Ier, empereur, comme archiduc d'Autriche.	Caspar, baron de Mœrsperg et de Belfort.
1511	. . . .	Jean-Jacques, baron de Mœrsperg et de Belfort.
Charles V.		
1519	Lui-même, comme archiduc d'Autriche.	
1521	Ferdinand, archiduc, frère de l'empereur.	
1530	Louis-Pacifique, électeur palatin.	Schenck, comte d'Erpach.

EMPEREURS.	LANDVOEGT.	UNTERVOEGT.
	Epoque palatine.	
1537	. . . .	Conrad de Rechberg.
1544	Fréderic II, électeur, frère de Louis.	Henri de Fleckenstein, baron de Dagstul.
1555	. . . .	Eberhard, comte d'Erpach.
1556	Otton-Henri, électeur, neveu de Fréderic.	
	Epoque autrichienne.	
Ferdinand 1er.		
1558	Ferdinand 1er, archiduc d'Autriche.	Jean-Thiébaut Valdner de Freundstein.
1561	. . . .	Nicolas, baron de Bolveiler.
Maximilien II.		
1564	Lui-même, archiduc d'Autriche.	
1566	Ferdinand, son frère, archiduc.	
Rodolphe II.		
1589	. . . .	Georges, baron de Kœnigseck.

EMPEREURS.		LANDVŒGT.	UNTERVŒGT.
		Epoque autrichienne.	
	1594	. . . .	Fréderic, comte de Fürstenberg.
	1595	L'empereur lui-même, archiduc.	
	1601	. . . .	J. Eberhard de Vanscheid.
	1605	Maximilien, archiduc, frère de l'empereur.	
	1606	. . . .	Rudolf, comte de Soulz.
Mathias.			
	1616	. . . .	J. Louis, comte de Fürstenberg.
Ferdinand II.			
	1620	Léopold, archiduc, évêque de Strasbourg, et frère de l'empereur.	
	1621	. . . .	Charles-Louis-Ernest, comte de Soulz.
	1628	. . . .	Dominique-Vigile, comte de Spaur.
	1631	. . . .	Ascan Albertini d'Ichtersheim.

ROIS DE FRANCE.	LANDVOEGT.	UNTERVOEGT.
Louis XIV.		
1649	Henri de Lorraine, comte d'Harcourt.	
1659	Le cardinal de Mazarin.	
1661	Armand-Charles, duc de Mazarin.	Henri, marquis de Ruzé.
1679	. . . .	Joseph du Pont, baron de Montelar.
1712	. . . .	Jean-Caspar de Hatsel.
1713	Alexis, comte de Chastillon, ensuite duc.	
Louis XV.		
1746	. . . .	Antoine de Hatsel, chevalier de St.-Louis, frère du précédent.
1753	Louis, duc de Chastillon.	

LANDGRAVIAT SUPÉRIEUR,

OU

HAUTE-ALSACE.

SEIGNEURIE DE FERRÈTE.

Le comté, la seigneurie, le baillage et la ville de Ferrète ont pris leur nom d'un antique château du Sundgau, assis sur un rocher entre Bâle et Delle, nommé dans les chartes latines, *Phirrete*, *Fierritum*, *Ferreta*; par les Allemands *Pfirt*, et les Français *Ferrète*. Il a été la résidence des anciens comtes; son constructeur n'est pas connu avec certitude; les premiers documens qui en font mention sont du 12^{e} siècle. Il a reçu des accroissemens de fortification, principalement sous les empereurs Maximilien, et par les soins d'un comte Jean-Jacques de Fugger. Il a été brûlé en majeure partie au commencement de la

guerre des Suédois. Il en reste des murs, des fossés, des tours, la chapelle dite de Sainte-Catherine, l'arsenal, et un puits de six-cents pieds de profondeur taillé dans le roc.

Le comté n'est pas à confondre avec ce que nous appelons ici la seigneurie ou le baillage; il était d'une bien plus grande étendue, puisqu'il comprenait primitivement les trois seigneuries, *Obervogteyen*, de Ferrète, Altkirch et Thann, et qu'il s'est agrandi plus tard de celles de Belfort, Delle et Rothenburg, ou Rougemont. Sa grande étendue a fait penser à tort à quelques écrivains qu'il formait tout le Sundgau.

Le plus ancien des comtes connus de Ferrète était Fréderic, fils de Théodoric 1er, comte de Mousson, Barr et Montbéliard. Lui, sa femme Stéphanie, et son fils Louis, fondèrent le couvent de Feldbach en 1144. C'est par cette Stéphanie, sœur du comte Udalric d'Eguisheim, qu'une partie du comté d'Eguisheim est advenue aux comtes de Ferrète, après la mort d'Udalric sans postérité.

Fréderic, comte de Ferrète, eut pour successeur son fils Louis, et celui-ci son fils, Fréderic II, qui fut mis à mort par son fils Louis, dit *Grimmel*, en 1232. Un autre de ses fils le remplaça sous le nom d'Ulric Ier, père de Thiébaut, qui lui succéda, et après lequel vint Ulric II, fils de Thiébaut, dans lequel s'éteignit la race masculine.

Ulric Ier mit, en 1271, son comté de Ferrète sous la suzeraineté de l'évêque de Bâle, et le reprit de lui comme fief oblat. L'instrument d'oblation fait connaître en quoi il consistait alors, savoir: le château et la ville de Ferrète, les châteaux de *Sogren*, *Blochmunt*, *Lewenberc*, *Morsberc*, *Liebenstein*, le château et la ville d'*Altkilche*, *Ammeratsviler*, *Sphebach*, *Hohennac*, *Vinnecke*, sa cour à *Senneheim*, avec ses appartenances, tant dans la ville que dehors; les cours de *Turlestorf*, *Buchsviler*, *Ruodensbach*, *Altkilche*, avec les fermes y appartenantes, de *Sphebach*, d'*Ammeratsviler*, *Brunnehaubten*, *Schveichusen*; les villages de

Thanne et d'*Omarkilche*, avec les hommes, advocaties (*Vogteyen*), fermes, vignes, champs, et généralement tous les droits de propriété à lui appartenant, sauf le château de *Schonenberg* et la cour d'*Illevurt*.

Ulric II, devenu ainsi, par le chef de son aïeul, vassal de l'évêque, et se trouvant sans enfans mâles, obtint de l'évêque, en 1318, que ses deux filles, Jeanne et Ursule, lui succéderaient. Jeanne s'étant arrangée avec sa sœur, apporta le tout en dot à Albert II, dit le Sage, fils de l'empereur Albert Ier. C'est par ce mariage que le comté de Ferrète passa dans les mains de la maison d'Autriche ou de Habsbourg, déjà revêtue de la dignité landgraviale de la Haute-Alsace.

L'on doit distinguer l'ancien comté, qui, d'allode qu'il était, est devenu fief oblat, d'abord masculin, ensuite féminin, de ce qui y est accru après l'oblation.

Le château et la ville de *Florimont*, *Blumenberg*, avec quelques villages, achetés par

les comtes de Ferrète à la fin du 13^e^ siécle, passa de même sous la suzeraineté de l'évêque peu après. Le château et la ville de *Delle* furent donnés au dernier comte Ulric par les princes de la maison d'Autriche. La seigneurie de *Rougemont*, qui était avenue aux comtes de Ferrète l'on ne sait d'où, a toujours resté allodiale; mais le plus grand accroissement que reçut le comté de Ferrète provint du mariage du dernier comte Ulric II avec Jeanne, fille du comte Renaut II, de Montbéliard, laquelle hérita de son père, mort en 1322, la seigneurie de *Belfort*, les terres de *Rosemont* et autres domaines.

Après ce sommaire du comté de Ferrète, nous passons à la seigneurie de Ferrète proprement dite. Elle forme la limite méridionale de la province, avoisinant les terres de l'évêché de Bâle; elle contient la petite ville de Ferrète, dominée par le château, et un bon nombre de villages divisés en six mairies, *Meyereyen*.

La ville de *Ferrète*, située sur le déclin

de la montagne, est moins ancienne que le château. La première mention qui s'en trouve est dans une charte de 1234, qui apprend que les hommes résidant dans le faubourg de Ferrète étaient également soumis aux comtes de Ferrète et à l'évêque de Bâle. Rodolphe, duc d'Autriche, a reconnu en 1361, comme fief de l'évêché, la forteresse, le château et la ville, *die Veste von Pfirt, Burg und Statt.* La ville et le château formaient une même fortification. La ville, munie de murs sans fossés, touchait au midi à des précipices, et était, de l'autre côté, défendue par le château. Elle fut cependant plusieurs fois prise et maltraitée. Les Bâlois la brûlèrent, ainsi que plusieurs villages, en 1445. Les Suédois, en 1633, enlevèrent la ville et le château, d'abord aux Autrichiens, ensuite aux paysans révoltés. Les priviléges de la ville, renouvelés par l'empereur Fréderic IV, consistaient dans la prérogative de nommer ses magistrats, dans le débit exclusif du sel pour toute la seigneurie, dans la franchise de contribu-

tions pour ceux qui ne possédaient pas de biens hors des murs; dans le pâturage à une lieue à l'entour de la ville; dans la jouissance des bois sur le territoire de cinq communautés voisines; dans quatre foires par an, outre le marché de la semaine.

L'église paroissiale, située hors de la ville, était autrefois unie à l'abbaye de Lucelle; elle est commune aux habitans du Vieux-Ferrète, *Altenpfirt*, et de *Rœdersdorf*. Les autres communautés de la seigneurie étaient, sous le régime autrichien, divisées dans les six mairies suivantes:

1° *Volfsveiler*, vulgairement *Volschveiler*, l'un des villages les plus considérables; *Lauter*, *Rœdersdorf*, qui a quelquefois donné son nom à la mairie; *Kiffis*, *Sondersdorf*, *Lüxdorf*.

2° *Mernach*, *Altpfirt*, qui est comme le faubourg de Ferrète, *Kestlach*, *Dürlisdorf*, *Vinckel*, d'où la rivière d'Ill prend sa source, *Liebsdorf*, *Mos*.

3° *Pfeterhausen*, gros village, et *Bisel*.

Dans le voisinage de Pfeterhausen, a jadis existé un autre village dit *Gerschveiler.*

4° Les nobles de Thullier jouissaient de droits éminens dans la mairie de Muspach, composée d'*Ober, Mittel* et *Nider-Muspach*, formant une même paroisse; de *Knœringen*, et *Volckersperg*, où l'abbaye de Lucelle avait un prieuré.

5° *Grentzingen, Steinsulz, Rappoltzveiler, Valtighofen* et *Riespach.* Il existait à Valtighofen deux châteaux, l'un appartenant féodalement aux d'Eptingen, et l'autre, qui est parvenu comme allodial des Ramstein à un sieur de Planta.

6° *Buxveiler, Vesentzhausen, Fislis, Lünstorf, Betlach* et *Oltingen*, qui est le plus grand village de la seigneurie, dans lequel les Mœrsperg et les nobles de Ferrète* exerçaient une juridiction co'ongère, ainsi

---

* Il ne faut pas confondre ces nobles de Ferrète, ou Pfirt, dont il'sera encore souvent question, et dont la famille s'est conservée jusqu'à nos jours, avec les comtes

qu'à Lauter; *Feldbach*, où la justice se rendait par un maire institué par les princes d'Autriche, tant en leur nom qu'au nom du prieuré de Feldbach, qui y était établi, et *Niderlarg*. Plusieurs des comtes de Ferrète ont reçu la sépulture dans l'église du prieuré de Feldbach.

De tous les villages ci-dessus, il n'en est que trois qui ont été nommés dans les lettres d'oblation du fief à l'évêché de Bâle, savoir: les cours de *Dürlisdorf*, *Buchsviler*, et *Rudenspach* ou *Riespach*. Les autres y étaient sans doute renfermés sous la qualification de fermes ou métairies. Les ducs d'Autriche, qui ont succédé au comté, ainsi qu'il a été dit, l'ont pendant plusieurs siècles repris de l'évêché, et ainsi reconnu sa directe.

Parmi les terres de cette seigneurie, que ses possesseurs ont baillé en fief ou sous-

---

de Ferrète. Leurs ancêtres étaient au nombre des ministrans, ou officiers des comtes, et ont contracté le nom du château.

fief, figure au premier rang le domaine de *Mœrsperg*, en français *Morimont*.

C'est un vieux château, sur une sommité de montagne, entre Ferrète et Porrentruy, qui, comme un des anciens domaines du comté, se trouve dénommé dans le titre d'oblation du fief à l'évêché de 1271. Rodolphe d'Autriche, possesseur du comté par succession, a investi, en 1361, les nobles de Mœrsperg du château supérieur et inférieur de ce nom. Il les a investis de même de *Lübendorf*, ou *Levoncourt*. *Ottendorf*, ou *Courtavon*, ainsi que *Welschen*, *Larg*, ou *Largue*, leur advinrent aussi par la libéralité des archiducs, et peu à peu un nouveau village se forma près du château lui-même, et contracta son nom. En 1582, les Mœrsperg, pour payer leurs dettes, vendirent leur seigneurie aux comtes d'Ortenberg, dits de Salamanque, Espagnols. A l'extinction de ceux-ci, et les Mœrsperg existant encore, puisque le dernier n'est mort qu'en 1686, Louis XIII fit don de cette seigneurie à Robert de Vigna-

court, natif de la Champagne, et commandant pour le roi à Porrentruy et Saint-Ursanne en 1641, don que Louis XIV convertit en fief en 1654. Le château de Morimont fut détruit par le feu dans le courant du 17ᵉ siècle.

Le château du *Blochmont*, ou *Blochmund*, dont l'on n'aperçoit plus que des ruines, assis sur la sommité orientale d'une grande montagne dépendante du Jura, que les habitans nomment en allemand *der Blauen*, et en patois *Blomont*, fut successivement donné en fief aux Thierstein et aux d'Epting. Il fut ruiné par les Bâlois en 1449, et depuis lors il n'a plus été restauré. Les archiducs en ont cependant payé, en 1529, 2400 florins aux Epting, pour le retirer de leurs mains; une ferme située aux pieds de la montagne, et deux lieues de territoire, en dépendent.

De la région du Blochmont l'on aperçoit, au-delà du ruisseau de Lucelle, les débris d'un autre vieux château fort appelé *Lœvenberg*. Il avait été vendu pour 1300 florins à

l'abbaye de Lucelle, en 1526, par Jean Thuring, noble bâlois, qui avait aussi, huit années auparavant, transmis à la ville de Bâle le château de Münchenstein, chaque fois avec le consentement des archiducs propriétaires de la directe. Théobald, abbé de Lucelle, fit détruire le fort de Lœvenberg, pour empêcher qu'il ne devînt un asile de voleurs.

Le château de *Liebenstein*, près du village de *Liebsdorf*, fut d'abord inféodé aux nobles de Liebenstein, ensuite aux Mœrsperg, en 1361, et l'année suivante à la famille de Ferrète, qui possède aussi le village de *Bendorf*, près de Ferrète.

Leimen, *Pieterthal*, *Valdeck* et *Reineck*, près du château de Landscron, passèrent, en 1453, des nobles de Ratperg aux Reichenstein et aux Andlau, avec l'agrément du seigneur direct. Vers l'année 1580, les Reichenstein avaient réuni le tout dans leurs mains. Ils ont aussi tenu en fief le village de *Buschveiler* à partir de 1361.

La famille noble de Rotberg, qui avait tenu

en fief le village de *Rottersdorf*, l'a vendu, avec la permission de l'empereur Maximilien Ier, en 1514, à la ville de Soleure, et a conservé en fief le village de *Wentzveiler*, vers Bâle.

Ober et *Nider-Hagenthal* appartenaient allodialement aux comtes de Thierstein et aux nobles d'Epting, lesquels en ont fait un fief oblat envers la maison d'Autriche en 1465. Les d'Epting possédaient de plus comme allodiaux *Neuviller* et *Oberdorf*.

Liebensveiler, qui avait été confisqué par le roi sur les Vesemberg en 1683, leur fut rendu avec d'autres fiefs.

Les Flachsland possèdent *Dürmenach* depuis plusieurs siècles. Hennemann de Flachsland l'a offert en fief aux Autrichiens en 1344. Le village et le château ont été brûlés par les Bâlois en 1354.

Münchendorf, ou *Münchhoff*, vieux château avec un étang, des forêts et des champs, possédés par les Trucksess, et *Hægenheim*, village possédé par les Bœrenfels, étaient des

fiefs de l'évêque de Bâle. Le premier était sous la juridiction de Ferrète.

Cette seigneurie de Ferrète est en général moins fertile que le surplus du comté; elle manque de vignes et d'étangs poissonneux. Ses habitans, braves et robustes, ont souvent donné des preuves de valeur dans les attaques des Suisses contre la maison d'Autriche. Du temps de l'archiduc Sigismond, dissipateur de sa fortune, cette seigneurie fut impignorée, en 1469, à Christophe de Rechenberg, et ensuite aux Trucksess de Volhausen, et rédimée en 1504, avec la permission de l'empereur Maximilien 1er, par Marc Reich de Reichenstein, moyennant 6100 florins. Ferdinand 1er la retira en 1540, et l'engagea derechef peu après aux comtes de Fugger. L'autorité autrichienne ayant été détruite par les Suédois et les Français, la seigneurie fut donnée au major-général suédois *Taupadel*, duquel elle passa à son fils *Axel*. Une donation royale l'a mise dans les mains du cardinal Mazarin en 1659, en même temps que les seigneu-

ries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Isenheim.*

SEIGNEURIE D'ALTKIRCH.

Cette seigneurie, située au milieu du Sundgau et du comté de Ferrète, arrosée par l'Ill et la Larg, offre un territoire fertile.

Le château d'*Altkirch*, placé sur une hauteur, a donné à la seigneurie et à la ville le nom qu'il a pris lui-même d'une vieille église que l'on croit y avoir été bâtie dès les premiers temps de la chrétienté. Il n'en est mention dans les titres qu'à partir du 12e siècle. Les anciens comtes de Ferrète, et après eux les archiducs, leurs successeurs, paraissent avoir préféré souvent l'habitation de ce château à celui de Ferrète, comme étant plus agréable et plus commode pour le gouvernement de leurs affaires. Les Suédois s'en sont rendu maîtres deux fois dans le courant d'une

* Ce don fut révoqué par décret de l'assemblée nationale de France, le 25 juillet 1791.

année. La tour n'avait plus, dans le 17ᵉ siècle, que trente pieds de hauteur; le puits taillé péniblement dans le roc était à peu près comblé.

La ville, qui n'est séparée du château que par un fossé, a été bâtie sur le déclin de la colline, par le comte de Ferrète Fréderic II, au commencement du 12ᵉ siècle. La ville et le château ont figuré dans l'acte d'oblation du comté à l'évêque de Bâle, de 1271. La ville fut toujours médiocre, cependant plus grande que Ferrète, et jouissant des mêmes priviléges. Elle a quatre foires, les plus fréquentées du Sundgau; un official de l'évêque de Bâle y fut établi à la demande des archiducs.

Outre la ville et le château, six mairies composaient la seigneurie.

1° La mairie de Larg (*Meyerthum auf der Larg*), de laquelle dépendaient les villages de *Largitzen* (l'ancienne *Larga-Romanorum*), *Ueberstrass*, *Friesen*, *Hündlingen*, *Strutt*, *Moritzheim*, ou *Mertzen*, *Viller*, *Saint-Ulrich*, où était un prieuré; *Altenach*, *Saint-Luckar*, *Manspach*.

2° La mairie de la vallée de Huntzbach, comprenant *Huntzbach, Berensveiler, Jettingen, Franckenheim, Weiler, Hausgauen, Schvobach, Zæsingen, Waldbach, Heuviller, Tagsdorf, Emlingen, Weitersdorf, Wahlen.* Les trois villages suivans, *Tagolsheim, Obermorschveiler* et *Aspach*, ont plus tard été érigés en une mairie séparée.

3° Mairie de Bettendorff, contenant *Bettendorf, Hirtzbach* et *Henflingen.* Dans le voisinage de Hirtzbach a péri le village *Saint-Léger.*

4° *Ballersdorf,* ou *Baltersdorf;* 5° *Illfurth;* 6° *Hochstett.* Chacun de ces trois villages formait une mairie; Ulric 1er, comte de Ferrète, avait excepté Illfurt de l'oblation en fief du comté de Ferrète en 1271; mais Thiébaut, son fils, l'a offert à l'évêque sept années après.

Il convient de joindre à la description géographique de la seigneurie d'Altkirch les fiefs renfermés dans son enclave.

Les nobles de Montjoie (*Froberg*), primitivement appelés de Gliers, possèdent le fief autrichien du château et du village de *Heimersdorf*, ainsi que d'une partie de *Hirsingen* et *Ruderbach*. Le comte de Montjoie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, a reconstruit splendidement l'ancien château de Hirsingen, dans le courant du 18e siècle. Les Montjoie ont succédé, par don du Roi, en 1697, aux Ramstein, dans le domaine de *Jettingen*, dont la haute juridiction appartenait à la maison Mazarine.

Le château détruit et le village de *Hagenbach* avaient donné leur nom à une famille noble qui a joué un grand rôle dans les affaires de l'Alsace au 15e siècle. A l'extinction de cette famille, Louis XV a conféré Hagenbach au comte de Lœvenhaupt, lequel l'a vendu, avec la permission du roi, aux Schœnau.

L'illustre famille des Reinach possédait quatre châteaux, qui ont donné leurs noms à ses différentes branches, à savoir : *Hirtz-*

bach, *Heidveiler*, *Freningen* et *Luemschveiler*, le premier à environ une demi-lieue d'Altkirch, les autres plus bas, vers Mulhausen. Après les nobles Hack de Schweighausen, le fief du château de *Hirtzbach* était advenu, en 1458, à Thiébaut de Taxfelden et à ses héritiers; les nobles de Grandvillars leur succédèrent en 1555; Jean Villinger, chancelier de l'archiduc, prit la place de ceux-ci en 1571, et vendit le fief à Beat Grass, dit *Vay*, assesseur de la chambre d'Ensisheim. Celui-ci le convertit en allodial en 1582. Peu après il advint par mariage aux Reinach. L'antique château fut renouvelé par Fr. Jos. de Reinach, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Le village, qui avait appartenu à la seigneurie d'Altkirch, passa aux Reinach par voie d'échange.

Le village et le château de *Heidveiler* appartenaient à la noble famille de Heidveiler, qui s'est éteinte environ au milieu du 14e siècle. Le château ayant fait retour aux princes d'Autriche, ils en donnèrent l'investiture d'a-

bord à Conrad Waldner, en 1394, ensuite aux nobles de Morimont. Caspar de Morimont, poussé par le besoin, vendit, en 1486, le château et le village, avec plusieurs autres biens féodaux, à Erhard de Reinach.

Le fief de *Freningen* fut donné en 1312, par Ulric II, comte de Ferrète, sous condition de retour, à Conrad de Flachslanden. Léopold IV substitua, en 1458, aux Flachslanden, les Hartmansdorf, et l'empereur Charles-Quint, aux Hartmansdorf les Reinach, à qui le château et le village ont resté depuis 1538. Le village fut brûlé par les Suisses en 1468; il renaquit peu après de ses cendres. Jean-Christophe de Reinach reconstruisit magnifiquement le château, dont l'ancienne architecture était gothique.

Luemschveiler se distingue parmi les villages du Sundgau par ses vins rouges de bon goût.

Karspach, ou *Carolsbach*, a deux châteaux; l'un appelé le Supérieur, ou le *Freyhof*, et l'autre l'Inférieur. L'un et l'autre, ainsi

que le village, étaient un fief possédé par les nobles de Ferrète. Ulmann de Phirreto l'obtint le premier en 1365. Karspach a existé dès le 7ᵉ siècle; il était compris dans le don fait par le duc Athic au monastère de Hohenbourg (Sainte-Odile).

Brunstatt, *Riedisheim* et *Pfaffstatt*, villages situés dans les environs de Mulhausen, eurent à peu près une même destinée, en ce qu'ils ont tous les trois été tenus, au 16ᵉ siècle, en fief, par Gabriel de Salamanque, originaire d'Espagne, auteur des comtes d'Ortenberg, et qu'ils ont tous été successivement impignorés à plusieurs créanciers, et notamment à la ville de Mulhausen, à laquelle les Suédois les livrèrent en 1632. Sur un procès élevé par les Vignacourt, à qui le roi avait donné la seigneurie des Mœrsperg, successeurs des Ortenberg, le conseil provincial leur adjugea les villages de Brunstatt et Riedisheim; ce qui n'a pas empêché qu'ils ne fussent vendus, sept années après, à Martin Besenvald, patricien de Soleure, pour payer

les engagemens. A la différence de ces deux villages, qui étaient fief autrichien, Pfaffstatt relevait de l'évêque de Bâle, lequel, à l'extinction de la race des comtes d'Ortenberg, le vendit sous le lien féodal, en 1658, à Sébastien Zurhein. Les descendans de celui-ci y rebâtirent le château en 1725; ils possédaient de plus le fief de *Dornach*, procédant de l'église de Murbach, et le fief autrichien de *Nidermorschveiler*, lequel était transmissible aux femmes.

Le château de *Biss*, ou *Beiss*, ainsi que le village de *Didenheim*, peu au-dessus de Mulhausen, ont été de même achetés par les Besenvald en 1648. Ils avaient été, en 1471, un allodial des nobles de Rust, et auparavant, des nobles de Grœningen.

Zillisheim et son château, pendant qu'ils appartenaient aux Hartmansdorf, furent incendiés par les Mulhousiens en 1452. Après les Hartmansdorf, ils furent engagés, au 16e siècle, aux Rust, et en 1620 aux nobles de Ferrète. Jean-Adam de Pfirt, pendant qu'il

était vogt, ou gouverneur du Sundgau, y construisit, à la place du vieux château, un palais ayant autant de fenêtres que de jours dans l'année.

Le village d'*Illzach*, situé au confluent de l'Ill et de la Doller, est appelé *Hilsiacum* dans une charte de 835. Il y existait dans ce temps un palais royal. Ce village, après avoir appartenu aux comtes de Wurtemberg, est devenu, en 1437, la propriété de Mulhausen. Cette ville avait un autre village voisin, dit *Modenheim*, lequel n'a jamais pu se relever d'un incendie qu'il a essuyé au 15e siècle. Le château d'Illzach était propriété autrichienne; moitié en fut conférée, en 1454, aux Ribeaupierre; l'autre moitié, en 1469, à Dietric de Hus; il passa ensuite aux Geil de Geilsperg, plus tard aux Hohenfürst, et ensuite à Christophe Streitt, qui le vendit, en 1616, à Pierre de Landenberg.

Le village de *Lauterbach* et son prieuré étaient dans l'entière dépendance de l'abbaye de Lucelle.

De même que la seigneurie de Ferrète avait été engagée, sous l'archiduc Sigismond, aux Rechenberg et aux Trucksess, celle d'Altkirch le fut, pour 11,000 florins, aux Ramstein et aux Andlau. Rodolphe, comte de Soulz, obtint de l'empereur Maximilien 1er de la racheter, moyennant qu'on lui en laisserait la jouissance pendant trois ans. A l'expiration de ce terme, Altkirch et Ferrète furent remis en engagement par Ferdinand 1er au comte Raimond de Fugger et à ses héritiers; la seigneurie d'Altkirch fut retirée par le roi et donnée, en 1639, à un certain Betz de Sainte-Marie-aux-Mines, qui était colonel de cavalerie dans l'armée suédoise, et qui la transmit, à sa mort, à son frère. Le cardinal Mazarin en prit possession en 1659, comme comprise dans le don que lui fit Louis XIV du comté de Ferrète.

SEIGNEURIE DE THANN.

Cette seigneurie est confinée à l'orient par l'Ill et le village de Lauterbach; à l'occident,

par les vallées de Saint-Amarin et de Masse-vaux ; au midi, par la seigneurie de Belfort ; au nord, par Cernay et Steinbach. En exceptant le château de Thann, dit *Engelburg*, chef-lieu de la seigneurie, elle est entièrement située au-delà de la Thur, et par conséquent dans le Sundgau. Avant que cette seigneurie ne relevât, comme tout l'ancien comté de Ferrète, à titre d'oblation, de l'église de Bâle, le château avait été résigné par le comte de Ferrète Ulric Ier, entre les mains de l'évêque de Strasbourg, et repris de lui à titre de vasselage. Il y existait anciennement une riche chapelle dédiée à Sainte-Catherine. Les Français ont fait sauter le château en 1674.

La ville de *Thann* est assise aux pieds de la montagne, sur laquelle l'on voit les ruines du château, entre un vignoble dont les vins blancs du *Rangen* se sont acquis une grande réputation, des prairies et la rivière de la Thur, à l'entrée de l'agréable vallée de Saint-Amarin, par laquelle il y a un passage en Lorraine.

Le comte Thiébaut de Ferrète y attira, en 1297, des religieux de l'ordre de Saint-François; il leur fit don d'un vivier situé au pied de la montagne d'Engelburg, et ils construisirent leur monastère hors des murs, dans le voisinage de la porte d'Enhaut. Thann, de village, devint en peu de temps bourg et ville. La princesse Jeanne, fille du dernier comte de Ferrète, qui a épousé Albert-le-Sage, duc d'Autriche, afin d'ajouter à la dignité du nouveau magistrat de la ville, lui soumit, en 1344, les quatre villages voisins, *Altthann*, *Erbheim*, *Aspach-le-Haut* et *Aspach-le-Bas*, et son fils Rodolphe, en 1361, les villages de *Hohenrodern*, *Rammersmatt*, *Orzenveiler* et *Leimbach*. Les habitans de ces villages reçurent droit de bourgeoisie dans la ville, dont l'agrandissement finit par absorber les villages d'Erbheim et d'Orzenveiler. Deux faubourgs se formèrent; l'un dit *Kattenbach*, en-deçà de la Thur, et l'autre au-delà, vers la vallée. La ville reçut quelque lustre par la demeure

qu'y prirent les Reinach, les Waldner, les Landenberg, les Rust et d'autres gentilshommes, et par la translation du chapitre collégial de Saint-Amarin dans l'église de Saint-Thiébaut, en 1442. La première pierre de cette église remarquable fut posée à l'angle septentrional, le 8 des calendes d'août 1430. La tour, dessinée à l'imitation de celle de Strasbourg, fut commencée en 1503, et achevée par l'architecte *Rumict Valch*, en 1516, sous le comte Sigismond de Lupfen, vogt de Thann, et Gabriel Surgant, receveur, ainsi que le témoigne une inscription au haut du clocher, à l'endroit où commence la flèche.

La ville jouissait, sous la domination autrichienne, du privilége d'asile; ce qu'indique une cour, près de la maison de ville, appelée *Freyhof*. Le duc Albert lui avait accordé droit de monnaie dès 1387; elle l'exerça à partir de 1418 jusqu'en 1624. Les armes que lui avait accordées l'archiduc Sigismond, en 1469, étaient coupées en deux parts; à la droite l'écusson d'Autriche, et à la gauche un pin vert.

Les princes d'Autriche avaient placé à Thann, en 1486, leur chambre des comptes et le trésor; ce qui la fit appeler *Legestatt.* Elle obtint de l'empereur Fréderic IV des foires, dont Maximilien 1er a augmenté le nombre, et elle tenait le débit exclusif du sel dans toute la seigneurie, par concession du duc Rodolphe, de 1432.

La forme du magistrat ne fut pas toujours la même; au commencement du 13e siècle, un receveur, *Schaffner*, y présidait, comme lieutenant de l'obervogt, qui gouvernait toute la seigneurie. Bientôt après, le magistrat se forma d'un bourguemestre et prévôt, et de huit assesseurs. Le nom de prévôt fut aboli par la suite, et il y eut deux bourguemestres.*

---

* Composition du magistrat en 1789 :

Grand-baillif, M. de Clebsattel; procureur-fiscal, M. Leclerc; Greffier, M. Rey.

Bourguemestres : MM. Tourné et Clebsattel fils.

Conseillers : MM. Bachert, Adel, Schott, Greder, Grueber et Fritz.

Thann fut pris par les Suédois en 1632; mais ils ne l'occupèrent pas long-temps. En 1635, Bernard de Veimar mit en fuite le duc de Lorraine, et se rendit maître, après un long siége, en 1639, de la ville et du château, défendus par les troupes lorraines. Jean de Rosen, frère de Reinhold, fut alors constitué gouverneur de l'un et de l'autre. Cet emploi échut, en 1648, au colonel Jean-Christophe de Grun, lequel, par imprudence, attira à la ville un nouveau siége en 1654, et y fut fait prisonnier par le maréchal de la Ferté, commandant des troupes du roi. Le même expulsa de Belfort le comte de la Suze.

La seigneurie de Thann consistait dans la magistrature ou *Gericht* de la ville, en deux prévôtés, *Vogteyen*, et en quatre mairies, *Meyerthümer*.

La juridiction de la ville s'étendait sur trois petites mairies qui ne formaient avec la ville qu'une même cité; c'étaient: 1° la mairie de *Hohenrodern*, comprenant *Leimbach* et

Rammersmatt; 2° *Aspach-le-Haut* et *le Bas*; 3° *Altthann*.

Les deux *Vogteyen*, ou prévôtés, étaient *Burnhaupten* et *Traubach*; celle de Burnhaupten était partagée en deux mairies, l'une supérieure, composée d'*Ober* et *Nider-Burnhaupt*, et du village de *Giltveiler*; l'autre inférieure, consistant en sept villages, *Ammertzviller*, où il y avait le château allodial de M. Desmarais; *Bernveiler*, *Galfingen*, *Ober* et *Nider-Spechbach*, *Breunighofen* et *Enschingen* ou *Enschusingen*. Il existait cinq châteaux dans ces quatre derniers villages; il y en avait deux dans Spechbach-le-Haut, l'un aux Reinach, et l'autre aux Zurhein; c'étaient des allodiaux. Un plus considérable, dans Spechbach-le-Bas, appartenait, au 13ᵉ siècle, aux comtes de Ferrète; les Altenach en eurent la moitié; les Brünighofen leur succédèrent en 1520, et à ceux-ci les Gohr. L'autre moitié, sous-fief des Ratzamhausen, *Zumstein*, a passé par eux aux Bernhold. Le château de Brünighofen, bâti

sur un sol marécageux, donna son nom à la famille des Brünighofen. Quant au château d'Enschingen, Guillaume de Waldner l'offrit en fief au landgrave Léopold-le-Probe, en 1379.

La prévôté de Traubach avait quatre mairies: 1° celle de *Dannemarie*, sur la Larg, village fort considérable, dont les foires de la Saint-George étaient renommées dans le Sundgau, renfermant en outre *Gommersdorf*, *Volfersdorf*, *Ratzveiler* et *OElbach*; 2° celle de *Traubach*, composée d'*Ober* et *Nider-Traubach*, et *Gevenatt*. Entre les deux Traubach, il y avait un château que les Schütz ont tenu en fief; il était en ruines dès 1454. 3° *Falckveiler*, *Hecken*, *Sternenberg* et *Linden*; 4° *Bretten*, *Burckhardsveiler*, *Bernhardsveiler* et *Welschsteinbach*, en français *Esteimbe*. L'office de prévôt de Traubach était un fief jouissant de droits importans; il était possédé, au commencement du 16^e^ siècle, par les Schütz; après eux il passa à Walther Schvendi; en

1651, à Benoît Glutz de Soleure; en 1677, à Jean Beat Villeman; en 1690, à Volfgang de Schœnbeck; en 1728, à M. de Corberon, premier président du conseil d'Alsace, et trois années après, aux Clebsattel, comme fief masculin.

Les quatre autres mairies de la seigneurie de Thann étaient : 1° celle de *Balschveiler*, contenant en outre *Uberkümm*, *Butveiler* et *Eglingen*. Une grande partie du lieu de Balschveiler appartenait d'abord aux nobles de Huning; ensuite aux Lichtenfels, qui ont vendu leurs droits aux Hervart, en 1649, pour 8080 florins; 2° celle de *Sulzbach* ou *Sope*, composée d'*Ober* et *Nider-Sulzbach*, *Diefmatt* et *Morzveiler*; 3° celle de *Reiningen*; et 4° celle de *Rispach*, ou *Reppe*; ces deux mairies ne consistant chacune que dans un village. Deux villages, nommés *Deckveiler* et *Urveiler*, ont péri près de Reiningen.

Les nobles de Hack ont eu, en 1397, par manière d'oblation et d'échange, *Schweig-*

hausen, *Ennveiler* et *Michelbach*. Schweighausen a passé aux Waldner en 1572; Ennveiler a péri, et Michelbach a été cédé, du consentement des Hack, aux Reinach, en 1482.

Le château de *Vittenheim*, allode des nobles de Hus, a été offert par eux aux princes d'Autriche en 1322. Gualther d'Andelo a recueilli, en 1419, ce fief, avec quelques villages, parmi lesquels se trouvait *Kungersheim*. Le château de Vittenheim a été brûlé par les Suédois en 1632.

Les Hagenbach tiennent à *Buttveiler* un château féodal bâti par eux au milieu du 15e siècle, et ils possèdent en outre le village de *Vittolsheim*, comme fief de l'église de Bâle.

La seigneurie de Thann était comprise, comme celles de Ferrète, d'Altkirch et de Belfort, dans le don fait par Louis XIV, en 1659, à la maison de Mazarin.

SEIGNEURIE DE BELFORT.

Le château de *Belfort* a donné son nom à la seigneurie, nom qu'il a lui-même reçu, soit de l'aménité de son site, soit de l'élégance de sa construction. Il est placé à peu près au centre de la seigneurie, sur un rocher qui, du côté de la ville, est plus roide et plus élevé que vers le levant et le nord, où il a été muni d'un fossé entaillé dans le roc. Sa forme est quadrangulaire. De son sommet l'on voit non-seulement l'Alsace, mais le diocèse de Bâle, la Suisse, la Bourgogne, le comté de Montbéliard et les confins de la Lorraine.

Dans les premiers temps des Autrichiens, le château était gardé par les habitans du voisinage. En 1590, la régence d'Ensisheim y établit une garde permanente. Le château essuya trois siéges dans le 17e siècle; il fut enlevé sur les Autrichiens par les Suédois en 1634, et au nom du roi, par le comte de la Suze, en 1636. Celui-ci en fut créé gouverneur,

ainsi que de Delle; mais, étant devenu infidèle au roi, il a fallu que le maréchal de la Ferté l'en débusquât par un siége en 1654.

La rivière de la Savoureuse accourt de la vallée de Rosemont sur la ville, où ses eaux sont introduites par un canal. Six routes royales se dirigent sur Belfort; l'une conduit par Delle à Porrentruy, et dans l'intérieur de la Suisse; l'autre à Besançon; la troisième, par Vesoul, à Langres et Paris; la quatrième, par la vallée du Rosemont et le ballon de Giromagny, en Lorraine, route remarquable et digne des Romains, par la difficulté qu'il a fallu surmonter pour sa construction à travers les rochers et les montagnes; la cinquième se dirige sur Colmar et Strasbourg, et la sixième sur Huningue et Bâle; ce qui fait de Belfort une place opportune au commerce. Les marchandises des deux Bourgognes et de la Champagne, et notamment les vins, y affluent. Pendant que cette ville faisait encore partie du comté de Montbéliard, Renaut de Bourgogne, comte de Montbéliard,

Wilhelmine, sa femme, et Othenin, leur fils, l'enrichirent, en 1307, de nombreux privilèges, que Henri de Montfaucon, gendre et successeur de Renaut, confirma par une nouvelle charte en 1322. Les anciens documens distinguent Belfort en trois parties, *le châtel, le bourg* et *la ville.*

La princesse Jeanne de Montbéliard, fille de Renaut, qui avait épousé en premières noces le dernier comte de Ferrète, en deuxièmes noces, Rodolphe, marquis de Baden, et en troisièmes Guillaume, comte de Katzenelnbogen, y fonda un hôpital pour douze pauvres en 1349. La même, en 1342, avait converti l'église paroissiale en une collégiale de douze chanoines, dont le nombre s'est réduit, par les malheurs des temps, à six. Cette église, qui existait jadis aux pieds du château, a été, dans les temps modernes, reconstruite somptueusement au milieu de la ville. Une tradition incertaine veut que l'église de Saint-Christophe, qu'on nomme vulgairement *la Brasse,* placée dans le fau-

bourg, et près du cimetière, ait été l'ancienne église paroissiale. En 1400 la ville fut en partie détruite par un incendie. Elle eut beaucoup à souffrir aussi des guerres subséquentes des Bourguignons.

Le comte Renaut accorda aux habitans l'élection de leurs magistrats, au nombre de neuf, appelés vulgairement *les neuf bourgeois;* ils étaient présidés alternativement par l'un d'eux. Le prévôt, officier du seigneur, était aussi pris parmi les habitans; il exerçait principalement son autorité dans les jugemens criminels. La chambre impériale de Spire décida, en 1544, que rien ne pouvait être statué dans la ville sans lui; les cas de lèse-majesté, d'hérésie, de simonie et de sacrilége, étaient réservés à lui seul: il avait double suffrage au magistrat *. Les bourgeois établis hors des murs de la ville payaient annuelle-

* Composition de la magistrature de la ville en 1789: Prévôt, M. Bourquenot; maître-bourgeois, M. de la Porte.

ment 12 sous pour la conservation de leur droit; la ville elle-même, d'après une convention faite avec le comte Renaut, lui payait, par manière d'abonnement, pour toutes contributions, une somme annuelle de *mille livres estevenans*, la livre estevenant équivalant à 16 sous 8 deniers. La ville avait quatre foires. Son principal revenu consistait dans sa forêt de *Salbert*, qui est un don du même comte Renaut, dans des pâturages et quelques péages; elle jouissait aussi, par concession de 1463, du débit de sel dans toute la seigneurie.

Outre l'hôpital de la comtesse Jeanne, les habitans en ont fondé un autre sous l'invocation de sainte Barbe.

L'archiduc Léopold érigea, en 1619, un couvent de capucins dans le faubourg.

Conseillers : MM. Viguier, Boyer, Michel Moissonnier, Bourier, Roussel, Rossé et Clerc.

Procureur fiscal, M. de la Porte fils; greffier, M. Éléonore Moissonnier.

Près de la ville il a été formé à grands frais un réservoir d'eau pour alimenter les fontaines publiques.

L'on ne peut passer sous silence ce qu'à Belfort l'on appelle *la tour de la Miotte*, construction carrée et quasi pyramidale, qu'on aperçoit sur un monticule voisin, et duquel l'on voit le Rhin et le château de Ferrète, qui en est à neuf lieues. L'on prétend qu'elle servait anciennement à signaler l'approche de l'ennemi, en y allumant des feux. Quelle qu'ait été sa destination, la ville prend soin de la conserver.

Les armes de la ville sont une tour fortifiée, avec les lettres B F placées des côtés.

Son territoire est d'une médiocre fertilité, mais riche en minerai de fer; ce qui fait que les fourneaux de fonte et les forges abondent dans le faubourg, d'où il sort annuellement 200,000 livres de fers doux d'excellente qualité, que le commerce expédie au loin.

Le domaine de Belfort renferme cinq districts ou seigneuries distinctes, dans lesquelles

l'on parle le patois, et que l'on considère comme ayant fait partie de l'enclave seigneuriale de Belfort, parce qu'elles ressortissaient très-anciennement de la juridiction du château, quoiqu'ayant eu depuis des maîtres particuliers ; ce sont : 1° la *prévôté de Belfort ;* 2° celle d'*Angeot,* en allemand *Ingelsod ;* 3° la grande mairie de l'*Assise,* en allemand *Essis ;* 4° la seigneurie de *Rosemont,* et 5° la seigneurie de *Delle.*

Prévôté de Belfort.

La prévôté de Belfort se sous-divisait encore en cinq mairies, *Meyerthümer,* savoir : 1° *Pérouse,* village le plus rapproché de la ville vers le levant, et *Offemont ;* 2° *Chatenois,* en allemand *Kestenholtz ; Vourvenans, Bermont,* autrefois *Belmont ; Botans,* et douze maisons dans les villages de *Nommay, Brognard* et *Dampierre,* de la principauté de Montbéliard ; *Villar-le-sec,* dépendant de Chatenoy, et *Oye,* réuni à Bermont ; 3° *Cravanche* et *Baviller,* 4° *Be-*

thonviller, en allemand *Bethveiler*, et *Lagrange;* 5° *Buc* ou *But*, avec partie du village voisin de *Mandrevillar*, dans la seigneurie d'Héricourt.

Prévôté d'Angeot.

Celle-ci consiste en deux mairies; la première, renfermant *Angeot*, *la Rivière*, *Vautiermont*, en allemand *Waltersperg;* *Saint-Côme* (*Sanct-Cosmann*), *Novillar*, (*Neuveiler*), *Rechotte*, *Antrage* et *Eschene* (*zu der Eichen*). Ces deux derniers villages ont été inféodés, en 1478, à Fréderic de Montreux et à ses héritiers. Le château féodal d'Angeot a été possédé par la noble famille d'Ingelsod seule, jusqu'en 1430, et ensuite pendant 48 ans en communauté avec les nobles de Sulzbach. En 1530 Paucrace de Zschaffoy a succédé aux Ingelsod; son fils a vendu le château, du consentement de l'archiduc Ferdinand, en 1583, à Thiébaut Mægerer, chancelier de l'abbaye de Murbach, qui a laissé des héritiers des deux sexes. Quant à la sei-

gneurie même d'Angeot, les comtes de Ferrète paraissent y avoir eu quelques droits, avant le mariage du dernier comte avec Jeanne de Montbéliard, puisque le comte Thiébaut a concédé dès 1295, au monastère de la Sainte-Vierge du Val-Dieu, des dîmes dans le territoire d'Angeot; un vestige de l'ancienne servitude des habitans se rencontre dans le droit de *Fall*, qu'ils payent.

Grande mairie de l'Assise.

La grande mairie de l'Assise se divise en deux moindres; la première, appelée *Assise-sur-l'Eau*, parce qu'elle est dans la direction de la Savoureuse, comprend: *Danjoutin*, *Audelnans*, *Sevenans*, *Leuppe*, *Moval*, *Tretudans* et *Dorans*; la seconde, appelée *la Haute-Assise*, consiste dans *Chevremont* (*Geissenberg*), *Petite-Croix* (*Klein creutz*), et en partie *Besoncourt* (*Bischingen*); dans l'enclave de cette mairie, le petit village de *Fontenelle* était un domaine particulier, que Thiébaut de Grandvillars, qui l'avait acheté

de Henri Darol, a offert en fief aux Autrichiens, vers 1478. André Teubler, qui y a succédé aux Grandvillars, l'a transmis à Adam de Hohenfürst, des descendans duquel il est parvenu en 1608 à Henri Bisantzer, en français *Besançon*, citoyen de Belfort.

Domaine de Rosemont.

Le domaine de *Rosemont*, portion considérable de la seigneurie de Belfort, a tiré son nom du château *Rosenberg* ou *Rosenfels*, situé au pied des Vosges. Le domaine se divise en Haut et Bas-Rosemont, et en deux mairies d'étendues fort inégales, qui sont échues à la maison d'Autriche, par succession de celle de Montbéliard. Le haut Rosemont consiste dans la mairie de *Chaux* ou *Tscha*, comprenant *Valdhoy*, *Sermamagny*, *Evette*, *la Chapelle-sous-Chaux*, en patois *Cappeltscha* et *Giromagny*, grand village, qui a dû son accroissement aux mines qui s'y trouvent; *le Puix* ou *Soda*, *Vesemont* ou *Vesenberg*, *Rougegoutte*, *Gromagny*,

Eloi et *Auxelle-le-Haut*. Les mines ont fait naître ce village au 16ᵉ siècle; il a été donné en fief, avec basse justice, à un sieur Heydemburg, directeur de ces mines. Le village plus ancien d'*Auxelle-le-Bas* ou *Nieder-Assel*, et son château, étaient un fief de la famille Assel dès 1347, qui, après avoir passé par plusieurs mains, est resté depuis 1520 dans celles des nobles de Ferrète. *Rougegoutte* et *Gromagny*, fief possédé sur la fin du 14ᵉ siècle par la famille de Masmunster, a été donné par les archiducs, après l'extinction de cette famille, aux nobles de Roppe, autrefois dit *Roppach*. *Rosemont-le-Bas* se compose des villages d'*Argesans*, *Banvillar* et *Urserey*, sur la route de Belfort à Besançon.

Les sujets du Rosemont, comme la plupart de ceux de la seigneurie de Belfort, anciennement de condition servile, ont été affranchis sous la domination autrichienne, comme l'enseigne un diplôme de l'archiduc Sigismond de l'année 1467. Un officier seigneurial, sous

le titre de *lieutenant de Rosemont*, en allemand *Statthalter* ou *Amptverwalter im Rosenfelserthal*, présidait à cette seigneurie, ainsi qu'aux deux mairies voisines de Méroux et d'Estuffont ; la première, composée de *Méroux* (*Mœrlingen*) et *Vezelois* (*Visvald*), près duquel dernier lieu les Suédois ont fait un grand carnage, en 1633, de paysans révoltés ; la seconde, d'*Estuffont-le-Haut* (*Ober-Stauffen*), d'*Estuffont-le-Bas*, d'*Anjoutey, Petitmagny, Bourg* et *la Madelaine*. Il paraît que cette dernière mairie, propriété des comtes de Ferrète, avait appartenu à la seigneurie de Rougemont, dont on parlera ci-après, et en a été détachée lorsque les Autrichiens, successeurs des comtes de Ferrète, ont donné Rougemont en engagement.

Seigneurie de Delle.

Le château de *Delle*, orné de trois tours, assis sur un rocher, dominait la ville et le pays. La ville, appelée par les Latins *Dativa*, et par les Allemands *Dattenried*, a été don-

née en 728, avec l'église de Saint-Dizier et autres domaines, à l'abbaye de Murbach, par le comte Eberhard, fils du duc d'Alsace Adelbert. Hugon, abbé de Murbach, l'a offert en fief, en 1232, au roi Henri, fils de l'empereur Fréderic II, à condition d'en faire un lieu fortifié. L'on ne sait comment elle est sortie des mains de l'abbaye, mais à la fin du 13e siècle elle était dans la possession des comtes de Montbéliard, desquels elle a passé dans celle d'Albert Ier, roi des Romains; Léopold, fils d'Albert, l'a donnée en fief, en 1320, à Ulric II, comte de Ferrète, transmissible à ses héritiers des deux sexes; ce qui fit passer Delle, avec le surplus du comté de Ferrète, par le mariage de la dernière héritière de ce comté, au pouvoir des princes d'Autriche. Sous les Autrichiens la ville avait un prévôt et cinq membres du magistrat, désignés sous la formule de *Schultheiss, Burgermeister und Rath.* *

* Composition du magistrat en 1789: Bailli, M. Klic;

La seigneurie comprend, outre la ville et le château, et quelques fiefs, plusieurs mairies : 1° La mairie de Saint-Dizier, composée de *Saint-Dizier-le-Haut, Saint-Dizier-le-Bas, Croix, Fesche-l'Église, Villar-le-Sec, Lebetain, Montbouton* et *Baucourt*, sauf que la plus grande partie de ces deux derniers villages appartenait à la seigneurie de Blamont de Montbéliard ; 2° la mairie de *Rechezy*, en allemand *Rœschliz ;* 3° celle de *Seppois-le-Haut* (*Obersept*). Les nobles de Landenberg tiennent en fief *Seppois-le-Bas*, que possédaient précédemment les Hagenbach ; 4° la mairie de *Boncourt* ou *Bubendorf ;* 5° celle de *Faveroy*, ou *Faverach*, dont moitié appartient aux Florimont ; 6° celle de *Borogne* ou *Bœll*, dont moitié aux Brünighofen ; 7° la mairie de *Joncherey* ; 8° celle de *Froide-Fontaine* (*Kaltenbrunn*) et *Char-*

---

procureur fiscal, M. Rossé ; greffier, M. Rolland ; maître-bourgeois, M. Batvis.

Conseillers : MM. Belin ; Belet, Erard et Purat.

mois. Le maire autrichien n'y exerçait que la juridiction criminelle; les autres droits appartenaient au prieuré de Froide-Fontaine; 9° la paroisse, ou la mairie de *Gronne*, composée de *Gronne*, *Recouvrance*, *Boron*, et *Vellescot*.

Florimont.

La terre de *Florimont*, avec le château, la ville et cinq villages, fut vendue, en 1281, par Ulric de Blumenberg, au comte Thiébaut de Ferrète; l'évêque de Bâle, qui convoitait ce domaine, obtint du comte, en 1319, qu'il le lui offrit en fief, comme avait fait auparavant son père de tout le comté de Ferrète. Ainsi les comtes de Ferrète, et après eux les ducs d'Autriche, devinrent et restèrent constamment vassaux de l'évêché pour Florimont. L'empereur Ferdinand 1er le donna en engagement à Nicolas, baron de Bollveiler, en 1560, pour 9707 florins. A l'extinction masculine des Bollveiler, en 1617, Florimont fut donné au comte Jean-Ernest de Fugger, gendre du

dernier baron de Bollveiler, d'abord pour dix ans, ensuite pour tout le temps de sa vie et de celle de son fils. Le prix de l'engagement s'éleva à plus de 25,000 florins. Les Fugger furent dépossédés durant la guerre des Suédois, en 1633, au profit d'un Vurmbrand, et six années après au profit de Jean de Rosen, officier de l'armée de Suède. La paix de Westphalie ayant réintégré les Fugger, mais le terme du rachat étant arrivé par la mort du comte Christophe-Rodolphe de Fugger, Louis XIV fit rembourser à la famille, en 1672, le prix de l'engagement, et en outre 16,000 florins, pour les allodiaux qu'elle avait abandonnés. Un sieur Barbaud, natif d'Héricourt, l'obtint d'abord; dix années après, le roi le donna en fief au sieur de la Grange, intendant d'Alsace, lequel le vendit au même Barbaud; les villages en dépendant sont *Courcelle*, *Courtelevant* ou *Hebstorff*, *le Puits*, ou *Sood*, *Chavenatte* et *Schvertz*.

Montreux.

Il y a trois *Montreux*, en allemand *Munsterol*, *Montreux-le-Château*, *Montreux-le-Vieux*. *Montreux-le-Jeune*. Ce fief réunissait, comme dépendances, les villages de *Cunelière*, *Frais*, *Chavanne-le-Petit*, *Chavanne-le-Grand*, *Lutrau*, *Romagny*, *Magny* et *Gronne*, *Foussemagne*, *Bretagne* et *Fontaine*. Le dernier possesseur mâle des Montreux, ou *Munsterol*, qui mourut en 1490, obtint l'investiture en faveur de ses trois gendres, Étienne de Saint-Loup, Christophe de Hadstatt et Louis de Reinach. La femme du premier mourut en 1519, sans descendance mâle; la lignée des Hadstatt s'éteignit totalement en 1585, et celle de Louis de Reinach expira en 1705, par le décès de Philippe-Charles Reinach de Montreux, époque à laquelle le domaine aurait fait retour à la directe, si l'empereur Ferdinand 1er n'eût substitué une autre branche de Reinach à la première dès 1560. Une partie du domaine

de Montreux, après avoir passé par les mains des Morimont, des Bollveiler et des Grandvelle, avint, à l'extinction de ces derniers, qui arriva au commencement du 17^{e} siècle, encore dans les mains des Reinach, mais à titre d'achat.

Grandvillars et Morvillars.

Grandvillars et *Morvillars*, ainsi que les villages de *Thiancourt* et de *Mésirey*, étaient fiefs de Montbéliard. Henri de Grandvillars apparaît dès 1284 parmi les vassaux du comte Renaut de Montbéliard, lequel lui-même reconnaissait pour ce bien la suzeraineté de l'évêque de Bâle; après la mort du comte Renaut, il passa à Henri de Montfaucon, son gendre, et ensuite, par transaction de 1332, à Jeanne, fille de Renaut, alors marquise de Baden, et plus tard à Ursule sa sœur, la famille Grandvillars possédant toujours, comme arrière-vassale. Il arriva, l'on ne sait comment, que Walther d'Andlau acheta Grandvillars et Thiancourt des princes d'Autriche;

mais Louis XIV en déposséda cette famille en 1670, pour n'avoir pas satisfait aux conditions de la vente, et vendit cette seigneurie à Nicolas Barbaud pour 30,000 florins. Elle fut revendue sur lui par ses créanciers, au commencement du 18e siècle, en vertu d'arrêt du conseil d'Alsace, et adjugée à un sieur Basinier.

Baronie de Montjoie (Froberg).

Il ne reste plus du château de *Froberg* qu'une chapelle et des ruines; deux châteaux plus anciens, appelés *Gliers et Mouron*, avaient donné leurs noms aux possesseurs de ce fief, avant qu'ils ne prissent celui de Froberg. Ce sont les investitures données dans le 15e siècle, à la famille de Tullier, qui ont les premières substitué le nom de Froberg. Outre ces châteaux et les métairies qui se sont formées dans leur voisinage, quinze villages et hameaux appartiennent à ce domaine. *Vaufrey*, près du Doubs, à une demi-lieue du château de Froberg, est la résidence actuelle du seigneur. Les autres villages sont *Indevil-*

lars, Bremoncourt, Montancy, le Faulx, Montorsin, le Bail, Fuesse, Richebourg, Surmont, Beurneviler, Montnoiron, Bois-du-Plain, Vernois, Leschesaux. Le Doubs, qui traverse le pays, sert à transporter les bois, dont il abonde, à Besançon; ce commerce et les pâturages sont la sustentation des habitans. Les investitures accordées à Dieteric de Tullier, en 1454, ont déclaré par privilége spécial le fief transmissible aux femmes; les trois châteaux, Mouron, Gliers et Froberg, desquels dépendent tous les lieux de la seigneurie, y sont énumérés, comme aussi le château et le village de *Heimersdorf,* le village de *Velschengrun*, etc. Dans des investitures de 1500, l'on trouve mention en outre des villages de *Brubach, Pérouse, Besoncourt, Zanveiler,* près de Kaltenbrun, comme étant des sous-fiefs possédés par d'autres gentilshommes, et relevant des Montjoie.

Transition à la France.

Par différens engagemens des empereurs et

archiducs du 15e siècle, Delle, la prévôté de Belfort, la mairie de l'Assise, le domaine de Rosemont et la prévôté d'Angeot étaient parvenus aux nobles de Morimont (*Mœrsperg*). L'empereur Ferdinand Ier se mit à traiter de leur rachat avec les enfans de Jean-Jacques de Morimont en 1560, et la maison d'Autriche rentra dans ses droits en 1563. Après que la paix de Westphalie les eut mis au pouvoir de la France, Louis XIV fit don au cardinal Jules Mazarini, son principal ministre, et à ses hoirs et successeurs, sans distinction de sexe, par lettres-patentes datées de Toulouse, décembre 1659, non seulement de Belfort, mais de toutes les autres seigneuries du comté de Ferrète; le roi a motivé cette aliénation sur ce qu'il n'avait fait jusqu'alors aucune réunion expresse de ces terres et revenus au domaine de la couronne, et sur ce que ses receveurs n'en avaient rendu aucun compte à ses chambres de comptes, conformément à l'article 1er de l'ordonnance de Moulins. Par les mêmes lettres, le roi a révoqué les dons faits par lui et son

père, même avant la conclusion de la paix, de différentes portions de ces terres à divers officiers de ses armées d'Allemagne et autres, par des brevets ou lettres non vérifiées dans ses cours souveraines (Voyez *Ordonnances d'Alsace*, t. 1er, p. 11). Le cardinal donna sa nièce Hortense Mancini en mariage au duc Armand-Charles de la Meilleraye, pair de France, et les institua ses héritiers, à condition que le duc prendrait le nom et les armes de Mazarin. Le don du roi reçut par après la restriction que les fiefs relevant de ces terres mêmes seraient sous la suzeraineté immédiate du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche, et non sous la directe du cardinal donataire et de ses successeurs.

SEIGNEURIE DE ROUGEMONT.

Cette seigneurie, située entre Belfort et Massevaux, était primitivement un allodial des comtes de Montbéliard; elle s'est transmise, par le mariage de Jeanne de Montbé-

liard, aux comtes de Ferrète, et encore, par le mariage de la fille du dernier comte de Ferrète, à la maison autrichienne. A peine les princes d'Autriche l'eurent-ils, qu'ils l'engagèrent à Jean, comte de Habsbourg, pour 2500 marcs d'argent, ou 17,500 florins du Rhin, en 1354; cet engagement passa ensuite aux comtes de Soulz; mais les archiducs en exercèrent le retrait au commencement du 17ᵉ siècle. L'empereur Ferdinand II l'impignora derechef en 1627, pour trente années, aux nobles de Stadion, en se réservant les droits régaliens. Au terme des trente ans, Louis XIV, maître de l'Alsace, la réunit à son fisc, et en investit, en 1681, Hubert-Nicolas de Reinach, maréchal de camp. Celui-ci ayant péri à la guerre de 1696, sans délaisser de mâles, le marquis de Huxelles, par après maréchal de France, obtint le fief; mais étant mort célibataire en 1730, le roi le conféra au maréchal de camp Conrad-Alexandre de Rothenburg, qui s'était distingué dans la carrière diplomatique. Celui-ci ne délaissa pour héri-

tiers que deux sœurs, l'une chanoinesse de Remiremont, l'autre mariée au comte Nicolas Joseph de Vaudrey-Saint-Remi, dont la fille Jeanne-Octavie épousa le marquis de Rosen, et lui apporta ce domaine en dot.

La seigneurie de *Rougemont* (*Rothenburg* ou *Rothenberg*) contracta son nom de deux châteaux, l'un situé au haut, et l'autre au bas de la montagne, autour duquel sept ou huit habitations entourées de fossés avaient d'abord pris le nom de ville. Six villages ou hameaux forment aujourd'hui la seigneurie, savoir : *Rougemont* (*Rothenberg*), *le Val, la Petite-Fontaine* (*Kleinbrunnen*), *Félon, Saint-Germain* et *Romagny;* leur langue est le patois. Il faut également adjoindre à la seigneurie, à cause des droits qu'elle y exerçait, la paroisse ou mairie de Pfaffans, composée de *Pfaffans* (*Pfeffingen*), *la Colonge, Besoncourt* (*Bussingen*), *Menoncourt, Eguenigue, Roppe* (*Roppach*), *Desnney* (*Duringen*) et *Vetreigne.*

Le château de *Roppe,* en allemand *Rop-*

pach ou *Rotpach*, était fief relevant du comté de Ferrète; il a donné son nom au village qui s'est formé à son côté, ainsi qu'à la famille qui le possédait. Les Vessemberg en ont constamment eu une partie; et à l'extinction de la lignée masculine des Roppe, tout ce qu'ils ont délaissé de féodal s'est réuni sur les Vessemberg et les Reinach, qui ont aussi possédé conjointement le village de la *Chapelle-sous-Rougemont.*

Dans la succession allodiale du dernier des Roppe, François Conrad, s'est trouvé le village d'*Essers* et environ trente hommes dans *Baviller,* que sa fille Marie-Louise a apporté en mariage à François-Christophe de Klinglin, prêteur de Strasbourg.

SEIGNEURIE DE LANDSER.

Elle forme la partie orientale du Sundgau, entre Bâle, Mulhausen et le Rhin, divisée en bailliage supérieur et inférieur. Le premier, plus rapproché de Bâle, constitue la sei-

gneurie primitive, que les comtes de Habsbourg, possesseurs du landgraviat supérieur de l'Alsace, se sont procurée par différentes voies, c'est-à-dire par successions et par acquisitions; le bailliage inférieur s'est formé de terres qu'ils ont détachées, dans le 14e siècle, de leur domaine patrimonial d'Ensisheim; en un mot, la seigneurie de Landser comptait dans les biens des Habsbourg comme terre allodiale.

La maison d'Autriche, propriétaire de cette seigneurie, l'a donnée en engagement aux nobles Münch de Landscron, pour 5000 florins, en 1406. Après l'avoir rachetée, en 1450, l'archiduc Albert l'a donnée au même titre à Thuring de Halveill; plus tard elle advint aux Trucksess; plus tard encore au comte Gabriel d'Ortenburg, qui avait successivement avancé à Ferdinand 1er 9617 florins. Cet engagement dura jusqu'au 15 septembre 1568, que les princes d'Autriche remboursèrent le prêt.

Louis XIV, possesseur de l'Alsace, donna

ce fief, en 1645, aux deux frères Barthélemy et Jean-Henri Hervart, fils de Jean-Henri Hervart, officier au service de Suède, famille augsbourgeoise qu'avait illustrée un Jean-George Hervart, chancelier de Maximilien 1er, duc et électeur de Bavière. Par arrangement entre les deux frères, le domaine de Landser, ainsi que Huningue, dont on parlera bientôt, ont resté à Barthélemy seul; les deux fils de celui-ci étant morts sans descendance, sa succession échut à sa fille Esther, qui avait épousé Charles de la Tour, marquis de Gouvernet; le fief passa, en 1716, à Jean-Fréderic, marquis de Gouvernet, leur fils, lequel le transmit à Charles-Fréderic, son fils, en 1725.

Le château était originairement un allodial des nobles de Butenheim, qui l'ont offert en fief à l'évêque de Bâle en 1269; ils y construisirent une ville, laquelle ils vendirent avec le château, du consentement de l'évêque, soit à l'empereur Rodolphe, soit à son fils Albert 1er. Landser ne conserva pas long-temps le titre de ville; un urbaire de 1394 le men-

tionne comme village, ayant été ville auparavant. Il resta cependant chef-lieu de la seigneurie, et la résidence de l'*obervogt*. Son étendue et l'importance de ses marchés l'ont mis au rang de bourg (*Marckt-flecken*). Un couvent de capucins y fut placé en 1654.

La seigneurie était divisée en prévôtés (*Schultheisthümer*), le bailliage supérieur en renfermait six.

La première, composée de *Landser*, *Randoltzveiler*, *Kœtzingen*, *Geispoltzheim* ou *Geispitzen*, *Valtenheim*, *Obermagstatt* et *Niedermagstatt*.

La seconde, de *Kappellen*, *Ufheim*, *Bartenheim*, *Stetten* et *Hellfrantzkirch*.

La troisième, d'*Obermichelbach*, *Niedermichelbach*, *Oberranspach*, *Niederranspach* et *Attmansveiler*.

La quatrième, de *Dietveiler* seul, dont le ban renferme celui d'un village voisin, détruit, qui s'appelait *Meyenhart*.

La cinquième, de *Schlierbach* seul.

La sixième, de *Blotzheim*, anciennement

Bladolzheim, entouré de fossés et de murailles. Lorsqu'au 17ᵉ siècle, par le don du roi au cardinal de Mazarin, Axel Taupadel fut évincé de la seigneurie de Ferrète, on lui donna en compensation le château de Blotzheim avec ses dépendances. Sa veuve le vendit aux Glutz, famille patricienne de Soleure, desquels il est parvenu en 1720 à M. Dangervilliers, intendant de l'Alsace, et de celui-ci, par vente, en 1728, à Jean-Henri d'Anthès, lequel le transmit à M. d'Archiac son gendre. Le village ne dépendait pas du château, le roi en investit le même Suédois Taupadel en 1660, sous la condition qu'en cas de déshérence, ce fief se réunirait au comté de Ferrète. Ce cas étant arrivé, M. de la Grange, intendant d'Alsace, le vendit en 1697 aux Glutz, déjà possesseurs du château; mais, dans la même année, Hervart, donataire de Landser, et le duc de Mazarin, se mirent en possession de Blotzheim; le procès fut jugé par le conseil-d'état en 1707 en faveur du duc de Mazarin, lequel posséda en conséquence ce

village jusqu'en 1730, qu'il le conféra en fief à Henri d'Anthès, et à ses héritiers mâles et femelles, à condition toutefois de préférence des mâles. Ce lieu est devenu mémorable par la sédition des paysans et par leur défaite en 1633. Un couvent de capucins a été érigé à Blotzheim en 1737.

Le bailliage inférieur de Landser contient onze villages, divisés en quatre prévôtés.

1° *Habsheim*, jadis petite ville fortifiée, que les Suisses, appelés par les Mulhousiens, brûlèrent en 1468.

2° *Rixheim*, où se trouve une commanderie de l'ordre teutonique; ce village, qui a été détaché de la seigneurie d'Ensisheim, a été incorporé plus tard que les autres dans celle de Landser.

3° *Sausheim*, *Battenheim* et *Baltersheim*.

4° *Othmarsheim*, fameux par le temple romain octogone qui s'y voit encore et que l'on croit avoir servi au culte du dieu Mars, d'autres rapportent son nom à saint Othmar, fort révéré en Souabe et en Helvétie. Le comte

Rodolphe de Habsbourg y a fondé une maison de Bénédictines, qui est devenue un chapitre de femmes nobles. Un péage établi à Othmarsheim, il y a plusieurs siècles, égalait ou surpassait tous les autres revenus de la seigneurie. A la prévôté d'Othmarsheim appartiennent encore *Bantzenheim, Münchhaussen, Rumersheim, Blodelsheim, Hirtzfelden, Dessenheim.*

Fiefs dans l'enclave de la seigneurie.

Avant que Louis XIV ne fit construire, en 1680, les fortifications de *Huningue*, c'était un village que l'on appelait *Gros-Hüningen* pour le distinguer de celui situé sur l'autre rive du Rhin. Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg, le conféra en fief à Mathieu et Hugon Zursonnen, citoyens de Bâle, en 1398; ce qui prouve qu'il était une propriété de la maison de Habsbourg. Ces premiers vassaux étant morts vers 1430, il fut donné à Jean de Gachnang et à ses hoirs,

et en 1551 à Pierre Nesèr, docteur en droit; il fit retour aux seigneurs directs en 1600. Le duc de Saxe-Weimar, à la tête des Suédois, profita de la force des armes pour en gratifier, vers l'année 1636, Jean-Henri Hervart, donation qui fut confirmée par Louis XIII en 1642, et par Louis XIV en 1646, et dont profita plus tard son fils Barthélemy, le même qui avait obtenu avec son frère la terre de Landser. Les travaux par lesquels le roi fit de Huningue une des places les plus fortes de l'Alsace, furent poussés avec une incroyable rapidité. Une année les vit pour ainsi dire commencer et terminer : une médaille frappée à cette occasion représente Huningue en habits de femme, offrant à Pallas le dessin de la nouvelle forteresse; le Rhin, sous la figure d'un vieillard, y applaudit, sur la légende on lit: *muniti ad Rhenum fines, Huninga condida* MDCLXXX. L'inscription suivante a été gravée sur la porte de la ville: *Ludovicus mag. rex christianissimus, Belgicus, Sequanicus, Germanicus, pace*

Europæ concessa, Huningam arcem, sociis tutelam, hostibus terrorem extruxit. MDCLXXXI. A dater de là, Huningue n'eut plus d'autre seigneur que le roi. *

Bartenheim, domaine de la maison de Habsbourg, fut successivement engagé, vendu et inféodé ; en dernier lieu la moitié en appartenait à M. de Landenberg de Vagenbourg et d'Illzach, et l'autre à la seigneurie de Landser.

Le petit village de *Brünckheim*, pareillement fief autrichien, jadis possédé par les nobles de Baden, est advenu aux d'Anthès.

Sierentz, village entre Mulhausen et Bâle, est appelé *Serencia*, dans une charte de Louis-le-Germanique de 842. L'on croit qu'il y existait, sous les Carlovingiens, un palais royal ;

---

* Composition du magistrat d'Huningue en 1789 :

Prévôt royal, M. Veis ; Bourguemestre, M. l'Évêque.

Conseillers : MM. Chevrier, Bony, Blanchard père, Valence et Scholler.

Procureur du roi, M. Cliquot ; adjoint, M. Reinhart ; greffier, M. Blanchard fils.

ce village fut donné en 915 par un évêque de Bâle au monastère d'Einsidlen, lequel le vendit avec une cour collongère dite *Oberhof* à Burcard Münch de Landscron ; celui-ci en fit, en 1306, un fief oblat de la maison d'Autriche ; les Münch eurent pour successeurs, en 1495, les nobles de Hallveil. Burcard de Hallveil le transmit en 1523 a Jacques Waldner, son gendre, pour 5000 florins, sous l'approbation de l'archiduc Ferdinand. L'église paroissiale de Sierentz, dite *Hohkirch*, est à un quart de lieue du village ; elle était auparavant l'église du village de *Hohenkirch*, qui a péri au 14ᵉ siècle.

Le fief d'*Ober* et *Nidersteinbrunn* est dans la famille des Reinach ; il leur fut disputé par le marquis de Puisieulx, ambassadeur de France en Suisse, à qui Louis XIV l'avait donné ; mais il succomba dans sa prétention au conseil souverain d'Alsace, ainsi qu'au conseil d'état. (Voyez *Recueil d'arrêts notables du conseil souverain d'Alsace*, t. 1ᵉʳ, p. 375.)

Le village de *Brubach* est possédé féodalement par les Montjoie; les d'Andlau tiennent au même titre *Escholtzveiler* ou *Eschentzviler*, et *Zimmersheim*, ainsi que le château de *Butenheim* et les villages de *Nüfern*, *Landau* et *Homburg*.

Hægenheim et *Burgfelden* sont des fiefs de l'évêché de Bâle, que possèdent les nobles de Bœrenfels; le village de *Kembs* d'origine romaine, relevant du même évêché, appartient, par suite d'investiture de 1459, aux nobles de Rothberg, ainsi qu'un droit de chasse dans la forêt de la Haardt, district de Landser.

Hesingen, à une lieue de Bâle, est au chapitre de Murbach.

Landscron.

Ce château fort, voisin de la seigneurie de Landser, placé sur la sommité d'une montagne, entre les confins du Sundgau, du pays de Soleure et de l'évêché de Bâle, était possédé, au 13ᵉ siècle, par les nobles de Münch, du canton de Bâle, qui paraissent en avoir

livré la directe par oblation aux seigneurs de Rœtelen, desquels elle s'est transmise aux marquis de Hochberg, et par suite aux marquis de Baden, desquels les Münch ont successivement pris les investitures, jusqu'à leur extinction. Après eux le fief passa, en 1430, à Jean de Flachslanden, comme transmissible à ses héritiers de l'un et l'autre sexe; mais son fils le vendit, quinze années après, du consentement du seigneur direct, à Rodolphe de Ramstein, qui ne le garda pas long-temps; il fut revendu, en 1462, à Pierre de Reichenstein, aux héritiers duquel il a resté. Louis XIV en acquit la directe en 1664, du marquis de Baden-Durlach, moyennant une rente annuelle de 3000 livres de France, à prendre sur les produits du péage d'Othmarsheim.

SEIGNEURIE DE MASSEVAUX.

Le petit ruisseau de Hanebach et le village de Gevenheim, vers le levant, et le sommet de la montagne du Grasson (*Kratzen*), qui

sépare l'Alsace de la Lorraine, vers le couchant, sont les extrémités de cette seigneurie, dont le territoire, d'environ cinq lieues, renferme une abbaye de dames nobles, la ville et quinze villages et hameaux. Le monastère de Massevaux (*Masmunster*), placé dans le milieu de la vallée, lui a donné son nom, ainsi qu'à la ville. L'abbaye elle-même a tiré le sien du comte Mason, qui l'a fondée au 8ᵉ siècle. Suivant un diplôme de Louis-le-Débonnaire de 828, la vallée elle-même, qui était un domaine de la famille du duc Athic, a été donnée à cette abbaye par le même comte Mason, son fondateur; les comtes de Ferrète, à qui appartenait l'advocatie du monastère, exerçaient en son nom la juridiction dans la vallée, conjointement avec les prévôts. Une transaction de 1241 régla que les émolumens de la justice se partageraient en trois parts, dont deux au monastère et une aux comtes. Ce droit d'advocatie passa à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrète, fille du dernier comte, avec le duc Albert

d'Autriche ; mais ce droit s'étendit tellement, sans qu'on sache par quelle voie cela arriva, que l'abbaye se trouva réduite au droit de patronage et à la perception des dîmes, et que tout le surplus appartenait aux princes d'Autriche, lesquels le donnèrent en engagement à une famille noble qui prit le nom de *Masmunster*. Christophe, le dernier de cette famille, étant décédé vers 1572, l'engagement passa aux nobles de Bollveiler, et par suite aux comtes de Fugger, leurs héritiers, qui augmentèrent successivement le prix d'engagement jusqu'à passé 25,000 florins. Les Fugger, dépossédés par les Suédois, furent rétablis par le traité de Munster, et ils cédèrent librement leurs droits en 1680, moyennant 56,606 livres, au maréchal de camp Conrad de Rosen, en faveur duquel Louis XIV convertit la terre en fief. Conrad de Rosen la vendit, du consentement du roi, le 1[er] décembre 1684, à son gendre, Nicolas-Fréderic de Rothenburg, qui la transmit à son fils Conrad-Alexandre. Celui-ci mourut sans en-

fans en 1735; à son décès la seigneurie passa, comme celle de Rougemont, à sa sœur, mariée au comte de Vaudrey-Saint-Remi, dont la fille Jeanne-Octavie épousa le marquis de Rosen, et lui apporta ces domaines.

Massevaux reçut des murs et la forme de ville en 1217; elle contient environ cent cinquante feux. La principale occupation des habitans est la fabrication des fers et le commerce des bois.

Le surplus de la seigneurie est divisé en deux mairies, l'une supérieure, l'autre inférieure.

Celle d'en haut est derrière la ville, et s'appelle la vallée de Seven; elle est composée de *Seven*, où sont les sources de la Doller; de *Dollern*, de *Rimbach*, d'*Oberbruck*, où est établie une fonte de fers; de *Vegscheid*, de *Kirchberg*, où se trouve une fabrique de fer-blanc; de *Stecken*, *Niederbruck*, *Sicker*, où est une chapelle de la Vierge dite *Klein-Ensidlen*; *Hubach* et *Oberburbach*; les six premiers villages dépendent de la pa-

roisse de Seven, et les cinq autres de celle de Massevaux.

La mairie d'en bas ne renferme que quatre villages, *Auw*, qui appartient à la paroisse de la ville; *Sendheim* et *Niderburbach*, qui forment ensemble une paroisse, et *Gebenheim*, qui a son propre curé.

CERNAY.

Cette ville, en allemand *Sennheim*, est la première de la Haute-Alsace, en-deçà de la rivière de la Thur, et la dernière dans la série des domaines du comté de Ferrète. La plus ancienne mention, qui s'en rencontre, est dans un document de l'abbaye de Lucelle de 1147. L'on ignore à quelle époque elle est devenue ville; elle figure sous ce titre dans l'acte d'oblation du comte Ulric I^er^ de son comté de Ferrète à l'évêché de Bâle, de 1271. Elle a son propre magistrat, composé d'un Bourguemestre et de six conseillers *. La seigneurie

* En 1789. Bourguemestre, M. Mambré. Conseil-

était, sous la période allemande, une *Vogtey*, et sous le régime français, une prévôté. La maison d'Autriche ne l'a jamais aliénée. Durant la guerre de trente ans, Louis XIII l'a conférée, en 1642, en fief au maréchal de camp français Schœnbeck; elle est avenue, par le mariage de sa fille unique, aux Reinach, et par ceux-ci aux Gohr et aux Clebsattel. La ville jouit de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, renommés par l'affluence du bétail, et fréquentés par les Comtois et les Lorrains. Elle renferme environ deux cents feux.

La prévôté se compose du village de *Steinbach*, d'une chapelle et de deux habitations, restes du villages de *Birlingen*. Steinbach a un maire particulier, qui est membre du magistrat de la ville.

Les dîmes et la collation des bénéfices appartiennent à l'évêque de Bâle.

---

lers : MM. Armspach, Vitz, Jecker, Ihler, Frey, Séa. Greffier, M. Vitz.

ENSISHEIM.

La petite ville d'Ensisheim, située dans une grande et riche plaine, à deux lieues de Mulhausen, baignée par les eaux de l'Ill, qui y sont conduites par le canal du *Quatelbach*, a tenu le premier rang parmi les anciens domaines de la maison de Habsbourg. La limite septentrionale du Sundgau passant au-dessus d'elle, elle a toujours fait partie de la Haute-Alsace, dont elle n'a jamais été la capitale, mais bien le chef-lieu des possessions autrichiennes. Au 8ᵉ siècle elle s'écrivait *Enghisehaim*, plus tard *Einsigesheim*, *Einsichesheim*. Sans connaître l'époque précise où elle devint ville, elle apparaît sous cette dénomination dans un document de 1279. Les princes de Habsbourg, engagés par l'aménité du site et par le voisinage de la forêt de la Haardt, où ils étaient habitués à chasser, demeuraient fréquemment à Ensisheim. Ils y ont construit un château, après être parvenus au trône impérial, et probablement avant

d'être possesseurs du comté de Ferrète; ce château portait le nom de *Kœnigsburg*. Il n'en reste plus de vestiges.

Burcardus de Fricka a écrit, sans s'appuyer d'autorités, qu'Ensisheim étoit fief de l'église de Strasbourg. Le voisinage du mundat de Rouffach, que les évêques tenaient de la libéralité de Dagobert II, pourrait expliquer ce fait, en supposant qu'il y eût quelque chose de réel.

Les assises judiciaires des landgraves se tenaient en plein air, tantôt à Meyenheim, tantôt dans la *Frauenau*, dépendant d'Ensisheim, ou dans la ville, lorsque le temps ou les circonstances ne le permettaient pas en rase campagne. La ville était dépositaire du sceau landgravial; elle en usait pour sceller ses propres actes. Ensisheim est redevable à l'avantage qu'elle a eu d'être chef-lieu du landgraviat d'Autriche et résidence de la régence, de n'avoir jamais été ni aliénée ni impignorée, si l'on excepte le peu d'années durant lesquelles l'archiduc Sigismond avait

engagé tous ses domaines d'Alsace à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Ensisheim s'est plaint alors de la violation de ses privi-léges, et a secoué la première, en 1474, le joug de cette sujétion étrangère.

Un autre bénéfice pour la ville fut le voisinage de la forêt de la Haardt, dans laquelle ses princes lui ont autrefois accordé du bois en suffisance pour tous ses usages. Un atelier de monnaie était établi dans la ville, où se transportait l'argent tiré des mines du Rosemont. La ville est munie d'une double enceinte et d'un fossé; elle ne renferme pas moins de 400 feux. Le premier couvent de capucins érigé en Alsace le fut à Ensisheim, en 1603, dans une cour dite *Freyhoff* ou *Schwartzenbergerhoff*, que Rodolphe, baron de Bollveiler, tenait en fief, et qu'il a abandonnée à cet usage. Il y avait également un monastère de femmes de l'ordre de Saint-François. L'archiduc Maximilien y forma, en 1614, un très-beau collége de jésuites, qui fut doté des revenus de plusieurs couvens abandonnés de la Haute-Alsace.

La ville a toujours eu un corps de magistrature municipale, à la tête duquel était un *Vogt* et un prévôt. Lors du passage de la province sous la domination française, Louis XIV a conféré la place de *Stattvogt*, ou baillif, office sans fonctions, en 1656, à Daniel de Madrys, auquel a succédé son fils François en 1668; elle a été convertie en charge héréditaire en 1694, ce qui fut confirmé par un édit du roi de 1697. Des de Madrys, l'office a passé aux Peschery, et en 1735, à titre de fief, à Ferdinand Cointet de Filain, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.*

Un office dit de la garde du ban, *Bannwarthum*, avec les biens et droits en dépendant, fut engagé au milieu du 15e siècle, sous titre de fief, à Guillaume Stain de Munsperg, pour

---

* En 1789. Baillif, ou *Stattvogt*, M. le baron Cointet de Filain; prêteur royal, M. Vendling; procureur du roi, M. Heimbourger; greffier de la prévôté, M. Remy; greffier de l'hôtel-de-ville, M. Vend.

Conseillers de ville : MM. Vend, Foltzer, Vetter, Gassmann, Peter et Kuentz.

1450 florins du Rhin, et vendu par son fils Jean, en 1484, à Melchior Baner, dit *Geb.* Les clés de la ville étaient confiées aux nobles de Masmunster.

Elle possède le village de *Rulisheim* et le tiers d'*Ungersheim*, qui a précédemment appartenu aux Masmunster. Les deux autres tiers d'Ungersheim ont été vendus par les Reinach aux barons de Bollveiler, en 1563. La seigneurie d'Ensisheim était originairement bien plus étendue; mais tout le surplus en a été détaché et annexé à celle de Landser.

Pierre de Tonnerre.

C'est le nom que l'on a donné à une grosse pierre, que l'on montre comme une curiosité, suspendue dans l'église paroissiale. Seb. Munster raconte qu'elle est tombée des nues non loin d'Ensisheim, au bruit d'un grand coup de tonnerre, le 7 novembre 1492, et qu'elle est du poids de deux talens, ou deux quintaux et demi; Christianus Vastisius la fait du poids de 280 livres. Selon un écrit de l'em-

pereur Maximilien 1er, la pierre serait tombée pour ainsi dire devant lui, pendant qu'il était à l'armée contre les Français, et il lui donne le poids de deux quintaux. La substance de cette pierre est insipide, inodore, tirant sur le noir, écailleuse, veinée de blanc, et parsemée de grains blancs resplendissans, de nature minérale, sa dureté est telle qu'en la frappant avec de l'acier, il en jaillit des étincelles; sa matière rougit au feu, et, éteinte dans l'eau, tombe facilement en poudre; en y répandant de l'huile de vitriol, il ne se manifeste ni ébullition ni solution, mais une odeur très-fétide de souffre. La raison résiste à croire qu'une telle masse ait pu être produite et portée dans l'air; elle ne peut être attribuée à la foudre, car elle contient un argile qui résiste à toute chaleur, et ne porte d'ailleurs aucune empreinte de fusion. Les chimistes n'y trouvent qu'une substance fossile pareille à celle de toutes les glèbes métalliques qui s'engendrent sous terre. Elle est ou née dans le lieu où elle a été trouvée, ou

elle y a été roulée à la longue par les eaux de quelque montagne voisine. Une vieille inscription qu'on y a attachée porte : *De hoc lapide multi multa, omnes aliquid, nemo satis.*

Régence d'Ensisheim.

Dès l'année 1325, les ducs Louis et Fréderic d'Autriche avaient établi un tribunal aulique, pour le gouvernement de leurs immenses possessions, dans les provinces antérieures du Rhin. Il fut, dans le siècle suivant, placé à Ensisheim, et sa juridiction s'étendait non seulement sur le landgraviat de la Haute-Alsace, mais encore sur les deux Brisgau, la Forêt-Noire et les quatre villes forestières. Une liste des membres de ce siége, en 1469, donne les noms suivans : Président, Bernard de Zilgemberg; douze conseillers ou assesseurs : Bernard de Bollveiler, Wernher Hadmanstærfer, Herm. Waldner, Lazare d'Andlo, Fréderic de Schweighusen, chevaliers; Pierre Rich de Richenstein, Étienne de Hagenbach,

Conrad Schnevelin de Krautznow, Jean de Hirtzbach, Christophe de Schœnenberg, Jean Wernher de Pforr et Ulrich Geminger, recteur d'Ensisheim. Après l'expulsion du duc de Bourgogne, auquel l'archiduc Sigismond avait engagé ses possessions en Alsace, ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, la régence redevint autrichienne, et n'était plus composée que de huit personnes, le président, qui était le vogt autrichien de la Haute-Alsace et du Brisgau; trois conseillers pris dans l'ordre de la noblesse, trois pris parmi les jurisconsultes, ayant grade de docteur, et le chancelier. En 1523, les membres étaient Guillaume, seigneur de Ribeaupierre, président; Jean Imer de Gilgemberg, vice-président; Nicolas Pabst, chancelier; Martin Stœr, David de Landeck, Rodolphe de Plumeck, conseillers; Jacques Sturzel, docteur conseiller; Jean-Jacques Waldner, conseiller; il y fut ajouté un procureur fiscal. La régence réunissait les pouvoirs de justice et d'administration, sauf la collation des bénéfices ecclésiastiques et des

fiefs; l'appel de ses sentences ressortissait à la chambre d'Inspruck, dans le Tyrol. Cette régence fut, après la réunion de la province à la France, transférée à Fribourg en Brisgau, continuant ses fonctions sur le Brisgau et les villes forestières, et le conseil souverain d'Alsace fut installé à Ensisheim en 1657, où il ne resta que dix-sept ans. En 1694, la ville obtint le siége de la maîtrise des eaux et forêts.*

SEIGNEURIE D'ISENHEIM.

Elle est située entre le mundat de Rouffach, la seigneurie de Bollveiler et le territoire de Murbach, duquel elle a autrefois dépendu. C'est la plus petite et la dernière des seigneu-

---

* Composition de la maîtrise en 1789:

Grand-maître, M. de Marizy; conseiller du roi, maître particulier, M. Nansé; conseiller du roi lieutenant, M. Herzog; conseiller procureur du roi, M. Fellmann; conseiller du roi garde-marteau, M. Knopff; conseiller du roi greffier, M. Fronhoffer; arpenteur, M. Kolb; réarpenteur souchet, M. Nachbauer.

ries de la maison d'Autiiche que nous avons énumérées jusqu'à présent, ne consistant plus que dans les trois villages d'*Isenheim*, *Merxheim* et *Retersheim*. Le château autrefois bien fortifié d'Isenheim, est, à n'en point douter, moins ancien que le village; l'on n'en rencontre pas de mention avant le milieu du 14ᵉ siècle.

Les nobles de *Hus* ont long-temps possédé le château et le village, avec plusieurs autres fiefs d'Autriche. Au 15ᵉ siècle ils ont passé à la famille de Schauenbourg; en 1460, ceux-ci détenaient prisonniers au château les trois frères marquis de Baden, Charles, George et Marc; George était évêque de Metz. Par la paix qui suivit, les Schauenbourg furent obligés de lui vendre la seigneurie pour 8400 florins; mais cette vente, nulle par le défaut de consentement du seigneur direct, n'eut point d'exécution. Le fief fut alors donné aux barons de Morimont; Jean de Mœrsperg reçut la permission, en 1525, de l'impignorer à raison de 6000 florins pour quatorze

ans; il fut engagé en 1559 au comte Jean-Jacques Fugger, et cinq années après aux nobles de Schauenbourg. Les Suédois le donnèrent comme une récompense militaire, en 1639, à Jean de Rosen, surnommé *der Krumme Ros;* il passa de lui à sa veuve, qui convola en secondes noces avec César Pflug, gentilhomme saxon, à qui le cardinal de Mazarin succéda par le don du roi de 1659. L'abbé de Murbach vendit à l'ordre de Saint-Antoine sa cour dominicale d'Isenheim, avec tous les droits en dépendant, excepté l'office de prévôt, qui était attaché à cette cour. Ces droits de l'abbaye de Murbach dans Isenheim attestent, ce que montrent d'ailleurs des titres qui remontent au 12^e siècle, que cette seigneurie lui avait primitivement appartenu. Elle a de même vendu aux religieux de Saint-Antoine d'Isenheim, en 1700, le domaine du ci-devant château d'Ortein. Ce château avait donné son nom à une famille illustre d'Alsace, dont un des descendans occupait le siége archiépiscopal de Mayence au 18^e siècle.

Fiefs.

Après avoir énuméré jusqu'à présent les seigneuries qui composaient le comté de Ferrète et les autres domaines de la maison de Habsbourg, dans la Haute-Alsace, avec les fiefs qui y adhéraient, il reste à parler d'autres fiefs appartenant à différentes familles nobles, lesquels, sans dépendre d'aucune de ces seigneuries, procédaient des princes d'Autriche, et étaient appelés fiefs castrenses d'Ensisheim, *Sesslehn zu Ensisheim.*

Staffelfelden.

Le comte Thiébaut de Ferrète a offert le château de Staffelfelden en fief au duc Léopold, landgrave de Haute-Alsace, en 1310. Le comte Ulric de Ferrète, son fils, sous-inféoda le même château avec le village, en 1321, aux nobles de Masmunter, après lesquels il parvint à Jean-Rodolphe Bapst, ensuite à ses héritiers Reding de Bibereg, originaires Suisses, et enfin à Fr. Jos. de Pe-

schery. Le château est peu distant du village, l'un et l'autre sur la Thur, entre Bollveiler et Cernay.

Meyenheim.

Un noble de Meyenheim a fait oblation de ce village, en 1281, à l'église de Strasbourg. Sous les Autrichiens, le vogt d'Ensisheim en percevait les revenus; les Cointet, à qui le roi a conféré ce titre, l'ont possédé depuis. C'est un grand village sur l'Ill, à une lieue au-dessous d'Ensisheim. Le tribunal landgravial y tenait fréquemment ses assises, ainsi qu'on a déjà eu occasion de le rapporter à l'article d'Ensisheim.

Hatstatt et Vogtlinshoffen.

Hatstatt était muni dès le 12e siècle, non seulement d'un mur et d'un fossé, mais d'un château, dont il n'existe plus que des ruines. Les deux villages appartenaient allodialement à une famille de Schwartzenberg d'outre-Rhin, à laquelle ont succédé, en 1460, les

nobles d'Echingen. Les princes d'Autriche, après les avoir achetés d'eux, les ont conférés aux nobles de Hatstatt, déjà possesseurs du château. Après l'extinction des Hatstatt, les deux villages, avec le château, passèrent, en 1610, à Christophe de Stadion, et trois années après, par sa libre abdication, aux nobles de Schauenbourg.

Château d'Eguisheim, Oberensheim, Ober et Niderhergheim, Holz et Vickerschwihr.

Au nombre des fiefs autrichiens que possédait la famille des Hatstatt, se trouvaient le château du milieu, au-dessus d'Eguisheim, *Mittelburg zu der Hohenegisheim*, et les cinq villages d'*Oberensheim*, *Oberheringheim*, *Niderheringheim*, *Holzveiler* et *Vickersveiler*; les trois premiers entre Colmar et Ensisheim, et les deux autres au-dessous de Colmar, tous dans le voisinage de l'Ill. Pour ce qui est du château, il échut, par l'extinction des comtes d'Eguisheim, aux

comtes de Ferrète, leurs héritiers, et par ceux-ci à la maison d'Autriche; le duc Rodolphe d'Autriche en a investi, en 1361, Fyfermann de Nortgass et Benigne sa sœur, et l'empereur Maximilien 1er en a disposé en l'année 1500 en faveur des Halstatt. Ceux-ci étaient auparavant déjà nantis des fiefs des cinq villages susrappelés; les Schauenbourg ont hérité d'eux celui de Niderhergheim; et quant à Oberensheim, Oberhergheim, Holz et Vickerschwihr, leurs successeurs ont été les Tullier, barons de Froberg, ligne de Heimersdorf. Ceux ci s'étant éteints en 1682, le roi donna l'investiture de ces quatre villages à M. de Lagrange, son intendant en Alsace, lequel transmit ses droits à la famille de Klinglin.

Niderensheim, Nambsheim, Munveiler, Sasenheim, Rietwihr et Grusenheim.

Les Trucksess de Rheinfelden possèdent *Niderensheim.* Le château et le village de *Nambsheim*, après avoir passé par les mains

des Harder, des Pforr, des Sturtzel, des Geyer et d'un comte de Schauenbourg, président de la noblesse dans le Brisgau, qui avait épousé une Geyer, ont été achetés au 18^e^ siècle par M. d'Anthès. Le village de *Munveiler*, où existait un château de Murbach, qui a péri dans le 14^e^ siècle, est possédé par les Klinglin. Le village de *Sasenheim*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom, entre Rhinau et Marckolsheim, reconnaissait d'abord pour maître le comte de Magnac, aujourd'hui les nobles d'Andlau. *Rietwihr* et *Grusenheim*, villages situés sur les confins du comté de Horbourg et de la seigneurie de Marckolsheim, étaient de même des fiefs autrichiens; les Rust ont obtenu le premier en 1478, qui, après leur extinction, est parvenu aux Klinglin. Les Rathsamhausen détiennent le second à dater de 1361.

MULHAUSEN.

Cette ville, alliée des cantons helvétiques, située sur les confins du Sundgau et de la

Haute-Alsace, à trois lieues du Rhin, à peu près à moitié chemin de Colmar à Bâle, était anciennement au nombre des villes libres de l'Alsace, dépendant de la landvogtey impériale. Son origine, postérieure à l'époque romaine, se lie à la période Francique; son nom et ses armes placent son berceau dans une maison de moulin. Elle est déjà mentionnée comme village dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, lequel cependant n'est pas d'une parfaite authenticité; elle a pris rang de ville en même temps que Colmar et Sélestadt, sous l'empereur Fréderic II. Elle a été entourée, en 1344, de murs assez élevés et d'un triple fossé. Elle a trente-huit rues et quatre portes; plus anciennement il y en avait une cinquième. Ses faubourgs ont été renversés dans l'invasion des Armagnacs, en 1444.

Commanderie.

Des chevaliers de Malte et de l'ordre teutonique y ont été établis du temps de l'em-

pereur Rodolphe de Habsbourg; ces deux ordres y possèdent encore des cours. Les Suédois les ont occupées, ainsi que les biens en dépendant, en 1634, malgré les protestations de la ville. L'ordre de Saint-Lazare, rétabli par Louis XIV, a eu pour un temps, à partir de 1685, les biens de l'ordre teutonique.

Monastères.

Un couvent d'Augustins fut établi vers 1270; les religieux l'abandonnèrent avant l'époque de la réforme; il fut converti en 1528 en hôpital, en 1624 en grenier public, et en 1644 en un arsenal.

Une abbaye de Clarisses, qui existait au même temps, ayant été obligée de contracter des dettes à l'occasion d'un grand incendie qu'elle a essuyé sous l'abbesse Gertrude de Mülnheim, en 1465, fut expropriée en 1523; la ville, adjudicataire de leur maison, l'érigea, sept années après, en hospice public, *Pfrundhaus*. Elle fut réunie à l'hôpital en 1624.

L'église des Franciscains, construite vers

1280, sert aux prédications françaises depuis 1661.

Église paroissiale.

Cette église est consacrée à saint Étienne; la commanderie teutonique en a obtenu le patronage, avec le quart des dîmes, par don de l'empereur Charles IV; elle les a vendus à la ville en 1527. Hermann de Thierstein, chanoine de Strasbourg, était recteur de cette église en 1297; il a résigné en cette année tous ses droits au magistrat.

Édifices séculiers.

Le premier hôtel du sénat était adhérent aux murs de la ville; un second, construit sur la place en 1431, fut détruit par un incendie; l'hôtel de ville actuel lui succéda en 1553.

Il ne reste plus de l'ancien château fort construit dans Mulhausen, et qui a été détruit, après un siége de trois mois, en 1262, que deux tours.

L'abbé de Lucelle, la famille de Waldner et d'autres gentilshommes alsaciens, possèdent des cours à Mulhausen, et y jouissent du droit de bourgeoisie. La cour des Zurhein est un fief autrichien, aujourd'hui relevant du roi.

Habitans.

Parmi les anciens citoyens nobles de Mulhausen, l'on rencontre mention des Mœrsperg, des Dornach, des Ferrète, des Brünighofen, des Vittenheim, des Illzach, des Hirtzbach, des Regesheim, des Vunnenberg et d'un grand nombre d'autres familles. Les Grandvillars y furent reçus en 1675, et trois années après, les Rosen. Toute la ville est aujourd'hui répartie en six tribus : 1° les tailleurs; 2° les vignerons; 3° les bouchers; 4° les boulangers; 5° les maréchaux; 6° les laboureurs. Chaque tribu est présidée par deux conseillers, ses *Zunftmeister* et ses six, *Sechser*. Il est des habitans qui n'ont aucun accès aux emplois et dignités de la république; d'autres

qui ne jouissent que de l'incolat, et à qui tout commerce est interdit *Schirms-Verwandte*. La population en général s'élève à 4000 âmes.

Priviléges concédés par les empereurs.

Le plus ancien de ces priviléges est émané de l'empereur Rodolphe I^{er}, qui, après avoir soustrait la ville à la domination de l'évêque de Strasbourg, l'a créée impériale, et a déclaré, en 1275, ses habitans affranchis de toutes les juridictions étrangères, et capables de posséder des fiefs. Rodolphe, comme landgrave d'Alsace, se nuisait par là lui-même; aussi ses successeurs au landgraviat ont-ils plusieurs fois essayé de reprendre à la ville ces avantages; mais les empereurs Charles IV et Venceslas l'ont encore, en 1376 et 1395, déclarée franche de la juridiction landgraviale.

Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe, a ajouté à ses concessions, en soumettant tous les habitans à la juridiction du magistrat de la ville, en lui accordant le droit

de poids et mesures, le droit de se donner des statuts, et en affranchissant ses habitans de péages dans toutes les villes de l'empire. En 1293 il a accordé aux nobles habitant la ville l'immunité des charges communales. Fréderic-le-Bel accorda à la ville, en 1315, la perception d'une gabelle sur le vin, pour l'aider à faire la dépense de ses fortifications, et lui confirma sa liberté de toutes juridictions étrangères, pour la conservation de laquelle elle contracta, huit années après, alliance avec les Bâlois. Charles IV lui promit, en 1347, de ne jamais l'aliéner de l'empire.

Monnaie et Armoiries.

Lorsque la ville, détachée de l'empire, fut annexée à la confédération suisse, libre et jouissant de ses droits, elle frappa monnaie dès 1622; mais ses espèces n'eurent point cours dans les terres autrichiennes environnant la ville; elle éprouva que les fabrications monétaires sont souvent peu profitables aux petits états. Ses écus portaient sur une face la

double aigle, avec l'inscription : *Ex uno omnis nostra salus*, et sur l'autre face un lion tenant dans une de ses pattes le globe impérial, surmonté de la croix, et dans l'autre la roue qui fait allusion au nom de la ville, avec la légende *Moneta nova Milhusina.* Les Mulhousiens ayant bien mérité du Saint-Siége dans une expédition d'Italie en 1512, obtinrent du cardinal Mathieu, légat du pape en Lombardie, que leur drapeau portât l'image de saint Étienne martyr, patron de leur église, et la roue en or au lieu de rouge; ce que le pape Jules II confirma l'année suivante, par un bref spécial. Le drapeau confectionné de ce temps est conservé dans les archives de la ville.

Contributions envers l'empire.

Malgré la séparation de Mulhausen de l'empire, et son alliance helvétique, elle continua de payer aux archiducs et au landvogt de Haguenau le cens de 100 florins de Strasbourg, qu'elle acquittait auparavant. Le comte de

Harcourt, investi par le roi de la landvogtey après la réunion de l'Alsace à la France, l'exigea de Mulhausen comme des autres villes, en 1653, lui promettant de s'entremettre pour lui faire rembourser avec intérêts les 2000 florins qu'elle avait prêtés en 1576 à l'archiduc Ferdinand.

Le contingent militaire de Mulhausen envers l'empire était, en 1521, de six cavaliers et vingt-sept fantassins. Depuis lors, appartenant au corps helvétique, elle n'a plus été comprise dans les matricules.

Régime.

Anciennement l'autorité était entre les mains d'un prévôt impérial, lequel, d'après un rescrit de l'empereur Adolphe de 1293, devait être pris parmi les bourgeois; de quatre nobles et de huit conseillers plébéïens, auxquels Charles IV ajouta, en 1347, un bourguemestre, d'où vint la formule, *Schultheiss, Burgermeister und Rath*, en place de la précédente, *Schultheiss, Rath und Gemeind.*

L'office de prévôt, après avoir été plusieurs fois impignoré à différentes personnes, et enfin à la ville même, resta à cette dernière, qui le supprima, en en conservant les fonctions à un bourguemestre, sous le titre de sous-prévôt.

En 1445 le régime a été changé; les nobles furent exclus du sénat; il fut composé de trois bourguemestres, de neuf conseillers et de douze *Zunftmeister* ayant séance. Chaque tribu avait en outre ses officiers, nommés *Sechser*, qui étaient appelés dans les affaires générales, où il fallait que toute la ville fût représentée. Le grade de *Sechser* était un échelon nécessaire pour arriver aux emplois supérieurs. L'on appelait petit sénat celui auquel assistaient les six plus jeunes *Zunftmeister*, et grand sénat celui auquel les douze étaient appelés. Les causes criminelles se jugeaient en plein air, sous la présidence d'un bourguemestre, et sur l'accusation du sous-prévôt.

Enfin, à la suite d'une commotion générale

qui eut lieu dans la ville en 1739, le magistrat, composé jusqu'alors de vingt-quatre membres et de trente-six délégués des tribus, fut augmenté encore de trois représentans par chaque tribu, et ainsi porté à soixante-dix-huit membres, composant le grand conseil, qui a dans ses attributions les alliances, les légations, la religion, les lois, les élections des magistrats, les jugemens et autres cas graves; il s'assemble au commencement de chaque troisième mois, et le petit conseil tous les mercredis; les bourguemestres alternent, pour la régence, par semestre; le syndic a voix délibérative. Un *Stadtgericht* connaît des affaires de dettes et des petits délits; le sous-prévôt, qui le préside, n'y a pas suffrage. Les affaires religieuses et matrimoniales sont abandonnées à un consistoire composé de quatre ministres d'église, de trois bourguemestres et de deux conseillers.

Religion.

Les Mulhousiens ont adopté de bonne heure la religion réformée; elle y est universelle-

ment suivie. Le premier prédicateur qui se soit élevé contre l'ancien culte, fut Augustin Krœmer, en 1522; l'année d'après le magistrat suivit son impulsion. En 1524 il fut enjoint aux ecclésiastiques de renvoyer leurs concubines ou de les épouser. Dans le colloque de Baden, la ville adhéra, par ses députés, à la doctrine d'Œcolampade; et après les conférences de Berne de 1528, elle abrogea les images et tout ce que Zvingle réprouvait, pour s'en tenir purement à la confession helvétique. Depuis lors elle a fourni des troupes aux réformés suisses dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les cantons catholiques. En 1621, Wolfgang Meyer, docteur en théologie, que la ville appela de Bâle pour présider à son église, substitua, dans la célébration de la cène, aux hosties, le pain ordinaire; ce qui fut adopté vingt années après à Bâle.

Événemens politiques.

Mulhausen fut long-temps un objet de convoitise et de dispute entre les ducs d'Alsace

et les évêques de Strasbourg, comme possesseurs du mundat de Rouffach; une sentence arbitrale de 1221 décida en faveur de l'évêque, lequel, trois années après, donna, par suite d'une nouvelle composition, l'advocatie de la ville à l'empereur Fréderic II, en fief, et finalement, en 1236, la ville elle-même, avec tous les droits qu'il y avait. A l'occasion des démêlés du pape Innocent IV avec cet empereur, le fief retourna à l'évêché en 1246. Alors l'évêque de Stahleck occupa derechef Mulhausen, et y construisit un fort; mais, en 1261, le comte Rodolphe de Habsbourg, à qui ce voisinage déplaisait, en sa qualité de landgrave de la Haute-Alsace, s'empara de la ville, d'intelligence avec les habitans, enleva le château après trois mois de siége, et le rasa. En 1271, l'évêque de Bâle, en guerre avec Rodolphe, assiégea en vain la ville. Rodolphe, parvenu ensuite au trône de l'Allemagne, l'éleva au rang de ville impériale. L'évêché de Strasbourg n'avait pas encore oublié ses prétentions sur Mulhausen; il n'y renonça qu'en

1308, moyennant l'abandon que lui fit l'empereur Henri VII de Molsheim. Mulhausen, pour alors mieux assurer sa liberté, se ligua avec les autres villes impériales de l'Alsace, sous la protection du landvogt.

Durant le 14e siècle, la ville fut souvent troublée par des voies de fait intestines entre les nobles et les plébéïens, les chrétiens et les juifs.

En 1441 les gens de Mulhausen firent le siége du château de Freundstein, et délivrèrent plusieurs des leurs, que Jean Zurhein y tenait captifs.

L'année suivante, l'empereur Fréderic IV logea pendant trois jours dans la ville.

En 1444, la ville, pour résister aux Armagnacs, détruisit elle-même ses faubourgs, mura une de ses portes, augmenta sa garnison, occupa le château d'Illzach, et repoussa heureusement à trois reprises les assaillans.

L'année 1466 vit éclater une singulière guerre, qui prit naissance dans le refus d'un meûnier de Mulhausen de payer à son valet,

appelé Hermann Klée d'Eslingen, six oboles, ou un *Plappert*, que celui-ci prétendit lui être dû. Pierre de Regesheim se rendit cessionnaire de la créance du valet. Un grand nombre de gentilshommes se réunirent à lui, pendant que les villes fédérées de l'Alsace et de la Suisse accoururent au secours de Mulhausen; plusieurs châteaux de nobles furent emportés, et Pierre de Regesheim contraint à acheter la paix moyennant 825 florins : c'est ce qu'on appela le *Plappert-Krieg*. Les ressentimens n'étaient pas appaisés; aussi, peu après, la guerre se ralluma avec plus de fureur, à une occasion à peu près semblable; il s'agissait cette fois d'un nommé Conrad Kieffer de Bendorf, valet de Jean Erhard de Massevaux, que les Mulhousiens avaient fait prisonnier dans la guerre précédente. Mulhausen demanda encore assistance aux autres villes d'Alsace, déclarant qu'en cas de refus elle s'adresserait ailleurs; ce qu'elle fit en contractant une alliance pour vingt-cinq années avec les Bernois et les Soleuriens. Les Autri-

chiens, qui favorisaient toujours les nobles avec qui Mulhausen était en querelle, assiégèrent la ville, et brûlèrent les village d'Illzach et Modenheim; cette guerre avait attiré presque toutes les troupes de la Suisse; les rapines, le feu et le sang affligèrent la contrée.

La paix fut signée à Valdshut en 1468; elle confirma la liberté de Mulhausen; mais l'archiduc Sigismond, pour se venger de la dévastation que ses terres d'Alsace avaient essuyée, les donna en engagement, en 1469, à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; ce qui fut un nouveau péril pour Mulhausen. Pierre de Hagenbach, à qui le duc confia l'administration de ces domaines, homme altier comme le prince qui l'avait constitué, ne négligea ni fraudes, ni menaces, ni violences, pour soumettre la ville à son maître; le duc lui-même, pour l'y contraindre, s'approcha de la ville en 1474 avec une telle force, que Mulhausen y aurait péri sans une forte crue des eaux de l'Ill, qui éloignèrent l'ennemi. Ces guerres lui ont fait contracter beaucoup de dettes;

elles fut secourue par ses alliés; Strasbourg lui donna 600 florins d'empire, Berne et Soleure, 700; Bâle, 400; Colmar, Sélestadt, Keysersberg et Obernay, autant.

En 1498, Maximilien 1er, pernoctant à Mulhausen, persuada la ville à se remettre sous la protection de la maison d'Autriche; mais bientôt après, craignant encore pour ses libertés, elle contracta alliance en 1506 avec la ville de Bâle, qui venait de s'aggréger au corps helvétique. Cette alliance fut comme l'avant-coureur de sa propre incorporation dans la confédération suisse, où elle fut admise par délibération des treize cantons, dans la diète tenue à Zuric au commencement de décembre 1514; il en fut dressé acte solennel le 19 janvier 1515. Des députés de chaque canton se rendirent à Mulhausen, à la rencontre desquels la ville envoya 500 hommes à pied et à cheval. L'acte d'alliance fut lu à tout le peuple, et confirmé par serment. Au nombre des conditions, il fut dit que, sans le consentement des cantons, la ville ne pren-

drait jamais les armes pour ou contre qui que ce soit, ni ne contracterait d'alliance avec personne; qu'en affaires de guerre et de paix, elle se soumettrait à la décision de la majorité des cantons; il était au surplus réglé comment se videraient les différends entre ses habitans et les Suisses. Depuis ce moment elle cessa d'appartenir à l'aggrégation des villes impériales, et fut comprise avec le surplus de la Suisse dans tous les traités avec la France.

En 1586, deux frères, Mathias et Jacques Finninger, pour avoir méconnu l'autorité du magistrat, furent bannis de la ville; ayant changé de religion et attiré dans leur parti les cantons catholiques, ils revinrent en ville accompagnés des députés de ces cantons. Devenus plus insolens, le magistrat les fit mettre en prison, ainsi qu'un nommé Schreckenfuchs, médecin-physicien de la ville, qui était leur conseil. Les députés des cantons se retirèrent de la ville fort irrités. D'autres députés des cantons réformés arrivèrent, et

ayant pris connaissance de l'affaire, remirent les Finninger en liberté. Ceux-ci en profitèrent pour retourner vers les cantons qui les protégeaient, et firent si bien que les cantons catholiques, réunis à Lucerne le 4 novembre, exclurent Mulhausen de la confédération sans consulter les autres cantons, et les choses en vinrent au point, par l'excitation des Finninger dans la ville même, que les conseillers furent déposés ou emprisonnés, le bourguemestre et le greffier mis à la torture. Pour réprimer ce soulèvement populaire, les cantons réformés envoyèrent, l'année suivante, des troupes, Zuric et Bâle, chacun 500 hommes; Berne, 600; Schaffhous, 300, qui, après un siége de trois jours, prirent la ville de force dans la nuit du 14 au 15 juin 1587: 400 hommes périrent de part et d'autre; les chefs de la sédition (les Finninger s'étant évadés) furent condamnés à des amendes, et tout rentra dans l'ordre antérieur. Une garnison suisse fut laissée pendant un an dans la ville, et il fut convenu à son départ qu'en cas de nou-

velles discordes les cantons y statueraient par voie arbitrale. Deux années après, les Finninger, qui s'étaient retirés sur terre d'Autriche, rentrèrent nuitamment dans la ville le 13 juin, et enlevèrent quelques personnes du magistrat; mais alors la saine partie des citoyens prévalut; ils tirèrent une vengeance éclatante des coupables, dont plusieurs étant encore parvenus à s'esquiver, excitèrent la régence d'Ensisheim contre la ville.

Cependant les cantons catholiques ne voulurent pas rétracter l'exclusion qu'ils avaient prononcée contre Mulhausen, prétendant qu'elle devait appartenir à la landvogtey d'Alsace; ce que la maison d'Autriche soutint dans les diètes helvétiques tenues à Baden en 1599 et 1603. La chambre impériale de Spire, animée du même esprit, assigna cette ville par-devant elle en 1624. Durant la guerre de trente ans, elle se maintint à l'aide d'une garnison suisse que lui fournirent les cantons réformés, et les Suédois ayant eu la haute-main en Alsace, elle cultiva, non sans profit,

leur amitié. Cet état d'incertitude dura jusqu'à la paix de Westphalie; le traité la fit cesser, par cela même que Mulhausen n'était point dénommée parmi les villes impériales cédées à la France.

Domaines de la ville.

Les comtes Louis et Ulric de Wurtemberg lui ont vendu, en 1437, les deux villages d'*Illzach* et *Modenheim*, avec dîmes, droits de patronage, juridiction, etc. Modenheim fut détruit par les flammes au 15^{e} siècle; il n'en reste qu'un moulin. (Voyez, quant à ces villages, ainsi que pour *Brunstadt*, *Riedisheim* et *Pfastadt*, que les Suédois lui avaient mis en mains, ce qui a été dit à l'article de la *Seigneurie d'Althkirch*, vers la fin.)

Mulhausen perçoit les dîmes dans tout son ban sur le pied du vingtième, et ses autres revenus consistent dans le débit du sel, dans la perception d'une gabelle sur les vins, et dans des péages; ils s'élèvent à environ 20,000 écus.

COMTÉ D'EGUISHEIM.

Les comtes d'Eguisheim se sont éteints par le décès d'Udalric, dernier d'entre eux, arrivé en 1144. Leur succession s'est divisée entre les comtes de Ferrète et les comtes de Dagsbourg. Louis, alors comte de Ferrète, était le neveu d'Udalric, par sa mère Stéphanie, sœur de ce dernier; il paraît n'avoir eu dans son lot que la vallée d'Orbey; les comtes de Dagsbourg obtinrent Eguisheim même, avec quelques lieux voisins. Ils s'éteignirent eux-mêmes en 1225; alors une longue contestation s'éleva entre l'évêché de Strasbourg, possesseur du mundat de Strasbourg, et les comtes de Ferrète; il y fut mis fin par une transaction de 1251, d'après laquelle le comte Ulric 1er de Ferrète accepta en fief de l'évêché les deux châteaux de la montagne appelés *Tagesburg* et *Veckmund*, ainsi que les châteaux de Hohenack et Vindeck, abandonnant à l'évêque le troisième château de la montagne d'Eguisheim dit *Vahlenburg*, avec

ses appartenances. Ainsi fut déchiré l'ancien comté d'Eguisheim, une partie en étant échue à l'évêque de Strasbourg, et l'autre étant restée aux comtes de Ferrète, desquels elle a passé aux ducs d'Autriche, leurs successeurs.

Il ne faut pas confondre les trois châteaux dont on vient de parler, situés sur la montagne à une demi-lieue de la petite ville d'Eguisheim, et qui consistaient en trois tours carrées, placées à une égale distance l'une de l'autre, avec le château qui se voit dans la ville même, qui est beaucoup plus ancien qu'elle, et probablement plus ancien aussi que chacun des trois châteaux de la montagne, qu'on désigne sous le nom commun de *Hoh-Egisheim*, ou *Drey-Egisheim*. En général ces châteaux montagneux, d'un difficile accès, ne doivent leur origine qu'aux temps d'anarchie, où régnait le droit du plus fort, que le peuple a qualifié de *Faustrecht*, c'est-à-dire, au douzième siècle et au suivant. C'est le comte Eberhard, petit-fils du duc Athic, qui a été le constructeur, au commencement

du 8e siècle, du château, qui est maintenant renfermé dans la ville, et dans lequel, selon les uns, est né le pape Léon IX, en 1002, et selon les autres, dans l'ancien château de Dagsbourg, dans la Basse-Alsace. Ce pape, de la famille des comtes d'Eguisheim et Dagsbourg, s'appelait Brunon, et était évêque de Toul, avant son élévation au pontificat; il a dû le jour à Hugon IV, comte d'Eguisheim, et à Heilvigue, fille et héritière de Louis, comte de Dagsbourg; la famille des comtes d'Eguisheim et de Dagsbourg descendait l'une et l'autre de l'illustre tige du duc Athic ou Ethicon d'Alsace, d'où sont sorties plusieurs maisons souveraines régnantes encore aujourd'hui. (Voyez tome III, *Comté de Dagsbourg.*)

Le comté d'Eguisheim, autrefois fort étendu, s'est considérablement réduit par la libéralité des comtes, à partir d'Eberhard, qui vivait au 8e siècle; celui-ci a doté l'abbaye de Murbach de plusieurs lieues de territoire. Les parens de Léon IX ont érigé le couvent de

Sainte-Croix sur leur propre fond, et lui ont assigné des revenus dans le val d'Orbey et dans d'autres lieux; ils ont de même été les fondateurs de l'abbaye d'Alspach à l'entrée du val d'Orbey. Leurs successeurs, les comtes de Ferrète, ont pris également sur les domaines du comté d'Eguisheim pour doter l'abbaye de Pairis, ainsi que l'église de Sainte-Régule et la cour colongère de Kientzheim. Le château de Hohenack, ainsi que celui de Vineck, près de Katzenthal, ont de même appartenu à ce comté, comme aussi *Vettolsheim* et *Obermorschwihr*, villages rapprochés d'Eguisheim, *Sainte-Croix-en-Plaine,* et les villages aujourd'hui détruits de *Dinzheim* et *Voffenheim*, qui ont péri dans le voisinage de Sainte-Croix.

En un mot, les comtes d'Eguisheim, les comtes de Dagsbourg et les comtes de Ferrète ne vivent plus que comme des souvenirs historiques, mais les comtés de Ferrète et de Dagsbourg ont resté, tandis que celui d'Eguisheim a disparu par la dispersion de

ses terres, depuis long-temps rangées sous d'autres dynasties.

COMTÉ DE HORBOURG ET SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR.

Le comté de Horbourg, composé de onze villages et hameaux, est situé entre le Rhin et l'Ill, Colmar et le Neuf-Brisac. La seigneurie de Riquewihr, qui y a été jointe il y a plusieurs siècles, consistant dans la ville de Riquewihr et six villages, est entre l'Ill et les Vosges.

Le comté a tiré son nom du château *Harbourg* ou *Horbourg*, qui existait sur la droite de l'Ill à une demi-lieue de Colmar; il y a quelques indices que l'Ill a jadis passé derrière Horbourg, et que par conséquent le château était alors sur sa gauche. La première mention de ce château apprend en même temps sa destruction en l'année 1162, par le comte Hugon de Dagsbourg, possesseur du château d'Eguisheim; réédifié, et encore

plusieurs fois ruiné, sa dernière restauration eut lieu sous le comte George de Wurtemberg et Montbéliard en 1543. Les Suédois le prirent sur les Autrichiens en 1632, et les Français le détruisirent complètement en 1675, de manière que le seul village demeure sur l'emplacement d'*Argentouaria*. En effet, quoiqu'il ait été beaucoup disserté et disputé sur la situation d'*Argentouaria*, d'abord ville celtique, ensuite ville romaine, la grande quantité d'inscriptions, de monnaies, de monumens romains, trouvés sur le sol actuel de Horbourg, ne permet guère de la chercher ailleurs. C'est à la dévastation des Barbares, dans le 5[e] siècle, qu'il faut attribuer la destruction de cette antique forteresse.

Andolsheim, anciennement *Ansolsheim*, peut avoir pris ce nom d'un abbé de Munster nommé Ansoald; l'abbaye de Munster y perçoit la huitième partie des dîmes.

Sundhofen, le plus grand village du comté, comprenant à peu près cent feux, occupait,

au 16e siècle, les deux rives de l'Ill; il est aujourd'hui sur la gauche.

Wolfgangsheim, petit village qui, en 1303, dépendait de la seigneurie d'Ensisheim.

Appenveyer, brûlé au 17e siècle, renaquit peu à peu de ses cendres. Les Vetzel de Marsilien y ont fait leur résidence, et après eux les Trucksess.

Algolsheim, et *Volgelsheim*, petits villages près du Rhin. Les Français appellent Volgelsheim *la Sirène*, du nom d'une auberge qui y existait. C'est sur le territoire de ce village que fut construite, à la fin du 17e siècle, la forteresse du Neuf-Brisac.

Dürrenentzheim, ainsi nommé à cause de la stérilité de son sol.

Il faut ajouter *Muntzenheim*, *Fortschwihr* et *Bischwihr*, ainsi qu'un petit village détruit appelé *Bliensveiler*, dont le ban est en partie accru au territoire de Sundhofen.

Entre les fiefs dépendant du comté de Horbourg, le plus éminent était le château de *Harbenstein*, appelé plus tard *Hohen-Hat-*

statt, situé sur une montagne élevée, à une lieue et demie au-dessus de Hatstatt; il fut d'abord conféré au comte de Lupfen, et durant son occupation, pillé et brûlé par les habitans de Munster, en novembre 1466, d'après les ordres du comte palatin, alors landvogt d'Alsace; des comtes de Lupfen, il est parvenu aux nobles de Hatstatt, et après ceux-ci aux Trucksess de Rheinfelden, avec le village de *Niderensheim,* qui devint aussi fief de Horbourg. Du château de Hohenhatstatt dépendait aussi autrefois, et au même titre de vassalité, le village de *Lengenberg,* qui périt par le malheur des temps. Les Trucksess, qui avaient mis dans leurs mains les biens des habitans de ce village, soit par achat, soit par deshérence, les vendirent. Ils forment aujourd'hui un domaine d'exploitation possédé par M. François Bruges, célèbre avocat au conseil supérieur d'Alsace.

Kunheim, village sur le Rhin, est un fief de Horbourg, dans les mains des Rathsamhausen.

Le beau village de *Baldenheim* fut donné en fief aux Rathsamhausen à la Pierre, *zum Stein;* il n'advint pas, après leur extinction, à l'autre branche des Rathsamhausen; mais Louis XIV en gratifia le commandeur de Chamlay, mestre de camp général de ses armées. Par l'article 13 du traité de Rysvick, la directe fut restituée à la maison de Wurtemberg, et cependant le nouvel investi maintenu, à la charge de lui prêter hommage. A sa mort, Léopold Eberhard de Wurtemberg conféra ce village à la noble famille de Sandersleben-Coligny, établie à sa cour. Le château seigneurial est contigu au village. Cette famille détient encore le fief d'*Oberrathsamhausen*, consistant dans un petit château et un domaine rural.

Neuf-Brisac.

Cette forteresse régulière, octogone, ouvrage de Vauban, puissant Boulevard entre le Rhin et l'Alsace, opposé au Vieux-Brisac, dont il est peu distant, fut érigée sous Louis-

le-Grand, en 1699, sur le territoire de Volgelsheim, dans le comté de Horbourg. La médaille frappée à cette occasion montre le roi ayant le Rhin à sa gauche, et présentant à l'Alsace inclinée devant lui le plan de cette ville; l'inscription porte: *Securitas Alsaciæ, Neobrisacum.* MDCXCIX. Une de ces médailles en or, et quatre en argent, ont été mises sous la première pierre. Près de là est le *Fort-Mortier.* Avant la construction du Neuf-Brisac, le roi avait fait bâtir dans une île voisine une nouvelle ville, sous le nom de *Saint-Louis*, vulgairement appelée *Strohstadt* (*ville de paille*), où le conseil d'Alsace a siégé de 1681 à 1698. Cette ville fut détruite en exécution du traité de Rysvick de 1697.

Autrefois la moitié du village de *Vettolsheim*, ainsi que le patronage de l'église de *Feldkirch*, appartenaient au comté de Horbourg; mais ils ont été vendus en 1319 à l'abbaye de Marbach. Quant au château entre Eguisheim et Vettolsheim, portant le nom de *Martinshof*, ou *Martinsburg*, la tradition,

à Marbach, est que ce domaine était primitivement une propriété de l'église de Saint-Martin de Colmar. Il a passé du couvent de Marbach aux Trucksess de Rheinfelden; de ceux-ci, en 1545, aux nobles de Rust; des Rust, en 1601, aux Linck de Dorneburg, et enfin, par mariage, dans la famille de Valcourt.

Le petit village de *Vidensol* appartient à l'abbaye de Pairis; il y existe une colonge, qui a été donnée, avec beaucoup d'autres droits, en 1341, par Adelaïde de Strasberg, épouse du comte Walther de Horbourg, à Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg, et non à son église.

SEIGNEURIE DE REICHENVEYER.

La seigneurie a pris son nom de la petite ville qui en est le chef-lieu, et la ville du château qui y est, comme l'on prétend que le château a dérivé le sien d'une comtesse Richilde, que les uns donnent pour la fille d'Adelaïde, sœur du pape Léon, et les autres

pour la petite-fille de Sainte-Hune. La ville a reçu ses murs du comte de Horbourg en 1291; quarante-deux années après, l'évêque Berthold, de Strasbourg, étant entré en guerre avec le comte de Montbéliard, à cause de la succession de Horbourg, s'est emparé de la ville.

La magistrature de la ville consistait autrefois en douze personnes, et maintenant en six, et un receveur annuel, qui prend le titre de *Burgermeister*. En 1420, les juifs, poursuivis par la haine du peuple, en furent chassés, et la plupart fort mal traités.

L'autorité était alors principalement dans les mains des nobles; les plébéïens les exclurent petit à petit. En 1525, les habitans furent malgré eux entraînés dans le soulèvement des paysans, et payèrent chèrement cette faute. En 1532, le duc de Wurtemberg chassa de Riquewihr et de ses domaines les anabaptistes. Riquewihr est renommé par ses vins et par son gypse; l'on y voit trois églises sur un même cimetière; une seule sert à la

célébration du culte divin. Il y avait près de Riquewihr un château depuis long-temps entièrement détruit, qui s'appelait *Reichenstein;* il fut ruiné en 1269 par les Strasbourgeois et leurs alliés, pour en déloger des bandits qui en faisaient leur repaire. Le duc Rodolphe de Habsbourg s'en empara dans la même année, à l'aide des Colmariens.

Le grand village de *Hunaveyer,* à une demi-lieue de Riquewihr, tire probablement son nom de Hunon et de son épouse Hune, qui y ont demeuré et y sont morts en odeur de sainteté. Un château paraît avoir existé dans l'endroit où est maintenant l'église. Les comtes de Horbourg, et après eux, le comte Ulric de Wurtemberg, ont accepté ce village en fief des ducs de Lorraine.

Beblenheim est aussi un village distingué. La famille noble des Hœn de Tillenburg y fait sa résidence.

Un document fait déjà mention de l'existence de *Mittelveyer* vers l'année 1060. L'é-

glise de Saint-Dié y possède une cour colongère.

Le duc Georges de Montbéliard donna, en 1686, *Ostheim*, village situé entre Colmar et Guemar, avec *Altveyer*, dont il va être parlé, en propre à sa fille Anne. Léopold Eberhard, fils de Georges, renouvela cette donation en 1701, moyennant que sa sœur renonçât à être apanagée sur les terres de Horbourg, et à une dot de 12,000 florins qu'elle aurait pu exiger. Cette princesse gouverna tranquillement ces deux villages jusqu'en 1733, qu'elle mourut. A sa mort s'éleva un procès entre sa nièce Hedvigue Fréderique, qui avait épousé un prince d'Anhalt, et le duc de Wurtemberg, lequel prétendait que la donation, qui avait eu lieu au profit d'Anne, était nulle, comme contraire à un pacte de famille de 1617. (Le duc emporta gain de cause en 1759.)

Le petit village d'*Altveyer*, qui porte aussi le nom d'*Aubure*, est situé dans les montagnes, entre Riquewihr et Sainte-Marie-aux-Mines. L'on y parle le patois.

Les troupes autrichiennes, sous la conduite du comte de Schlick, prirent, après un siége de plusieurs jours, le château de *Bilstein* en 1636, le pillèrent et le détruisirent. Les comtes de Horbourg le tenaient en vasselage des ducs de Lorraine; l'on y enfermait les malfaiteurs. Aux pieds de la montagne sur laquelle était assis le château, s'est formé, de nos jours, un petit village, appelé *Neudœrflein*. En revanche deux villages, dits *Altenheim* et *Regenhausen* ou *Roggenhausen*, se sont perdus. Le ban du premier s'est partagé entre Zellenberg et Beblenheim. Une partie du territoire du second est possédée par les nobles du Kageneck. L'on verra à l'article de *Ribeaupierre* comment *Zellenberg* et *Benveyer*, jadis appartenant à la seigneurie de Riquewihr, en ont été détachés.

Nature et historique des deux Seigneuries.

Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sont maintenant de condition pu-

rement allodiale, cependant inaliénables sans le consentement de toute la maison ducale de Wurtemberg. Depuis plusieurs siècles ils sont unis au comté de Montbéliard. Les ducs de Wurtemberg se sont approprié celui-ci par mariage en 1397, et Horbourg par achat, en 1324. Les cadets de la famille ont le plus souvent régi l'un et l'autre, et ont toujours été comptés parmi les princes d'empire, quoique les empereurs Maximilien Ier et Charles V, en partageant l'empire en cercles, les eussent oubliés. Il y avait anciennement à Riquewihr une régence secondaire, dont le président était noble et portait le titre de vogt.

Entre les états de Haute-Alsace, le duc de Wurtemberg avait le troisième rang; il venait après les archiducs d'Autriche et l'évêque de Strasbourg, comme seigneur de l'Obermundat. Ces trois états, dans la vue de la sûreté publique, sont convenus, en 1580, de fournir, en cas de besoin, le mundat 200 hommes, le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr, 150 à pied et 12 à cheval.

La majeure partie des habitans suit la confession d'Augsbourg, qui leur a été prêchée, en 1533, par Érasme Fabricius, sous le duc Ulric.

Les ducs de Wurtemberg ont eu beaucoup de démêlés avec Louis XIV et Louis XV, concernant la souveraineté de leurs terres en Alsace et dans le comté de Bourgogne. Le roi les a mis sous sequestre en 1723; mais, par un arrangement moyenné en 1748, la souveraineté du roi fut pleinement reconnue. (Voyez *Ordonnances d'Alsace*, tom. II, p. 314.)

MUNDAT DE ROUFFACH.

Le mundat de Rouffach, ou le mundat supérieur, *Obermundat* (par opposition à celui de Wissembourg), district de cinq lieues d'étendue, situé sur le penchant des Vosges, et dans une plaine fertile, entre la rivière de la Thur et Colmar, abondant en bois, vignes, champs, pâturages, châteaux, villages et villes,

au milieu duquel se trouve Rouffach, et le château d'*Isenburg*, son chef-lieu, est, bien que placé dans la Haute-Alsace, le plus ancien patrimoine que l'on connaisse de l'église de Strasbourg.

Château.

Le château d'Isenbourg, situé à l'angle septentrional de Rouffach, sur un coteau assez élevé, emplanté de vignes, fut plusieurs fois la résidence temporaire des rois Mérovingiens, et après la donation faite à l'église de Strasbourg, des prélats de cette église. L'empereur Maximilien Ier y pernocta en 1511, lorsqu'il vint à Rouffach dans la vue d'acquérir le mundat pour la maison d'Autriche. La plus ancienne tour du château était carrée; elle existe encore en partie; les autres édifices y ont été ajoutés et de temps en temps changés. L'évêque Fr. Egon de Fürstenberg, qui a construit le château de Saverne, se disposait à élever un vaste édifice à Isenbourg; il fut prévenu par la mort. La chapelle du

château était desservie par les Bénédictins du monastère de Saint-Valentin, établi d'abord sur la montagne, ensuite dans la ville.

Le mundat se divise en trois bailliages, *Vogteyen*, Rouffach, Soulz et Eguisheim.

Bailliage de Rouffach.

L'on ne peut guère assigner à *Rouffach* le rang de ville avant le 13ᵉ siècle, à moins que le titre de *villa*, sous lequel elle apparaît dans des documens antérieurs, ne doive signifier *ville*, synonymie qui n'est pas sans exemple dans les chartes. Son nom paraît dériver du ruisseau *Rothbach*, qui la traverse.

En 1105, les bourgeois de Rouffach, révoltés de l'insolence des gens de la cour de Henri V, roi des Romains, chassèrent celui-ci de la ville et le dépouillèrent; il revint bientôt et en tira vengeance par le fer et le feu. Henri de Hasenburg, évêque de Strasbourg, accorda à des religieux venus de Metz avec des reliques en 1183, une place sur la colline, où ils construisirent le couvent de

Saint-Valentin, lequel ayant été, à la fin du même siècle, détruit par la guerre, fut, peu d'années après, reçu dans la ville. En 1298, l'empereur Adolphe de Nassau mit le siége devant la ville, pour se venger de l'évêque, qui avait pris parti pour le duc Albert d'Autriche, compétiteur d'Adolphe. Les annales dominicaines de Colmar font mention de 800 chariots et voitures partis de Colmar pour aller à ce siége. Adolphe dévasta les terres du mundat; le comte Thiébaut de Ferrète, landvogt impérial, brûla le faubourg *Rouge* et le village voisin de *Suntheim;* mais l'empereur, présent en personne, ne put s'emparer de la ville, ce qui est un témoignage de la force de ses murs. En 1308, l'empereur Henri VII résigna à l'évêque ses droits impériaux sur les juifs de Rouffach et de Soulz; celui-ci sévit bientôt après contre eux, et en fit brûler plusieurs. Trente années après, sous l'évêque Berthold Bucheck, ceux qui étaient restés furent chassés et exterminés, et depuis lors il n'en fut plus reçu. L'évêque s'arrogea leurs

biens, avec la permission de l'empereur Louis de Bavière, en 1342; il donna à titre de fief une de leurs cours à Jean d'Epting, et en vendit une autre à Rodolphe Gebviler. L'évêque Fréderic de Blankenstein fit donner à la ville, en 1380, une nouvelle muraille intérieure; le même a concédé à ses sujets du mundat, en 1343, des usages dans une très-grande étendue de ses forêts des Vosges.

Dans l'horrible guerre des Armagnacs, marchant au secours de l'Empereur contre les Suisses, Rouffach et Eguisheim furent misérablement traités en 1444. Revenant victorieux de Bâle, ils livrèrent encore Guebviller et Pfaffenheim aux flammes. Au mois de juin 1553, le ruisseau sortant de la vallée de Soulzmatt s'est tellement gonflé, qu'il est devenu un torrent, qui a entraîné une partie des murs de la ville. Durant le 17e siècle, la ville et le château ont été trois fois assiégés, et pris par les Suédois, au bout de trois jours de siége, le 5 février 1634; par les Français le 14 février de l'année suivante, pour en chas-

ser les impériaux, qui y étaient entrés après le départ des Suédois, et en 1675 par Turenne, après la bataille de Turckheim, pour y prendre 400 dragons brandenbourgeois.

Les citoyens de la ville, divisés en quatre tribus, sont régis par leur propre magistrat, composé d'un prévôt et de quinze conseillers, dont cinq sont appelés, à cause de leurs fonctions, *Burgermeister*, *Geuerfer*, *Umgelter*, *Kirchenpfleger* et *Spitalpfleger*. La ville jouit de quatre foires. L'église paroissiale, dédiée à la sainte Vierge et à saint Arbogast, est une construction gothique. L'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, fit don aux Jésuites de Sélestadt de la chapelle de Saint-Valentin et de ses revenus. Quatre religieux de cet ordre y tiennent classe. A la porte opposée de la ville, vers le midi, existe un couvent de Récolets qui enseignent aussi la jeunesse.

Rouffach avait deux commanderies, l'une de frères hospitaliers du Saint-Esprit, dépendant de Steffansfeld, possédant de modiques

revenus, et l'autre de l'ordre teutonique, qui n'était ni riche ni pauvre; celle-ci, établie précédemment au village de Suntheim, n'est entrée en ville qu'après la destruction de ce village. Un grand nombre de religieuses y sont venues et 1381, sous la direction d'une noble dame de Retersheim. Lucelle, Pairis, Marbach, Unterlinden et autres monastères, y ont eu des maisons de recettes.

Rouffach a produit des hommes lettrés, tels que *Materne Berler*, qui a écrit une chronique d'Alsace; son père était Thomas Berler, conseiller de ville de Rouffach: il lui a dédié son ouvrage en 1510. Il était disciple de Jérôme Gebviller; *Jodoc Gallus* (*Han*), docteur en théologie, chanoine de Spire, distingué par divers écrits, et par l'amitié de Vimpfeling et de Rhenanus; il mourut à Spire en 1516; *Conrad Pellican* (*Kürsner*), qui décéda à Zuric en 1556, professeur de littérature sacrée et de langue hébraïque, et *Conrad Lycosthènes* (*Volfhard*), ministre de l'église de Bâle, mort en 1561.

Le monument élevé dans le 14e siècle à la mémoire d'Ulric, landgrave de Basse-Alsace, et de Philippe, son frère, dans l'église de Saint-Guillaume, à Strasbourg, a été sculpté par *Vœlfelin*, de Rouffach.

Pfaffenheim est le village le plus considérable du mundat; il renferme deux cent soixante-dix feux, et les débris de trois châteaux forts, que les habitans appellent *Presteneck*, *Hertenfels* et *Meyenheim*, sans savoir auquel de ces châteaux appartient chacun de ces noms. Les nobles de Meyenheim tenaient le troisième château en fief de l'évêque de Strasbourg, et ont fait oblation au même, en 1281, de leur village allodial de Meyenheim. Les annales de Colmar rapportent que dans la même année le seigneur de Meyenheim a été tué à Pfaffenheim. Pfaffenheim avait aussi ses nobles. Un gentilhomme de Pfaffenheim a été enterré dans l'église de Soulz en 1308. Les nobles de Meyenheim et de Pfaffenheim étaient aussi vassaux de l'évêché pour le château de *Hertenfels*. Le

château vers le nord est échu aux nobles de Stœr, de Dormentz, et en dernier lieu aux Jestett. Celui du milieu appartient en partie aux nobles de Schœnau et en partie à l'évêque, et celui vers le levant a passé des Ferrète à la famille Behr de Saverne à titre d'emphithéose. Peu au-dessus de Pfaffenheim se voit la chapelle de *Saint-Léonard;* des religieuses, qui y étaient établies, l'abandonnèrent après qu'elle fut brûlée, pour se retirer, vers 1180, dans le couvent voisin de *Saint-Sigismond* ou *prévôté de Saint-Marc.* Pfaffenheim fut réduit en cendres en 1338 par les Colmariens et les Sélestadiens, qui avaient pris le parti de l'empereur Louis de Bavière contre l'évêque de Strasbourg, adhérant à la querelle du pape Benoit XII. *Kleinpfaffenheim* est une auberge avec quelques maisons. L'on y fouille un minerai de fer ductile, malléable, appelé *Bonertz. Osenbir,* petit village que l'évêque Jean, de Strasbourg, a désigné dans une charte de l'année 1200 *Ochsenbure.*

Gueberschwihr, ou *Gebersveiler*, avait anciennement aussi plusieurs châteaux. Le chevalier Hugues de Nortgasse en offrit un en fief féminin à l'église de Strasbourg en 1334. Les nobles de Grœtt vendirent celui du milieu, *Mittelburg*, avec quelques autres biens à un habitant de Gueberschwihr, en 1437. Celui-ci était assez bien fortifié pour que des femmes aient pu le défendre contre les Armagnacs. Un troisième château, au-dessous du village appelé *Hertenberg*, a donné son nom à une famille noble, de laquelle il a passé aux Surgand, et de ceux-ci au monastère de Marbach, par vente de 1461. Au-dessus de Gueberschwihr, est une maison de Récollets dépendant de celle de Rouffach, appelée *Schauenberg*. Elle est vue de loin, et attire un grand concours de pélerins.

Soulzmatt, grand village, connu par ses eaux minérales et ses bains, forme une paroisse commune avec les petits villages d'*Osenbach*, autrefois *Ochsenbach* et *Vinsfelden* : ils sont sous le même prévôt. Les nobles

de Lobegasse y possédaient un vieux castel, d'abord féodal, qu'ils ont affranchi par oblation d'autres biens en 1335. Il y a maintenant dans Soulzmatt le château de *Vagenburg*, appartenant aux nobles de Landenberg, et le château dit *Vasserstelz*, fief oblat relevant de l'évêque de Strasbourg, et possédé par les nobles de Jestett, qui doivent leur nom à un autre petit château dit *Jestett*, qui existait sur une hauteur derrière les bains. Il y a eu un petit couvent de femmes à Soulzmatt dans le 14ᵉ siècle. Thiébaut, comte de Ferrète, landvogt impérial d'Alsace, et les Colmariens, ont dévasté par le feu les villages de la vallée en 1298 : c'était lors du siége de Rouffach par l'empereur Adolphe.

Le village de *Vesthalten* est partagé entre Rouffach et Soulzmatt, de manière qu'une partie de ses habitans jouit des droits de cité à Rouffach.

Orschvihr, ou *Orschveiler*, autrefois *Olsveiler*, est placé entre Rouffach et Guebviller. L'abbaye d'Ebersmunster y a possédé une

cour colongère. L'ancien château qu'y avaient depuis plusieurs siècles les Trucksess de Rheinfelden ayant été brûlé en 1722, a été remplacé par un plus beau, appartenant à la noble famille vaudoise de Forell; il est possédé actuellement par Nicolas de Griset, baron de Forell, dont le frère est titulaire des commanderies de l'ordre de Malte à Soulz, Colmar et Mulhausen.

Le village de *Gundolsheim*, autrefois *Gundolvisheim*, est au-delà de la Lauch, dans la plaine.

Parmi les lieux dépendant de Rouffach, et qui ont été détruits, se comptent le château de *Spiegelburg*, près de cette ville, devant la porte du Rhin; le village de *Suntheim*, où existait auparavant la maison de l'ordre teutonique, depuis transférée en ville, et le château dit *Laubeck*, ou *Lobecke*. Les ruines de ce château s'élèvent par-dessus les pins et les hêtres, non loin de Vasserbourg, dans le voisinage du val de Saint-Grégoire, le ban de Rouffach s'étendant beaucoup dans les mon-

tagnes et les forêts des Vosges. Cependant Pfaffenheim dispute à Rouffach la montagne où était assis le château et ses bois.

Bailliage de Soulz.

La ville de Soulz, appelée *Obersulz*, pour la distinguer de celle de la Basse-Alsace, est à une demi-lieue de Guebviller. Son territoire est riche en vins et en blés, et ses forêts occupent un grand espace dans les montagnes. Cette ville doit avoir été anciennement soumise à l'abbaye d'Ebersmunster, d'où l'évêque de Strasbourg Wernher II, l'a retirée. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette abbaye y a exercé des droits importans, qu'elle a perdus. L'époque où Soulz a pris rang de ville est incertaine; *Berler*, écrivain de Rouffach, veut que cela ne soit arrivé qu'au 14e siècle, par la destruction du village d'*Alschveiler*, dont les habitans se sont agglomérés à l'entour du château de *Buchneck*, dans Soulz, et ont ainsi augmenté sa population. La mère-église de Soulz a été précédemment dans

Alschveiler. Il est possible que cet écrivain ait cherché à déprimer l'ancienneté de Soulz au regard de ses compatriotes de Rouffach; il existe un acte de 1254, par lequel Guillaume, *franc-homme de Soulz* (*miles dictus de Sulz*), a donné sa *forteresse* de Buchneck, *dans la ville* de Soulz, en oblation à l'évêque, *munitionem in dicto oppido Sultze*. Le même titre, dans un autre endroit, qualifie Soulz de *villa*.

Selon les annales de Colmar, le *petit château* de Soulz doit avoir beaucoup souffert par le débordement des torrens en 1281. Les nobles de Soulz, à qui il a appartenu, ne se sont éteints que par la mort de Nicolas-Jacques, l'un d'eux, en 1648. Les mêmes annales rapportent qu'en 1278 l'évêque percevait des habitans une contribution de 80 marcs, tandis que ses devanciers pouvaient à peine en retirer 60; ce qui indique l'accroissement de la ville. Les juifs ont reçu à Soulz les mêmes traitemens qu'à Rouffach. La ville renferme pour le moins 300 feux. Un bailli et un pré-

vôt, nommés par le seigneur, et huit conseillers électifs, composent le magistrat. Les armes de la ville représentent un écusson rouge coupé en quatre par une croix d'argent et quatre corbeaux. Parmi les curés de Soulz se sont rencontrés un Hermann, comte de Thierstein, un Henri de Hohenstein, un Rodolphe d'Oberkirch, un Jean-Jacques d'Andelo, mort en 1520. En 1138, un curé, nommé Diethelm, au nom des nobles, des bourgeois et de tous les habitans de sa paroisse, a institué une procession votive dans l'église de *Thierbach*, au jour de l'Invention de la Sainte-Croix, pour obtenir du ciel la fécondité de leurs vignes et de leurs terres, dévotion qui s'est continuée depuis. A la porte de la ville, vers Guebviller, se trouve la commanderie de Malte, de laquelle dépendent celles de Mulhausen et de Colmar. Un couvent de capucins s'est élevé hors des murs en 1639.

Le petit village de *Vunnenheim* est annexé à Soulz. Il y existait, au 15e siècle, une maison d'anachorètes du tiers-ordre de Saint-François.

Un autre petit village, dit *Rimbachzell*, qui a de même dépendu de Soulz, a été acquis, ainsi que *Hartmansveiler*, par les Waldner de Freundstein, en 1760, en échange de quoi ils ont donné à l'évêque le village de Schweinheim, près de Saverne.

Bailliage d'Eguisheim.

Ce troisième bailliage du mundat se compose d'*Eguisheim*, *Vettelsheim* et *Morschveiler* (appelé *Obermorschwihr*). Eguisheim a fait partie du comté de Ferrète, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, à l'article de ce comté, et n'est entré ou rentré sous la domination du mundat, et par conséquent de l'évêque de Strasbourg, qu'après l'extinction des comtes de Dagsbourg, par la transaction faite entre l'évêque et les comtes de Ferrète en 1251. Ce n'est qu'après la réunion d'Eguisheim au mundat, et apparemment sous le règne de Rodolphe I^er^, qu'il a pris la forme de petite ville. Elle a pour armoiries l'image de saint Pierre, tenant de la main droite une clé, et de

la main gauche un livre. L'on a rapporté sous le *comté d'Eguisheim* le sommaire de ce qui concerne cette ville et ses châteaux. Ce qui peut donner une idée des fortifications d'Eguisheim et de son château dans la ville, c'est qu'ils ont été inutilement assiégés par l'empereur Adolphe de Nassau en 1298. A l'approche de l'ennemi, les habitans ont eux-mêmes brûlé leur faubourg; mais la ville et le château furent emportés par le dauphin, à la tête des Armagnacs, en 1444.

Les villages de *Vettolsheim* et *Obermorschwihr* ont de même été dans la dépendance des comtes d'Eguisheim, avant de passer sous celle de l'évêque, comme possesseur du mundat. L'on a vu sous la rubrique de *Horbourg*, que moitié de Vettolsheim avait appartenu aux comtes de Horbourg, qui l'ont vendue au couvent de Marbach en 1319.

Fiefs dépendant du mundat.

Les plus considérables sont possédés par les Waldner et les Schauenbourg.

Le château de *Freündstein*, perché sur un rocher très-élevé dans les Vosges, non loin de *Goldbach*, village du val de Saint-Amarin, est un antique fief de la famille de Waldner, dont la directe appartient pour moitié à l'évêché de Strasbourg, et pour l'autre moitié à l'église de Murbach. Ce château a été dévasté par les gens de Soulz en 1490, et par les paysans révoltés, en 1525.

Olveiler était une cour donnée par Henri, évêque de Strasbourg, en 1249, à l'abbaye des Trois-Rois, dans le comté de Bourgogne, et que cette abbaye vendit, en 1260, au *franc-homme* Conrad Waldner de Gebviler, stipulant, tant pour lui que pour ses trois frères, Hermann, Gunther et Eberhard. Ils en firent oblation en fief l'année suivante à l'évêque Walther de Geroldseck; ils la convertirent en château fort en 1269. Placé au pied des Vosges, agréablement environné de forêts, de vignes et de prairies, l'on y peut contempler, comme dans un vaste théâtre, la plaine de l'Alsace, le Jura et la Forêt-Noire. Après que

ce château eut servi pendant cinquante ans, sous divers auspices, de siége à la famille, le comte Chrétien-Fréderic-Dagobert de Waldner le reconstruisit à grands frais de fond en comble, en 1752, consacrant ainsi en même temps aux muses et aux graces un lieu qui ne l'avait été jusqu'alors qu'à Bellone.

Les nobles de Schauenbourg, comme successeurs des Halstatt, tiennent dans le mundat des fiefs plus importans, savoir : la petite ville de *Herlisheim*, avec son château; les châteaux de *Jungholz* et *Schranckenfels*, avec le village de *Jungholz*.

Herlisheim, riche en eaux, est situé dans la plaine, près de la rivière de la Lauch, à peu près à moitié chemin de Colmar à Rouffach. Sa naissance comme village remonte au 7e siècle, et peut-être au-delà ; il reçut un château, plus tard un mur d'enceinte. Les annales de Colmar indiquent le commencement du château à l'année 1302. L'évêque de Strasbourg investit, en 1355, les deux frères, Eppon, chevalier, et Hanemann,

écuyer (en allemand *Edelknecht*, en latin *armiger*), de Hadestatt, en même temps que leurs neveux Henri, Wernher, Fréderic et Cunon, de la *ville* et du château de Herlisheim. En 1372, Jean Erbe, gentilhomme strasbourgeois, chassé par le magistrat de Strasbourg, vint, avec une bande de malfaiteurs, s'emparer de Herlisheim; il a fallu que le vogt autrichien établi à Ensisheim, les Strasbourgeois et leurs alliés, accourussent en armes pour faire justice de cette témérité. Cinquante-six de ces avanturiers furent pris, et tous, à la réserve de trois, roués, pendus et décapités. Quelque chose de pareil se renouvela à Herlisheim en 1448: les Hatstatt avaient reçu dans leur château un gentilhomme, Henri Grephe, qui envoya de là un défi aux Sélestadiens; ceux-ci arrivèrent au nombre de 400 hommes, se rendirent maîtres, par stratagème, du château, et le rasèrent. Grephe, emmené prisonnier à Sélestadt, se rançonna moyennant 1000 florins. Herlisheim éprouva un troisième désastre en 1677:

les troupes allemandes s'en emparèrent et y mirent le feu, parce qu'un émissaire de l'armée française, nommé Varnier, s'y était réfugié, après les avoir insultées près de Colmar. Ce ne fut qu'au 18e siècle que Fr. Jos. de Schauenbourg rebâtit un nouveau château sur les ruines de l'ancien.

Schranckenfels, vulgairement *Schreckenfel*, était un château sur une sommité de montagne, d'où l'on voit dans la vallée de Soulzbach. Il est depuis long-temps détruit; ses murs s'étaient tellement durcis, dit Berler dans sa chronique, qu'en les sousminant et les renversant, les pierres ne se détachaient pas des blocs. Ce château a donné son nom à une famille; Jean de Schranckenfel est mort à Geberschwihr en 1427. Après la mort des Hatstatt, l'évêque de Strasbourg a inféodé, en 1603, Thiébaut de Schauenbourg de ce château, en même temps que de Herlisheim.

Le château de *Jungholz*, placé sur un rocher élevé, derrière Soulz, fut originairement un fief oblat des nobles de Jungholz

envers l'évêché ; il fut construit avant le milieu du 12ᵉ siècle. A l'extinction de cette famille, après qu'il eut passé en diverses mains, les Schauenbourg en furent seuls investis dans le 15ᵉ siècle. Le village, qui est au bas du château, a été qualifié de ville dans une investiture de 1471 : *Jungholtz, Burg und Stättlein im Sulzerbann gelegen.* Ce village est principalement habité par des juifs ; ils y ont leur sépulture.

Quoique *Soulzbach* n'appartienne pas au mundat, mais à la vallée de Saint-Grégoire, on lui donne place ici, parce qu'il est aussi un des fiefs que tient la famille Schauenbourg, pour y avoir succédé aux Hatstatt, et qu'il touche aux confins du mundat. Cette petite ville et son château, à qui des eaux minérales, découvertes en 1603, ont donné quelque célébrité, étaient un fief relevant du duché de Lorraine, d'abord concédé par moitié aux comtes de Blamont et aux Hatstatt. Ceux-ci ont réuni la moitié des comtes de Blamont à la leur, à titre de sous-fief. Quoique les fiefs

lorrains soient féminins, les Schauenbourg, héritiers des Hatstatt par les femmes, ne parvinrent pas sans difficulté et sans argent à leur succéder dans celui de Soulzbach.

L'on place de même ici la ville de *Sainte-Croix*, aujourd'hui possédée par Colmar, parce qu'elle a jadis appartenu au mundat, auquel néanmoins elle n'est advenue, ainsi qu'une partie du comté d'Eguisheim, qu'après l'extinction des comtes d'Eguisheim et de Dagsbourg. Sainte-Croix doit en effet son origine à un couvent de femmes qu'y a construit, dans le 11e siècle, le comte Hugon d'Eguisheim et de Dagsbourg, père du pape Léon IX, et auquel ce pape a donné une particule de la vraie croix. Ce couvent s'appelait alors monastère de Sainte-Croix à *Voffenheim*, à cause du voisinage d'un village de ce nom. Les gens de Voffenheim, ainsi que d'un autre village voisin dit *Bliensveiler*, et d'autres encore, bâtirent successivement leurs maisons à l'entour du couvent, d'où s'est formée la ville de Sainte-Croix, *Heiligcreutz*,

dont la première mention se rencontre au milieu du 13e siècle. Conrad IV, roi des Romains, l'a détruit en 1250. Le comte de Ferrète et les Colmariens ont assiégé le château qui s'y trouvait, par l'ordre d'Adolphe de Nassau, roi des Romains, en 1298, et ont renversé le monastère; cependant, peu après, l'évêque de Strasbourg a récupéré cette ville, en 1334, et y a placé des vassaux nobles, parmi lesquels s'est trouvé un Guillaume Waldner, son échanson. En 1391 l'évêque Fréderic a impignoré la ville et le château à Wernher de Rætersdorf et Jean, son neveu, pour 4200 florins. Bientôt après les Rætersdorf les ont cédés à Fréderic d'Autriche. L'électeur palatin Louis, profitant de la proscription de Fréderic par le concile de Constance, s'en empara en 1415, à l'aide des villes impériales d'Alsace. Durant l'occupation des comtes palatins, cette petite ville a éprouvé deux catastrophes; les Armagnacs s'en sont saisis en 1444, et y ont placé une garnison de 500 cavaliers, et les Suisses, en revenant de la ba-

taille de Nancy, en 1477, ont pillé le château et y ont mis le feu, piqués de ce que le vogt de Sainte-Croix, Vetzel de Tanbach, leur avait refusé le gite à leur premier passage. L'empereur Maximilien 1er ayant retiré Sainte-Croix des mains des palatins en 1504, l'engagea d'abord à Jacques Villinger de Schœnenberg, son trésorier, et puis le lui vendit en toute propriété en 1512, toutefois sous réserve de retour, en cas de déshérence masculine. Pour rendre cette vente plus ferme, l'empereur indemnisa l'évêque, qui aurait pu exercer le rachat, à cause du premier engagement, et l'acheteur Villinger donna également quelque satisfaction à l'électeur palatin. En 1536, la veuve de ce Villinger vendit, tant en son nom qu'au nom de son fils Charles, Sainte-Croix, avec le village de *Logelnheim,* pour 26,000 florins, à la ville de Colmar; mais comme Logelnheim n'était pas allodial, et qu'ainsi la vente était caduque pour autant, il fut restitué à la ville, du prix de vente, une somme de 583 florins.

Voffenheim, *Bliensveiler* et *Dingsheim*, trois villages près de Sainte-Croix, ont disparu au 15[e] siècle, par les dévastations des Armagnacs. La population de Sainte-Croix s'est augmentée de leurs habitans, et son ban de leurs terres. Il existait à Voffenheim, avant sa destruction, une cour colongère que les Ribeaupierre tenaient en fief de l'évêché.

Notions générales sur le mundat.

Le mundat de Rouffach est un don fait sous l'époque mérovingienne, par le roi Dagobert II, à l'évêque Arbogaste, de Strasbourg, en 675, à ce qu'on croit, car l'instrument n'en subsiste pas. L'étendue et la consistance anciennes de ce mundat étaient bien différentes de celles que nous venons d'énumérer. La qualification de mundat vient d'*émunité;* son caractère distinctif consistait dans la franchise de la juridiction des landgraves. Ensisheim, Meyenheim, ayant été des fiefs relevant de l'évêché, ce ne serait pas sans motif qu'on les considérerait comme ayant primitivement

appartenu au vaste territoire du mundat. Sainte-Croix, Voffenheim, Hatstatt, Hüsseren et Vogtlinshoffen, qui sont maintenant au pouvoir d'autres seigneurs, ont été fréquemment cités aux 14ᵉ et 15ᵉ siècles, comme terres mundatiques. Les vastes dotations de l'abbaye de Murbach, tout autant que les empiétemens des princes de Habsbourg et d'Autriche, toujours attentifs à s'agrandir, ont successivement resserré les limites du mundat; il s'est, en revanche, augmenté, au 13ᵉ siècle, d'une partie du comté d'Eguisheim, sans qu'on sache toutefois si ce comté lui-même n'a pas été détaché primitivement du mundat comme fief épiscopal.

L'officier par lequel l'évêque faisait régir le mundat portait le titre de *Vogt, Obervogt*. Cet emploi avait été donné en fief aux comtes de Habsbourg, alors landgraves de la Haute-Alsace, à condition de rendre la justice d'après les lois de la ville de Strasbourg; ils percevaient le tiers de la taille seigneuriale, vulgairement appelée *die Bethe*. Le

comte Rodophe de Habsbourg, avant de monter au trône de l'empire, résigna, en 1269, cette charge entre les mains de l'évêque et du chapitre, en recevant en compensation des fiefs qui n'étaient pas d'un moindre produit. Aprés les Habsboug, les évêques pourvurent d'autres gentilshommes de ce titre ; en 1348, c'était un chevalier Jacques de Schœnau ; en 1416, Wernher, bourgrave de Soulzmatt ; en 1440, Thuring de Halveil. Soulz et Eguisheim avaient parfois des *Untervœgt*. Les évêques constituaient les juges locaux, d'où l'on appelait à la juridiction de leur palais, *régence de Saverne*, et de là au conseil souverain, auparavant à l'empereur. Dans les choses spirituelles, le territoire du mundat obéissait à l'évêque de Bâle, sauf le chapitre de Lautenbach et la prévôté de Saint-Marc, qui dépendaient du diocèse de Strasbourg.

TERRITOIRE DE L'ABBAYE DE MURBACH.

L'abbaye de Murbach doit son origine à une petite colonie de religieux venus de l'Écosse, qui se sont d'abord arrêtés près d'un étang voisin du village de *Bühel*, dans la vallée de Guebviller, étang qui a été, à cause de cela, appelé *Vivarius peregrinorum*. Ils ont ensuite bâti leur couvent dans l'intérieur de la vallée, sur le ruisseau de Murbach. Ce couvent fut richement doté, aux dépens du comté d'Eguisheim, par Eberhard, fils d'Adelbert, duc d'Alsace, et petit-fils du duc Ethicon ou Athic, et par son épouse Hémeltrude, en l'année 726, sous le règne de Thierry, roi de France. Cette donation embrassait un territoire de plusieurs lieues d'étendue. Le monastère, vivant sous la règle de saint Benoît, prit un tel accroissement d'honneurs et de dignités, qu'il s'éleva au rang d'abbaye princière. Son abbé portait le titre de prince du Saint-Empire, ayant séance et voix dans

les diètes de l'empire ; son contingent militaire était de six hommes à cheval et dix-neuf à pied, ou 148 florins par mois. L'abbé de Murbach était en même temps abbé de Lure, situé dans la Bourgogne. Les religieux Bénédictins de Murbach devaient faire preuve de noblesse de nom et d'armes de quatre générations paternelles et maternelles.*

Les terres de la seigneurie de Murbach sont depuis fort long-temps divisées en trois bailliages, *Vogteyen*, le bailliage de Gueb-

---

* L'abbaye subsista au lieu modeste de sa première érection jusqu'en 1759, qu'elle fut transferée, avec la permission du roi et du Saint-Siége, à Guebviller. Immédiatement après, et dans le courant de la même année, Louis XV lui permit de se pourvoir en cour de Rome pour obtenir sa sécularisation ; elle l'obtint par bulle de Clément XIII, datée du 3 avant les ides d'août 1764, ainsi que son érection en chapitre, avec le titre d'*insigne collégiale équestrale de Murbach*, sous l'invocation de saint Léger et saint Louis, et sous la juridiction de l'ordinaire. Lure eut la même faveur, conservant pour chef le prince abbé de Murbach. Les degrés de noblesse

viller, celui de Vatviller et celui de Saint-Amarin. Le second est au pied des montagnes, vers la plaine; les deux autres sont dans les vallées.

Bailliage de Guebviller.

La vallée qui renferme ce bailliage, et qu'on surnomme *florival*, par opposition

---

furent maintenus pour l'admission, ainsi que le droit de l'abbé de porter le violet, la croix pectorale, la crosse et la mitre. L'abbaye n'était plus alors composée que de sept personnes, dom Léger de Rathsamhausen, abbé; dom Benoît de Beroldingen, doyen; dom Sébastien de Beroldingen, économe; dom Preject Reich de Reichenstein, dom Placide de Reinach, dom Augustin Bouziers de Rouveroy, prêtres, et dom Colombin de Ligertz. Il fut statué que pendant dix ans il ne serait pas pourvu à cinq canonicats vacans au chapitre de Murbach, et à trois au chapitre de Lure, et que les revenus de ces prébendes seraient employés à la construction de l'église, des maisons canoniales et autres besoins; ce terme fut prolongé par lettres patentes du roi, du 27 avril 1774 à six autres années. Au roi compétait la nomination des places qui venaient à vaquer dans les mois de janvier,

à celle de *froideval*, vers Saint-Amarin, se distingue en deux parties; l'une est appelée val de Murbach, du nom du ruisseau ou du monastère, et l'autre le val de Guebviller. Dans la première partie se trouve la montagne la plus élevée de l'Alsace, dite le *Ballon, Bælchen;* l'on compte huit mille pas ordinaires entre sa sommité et les bâtimens

---

mars, mai, juillet, septembre et novembre et au chapitre les autres. La dignité de prince-abbé était élective par les deux chapitres unis de Murbach et de Lure. (Voyez *Ordonnances d'Alsace* t. II, p. 678.)

Composition du chapitre en 1789 : M. Benoît, baron d'Andlau de Hombourg, abbé prince de Murbach et de Lure, prince du Saint-Empire, élu le 17 mai 1786.

Chanoines : M. F. Otto, baron de Beroldingen, grand doyen; M. le baron de Rathsamhausen, grand chantre; M. le baron de Rentner de Weyll; M. le baron de Reichenstein; M. le baron de Gohr; M. le baron de Schœnau; M. le baron de Bodmann; M. le baron de Kempft d'Angreth, chanoine en carence.

Trois canonicats vacans : M. Ignace, baron de Béroldingen, chanoine honoraire, et alors chanoine titulaire à Spire et Hildesheim.

de l'abbaye de Murbach, qui sont à ses pieds. Dans cet intervalle se voient de nombreuses marquairies, dont l'une porte le nom de *Mordfeld*, parce que sept religieux de Murbach y ont été mis à mort dans le 10e siècle par les Huns.

La ville de *Guebviller* est à l'entrée du Florival, sur la rivière de la Lauch, à une demi-lieue de Soulz; elle est entourée de collines productives de vins. L'un des cantons les plus distingués de ce vignoble a gardé le nom de celui qui l'a emplanté, et qui s'appelait *Kiderlin;* ce canton, qui porte le vin le plus fameux de la contrée, est de toute part exposé aux rayons du soleil. Celui voisin nommé *Særing*, ne lui cède pas de beaucoup. L'on veut conjecturer que le nom de Guebviller a pris son étymologie dans *Gerber*, parce que les tanneurs y sont nombreux.

Guebviller a dû ses murs, comme la plupart des villes de l'Alsace, aux temps malheureux qui ont précédé l'élection de l'em-

pereur Rodolphe de Habsbourg, par conséquent à une époque antérieure à 1273; c'est ce que témoignent les annales de Colmar, qui en reportent le commencement à quelques années auparavant, et un acte de 1275, dans lequel on lit, *wir die Bürger und der Rat der Stat ze Gevilr*. En 1314, Conrad, abbé de Murbach, a fait don à la ville des forêts de l'abbaye, situées sur les deux côtés de la ville. Ce don ne leva point les difficultés entre la ville et l'abbé; il fut suivi deux années après de la confirmation de tous les droits anciens de la ville. En 1328 l'abbé lui concéda à perpétuité trente livres steblers à prendre sur l'*Umgelt*, pour être employées aux dépenses de fortification. L'abbé Conrad Wernher construisit un nouveau château dans Guebviller en 1338. Le droit de débit exclusif du sel fut donné au magistrat en 1436 par l'abbé Théodoric de Hus.

La ville courut un grand danger en 1444, à l'époque où les Armagnacs inondaient l'Alsace, sous la conduite du dauphin, fils

de Charles VII. C'était la veille de la fête de Saint-Valentin; les soldats avaient dressé nuitamment des échelles contre les murs de la ville, mais ils furent frappés d'une terreur panique, et s'en allèrent; ce qu'on attribua à un miracle de saint Valentin, dont la tête est conservée à Rouffach. La mémoire de cet événement se célèbre chaque année par une dévotion à ce saint. Les assiégeans laissèrent sur place une échelle de cordes, que l'on montre dans l'église paroissiale de Guebviller.

Le magistrat, outre le prévôt qui y siégeait au nom de l'abbé, consistait en un bourguemestre et six conseillers de ville; les plus anciens prévôts étaient des nobles. Dans le 14e et le 15e siècle, l'office de prévôt était héréditaire et inféodé dans une famille noble de Ongersheim. A l'extinction de cette famille, en 1420, l'abbé crut pouvoir retenir pour lui et ses successeurs cette place, et nomma un plébéïen pour *sous-prévôt*. Un Jean Fœrlin fut le premier nommé à ce titre. Plus tard il

arriva que l'abbé fit remplir l'emploi de prévôt par le *Schaffner*, ou receveur de l'abbaye.*

Guebviller, long d'environ huit cents pas, en a à peine deux cents de largeur. La ville a double mur et double fossé; les trois portes ont été construites en 1515. Elle renferme quatre cents bourgeois, répartis en quatre tribus; l'on prétend que sa population était du double avant la guerre de trente ans; elle a donné le jour, à la fin du 15e siècle, à Jérome *Gebviller*, restaurateur des lettres en Alsace. Plusieurs nobles ont jadis demeuré à Guebviller, la plupart vassaux de l'abbaye, et entre autres les Stœr, les Lobegass, les Burggraves, les Hatstatt, les Ongersheim, Waldner, Reinach, Schauenbourg; ils y avaient une tribu, ou hôtel de réunion

---

* Composition du magistrat en 1789.

Prévôt, M. Deck. Bourguemestre, M. Stoll. Conseillers: MM. Biehler, Jaquet, Meister et Thomas. Echevins: MM. Beck, Vogelveid et Bourtschy.

appelé *Herren und Edelleuth Stube,* non loin de l'hôtel du magistrat.

En fait d'édifices religieux, Guebviller possède, outre son église paroissiale, ornée de trois tours, une église et un monastère de Dominicains, dont l'institution remonte à l'année 1294, et un couvent de religieuses du même ordre, appelé *Porte-Angélique, Engelpforte* *.

Les villages dépendant du bailliage de Guebviller sont :

1° *Bühel*, près duquel se trouve l'étang, où selon la tradition se sont d'abord arrêtés, ainsi qu'il a déjà été dit ci-devant, les religieux écossais, qui ont construit le premier monastère de Murbach. 2° *Lautenbach-Zell.* 3° *Sengern*, sur la rivière de la Lauch, derrière Lautenbach ; 4° *Bergholtz*, où il y avait

---

* L'on ne parle pas ici de la belle église du chapitre, dont la construction est postérieure à l'époque où l'auteur écrivait et qui est un monument moderne, dont Guebviller peut s'enorgueillir.

un petit château, dont il reste encore une tour carrée construite en pierres de taille; 5° *Bergholtz-Zell*, dont l'église a été consacrée par le pape Léon IX, selon une inscription entaillée sur une de ses colonnes.

L'on voit encore derrière Guebviller, sur une colline de vignes, les débris du château de *Hugstein*, qui a servi anciennement de demeure aux abbés de Murbach. Selon les uns, il aurait été construit au 8e siècle, par Hugon, frère du comte Luitfrid II, et selon les autres, par un abbé de Murbach nommé Hugon de Rothenburg, qui a accompagné l'empereur Fréderic II dans la Palestine, par conséquent, au 12e ou 13e siècle.

Il reste de même quelques ruines du château de *Hohenrupf*, qui dominait l'abbaye de Murbach vers le septentrion; il a été construit par l'abbé Berthold de Steinbrunn, au 13e siècle.

Bailliage de Vatviller.

Il ne se compose que de la petite ville de

Vattviller, du village d'Uffholtz et de quelques châteaux.

Vattveiler est situé aux pieds des Vosges, sur un monticule légèrement élevé. Des fossés et des murs en ont fait une petite ville dans le courant du 13e siècle. En 1376 elle fut subitement attaquée et emportée par une troupe d'Anglais; plus de cent de ses habitans furent égorgés, et un bon nombre entraînés comme prisonniers. L'invasion des Armagnacs ne l'épargna pas davantage. En 1468 elle fut deux fois occupée, par les Suisses et par les Autrichiens; ceux-ci, pour la punir de ce qu'elle avait reçu les Suisses, l'ont pillée, et ont conduit ses habitans prisonniers à Ensisheim; le prévôt et les magistrats furent obligés de se rançonner. En 1525, les paysans révoltés furent battus près de Vattviller par les troupes de l'abbé de Murbach. Ce lieu devint également célèbre par la victoire que les Suédois obtinrent près de là le 2 mars 1634, où 1500 Autrichiens restèrent sur place, et 500 furent pris; parmi les prisonniers se sont

trouvés, le comte de Salm, gouverneur de Saverne; le marquis de Bassompierre, commandant des troupes lorraines, et le colonel Merci. En entrant dans Vattviller et dans Cernay, les Suédois y ont encore pris 600 hommes, et les bagages de l'ennemi.

L'empereur Fréderic II a accordé à la ville, en 1464, deux foires annuelles et un marché hebdomadaire. Vattviller a tiré quelque renom de ses eaux minérales, nitriques, sulfureuses et ferrugineuses, utiles pour les maladies de poitrine et d'estomac.

Le village d'*Uffholtz* est plus grand et plus riche que Vattviller, dont il dépend; l'empereur Fréderic III lui a accordé, en 1480, quatorze jours de foire et un marché chaque semaine.

Entre Vattviller et Uffholtz, sur une tête élevée de montagne, se voient les restes du château dit *Herrenfluch;* il fut construit par un Jean Nordvind, qui en a pris l'investiture de l'abbé de Murbach, en 1312.

Bailliage du val de Saint-Amarin.

Entre les vallées agréables de Massevaux et de Murbach, s'étendent celles plus agréables encore de Thann et de Saint-Amarin; celle de Saint-Amarin, qui est la plus belle, commence derrière Thann; arrosée par les eaux de la Thur, elle abonde en prairies, en pâturages, en mines de fer et en habitans; elle se divise en vallée supérieure et inférieure, dans lesquelles, outre la petite ville de Saint-Amarin, se comptent trois anciens châteaux et dix-neuf villages ou hameaux, appartenant tous à l'abbaye de Murbach, et, comme le courant de la Thur sépare le Sundgau de l'Alsace, il distingue la vallée en partie de Sundgau et en partie d'Alsace; nous commençons par la vallée inférieure.

Saint-Amarin, placé à peu près dans le centre de la vallée, existait déjà comme ville en 1276, suivant une charte de l'abbé Berthold de cette année. André de Murnhard, frère de l'abbé Conrad Wernher, y a cons-

truit un hôpital en 1343. La ville a obtenu, comme Uffholtz, de l'empereur Fréderic III, en 1480, quatorze jours de foire et un marché hebdomadaire. L'église paroissiale, dédiée à saint Martin, est sur une colline hors des murs. La collégiale qui existait dans la ville a été transférée à Thann en 1441, par décision du concile de Bâle. Le village voisin de *Vogelbach* participe à la bourgeoisie de Saint-Amarin. Un château adhérent à la ville, détruit en 1268, ensuite reconstruit, et puis brûlé par les Suédois en 1637, portait le nom de *Fridburg*, ou *Frideberg*; il en reste une tour ronde sur une colline extrêmement agréable sous le rapport de la chasse, de l'oisellerie et de la pêche.

Le prince de Lœvenstein, administrateur de l'abbaye au 18e siècle, a construit le petit château de *Vœsserling*, qui offre un fort joli coup d'œil à ceux qui entrent dans la vallée. Les noms des petits villages en-deçà de la Thur sont : *Ranspach*, *Mosch*, *Moschbach*, *Verscholtz*, *Geishausen*, *Altenbach*,

Goldbach, *Neuhausen*, *Veiler* et *Bitschveiler*, et ceux des villages au-delà de la Thur, et par conséquent dans le Sundgau : *Urbis*, ou *Orbey*, *Storkenson*, *Molau*, *Husern*, *Mitzach* et *Malmersbach*. Il y avait autrefois à Goldbach une maison de chanoines réguliers de saint Augustin. Bitschveiler est renommé par ses fers.

Dans la vallée supérieure se voient les restes du château de *Vildenstein*, ainsi nommé à cause de sa situation sauvage, que les nobles de Bollveiler ont bâti, comme vassaux des comtes de Ferrète, au commencement du 14e siècle, et qu'ils ont vendu à l'abbaye de Murbach, avec le tiers du village d'*Odern*, en 1536. L'abbaye craignant ne pouvoir le défendre contre les Suédois, l'a donné au maréchal Caumont de la Force, en 1634; mais les Lorrains, auxiliaires de l'empereur, s'en sont emparé par stratagème l'année d'après, et l'ont retenu pendant dix ans, au grand détriment de la vallée. Les Suédois le leur ont enlevé également, plutôt par ruse que par la

force des armes, en 1644, et l'ont fait sauter peu après. A une lieue au-dessus du château, près de la source de la Thur, l'abbaye a créé une verrerie en 1699.

Greuth, *Odern* et *Velleringen* sont trois grands villages de la vallée haute. Les parts qu'y avaient autrefois les comtes de Horbourg, les nobles de Bollveiler, la maison d'Autriche et la collégiale de Saint-Amarin, se sont entièrement réunies dans les mains de l'abbaye, ainsi que le petit château qui était à Odern.

Sous les rois Mérovingiens, la vallée avait ses seigneurs particuliers, du consentement desquels Saint-Amarin (qui a donné son nom à la vallée) s'est construit une cellule *prope doroangum*. C'était propablement le nom que portait alors la rivière de la Thur. Cette vallée fut donnée par Charlemagne à l'abbaye, à titre d'aumône. Les premières fouilles de cuivre et de fer ont été ordonnées dans la vallée par l'abbé Achatius, en 1470.

Fiefs et Domaines nobles dans le territoire de Murbach.

Le château d'*Angrœt*, peu au-dessus de Guebviller, sur la gauche, en allant à Murbach, était l'ancienne résidence des *francs-hommes* de Grœtt, qui se sont ensuite appelés d'Angrœt. Ceux-ci, ayant molesté les habitans de Guebviller, à l'époque où leur ville se formait, l'abbé Conrad de Staufenberg fit détruire le château au commencement du 14e siècle; mais, en 1421, il fut permis aux frères Jean et Barthole d'Angrœt de le reconstruire, à charge de s'abstenir de toute hostilité contre les possessions de l'abbaye, et de tenir le château ouvert à l'abbaye en temps de guerre. Le château, tel qu'il se voit maintenant, a été construit, avec la permission de l'abbé, en 1514, par un gentilhomme suédois, Daniel Kempff, dont les successeurs portent le nom de Kempff d'Angrœt.

Les Kempff possèdent de même le château d'*Ungerstein*, ou *Hungerstein*, qui est à

l'entrée de la vallée de Guebviller, près de la ville. Ce château a été le berceau d'une famille qui portait son nom. Il relevait de l'abbaye; mais l'assujétissement féodal ayant été racheté, il parvint, par mariage, au pouvoir des Kempff d'Angrœt.

Le château de *Husenburg*, situé à trois lieues au-dessus de Guebviller, sur le ruisseau de la Lauch, et dont il n'existe pour ainsi dire plus de vestiges, était de même fief de Murbach. Les Schauenbourg possèdent aujourd'hui à ce titre les biens qui y étaient attachés.

Le château de *Hirtzenstein*, au-dessus de Vattviller, a été construit vers l'année 1265 par l'abbé Berthold. Les Suisses y pénétrèrent frauduleusement en 1468, et le dévastèrent; les nobles de Landenberg en sont aujourd'hui les détenteurs, comme vassaux de l'abbaye.

Les nobles de Bollveiler, et ensuite les Waldner de Freundstein, ont été investis par elle des villages de *Berveiler* et de *Beroltzveiler*; le château voisin dit *Veckenthal*,

également possédé par les Waldner, dépend, à titre d'oblation, de l'évêché de Bâle.

Le château de *Stœrenburg*, qui est sur une montagne peu élevée, au-dessus de Saint-Amarin, et dont il reste peu de traces, paraît avoir été le premier siége de la noble famille de Stœr, dont trois descendans sont devenus princes de Murbach. Les Landenberg le tiennent en fief depuis l'extinction des Stœr, arrivée en 1595.

Outre le territoire compact et contigu que l'on vient de décrire, l'abbaye avait d'autres domaines au-dehors, tels que *Hesingen*, dans la seigneurie de Landser; les châteaux de *Girspurg* et *Eckerich*, avec leurs villages; *Engveiler* et *Hipsheim*, dans la Basse-Alsace, et la cour colongère de *Schœfersheim*. Elle avait très-anciennement sous son pouvoir la ville de *Lucerne*, en Suisse, la seigneurie d'*Isenheim*, *Delle*, et plusieurs villages dans le bailliage de Landser, qu'elle a perdus depuis long-temps.

L'abbaye était, dans les choses spirituelles,

immédiatement soumise au Saint-Siége*, et dans les choses temporelles, à l'empereur et à l'empire, à raison de quoi elle recevait des investitures de chaque empereur.

Il reste à dire un mot des possessions de l'église capitulaire de Lautenbach; celle-ci tient ce qui est à la gauche du ruisseau de la Lauch; c'est: 1° *Lautenbach*, où est le siége de la collégiale; 2° le village de *Schweighausen*; 3° celui de *Linthal*, et 4° celui de *Hœffen*, que les chanoines se sont procuré à prix d'argent en 1367.

SEIGNEURIE DE BOLLVEILER.

Le village et le château de *Bolviller* sont situés dans la plaine, entre Ensisheim et Soulz; leur origine se place sous la période francique. Bollveiler a passé de la condition de *villa* à celle de village, de village au rang de petite ville, et de ville, est redevenu vil-

* Ce qui fut changé lors de la sécularisation.

lage. En 1295, les frères Pierre et Burcard de Bollevilr ont offert en fief à l'église de Strasbourg leur ville de Bollevilr. La petite ville n'existe plus ; le château actuel occupe sa place, de manière que le château seul est fief, et le village allodial. Le dernier des Bollevilr étant mort sur la fin du 16[e] siècle, Marguerite, sa fille unique, a apporté cette seigneurie en dot à son mari, le comte Jean-Ernest de Fugger, en 1617. Louis XIV l'a enlevée aux Fugger en 1649, pour la donner à Reinhold de Rosen, major-général de l'armée de Suède, qui a passé ensuite au service de France comme lieutenant-général, et qui, à son décès, l'a transmise à sa fille aînée Marie-Sophie, qui a épousé, en 1660, le maréchal de France Conrad de Rosen. Celui-ci, pour s'assurer mieux la possession de cette terre, ainsi que celle de Massevaux, qui avait été de même soustraite aux Fugger, leur a payé, en 1680, pour leurs fiefs, 40,000 liv., pour leurs allodiaux 60,000 liv., et y a encore ajouté 13,000 liv., à quoi le roi a donné

son consentement. La terre de Bollveiler avait été érigée en baronnie sous les empereurs; elle le fut en marquisat par Louis XV en 1739.

Les villages qui en dépendent sont:

Feldkirch, que les nobles de Bollveiler tenaient en fief de la maison d'Autriche.

Bulversheim, autrefois *Vulfersheim*, qu'ils tenaient en sous-fief de la maison de Ribeaupierre, qui l'avait reçu des comtes de Wurtemberg.

Les deux tiers du village allodial d'*Ungersheim*, qu'ils ont achetés des Reinach, en 1554, et dont l'autre tiers est à la ville d'Ensisheim.

Regisheim, fief originairement dépendant des comtes de Ferrète, qui, après avoir passé par les mains des nobles de Masmunster, des Reinach et des Mœrsperg, a été vendu par ces derniers aux barons de Bollveiler et à leurs héritiers mâles et femelles, en 1555.

Heimsbrunn et *Flachsland*, deux vil-

lages du Sundgau, dont Rudolphe, duc d'Autriche, a investi en 1361, Jean de Masmunster. Christophe de Masmunster, dernier de sa race, étant décédé en 1578 le baron Nicolas de Bollviller y succéda, en vertu des lettres d'expectative que l'empereur Ferdinand 1er lui en avait accordées en 1554.

Le domaine de *Bollenberg*, près de Rouffach, dépendant de la seigneurie de Bollviller, parait avoir été un bien de famille des nobles de Bollviller.

SEIGNEURIE DE HOHENLANDSPERG.

Le château de *Landspurg*, ou *Hautlandspurg*, est le chef-lieu de cette seigneurie. On le nomme plus habituellement *Hohenlandsperg*, nom qui désigne cependant plutôt la montagne que le fort qui la couronnait. Il a surpassé la plupart des autres châteaux du pays par sa force, son étendue et sa situation; il était entouré d'une triple muraille très-épaisse, et des tours, qui dé-

passaient les autres constructions, donnaient à cette forteresse un aspect imposant. L'on y voit encore un puits profond, qui était toujours abondant d'eau; l'accès du château le plus facile est du côté du val de Saint-Grégoire; les malfaiteurs y étaient amenés, appliqués au supplice du cheval de bois, et exécutés. Tous les habitans de la seigneurie devaient aide en toutes choses au *Burgvogt*, c'est-à-dire, au gouverneur du château, et y monter les gardes à sa réquisition: le seigneur les y nourrissait. La plus ancienne mention de ce château se rencontre dans les annales de Colmar, qui racontent qu'en 1281, le landvogt d'Alsace et les Colmariens ont assiégé et dévasté le *château du prévôt de Colmar*. Ce prévôt était Sigfried de Gundolsheim, à qui le château de Landspurg était alors, soit engagé, soit confié pour la garde. Il paraît que l'advocatie du château, c'est-à-dire la charge de burgvogt, a long-temps appartenu à la ville de Colmar. Le château fut assiégé et pris par les Suédois

au mois de mai 1633, malgré l'artillerie qu'y avait placée Lazare de Schwendy.*

L'origine du château, l'époque de sa construction, le sort de la seigneurie avant le 13e siècle, sont inconnus; tout ce que l'on sait, c'est qu'ils étaient alors un domaine autrichien, et qu'Albert 1er, duc d'Autriche, les a donnés, en 1287, en engagement à Brunon, seigneur de Ribeaupierre, contre lequel les sujets de la seigneurie se sont révoltés en 1296. L'année d'après Brunon abdiqua la seigneurie, et Léopold III, fils d'Albert 1er, la réunit à la directe. En 1397 le duc d'Autriche, Léopold IV, surnommé le Glorieux, devant 1300 florins à un autre Brunon de Ribeaupierre, lui céda, jusqu'à concurrence de cette somme, la perception du revenu de la seigneurie. A la mort de ce Léopold, qui n'eut point d'enfans, la seigneurie échut, en 1411, à son frère ainé,

* Voir à la fin de ce volume, un brevet de nomination de châtelain, et le réglement pour la garde de ce château.

Fréderic IV. Celui-ci ayant été déclaré déchu par le concile de Constance, en 1415, de tous ses fiefs relevant de l'église et de l'empire, et mis par l'empereur au ban de l'empire, ses domaines tombèrent en mains étrangères. Un comte de Lupfen était entré en possession de la seigneurie d'Hohenlandsperg; ce que l'on apprend par le diplôme de l'empereur Sigismond, qui l'y confirma en 1435. Peu après, la maison d'Autriche ayant repris son autorité en Alsace, les Lupfen se reconnurent ses vassaux, et ne retinrent plus cette seigneurie que comme un fief autrichien. En 1493, il intervint une transaction entre le landvogt impérial et Sigismond, comte de Lupfen, à raison de la seigneurie mixte, qui compétait dans les villages de *Vintzenheim* et de *Nidermorschwihr*, à la reichsvogtey de Keysersberg et au seigneur du Hohenlandsperg, pour régler auquel des deux appartiendraient les forains qui s'établiraient dans ces villages. En 1563, les Lupfen vendirent le fief, avec la permis-

sion de l'empereur Ferdinand Ier, à Lazare de Schwendy, à qui l'empereur accorda encore, l'année d'après, la faculté d'en disposer par testament. Le même Schwendy reçut aussi en engagement l'office de reichsvogt de Keysersberg; il augmenta ses domaines dans la contrée par beaucoup d'acquisitions allodiales, et profitant de la faculté de tester, il institua, par testament de l'année 1579, pour son héritier, son fils unique, Guillaume, sous condition fidéi-commissaire. Guillaume, étant sans progéniture masculine, obtint des princes d'Autriche, au détriment de ses agnats, que sa fille unique Hélène Éléonore fut déclarée capable de succéder au fief, et il offrit aux archiducs, sans doute en reconnaissance de cette concession, en fief, les allodiaux qu'il avait hérités de son père, sous condition néanmoins que, si sa fille venait à perdre la seigneurie, ces biens retourneraient à ses héritiers naturels. Guillaume de Schwendy a été inhumé dans l'église de Kientzheim, en 1619; son épitaphe le qualifie de baron

de Hohenlandsperg, titre que la seigneurie avait reçu. Sa fille Hélène Éléonore épousa en premières noces un comte de Furstenberg, et en secondes noces le baron Nicolas de Leyen, et elle leur apporta cette seigneurie en mariage, malgré la branche puinée des Schwendy, que le testament de Lazare avait substituée immédiatement à son fils Guillaume. Il existait de cette lignée un Maximilien Schwendy, petit-neveu du testateur. Neuf arbitres désignés par Louis XIV pour statuer sur les réclamations de celui-ci, lui adjugèrent la seigneurie en 1656 et en évincèrent ainsi les Leyen. Cette sentence ne produisit pas un long effet; Maximilien de Schvendy avait délaissé un neveu nommé François, qui vivait à l'étranger, et auquel la seigneurie fut retirée pour ce motif par décision du roi de 1680, pour en faire don au baron de Montclar, qui commandait pour le roi en Alsace. Au décès du baron de Montclar sans descendance mâle, les biens allodiaux, que nous avons vus avoir été offerts

en fief par Guillaume de Schwendy, sous condition de retour, furent restitués à la famille de Leyen. De ce nombre étaient le château de Kientzheim et les fossés de cette ville; mais la seigneurie fut conférée par le roi, en 1690, comme fief masculin, au marquis de Rebé, originaire Languedocien, gendre de Montclar: celui-ci étant mort trois années après, également sans autre héritier qu'une fille, nommée Marie-Josephe, qui épousa le maréchal de France comte Dubourg, la seigneurie fut donnée à la veuve du marquis de Rebé, à la condition que la comtesse Dubourg, sa fille, lui succéderait, et à celle-ci ses enfans mâles; mais en 1714, le roi voulant transmettre cette seigneurie à la ville de Colmar, en compensation du prieuré de Saint-Pierre, dont il a disposé au profit du grand chapitre de Strasbourg, il fit payer à la comtesse Dubourg par la province une indemnité de 60,000 liv. Le motif pour lequel le chapitre cathédral de Strasbourg reçut le prieuré de Saint-Pierre, c'est qu'il avait cédé

sa cour du *Bruderhoff* pour la construction du séminaire diocésain et d'un collége de Jésuites.

Les lieux dépendant de la seigneurie d'Hohenlandsperg, en tout ou en partie, sont les suivans :

Vintzenheim, situé aux pieds de la montagne sur laquelle est assis le château, à l'entrée de la vallée de Saint-Grégoire, pourvu de murs et de portes, et contenant au moins 150 feux ; la moindre partie des habitans dépend cependant de cette seigneurie; le plus grand nombre en appartient à la reichsvogtey de Keysersberg. Il s'y trouve beaucoup de juifs. Il y avait dans Vintzenheim un petit château appelé *Dornenburg* ou *Thurnburg*, qui a donné son nom à ses possesseurs, qui étaient d'abord les Linck, ensuite les Kesselring, et plus tard les Clebsattel, héritiers des Kesselring.

Turckheim, situé au-delà de la Fecht, dépendait pour un tiers, et plus anciennement pour moitié, de la seigneurie de Hohenlands-

perg; l'abbaye de Munster y exerçait aussi des droits seigneuriaux; elle n'était par conséquent qu'en partie ville libre et immédiate; elle a cependant toujours eu rang entre les dix villes de la Landvogtey de Haguenau. L'on peut voir plus en détail ce qui la concerne dans le premier volume, page 296.

Morschveiler, (*Nidermorschwihr*), est au revers de la montagne de Turckheim, entouré de vignes. La moitié en appartient à la reichsvogtey de Keysersberg, et l'autre au Haut-Landsperg. Il y a deux prévôts seigneuriaux, et outre cela douze préposés, dont huit pour la partie du reichsvogt et quatre pour la seigneurie de Hohenlandsperg.

Ingersheim, beau village ou bourg, près de la Fecht, au-dessous de Turckheim, appelé *Ingemarsheim* dans une bulle du pape Léon IX de l'année 1050.

Katzenthal, village recommandable par son vin. Il y avait autrefois un couvent de femmes, qui a été transféré en 1288 à Ammerschwihr, et en 1311 à Colmar; c'est celui

connu à Colmar sous le nom de *Catheri-nettes*. Il existait près de Katzenthal un château tantôt appelé *Vineck* ou *Veineck*, tantôt *Vindeck*. Ulric 1^er^, comte de Ferrète, tenait ce château avec celui du *Hohennac*, en fief, en 1251, de l'évêché de Strasbourg, et en 1271, il les a lui-même offerts en fief, avec le comté de Ferrète, à l'église de Bâle. Les Autrichiens, successeurs des comtes de Ferrète, ont conféré le château de Vineck en sous-fief aux Rathsamhausen, en 1361. Une investiture de 1502 mentionne ce château comme étant déjà alors en ruines.

Ammersveyer, que les habitans du val d'Orbey appellent en patois *Mariville*, et qui est dénommé dans une charte de Lothaire, roi de Lorraine, de 869, *Amalrici-Villare*, d'abord *villa* royale, ensuite, au 10^e^ siècle, domaine de l'abbaye de Murbach, s'est formé en ville dans le 14^e^ siècle, par la réunion de trois villages, savoir d'*Ammerschwihr* lui-même, de *Meywihr* ou *Minnenviler*, et de *Katzen-veiler* ou *Katzenbach*. La plus forte partie de

Meywihr, très-rapproché d'Ammerschwihr, s'y est confondue en 1363. Il n'a plus resté à Meywihr que l'église et quelques habitations. En 1503, le curé lui-même s'est établi à Ammerschwihr. Le patronage de cette église appartenait au monastère d'Alspach, qui l'avait acheté vers l'année 1300 de l'église de la Toussaint de Strasbourg. Les annales de Colmar parlent, aux années 1279 et 1288, d'un château à *Minneveiler*, pris par le seigneur de Ribeaupierre. Les comtes de Ferrète, et après eux, leurs successeurs, les archiducs d'Autriche, avaient à Meywihr des hommes propres, dont les Ribeaupierre ont été investis jusqu'au commencement du 16e siècle. L'on paraît assigner à cette réunion de trois villages l'origine de la triple juridiction à laquelle est soumise la ville d'Ammerschwihr, celle des Ribeaupierre, celle des seigneurs de Hohenlandsperg, relevant toutes deux de la maison d'Autriche, et celle de la reichsvogtey de Keysersberg, relevant de l'empire. Les sujets de chaque seigneurie lui paient un tribut

fixe en vin et en argent. Les enfans suivent la condition de la mère; ce que l'on appelle vulgairement *die böse Hand*. Les citoyens se nomment leurs bourguemestres et conseillers de ville, et chaque seigneur son prévôt *; chaque seigneur aussi a en son pouvoir une des trois portes de la ville.

L'on a déjà parlé à l'article *Katzenthal* de la transmigration des religieuses de Katzenthal à Ammerschwihr en 1288. Le patronage de l'église d'Ammerschwihr appartenait primitivement aux comtes de Ferrète, qui l'ont transféré en 1251 au monastère de Feldbach; le curé, qu'on appelait recteur, avait le quart de la dîme, ainsi que l'apprend une bulle de l'année 1260. En 1295, les religieux de Feld-

* Composition du magistrat en 1789.

Prévôts : MM. Klein, Mittelberger et Dupont.

Stettmeisters : MM. Schiele, Noll et Vipper.

Procureur-fiscal, le premier des conseillers; Greffier-syndic, M. Schiele.

Conseillers de ville : MM. Adam, Mittelberger, Mangold, Schillinger, Gerber et Ohmann.

bach, pour s'attribuer les revenus considérables de la cure, obtinrent le consentement de l'évêque pour n'entretenir à Ammerschwihr qu'un vicaire : la chose demeura ainsi jusqu'à ce que les citoyens, ayant augmenté en nombre, trouvèrent le moyen de rétablir à leurs propres frais la cure au même état qu'auparavant. Le patronage en appartient au collége de Colmar, comme ayant succédé aux biens du couvent de Feldbach.

La ville de *Kientzheim*, située aux approches de la vallée d'Orbey, entre Ammerschwihr et Keysersberg, au milieu d'un vignoble distingué par ses vins de bonne qualité, appartient entièrement à la seigneurie d'Hohenlandsperg. Dans les anciens documens, son nom s'écrivait *Consheim*, *Kunsheim*, *Keinsheim*, *Kensheim*. L'on suppose que cette ville était dans le patrimoine primitif des comtes d'Eguisheim, d'où elle aurait passé dans les mains des comtes de Ferrète, leurs parens, et enfin dans celles des Autrichiens; ce qui serait à regarder comme

douteux d'après *Burcardus de Fricka*, qui a relaté Kiensheim comme étant une possession autrichienne dès 1303, où les comtes de Ferrète florissaient encore. Le village de Kientzheim a reçu la forme et le titre de ville après Ammerschwihr. C'est du temps du concile de Bâle, par conséquent de 1431 à 1433, que le comte de Lupfen, ayant obtenu le fief de Hohenlandsperg, entoura, pour sa propre sûreté, Kientzheim de murs et de fossés. Ces fossés étaient ainsi la propriété particulière des seigneurs, jusqu'à ce que Guillaume de Schwendy les offrit en fief conditionnel à la maison d'Autriche, ainsi qu'il a déjà été dit au commencement de ce chapitre. Les Lupfen et les Schwendy, qui leur succédèrent dans la seigneurie, avaient leur résidence habituelle dans le château que l'on voit bâti sur le mur de la ville. Le baron de Montclar, possesseur de la seigneurie au 17ᵉ siècle, a établi dans les jardins de ce château une pépinière, d'où se répandaient les plants des meilleures qualités de fruits dans toute la province.

Un autre château, peut-être plus ancien que celui-ci, situé au milieu de la ville, passe pour avoir été habité dans les anciens temps par des nobles du nom de *Kensheim*, dont il est fait mention au 13[e] siècle. L'empereur Fréderic III a gratifié, vers 1460, Kientzheim de la tenue de foires et de marchés, et de tous les autres priviléges dont jouissaient les villes voisines. Il y a dans Kientzheim, outre l'église paroissiale, où est la sépulture des Schwendy, une chapelle dédiée à Saint-Félix et Sainte-Régule, que le pape Léon IX a conférée, avec une cour colongère, à un monastère de Bénédictins de Zurich, qui l'a vendue, à la fin du 13[e] siècle, à l'abbaye de Lucelle. Les images de la sainte Vierge et de saint Jean l'évangéliste, préservées d'un incendie à Sigolsheim en 1466, ont été transférées dans cette chapelle, où la dévotion amène des pélerins de toutes parts. L'empereur Fréderic III y vint en 1473 avec une grande suite de seigneurs pour vénérer ce lieu célèbre par ses miracles; il dîna dans la

cour de Lucelle, qui est à côté de l'église, et suspendit dans la chapelle son chapeau hongrois, brodé en or et en argent. Les religieuses d'Alspach avaient leur monastère là où est à présent l'église paroissiale, d'où elles ont quitté sous Rodolphe 1er. La rue dite *Alspachergass* en conserve le souvenir dans Kientzheim.

Sigolsheim, appelé en français *Savamont* ou *Saint-Vaumont*, est un grand village près de Kientzheim, dont l'existence remonte à la période francique. Il doit avoir appartenu à un seigneur Sigfrid, vers 768, ainsi que d'autres lieux voisins. Selon Richer de Senone, un homme riche dans cette partie de l'Alsace doit avoir fait don, dès 680, à saint Déodat, d'un terrain portant de l'excellent vin *in villa Sigoltesem*. Une partie des habitans de ce village appartient à la juridiction de Ribeaupierre. Il est des auteurs qui placent près de Sigolsheim, *juxta montem sigvaldi*, le *champ du mensonge*, *Lugenfeld*, c'est-à-dire le lieu où Louis-le-Dé-

bonnaire fut livré par trahison à ses fils armés contre lui, en 833. D'autres cherchent ce lieu dans le *Rotleuble*, à une lieue et demie de Colmar; d'autres à Rouffach, et Schœpflin dans l'*Ochsenfeld*, entre Bollveiler et Cernai, à côté duquel un canton de plus de cent arpens, et peu distant de la ville de Cernai, a conservé le nom de *Lugner*.

Logelnheim, village dans le voisinage de Sainte-Croix, est placé sur l'Ill. Une grande bataille doit y avoir été livrée en 1178 entre Cunon de Horbourg et Egelolf d'Urselingen, seigneur de Ribeaupierre. Ce village appartenait primitivement au bailliage et à la seigneurie d'Ensisheim. Il a été donné en fief par l'empereur Charles-Quint à Jacques Villinger de Schœnenberg, après avoir indemnisé pécuniairement les comtes de Lupfen, seigneurs d'Hohenlandsperg, à qui l'empereur le retira; mais le fils Villinger le leur rendit en 1539. Le duc d'Alsace Ethicon a donné à l'abbaye d'Ebersheim la cour seigneuriale, l'église paroissiale et les dîmes de Logelnheim.

SEIGNEURIE DE RIBEAUPIERRE.

Bailliage de Ribeauvillé.

Rappolt, homme riche et noble, a communiqué, dans le 8e siècle, son nom à la ville, chef-lieu de cette seigneurie, et, par la suite, au château supérieur de la montagne. La ville s'est appelée *Rapolti-Villa*, *Rappoltsveiler*, *Ribeauvillé*, et le château, en le confondant avec le rocher sur lequel il est posé, *Rappolti-Petra*, *Rappolstein*, *Ribeaupierre*. C'est *Rasbertovillars* que Pépin-le-Bref a appelé en 768 le village de Ribeauviller, dans un diplôme adressé à son chapelain Fulrade; l'abbé Fulrade tenait ce village d'un certain Vidon, et il en a disposé par son testament en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, sous le nom de *Radbertovillare*.

Le château supérieur, dont on vient de parler, c'est-à-dire le plus élevé des trois, *Hoherappolstein*, a donné son nom à toute la seigneurie. Il est d'une haute antiquité.

Après le château d'Isenbourg, près de Rouffach, et celui d'Eguisheim, il est le plus vieux de l'Alsace. En 1084, l'empereur Henri IV l'a donné, comme un bien qu'il avait hérité de son père, à l'évêque Burcard de Bâle. Il est possible qu'il soit advenu à la famille de l'empereur Henri IV par les comtes de Ferrète, attendu que son aïeul Conrad II avait eu pour mère une Adelaïde, comtesse de Ferrète. L'évêque de Bâle l'a restitué en 1115 à Henri V, fils du donateur, mais l'empereur Fréderic I^{er} l'a à son tour encore rendu à l'évêque; de là est venu que Ribeaupierre a toujours été un fief relevant de l'évêché de Bâle. C'est à Egelolf d'Urselingen, le même qui a combattu dans les environs de Logelnheim contre un comte de Horbourg, en 1178, et qui est devenu la souche de la noble famille de Rappolstein, que l'évêque de Bâle a conféré ce fief, qui depuis lors a toujours resté dans sa descendance. Sa lignée masculine n'est venu à défaillir qu'après la réunion de l'Alsace à la France; à cette époque vivaient les deux frères de Rappol-

stein, nommés Georges-Fréderic et Jean-Jacques; le premier mourut en 1651, ne délaissant qu'une fille nommée Anne-Élisabeth, et le second en 1673, n'ayant pour héritières que ses deux filles, Catherine-Agathe et Anne-Dorothée. De grandes contestations s'élevèrent sur sa succession entre la fille de George-Fréderic, qui s'était mariée au comte de Waldeck, et les deux filles de Jean-Jacques, dont l'aînée avait épousé Chrétien II, prince palatin de Birckenfeld, et dont la cadette a resté dans le célibat. Louis XIV favorisait le prince de Birckenfeld; il lui avait déjà, du vivant de son beau-père, conféré l'expectative des fiefs impériaux et autrichiens, dont le traité de Munster l'autorisait à disposer, et il finit par lui faire échoir tous les autres, dont la famille de Ribeaupierre avait été jusqu'alors pourvue. A la mort du prince de Birckenfeld, la seigneurie de Ribeaupierre passa, par droit d'hérédité, à la maison ducale des Deux-Ponts, qui la possède actuellement. C'est ainsi que les princes des Deux-Ponts, et avant eux le

prince Christian de Birckenfeld, et avant celui-ci les nobles de Rappolstein, ou Ribeaupierre, à partir d'Egelolf, qui a vécu au 12^e^ siècle, ont possédé, à titre de fief relevant de l'évêché de Bâle, les châteaux et la ville de Ribeauvillé. L'on verra par la suite qu'ils en relevaient encore pour d'autres parties de leur immense seigneurie de Ribeaupierre, qui était un composé de fiefs reconnaissant différentes suzerainetés.

Des deux châteaux inférieurs, celui qui est à la droite porte depuis le 14^e^ siècle le nom de *Girsperg*, parce que depuis le commencement de ce siècle les Ribeaupierre l'ont donné en échange aux nobles de Girsperg, en remplacement d'un château de ce nom qu'ils avaient au val de Saint-Grégoire, à condition qu'en cas d'extinction de la famille, il ferait retour aux Rappolstein moyennant 150 marcs d'argent; ce qui est arrivé.

L'autre château inférieur, qui est moins ancien que les deux autres, est appelé tantôt *die grosse Burg*, *die grosse Veste Rappol-*

stein, tantôt *die nider Burg*, tantôt *Sanct-Ulrich*, à cause de la chapelle qui y était dédiée à ce saint, et de laquelle on voit encore les restes. Ce château a subsisté jusque dans la guerre de trente ans ; les deux autres étaient déjà abandonnés à la fin du 16e siècle.

C'est aux pieds de ces trois châteaux qu'est *Ribeauvillé*, chef-lieu de la seigneurie, qui a pris rang de ville dans le 13e siècle. Il a existé, ainsi qu'on l'a vu précédemment par un acte émané de Pépin, sous la période des Francs, et probablement sous les Romains, à en juger par des monnaies romaines qui y ont été trouvées, entre autres, en 1745, un écu d'or très-bien conservé, à l'effigie de l'empereur Adrien. La ville a trois portes, en forme de tours, et quatre quartiers, qui sont dénommés dans une investiture de 1371, comme quatre villes, dont deux supérieures et deux inférieures, sans doute par suite de division entre leurs seigneurs ; les quatre comprises sous le nom commun de *Rappolzviler*. Le chœur de l'église de Ribeauvillé a été com-

mencé en 1284, selon les annales de Colmar; elles ajoutent qu'en 1293 l'empereur Adolphe de Nassau a fait le siége de la ville et détruit ses vignes et ses maisons. La ville s'est agrandi successivement par la disparition de quelques villages voisins. Au-dessous de la ville se rencontrent les vestiges d'une chapelle, et d'un village qui s'appelait *Roggenhausen*, ou *Regenhausen*, détruit depuis plusieurs siècles, et dont le territoire a conservé le nom. Dans le voisinage de Roggenhausen, et encore plus près de la ville, était *Ellenveiler*, qui n'a disparu complètement qu'à la fin du 16^e siècle. Le village d'*Altheim*, entre Zellenberg et Ostheim, a péri déjà au commencement du 13^e siècle; la plus grande partie en a accru à Zellenberg.

Dans la haute ville se trouve un quatrième château, soigneusement entretenu, et qui forme la résidence actuelle des seigneurs. Le culte luthérien a été célébré pour la première fois dans la chapelle de ce château, le 18 avril 1563, et s'y est maintenu jusqu'à présent;

environ le quart des habitans suit ce culte. Il y a aussi un bon nombre de juifs. L'empereur Louis de Bavière les a donnés à la ville à titre d'engagement, en 1331, pour 400 marcs. Six années après la plupart ont péri dans un tumulte populaire, pour suspicion d'empoisonnement.

Un passage d'Irenicus *Exeges. german.*, liv. 8, ch. 4, p. 307, et une vieille notice du 15ᵉ siècle, conservée dans les archives de la ville, attestent qu'il a existé, dans les siècles passés, des eaux thermales près de Ribeauvillé. Irenicus, né à Ettling, pays de Baden, et qui a vécu peu avant le milieu du 16ᵉ siècle, dit que l'on parlait de son temps d'une source près de Ribeauvillé, en Alsace, tellement salutaire, que les gens de Ribeauvillé vivaient très-long-temps, et qu'à l'âge de quatre vingt-dix ans ils paraissaient à peine en avoir cinquante. La notice du 15ᵉ siècle donne ainsi la description de la source, de sa situation et de sa vertu : *Nit ver von dem inloff gegen der Stros, do lof das varm Vasser hynin und*

tringt sich durch den Vesten Grund und Stein dieff unter dem Ertterich und lof also in Viger (Veyer). Der Bronn ist aber oberhalb der steinentten Strosse, do das Bechlin in Viger lofft, in den Reben, unter einem grosem Bom, in einem kleinen Simplin, nit iber Mans dieff, do sich der recht Brun und Quel unter einem grosen Steinblatten, gantz heiss Vasser, das man ein Hun do mecht brigen. Sig ein gut Bad.

De plusieurs couvens qui ont jadis existé à Ribeauvillé ou sur son territoire, il ne reste plus que celui des Augustins, au milieu de la ville, qui a été érigé par Henri de Rappolstein en 1297. Le célèbre pélerinage de *Tusenbach*, placé dans les montagnes, à une demi-lieue au-dessus de la ville, est dans la dépendance de ce couvent. Une autre maison de religieux Augustins dédiée à saint Nicolas de *Syle*, avait existé dans la contrée de Tusenbach jusque vers 1539 : ils y avaient remplacé des religieuses du même ordre, qui,

en 1258, ont été transférées à Sélestadt, où elles ont pris la règle de Saint-Dominique, en conservant le nom de *Sylo*. Un couvent de femmes, bâti près de l'église paroissiale, par une noble dame Claire, veuve de Jean d'Ilkilch, en 1352, cessa d'exister au commencement du 16e siècle. Peu au-dessus de Ribeauvillé, à l'entrée de la vallée qui conduit à Sainte-Marie-aux-Mines, a existé un prieuré de Bénédictins de l'ordre de Cluny, dit de *Saint-Morand*, qui a péri dans les guerres, et dont les biens ont été donnés par les archiducs aux Jésuites de Fribourg, possesseurs du monastère de Saint-Morand, près d'Altkirch; l'église reste encore. Il y avait un autre prieuré du même ordre au 14e siècle, à une lieue de la ville, dans un endroit appelé *Eberlinsmatt;* quelques ermites y ont succédé aux Bénédictins; ce bâtiment a été détruit à la fin du 16e siècle. Enfin, l'on trouve mention, dans les titres, d'un couvent de femmes qui a existé en 1368 dans le village d'*Ellenveiler*, lequel village,

ainsi qu'on l'a dit ci-devant, a péri à la fin du 16e siècle.

Le village de *Thannenkirch*, qui a pris son nom des sapinières dont il est entouré, dépend aussi du bailliage de Ribeauvillé; il est à une lieue de Bergheim et de Ribeauvillé, au bas de la haute montagne du *Tenchel*. Les Rathsamhausen ont vendu ce village aux seigneurs de Ribeaupierre au commencement du 15e siècle.

Bailliage de Guemar.

Le château et la petite ville de *Guemar* sont situés sur la route royale, qui conduit de Colmar à Sélestadt. Guemar a existé comme village dès le 8e siècle; il était appelé *Ghosmar* et *Guirmar*, et a été cédé, ainsi que Ribeauvillé et d'autres lieux de l'Alsace, par un certain Vidon, à Fulrade, chapelain de Pépin-le-Bref, lequel en a disposé au profit du couvent de Saint-Denis, près Paris. Le château est du 13e. siècle; il a été construit à la hâte, en bois, en 1287, par ordre de Ro-

dolphe 1er, roi des Romains, pour tenir en respect Anselm de Rappolstein, qui était en guerre avec les propres membres de sa famille; par la paix qui suivit entre eux quatre années après, il échut à Hermann, lequel le rendit plus fort et plus solide. Sur de nouveaux troubles survenus entre les seigneurs de Ribeaupierre, l'empereur Adolphe de Nassau le fit assiéger en 1293, et renverser à l'aide de grandes machines, qui lançaient des pierres. Le château, rebâti, fut deux années après ravagé par un incendie. Le village était un sous-fief relevant des landgraves de la Basse-Alsace, qui eux-mêmes le tenaient de l'église de Murbach. Le château, d'abord alodial, devint en 1350 fief oblat de l'évêché de Strasbourg. Il continua d'éprouver toutes sortes d'attaques. Assiégé pendant vingt jours, eu 1396, par les Strasbourgeois, qui prenaient le parti d'un Henri Mülnheim de Strasbourg, à qui Brunon de Ribeaupierre avait manqué de parole, il le fut une seconde fois par la ville et par l'évêque de Strasbourg, à eux

jointes les troupes de l'évêque de Bâle et des villes de Colmar et de Sélestadt, pour en déloger plusieurs gentilshommes que le seigneur de Ribeaupierre y avait reçus, et qui, selon l'usage du temps, vivaient de rapine aux dépens des voisins; ils forcèrent le château à se rendre au mois de février 1402. Les seigneurs de Ribeaupierre étaient habitués à passer leurs étés dans ce château, qu'ils appelaient *Molckenburg*. Ils l'ont plusieurs fois donné en douaire à leurs épouses.

De ce bailliage dépendaient cinq villages :

Ilheusern, que des pêcheurs commencèrent à bâtir sur l'Ill, au 16e siècle. Ses habitans sont bourgeois de Guemar.

Heidolsheim, *Mussig* et *Breitenheim*, étaient des fiefs autrichiens, dont les Rathsamhausen d'abord, ensuite les Mœrsperg, ont été investis. Il ne reste plus de Breitenheim que son ban et une chapelle. Eberhard de Rappolstein a acheté des Mœrsperg, en 1613, les villages de Heidolsheim et de Mussig, avec ce qui restait de Breitenheim.

Onenheim, ou *Ohnenheim*. Henri de Rappolstein l'a reçu en mariage, ainsi que Bergheim, en 1301, par Elisabeth de Geroldseck. Ses successeurs en ont fait un fief oblat envers l'abbaye de Murbach, en 1507.

Jebsheim. Les nobles de Berckheim en possèdent les trois seizièmes et y ont un château. Le surplus en appartient aux seigneurs de Ribeaupierre par vente qu'en a fait Reinhold de Vetzel à Eberhard de Rappolstein, en 1613.

Entre Guemar, Sélestadt, Onenheim, Elsenheim, Mussig, Bergheim et Colmar, règne un vaste territoire appelé *Gemeinmarck*, propre à la paisson du bétail; l'usage en est commun aux villes de Ribeauvillé, Guemar, Bergheim et Saint-Hippolyte, et aux trois villages d'Onenheim, Elsenheim et Orschveiler. La juridiction y appartient à la seule seigneurie de Ribeaupierre, qui tient chaque année une assise au village d'Ilheuseren pour vider les contestations et recevoir les sermens des pâtres. Tous les sept ans, les commu-

niers font une inspection des limites de ce domaine.

Bailliage de Bergheim.

Bergheim, ou *Oberbergheim*, situé entre Ribeauvillé et Saint-Hippolyte, sur les confins de la Basse-Alsace, a long-temps formé, avec les villages de *Rorschveyer* et de *Rodern*, une seigneurie à part.

Il n'est peut-être pas de lieu en Alsace qui ait aussi souvent changé de maître. Au 7e siècle, un homme illustre, ayant le nom de Hagio, donna la majeure partie de Bergheim à l'église de Moyenmoutier. Conrad, père de Hermann, duc d'Alsace, se le fit adjuger subrepticement par l'empereur Otton 1er. L'abbaye de Moyenmoutier y rentra en 964; mais le duc de Hermann, fils de Conrad, le reprit en 977. Les religieux de Moyenmoutier parvinrent à le récupérer sous l'empereur Henri II, mais en furent dépossédés frauduleusement par l'évêque Berthold de Toul. La possession des évêques de Toul fut constam-

ment troublée par les plaintes de l'église de Moyenmoutier, jusqu'à ce que le pape Innocent II, ayant pris connaissance de cette contestation, ordonna que Moyenmoutier serait réintégré. Cela n'empêcha pas l'évêque de Toul, en 1225, de conférer en fief ses droits à Mathieu, duc de Lorraine, et celui-ci à d'autres. L'on ne sait comment cette lutte a fini; mais, en 1287, Bergheim s'est rencontré dans les mains des Ribeaupierre, et plus tard dans celles des empereurs; c'est alors qu'Albert Ier, comme roi des Romains, a engagé Bergheim avec le village d'Onenheim, en 1301, à Burcard de Geroldseck, d'où ils ont passé entre les mains de son gendre, Henri de Rappolstein. La possession de celui-ci ne fut encore pas tranquille. Pour l'assurer mieux, il donna des fortifications à Bergheim, et l'offrit en fief à l'empereur et à l'empire en 1312. Ce nonobstant, l'on voit Henri et Jean de Rappolstein vendre, dès l'année suivante, la ville de Bergheim aux princes d'Autriche. En 1314, ceux-ci la vendent à Henri

de Mülnheim, sous réserve de rachat, et dans la même année ils cèdent ce droit de rachat à l'évêque de Strasbourg pour 3000 marcs. L'on ne sait quand ni comment les Autrichiens y sont rentrés; mais ils l'engagèrent derechef aux nobles de Hattstatt en 1372. Les citoyens de Bergheim, fatigués de tant de dominations, payèrent de leurs propres deniers, en 1375, le prix du rachat aux Hatstatt. Cet état dura jusqu'en 1448, qu'Albert-le-Prodigue, frère de l'empereur Fréderic III, engagea de nouveau Bergheim au marquis de Baden, pour 4000 florins du Rhin. Cet engagement a encore passé par plusieurs autres mains, jusqu'à ce qu'en 1495 l'empereur Maximilien I[er] en fit le rachat, à quoi les sujets de Bergheim contribuèrent pour 3000 florins. Plus tard, la guerre de Suède vint encore changer leur sort. Gustave Horn, assiégeant Sélestadt en 1632, occupa Bergheim. Louis XIII fit don de la seigneurie, en 1639, au comte de Nassau, officier suédois, que la mort enleva au bout d'un an. Le roi en gratifia,

deux années après, le duc de Montlausier, qui vendit, en 1679, à Christian II, comte palatin, gendre et successeur du dernier Rappolstein. Celui-ci, à son tour, la vendit à pacte de réméré au baron de Reding de Biberach, en 1686; le baron de Reding à trois Strasbourgeois, Jean-Fréderic Vürtz, Daniel Reichshofer et Jean-Jacques Hahn; enfin la veuve Hahn, qui avait réuni le tout, au baron de Roll d'Emmenholtz, gendre du baron de Reding. Il fut mis enfin un terme à ces ventes par le rachat qu'exercèrent, conformément au contrat du comte Christian, les seigneurs de Ribeaupierre en 1716.

La ville de Bergheim obtint, en 1375, du duc Léopold d'Autriche, le droit de battre monnaie, privilége dont elle ne paraît pas avoir usé. Elle jouissait également du droit extraordinaire d'asile, duquel les Alsaciens et les étrangers profitaient à l'envi. En 1446, le duc Albert a érigé un péage pour l'entretien du fossé qui sépare la Haute-Alsace de la Basse, appelé *Landgraben*, qui tire des

Vosges à l'Ill, et de l'Ill au Rhin; la route passait alors près de Bergheim; elle n'a été dirigée qu'au 17^{e} siècle sur Guemar. Bergheim compte 400 feux, et renferme beaucoup de juifs.

Les villages de *Rorschwihr* et de *Roderen*, qui jouissent de la cobourgeoisie à Bergheim, ont toujours suivi le sort de cette ville.

A une demi-lieue derrière Bergheim, se voient les débris d'un vieux château appelé *Reichenberg*, qui était un fief lorrain appartenant aux Hatstatt. Un village nommé *Viler* existait auprès, qui a péri il y a plusieurs siècles.

Bailliage de Zellenberg.

Zellenberg, petite ville qui n'a qu'une porte et un château détruit, est placée sur une colline de vignoble, au levant et à peu de distance de Riquewihr; elle est le chef-lieu de ce bailliage; son nom vient d'une cellule d'ermite. C'était un fief oblat des seigneurs

de Horbourg envers l'évêque de Strasbourg; Burcard de Horbourg l'ayant vendu, en 1324, au comte de Wurtemberg, sans avoir requis le consentement de l'évêque, celui-ci fit valoir son droit de commise à la tête d'une armée. Sur la fin du 14e siècle, l'évêque conféra ce fief aux Ribeaupierre. Les habitans de Zellenberg furent dépouillés de plusieurs concessions, pour avoir pris part au tumulte des paysans en 1525. La famille de Waldner possède une colonge à Zellenberg.

Bennveyer, qui a toujours dépendu de Zellenberg, a subi les mêmes destinées. Près de Bennwihr existait jadis le village de *Katzvangen*, également sujet aux Ribeaupierre, et qui s'est confondu dans Bennwihr au commencement du 14e siècle; il reste de ce village une petite chapelle dite de Saint-Severin, vulgairement appelée *Sant Grimmen*, et le pont de Katzvangen, sur la Fecht, auquel pourvoit la ville de Colmar, et pour la confection duquel un bourgeois de Colmar, Jean Leiber, a légué, en 1356, 500 livres.

L'abbaye de Pairis, qui était décimatrice à Katzvangen, a obtenu en compensation le tiers des dîmes de Bennwihr; elle a fait réparer la chapelle de Saint-Severin au commencement du 16e siècle.

Le village de *Hausen*, entre Colmar et Ostheim, était autrefois impérial, dépendant du château de Plixburg, au val Saint-Grégoire. Fréderic III, roi des Romains, l'a engagé, en 1315, à Henri de Rappolstein, pour 110 marcs d'argent. La chapelle du *Rosencrantz*, sur la chaussée d'Ostheim, et qui était autrefois desservie par un ermite, est sur le territoire de Hausen.

Veiler, communément *Wihr*, près Horbourg, était possédé, en 1478, par Rodolphe Herber et Jean Vogt, qui le tenaient en fief des archiducs, et qui, du consentement de ceux-ci, l'ont vendu dans ladite année à Schmasmann de Rappolstein.

Outre les lieux que l'on vient d'énumérer, la juridiction du bailliage de Zellenberg s'étendait aux sujets que la seigneurie de Ri-

beaupierre avait dans Hunawihr, à Sigolsheim et à Ammerschwihr.

Bailliage de Heiteren.

Le village de *Heiterheim*, vulgairement *Heitern*, à une lieue au-dessus du Neuf-Brisac, était connu dès le 8e siècle. En 1314, Conrad et Fréderic d'Ansolsheim, Cunon de Jungholz, Hartmann de Baldeck et Osvald d'Illzach le tenaient en fief des Ribeaupierre, il leur a fait retour.

Le petit village de *Rustenhardt* n'a commencé à exister que sur la fin du 17e siècle.

Balgau, dont le territoire voisin du Rhin a fréquemment éprouvé des diminutions, est un fief de la maison d'Autriche, qui, après avoir été tenu par les nobles de Lobegass et de Hungerstein, a été conféré, à la fin du 15e siècle, aux Rappolstein.

Vecholsheim, fief de l'abbaye de Murbach, touche, par son ban, pour ainsi dire, aux fortifications du Neuf-Brisac.

Entre ce village et Appenwihr, Logelheim,

Sainte-Croix et Dessenheim, se trouve un territoire de 1200 journaux, sans compter les forêts, appelé *Hettenschlag*, et qui indique la disparition d'un village. Les nobles de Reichenstein l'ont vendu en 1495 à la maison de Ribeaupierre, qui, en 1507, en a fait un fief oblat de Murbach.

Dans la même oblation était compris Heitern, ainsi que le village de *Dürren-Logelnheim*, qui a jadis existé entre Colmar et Turckheim, et qui a péri dans les calamités de la guerre de trente ans. Le tiers des dîmes de Dürren-Logelnheim était un fief de l'évêché de Metz, dont Conrad d'Ampringen et ses descendans furent investis en 1486.

Bailliage de Wihr.

Ce bailliage s'étend sur une superficie de deux lieues dans la vallée de Saint-Grégoire, entre Turckheim et Munster, territoire abondant en pâturages, champs, vignes, eaux et forêts, et renferme six châteaux, cinq vil-

lages, et la petite ville de Wihr, qui a donné le nom au bailliage.

Bonifacii-Villare fut, sous la période francique, le nom de *Wihr*, plus tard appelé *Viler, Vilre* et *Veyer*. Elle a appartenu à l'abbaye de Munster à l'époque du 9e siècle. L'abbaye, ayant été cédée avec toutes ses appartenances à l'évêque de Bâle, à une époque reculée, et postérieurement restituée, l'évêque a retenu Wihr, et en a investi les Ribeaupierre. Cette petite ville est située sur le penchant d'une montagne emplantée de vignes. Sa population est à peu près de 100 feux. La chapelle que l'on voit sur une hauteur au-dessus de la ville, date du milieu du 18e siècle, et a été construite en vénération de la sainte croix, par le curé d'alors.

A l'époque de 1279, où la ville de Turckheim fut prise par les nobles de Girsperg, Wihr a été par eux réduite en cendres. S'étant rétablie, elle fut, au bout de quatorze ans, encore une fois assiégée et prise, avec son château, dans une guerre que faisait à

Anselm, seigneur de Ribeaupierre, Adolphe, roi de Germanie, pour lequel les gens de Munster avaient pris les armes, et malgré les secours portés à Anselm par les Colmariens. A cette occasion, un petit château que Wihr renfermait en outre fut totalement renversé.

Les nobles de Girsperg, dont on vient de parler, étaient possesseurs d'un très-vieux château nommé *Girspurg*, ou *Girsperg*, au pied de la montagne du Staufen, dont l'on ne voit pour ainsi dire plus aucun vestige; il n'en reste qu'une métairie portant son nom. C'est ce même château que les nobles de Girsperg ont échangé avec les Rappolstein contre le second château de Ribeauvillé, au commencement du 14ᵉ siècle. En 1507 les Rappolstein ont offert ce château de la vallée, avec les villages de *Valbach* et *Zimmerbach*, dont on va parler, à l'église de Murbach.

Ces deux villages sont entre Wihr et Turckheim; les seigneurs de Ribeaupierre les avaient achetés au 15ᵉ siècle. L'on trouve dans les montagnes derrière Valbach, des cavernes et

des souterrains percés à travers les plus grands rochers, qui indiquent d'anciennes fouilles de mines, sans doute non couronnées de succès.

Zimmerbach forme comme un double village, coupé en deux par un ruisseau. La partie vers Turckheim appartient à cette ville, qui l'a achetée au commencement du 17^e siècle des nobles de Hatstatt, qui la tenaient comme vassaux de l'empire : il y a deux prévôts. Zimmerbach produit des vins distingués, parmi lesquels celui du canton de *Geisbühel* approche du vin du Rhin.

Le château autrefois impérial de *Plixburg*, situé au ban de Vintzenheim, derrière le Hohenlandsperg, a pris son nom de la montagne sur le faite de laquelle il est perché.

La plus ancienne mention s'en trouve dans les annales de Colmar, qui disent qu'en 1276 la femme du landvogt Conrad Wernher de Hatstatt, qui était une comtesse de Ferrète, y est morte. Les landvœgt, et ensuite les reichsvœgt de Keysersberg, y ont résidé. Après avoir été impignoré, en 1298, à un

noble d'Usenperg, par le roi Adolphe, et en 1335 par Louis de Bavière, en même temps que l'advocatie de Keysersberg, au roi Jean de Bohème, il fut donné en fief aux nobles de Hus, et après leur extinction, en 1433, à Gaspar Schlick, chancelier de l'empereur Sigismond; Schlick le vendit, du consentement de l'empereur, à Maximin, seigneur de Ribeaupierre, qui eut à guerroyer avec les nobles de Hatstatt pour le conserver. Les Ribeaupierre eurent par la suite une autre difficulté avec Lazare Schwendy, possesseur du Haut-Landsperg; il s'agissait de la forêt. Schwendy, aidé par la faveur de l'empereur autant que par la justice de sa cause, l'emporta, et la possession de la maison de Ribeaupierre fut restreinte aux murs du château dès-lors ruiné.

Les villages de *Ginspach* et *Grisbach*, dans la vallée et dans le bailliage de Wihr, ainsi que Hausen, du bailliage de Zellenberg, dépendaient du Plixburg. Ces deux premiers villages, à une demi-lieue l'un de l'autre,

sont à pareille distance de la ville de Munster; ce sont les seuls du bailliage de Wihr attachés à la confession d'Augsbourg; ils dépendent de la paroisse de Munster; cependant Ginspach a une église.

Le château détruit de *Vasserbourg* et le village sont à l'extrémité de la vallée, qui s'étend à une lieue derrière Soulzbach, vers l'occident. Le château, consistant en une tour carrée, est placé sur une haute montagne, dominée par de plus hautes encore. Un autre château moindre, et qui ressemblait plutôt à une maison particulière, existait jadis sur une petite hauteur dans le village, et y était connu sous le nom de *Stœrenburg*, sans doute bâti par les nobles de Stœr. Un troisième château dans le voisinage de Vasserbourg, et dont il ne reste plus guère de vestiges, était appelé *Strasburg* par les habitans. Vasserbourg est une ancienne propriété de l'abbaye de Payerne, *Peterlingen*, dans le pays de Vaud, fondée par Berthe, reine de Bourgogne, en 966, à qui Rodolphe, roi de Bour-

gogne, fils de la reine Berthe, a donné, en 974, l'Oberhof de Colmar, c'est-à-dire, le prieuré de Saint-Pierre, duquel dépendait le domaine de Vasserbourg. Ce domaine a été donné en fief par l'abbaye, d'abord aux nobles de Hus, et ensuite à la maison de Ribeaupierre; le canton de Berne ayant acquis les biens de cette abbaye en 1536, vendit à la ville de Colmar le prieuré de Saint-Pierre avec ses droits, par conséquent, avec la directe de Vasserbourg. Depuis lors les seigneurs de Ribeaupierre ont été les vassaux de la ville de Colmar, et le sont devenus du grand chapitre de Strasbourg en 1714, par la cession qui lui fut faite du prieuré de Saint-Pierre et de ses dépendances. (Voyez l'article de *Colmar*, dans l'*Histoire des dix villes impériales.*) Au nombre de ses dépendances était aussi la chapelle de *Saint-Giles*, que l'on trouve à gauche en entrant dans la vallée de Saint-Grégoire.

Bailliage d'Orbey.

La vallée d'Orbey, qui compose ce bailliage, tient au midi à la vallée de Munster, et au nord à celle de Lièvre, ou Liépure; elle aboutit, vers le levant, à Keysersberg, et vers le couchant à la Lorraine. Ce district, d'environ trois lieues, était l'ancienne seigneurie de *Hohnack*, parce que le château seigneurial de ce nom en était le chef-lieu.

Ce château, très-fort par son site et ses ouvrages, était sur le sommet de la montagne portant le même nom, non loin du prieuré des Trois-Épis; sa longueur était de 280 pieds, et sa largeur de 210; ses murs avaient dix pieds d'épaisseur. L'on en trouve mention dès l'année 1079. Les comtes d'Eguisheim ayant été les premiers possesseurs du val d'Orbey, il est vraisemblable qu'ils en ont été les constructeurs. Après eux il a passé aux comtes de Ferrète, leurs héritiers, dans le 13e siècle, qui l'ont compris dans l'acte d'oblation qu'ils ont fait de leurs domaines à l'évêché de Bâle.

Les seigneurs de Ribeaupierre l'ont reçu en sous-fief, l'on ne sait à quelle époque. A l'occasion de troubles et de division dans leur famille, l'un d'eux l'avait mis, sur la fin du 13e siècle, dans les mains de la ville de Colmar. En 1288, Hermann de Rappolstein l'a repris, moitié de force et moitié par ruse; plus tard il est advenu, par les femmes, au comte Conrad de Sarverden, qui en a été investi, en 1361, par un duc d'Autriche, comme successeur des comtes de Ferrète; plus tard encore aux comtes de Lupfen, après l'extinction desquels il est rentré, en 1427, dans la maison des Ribeaupierre: ils y avaient un commandant et une garde militaire. En 1635, Mannicamp, gouverneur de Colmar et de la Haute-Alsace sous les Suédois, s'en empara, pour le remettre à Louis XIII. Par la paix de Munster, le château fut rendu aux Rappolstein, et six années après, détruit par ordre du roi.

Le château nommé *Judenburg*, ou *Gutenburg*, près du village du Bonhomme, do-

minait sur la route qui conduit de l'Alsace en Lorraine. Renversé depuis long-temps, l'on n'en voit plus que la base.

Le bailliage d'Orbey renferme cinq villages et paroisses, et un plus grand nombre de petits hameaux; les habitans y parlent le patois. Le bétail forme leur sustentation.

Le village d'*Orbey*, en allemand *Urbis*, est le plus grand; il embrasse presque la moitié du val. L'abbaye de *Pairis*, qui y est située, exerce le patronage de la cure; cette abbaye a dû sa fondation au comte Udalric d'Eguisheim, en 1138; elle fut, en 1453, attachée, sous le titre de prieuré, à l'abbaye wurtembergeoise de Maulbronn, et rétablie en abbaye après la paix de Westphalie. Dans le finage d'Orbey se trouvent le lac Noir et le lac Blanc, ainsi nommés à cause de la teinte que leurs eaux semblent présenter aux yeux de ceux qui les regardent. Le lac Blanc est beaucoup plus grand que l'autre.

Le village de *Freland*, que les Allemands appellent *Urbach*, est sur la droite, à l'en-

trée du val; son territoire confine aux forêts de Riquewihr et d'Aubure. Le seigneur de Ribcaupierre est collateur de la cure.

La *Poutroye*, en allemand *Schnierlach*, est traversé par la route qui conduit en Lorraine. Pairis a le patronage de l'église de ce village, ainsi que du suivant.

Bonhomme, nommé par les Allemands *Diedolshausen*, parce que l'on croit que saint Déodat y a habité, est assis sur la même route, vers le point le plus élevé, à une lieue et demie de la Poutroye. Le péage qui y existe, et qui appartient au roi depuis 1680, était perçu auparavant pour la seigneurie.

Le village de la *Baroche*, en allemand *Zell*, est sur une montagne entre Ammerschwihr et Turckheim. La collation de sa cure dépend du prieuré des Trois-Épis, qui en est distant d'une lieue.

Les hameaux de la vallée se divisent entre les cinq paroisses dont on vient de parler; ce sont: *Faurupt*, ou *Starckenbach*; *Longtrait*, ou *Langenvassen*; *Hachimette*, ou

Eschelmer; Hautes-Huttes, ou *Oberhütten; Basses-Huttes*, ou *Unterhütten; Thannet*, ou *Thannach; Ribeaugoute*, ou *Kleinrappolstein*.

Bailliage de Sainte-Marie-aux-Mines.

La vallée dans laquelle ce bailliage est placé s'appelle indifféremment de Lièvre ou de Sainte-Marie-aux-Mines. La seigneurie de Ribeaupierre y occupe la moindre partie; le surplus appartient au duché de Lorraine. Les deux juridictions sont séparées, à partir du haut jusqu'à Sainte-Marie, par le ruisseau dit *Liversel*, qui descend des montagnes de Saint-Dié; la limite passe ensuite à travers Sainte-Marie, le long de la rivière de la *Lièvre*, en allemand *Leber*, jusqu'au village de Saint-Blaise, au-dessous duquel cette rivière reçoit les eaux d'un ruisseau appelé *Isenbæchel*. Au sortir de la vallée, la Lièvre se mêle à la *Scher*, qui descend du val de Villé, et plus bas ces eaux réunies se jettent dans l'Ill.

Le château d'*Eckerich*, ou *Eckirch*, en

français *Eschery*, plus anciennement nommé *Belmont*, quoique situé dans la partie lorraine, était autrefois dans la juridiction des Ribeaupierre, et le chef-lieu de leur seigneurie. Ce château fut construit au 13^e^ siècle, par des nobles qui avaient découvert les mines d'argent du voisinage. Dans les derniers temps de son existence, la moitié en appartenait aux ducs de Lorraine, et l'autre moitié aux Ribeaupierre, qui, en 1507, ont mis la directe de leur moitié sous la protection de l'abbaye de Murbach. Il ne reste plus aujourd'hui que peu de débris de ce château.

Un autre petit château, dit *Veyerspurg*, parce que les eaux de la Lièvre l'entouraient de toutes parts, était situé à l'entrée de la vallée, derrière Chatenois. Les seigneurs de Rappolstein l'ont pris en fief de la famille de Zorn, en 1499.

Sainte-Marie-aux-Mines, que les Allemands connaissent sous le nom de *Markirch*, est un grand et riche bourg, que l'on pourrait aussi bien qualifier de ville. La rivière de la

Lièvre, que les habitans appellent *Landbach*, la coupe en deux parties, l'une dite d'Alsace, qui appartient à la seigneurie de Ribeauvillé, et l'autre, lorraine. Dans la première, l'on professe le culte romain, ainsi que le luthéranisme et le calvinisme. La plus ancienne mention de ce lieu date de 1078.

Des anabaptistes laborieux y font valoir les fermes. Les professions les plus suivies des habitans sont celles de tanneurs, corroyeurs, drapiers et tisseurs de bas.

Le petit village de *Fertru*, ou *Fordelbach*, était autrefois bien plus considérable qu'aujourd'hui; il est rapproché de Sainte-Marie, et habité principalement par les ouvriers des mines.

Saint-Blaise, village fort exigu, forme la limite de la seigneurie, au-dessous de Sainte-Marie, vers le levant; il existait dès le 11[e] siècle.

Le village d'*Ekerich*, ou d'*Eschery*, porte le nom du château, quoiqu'il en soit distant de plusieurs lieues. Il y avait jadis dans ce

lieu un prieuré rendu célèbre par les miracles de saint Guillaume, et par saint Acheric, son successeur, d'où le village avait pris d'abord le nom de Sant-Wilhelm, et ensuite celui d'Eckerich. L'église du prieuré s'est convertie en paroisse. Il y a un oratoire pour les réformés, qui a été bâti par des ouvriers, sur le profit qu'ils firent dans la fouille de mines abondantes au lieu dit *Zillhardt*, ou *Surlattes*.

Le hameau de *Petit-Lièvre, Kleinleberau*, est le plus riche en mines; il est, ainsi que le château et le village d'Eschery, un fief de Murbach.

Liversel, ou *Oberdorf*, est un domaine divisé entre la seigneurie de Ribeaupierre et la maison de Lorraine.

TRADUCTION

D'UNE LETTRE DE NOMINATION

DE

BURGVOGT DU HOHENLANDSPERG,

ET DU

RÉGLEMENT POUR LA GARDE DE CE CHATEAU.

(La pièce autographe existe entre les mains du traducteur.)

JE, Jean-Guillaume de Schwendj, baron de Hohenlandsperg, fais savoir par les présentes que j'ai admis et reçu comme châtelain (vogt) au Hohenlandsperg, l'honorable Pierre Bauman de Horgen, canton de Zurich, à condition de m'être fidèle, obéissant et soumis, de procurer en toutes choses mon avantage, et détourner mon préjudice. Il gardera jusqu'à la mort le plus entier silence sur les secrets du château et sur tout ce qui lui sera confié par moi ou par mes officiers bailliagers; surtout il doit avoir en bonne et fidèle garde mon château fort de Landsperg, n'y laisser entrer qui que ce soit d'étranger ou de suspect, sans la permission spéciale, écrite ou verbale, de moi ou de mes officiers bailliagers; il veillera assiduement à la fermeture des portes; il en aura toujours les clés près de soi, et il sera chaque fois personnellement présent, avec son valet, à leur ouverture et fermeture; il portera le plus grand zèle à la garde des prisonniers, qui lui seront con-

fiés; il surveillera soigneusement la garde du château, le feu et les lumières, et tiendra la main à l'exécution du réglement du château, en cas de feu ou d'hostilités. Il ne découchera pas une seule nuit du château sans ma permission, ou celle de mes officiers du bailliage. En cas d'absence il confiera les clés et les soins de la maison à son valet ou à sa femme, qui doivent me prêter serment comme lui-même, et durant ce temps ne pas s'éloigner du château. Il doit porter grande attention aux armes à feu, aux munitions, à l'approvisionnement et au mobilier, dont il est responsable, en conformité de l'inventaire, afin que je n'éprouve aucun préjudice, et faire rapport à moi ou à mes officiers de bailliage de ce qui manquera, ou aura besoin de réparation; son valet doit surveiller la forêt du château et les bois, gager ceux qui enleveraient du bois, ainsi que ceux qui chasseraient, ou dresseraient des embûches au gibier, soit dans ladite forêt, soit dans le ban de Vintzenheim, les saisir et conduire au château; et, s'il ne peut les arrêter, les dénoncer à qui de droit; il ne doit au surplus vendre, ni par lui, ni par les siens, aucun bois, mais se contenter des gages de son emploi. Si moi ou mes officiers lui ordonnent de vendre des bois, il s'en acquittera fidèlement, sans y chercher aucun bénéfice pour lui; il se conduira de même pour le gibier qu'il tirera ou prendra. Il aura à le livrer pour ma cuisine, et se contentera de ses émolumens de chasse, tels qu'ils sont réglés. Il aura du surplus à se conduire comme il convient à un fidèle serviteur et à un homme probe, d'après le serment corporel qu'il m'en a fait devant Dieu.

Pour tout quoi, je lui ai promis de gages ce qui suit:

Il s'entretiendra à ses frais lui, sa femme, ses enfans et leurs domestiques.

Il percevra pour son service annuellement 32 florins; sur quoi il aura à payer son valet.

Plus, quinze rézaux de seigle sur le moulin de Turckheim;

Plus, un demi-fuder de vins de la taille de Vintzenheim;

Il jouira des trois journaux de pré qui sont au bas du château, comme le précédent vogt en a joui;

Plus, d'un arpent de vignes le plus élevé, contigu à la forêt, et qu'il aura à cultiver à ses frais;

Et il prendra son chauffage des bois dépérissans et des chablis de la forêt seigneuriale:

Il recevra sa rétribution de chasse du gibier qu'il tirera ou prendra,

A savoir, de tout le gibier rouge les peaux, et en outre:

D'un cerf, un demi-florin et la vidange;

D'un chevreuil, un florin valeur locale, *ein Ortsgulden*;

D'un sanglier, un florin et la vidange;

D'un marcassin, cinq batz et la vidange;

D'un renard, un florin du lieu.

D'un loup, un florin.

D'un chat sauvage, un florin du lieu;

D'une marte, un demi-florin;

D'un lièvre, trois batz;

D'une gelinote, un batz, deux pfennings;

D'un ramier, six pfennings;

D'un oiseau, *von einem Vogel*, un pfenning.

Celle des parties qui ne voudra pas continuer ce traité, en avertira l'autre trois mois avant la fin de l'année,

Le tout sincèrement et sans fraude.

En foi de quoi, j'ai signé la présente de ma propre main, et y ai apposé mon sceau. Fait à Kientzheim, le jeudi, 21 avril 1588. Suit un sceau sur pain à chanter, et la signature *Hans Wilhelm von Schwendj*, *Freyherr zu Hohenlandtsberg*.

RÉGLEMENT

DU CHATEAU DE HOHENLANDSPERG,

AUQUEL LE CHATELAIN (BURGVOGT) ET LES VALETS DU CHATEAU ONT A SE CONFORMER.

Premièrement, le châtelain doit se conduire avec ses gardiens, et pour les soins du château, selon les conditions de sa nomination, et conformément à leur serment; il doit, dans les cas de péril, et lorsque cela lui sera commandé, coucher dans le château intérieur et lever les ponts. S'il couche au château extérieur, il doit faire coucher dans l'intérieur deux des valets les plus affidés, lesquels auront de même à lever chaque nuit les ponts, et être au-dessus en faction l'un après l'autre, et répondre aux gardes extérieurs, lorsqu'ils appelleront ou sonneront de la trompe. Le portier et les deux autres valets coucheront dans la tourelle du coin, près de la porte. Le portier est chargé de veiller et de sonner de la trompe.

Le châtelain doit se trouver le matin, et aussi pendant

le jour, à l'ouverture du château, et chaque fois de faire courir auparavant le portier, ou un gardien, sur les murs, pour voir s'il n'y a rien de dangereux ou de suspect au dehors.

Du moment qu'on aura ouvert la porte intérieure pour aller à la porte extérieure, l'on refermera la première, et un valet, ou le châtelain lui-même, y restera, et elle ne sera rouverte que lorsque la porte extérieure aura été refermée, de manière que ceux qui seront entrés soient entre les deux portes, et que celle intérieure ne soit ouverte que lorsqu'on se sera assuré qu'il n'y a aucun danger.

De nuit, le château ne sera ouvert pour aucune raison, à moins qu'il n'arrive un ordre du seigneur, ou un serviteur connu et muni de sa marque, qu'il exhibera au châtelain.

De jour, le châtelain ne doit jamais sortir du château, sans y laisser son valet le plus affidé, que la seigneurie aura indiqué, et le portier. En absence du châtelain, l'on ne laissera entrer qui que ce soit au château, à moins d'être notoirement parent ou dévoué au seigneur. De nuit, le château ne sera ouvert que de la manière ci-dessus dite.

Aussi de jour l'on ne doit jamais ouvrir, sans avoir d'abord pris renseignement du dehors, et que la personne soit connue pour appartenir au château, à la seigneurie, ou lui être dévouée.

Chaque fois que le châtelain aura quelque appréhension de surprise ou de danger, il appellera quelques bourgeois des bourgs appartenant à la seigneurie, pour ren-

forcer la garde, jusqu'à nouvel ordre de la seigneurie

Il doit aussi lui-même, chaque nuit, inspecter la garde, punir de prison les hommes qui seront en faute, et congédier ceux qui ne seront pas propres au service.

Il ne doit prendre pour valets que des hommes dignes de confiance, dont il pourra répondre, et toujours du sû de la seigneurie, à laquelle ils auront à prêter serment.

S'il aperçoit du feu dans quelque endroit de la seigneurie, il en donnera le signal par trois coups de canon et indiquera par un fanal vers quel point est l'incendie, afin que les secours y soient dirigés.

En cas de quelque appréhension, ou d'aggression hostile, il ne donnera pas les signaux du feu, mais fera sonner la cloche, et tirera par intervalle beaucoup de coups de suite; et du moment que l'on entendra à Vintzenheim et Morschwihr tirer plus de trois coups, chacun de ces bourgs enverra en haut six hommes, appartenant à la seigneurie, armés, avec le veibel, pour apprendre ce qui s'y passe, et pouvoir en chercher davantage, si le châtelain le demande.

Le prévôt d'Ingersheim doit pareillement y envoyer son veibel à cheval, pour y prendre les ordres. En attendant il tiendra douze hommes prêts à y être envoyés, si le châtelain les demande; et tous ceux qui seront ainsi envoyés, prêteront obéissance et secours au châtelain, selon leur serment.

Lorsqu'il faudra de continuité une plus forte garnison, le châtelain en fera son rapport au seigneur, ou au grand-bailli, pour que les ordres soient donnés en conséquence. Les bourgs et sujets de la seigneurie alterne-

ront, soit pour se relever de jour en jour, soit au bout de quelques jours, soit pour entretenir à leurs frais plus de valets au château, selon que le besoin de la défense l'exigera.

Ceux qui seront ainsi appelés, recevront la nourriture dans le château, aux dépens de la seigneurie, à moins que les sujets ne veuillent y entretenir des gens salariés par eux, auquel cas l'on s'arrangera avec eux pour leurs vivres.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE.

HISTOIRE

PAR ORDRE DE SEIGNEURIES

DES VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DE

LA BASSE ALSACE

OU DU

LANDGRAVIAT INFÉRIEUR,

NON COMPRISES

LES VILLES DE HAGUENAU, SÉLESTADT, WISSEMBOURG,
LANDAU, OBERNAY ET ROSHEIM,

DONT L'HISTOIRE EST DANS LE PREMIER VOLUME;

Selon Schœpflin.

TOME TROISIÈME.

STRASBOURG,

DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve SILBERMANN.

1829.

HISTOIRE

DES

VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DE

LA BASSE ALSACE

OU DU

LANDGRAVIAT INFÉRIEUR.

LANDGRAVIAT INFÉRIEUR

OU

BASSE ALSACE.

Ce ne fut que sous la période germanique, et dans la dernière moitié du 12e siècle, que les deux parties de l'Alsace prirent le nom de landgraviats, et les comtes qui les régissaient le titre de landgraves. Jusque-là ceux de la Haute-Alsace s'intitulaient comtes du Sund-

gau, et ceux de la Basse, comtes du Nordgau. C'est ainsi qu'un document de l'année 1027 dénomme Colmar comme étant placé dans le comté de Giselbert, parce que Giselbert était à cette époque *comte du Sundgau.* (Voyez t. 1er, p. 83.) Le volume précédent renferme la liste de ces comtes et landgraves, à dater de 673 jusqu'à la paix de Munster. L'on voit par ce tableau que la dignité landgraviale de la Basse-Alsace a passé dans les mains de diverses familles, jusqu'en 1097; qu'alors elle est échue aux comtes de Metz, qui la possédèrent pendant un siècle; qu'en l'année 1196 elle advint aux comtes de Wœrth; en 1340 à la famille des comtes d'Œtingen, et peu après, c'est-à-dire en 1359, aux évêques de Strasbourg, qui la retinrent jusqu'à la paix de Westphalie, et en conservèrent même encore depuis le titre honorifique.

Considéré comme territoire, le landgraviat inférieur a été décrit quant à ses limites, ses montagnes, ses forêts, ses rivières, son gouvernement, dans le chapitre de *l'Alsace en*

général, qui est en tête du second volume.

Il reste à faire connaître ses divisions en seigneuries, ses villes, ses villages, en renvoyant, pour les villes de Haguenau, Sélestadt, Landau, Wissembourg, Obernay et Rosheim, à l'histoire des dix villes impériales de la reichsvogtey de Haguenau, qui a fait le sujet du premier volume. Strasbourg, la plus importante des villes jadis libres et impériales de la province, n'a pu être comprise dans l'histoire de la décapole de Haguenau, dont elle n'a jamais fait partie. Capitale de la province entière, il est juste de la mettre en tête de l'histoire de la partie de l'Alsace où elle est située.

STRASBOURG.

Son nom et son origine.

Le plus ancien écrivain connu qui ait fait mention d'*Argentoratus*, c'est le géographe Ptolémée, qui florissait à Alexandrie dans le second siècle après Jésus-Christ. La latinité

apparente du mot *Argentoratus* fit embrasser comme à l'envi, par les auteurs, l'opinion que, sinon la ville, au moins le nom, avait pris naissance sous la domination romaine des Gaules; cependant, en y regardant de près, l'on reconnaît dans le mot d'*Argentorat* plusieurs syllabes usitées dans le langage celtique, qui signifieraient *trajet, passage par-dessus des embouchures de rivières,* ce qui ne convient pas mal à la position de Strasbourg. Ptolémée n'en a parlé que pour dire que la 8e légion, *Augusta,* y tenait garnison. Que cette ville, sous l'occupation romaine, ait pris de l'accroissement, et soit devenu un établissement important, c'est ce qui n'est pas douteux. C'est près de ses murs qu'en 357 l'empereur Julien battit et repoussa au-delà du Rhin les Alémans. La sécurité que cette victoire procura, ne fut pas de longue durée; cinquante années après, ces barbares parvinrent à placer un pied solide dans les Gaules, et à en expulser les Romains. La destruction totale d'Argentoratus fut un de leurs

premiers exploits. Pendant tout le 5^{e} siècle, siècle d'horreurs et de dévastations, la place de cette ville resta couverte de ruines; il en sortit un château fort au commencement du 6^{e} siècle, après que la victoire de Clovis, en 496, eut purgé les Gaules des Alémans, et commencé le règne des Francs. Un château, *Burg*, placé sur la chaussée, *Stras*, qui servait de communication entre les Gaules et la Germanie, dut fort naturellement s'appeler château de la chaussée, *Strasbourg*, d'où les latinistes ont tiré *Strateburgum*, composé de *strata*, sous-entendu *via*, et de *burgum*. A l'entour de ce château, les matériaux de l'ancien Argentoratus se ranimèrent bientôt. Les immenses avantages de sa position sur les bords du Rhin, au passage des Gaules dans la Germanie, lui procurèrent un prompt accroissement. Dès 589 Grégoire de Tours en parla comme d'une ville où avait séjourné le roi Childebert II, avec sa femme et sa mère.

Agrandissemens.

Cependant, elle n'était encore qu'exiguë, comparativement à son état actuel, à l'époque où, par le partage de l'empire de Charlemagne entre ses descendans, elle advint, avec la province d'Alsace, au lot de Louis-le-Germanique, c'est-à-dire à l'époque où commença la période allemande. C'est durant cette période que la ville reçut son grand développement, par cinq agrandissemens successifs, dont le premier eut lieu vers l'année 1250, le second vers l'année 1300, le troisième dans le courant du 14^e^ siècle, le quatrième à la fin du même siècle, et le cinquième dans les commencemens du 15^e^; depuis lors elle n'a plus pris d'extension que par ses fortifications extérieures. Les cinq agrandissemens qu'on vient de mentionner ont donné en longueur à la ville, à partir de la porte de la Tour-Blanche à la porte Neuve, 1385 perches, et en largeur, de la porte de l'Hôpital à la porte de Pierres, 1046 perches. La ville n'avait origi-

nairement que trois portes, la porte de Pierres, la porte des Selliers, et une autre sans nom. Par ses extensions successives, elle en acquit neuf, aujourd'hui réduites à sept, toutes garnies de herses; ce sont: 1° la porte Blanche; 2° la porte *Cronenburg*, ou de Saverne; 3° la porte de Pierres; 4° la porte des Juifs; 5° la porte des Pêcheurs; 6° la porte des Bouchers, ou Dauphine, et 7° la porte de l'Hôpital. La porte Neuve, qui avait existé près du couvent des Grands-Capucins, fut supprimée lors de la construction de la citadelle, en 1682.

Fortifications.

L'ancienne manière de fortifier consistait dans des fossés profonds et larges, dans des murailles et des tours élevées. Les Romains et les Francs construisaient des tours rondes, comme résistant mieux que les carrées aux efforts du bélier. Strasbourg en avait dix-huit du temps des Francs, la plupart rondes, de pierres ou de briques d'une dureté prodi-

gieuse. Dans la suite les tours rondes ne se plaçaient qu'aux angles, et les autres étaient carrées. Gebviler, écrivant en 1521, a compté à Strasbourg près de quatre-vingt-dix tours et forts. Les murs étaient de briques, crénelés et couverts d'épaulemens. Au 16e siècle ils furent tous construits en pierres, et il y fut ajouté un rempart extérieur revêtu. Dans le courant du siècle suivant, soixante-dix bastions et autres ouvrages de défense furent élevés en dehors des murs. Sous la période française, bien d'autres constructions ont été exécutées, pour mettre cette place dans la situation la plus respectable, entre lesquelles il faut surtout compter la citadelle royale, construite en forme de pentagone, entre la ville et le Rhin, et dont les fortifications avancées touchent, pour ainsi dire, à ce fleuve. Cette construction, entreprise en 1682, fut terminée en 1683. Deux autres forts furent élevés en ville par les Français, vers le couchant et vers le septentrion, l'un à la tour Blanche et l'autre à la porte de

Pierres. Pour meilleure défense, le Rhin et son pont furent fortifiés sur les deux rives. Le pont, interrompu par une île, consiste en deux parties, porté sur soixante-cinq pilotis, et ayant mille trois cents pas de longueur. L'entrée du petit pont est défendue par une redoute en forme de tour, et sur l'île entre les deux ponts, existait un autre fort, appelé le *Fort-de-Pilc*, qui a été détruit, en exécution du traité de Baden. L'extrémité du pont, sur la rive droite, était garantie par la forteresse de Kehl, aussi construite en forme de pentagone par les Français, en même temps que la citadelle, abandonnée à l'empire par la paix de Baden, reprise en 1733, et encore restituée à l'Allemagne en 1737.

Édifices sacrés.

L'église cathédrale de Strasbourg est digne de compter parmi les principales basiliques de l'Europe. Le premier temple, onstruit sous les Mérovingiens et les Car-

lovingiens, a péri par le feu du ciel, en 1007; il n'y eut de sauvé que le chœur, qui était en pierres, et dont la bâtisse, à ce que l'on croit, a été commencée par Pepin, et achevée par Charlemagne. Ce fut en 1015 que les fondemens du bel et vaste édifice que l'on admire aujourd'hui furent jetés par l'évêque Wernher, ou Verinhaire, le même qui fut constructeur du château de *Habsbourg*, en Argovie, château dont le nom devint si illustre par la famille qui le porta, et à laquelle famille l'évêque lui-même appartenait. La construction de la basilique dura 260 ans; elle fut achevée en 1275. Deux années après fut commencée la tour, d'après les plans et sous la direction de l'architecte Ervin de Steinbach. Celui-ci étant mort en 1318, son fils Jean lui succéda; il l'éleva jusqu'à la hauteur de la plate-forme, et mourut en 1339. Un architecte Hülz, de Cologne, poursuivit les travaux jusqu'en 1365, année de son décès; enfin, le globe et la croix y furent posés en 1439. Cet admirable ouvrage fut ainsi terminé en cent soixante-deux

ans, de manière qu'il fallut quatre siècles et vingt-deux ans pour la construction de la nef et du clocher. Eisenschmidt, dans son ouvrage des *Poids et Mesures*, sect. 3, ch. 3, p. 112, a supputé la hauteur de la tour à 500 pieds de Strasbourg, ou 445 pieds de France. Le clocher émule de celui de Strasbourg, que les archiducs landgraves d'Alsace firent bâtir à Vienne en Autriche, n'a que 425 pieds de France; la tour de la basilique de Saint-Pierre, à Rome, en a 430, selon le témoignage d'Angelo Rocca. La plus haute des pyramides d'Égypte ne surpasse la tour de Strasbourg que de vingt-cinq pieds. Les chanoines, mécontens de la lenteur des travaux, procédant de fréquens démêlés avec l'évêque, s'emparèrent de l'administration de la fabrique en 1263; ils la remirent, par un pacte solennel de 1290, entre les mains du sénat. Cette cession fut encore répétée, en 1395 et en 1422, par l'évêque Guillaume et par le chapitre. Une transaction du 9 juin 1561 régla que la ville ne serait chargée que des

grosses réparations; mais, par un autre accord de 1715, approuvé par le roi, il fut convenu que la fabrique verserait chaque année 1000 écus au chapitre, pour les autres dépenses. La maison de recette de la fabrique, connue sous le nom de *Frauenhauss*, a été bâtie en 1579.

Sur le côté gauche, dans l'église, est placée une grande horloge astronomique, qui est comptée parmi les ouvrages rares de ce genre. Le sénat en décréta l'érection en 1571, pour remplacer une horloge plus ancienne, ouvrage également compliqué, et qui ne pouvait plus servir. L'actuelle fut confectionnée d'après les dessins de Conrad Dasipod, professeur de mathématiques, lequel s'aida dans l'exécution de Volckenstein, d'Augsbourg, d'Isac et Josué Habrecht, de Schaffhouse, et de Tobie Stimmer, peintre. L'ouvrage fut achevé en 1574.

L'orgue actuel date de 1716; il est de la composition du Saxon André Silbermann. Il y en eut trois auparavant; le premier érigé en 1260,

le deuxième en 1326, et le troisième en 1489.

Le *grand chapitre* de la cathédrale est composé de vingt-quatre chanoines, dont douze capitulaires et douze domiciliaires. Ces derniers ne jouissent que du quart de la compétence des autres. Pour être reçu chanoine, il faut être issu de prince ou de comte, et avoir seize quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, ce qui fait trente-deux degrés. Sous la période française, la troisième partie des canonicats a été affectée à des seigneurs français; ceux-ci devaient descendre de père, grand-père, bisaïeul et trisaïeul, tous décorés du titre de prince ou de duc, et les trois ascendans de la mère, être d'une noblesse illustre de nom et d'armes. Il y a, outre le grand chapitre, un corps de vingt (qui était jadis de soixante-douze) bénéficiers prébendiers, élus par les chanoines, et qui est nommé le grand chœur. Leurs biens et revenus, distincts de ceux du chapitre, sont administrés par un senior et quatre députés, renouvelés annuellement. Un des prébendiers

est appelé *roi du chœur*, parce qu'il possède la prébende fondée par l'empereur saint Henri. Ce dernier bénéfice est à la nomination du prévôt du chapitre.*

---

* Composition du grand chapitre en 1789:

Chanoines prélats capitulaires.

Les seigneurs 1° Ferd. Max. Mériadec, prince de Rohan, archevêque duc de Cambray, grand prévôt;

2° Charles-Godefroy-Auguste, prince de la Trémouille, grand doyen;

3° Christian-Fr. Fidèle, comte de Kœnigseck-Rotenfels, grand camerier;

4° Jos. Chrét. Fr. Charles-Ignace, prince de Hohenloh-Waldenbourg-Bartenstein, grand écolatre;

5° Meinrad-Charles-Ant. Auguste, comte de Kœnigseck-Aulendorf, grand custos;

6° Chrét. Ern. Fr. Xavier, prince de Hohenloh-Waldenbourg-Bartenstein;

7° Fr. Charles-Jos., prince de Hohenloh-Waldenbourg-Schillingsfürst;

8° Guill. Florent-Félix-Jean, prince de Salm-Salm, évêque de Tournai;

9° Jos. Fr. Antoine, comte Truchsess de Zeyl-Vurzach;

10° Ernest-Adrien-Jules, comte de Kœnigseck-Rotenfels;

11° et 12° Places françaises vacantes.

La paroisse de l'église cathédrale est attachée à la chapelle de Saint-Laurent; elle

---

Chanoines prélats domiciliaires.

Les seigneurs, 13° Max. Jos. Jules-Marie, comte de Kœnigseck-Rotenfels;

14° Louis-Gonz. Fr. Xavier, comte de Kœnigseck-Aulendorf;

15° Fr. Xavier, évêque de Gurk, prince du Saint-Empire romain;

16° Charles Jos. Ernest-Justin, prince de Hohenloh-Waldenbourg-Bartenstein;

17° Jules-Louis-Camille, prince de Rohan-Rochefort;

18° Ant. Eusèbe, comte de Kœnigseck-Aulendorf;

19° Louis-Victor Mériadec, prince de Rohan-Guemené;

20° Fr. Guill., comte de Salm Reifferscheid-Bedhur;

21° Guill. Florentin Fréd. Marie-Jean Nepom., prince de Salm-Salm;

22° Charles, comte Truchsess de Zeil-Vurzach;

23° Louis-Charles-Fréderic-François, prince de Croy.

Prébendiers du grand chœur.

MM. 1° Donery, 2° Rousseau, 3° Élie-Félix-Schwend, 4° Rauch, 5° Menvœg, 6° Paris, 7° de Mougé, 8° Husson, 9° Fr. Louis Schwend, 10° Bennequin, 11° Louis, 12° Madamé, 13° Schaumas, 14° Lider, 15° Duvernin, 16° Beck, 17° Rauscher, 18° Gaspari, 19° Dubois, 20° Léonard.

est la première des six paroisses catholiques de la ville.

Église de Saint-Pierre-le-Jeune.

Cette église, qui est la seconde paroisse, fut paroissiale d'origine, dédiée alors à sainte Colombe. Elle devint collégiale sous l'évêque Guillaume, qui l'augmenta en 1031, et y institua huit chanoines. Son successeur, l'évêque Hetzel, y en ajouta six autres, vers 1047. Le pape Léon IX la dédia, en 1052, à saint Pierre; il y laissa sa chappe, qui a péri depuis. Le bâtiment actuel est de 1290. Le chapitre se compose de quinze chanoines, y compris le curé; il y a de plus huit vicaires et seize chapelains. Le chœur, qui a resté propre au chapitre, fut séparé en 1682, par un mur, de la nef, laquelle est occupée par les protestans.*

---

* Composition du *chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune* en 1789:

MM. 1° Fr. Jos. de Regemorte, prévôt; 2° J. Jacques Lantz, doyen; 3° Duconte, senior et custos; 4° Jeanjean,

Oratoire de la Toussaint.

Dans le voisinage de cette église se trouve l'oratoire de la Toussaint, fondé par Henri de Müllenheim, gentilhomme strasbourgeois, en 1328; il y a douze prébendes et une chapelainie, à la nomination de la famille du fondateur, et en cas de défaillance de la famille, à la nomination du prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune. Une transaction passée en 1675 entre Blaise de Müllenheim, qui avait embrassé le luthéranisme, et les prébendiers, avait attribué six de ces places à des luthériens. Cette transaction a été ratifiée par l'évêque et par le magistrat; mais, sous la domination française, le chapitre entier redevint catholique.

Église de Saint-Pierre-le-Vieux.

C'est la troisième paroisse de la ville. Cette

écolatre; 5° Meyer, chantre; 6° Rumpler, 7° Bourste, 8° Blampain, 9° Schwendt, 10° Calmet, 11° Pallas, curé; 12° Paris de la Bolardière; 13° Boug, 14° Fuchs, 15° Simonnair.

église passe pour avoir été élevée par saint Materne, disciple de saint Pierre. Les chanoines de Rhinau, expulsés de là par les ravages du Rhin, ont été transférés dans cette église en 1398, et sont ainsi plus modernes dans la ville que l'autre chapitre de Saint-Pierre. Celui de Saint-Pierre-le-Vieux consiste en dix-sept chanoines, y compris le curé; il y a en outre douze vicaires et cinq prébendiers. La nef, séparée du chœur, sert de paroisse protestante, à dater de 1682. La construction du chœur a été achevée en 1432.*

Commanderie de Saint-Jean.

Cette commanderie était primitivement placée dans l'île verte, *in dem grünnen Bruch;*

---

* Composition du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux en 1789:

MM. 1° Jean-Fr. Jos. Hüffel, prévôt; 2° Pierre-Joseph de Martigny, doyen; 3° Dubois, senior; 4° Menveg, 5° Cagnon, 6° Brunck, 7° de Veitersheim, 8° Maréchal, 9° Zæpffel, 10° Pierre, 11° Kien, 12° Hirn, 13° Veinborn, 14° Dorsner, 15° d'Épinay, 16° Zaignelius.

elle fut transférée, en 1686, dans le lieu actuel, qui avait été jusqu'alors un monastère de femmes, sous le nom de Saint-Marc. L'église fut depuis desservie par des prêtres johannites, sous le titre de paroisse. Ces prêtres y vivent en communauté, ayant pour chef un abbé commandeur, qu'ils élisent, et qui reçoit la bénédiction abbatiale, portant crosse et mître; il est confirmé par le grand-maître de l'ordre et par le grand-prieur d'Allemagne. La commanderie de Sélestadt a été réunie à celle-ci en 1399.*

Église de Saint-Étienne.

Cinquième paroisse de la ville. Elle est desservie par six chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine. La proximité de leur ora-

---

* Composition de la commanderie en 1789:

MM. 1° Fr. Ignace Schneider, abbé commandeur; 2° de Mougé, prieur et curé; 3° Menveg, custos et vicaire, général de l'ordre de Malte; 4° Guissing, senior; 5° Sengler, 6° Larcher, 7° de Brudern, 8° Behr, 9° M. Vendling; 10° Lichtenberg, 11° Gilgencrantz, 12° Moll.

toire, qui se forma en 1446, donna occasion de les employer à cette desserte. Il sera parlé plus tard du *monastère de Saint-Étienne.*

Eglise de Saint-Louis.

Cet édifice, d'abord hôpital, fondé en 1312, par une demoiselle noble nommée *Phynie*, et par son frère; converti en couvent de Carmélites en 1475, puis abandonné, fut donné par Louis XIV, en 1687, à six chanoines réguliers de la congrégation du Sauveur, pour servir de sixième église paroissiale. Le roi s'est chargé de la sustentation de cette église.

Séminaire et Collége.

En 1683, l'évêque Guillaume Egon de Fürstenberg fonda le séminaire, et le confia aux pères de la société de Jésus de la province de Champagne. Deux années après, Louis XIV plaça le collége dans la cour du grand chapitre, en échange de laquelle le grand chapitre reçut le prieuré de Saint-Pierre de Colmar (Voyez t. 1er, p. 134.). Pour

augmenter la dotation du séminaire et du collége, le roi leur fit don, en 1687, des biens de l'abbaye de Sainte-Valdbourg, dans la forêt de Haguenau, et en 1692, du bénéfice de Selz. Le droit d'université que le collége de Molsheim avait acquis en 1618, fut, sur la demande de l'évêque, transporté par ordre du roi au collége de Strasbourg, lequel donne depuis lors l'enseignement des humanités, de la philosophie, du droit canon et de la théologie dogmatique et morale. Il possède une très-belle bibliothèque et une riche collection numismatique; il confère les grades de théologie et de philosophie. Quatre Jésuites de ce collége ont été confesseurs des rois et reines d'Espagne; ce sont les pères d'Aubenton, Robinet, de Laubrussel et Fèvre.

Capucins.

L'on commença la construction d'un monastère de capucins en 1684, près de l'hôpital royal; il prit le nom de couvent des grands capucins à partir de 1738, époque à laquelle

les directeurs de l'hôpital bourgeois élevèrent un second couvent du même ordre dans le bâtiment que les religieuses de la congrégation de la Vierge avaient abandonné lors de leur translation au faubourg Blanc, en 1729. Cette création du couvent des petits capucins eut lieu sous la condition qu'ils desserviraient gratuitement la chapelle voisine de Sainte-Barbe, ainsi que l'hôpital. La chapelle de Sainte-Barbe fut renouvelée et consacrée en 1748.

Récollets.

Le roi plaça un hospice de religieux de cet ordre, en 1682, dans la citadelle, pour y administrer le culte. Les premiers venus furent tirés de la province de Paris. Le grand couvent de Récollets, qui surpasse tous les autres de l'Alsace, fut bâti en 1746, sur le fonds de l'ancienne église paroissiale de Saint-André.

Couvent de Sainte-Marguerite.

Les religieuses de Sainte-Marguerite, dotées par un certain noble de Girbaden, furent d'abord établies au village d'Eckbolsheim, d'où elles passèrent en ville en 1270. Leur couvent fut construit dans le faubourg Blanc en 1322. D'autres religieuses de Sainte-Agnès se sont jointes à elles en 1475, ainsi que quelques religieuses du couvent de Saint-Nicolas-aux-Ondes, en 1592.

Couvent de Sainte-Madelaine.

Le fondateur fut henri de Hohenbourg; il avait acheté en 1315 quelques maisons hors la porte de l'Hôpital, pour y recueillir des femme errantes *fahrende Weiber*, résolues de changer de vie; il donna plus tard ces maisons, avec leurs revenus, à la ville, pour la construction d'un hôpital hors des murs. Le monastère fut, en 1336, réédifié hors la porte des Juifs, *im Waseneck auf dem Schiesrein*, puis transféré, en 1475, dans la *Ruten-*

gass, où il a subsisté, sans clôture, sous la règle de saint Augustin, et sous la tutelle de la ville jusqu'à nos jours, les religieuses y portant le nom de pénitentes de Sainte-Madelaine. C'est l'unique couvent de cette espèce en Alsace.

Abbaye de Saint-Étienne.

Cette maison est d'une haute ancienneté; elle fut érigée au 8e siècle, par Adelbert, duc d'Alsace, fils d'Athic, et frère de sainte Odile, dans les ruines de l'ancien Argentorat; il lui donna pour première abbesse Attale sa fille. Cette abbaye devint plus tard un chapitre de filles nobles. Lors de la réforme, en 1539, Adelaïde d'Andlau, son abbesse, abandonna le célibat, Marguerite de Landsperg y introduisit le nouveau culte; une dame de Fürdenheim, qui porta la dernière le titre d'abbesse, mourut en 1674; Henriette de Vitzdum la remplaça sous le nom d'administratrice; protestante aussi, elle résigna la place en 1698. Le roi donna au magistrat d'autres biens en

compensation, et mit, en 1702, des religieuses de l'ordre de la Visitation en possession de la maison, à charge de s'y adonner à l'éducation de jeunes demoiselles.

Couvent de Sainte-Barbe.

D'autres religieuses de la congrégation de la Vierge Marie furent appelées dans le même but à Molsheim en 1688, puis transférées à Strasbourg par ordre du roi, en 1692. En 1700, elles furent mises en possession de l'hôpital et de la chapelle de Sainte-Barbe, et cloîtrées en 1708. En 1725, Marie Leckzinski passa quelques jours dans ce cloître avant d'épouser Louis XV. Ces religieuses furent transférées, en 1729, dans le faubourg Blanc, dans une maison qui avait précédemment servi à des religieux augustins, et auparavant à un hospice, sous le titre d'*Elendherberg*. Les directeurs de l'hôpital bourgeois ont échangé cette maison contre le monastère actuel. Les religieuses s'y construisirent une maison neuve pour y établir un pensionnat plus vaste.

Églises protestantes.

Elles sont au nombre de sept ; la première est l'ancienne église des frères prêcheurs, ou Dominicains (*le Temple-Neuf*). Les Dominicains avaient d'abord bâti leur maison, en 1224, vers la porte *Élisabeth*, au *Finckveiler;* ils abandonnèrent trente années après cette maison à des religieuses, pour venir occuper en ville le monastère que leur avaient fait construire les *Rebstock* et autres gentilshommes et citoyens. C'est dans cette église que les protestans commencèrent à prêcher, en 1550, après avoir restitué la cathédrale à l'évêque, par suite de transaction de 1549. Étant rentrés en possession de la cathédrale en 1560, l'église des Dominicains fut fermée, et elle s'est rouverte pour les protestans, lorsqu'en 1681 Louis XIV réintégra le culte catholique dans la cathédrale.

Temple de Saint-Thomas.

C'est la seconde église des protestans ; elle

doit son origine à une maison et un oratoire que construisit dans cet endroit, qui était hors la ville, en 670, l'évêque saint Florent, pour des religieux écossais, et que l'évêque Adaloche agrandit au 9^e^ siècle. L'église, frappée par la foudre en 1007 (le même jour que la cathédrale), fut restaurée par l'évêque Guillaume en 1031. Elle fut brûlée avec ses archives, une seconde fois, en l'année 1144. La reconstruction de la nef, commencée en 1270, et celle de la tour, en 1300, furent achevées en 1330. Cette tour fut rehaussée en 1366, et une autre tour placée sur le chœur, avec une galerie extérieure, date de 1348. Les religieux vécurent en communauté, sous le gouvernement d'un chef, jusqu'en 1374, qu'ils partagèrent les revenus de cette église en prébendes. Les chanoines étaient au nombre de quatorze, le prévôt et le doyen compris; les autres dignités capitulaires ont été abrogées par le changement de religion. Antoine Firn, de Haguenau, fut le premier qui y prêcha contre l'ancienne croyance en 1523. En 1549,

l'évêque Érasme abandonna le chapitre et le temple au culte protestant. L'évêque nomme un soumissaire catholique à cette église*. Les deux églises suivantes sont des filiales de celle-ci.

Église de Saint-Nicolas.

Cette église, qui est la troisième paroisse luthérienne, fut bâtie près de la Bruche, sur un fonds du chapitre de Saint-Thomas, avec sa permission, en l'année 1182, par le chevalier Walther Spender; elle contracta le nom de Saint-Nicolas près de la Bruche, pour la différencier du couvent de Saint-Nicolas. En 1314, cette église, avec son curé et ses chapelains,

* Composition du chapitre de Saint-Thomas en 1789: MM. 1° Frid, prévot; 2° Brackenhoffer, doyen; 3° Treitlinger, senior; 4° Lorentz, 5° Kugler, 6° Schurer, 7° Schneider, pasteur de Saint-Thomas; 8° Reisseissen, 9° Herrenschneider, 10° Kolb, 11° Müller, 12° Braun, 13° Schweighæuser, 14° Hermann, 15° Oberlin, 16° Weber. De ces seize chanoines; treize étaient professeurs de l'université. — Soumissaire, M. le Lorrain.

fut unie par l'évêque Jean, à l'église de Saint-Thomas, dont elle suivit la révolution religieuse.

Église de Sainte-Aurélie.

Quatrième paroisse protestante. L'évêque Henri II concéda cette église au chapitre de Saint-Thomas en 1219. En 1523, Simphorien-Pollion, prédicateur de la cathédrale, et l'année suivante, Bucer, furent les pasteurs de cette église.

Église de Saint-Pierre-le-Jeune.

La nef de cette église sert de paroisse aux protestans depuis 1524.

Église de Saint-Pierre-le-Vieux.

Leur sixième paroisse est pareillement dans la nef de cette église depuis la même époque.

Église de Saint-Guillaume.

Septième paroisse protestante. Les religieux guillemites l'ont bâtie en 1302. Lors de la ré-

forme, le magistrat nomma un administrateur à ce couvent comme à tous les autres; quelques années après, c'est-à-dire en 1533, il fut remis à la ville, sous condition de payer une pension viagère aux religieux restans. L'année suivante les protestans transportèrent l'exercice public de leur culte de l'église de Saint-Étienne dans celle de Saint-Guillaume.

Les habitans de Strasbourg qui professent la *religion réformée helvétique* n'y ont pas l'exercice public de leur culte; mais ils fréquentent un temple de leur religion établi à Wolfisheim, village à une lieue de Strasbourg.

Édifices sacrés détruits.

Une très-ancienne église paroissiale, dite de *Sainte-Croix*, existait près de Saint-Étienne, au lieu où se trouve l'hôtel du directoire de la noblesse; elle a été démolie en 1553, et ses matériaux furent employés à la porte des Juifs.

Une autre église curiale, dite de *Saint-Martin*, était placée à l'endroit du nouvel

Digitized by Google

hôtel de ville; elle était surmontée de deux hautes tours, et elle fut démolie en 1527, comme menaçant ruine. Il y existait un chapitre de quatorze prébendiers.

Une troisième église paroissiale, dite de *Saint-André*, avait été fondée en l'année 1252 par les nobles de Rathsamhausen, *zum Stein*, et les Marx; elle fut rendue aux Rathsamhausen en 1529, et depuis transmise, avec les fiefs de cette famille, à un sieur de Chamlay, et enfin aux princes de Rohan, qui la vendirent aux Récollets en 1748. Cette église avait été, durant les troubles religieux, fermée en 1529, rouverte par les calvinistes en 1545, et refermée en 1563.

A la place où est le cimetière de *Sainte-Hélène*, hors la porte de Pierres, avait existé une église fondée en 1288, par Gunther de Landsperg; elle a servi long-temps de paroisse aux gens de Schiltigheim; elle fut détruite en 1531.

L'ordre teutonique avait possédé une maison, non loin des Johannites, qu'avaient

Digitized by Google

donnée à cet ordre les nobles de Blumenau, en 1286. Elle fut rasée en l'année 1633, à l'occasion du développement de nouvelles fortifications.

Un couvent de Franciscains avait existé, à dater de l'année 1230, près de la Place-d'Armes, qui, par cette raison, s'appelle encore aujourd'hui vulgairement *Barfüsserplatz;* le père gardien et les religieux le remirent au magistrat en 1523, lequel le fit démolir, ainsi que l'église, cinq années après, et en employa les matériaux aux fortifications de la ville.

Le roi Dagobert II avait, à la demande de l'évêque Arbogaste, bâti une chapelle hors de la ville, près de la Bruche; elle devint en 1069 une maison de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de *saint Arbogaste;* les religieux en firent don, ainsi que de tous les revenus y attachés, au magistrat, en 1530, pour l'avantage de l'hôpital. Après la mort de Georges Ebel, dernier prévôt de cette maison conventuelle, le magis-

Digitized by Google

trat la fit démolir. L'inventeur de l'art typographique, Jean de Guttenberg, logeait près de ce couvent, l'orsqu'en 1438 il s'occupait des élémens de cet art : c'est donc là qu'on peut placer le berceau de cette découverte.

A quelque distance de la ville, près d'Eckbolsheim, sur un coteau appelé *unserer Frauen-Bühl,* trois citoyens de Strasbourg construisirent, en 1339, avec l'assentiment de l'évêque Berthold, une *chartreuse,* laquelle fut détruite en 1591, et plus tard transférée dans la ville de Molsheim.

Des maisons de femmes, il n'en est que deux qui ont toujours resté dans le même état; ce sont celles de Sainte-Marguerite et de Sainte-Madelaine. Les couvens de Sainte-Agnès, de Sainte-Catherine, Saint-Nicolas *in Undis,* Saint-Marc, et deux maisons de Clarisses, dont l'une près du marché aux chevaux, et l'autre dans une île voisine, ou ont entièrement disparu, ou ont changé.

Il y avait en outre beaucoup d'oratoires et de petites chapelles dans les églises parois-

Digitized by Google

siales et collégiales, dans les maisons des chanoines et d'autres personnes distinguées. L'on croit que leur nombre allait à cent quatre-vingt.

Grand Hôpital bourgeois.

Il fut dédié à Dieu, à la Vierge Marie et à saint Erhard, qui a administré le baptême à sainte Odile. L'évêque Cunon a concédé pour sa construction la cour de son palais; Gebhard, successeur de Cunon, et l'évêque Burcard, en 1143, y ajoutèrent d'autres bienfaits. La peste le fit transporter, en 1316, hors de la ville, dans la plaine des Bouchers, où l'on voit encore son jardin. Les troubles de guerre obligèrent de le rétablir en ville en 1392.

Entre ses principaux domaines, il faut compter les dîmes de Dambach, augmentées de celles des églises voisines, d'Oberkirch et d'Altenveiler, la cour de Saint-Denis à Ensheim, les revenus du couvent des Dominicains, ceux de l'ancienne maison des Clarisses, sur le Marché-aux-Chevaux, la moitié

des biens des chanoines de Saint-Arbogaste, ceux de la léproserie, de l'hospice de Sainte-Barbe, et de l'*Elendherberg*, ou maison des pélerins. Il a été entièrement consumé dans les flammes en 1716. Celui que l'on voit maintenant s'est relevé des ruines de l'ancien en 1720; l'on y nourrit quelquefois jusqu'à huit cent personnes des deux sexes. Il se trouve dans sa cave des vins de 1472, 1519 et 1525 (c'est-à-dire des vins qui auraient eu deux à trois siècles à l'époque où l'historien écrivait). Cet hôpital fut appelé le grand, *Mehrespital*, pour le distinguer de celui dont il va être parlé.

Petit Hôpital.

Celui-ci fut créé par les bienfaits d'une demoiselle noble appelée Phynie, et par son frère Jean, dit de la *Kalbegass*, rue qui a pris son nom de la noble famille de *Kalb*. Cet hôpital fut bâti sur leur propre fonds, et dédié à Sainte-Barbe, avec la destination de recevoir dix pauvres infirmes et un prêtre au-

Digitized by Google

mônier. Ce premier édifice fut approprié ensuite à une maison de Carmélites, et devint plus tard l'église de Saint-Louis. L'hôpital fut, en 1477, transporté dans la rue de Sainte-Barbe, et sa dotation réunie au grand hôpital, après qu'elle s'était augmentée de celle d'un autre hôpital fondé pour douze femmes, dans l'île Verte, près des Johannites, en 1370, par un sieur Cunzelin, *zu der Megde*. La maison de ce dernier hôpital fut depuis convertie en une prison.

La même réunion, au profit du grand hôpital, eut lieu en 1701, de l'hospice dit *Elendeherberg*, fondé dans la rue Sainte-Élisabeth, en l'année 1360, par Œttelin, prébendier de la cathédrale, à l'aide d'aumônes qu'il rassembla, transféré l'année suivante au vieux marché aux vins, et en 1530 aux Augustins.

Il faut ajouter à cette série d'hôpitaux celui des vénériens, créé en 1495, lors de la première apparition de cette maladie en ville; il fut d'abord établi non loin de la porte de Sainte-Élisabeth, transféré ensuite dans une

île près du Pont-Couvert. Les revenus des Carmélites et des Clarisses lui furent attribués en 1538. Il faut également ajouter la maison *Boss*, affectée aux galleux et aux teigneux incurables, située dans la *Bieggergass*.

Lazareth.

Il est à peu de distance de la ville, au-dehors de la porte de l'Hôpital. La ville l'a fait réparer en 1674, pour y placer des soldats malades auxquels le grand hôpital ne pouvait suffire. L'on n'a recours à cette maison qu'en cas d'invasion d'épidémies.

Hôpital militaire.

Ce vaste édifice fut érigé par Louis XIV, entre la ville et la citadelle, en l'année 1692.

Maisons des Orphelins et Enfans-Trouvés.

La maison des Orphelins était, à partir de 1242, un couvent dédié à sainte Catherine; il reçut sa nouvelle destination en 1534. Celle

Digitized by Google

des Enfans-Trouvés fut établie en 1748, dans l'ancien couvent de Saint-Guillaume, qui avait servi jusqu'à cette année de prison.

Aumônerie de Saint-Marc.

La dotation de cet établissement se compose des revenus de l'ancien monastère de Saint-Marc, et de moitié de ceux de Saint-Arbogaste. Le sénateur Daniel Steinbock lui légua, en 1648, un capital de 3000 florins, pour les veuves des pasteurs; un autre de 4000 florins pour les enfans pauvres, et 2000 florins pour les pauvres honteux.

Une dame Élisabeth Schaffner, femme de Balthazar Kœnig, ordonna, par testament de l'année 1550, qu'il serait bâti douze petites maisons pour y loger des indigens. On les appelle maisons *Praechter*, par allusion au nom de la famille Præchter, à qui était confiée l'exécution du testament. Une femme riche, du même nom de Præchter, fut aussi fondatrice d'autres aumônes.

Édifices profanes.

Bien que Grégoire de Tours fasse mention de Childebert II comme ayant séjourné à Strasbourg, avec sa mère et sa femme, en 589, et que différens actes des empereurs et des rois, dans le courant du 9e siècle, aient été datés du Palais-Royal de Strasbourg, il doit être regardé à peu près comme certain que ce palais n'a point existé dans la ville, mais que c'était celui de *Kœnigshoven*, situé hors de la porte Blanche, et à l'endroit qu'occupe maintenant le cimetière de Saint-Gall. L'empereur Sigismond visitant Strasbourg, a demeuré au *Luxhof*, près de la chapelle de Saint-Luc; Maximilien 1er au couvent de Saint-Jean, qui était alors dans l'île Verte; Charles-Quint et Ferdinand 1er dans la maison de Conrad Meyer, dans la rue du Dôme, maison qui est depuis devenue la propriété de la famille Bœcklin.

Palais épiscopal.

La première demeure de l'évêque était con-

tigue à la rue des Mégissiers, *Kurbengass.* La seconde fut un peu plus bas, sur la Bruche. C'est dans cette place que le cardinal-évêque Armand-Gaston de Rohan éleva, en 1741, le magnifique palais actuel, que les arts ornèrent comme à l'envi.

Hôtel-de-Ville.

Le sénat tenait primitivement ses séances dans l'ancien palais de l'évêque; il se construisit ensuite un hôtel à côté de ce palais, et comme l'ancien lieu de ses réunions était le palais épiscopal, le nom de *Pfalz*, par corruption de *Pallast*, se transmit à la nouvelle construction; il se transmit à un second hôtel de ville bâti sur la place en face des arcades en 1321, et enfin au dernier, qui a été construit à côté du précédent, sur les plans de l'architecte Specklin, en 1583, celui-ci s'appelant *der neue Bau, die neue Pfalz*, et l'autre *die alte Pfalz.*

Chancellerie.

Construite en 1463, elle fut liée par deux galeries, en 1566, à l'ancien et au nouvel hôtel de ville. La majeure partie en fut détruite par un incendie en 1686.

Hôtel de la Monnaie.

L'ancien hôtel de la Monnaie était à côté de l'Hôtel-de-Ville; il fut démoli pour agrandir la place devant l'Hôtel-de-Ville en 1738, et réédifié vis-à-vis de la tribu des cabaretiers, appelée plus tard *Freyburger-Zunft*.

Tour du trésor, ou Pfenningthurm.

Elle fut élevée en 1331. Ayant menacé ruine, elle fut rabaissée de 87 pieds en 1745.

Arsenal.

L'arsenal principal fut toujours au marché aux chevaux, près du couvent des Clarisses; la suppression de ce couvent, en 1545, permit d'agrandir la place de l'arsenal, et d'y réunir

les armes et l'artillerie, dispersés dans d'autres lieux de la ville. Cet arsenal fut autrefois renommé à l'étranger.

Grenier public.

Ce grenier, anciennement réputé un des plus beaux de l'Allemagne, fut construit en 1441, dans le voisinage de l'arsenal; il a cinq planchers ou étages, chacun de 370 pieds de longueur; l'on peut y placer 40,000 rézaux de grains: l'on y montrait par curiosité des grains conservés depuis plusieurs siècles, parmi lesquels il y en avait de l'année 1439 (ayant par conséquent plus de 300 années lorsque l'auteur écrivait).

Douane et Halle.

Construite sur la Bruche, en 1358, en remplacement du magasin à Sel, *Salzhof*, qui y existait avant. Non loin de là est la grande halle, bâtie en 1587, servant aux marchands étrangers dans les foires.

Hôtels et autres Édifices remarquables.

Hôtels des ducs de Wurtemberg, des comtes de Hanau-Lichtenberg, du marquis de Baden, des princes de Deux-Ponts et de Veldentz, des seigneurs de Ribeaupierre.

Depuis la réunion à la France, hôtel du gouverneur de la province, hôtel de l'intendant, hôtel du directoire de la noblesse.

Hôtel de Neuviller, hôtel de Marmoutiers, hôtel Gayot.

Plusieurs casernes aux extrémités de la ville, magasins à poudre, grand magasin à farine, à l'entrée de l'Ill, dans la ville; deux théâtres publics.

Places publiques et Rues.

Place-d'Armes, ou *Barfüsserplatz,* vieux marché aux vins, vieux marché aux grains, marché aux poissons, marchés aux herbes vieux et nouveau, marché aux chevaux, servant aussi de marché aux grains, depuis qu'il a été emplanté d'arbres, en 1741, en forme

de promenade appelée *Broglie*, du nom d'un maréchal de France, alors gouverneur militaire en Alsace; place de la Cathédrale, place de Saint-Thomas, place de Saint-Étienne, place de Saint-Pierre-le-Jeune et le Vieux, place du Temple-Neuf.

Rues et ruelles, 200; maisons particulières, plus de 4000; le nombre des habitans approche de 50,000, non compris les militaires en garnison.

Histoire politique de la ville.

En considérant la progression des événemens et des destinées de la ville; en observant comme de petite ville elle s'est élevée à l'illustration d'une importante cité, l'on aperçoit qu'elle a parcouru les quatre âges de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse et de la virilité. Son enfance a subsisté depuis sa renaissance des ruines d'Argentoratus, au 6ᵉ siècle, jusqu'au 11ᵉ siècle, qu'a commencé pour elle, sous les empereurs saliques et de la maison de Souabe, l'âge de l'adolescence.

C'est durant les orages du grand interrègne, qui a précédé l'élévation de la maison de Habsbourg, qu'elle a acquis toute la vigueur de la jeunesse, et c'est sous le gouvernement des empereurs de la maison d'Autriche, que, prenant le poids et la maturité de l'âge viril, elle a porté sa tête fort haut entre toutes les villes de l'empire.

Son Enfance.

Durant même son enfance, Strasbourg jouissait déjà des prérogatives d'une ville royale et palatine, exempte de la juridiction des ducs et des comtes de la province, ayant son comte particulier, royal, et ensuite impérial. Plusieurs rois et empereurs y ont séjourné durant cette période. Dans le 10e siècle des troubles s'élevèrent sur le Rhin. La ville de Brisac était devenue le réceptacle de rebelles; elle fut assiégée, en 939, par l'empereur Otton 1er. Cette ville ayant été prise, l'empereur relégua l'évêque Ruthard de Strasbourg, pour avoir pris part à la conspira-

tion; la ville de Strasbourg n'y fut heureusement point mêlée; mais elle souffrit fort innocemment, en 1002, de la vengeance que voulut exercer sur Altvic, son évêque, Hermann, alors duc de Souabe et d'Alsace. Celui-ci avait été le compétiteur de Henri II pour le trône impérial, et l'évêque de Strasbourg avait embrassé le parti de Henri. Herrmann fit invasion dans la ville, et y dévasta les édifices ecclésiastiques et laïcs. La ville se relevait à peine de ce désastre, qu'elle en éprouva un second; le même jour le feu du ciel consuma l'ancienne cathédrale et l'église de Saint-Thomas; ce fut en 1007. L'empereur, qui avait déjà fait don, en 1005, à l'évêque Wernher, des revenus de Saint-Étienne, en réparation des dégâts commis par les troupes du duc Herrmann, l'autorisa, en lui confirmant ce don, à l'employer à la reconstruction d'une nouvelle basilique, et ce fut ce Wernher, si justement surnommé *Ædificator*, ce Wernher, constructeur du château de Habsbourg, en Argovie, qui jeta, en 1015,

les fondemens d'un temple immense pour une petite ville, dont il semblait, dès-lors, augurer la future importance. Tel fut le premier âge de Strasbourg.

Son Adolescence.

Dans Henri II, autrement dit saint Henri, se termina, en 1024, la série des empereurs de la maison saxonne, que vint remplacer, par l'élection de Conrad II, la maison de Franconie, tige des empereurs saliques. Ces empereurs visitèrent fréquemment la ville ; l'un d'eux, Lothaire II, qui avait à se louer de sa fidélité, lui accorda, en 1129, un noble gage de liberté, en affranchissant à jamais tous les habitans de Strasbourg, de telle condition qu'ils fussent, de toute juridiction étrangère. Ce diplôme est le plus ancien document authentique qui ait resté dans les archives de la ville.

La maison de Souabe, autrement dite de *Hohenstauffen*, ayant succédé aux empereurs saliques en l'année 1138, favorisa encore plus que tous ses devanciers l'adolescence

de la ville. L'empereur Philippe, par un mémorable privilége, daté de 1205, proclama libres et francs de toutes charges les biens que les Strasbourgeois pourraient posséder en Alsace. Cette immunité fit ardemment convoiter le droit de bourgeoisie, et l'accroissement de la population obligea bientôt d'étendre l'enceinte de la ville; les seigneurs les plus puissans y prirent des domiciles. Dans des démêlés graves entre l'empereur Fréderic II et Grégoire IX, en 1228, la ville et l'évêque avaient pris le parti du pape; deux années après la concorde se rétablit. En 1236, l'empereur, par un diplôme daté de Colmar, affranchit les Strasbourgeois de la loi qui, dans les cas de naufrage sur le Rhin ou sur d'autres rivières, attribuait la propriété des choses naufragées au seigneur du lieu. L'empereur Richard confirme, en 1262, toutes ces concessions, prend la ville sous sa protection et celle de l'empire, et recommande à son prévôt de Haguenau de lui prêter assistance chaque fois qu'elle le demanderait.

Dans le même temps, s'élevèrent les contestations et les troubles les plus graves entre la ville et l'évêque Walther de Geroldseck. Celui-ci se fondant sur des prérogatives temporelles que les empereurs avaient accordées à ses prédécesseurs, et profitant de l'importance que lui donnait à cette époque sa qualité de landvogt, aspirait à une certaine domination dans la ville. Il était entré en guerre avec le duc de Lorraine; il demanda des troupes à la ville; celle-ci, qui pensa ne lui point être soumise dans les choses temporelles, s'y refusa; il la mit en interdit. Les habitans, irrités, rasèrent son château de *Haldenburg*, situé à une lieue de la ville. L'archevêque de Trèves, les abbés de Saint-Gall et de Murbach, avec les comtes de Laufenberg, de Kibourg, de Fribourg et de Neubourg, accoururent au secours de l'évêque; Otton d'Ochsenstein, Walther de Girbaden et les Rheingraves combattaient pour la ville; à la suite de quelques escarmouches, elle fut assiégée. Il y eut une courte trêve, durant laquelle Rödolphe de

Habsbourg, qui s'était d'abord mis au service de l'évêque, mécontent de lui, l'abandonna et se rangea, en 1261, du côté de la ville. L'affaire finit l'année suivante, par une bataille près de Hausbergen; l'évêque, commandant lui-même son armée, fut vaincu; son frère Hartmann, unterlandvogt, tué, et beaucoup de gentilhommes prisonniers furent amenés en ville et renfermés dans le *Bruderhof*. Les Strasbourgeois montrèrent beaucoup de valeur sous la conduite de leurs chefs Zorn, Liebenzeller, Kuchenmeister et Eich, auxquels la ville reconnaissante érigea des statues.

A l'avantage de cette victoire, se joignit, pour Strasbourg, celui bien plus important que son général, Rodolphe de Habsbourg, monta, en 1273, au trône impérial. Il existe de lui des lettres de 1277, par lesquelles il défendit d'exiger des Strasbourgeois, dans aucun lieu de l'Alsace, les droits connus sous le nom de *Beete, precariæ*. En 1285, il réprimanda le landgrave de la Basse-Alsace d'avoir cité devant lui des Strasbourgeois.

Jeunesse.

Cet âge de la ville se signala par une grande ardeur belliqueuse, à laquelle ses derniers succès l'avaient encouragée; elle prit les armes, tantôt pour venger des injures, tantôt pour étendre son indépendance, tantôt pour ses limites, ses droits, ses alliés, toujours prudemment dirigée par ses magistrats. L'on peut juger de l'abondance de sa population, puisqu'en 1267, près de 500 pélerins en partirent pour visiter la Terre-Sainte, et en 1300, 850 pour assister au jubilé à Rome.

Dans cet état prospère, la classe plébéïenne sentit sa force, et endurait impatiemment le joug de la noblesse, qui était en possession des places et de l'autorité. Le régime aristocratique de la ville avait dégénéré en oligarchie, en se partageant pour ainsi dire uniquement entre deux familles, les Mülnheim et les Zorn, qui, en intriguant et conspirant sans cesse les uns contre les autres, fournirent au peuple l'occasion de leur enle-

ver le pouvoir. Déjà à la fin de juillet 1308, des troubles sérieux éclatèrent. Les bourgeois avaient passé la journée à table dans leurs tribus, et les nobles dans une de leurs salles, à la Haute-Montée; l'on s'attaqua subitement, et la victoire resta aux nobles, qui étaient commandés par Nicolas Zorn, alors prévôt. Seize bourgeois furent tués, trente blessés, et quatre-vingt pris et bannis à perpétuité de la ville. Ce succès rendit la noblesse plus dure qu'auparavant, jusqu'à ce que la discorde entre les deux familles dominantes, croissant sans cesse, amena une fin tragique : ce fut à l'occasion du conflit qui s'était élevé pour la dignité impériale entre Fréderic d'Autriche et Louis de Bavière; les Zorn s'étaient attachés au premier, et les Mülnheim à l'autre. Louis de Bavière arriva dans la ville en 1320, pour appaiser les troubles; il reçut dans l'église cathédrale le serment des Mülnheim, les Zorn persistant dans leur résistance. La victoire ayant couronné Louis en Allemagne, le crédit des Mülnheim s'accrut, mais avec lui s'ac-

crut aussi la jalousie de l'autre famille. Tous les nobles de la ville s'étaient divisés entre ces deux factions; ils prirent les armes, et un carnage eut lieu entre eux le 13 des calendes de juin 1332, dans la rue dite *Brandgass* et dans la cour des Sturm. Les plébéïens entrevirent que le moment serait favorable à leur affranchissement; ils demandèrent qu'on leur remit le drapeau, les clefs, le sceau et la garde de la ville. Le peuple, en possession des insignes de l'autorité, donna une nouvelle forme au gouvernement; il se réserva les deux tiers des places. Le pouvoir fut déféré aux tribus, et la direction des tribus à un nouveau chef de la bourgeoisie, sous le titre d'*Ammeister*. C'est un nommé Burcard Tvinger qui parvint le premier à cette nouvelle dignité; il avait été chef de la tribu des boulangers, et quoique noble, le peuple avait trouvé en lui son principal appui. La place, créée d'abord comme annale, fut perpétuée sur sa tête; il s'en démit au bout de treize ans, pour cause de santé; il eut pour succes-

seur Pierre Schwarber, aussi noble. Celui-ci fut destitué avec les stettmeisters, en 1349, pour avoir résisté à la fureur du peuple, qui voulait qu'on brûlât les juifs. Jean Betscholt, de la tribu des bouchers, le remplaça; il fut le troisième ammeister, mais le premier de l'ordre plébéïen. La communauté décréta alors qu'à l'avenir cette magistrature ne serait plus possédée que par des plébéïens.

En 1348, une cérémonie imposante eut lieu devant la cathédrale, vis-à-vis du palais épiscopal. L'empereur Charles IV conféra avec grande pompe à l'évêque Berthold les droits régaliens (ce qui comprenait droits de monnaie, de péages, etc.), et l'évêque de Bamberg, en qualité de légat apostolique, releva, en vertu d'une bulle du pape, d'abord le clergé, ensuite la ville, des interdits et censures qu'ils avaient encourus pour avoir adhéré à Louis de Bavière. Cependant, peu après, le même empereur fournit à la ville un sujet de grief, en ce qu'il autorisa les électeurs riverains du Rhin à établir de nouveaux péages sur la

navigation de ce fleuve; les Strasbourgeois, qui, dès ce temps, faisaient le principal commerce de l'Allemagne, fermèrent, par représailles, pendant trois ans, le cours du Rhin, par des chaînes et des pieux; ce qui détermina les électeurs à renoncer à leurs prétentions.

En 1365, Strasbourg se vit investi pendant quelques jours par une troupe d'Anglais débandés, qui avaient resté en France à la suite de la guerre. L'appât du pillage les avait attirés en Alsace. L'armée de l'empereur Charles IV, à laquelle les troupes strasbourgeoises se sont jointes, contraignit ces bandits à la retraite.

Alliances de la ville en 1367, avec les comtes de Deux-Ponts et le seigneur de Vinstingen, et en 1371, avec l'évêque de Strasbourg et le comte de Wurtemberg.

En l'année 1400, l'empereur Robert vint, peu après son élection, avec toute sa maison, à Strasbourg, où il lui fut fait une magnifique réception. Dans la même année, il confirma

à la ville le droit, dont elle avait déjà usé auparavant, de se faire ses lois, prérogative ratifiée par Sigismond, Maximilien, Charles-Quint et tous ses successeurs.

Le même Robert contracta avec la ville, en 1408, une alliance pour quinze années, à laquelle son fils Louis et les autres villes de l'Alsace accédèrent.

Sigismond, successeur de Robert, vint trois fois à Strasbourg; il accorda, en 1433, à la ville et à chacun de ses habitans, la capacité de posséder des fiefs; il gratifia de plus la ville du droit d'établir des péages en ville et dehors, et sur le Rhin, comme aussi de recevoir dans ses murs les sujets bannis par les tribunaux de l'empire, ou par l'empereur lui-même. L'empereur Fréderic y ajouta la permission aux proscrits de l'empire de se montrer dans Strasbourg, aux époques des foires, et quatorze jours avant et après. Le diplôme le plus mémorable de Sigismond, en faveur de la ville, est celui de 1435, qui lui accorda la prérogative d'être jugée par

des austrègues. L'empire désigna pour composer cette juridiction les villes de Bâle, Worms et Ulm.

Sous le règne du même Sigismond, le grand chapitre fit arrêter l'évêque Guillaume de Diest à Molsheim, en 1414, et le livra à la ville, pour être gardé dans la tour aux Pfennings. La ville le remit entre les mains du chapitre, qui l'enferma dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à la cathédrale. La chose ayant été déférée au concile de Constance, en 1416, le chapitre et la ville furent mis en interdit. Par arrangement de l'année suivante, la ville eut à payer pour ce fait à l'empereur et au concile 50,000 florins du Rhin. Le chapitre s'engagea de restituer moitié de cette somme à la ville.

En 1444, la ville se vit menacée par le dauphin de France, fils de Charles VII, qui était à la tête de trente-six mille Armagnacs; cependant cette menace ne fut suivie d'aucune tentative. Au contraire, les habitans, dans différentes rencontres, châtièrent ces

soldats des dévastations qu'ils exerçaient sur le territoire de la ville.

L'empereur Fréderic IV, à l'instar de ses prédécesseurs, favorisa la ville de toutes manières; par un diplôme spécial de 1451, il la garantit contre ce qu'on appelait alors les jugemens westphaliens, espèce de tribunal qui, se prétendant institué par Charlemagne, aspirait à étendre sa juridiction sur tout l'empire. Le même empereur étant venu avec son fils Maximilien, en 1471, visiter Strasbourg, gratifia la ville du droit d'asile en faveur de tous ceux qui auraient été proscrits par les régences de Rothveil, de Westphalie et autres tribunaux. Etant revenu à Strasbourg, deux années après, il lui accorda de plus le privilége de recevoir au nombre de ses bourgeois qui elle voudrait, en la dispensant de les rendre à leurs seigneurs, si ceux-ci laissaient passer une année sans les revendiquer. Il décida en faveur du magistrat en l'année 1471, que, si un serment litisdécisoire lui était imposé par un juge supérieur, il

pourrait le faire prêter au nom de tout le sénat, par deux ou trois de ses membres. Enfin, par la plus mémorable de ses chartes, donnée à Lintz, en 1490, il dispensa les habitans d'obéir à toute juridiction ecclésiastique, ou de se sister devant elle dans les affaires non religieuses.

La ville fut aussi impliquée dans les guerres qui suivirent l'impignoration imprudente, que l'archiduc Sigismond avait faite de ses terres d'Alsace et du Brisgau, à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Strasbourg y fut entraînée à raison de son alliance avec la Suisse; elle envoya, en 1474, des troupes à l'empereur, pour l'aider à débloquer la ville de Nuys, que Charles assiégeait, et elle procura à l'archiduc Sigismond la plus grande partie des 80,000 florins pour lever l'impignoration. Le duc Charles, piqué de la conduite de la ville, lui fit faire les plus atroces menaces par son intendant, Pierre Hagenbach. Ce Hagenbach ayant été pris, fut condamné à être décapité par une sentence rendue à

d'ériger une académie, que Ferdinand II convertit, en 1621, en université. Ce privilége est le dernier que la ville a obtenu des empereurs d'Allemagne.

Sous Charles-Quint, et durant les troubles religieux du 16e siècle, Strasbourg s'allia, en 1526, avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et en 1530 avec les cantons suisses qui avaient embrassé la réforme, et elle entra dans la ligue de Smalcalde. Elle joignit ses troupes à celles de cette confédération en 1546. L'armée fédérée ayant été défaite par Charles-Quint, les Strasbourgeois furent dans le cas de payer 30,000 florins du Rhin, et de livrer douze pièces de canon; ils se réconcilièrent avec l'empereur à Nordling. Pendant la tenue du concile de trente, le sénat y députa, en 1552, Jean de Sleide. Celui-ci en étant revenu au bout de quelques mois, il fut remplacé par Marbach, docteur en théologie, lequel quitta peu après, lorsqu'il apprit que le nouvel électeur, Maurice de Saxe, après avoir pris Augsbourg, marchait avec

son armée contre l'empereur, campé à Inspruck. Dans le même temps, Henri II, roi de France, allié de Maurice, s'avance vers le Rhin, enlève Toul, Verdun et Metz. Les Strasbourgeois envoient au-devant de lui jusqu'à Sarrebourg, Pierre Sturm, Frédéric Gottesheim et Jean Sleide. Le 7 mai, l'armée du roi, arrivée à Saverne, tourne sur Haguenau, et Wissembourg, pour rentrer en France. Strasbourg entretenait alors une garnison de 5000 hommes.

Peu après Charles-Quint arriva par le Wurtemberg et le Palatinat et entra le 19 septembre, à cheval, dans Strasbourg. La ville avait député vers lui Jacques Sturm, Fréderic Gottesheim et Louis Gremp pour le prier de ne point amener son armée sur son territoire, et d'entrer avec peu de monde en ville. Le magistrat le reçut à la porte du Rhin ; il ne fit que dîner en ville et remonta à cheval, malgré le temps pluvieux, pour aller à Bischoffsheim, où il séjourna quelques jours pour veiller à son armée, qui était sur la

banlieue de Strasbourg. De là il se rendit à Landau, où il resta seize jours entiers, se préparant à entreprendre le siége de Metz, qui fut commencé le 22 octobre. Dans la même année le magistrat, pour complaire à l'empereur, envoya pour la seconde fois Jean Marbach au concile de trente.

En 1553, la ville perdit Jacques Sturm, homme illustre par sa vertu et la noblesse de son caractère, qui s'était acquitté de quatre-vingt-onze légations, aimé de Charles-Quint et des grands. Trois années après mourut Sleide, l'historien de ces temps.

Le comte Jean Manderscheid, élu évêque en 1569 par le chapitre, placé sur l'autel du chœur, refusa de faire le serment que prêtaient ses devanciers pour le maintien des droits de la ville. Il le prêta en 1578 sur la déclaration du sénat que ce serment ne s'appliquait qu'aux choses civiles.

Maximilien II visita la ville deux fois; tout fut tranquille à Strasbourg sous son règne.

Il n'en fut pas de même sous son fils Ro-

dolphe II; de graves dissensions s'élevèrent entre les chanoines, dont plusieurs avaient embrassé les nouvelles doctrines. L'empereur écrivit en vain au sénat en faveur des catholiques; il envoya des médiateurs en 1585.

Les affaires se brouillèrent bien davantage encore à la mort de l'évêque Manderscheid, en 1592. Les chanoines protestans élirent pour administrateur de l'évêché, le 30 mai, Jean-George, fils de l'électeur de Brandenbourg, qui faisait alors ses études à Strasbourg. Les chanoines catholiques, assemblés à Saverne, nommèrent, de leur côté, le cardinal Charles de Lorraine, alors évêque de Metz, fils de Charles, duc de Lorraine. La ville tenait pour le Brandenbourgeois, et avec elle tenaient les réformés helvétiques, Ernest-Fréderic, marquis de Baden, et d'autres encore; la ville choisit pour commandant de ses troupes le prince d'Anhalt. Différens petits combats lui furent pernicieux. L'année suivante, l'on recourut à l'expédient de par-

tager l'évêché entre les deux contendans, et la guerre fut assoupie; mais elle se ranima au bout de dix ans. Enfin, par la médiation de Fréderic, duc de Wurtemberg, une transaction a été conclue à Haguenau en 1604, dont les conditions furent: 1° que George de Brandenbourg abdiquerait, et que la ville reconnaîtrait l'évêque Charles; 2° que les huit capitulaires protestans demeureraient en possession pendant quinze ans du Bruderhof, et percevraient les revenus que le chapitre possède dans les terres et seigneuries de la ville; 3° que le senior et les députés, avec les prébendiers qui habitent le Gürtlerhof, ne seront point inquiétés; 4° que, pour garantie de 80,000 florins que la ville avait prêtés à George de Brandenbourg, elle recevrait en engagement la recette des péages, et la partie du bailliage de Marlenheim appartenant à l'évêché; 5° que la ville obtiendrait de plus en nantissement l'office de prévôté que l'évêque exerçait en ville; 6° que tous les droits et coutumes de la ville seraient conservés dans

le même état que sous l'évêque précédent. Cette transaction fut ratifiée par l'évêque archiduc Léopold, successeur de Charles de Lorraine en 1608. La transaction, passée pour quinze ans, fut renouvelée à Haguenau, le 2 février 1620, pour sept nouvelles années.

Guerre de trente ans.

Les troubles dont on vient de parler furent comme le prélude de la guerre de trente ans.

Strasbourg fut la première ville qui accéda à la ligue formée par les princes protestans, en 1610, à Halle, en Souabe, et qui était connue sous le nom d'*union évangélique*. Cette ligue avait eu lieu à l'instigation de Henri IV, roi de France; elle avait pour chef l'électeur palatin, qui était adonné au calvinisme. Le nouvel évêque de Strasbourg, archiduc Léopold, et qui était en même temps évêque de Passau, leva des troupes en Alsace; les fédérés évangéliques en envoyèrent au secours de la ville. La ville ayant été citée

par-devant la chambre impériale, le sénat fit arracher l'affiche.

En 1627 expiraient les sept années formant le dernier terme de l'arrangement conclu à Haguenau concernant l'évêché. L'empereur Ferdinand II écrivit au mois d'avril au magistrat, pour faire exécuter la restitution convenue ; le magistrat rendit au grand chapitre la Cour-des-Frères avec ses appartenances. L'empereur écrivit encore au mois de décembre, pour exiger la restitution des églises occupées après la paix de religion. Le sénat éluda jusqu'en 1629, où l'empereur publia son édit général de restitution, par le moyen duquel la cause de la ville de Strasbourg devint commune à tous les états protestans. Cette affaire, suspendue par la guerre suédoise, ne se décida que par le traité de Munster.

Le roi de Suède Gustave-Adolphe, étant avec son armée dans les environs de Francfort, envoya le 12 octobre 1631 à Strasbourg, pour y négocier un traité d'alliance. Louis XIII, qui était alors à la tête de 30,000 hommes à

Metz, en fit autant le 16 décembre. Sur un second message de Suède du mois de mai 1632, Le sénat promit des secours. L'armée française s'approcha de la ville en juillet, et au mois d'août les Suédois ayant passé le Rhin, campèrent dans la plaine des Bouchers; la ville leur fournit des canons, qu'ils employèrent au siége de Benfeld, après avoir pris possession, sans résistance, d'Obernay.

En 1633, les Suédois remirent la ville en possession du Bruderhof et de ses revenus, en y ajoutant tous les droits que l'évêque et le chapitre possédait dans la ville, et les bailliages de la Wantzenau et du Kochersperg; choses qu'il fallut restituer, à la paix, deux années après.

La ville n'a pas acquiescé au traité de Prague de 1635; elle a, en conséquence, refusé de contribuer aux frais de guerre contre les Suédois; mais le traité d'Osnabruck ayant adjugé à la Suède une indemnité de 5,000,000 d'écus, Strasbourg a payé pour sa part, en 1649, 90,000 florins.

Reddition de la ville à la France.

A l'occasion de la guerre de Hollande, dans laquelle l'empereur fut impliqué, le pont du Rhin attira à la ville de graves périls. Des bateaux français partis de Brisac vinrent brûler ce pont en 1673, de peur que les impériaux ne s'en emparassent. La ville le fit peu à peu rétablir; ce qui fut fort mal vu par la France. Le traité de Nimègue vint heureusement mettre un terme à cette fâcheuse discussion. Strasbourg envoya une députation au roi, pour le complimenter; le roi était à Fontainebleau; les députés furent amenés à son audience dans les carrosses de cour; il les accueillit avec bienveillance, et leur fit des présens. La paix de Nimègue ayant affermi le traité de Westphalie, Louis XIV établit à Brisac une chambre de réunion en 1680, qui déclara les terres et seigneuries de Strasbourg assujéties à la souveraineté et à la juridiction du roi. La ville, destituée de secours, et n'osant résister, se livra à la France le 30 sep-

tembre 1681, par une capitulation dans laquelle le maintien des priviléges, droits et établissemens de la ville, ecclésiastiques et civils, fut stipulé; la cathédrale fut alors rendue à l'évêque, en vertu d'un article du traité. C'est ici le commencement de la période française pour Strasbourg. Le 23 octobre, le roi entra dans la ville; il fut reçu avec pompe à la porte des Bouchers, par le magistrat, et à la porte de la cathédrale par l'évêque François Egon, comte de Fürstenberg. La paix de Rysvick a confirmé définitivement, en 1697, le détachement de Strasbourg du corps germanique, la France ayant restitué en échange Fribourg et Brisac.

Priviléges, Droits et Immunités.

Les foires de la Saint-Martin, accordées par Louis de Bavière, ont été transférées par Sigismond, en 1414, à la fête de Saint-Jean-Baptiste, quatorze jours avant et quatorze jours après, terme que le même empereur, à la demande de la ville, restreignit à huit jours

avant et huit jours après; enfin, le commencement de cette foire fut fixé au jour même de la Saint-Jean. Une autre fut établie, mais sans immunité, pour la Saint-Jean d'hiver. A la foire d'été, les négocians de Nuremberg, qui la fréquentent, offrent au magistrat, en reconnaissance de leurs franchises, un glaive à deux tranchans, avec deux couteaux de bois, ainsi que deux gants de main gauche, n'ayant chacun que trois doigts, et un bâton blanc. Louis XIV a accordé à la ville, en 1689, la permission de tenir des marchés de chevaux et de bétail aux mêmes époques.

La ville jouissait non seulement de l'entière franchise de tout cens impérial, *Reichsteür* et *Cammergeld*, mais de l'exemption de faire hommage à l'empereur. Elle avait droit de bannière dans les expéditions romaines, c'est-à-dire dans les voyages que faisaient les empereurs à Rome pour s'y faire couronner, et de déployer, dans les guerres publiques, sa bannière à côté de l'aigle impériale.

Le droit de battre monnaie a souvent en-

traîné des discussions entre la ville et l'évêque. Les évêques obtinrent les premiers ce droit, dès le 9e siècle; ils en admodiaient l'exercice, tantôt à des particuliers, tantôt au sénat lui-même. La ville fabriquait ainsi sa propre monnaie par la permission des évêques. Elle eut un litige à ce sujet avec Volthelm et Adam Bock, nouveaux concessionnaires de l'évêque Guillaume. Toutes ces disputes finirent par un diplôme impérial de 1508, qui accorda à la ville le plein droit de battre monnaie d'or; ce qui renfermait toutes les autres espèces. Lorsque la ville construisit son nouvel hôtel de la monnaie, vis-à-vis de la tribu des Francs-Bourgeois, *Freiburger-Zunft*, la fabrication de l'évêque cessa; ainsi, primitivement, la fabrique monétaire à Strasbourg appartenait aux empereurs, puis aux évêques, puis à la ville et aux évêques, et enfin au gouvernement français.

Strasbourg n'obtint qu'en 1393 de l'empereur Venceslas le privilége d'avoir un pont fixe sur le Rhin, avec un péage, concession

confirmée par Maximilien II en 1570, et après la mort de Rodolphe II, par l'électeur palatin, comme vicaire de l'empire. Il n'y avait, jusqu'en 1371, qu'un ponton.

La ville a été investie de plusieurs fiefs impériaux; elle a tenu à ce titre la seigneurie de Wasselonne, le droit de glaive, ou la juridiction criminelle, à Obernay et dans les villages dépendant de cette prévôté, ainsi qu'à Barr, dont la seigneurie lui appartient. L'un des stettmeisters est chargé de cette partie, sous le titre de préposé aux fiefs, *Lehnprobst*; c'est lui qui implore et reçoit les investitures. Les justiciables d'Obernay ont racheté de la ville la juridiction criminelle en 1669, moyennant 6000 florins. Aujourd'hui, l'investiture concernant Barr et Wasselonne relève du Roi. Dans les diètes de l'empire, Strasbourg siégeait, sur le banc du Rhin, parmi les principales villes, telles que Nuremberg, Francfort et Ulm. La matricule arrêtée dans la diète de Worms, en 1521, a fixé son contingent pour l'expédition romaine

à 40 cavaliers et 225 fantassins, ce qui a été réduit, en 1545 et 1551, à 25 hommes de cavalerie et 150 d'infanterie, ou à 900 florins par mois. En 1653, la ville fut incorporée au collége des députés ordinaires de l'empire. Dans les assemblées du cercle du Haut-Rhin, elle avait la présidence; dans les assemblées particulières de l'Alsace, elle tenait non-seulement rang, comme les autres villes de la province, au-dessus de la noblesse, mais, dans les confédérations guerrières, elle formait classe à part.

Quant aux armoiries de la ville, elles ont plusieurs fois varié durant le moyen âge; autres dans les drapeaux et dans les monnaies d'or, autres dans les espèces d'argent, autres dans le sceau public, dans les monumens et sur les édifices. Déjà en 1243 l'on rencontre le grand scel en cire rouge, pendant à un cordon de soie verte, et portant l'image de la Vierge Marie avec l'enfant Jésus sur les genoux, et l'inscription: *Signum Burgensium argentinensium civitatis.* La même

image apparaît, dans un autre sceau de l'année 1306, sur deux drapeaux et sur les monnaies d'or. Wimpheling rapporte que, sur un grand sceau, était gravé ce vers :

Virgo roga prolem, quod plebem servet et urbem.

Plus tard l'église cathédrale y était empreinte, avec six tours. Dans le petit sceau, ou le sceau secret, était figurée la Salutation angélique.

Les insignes ordinaires de la ville sur les monumens ou les édifices sont une chaussée, ou une écharpe rouge dans un écu blanc.

La fleur de lys figure dans les monnaies d'argent de Strasbourg, à dater du 13e siècle.

Age viril.

C'est à l'aide de tous ces privilèges, successivement consacrés et étendus par des traités, par la prescription et par toutes sortes d'autres voies, que la ville est parvenue à la réunion des droits régaliens composant la suprématie territoriale, que les capitulations des empereurs, les recès de l'empire et les traités de paix ont reconnus aux états d'empire.

Ainsi, dans la maturité de son âge, Strasbourg exerçait les droits et prérogatives dont voici le sommaire :

Droit de s'armer et de faire prendre les armes à ses vassaux ;

Droit de guerre, de trèves et de paix ;

Droit d'alliance avec l'Allemagne et avec les étrangers, avec les villes, les seigneurs, les comtes, landgraves, ducs, électeurs, évêques et prélats, et même avec les empereurs ;

Droit d'ambassade ;

Droit de bannière dans les expéditions romaines, et de porter son drapeau à côté de l'aigle impériale à la guerre, et au premier rang parmi les villes libres ;

Droit d'étendre à volonté son enceinte et ses fortifications ;

Droit d'élever sur son territoire des châteaux et des forts, et d'y mettre garnison ;

Droit d'ouverture des villes et des forts de ses alliés ;

Droit d'exportation, de voierie, de lever des troupes et de les mettre au service d'autrui ;

Droit de constituer son régime politique, sa police, sa magistrature, de recevoir l'hommage des habitans et des sujets;

Droit de faire et d'abroger ses lois;

Droit d'impôt, d'émigration, de trésor, de monnaie;

Droit de chancellerie, d'archives, de sceaux sur cire rouge;

Droit de dernier ressort, et de ne pouvoir être distrait de ses propres juges;

Droit de faire grâce;

Droit de tailles, de gabelles, de détraction;

Droit de recevoir les sujets de toutes autres seigneuries et de tous autres états;

Droit d'asile et de donner refuge aux bannis et aux proscrits;

Droit d'eaux et forêts et de collecte des paillettes d'or dans le Rhin;

Droit de juridiction criminelle et civile, et supériorité territoriale;

Droit de libre navigation du Rhin, et d'amener une partie des eaux du fleuve dans la ville;

Droit de halles et marchés;

Droit d'advocatie sur les collégiales et monastères ;

Droit d'accorder la bourgeoisie à des princes, comtes, barons, nobles, abbayes, chapitres ;

Droit d'établir des tournois ;

Droit de vasselage, d'acquérir fiefs et seigneuries, de les régir ;

Droit de suffrage dans les comices impériaux et provinciaux, et de présider le collége des villes ;

Dispense de prêter hommage aux empereurs ;

Droits d'austrègue ;

Droit de conférer la noblesse et de se rendre hommes propres les anoblis ;

Droit d'admettre, ou ne pas admettre les juifs ;

Droit d'administration de la fabrique de l'église cathédrale ;

Droit d'instituer et gouverner les hôpitaux ;

Droit de patronage ecclésiastique, et depuis la paix de religion, de statuer sur les affaires religieuses ; de tenir académie et écoles.

Lois et Statuts.

Strasbourg a long-temps conservé, ainsi que le surplus de l'Alsace, les lois des Alémans; ce qu'on appelait le droit provincial, *Landrecht;* le droit romain, n'était suivi que comme subsidiaire. La ville, commençant à grandir en richesses et en puissance, voulut être régie par ses propres lois, comme par ses propres mœurs. Elle se composa un abrégé de code dès 1270, mélange du droit alémanique et du droit romain. Un autre, plus complet et mieux ordonné, fut rédigé, en 1322, par une commission de douze personnes choisies par le sénat dans l'ordre de la noblesse, et qui était présidée par Reinhold Hüffel et Gœtz de Grostein. Cette commission siégea dans la maison des Johannites, dans l'île Verte, d'où il lui était défendu de sortir avant la terminaison de l'ouvrage; achevé au bout d'un mois, il fut approuvé par le sénat et par le peuple. A la longue, de nombreuses décisions, dont une partie prise

des lois de la Souabe, ensuite des recès d'empire, étendirent tellement le recueil de ses ordonnances, que, rassemblées, elles surpasseraient douze volumes.

L'on va en relater quelques points, qui s'éloignent du droit romain.

Le laudème, qui, selon la législation romaine, a lieu de plein droit dans les emphithéoses, n'est dû à Strasbourg qu'en vertu de stipulation. En place de l'interdiction absolue, dans la loi romaine, aux époux de se faire des donations, le statut de Strasbourg donne au magistrat la faculté de les permettre, par décision particulière et en connaissance de cause, permission qui ne s'accorderait guère en cas d'existence d'enfans. La communauté conjugale qui, selon l'autorité de la plupart des jurisconsultes, commence à la bénédiction nuptiale, n'a lieu à Strasbourg qu'à partir de la cohabitation. Deux tiers des aquets faits durant le mariage forment la part du mari ou de ses héritiers, sans remplacement des propres inexistans

respectifs, à moins de condition expresse dans le pacte matrimonial. Les femmes y jouissent de la faculté de renoncer à la communauté, soit après la dissolution du mariage, soit en cas de mauvaise administration des maris, pour reprendre leurs illations, si elles se les sont réservées par le contrat, savoir les existantes en nature, et les autres par indemnité sur les biens du mari, et avec dispense de contribuer aux dettes contractées durant le mariage, à moins qu'elles ne se soient rendues indignes de cette faveur par une des causes exprimées dans le statut. La défense du droit romain d'instituer un héritier incertain, ou de le déférer à l'élection d'un tiers, n'était point suivie à Strasbourg. Par déclaration du roi du 23 décembre 1744, cet usage de la ville fut prohibé.

Par autre ordonnance du roi du 15 juin 1688, il a été dérogé aux réglemens du magistrat concernant les actes hypothécaires à passer à la chancellerie, et concernant les ordres, dans ce sens que les actes no-

tariés produiraient les mêmes effets que ceux reçus dans la chancellerie de la ville, sans néanmoins que les parties fussent dispensées de les faire enregistrer à la chancellerie, et d'en payer les droits ordinaires.

Le mineur âgé de vingt ans n'a plus besoin de curateur, mais, avant d'avoir complété sa vingt-cinquième année, il ne pourrait aliéner valablement ses immeubles qu'avec l'autorisation d'un curateur, et la permission du magistrat.

Dans la succession d'un enfant, ses frères et sœurs ne concourent pas avec le père et la mère; ceux-ci se la partagent seuls, et également entre eux; ou, si l'un d'eux est prédécédé, le survivant la prend entière; mais, à défaut de père et de mère, les frères et sœurs du défunt, soit germains, soit unilatéraux, concourrent avec les aïeux, par têtes et portions égales. En succession collatérale, les frères germains n'excluent pas non plus les unilatéraux; ils concourrent tous à parité de droit.

État politique.

Strasbourg a toujours été ville et état immédiat, et sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, et sous les empereurs germaniques; c'est à-dire que, toujours franche de toute dépendance seigneuriale, elle n'a jamais relevé directement que des rois francs et des empereurs. Elle n'aurait pas cessé d'être immédiate, lors même qu'elle aurait été soumise aux ducs et landgraves, qui n'étaient que des magistrats et des administrateurs délégués, et qui ont parfois exercé dans Strasbourg les droits tenant à la paix publique, mais toujours au nom du roi ou de l'empereur.

Elle n'a pas plus été ville épiscopale que ville ducale, puisque les évêques, pas plus que les ducs, n'y avaient de droits propres de principauté ou de souveraineté. Les droits temporels que les évêques exerçaient dans Strasbourg, ont principalement pris leur origine dans le privilége primitif de battre monnaie, et dans le diplôme par lequel l'empereur Otton II

leur a donné la *comitive*, c'est-à-dire la juridiction et le pouvoir alors attachés au titre de comte, qui en faisaient un office de judicature; l'empereur y dit qu'il statuait, à l'instar de ses prédécesseurs, qu'à l'avenir comme du passé, ni duc, ni comte, ni autre autorité judiciaire que le *Vogt* nommé par l'évêque, ne pourraient tenir, dans la ville et dans ses faubourgs, de plaids, ou y édicter de jugemens.

Comme le principal pouvoir de tout comte impérial était la juridiction criminelle, l'évêque la confia spécialement à son vogt. Par la suite des temps, la nomination du vogt s'est faite par le chapitre, puis par les habitans, l'évêque se contentant de le confirmer. Le vogt élu obtenait de l'empereur même le *ban du sang;* il s'intitulait *Blutvogt,* et le bourreau était appelé son lieutenant. Il fut plusieurs fois stipulé et réservé que l'office dont il s'agit ne serait jamais conféré ni à un empereur, ni à un roi ou à un duc, ou à toute autre personne puissante. Les seigneurs

de Lichtenberg l'ayant obtenu de l'évêque en fief, en 1249, ils protestèrent qu'ils n'en abuseraient pas, et qu'ils ne le conféreraient jamais à une personne illustre; cependant il arriva que l'empereur Rodolphe 1er l'acheta d'eux en 1283; mais cette vente n'eut aucune suite; les Lichtenberg restèrent en possession. Il se fit, à la longue, que le sénat prononçait lui-même dans les affaires criminelles, en présence seulement du vogt, du prévôt ou de ses substituts, et il se trouve des ordonnances du magistrat des années 1508 et 1509, concernant les supplices du gibet, du glaive, du feu et de la roue. Cet office cessa par la vente qu'en firent à la ville, ainsi que des tours qui servaient de prison, les Hanau-Lichtenberg, pour 2000 florins d'or.

Les évêques nommaient aussi un *prévôt*, et celui-ci un sous-prévôt et deux juges inférieurs, qui avaient leurs assesseurs dans l'ordre des artisans et des échevins de la ville. L'office du prévôt fut acheté par la ville en 1426, et ce qui en avait resté aux évêques

fut abandonné au magistrat par la transaction de 1604, faite à Haguenau, entre l'évêque Charles de Lorraine et son compétiteur, George de Brandenbourg.

Les évêques avaient de plus un *bourgrave*, ou châtelain de leur palais, lequel exerçait une inspection sur les tribus des artisans et des ouvriers, nommait les mesureurs jurés, percevait quelques droits sur les victuailles et les boissons, et était revêtu d'une espèce de juridiction. Cet office fut aboli par l'évêque, d'accord avec le magistrat, en 1556; la famille qui l'avait tenu en fief en a conservé le nom de *Bourgraff*.

Enfin, un autre officier de l'évêque était le *péager*, *Zollkeller*, à qui était confiée la perception des péages, et le soin de sept ponts dans la ville. Cette perception a été cédée à la ville par la même transaction de 1604, dont il vient d'être parlé.

Les évêques, jusques à Fr. Egon de Fürstenberg, en prenant possession du siége, juraient garantie et sécurité, d'abord au chapitre, et en-

suite à la ville; en représailles, l'évêque assistait chaque année à la solennité du *Schwœrtag*, dans laquelle le nouveau sénat jurait de s'appliquer à porter *honneur à l'église, et utilité et honneur à la ville.*

Les évêques tenaient dans la ville même le siége de leur officialité et s'étaient engagés à ne jamais le placer ailleurs; mais, après la mort de l'évêque Manderscheid, le schisme s'étant mis dans le chapitre, l'évêque Charles de Lorraine transféra à Molsheim l'officialité, les chanoines, vicaires et chapelains; ce qui subsista jusqu'en 1681, époque où la ville passa sous la domination française.

Régime de la ville.

Ce régime resta le même sous les Francs et sous les Germains, jusqu'au temps des Otton, c'est-à-dire, jusque dans le 10^e^ siècle. Un envoyé royal ou impérial y exerçait les droits du fisc, la monnaie, les péages et la juridiction haute et moyenne; d'abord sous le titre de comte, ou vicomte, puis de vogt,

ou de prévôt, ou de bourgrave, quelquefois aussi de maire. Un sénat leur succéda, aristocratique jusqu'en 1332, et plus tard en majeure partie démocratique.

Tribus.

Les nobles avaient primitivement leurs tribus ou salles; l'on en comptait jusqu'à huit. Ils s'y réunissaient pour boire et manger; on les appelait *Constaffler-Trinckstuben.* Les bourgeois les plus honorables y étaient admis, mais à partir de 1362, il fut enjoint aux plébéïens de ne se réunir que dans leurs propres tribus.

Ces tribus plébéïennes, originairement au nombre de vingt-huit, furent successivement reduites à vingt, savoir: 1° des bateliers; 2° des marchands; 3° des bouchers; 4° des cabaretiers, ou *Freyburger;* 5° des drapiers; 6° des meûniers, autrement dite *la Lanterne;* 7° des charcutiers, autrement dite *la Moresse;* 8° des orfèvres, autrement dite *aux Echasses;* 9° des boulangers; 10° des

pelletiers; 11° des tonneliers; 12° des tanneurs; 13° des marchands de vins, autrement *Weinsticher;* 14° des tailleurs; 15° des maréchaux-ferrans; 16° des cordonniers; 17° des pêcheurs; 18° des charpentiers; 19° des jardiniers; 20° des maçons.

Grand Sénat.

Pendant que l'organisation de ce corps était purement aristocratique, le nombre des sénateurs a fréquemment varié. Il a déjà été dit précédemment, que c'est en 1332 que le peuple, profitant des divisions qui existaient dans l'ordre de la noblesse, s'empara du pouvoir, et réduisit les nobles à ne plus occuper que le tiers des places. Cependant cette proportion, ainsi que le nombre des sénateurs et la durée de leurs fonctions, n'eurent encore rien de bien fixe pendant les cent cinquante années qui suivirent. Ce n'est qu'à partir de 1482 que le nombre des sénateurs demeura arrêté à dix nobles et vingt plébéïens, ceux-ci ayant en outre leur ammeister.

La moitié des sénateurs se renouvelle chaque année, de manière que leurs fonctions sont bisannuelles, et comme chacun des vingt sénateurs plébéïens est attaché à une tribu, les dix sénateurs plébéïens sortans sont remplacés par les dix tribus auxquelles ils appartiennent. Les dix nouveaux élus, joints aux dix restans, représentent toutes les tribus, et font en commun l'élection d'un ammeister. Il y a quatre jours d'assemblée du sénat dans la semaine. Il connait des affaires criminelles et des affaires civiles. La procédure est la même que dans les chambres impériales. Trois conseillers, *Rathgeber*, sous le titre d'avocats généraux, sont attachés au sénat. Deux fois la semaine la chambre des XIII, celles des XV et des XXI, se réunissent au sénat pour y traiter les affaires publiques, audiencer les comptes, confirmer les élections faites par les autres colléges, s'occuper de lois, de concession, de priviléges ; et le sénat est présidé par un stettmeister ou un ammeister. Les stettmeisters sont au nombre de

six, qui alternent par trimestre. Celui qui est en régence recueille les voix; les actes publics sont intitulés en son nom.

L'ammeister régent vient après le stettmeister. C'est l'ammeister qui convoque le sénat, et il y donne son suffrage le premier; il juge les petites affaires chez lui tous les jours, et deux fois par semaine à l'Hôtel-de-Ville, et renvoie les autres pardevant les chambres compétentes; il nomme les députations; il convoque extraordinairement le sénat et les colléges; il assiste à la chambre des XIII; il est dépositaire des clefs et des sceaux de la ville. Il y a six ammeisters, parmi lesquels la régence est annuelle. Elle se défère par élection des vingt sénateurs de l'ordre de la bourgeoisie.

Chambre des XIII.

Par l'accroissement de la ville et de ses affaires, le sénat créa successivement d'autres colléges. En 1433, vingt-huit élus des tribus constituèrent douze hommes, *Zwœlfer*, dont

quatre de la noblesse, quatre consulaires ou de la classe des ammeisters, et quatre des corps de métiers, ou des tribus; l'ammeister régent y est joint de droit: de là l'origine de cette chambre. L'ammeister la convoque; elle traite les affaires secrètes et d'une haute importance. Elle avait jadis la direction des affaires militaires. Elle statue sur les appels des sentences du grand et du petit sénat.

Chambre des XV.

Elle fut érigée en la même année que celle des XIII; elle est la seconde en dignité. Elle est composée de cinq nobles et de dix non nobles; elle veille à l'exécution des lois et des réglemens. Elle exerce la censure sur les membres de tous les autres colléges; elle a l'inspection du trésor, de la monnaie, du grenier public, des moulins, des puits, des marchés, du sel et d'autres choses semblables tenant à l'administration publique; elle connaît des affaires des tribus. Quatre de ces membres, dont deux nobles, remplissent les

fonctions d'édiles, d'inspecteurs des pharmacies et des imprimeries, et de préposés au service des incendies. La présidence de cette chambre alterne par semestre entre un membre noble et un membre plébéïen.

Chambre des XXI.

Il n'y a pas, à proprement parler, de chambre séparée des XXI; elle se composait originairement des huit membres plébéïens de la chambre des XIII, et des dix membres également plébéïens de la chambre des XV, et l'on y réunissait encore trois membres de la classe de la bourgeoisie, ce qui donnait le nombre de XXI. Plus tard l'on y joignit un *Constaffler*, c'est-à-dire un noble, afin que la noblesse ne parût pas tout-à-fait exclue de cette chambre. Finalement, l'on y réunit tous les dix membres nobles du sénat, et le nom de XXI resta, malgré que le nombre des personnes de cette chambre excédât vingt-un.

Les trois chambres des XIII, des XV et des XXI, sont appelées chambres secrètes,

Geheime-Stuben. Leur réunion forme ce qu'on nomme la régence perpétuelle, *das bestændig Regiment,* parce que leurs fonctions ne sont pas temporaires, comme celles du sénat. Lorsqu'une place vient à vaquer dans ces chambres, le successeur doit être élu dans les trois jours, et pris dans un collége inférieur, ou parmi les sénateurs ou les échevins.

Petit Sénat.

Le petit sénat consiste en six conseillers *constæffler,* c'est-à-dire de l'ordre de la noblesse, et seize conseillers de l'ordre de la bourgeoisie; plus, de l'ammeister, dernier sorti de la régence, lequel préside. Ce tribunal connaît des matières de testamens, de successions, de possessions, de contrats, de dettes, de cautionnemens, etc.

A ces institutions, il faut en joindre plusieurs autres de moindre importance:

1° Le collége des députés, *die verordnete Herren,* qui donnent leurs conclusions au sénat et aux chambres réunies;

2° Le collége ayant le département des communaux, *Almend-Herren;*

3° Le collége des archives et de la chancellerie, *Obercantzley-Herren;*

4° Le collége conservateur des priviléges;

5° Le collége de la garde, *Obervacht-Herren;*

6° Le collége des fortifications, *Fortifications-Herren;*

7° Le tribunal de censure, ayant en outre la police de la ville et la punition des petits délits;

8° Le tribunal des affaires matrimoniales;

9° La commission de la manance, *Schirm-Gericht;*

10° La chancellerie des contrats.*

---

* Composition de la magistrature de Strasbourg en 1789: *Prêteur royal:* M. de Gérard, conseiller-d'état.

CHAMBRE DES XIII.

MM. le baron de Neuenstein, le baron Haffner de Wasslenheim, le baron François-Mat. Louis Zorn de Boulach, le baron Wurmser de Wendenheim, stettmeisters; le ba-

Echevins.

C'est par les échevins des tribus, comme déjà il a été dit, que sont élus les sénateurs

---

ron de Dietrich, stettmeister honoraire; Nicolas Zæpffel, Poirot, Lemp, de Turckheim, Louis Zæpffel, ammeisters; Hennenberg, Geiger, Streicher-Brackenhoffer.

Avocats-généraux. MM. Mogg, Fischer, Mathieu, Holdt, honoraire.

Secrétaires. MM. Metzler, Silberrad, honoraire.

CHAMBRE DES XV.

MM. le baron Chrét. Ant. Jos. d'Oberkirch, stettmeister; le baron Charles-Sigefr. d'Oberkirch, stettmeister; le baron Jos. André de Weitersheim; le baron Franç. Ch. de Weitersheim, Dorsner, Guerin, Gangolff, Flach, Kien, Mogg, Treitlinger, Sommervogel, Kleinmann, Engelmann.

Secrétaires. MM. Jean-Nic. Zæpffel, Hermann.

MESSIEURS LES XXI.

MM. Louis Zæpffel, ammeister; le baron de Berstett, Vachter, Ottmann, Heitz.

GRAND SÉNAT.

Stettmeisters régens. MM. le baron de Neuenstein,

plébéïens, ayant place au magistrat. Chaque tribu a quinze échevins, qui, anciennement, étaient élus par le corps entier de la bourgeoisie, puis par le sénat, et maintenant par

---

XIII; le baron Haffner de Wasslenheim, XIII; le baron Fr. Math. Louis Zorn de Boulach, XIII; le baron Wurmser de Wendenheim, XIII.

Ammeister régent. M. Math. Nic. Zæpffel, XIII.

Sénateurs nobles, ou constœfflers. MM. le baron Fr. Charles de Weitersheim, XV; le baron de Berstett, XXI; le baron Joham de Mundolsheim; le baron Henri-André de Gail, le baron de Schauenbourg, le baron de Glaubitz.

Sénateurs des vingt tribus. MM. Fæssler, Kuhn, Weiler, Burgard, Deville, Kobelt, Juncker, Traiteur, Brackenhoffer, Baudrié, Bayer, Knoderer, Debiez, Schweitzer, Bogner, Ohlmann, Klingenmayer, Silberrad, Oberlin, Muller.

Greffier. M. Lauth.

Greffiers criminels. MM. Fischer, Petzel, honoraire; Popp, adjoint.

Procureur-fiscal. M. Riehl.

CHAMBRE DES CONTRATS.

Greffiers. MM. Hammerer, Dinckel, adjoint.

les échevins mêmes des tribus où une place vient à vaquer. Pour être éligible, il faut vingt-cinq années d'âge et dix années de droit de bourgeoisie. Les trois cents échevins exis-

---

CHANCELLERIE.

Économe. M. Metzler.

Secrétaires. MM. Berga, Buffet, Ohlmann, Niethammer.

Secrétaires de l'ammeister régent. MM. Kolb, Rœderer.

PETIT SÉNAT.

MM. Louis Zæpffel, ammeister et XIII; le baron de Rathsamhausen, le baron Léop. Ch. André de Neuenstein, le baron de Berstett, le baron Fréd. Ant. de Neuenstein, le baron de Dettlingen, le baron de Güntzer.

Sénateurs des tribus. MM. Eckert, Richshoffer, Leicht, Keller, Kœnig, Maurer, Sidel, Hartmann, Meltzheim, Lelarge, Klingler, Lydi, Albert, Durr le jeune, Zirckelbach, Reybel.

Référendaire. M. Frœreisen.

Greffiers. MM. Spielmann, Beguin, honoraire; Trombert, substitut.

CHAMBRE DES SUBHASTATIONS.

Commissaire. M. Seyler.

Députés. M. Siedel, et M.....

tant dans les vingt tribus de la ville forment eux-mêmes un corps appelé *der grœssere von drey hundert Mœnnern bestehende Schœffen-Rath.* Il y a à l'Hôtel-de-Ville,

---

CHAMBRE DES TUTELLES.

Assesseurs. MM. Hebenstreit, Moseder; Gillig.

Vicaires. MM. Œrtel, Schweighæuser.

Greffiers. MM. Salzmann, Dournay, adjoint.

DIRECTEURS DE LA FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

MM. le baron de Neuenstein, Brackenhoffer, Dorsner.

Receveur. M. Daudet.

DIRECTEURS DES BAILLIAGES DE LA VILLE.

De Barr. MM. Zorn de Boulach, stettmeister et XIII; Hennenberg, XIII; Flach, XV.

De Wasselonne. MM. le baron Haffner de Wasslenheim, stettmeister et XIII; de Turckheim, ammeister et XIII; Guerin, XV.

De Marlenheim. MM. le baron de Neuenstein, stettmeister et XIII; Poirot, ammeister et XIII; Geiger, XIII.

D'Illkirch. MM. le baron Wurmser de Wendenheim, stettmeister et XIII; Lemp, ammeister et XIII; Brackenhoffer, XIII.

De la Ruprechtsau. MM. de Turckheim, ammeister et XIII; Streicher, XIII.

pour ce grand collége, une salle particulière, connue sous le nom de *Schœffen-Stub*. Il est consulté dans les cas de partage d'avis entre les sénateurs, et dans les circonstances graves ; c'est ainsi qu'il a été convoqué, lorsqu'en 1547 la ville était menacée par Charles-Quint ; dans la première assemblée il y avait cent trente-quatre voix, pour déférer l'affaire à la bourgeoisie entière, mais dans la session suivante, il fut décidé par deux cent six voix, qu'elle serait abandonnée au seul sénat. La convocation de ce grand corps ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un décret du sénat et des trois chambres, formant la régence perpétuelle. Les échevins fournissent en outre des membres à quelques administrations inférieures. Chaque tribu a, outre son sénateur siégeant au magistrat, et outre ses échevins, un directeur, sous le titre d'*Oberherr*, et un maître de tribu, et ses juges de tribus, *Zunftgericht*, ayant juridiction et inspection sur les corporations de métiers.

Serment solennel annuel.

Après les élections annuelles des tribus et du sénat, les magistrats et le peuple se réunissent le premier jeudi de l'année, sur la place devant la cathédrale. Le nouveau magistrat est sur un amphithéâtre; l'on fait lecture de la grande charte, appelée *Schwœrbrief;* après quoi l'ammeister reçoit le serment du stettmeister, et le stettmeister reçoit celui de l'ammeister, de tout le sénat et de ses employés ; puis le serment de tout le peuple arrivé en ordre des différentes tribus, têtes nues et les mains élevées au ciel. Les nobles, depuis la suppression de leurs tribus, se réunissent à l'hôtel du directoire de la noblesse, et viennent de là à l'amphithéâtre, pour y prêter le serment avec les autres.

Confrérie des tailleurs de pierres.

L'admirable architecture de la cathédrale, et surtout du clocher de Strasbourg, a porté au loin la réputation des ouvriers de cette ville.

De pareilles constructions s'étant faites à Vienne et à Cologne, il fut formé dans ces villes, comme à Strasbourg, des corporations de tailleurs de pierres, sous le nom de loges ou *Hütten*, parmi lesquelles celle de Strasbourg tenait le premier rang, et auxquelles celles de toutes les autres villes de l'Allemagne se sont affiliées. Enfin, par une convention générale, arrêtée à Francfort en 1459, toutes ces corporations se sont fondues dans une seule confrérie, dont la présidence perpétuelle fut donnée à l'architecte préposé à la conservation de l'église de Strasbourg; cette institution fut confirmée par un diplôme de l'empereur Maximilien 1er, de l'année 1498, renouvelé par Charles-Quint, Ferdinand 1er et autres empereurs. L'autorité de cette confrérie et de ses décisions sans appel, était reconnue par tous les corps de la même profession dans la Saxe, dans la Thuringe, dans la Westphalie, la Hesse, la Franconie, la Bavière, la Souabe et le pays de la Moselle. Les corporations de Vienne, de la Stirie, de

la Hongrie et de la Suisse consultaient la loge-mère de Strasbourg. La ville lui a retiré la juridiction contentieuse en 1620, pour l'attribuer au petit sénat. Les confrères se reconnaissaient entre eux à un signe convenu et mystérieux. C'est à l'imitation de cette confraternité que s'est formée celle des *francs-maçons*, si répandue en Europe, ayant aussi ses loges, ses maîtres, ses compagnons, ses apprentis, ses lois, ses signes secrets et son grand-maître.

Période française.

Elle commença pour Strasbourg à l'époque de sa capitulation du 30 septembre 1681. Louis XIV avait trouvé la ville dans l'organisation républicaine dont l'on vient de donner la description; il confirma ses droits civils et religieux; il n'y a rien changé, si ce n'est qu'il a placé un préteur royal à la tête du magistrat, en 1685. Le premier qu'il promut à cette dignité fut Ulric Obrecht, précédemment professeur de l'université, ensuite con-

seiller, c'est-à-dire, avocat-général au sénat. Après sa mort son fils lui succéda, en 1702; puis vinrent Jean-Baptiste et Joseph Klinglin, père et fils; puis, en 1752, Jean-Baptiste de Regemorte, auparavant conseiller au conseil souverain d'Alsace.

Dès 1687, une ordonnance royale prescrivit que toutes les places de la magistrature et tous les emplois de ville seraient partagés également entre les catholiques et les protestans. Le magistrat a conservé, par la capitulation même, sa juridiction criminelle et le dernier ressort en matière civile jusqu'à 1000 livres de France, avec exécution provisoire jusqu'à 2000. Par deux arrêts du conseil-d'état, du 15 décembre 1691, le magistrat fut confirmé dans son droit absolu de police, et les habitans furent affranchis du droit d'aubaine. Enfin, par déclaration du roi du 12 novembre 1692, la ville fut dispensée de la création de différens offices royaux, prescrits pour l'Alsace, par un édit de septembre précédent.

Par sa réunion, Strasbourg devint la capi-

tale de toute l'Alsace; elle vit ses casernes et ses établissemens militaires s'augmenter. L'intendance de la province, ainsi que la résidence du lieutenant de roi militaire, et du gouverneur de la province, furent établies dans ses murs. Le roi ayant construit la citadelle et d'autres forts, il y institua un juge royal particulier, sous le titre de juge de la citadelle et des fortifications. L'évêque obtint un bailli, un procureur-fiscal et un greffier, pour la juridiction de son palais.

Le tribunal monétaire, créé en 1693 et 1702, fut rendu ressortissant de la cour des monnaies à Paris.

La noblesse de la Basse-Alsace a dans la ville son directoire, qui a ses jours d'audiences fixes, et dont les jugemens ressortissent au conseil souverain établi à Colmar. *

---

* Composition du directoire en 1789:

Directeurs. MM. les barons de Wangen, de Reich de Platz, de Landsperg, de Landenberg d'Illzach, de Flachs-

Enfin, la ville possède le siége du grand-prévôt de la maréchaussée.

Religion.

Le christianisme, timide et caché durant la domination romaine, développant ses forces sous les rois francs, donna, pendant la période germanique, les prélats les plus distingués à l'église de Strasbourg ; dans le 10e siè-

---

landen, de Reinach de Werth-Uttenheim, de Bodeck d'Elgau.

Assesseurs. MM. les barons Zorn de Boulach, de Rathsamhausen, de Landenberg de Wagenbourg, de Rathsamhausen de Nonnenwihr.

Adjoints. MM. le baillif baron de Flachslanden, le commandeur baron de Landsperg, le baron Berckheim de Schoppenwihr, le baron de Wurmser, le baron de Berstett, le baron Zorn de Boulach, le baron de Spon, le baron de Berckheim de Lœrrach.

Syndic. M. Schwendt.

Secrétaires. MM. Dreyer et Kentzinger.

Procureur-fiscal. M. Rame.

Le directoire juge en dernier ressort jusqu'à 500 livres, et par provision jusqu'à 1000.

cle, un Erckenbald (Archambaut); dans les siècles suivans un Wernher de la maison de Habsbourg, un Henri Stahleck, un Berthold Bucheck, un Jean de Lichtenberg, un Guillaume Hohenstein, un Erasme de Limpurg, et des Fürstenberg, auxquels ont succédé, sous la période française, les Rohan. L'église de Strasbourg, soumise à la métropole de Mayence, se conformait à ses réglemens sinodaux.

La secte des Vaudois s'étant accrue en ville, cent quatre-vingt de ces sectaires y furent brûlés en 1212, et leurs biens confisqués. La même chose arriva, en 1458, à Fréderic Reiser, chef des hussites, et à beaucoup des siens de l'un et l'autre sexe, sur la place du Marché-aux-Chevaux. Des divisions religieuses et théologiques agitèrent la ville durant ce siècle, et continuèrent à l'apparition de la réforme.

Luthéranisme.

C'est en 1517 que Luther, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et professeur de

théologie à Wittenberg, commença à s'élever contre la distribution des indulgences confiée par la cour de Rome à l'ordre de Saint-Dominique, discussion qui donna naissance au plus grand schisme qui ait jamais déchiré l'Église. Avant cette époque, Geiler, prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, natif de Keysersberg, célèbre alors par son éloquence et par sa doctrine, poursuivait avec une grande ardeur, dans ses sermons, les mauvaises mœurs du siècle; il mourut en 1510, et eut pour successeur dans la chaire de la cathédrale Pierre Wichram, natif de Turckheim, et en 1523 Simphorien-Pollion, qui déplurent au chapitre par la liberté de leurs discours. A peine les thèses de Luther avaient-elles parues, qu'elles furent affichées aux portes des ecclésiastiques, à Strasbourg. En 1520, Pierre Philippi, de Rumsperg, prédicateur à Saint-Pierre-le-Jeune, fut congédié par le chapitre, parce qu il a paru favoriser les doctrines du novateur de Wittenberg. En 1521, Mathieu Zell, de Keysersberg, curé à la ca-

thédrale, suivit ses erremens; il avait l'appui de ses paroissiens. Deux années après, il fut fortement secondé par les conseils et les prédications de Wolfgang Fabrice Kœpflin, de Haguenau, de Caspar Hédion d'Ettlingen, qui était venu de Mayence, et de Martin Bucer, Sélestadien, arrivé de Wissembourg. Ainsi c'est l'année 1523 qui a commencé pour Strasbourg l'ère du changement de religion, et cela s'est fait sans grand trouble. Par décret du sénat et de la bourgeoisie de 1539, la célébration de la messe, qui avait subsisté jusque là dans les quatre églises collégiales de la ville, fut suspendue, et la ville se rangea parmi les états protestans de l'empire.

Calvinisme.

Pendant ces temps, Zwingli à Zurich, et Œcolampade à Bâle, enseignaient une doctrine différente de celle de Luther sur l'eucharistie. Les Strasbourgeois étaient fort enclins à l'adopter; mais ils craignaient de se brouiller avec les Saxons. L'on composa, et l'on changea

plusieurs fois les formulaires, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, tantôt dans la vue de concilier les deux opinions. C'est dans ce but que Bucer admit la présence réelle dans la cène, mais non la transubstantiation des espèces, cherchant à plaire, par la première partie, aux partisans de Luther, et par la seconde aux novateurs suisses. Cette formule finit par être approuvée par Luther en 1536. Cependant la ville, pour témoigner encore son attachement à la croyance zwinglienne, reçut dans ses murs, en 1538, Calvin, chassé de Genève, et lui confia une chaire de théologie et la desserte de l'église française.

Bucer ayant quitté Strasbourg en 1549, pour passer en Angleterre, et Hédion, qui le remplaça dans la présidence du consistoire, étant mort en 1552, Jean Marbach, de Lindau, successeur de Hédion, et surtout Jean Papp, successeur et compatriote de Marbach, abolirent successivement la confession tétrapolitaine, dans laquelle Strasbourg s'était engagé, avec les villes de Constance, Lindau et Memmin-

gen, ainsi que les systèmes de prédestination que Calvin et Zanch avaient propagé dans la ville. Le calvinisme enfin fut banni, lorsqu'en 1580 la ville adopta la formule de concorde publiée dans la Saxe. Le recteur perpétuel de l'académie ayant résisté à l'admission de cette formule, fut destitué par un décret du sénat de 1581.

Au milieu de toutes ces vicissitudes ecclésiastiques, les couvens de Sainte-Marguerite et de Sainte-Madelaine, et les commanderies de Saint-Jean et de l'ordre teutonique, ainsi que les religieuses de Saint-Nicolas *in Undis*, ont à peu près conservé toujours leurs anciens rites.

Le calendrier julien s'est maintenu à Strasbourg jusqu'après sa réunion à la France; il y fut abrogé par ordre du roi du 12 février 1682.

Judaïsme.

Déjà sous les rois francs, et plus tard sous les empereurs germaniques, le culte mosaïque

était toléré dans la ville. Par le droit public de l'Allemagne, le régime et l'existence des juifs dépendaient nuement des chambres impériales; ils étaient réputés serfs impériaux, *Keiserliche-Kammer Knechte*. Ceux de Strasbourg ayant augmenté en nombre et en richesses de commerce, obtinrent un quartier séparé (témoin la rue encore appelée rue des Juifs, et la porte des Juifs), une vaste synagogue et un cimetière. Lorsqu'en 1349 une grande mortalité se répandit sur le globe, et que durant l'été 16,000 personnes moururent à Strasbourg, les juifs y furent suspectés, comme ailleurs, d'avoir empoisonné les puits. La persécution contre eux commença à Berne. Les magistrats de Fribourg, Bâle et Strasbourg, contraints par les fureurs du peuple, suivirent l'exemple de Berne, en les incarcérant, et leur perte fut résolue dans une diète provinciale tenue à Benfeld. L'ammeister Schwarber, qui avait assisté à cette réunion avec les deux stettmeisters Sturm et Vinterthur, fut à son retour banni de la ville, pour

n'avoir pas paru convaincu du crime imputé à ces malheureux, et avoir prétendu qu'il serait injuste de les maltraiter, tandis que la ville avait accepté récemment de l'argent d'eux pour les protéger. Le plus grand prétexte pour se défaire d'eux était leurs richesses, et les créances qu'il s'étaient acquises sur la majeure partie des habitans. Près de 2000 furent brûlés, parmi lesquels 500 enfans, qui furent d'abord baptisés; leurs biens furent confisqués, et il fut décrété que jamais juif ne serait plus reçu en ville; cependant, en 1368, on les admit derechef pour l'espace de vingt ans, moyennant 20,000 florins payés à la ville. Au bout de ce temps ils furent à jamais éloignés, parce que quelques-uns d'entre eux ont été accusés d'avoir excité Jean, duc de Bourgogne, contre la ville. En 1532, et 1548, il leur fut défendu de contracter avec les habitans, sauf en temps de foires; et depuis la fin du 14e siècle, ils n'osèrent entrer en ville que momentanément, sous la conduite d'un valet de police, et en payant un péage personnel.

Lettres, Colléges, Université.

Strasbourg comptait déjà dans le 13e, le 14e et le 15e siècle, des hommes érudits dans les matières de philosophie, de théologie et d'histoire, mais dont l'élocution se ressentait de la rudesse des temps. L'école qui s'érigea à Sélestadt, sur la fin du 15e siècle, et qu'illustra Jacques Wimpfeling, donna l'éveil à de meilleures études. Une société d'hommes savans, formée à la même époque à Strasbourg, et qui prit un grand accroissement, travailla de son côté à la renaissance des lettres. Cette société subsista jusqu'à l'époque où le sénat institua, au commencement du 16e siècle, un gymnase public, divisé en dix classes, et dirigé par des hommes habiles ; sa célébrité devint telle, que les jeunes gens de France, d'Angleterre, de Dannemarck, de Suède, de Pologne, d'Italie, de Hongrie, et notamment de l'Allemagne, y affluèrent. Les canonicats de Saint-Thomas servirent de traitement aux professeurs. En 1541, cet établissement fut transféré, à cause

de la peste, dans la chartreuse hors de la ville, de là à Gengenbach, au-delà du Rhin, puis à Wissembourg, où il resta pendant l'hiver suivant. L'empereur Maximilien II l'éleva au rang d'académie, en 1566, pouvant conférer le grade de maître-ès-arts et de bachelier; d'académie, elle fut convertie en université par l'empereur Ferdinand II, en 1621, avec la plénitude de droits accordés aux premières universités d'Allemagne. Un gymnase distinct de l'université fut alors créé, ayant des professeurs particuliers. L'université fut mise sous un recteur et quatre doyens semestriels des facultés, auxquels étaient confiés en même temps l'inspection et les examens du gymnase. L'université avait ses faisceaux, deux sceaux, deux bédeaux et sa prison.

Outre les cours et l'enseignement des facultés, le sénat a institué, dans le courant du 16e siècle, un collége ecclésiastique ou théologique, appelé *Kirchen-Convent*, et un collége de médecine. Le premier, créé en 1531, se compose de tous les docteurs et

professeurs de théologie, pasteurs et diacres protestans de la ville, et le second de tous les docteurs en médecine et médecins praticiens, présidé par un doyen à vie et un prodoyen éligible pour un an. Le théâtre anatomique, placé à l'hôpital, jouit d'une ancienne réputation.

Après l'évacuation du couvent de Saint-Guillaume, l'on y établit, en 1539, une école, et en 1543, un pensionnat pour vingt-deux jeunes gens, et l'on affecta à la dépense de cette maison les revenus du couvent de Saint-Nicolas *in Undis*, et d'autres monastères supprimés. La libéralité des habitans y suppléa, ainsi qu'une quête annuelle dans les églises, qui a commencé en 1592. Vers 1660 ce collége fut transféré et réuni au collége des Dominicains, en conservant toutefois son nom primitif de Saint-Guillaume.

Outre ces établissemens publics, la munificence de beaucoup de particuliers a fondé des bourses et des stipendes tendant à encourager les études, telles les stipendes de

Schenckbecher, de Mauritz, de Heller, de Præchter, de Schiffmann, d'Otton, de Frid, de Meyer, de Gol, de Leitersperger, de Dannhauer, de Schaller, de Gottvald, de Marx.

Découverte de l'imprimerie.

Que l'inventeur *Guttenberg* ait été Mayençais, que ce soit à Mayence que sa découverte s'est perfectionnée, c'est ce qui n'est pas contesté; mais Strasbourg maintient avec raison que c'est sur son territoire que l'invention a pris naissance.

Le baron Jean Guttenberg, descendu de la noble famille mayençaise de *Gensfleisch*, homme d'un génie pénétrant, ayant quitté sa patrie, vint fixer son domicile à Strasbourg, où il épousa une femme alsacienne noble, Ennélie *zu der iseren Thür*, et où il jouit du droit d'incolat, pendant dix ou quinze années. Il demeurait hors de la porte Blanche, pres du couvent de Saint-Arbogaste. Qu'il se soit occupé dans ce lieu de retraite à créer et

essayer les premiers rudimens d'un art qui consistait à former des caractères mobiles, sculptés en bois, susceptibles d'être à volonté assemblés et désassemblés, comprimés dans un cadre à surface plane et soumis à une presse, pouvant servir successivement à des compositions et impressions différentes; c'est ce qui est constaté par des actes judiciaires, conservés aux archives du sénat, et qui se reportent à l'année 1439. Il avait associé à son travail André Drizehn, André Heilmann et Jean Riff, citoyens d'une fortune médiocre; au décès de Drizehn, arrivé en 1439, il s'éleva un procès entre Guttenberg et George Drizehn, frère du défunt, et c'est à l'occasion de ce procès qu'eurent lieu des actes, et notamment une audition de témoins, qui révéla cette fabrication de caractères de bois et de presses, que les associés appelaient entre eux du nom de *Kunstwerck*, et que plus tard l'on qualifia, par dérision, de *Gaugelwerck*. Il continua ses essais encore pendant quelques années; il imprima plusieurs ouvra-

ges de petites dimensions, qui sont conservés. Sa présence à Strasbourg, au moins jusqu'en 1444, est attestée par un registre de perception d'accise sur le vin, appelée *Helbeling-Zoll*, sur lequel on trouve son nom. Ainsi, si l'origne des caractères en métal fondu date de son retour à Mayence, celle des caractères sculptés sur bois, ou sur plomb, date de son séjour à Strasbourg: c'est donc à Strasbourg qu'il faut placer le berceau de la première invention.

Événemens mémorables.

L'on ne veut point parler uniquement des guerres dans lesquelles la ville s'est si fréquemment trouvé engagée en Alsace, en Suisse, en Bourgogne, en Lorraine, en Souabe. Au 13e siècle, la réputation de ses troupes fut telle, que les princes de Habsbourg, alors landgraves de la Haute-Alsace, ne dédaignèrent pas d'en accepter le commandement; c'estainsi que Rodolphe Placide,

Rodolphe-le-Sage et Rodolphe, qui peu après ceignit la couronne impériale, c'est-à-dire, aïeul, père et fils, furent successivement ses généraux. En 1583, George-Jean, comte palatin du Rhin, offrit à la ville le même service. Un prince d'Anhalt commandait ses troupes dans sa guerre contre le cardinal de Lorraine. Durant la guerre de trente ans, elle a resté constamment sous les armes; jointe aux forces suédoises, et par conséquent alliée de la France, elle ne fut point entamée par l'Autriche. Les Strasbourgeois ne laissaient pas vieillir leurs guerres; huit jours leur suffisaient souvent pour se former en armée et terminer une querelle. La manière se ressentait de l'inhumanité des temps; l'on ne se bornait pas à sévir contre les hommes; que de villes, de châteaux, de bourgs et de villages saccagés et livrés aux flammes!

D'autres catastrophes affligèrent et épouvantèrent fréquemment la ville.

Rixes et troubles intestins, surtout dans l'ordre de la noblesse, entre les Zorn et les

hommes moururent en 1541, quatre mille trois cents en 1564, deux mille sept cent treize en 1582.

Tremblemens de terre en 1289, en 1356, le jour de la Sainte-Luce (ce fut le plus violent, il renversa la ville de Bâle); en 1357, 1363, 1364, 1372, 1444, 1469, 1559, 1601, 1642, 1655, 1669, 1728, 1755.

Pendant qu'une disette de près de trois années désolait la France et l'Allemagne, Strasbourg vendit de ses greniers aux étrangers plus de cent mille réseaux de grains, en 1529, nourrissait 2150 pauvres de la France et de l'Allemagne, et donna, dans l'espace de douze mois, l'hospitalité à 21,548 étrangers. Ces détails sont rapportés par Caspar Hédion, prédicateur et écrivain de cette époque.

Territoire de la ville.

Les terrains environnant Strasbourg sont les plus fertiles de toute l'Alsace, susceptibles de toutes les cultures, récréant l'œil par les jardins, les vergers, les promenades et les

pâturages qui en varient l'aspect; productifs de tous les genres de fruits, de légumes et de plantes, et notamment de tabac, dont la culture y a été importée dès l'année 1620, par Robert Kœnigsmann, qui en avait tiré la semence de l'Angleterre. En 1669 fut découverte, hors de la porte Blanche, une source minérale, dont les eaux étaient imprégnées de vitriol et de cuivre, mais leur réputation n'a pas duré long-temps.

Au dehors de cette même porte existait fort anciennement un village du nom de *Kœnigshoven*, qui s'était formé à l'entour d'une demeure royale, dont le village a retenu le nom. Que les rois francs possédaient une cour royale, un palais à Strasbourg, c'est ce qu'apprennent plusieurs chartes du 9^e^ siècle, datées de ce palais; que ce palais était hors de la ville, c'est ce qu'enseignent d'autres monumens qui remontent au 8^e^ siècle, et notamment la charte d'Adelbert, fondateur de Saint-Étienne et du monastère de Honau, qui dit avoir reconstruit ce palais. Le village

et le château ont péri sous la main des Anglais, qui sont venus, après la paix faite avec la France, au 14^e^ siècle, dévaster l'Alsace. Un monastère d'hommes, sous l'invocation de saint Gall, avait été fondé à Kœnigshofen par un gentilhomme strasbourgeois, nommé Gœselin Kurnagel, en 1282. Le cimetière de Saint-Gall existe aujourd'hui à sa place. L'on voit derrière ce cimetière de la ville, près de la Bruche, un château en forme de tour, appelé *Bruscheck,* lequel, après avoir appartenu à un comte de Cronsfeld et à la famille Stœsser, de Strasbourg, a passé dans la possession de celle des Guntzer, et en 1718, des Treitlinger. Depuis la destruction du palais de Kœnigshofen, les empereurs qui sont venus à Strasbourg n'ont plus logé qu'en ville, dans des maisons particulières, par exemple, dans la cour du *Luxhof,* rue Brûlée, et dans la maison de la rue du Dôme, faisant le coin de la rue des Juifs.

Un autre village, appelé *Otenckel,* existant encore en 1447, du même côté que Kœ-

nigshofen, disparut de même. La population des deux villages accrut à la ville.

La *Robertsau*, ou *Ruprechtsau*, hors la porte des Pêcheurs, est une grande île entre l'Ill et le Rhin, dont les habitans jouissent du droit de cité dans la ville. L'on répute que cet *Au* (pâturage) a pris son nom de Robert, ou Ruprecht Bock, qui y demeurait vers l'année 1200. Ce domaine était un fief de l'évêché; l'empereur Charles IV voulant le revendiquer pour son domaine, ainsi que les villages de Niederhausbergen et Oberhausbergen, écrivit en 1360 à Otton d'Ochsenstein de s'en mettre en possession et de les occuper, jusqu'à ce que les droits de l'empire ou de tous autres aient été vérifiés. Peut-être les évêques de Strasbourg sont-ils parvenus à s'emparer de la Ruprechtsau, ainsi que des communaux de la ville, à l'aide de la puissance *comitive*, ou du droit d'advocatie, que l'empereur Otton II leur avait conféré (Voy. ci-dessus, *Etat politique*). Ce même droit d'advocatie fut cédé plus tard, par les Hanau-

6*

Lichtenberg, qui le tenaient comme vassaux de l'évêché, à la ville, avec le passage du Rhin par la Robertsau, ainsi que les forêts et îles à eux appartenant.

Du reste, tous les communaux, ou *Almend* de la banlieue, appartenaient anciennement au domaine impérial, d'où ils ont passé à l'évêché, et ensuite en partie à la ville. En 1214, l'empereur Fréderic II déclara que les communaux, dans la ville et hors la ville, étaient la propriété des évêques, comme les ayant obtenus de l'empire, et que personne n'y pouvait prétendre que les évêques, ou ceux qui les tenaient d'eux. On lit dans la permission donnée par l'évêque Berthold, de 1230, pour la translation du monastère de Saint-Marc, que la ville a fourni le terrain communal pour ce nouvel établissement, du consentement et sous l'autorité de l'évêque. Cependant, en l'année suivante, la ville vendit une partie de son *Almend*, à l'effet de satisfaire Henri, roi des Romains, fils de Fréderic II, d'une somme de 200 marcs qu'elle

s'était engagée à lui payer. D'un autre côté, les évêques percevaient les rentes foncières des maisons bâties sur le communal, et les ont données en fief à différentes familles nobles, telles que les Berstett, les Reich et les Kageneck.

Après la défense que fit le magistrat, en 1526, d'enterrer en ville, trois cimetières extérieurs furent établis: celui de Sainte-Hélène, de Saint-Gall et de Saint-Urbain.

L'on parlera à leur place des possessions seigneuriales de la ville, qui sont:

Le château de Herrenstein, acquis au 14e siècle, revendu au 17e.

Illkirch, Grafenstaden et Illvickersheim, partie de la seigneurie de Marlenheim, Wasselonne et Dorlisheim, acquis dans le 15e siècle.

Schiltigheim, Ittenheim, Handschuheim et la seigneurie de Barr, au 16e siècle.

TERRES DE L'ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG.

Le plus ancien, comme le plus considérable des domaines de l'évêché, c'est l'Obermundat, autrement dit le mundat de Rouffach, situé en Haute-Alsace, don du roi Dagobert II à l'évêque Arbogaste, de 675. Le tome précédent donne la description de ce vaste territoire.

Les possessions de l'évêché couvrent également une partie notable de la Basse-Alsace. Elles sont divisées en sept bailliages; savoir: 1° de Saverne, 2° du Kochersperg, 3° de Dachstein, 4° de Schirmeck, 5° de Benfeld, 6° de Marckolsheim, 7° de la Wantzenau. L'évêché possède de plus deux bailliages au-delà du Rhin, dont il sera parlé plus tard.

Bailliage de Saverne.

Il consiste dans la ville de Saverne et dans les six villages de Sornhofen, Steinburg,

Valdolvisheim, Otterveiler, Ottersthal et Kleingæfft. Il n'a reçu un bailli particulier qu'à la fin du 17e siècle; il était jusque-là sous la juridiction immédiate de la régence.

Saverne est de construction romaine, comme l'indique assez son nom latin *Tabernæ*. Déjà du temps des Romains, elle était divisée en trois parties appelées la *vieille ville*, la *ville moyenne* ou du *milieu*, et la *petite ville*, ayant chacune ses portes; un faubourg s'y est joint vers l'orient. La ville du milieu s'appelle vulgairement *Blindstatt*. La plus grande des trois parties est la vieille ville; elle était anciennement enceinte d'une muraille, ayant cinquante-deux tours et trois cent soixante-cinq créneaux, c'est-à-dire autant de tours que de semaines, et autant de créneaux que de jours dans l'année. Ce mur fut détruit en 1677. La vieille ville est un peu plus élevée que les autres; sur son côté septentrional sont les palais de l'évêque, la chancellerie, l'hôtel de la régence, la chambre des

comptes*. L'ancien et le nouveau château sont contigus. La construction du nouveau a été entreprise par l'évêque Egon de Fürstenberg, et achevée par le prince Armand Gaston de Rohan, ouvrage brillant d'architecture, et à la magnificence duquel ajoutaient encore des jardins d'une immense étendue, arrosés dans la longueur d'une lieue par les eaux de la Sorne, ornés de tapis de verdure, de bosquets, de promenades, de statues, de ponts mobiles, d'étangs, de métairies et de villages adjacens: les nymphes et les grâces semblaient avoir choisi cette résidence aux pieds des Vosges**.

---

* Conseil de la régence et cour féodale à Saverne, en 1789:

Président, M. le baron Trucksess de Rheinfelden, vicedome de l'évêché.

Vice-chancelier garde-des-sceaux, M. d'Elverth.

Conseillers: MM. Janneson père, Pettmesser l'aîné, Arth le jeune, Gérard, Knæpfler fils, Luther et Nebel; procureur-fiscal général, M. de Heille; substituts, M. Martinez et M. Gast l'aîné; greffier, M. Behr.

** Ce beau monument fut grièvement dégradé par le

L'église paroissiale actuelle était primitivement l'église de l'ancien château; elle fut agrandie, et devint collégiale. Les premiers chanoines qui y furent placés étaient les religieux augustins du monastère d'*Obersteigen*, que le pape Sixte IV sécularisa en 1482. La paroisse était auparavant dans l'église de Sainte-Marguerite, hors de la porte occidentale de la ville, sur une hauteur; l'on n'y célèbre plus l'office divin depuis 1715. Le couvent qu'avaient occupé à Saverne les Augustins d'Obersteig avant leur sécularisation, fut abandonné, en 1486, à des Récollets, qui enseignaient la philosophie et la théologie. Un couvent de femmes, sous le titre de congrégation, fut fondé par l'évêque Fürstenberg, pour l'éducation de jeunes filles.

En 1525, l'armée des paysans révoltés s'était emparée de Saverne, et ils en avaient fait

---

feu en 1780. Le cardinal de Rohan, évêque d'alors, le reconstruisit avec infiniment plus de magnificence et de goût; mais il ne put entièrement l'achever.

leur place-d'armes; le duc Antoine de Lorraine les en chassa, et en fit une cruelle déconfiture.

En 1552, le roi de France Henri II arriva à Saverne à la tête d'une grande armée, comptant passer en Allemagne. Les députés de Strasbourg vinrent l'y complimenter; sur quoi, ayant changé de dessein, il se dirigea sur Haguenau pour rentrer en France.

Durant la guerre de trente ans, Saverne fut plusieurs fois prise et reprise par les Français et les impériaux. Les Français l'occupaient à l'époque de la paix de Munster; ils la restituèrent à l'évêque en vertu de l'article 81 de ce traité, après en avoir rasé les fortifications, ainsi que celles du château de *Hoh-Barr*.

En 1674, le maréchal de Turenne chassa de la ville les soldats de l'évêque, y établit une garnison de 1000 hommes, et fit fortifier la colline sur laquelle reposait l'église de Sainte-Marguerite. Les impériaux tentèrent vainement de s'emparer de la ville en 1675 et 1676.

Le 31 juillet 1744, une troupe d'Autri-

chiens la saccagea, mais n'y resta que quinze jours.

La population de la ville consiste en 4000 habitans, parmi lesquels des juifs, à qui il fut permis d'habiter dans la moyenne ville. Le magistrat se compose de douze assesseurs, nommés par les suffrages des bourgeois; d'un prévôt, et du vice-dome de l'évêque, qui, comme représentant du seigneur, préside à tout.

La colline qui est à la droite de la porte occidentale de la ville, et sur laquelle existait l'ancienne église paroissiale, fut par la suite convertie en un fort, pour défendre les approches de la ville. Cette fortification, construite en pierres, négligée, tomba en ruines; on la releva en ouvrage de terrassement en 1704, lequel fut abandonné au retour de la paix. Les pierres de l'ancien fort et de l'église de Sainte-Marguerite ont plus tard été employées à la bâtisse de l'hôpital.

A partir de cette porte de ville, commencent les défilés et la fameuse route de com-

munication de l'Alsace à la Lorraine. L'ancien chemin avait été amélioré sous l'évêque Guillaume, qui mourut en 1541; mais Louis XV en fit une belle route militaire et commerciale, de trente-six pieds de largeur et de mille huit cent vingt-cinq perches de longueur; de manière qu'un chemin qui présentait les passages les plus périlleux, par-dessus les rochers et des précipices effroyables, devint une chaussée agréable, commode et douce, n'ayant que quatre pouces de pente par perche, facile à la montée comme à la descente, et sous laquelle règnent dix-sept ponts ou canaux inaperçus pour la dérivation des eaux. Cet admirable ouvrage, commencé en 1728, fut terminé en neuf années.

Sornhofen, ou *Sernhofen*, jadis une métairie, est aujourd'hui un petit village, que le cardinal de Rohan a acquis en 1718 de l'abbesse du couvent voisin de Saint-Jean, à laquelle il a cédé en contre-échange le village d'Eckardsveiler, situé sur le penchant de la montagne. Sornhofen convenait mieux à l'é-

vêque, à cause de la disposition de ses jardins.

Le village de *Steinburg* a pris son nom d'un château qui y a jadis existé, qu'une famille Vildsperg avait d'abord tenu en fief, avec les terres en dépendant, et dont après elle les Meyerhofen, de Saverne, ont été investis. Ce village est à l'extrémité des jardins de l'évêque.

Valdolvisheim était au nombre d'autres villages qui obéissaient en commun à l'empire et à l'évêque, jusqu'en 1512, que l'empereur Maximilien I^er les échangea avec l'évêque contre la possession de la ville de Sainte-Croix, près Colmar, avec le consentement des électeurs. L'empereur aliénait ainsi des domaines de l'empire pour acquérir cette ville à sa famille. L'abbaye de Maurmoutier possédait à Valdolvisheim une cour colongère, le patronage curial et les dîmes.

Les deux villages de *Kleingœfft et Otters-veiler* étaient un fief de l'église de Metz, que tenaient, en 1320, Hugues de Geroldseck, et plus tard Jean de Usenburg et Eberhard, et

Eberlin d'Andlo; ceux-ci vendirent, en 1376, pour 1000 livres, leur droit à Dietric de Hohenstein, auquel succédèrent les Winstingen et les Eberstein: l'évêque acheta d'eux, au commencement du 16e siècle.

Ottersthal, engagé aux Lutzelburg, a été racheté par l'évêque de Fürstenberg, au 17e siècle.

A ces six villages, il faut en ajouter un septième qui est *Munolsveiler*, ou *Munsviler*. L'évêque Jean, en 1316, l'a donné en fief aux Greiffenstein, en échange des droits d'advocatie que ceux-ci avaient sur le faubourg de Saverne; ce fief a passé ensuite aux Rathsamhausen *zum Stein*, et dans le commencement du 16e siècle, il a été créé en sous-fief au profit de Wolfgang Voltz, et ensuite, sur la demande de celui-ci, au profit de Frédéric de Lutzelburg, en 1513. Les Lutzelburg le vendirent, en 1669, pour 2500 florins, à l'évêque François Egon, et à son frère Hermann Egon; mais, comme cette vente s'était faite sans consulter les Rathsamhausen, de

qui relevait le sous-fief, et que l'évêque ne voulait pas dépendre d'eux comme arrière-vassal, il mit à sa place son secrétaire et conseiller de la chambre des comptes, Fries, moyennant 2000 écus, en 1686. Enfin, en 1711, la chose s'arrangea par l'assentiment de Chamlay, successeur des Rathsamhausen. Le cardinal Armand Gaston racheta de ses propres deniers le village de Fries, et en fit donation à son église.

Le grand château de *Hoh-Barr*, dénommé *Borra* et *Borre* dans les anciennes chartes, est assis, ainsi que le château de *Geroldseck*, sur le sommet de la montagne qui domine Saverne, et paraît y avoir été construit pour protéger cette ville et défendre le passage des Vosges. L'évêque Rudolphe acquit par voie d'échange du couvent de Maurmoutier, en 1170, un rocher situé au midi du château, afin de le fortifier davantage. Si cette époque n'est pas celle de la construction même du château, elle ne doit pas y être de beaucoup postérieure. Dans le courant du 13ᵉ siècle et

du suivant, les évêques ont souvent séjourné dans ce château, avec plusieurs vassaux de l'évêché. En 1394, Egenolf de Lutzelburg et Pierre Has ont promis par serment de ne recevoir dans le château aucun ennemi de l'évêque. En 1426, un certain Henselin occupait le château en qualité de châtelain, ou *Burgvogt*, au nom de l'évêque. Après avoir traversé les calamités de la guerre de trente ans, les fortifications de ce château furent détruites, ainsi que celles de la ville de Saverne, en vertu d'un clause expresse du traité de Westphalie.

Situé sur une hauteur moins élevée, le *château de Greiffenstein* ne consiste plus que dans une tour carrée; une noble famille de ce nom a long-temps subsisté en Alsace, tenant de l'évêché de Strasbourg deux châteaux de Greiffenstein, l'un dit le *grand*, l'autre le *petit*. Ils engagèrent la moitié du grand, en 1397, à Berthold de Vilsperg et à d'autres, par où les comtes de Sarverden et les nobles de Hohenbourg sont devenus participans à ce château. L'un et l'autre château étant parve-

nus dans les mains des nobles Hoffvarth, furent vendus à l'évêque Albert en 1516.

Bailliage du Kochersperg.

Ce bailliage confine, vers le couchant, à celui de Saverne et à la marche de Maurmoutier; vers l'orient, à la rivière de la Sorne, et vers le midi, à la seigneurie de Marlenheim, au bailliage de Dachstein, ainsi qu'à plusieurs villages de la noblesse immédiate.

La montagne du *Kochersperg*, qui domine d'autres monticules voisins, est entre les villages de Schnersheim et Vilgotheim, et placée à peu près au milieu de ce bailliage; il lui a donné son nom, ainsi qu'au château fort existant autrefois sur sa cime, et dans lequel les anciens évêques de Strasbourg ont souvent demeuré. L'évêque Berthold de Bucheck s'y réfugia avec sa cavalerie, en 1334, pour échapper à Louis de Bavière, attendu que l'évêque s'était rangé du parti de Fréderic d'Autriche, compétiteur de Louis. Les débris de ce château ont été employés, en 1720,

à la construction de la nouvelle route militaire qui conduit de Saverne à Strasbourg.

Gugenheim est l'endroit le plus important du bailliage; l'évêque Adaloche a donné dans le 11ᵉ siècle, à l'église de Saint-Thomas de Strasbourg, des biens situés à Gugenheim, alors qualifié de *villula*. L'on y voit encore les vestiges d'un château de l'évêque. Ce village fut brûlé en 1338, par deux chanoines Conrad de Kirckel et Jean de Shwartzenberg, qui avaient été chassés du chapitre sous l'évêque Berthold II.

Rohr, petit village.

Kuenheim; ce village, ainsi que les deux précédens, avaient été impignorés en 1428 par l'évêque Guillaume, à Fréderic de Fleckenstein.

Dürningen appartient mi-partie à l'évêché et à la maison de Hanau-Lichtenberg.

Ginsheim. L'évêque Rodolphe a donné un domaine situé près de ce village, vers l'année 1170, à l'abbaye de Maurmoutier, en contre-échange du rocher dont il est fait mention à l'article de *Hoh-Barr*.

Pfetisheim, village autrefois commun entre l'empire et l'évêché. La partie impériale fut livrée en hypothèque à l'évêque Berthold II.

Le village de *Truchtersheim* était autrefois aussi partagé entre l'empire et l'évêque. Dans le 14e siècle, la part épiscopale avait été engagée à Burcard de Wangen, et la part de l'empire aux frères Rodolphe et Dietric de Hohenstein. L'empereur Fréderic III transféra, en 1469, son droit de rachat à l'évêque; celui-ci voulant l'exercer, malgré le possesseur Jacques Hohenstein, employa la force pour l'évincer. Il en résulta une grave contestation. Le magistrat de Strasbourg, choisi pour arbitre, en 1473, réintégra Jacques Hohenstein, tout en confirmant l'évêque dans son droit de rachat.

Le village de *Criechesheim*, ou *Griesheim*, subit la même destinée que Truchtersheim. La paroisse de Criechesheim fut réunie à celle de Dingsheim, en 1535.

Dingsheim a été commun entre l'empire

et l'évêché jusqu'en 1512, que l'empereur Maximilien Ier en conféra sa part, en même temps que Valdolvisheim et d'autres villages, à l'évêché, en échange de la seigneurie de Sainte-Croix, près Colmar.

Offenheim eut le même sort.

Dossenheim aussi, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Dosenheim, de la seigneurie de Herrenstein, fut compris avec Valdolvisheim et Dingsheim, dans l'échange de l'empereur Maximilien.

Kleinfranckenheim qui, comme les précédens, avait appartenu pour moitié à l'empire, devint totalement épiscopal, par l'effet du même échange.

Avenheim et *Neugartheim*. L'empereur Charles IV, propriétaire de la moitié de ces villages, la vendit, en 1357, à l'évêque, possesseur de l'autre.

Utelnheim, aussi village en partie impérial. L'évêque Rupert en engagea sa part d'abord à Martin de Lupfstein, en 1446, ensuite à Hammann de Dürckheim.

Vilgotheim, vulgairement *Vilten*, village considérable au pied de la montagne du Kochersberg, est, à raison de sa situation centrale, l'endroit où se tiennent les audiences bailliagères.

Zeinheim. La moitié impériale de ce village fut donnée en fief aux Rathsamhausen.

Rangenheim. Les évêques en ont investi, ainsi que du droit de patronage, les Volz d'Altenau.

Mittelkurtz.

Knœrsheim, ainsi que *Meinolsheim*, furent vendus à l'évêché, en 1510, du consentement de Maximilien 1er, par les Zorn, qui avaient tenu ces deux villages à titre de fief d'empire.

Vesthausen. Un comte de Bitsch le vendit à l'église épiscopale, en 1539.

Jedersveiler.

Krafstatt, anciennement *Crafstette*.

Lupstein et *Leutenheim*. Ces deux villages advinrent à l'évêché par la même voie que Truchtersheim et Griesheim.

La part qu'avait l'empire dans *Fridolsheim* appartient à la ville de Strasbourg.

Sæssolsheim, entièrement épiscopal.

Tout ce bailliage de Kochersberg avait été engagé à la ville de Strasbourg par l'évêque Guillaume de Diest; il fut racheté, en 1538, par l'évêque Guillaume de Hohenstein. Les Suédois ayant la haute-main en Alsace, firent don à la ville, en 1633, de ce même bailliage, ainsi que de la Wantzenau, mais le traité de Prague obligea la ville, deux années après, de les restituer.

Bailliage de Dachstein.

La petite ville de *Dachstein*, située sur la Bruche, et le château fort qu'y fit construire l'évêque Henri II, en 1214, donnèrent le nom à ce bailliage, qui s'appela cependant par fois aussi bailliage de Molsheim. Les Suédois s'emparèrent de la ville et du château en 1633, après quelques jours de siége, aidé par l'artillerie de Strasbourg. En 1635, les impériaux parvinrent à reprendre la ville, mais non le châ-

teau, que plus tard les Français firent raser.

La ville de *Molsheim*, située pareillement sur la rivière de la Bruche, est entre Dachstein et Mutzig. L'on n'en rencontre pas de mention antérieure au 10ᵉ siècle. Par un privilége concédé aux habitans de Molsheim, en 1219, par le roi des Romains, Frédéric II, ils furent déclarés francs de toute sujétion et de toute juridiction extérieure, libres du droit de *ful**, et assujétis, dans Strasbourg et dans les autres villes de l'empire, aux seuls péages anciens. Fréderic couronné empereur, confirma ces priviléges par un nouveau diplôme de 1236, dans lequel il qualifie les habitans de Molsheim de *ses bourgeois;* cependant les évêques de Strasbourg y avaient dès-lors, ou y ont obtenu peu après, de grands droits.

Le même empereur Fréderic ne s'y retint plus que l'advocatie, avec la moitié des émolumens y attachés, livrant, ou reconnaissant

* Voy. Ducange, *V° Caducum*. Droit de main-morte ou d'échute sur les successions.

le droit de patronage, les dîmes et l'office de prévôt, appartenir à l'évêque. Molsheim, appelé alors encore *Villa*, ne tarda pas à passer au rang de ville. Dès 1255, l'évêque Walther l'autorisa à percevoir un droit d'*umgeld*, pour subvenir à la dépense de ses murs et de ses fossés.

En 1308, l'empereur Henri VII transféra à l'évêque tout le reste de ses droits et de l'empire sur Molsheim, ainsi que sur les juifs qui y étaient établis; ce qui fut consenti par les électeurs, et plus tard confirmé par l'empereur Charles IV.

En 1316, l'évêque Jean I[er] y bâtit un château et un hôpital, dans lequel il fut enterré. Le château fut détruit au 17[e] siècle, et l'hôpital converti en une église, qui a été attribuée au collége des Jésuites.

En 1326, le pape Jean XXII adjugea les revenus de l'église paroissiale à la manse épiscopale.

L'empereur Charles IV vint à Molsheim, au commencement de novembre 1353, pour

voir l'évêque Berthold, qui allait mourir; il se rendit de là à Haselach, pour visiter les reliques de saint Florent.

En 1501, l'évêque Albert affecta à une léproserie la maison et les biens d'un couvent de Béguines, qui y fut supprimé.

L'évêque Jean IV transféra à Molsheim, en 1573, la fabrique de sa monnaie, et, dans le même temps, la résidence du grand chapitre de Strasbourg, à l'usage duquel l'on adapta l'église paroissiale. En 1597 y fut établie l'officialité, et l'on y reçut les chartreux, dont la maison, hors des murs de Strasbourg, avait été détruite en 1591. L'officialité retourna à Strasbourg, ainsi que le chapitre, après la capitulation avec la France, c'est-à-dire après 1681.

Le 13 novembre 1592, Molsheim, fatigué d'un double siége, fut livré, sans que ses habitans aient été consultés, aux soldats de Georges de Brandenbourg, alors compétiteur protestant de l'évêché, et aux troupes de Strasbourg.

Molsheim fut encore réduit à capituler, mais

à des conditions honorables, le 28 juin 1610, avec l'électeur de Brandenbourg, qui commandait les forces protestantes. Sa garnison se retira à Saverne, abandonnant ses canons, et les prisonniers de part et d'autre furent restitués.

Les Jésuites s'étaient établis à Molsheim, sous l'évêque de Manderscheid, en 1580; ils obtinrent de l'empereur, en 1618, les priviléges académiques pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

Le magistrat de Molsheim se compose d'un prévôt, de quatre bourguemestres, parmi lesquels la régence alterne tous les six mois, et de huit conseillers, dont les fonctions durent deux ans.

Le village de *Gressveiler* a été engagé par l'empereur Rodolphe, en 1289, pour trente marcs d'argent. Cet engagement a passé dans les mains de différentes familles nobles jusqu'en 1507, que l'empereur Maximilien 1er donna à l'évêque Guillaume le droit de le retirer des mains de Sophie, com-

tesse de Tubingen, moyennant la finance originaire.

Rosenveiler, autrefois *Rosheimveiler*, différent d'un autre village de ce nom sur la Sorne, est situé entre Rosheim et le château de Girbaden. Les évêques l'avaient pendant long-temps donné en engagement. Ils en ont ensuite investi la famille Rathsamhausen; il fit retour à l'évêché par le décès de Fréderic de Rathsamhausen, en 1582.

Bischofsheim, vulgairement *Bischen*, grand village. Il compte parmi les plus anciens domaines de l'église de Strasbourg, lui ayant été donné par le roi Dagobert II. Il existe sur une hauteur voisine fort connue des Alsaciens, sous le nom de *Bischeberg*, depuis plusieurs siècles, un couvent de Franciscains.

Le village *Griesheim*, surnommé *Imloch*, a été donné en engagement, par l'évêque Guillaume, en 1432; les successeurs des engagistes le vendirent aux Landsperg; ceux-ci l'offrirent en fief à l'électeur palatin, en 1612.

Pour le retirer, l'évêque paya, en 1656, à l'électeur, 3000 florins. Sous les Landsperg, les habitans professaient le culte protestant. Ce village fut brûlé deux fois, à la fin du 17e siècle et au commencement du 18e.

Le village d'*Altorff*, sur le côté de l'abbaye de ce nom, a été donné par l'évêque Berthold à son église, en 1234.

Arnoldsheim, communément *Ernolsen*, fut acheté en 1286 par l'évêque Conrad III, de Henri, comte de Veldentz et Walther de Geroldseck, pour 240 marcs d'argent. En 1498, l'évêque réunit les revenus de l'église paroissiale de ce village au chapitre de Haselach.

Ergersheim, *Wolckshheim*, *Avelsheim*, *Thalheim*. Différentes familles nobles, telles que les Huneburg, les Winstingen, les Hohenstein, les Burgraves d'Osthofen, ont autrefois exercé des droits dans ces villages.

Sulz, situé sur la rivière de la Mossig, entre deux coteaux de vignobles, est devenu ville dans le 14e siècle; ses bains et sa cha-

pelle de Saint-Amand étaient connus dès le 16[e] siècle.

Le petit village de *Biblenheim*, avec sa chapelle, dont le patronage appartient au grand chapitre, a été joint à Soulz dans le 17[e] siècle, de manière à n'avoir qu'un curé et qu'un prévôt. L'empire avait une portion de Biblenheim; les Landsperg, qui en étaient inféodés, la vendirent, en 1554, à l'évêque Erasme.

Bergbietenheim, autrefois petite ville avec un château, maintenant village. Cette ville fut prise par les Armagnacs en 1444, et assiégée par les Strasbourgeois, en 1455. Les landgraves de la Basse-Alsace l'ont prise en fief de l'évêché, et donnée en sous-fief à la famille Hohenstein, de laquelle l'évêché la réacquit en 1515.

Hindisheim et *Lipsheim* furent donnés en fief par l'évêque aux nobles de Hohenbourg, qui construisirent un château dans le premier de ces villages. Richard de Hohenbourg ayant embrassé la vie monastique, les rendit à l'évêché, en 1476; mais, après la

mort de ce Richard, Sicker de Sickingen, son allié, prétendit qu'ils devaient lui revenir, il transigea, en 1500, pour une pension annuelle. Le château fut concédé d'abord à des Henig, puis aux Meyerhofen.

Holtzheim fut engagé, au commencement du 15[e] siècle, aux Müllenheim. Cet engagement passa, en 1534, à Wolff de Landsperg, et, en 1562, à Jacques de Ingenheim, son gendre. Le rachat en a été opéré par l'évêque Jean IV, en 1578.

La quatrième partie du village de *Hürtigheim* appartient à ce bailliage.

Bailliage de Schirmeck.

La vallée de Schirmeck, ainsi appelée à cause du château de ce nom, est aussi connue sous la qualification de vallée de la Bruche, à cause de la rivière de la Bruche, qui y coule. Elle a six lieues de longueur, et joint, par une route qui la traverse, l'Alsace avec la principauté de Salm et la Lorraine. Elle commence vers le levant

à Mutzig, et se termine vers le couchant à Schirmeck. Des châteaux forts en défendaient autrefois les accès. Elle n'est ni étroite, ni sauvage; elle est agréable dans la plupart de ses sites, riche en fruits et en pâturages, et pas entièrement destituée de vin. Dans son milieu, sur la gauche de la Bruche, s'ouvre la vallée de *Haselach*, illustrée depuis bien des siècles par son chapitre et son église, dédiée à saint Florent. Cinq rivières poissonneuses, et surtout abondantes en truites, sortant des vallons voisins, sur la gauche de la Bruche, mêlent leurs eaux à celles de ce torrent; ce sont le Stillbach, le Haselbach, Sulzbach, Eimerbach et Vich. Il reçoit sur la droite les eaux de la Magel. Ces courans servent à descendre les bois des montagnes dans la Bruche. Une vingtaine de villages, ornant la vallée, sont des témoins non ambigus de sa fertilité. Outre le château de Mutzig, à l'entrée du val, et le château de Schirmeck, à sa sortie, il y en a quatre autres dans la vallée: celui de *Girbaden* à

droite, *Ringelstein*, *Hohenstein* et *Nideck*, à gauche; ces trois sur les hauteurs, derrière Haselach. Ces châteaux, jadis les résidences de familles riches et illustres, gissent aujourd'hui en ruines. Celui de *Schirmeck* a communiqué son nom à la petite *ville* qui s'est formée à ses pieds, qui a resté ville tant que le château a subsisté, et qui a dégénéré en village, à dater du 16e siècle, que le château a péri. La Bruche place une partie de Schirmeck du côté de la Lorraine, et cette partie a le nom de *la Broque*.

La ville de *Mutzig*, avec son château, qui a été de nos jours augmenté et embelli, est maintenant l'endroit le plus considérable du bailliage; elle dépendait jadis avec Molsheim de celui de Dachstein. Les documens de la fin du 13e siècle et du commencement du 14e, la classaient encore parmi les villages. Elle était facile à fortifier, protégée d'un côté par la Bruche, et de l'autre par une montagne riche en carrières. La ville et le château avaient tombé entre les mains de plusieurs

engagistes ; l'évêque Albert permit à Jacques de Landsperg d'en opérer le rachat, et l'évêque Guillaume de Hohenstein les lui donna alors, à titre de fief, pour lui et ses trois fils. A leur mort, en 1636, l'évêché rentra dans sa propriété, quoiqu'il y eût descendance masculine d'un quatrième fils Landsperg, qui était né après l'investiture. En 1632, le comte de Mansfeld, et dix années après, les Suédois, occupèrent Mutzig. La ville renferme un bon nombre de juifs.

Le petit village de *Hermolsheim*, où se voit un couvent de Récollets, dépend de Mutzig, dont il n'est séparé que par la rivière de la Bruche.

Près d'Hermolsheim a péri le village de *Vege*, dont la population paraît s'être jointe à celle de Mutzig.

Dingsheim est le premier village du bailliage après Mutzig; il y en a un du même nom dans le bailliage de Kochersperg.

Le village de *Still*, assis sur la petite rivière de ce nom, se trouve déjà rappelé dans

un diplôme de Louis-le-Débonnaire de l'année 817. Les dîmes et la cure appartiennent au chapitre de Haselach.

Le village de *Heiligenberg*, après avoir appartenu à divers titres aux Ochsentein, aux comtes de Bitsch, Pfaffenlapp, Bock, Andlau, Landsperg, passa dans la possession de l'évêché, par voie d'acquisition.

Haselach, double village, *Ober et Niderhaselach*. L'un et l'autre tirent sans doute leur origine du monastère qui s'est formé dans ce lieu au 7e siècle, et qui plus tard est devenu une collégiale. Dans le village supérieur se voit la petite chapelle, où, selon la tradition, a vécu, dans la retraite, saint Florent, avant d'avoir été appelé à l'épiscopat. L'église du chapitre est à Niderhaselach; l'évêque y avait un palais et une cour colongère; on lui devait une voiture attelée de sept bœufs, à chaque voyage qu'il faisait par-dessus la montagne avec l'empereur. Le chapitre était décimateur de ces deux villages.

Genspurg est une cense derrière Haselach.

Le village d'*Urmat* dépend de la paroisse de Haselach, ses habitans parlent un mélange d'allemand et de patois.

Lützelhausen, *Mülbach*, *Vich*, *Netzenbach*, et *Herspach*, ne forment qu'une seule cure, dont la collation appartient au prévôt du chapitre.

Vackenbach n'a qu'un prévôt avec Schirmeck; ce village était d'abord attaché à la paroisse de Vich, puis à celle de Schirmeck.

Grendelbruch, l'abbaye d'Altorff, jadis collateur, aujourd'hui l'évêque.

Muckenbach, village au 14^e^ siècle, actuellement une cense; *Raus*, ou *Rousse*, contigu à la seigneurie du Ban-de-la-Roche.

Steinbach, hameau d'à peu près quatre maisons.

Schwartzbach, ou *Schwartzach*, et *Berenbach*, ont leur église paroissiale à Schirmeck.

Nassveiler ressortit à la cure de Rothau.

Plusieurs villages, qui existaient au 14^e^ siècle, ont disparu, tels que *Stærenbach*, dont il reste la chapelle appartenant au cha-

pitre de Haselach; *Schotten*, dont le nom se retrouve dans un canton de Broussailles, près du château de Ringelstein; *Sibenbuch* ou *Simbuch*, qui a laissé le sien à une très-grande forêt commune au chapitre et à sept villages du bailliage; enfin, *Schœnenbruch*, *Sundebruch*, *Ueberechlingen*.

L'origine des droits de l'église de Strasbourg dans la vallée de la Bruche, doit remonter aux rois mérovingiens, pour la partie qui est entre les ruisseaux de Still et de Vich, la Bruche et la Hasel. Des diplômes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire ont confirmé l'évêché dans la possession de ce district. La partie méridionale de la vallée a passé plus tard dans ses mains, par un échange avec l'empereur Frédéric II, de 1236, et par une concession de Henri VII, de 1308. L'évêque Jean vendit, en 1366, au comte Jean de Salm et à ses héritiers, pour 12,000 florins, le château et la ville de Schirmeck, avec toute la vallée de la Bruche et ses villages, sous clause de rachat. Cette vente ne

comprenait cependant pas le château de Girbaden, ni les autres châteaux du district de Schirmeck et les villages dépendant de ces châteaux, ni la ville de Mutzig. Cette impignoration se morcela à la longue entre un grand nombre de possesseurs; ce qui rendit le rachat plus difficile. Il commença au 16e siècle, sous l'évêque Albert, et fut terminé en 1510, par Guillaume, successeur d'Albert.

D'après un registre des revenus des fiefs de l'évêché du 14e siècle, les habitans mâles de la vallée de la Bruche, mariés, veufs, ou ayant atteint l'âge de discernement, devaient après leur mort, à l'évêque, le droit *mortuaire* *; ce qui a encore lieu aujourd'hui, moyennant un tarif pécuniaire. La juridiction supérieure dans toute la vallée appar-

* Ce droit consistait à prélever pour l'église, soit la meilleure, soit la seconde meilleure bête de la succession, soit un objet mobilier, selon les usages. (Voy. Ducange, *V° mortuarium*.)

tient à l'évêque. Dans les forêts communes au chapitre de Haselach et aux sept villages, l'évêque et le chapitre ont le droit de chasse; le chapitre et les sept villages y ont seuls la disposition des bois et la juridiction inférieure. Les autres forêts de la vallée dépendent en partie de l'évêque et en partie du domaine de Girbaden.

Bailliage de Benfeld.

Ce bailliage est le plus étendu et le plus riche. Il l'était encore davantage dans les anciens temps, où il s'appelait *Vogtey und Pflege Bernstein*, du nom d'un château fort au-dessus de Dambach. Il comprenait alors toutes les terres de l'évêché, entre les limites de la Haute-Alsace, la rivière d'Andlau, le Rhin et la ville de Strasbourg. L'empereur Fréderic II, comme duc d'Alsace, remit le château de *Bernstein* dans les mains de l'église de Strasbourg, en 1236. C'était la résidence du *Vogt* préposé à l'administration de cet immense bailliage; le château étant

successivement tombé en ruines, le bailliage commença à contracter, sur la fin du 16e siècle, le nom de Benfeld, après que l'on en eut distrait beaucoup de territoires, qui furent érigés en nouveaux bailliages.

La première mention de *Benfeld*, comme ville, se rapporte au commencement du 14e siècle; il existait dès le 8e siècle, sous le nom de *Villa Beneveldim*. Les évêques agrandirent ses fortifications dans le 15e siècle. En 1331 le comte Ulric de Wurtemberg, qui avait, à cause de son comté de Horbourg, des démêlés avec l'évêque, surprit à l'improviste cette ville, et en chassa les habitans, qui y rentrèrent, ainsi que l'évêque, peu de mois après. En 1349 les états de l'Alsace se réunirent à Benfeld, pour délibérer sur le sort des juifs, alors universellement accusés d'empoisonnemens publics; leur condamnation y fut résolue. Sur la fin du 14e siècle, Guillaume de Diest, à peine monté sur le siége épiscopal, impignora Benfeld, avec plusieurs autres de ses terres,

à la ville de Strasbourg, qui y fit bâtir un château. La garnison de Benfeld, commandée par un Bulach, résista, en 1444, aux Armagnacs, et fit plusieurs sorties contre eux. En 1538 l'évêque rendit à Strasbourg les deniers d'engagement, et acquit en même temps le château que la ville avait élevé, et d'autres domaines qu'elle s'était procurés durant l'impignoration. Le sénat de Strasbourg y avait introduit le nouveau culte, que l'évêque fit cesser. Les fortifications de Benfeld furent alors augmentées sous l'évêque Erasme, et continuées sous Jean IV. L'on y employa les matériaux de Niedermunster. Les travaux furent encore poussés plus loin par les évêques Charles de Lorraine et Léopold d'Autriche. Cette fortification donna de l'ombrage à la ville de Strasbourg, qui crut devoir en proposer la démolition, lors des négociations qui se traitaient à Surbourg, en 1595, pour faire cesser la guerre qui avait éclaté entre Georges de Brandenbourg, nommé à l'évêché par le parti protestant, et l'évêque catholique Charles

de Lorraine. En 1632, cette place fut assiégée par les Suédois, qui l'emportèrent au bout de six semaines ; ils la restituèrent à l'évêque le 9 juillet 1650, après en avoir rasé les fortifications, conformément au traité de Munster. Durant l'occupation des Suédois, la religion luthérienne y avait reparu ; elle s'en éloigna avec eux. La ville est régie par un prévôt et des bourguemestres.

Les Strasbourgeois détruisirent, en 1465, le château de *Husen*, qui existait près de Benfeld, sur les bords de l'Ill, et firent prisonnier le propriétaire Adam Ryff, de Strasbourg, qui spoliait les marchands naviguant sur l'Ill.

Dans le voisinage, et sur l'autre bord de l'Ill, se trouve le village d'*El*. Il est vraisemblable que la rivière d'Ill lui a imprimé ce nom. C'est l'ancien *Helvetus* des Romains, que la table théodosienne place entre Argentouaria et Argentoratus, et qui est véritablement à sept lieues au-dessous de Horbourg, ou de l'ancienne Argentouaria, à trois lieues

de Sélestadt et à six lieues de Strasbourg. La multitude de monumens, de monnaies, de vases, de statues, de pierres sculptées, trouvés dans cet endroit ne permet pas de chercher ailleurs l'emplacement de cette cité romaine, que l'irruption des Vandales, des Alémans et d'Attila a renversée, dans le 5e siècle, à l'instar d'Argentoratus et d'Argentouaria, et de tant d'autres établissemens romains. Beaucoup de débris de cette ancienne construction se voient encore aujourd'hui dans les murs du couvent de Récollets, auparavant de Guillemites, qui existe dans ce village. La tradition veut que saint Materne, disciple de l'apôtre saint Pierre, y soit mort et ressuscité.

Dambach, près de Sélestadt, a pris la forme de ville vers l'année 1340; ce qui paraît être arrivé par suite de la destruction de deux villages voisins, nommés *Altenveiler* et *Oberkirch*, qui ont péri dans les événemens de guerre au 13e siècle, et dont les habitans ont augmenté la population de

Dambach. Les églises paroissiales de ces villages avaient continué à subsister; l'évêque Jean assigna les revenus de l'une, à une maison de chanoines réguliers qu'il avait institutée à Dachstein en 1356, et, après la suppression de ce couvent, l'évêque Rupert fit donation, en 1450, des mêmes revenus à l'hôpital de Strasbourg; l'abbaye de Sainte-Odile, à qui l'autre église était soumise, vendit ses biens au même hôpital en 1490. Dambach fut assiégée en 1444, pendant trois jours, par les Armagnacs; le dauphin, qui les commandait, fut blessé au genou d'un coup de flèche; les habitans ne pouvant soutenir plus long-temps les efforts des assaillans, leur livrèrent la ville; et, pour la préserver d'incendie, l'évêque fit présent au dauphin d'une paire de chevaux. En 1642, le duc de Lorraine assiégea infructueusement, pendant quatre jours, les Suédois, qui s'étaient retranchés dans cette ville. Des religieux guillemites, établis à Dambach, l'abandonnèrent dans le 17^e^ siècle pour se retirer à Fribourg, craignant

que leur maison ne fut détruite, d'après un plan de fortification que les Français avaient conçu.

La ville actuelle de *Rheinau*, assise sur le bord du Rhin, a remplacé l'ancienne, détruite et submergée par les eaux du fleuve. Un chapitre primitivement établi à Honau, et que le Rhin avait déjà chassé de là, fut transféré à Rhinau en 1290, où, au bout d'un siècle, il courut le même danger; ce qui détermina, en 1398, sa translation à Strasbourg, dans l'église de Saint Pierre-le-Vieux. L'ancienne ville de Rhinau, dès-lors entamée par la violence des eaux, finit par succomber complètement. Le Rhin étant fort bas au mois de décembre 1749, l'on vit apparaître, du milieu de son cours, le sommet d'un vaste édifice, dans le bas duquel l'on apercevait, à travers l'eau, une grande porte et une fenêtre au-dessus. En 1444, Rhinau fut sommée par les Armagnacs de se rendre, mais sauvée par les troupes de Strasbourg, qui sont accourues à son secours. En 1610, l'électeur pa-

latin, le marquis de Brandenbourg et le duc de Wurtemberg, ayant mené une nombreuse armée en Alsace, brûlèrent cette ville, après avoir ravagé plusieurs autres possessions de l'évêque. Le fort de Rhinau fut rasé en même temps que les fortifications de Benfeld, en conséquence du §. 81 du traité de Munster. Il y a près de cette ville un passage du Rhin, pour lequel l'évêque percevait, dans le 14e siècle, 50 livres. Beatus Rhenanus est né à Rhinau en 1485; il a pris le nom de Rhenanus en témoignage de son origine; son père s'appelait Antoine Bild, et sa mère Barbe Kegel; il fut élevé à Sélestadt, où il a passé une grande partie de sa vie, et mourut à Strasbourg, en 1547.

Epfich, grand village. L'évêché y a un château et une colonge; l'évêque Guillaume engagea ce village, en 1430, à Jean d'Altorff, son vogt de Bernstein, pour 1377 florins du Rhin, engagement qui a passé dans la même année à Wernher de Ramstein, Ulric Bock et Jean d'Uttenheim, et, trois années après, à Bernard

Bœckel, qui en a recédé moitié à l'évêque; l'autre moitié fut rachetée de Guillaume Bœckel, en 1467, par Léonard Bapst, pour en gratifier l'évêché, auquel pacte succéda ensuite Nicolas Otton Friderich.

Viennent ensuite les villages de *Eichhofen*, *Kolveiler*, *Saint-Pierre*, *Leimersheim*, *Northausen*, communément *Nartz*, *Kertzfelden*.

Stotzenheim avait un château qui, n'étant défendu par personne, fut occupé par les Armagnacs, en 1444. Rodolphe, comte palatin du Rhin, et Cunon aîné, *franc-homme* de Bergheim, ont vendu les droits qu'ils avaient dans ce village à l'évêque Jean, en 1314. La moindre partie de Stotzheim appartient aux nobles d'Andlau à titre de fief, jadis impérial, aujourd'hui royal. Le petit château vieux et nouveau, qui s'y trouve, appelé *Grünstein*, fut inféodé par les seigneurs de Ribeaupierre, d'abord aux Eckversheim, ensuite aux Dettlingen; Meilach de Dettlingen le céda, du consentement du seigneur direct, en 1688, à

Claude le laboureur, président du conseil souverain d'Alsace, par les héritiers duquel le fief parvint aux Schwengsfeld. L'évêque Érasme accorda aux habitans de Stotzheim un marché hebdomadaire en 1563.

Le village de *Bliensveiler* est commun entre l'évêché, la ville de Strasbourg et la famille d'Andlau, dont la part relève du roi.

Itersveiler est de même commun par moitié entre l'évêque et les d'Andlau, comme vassaux, ci-devant de l'empire, et aujourd'hui du roi.

Nothalten, village purement épiscopal.

Hüttenheim. Au 10ᵉ siècle, les empereurs Otton II et Otton III relatent la cour de Hüttenheim, ainsi que Colmar, parmi les propriétés de l'abbaye de Payerné. Le château de Hüttenheim, avec le patronage de l'église inférieure, fut possédé en fief, sous l'évêque Jean II, par Burcard de Hittenheim, écuyer. Après la mort de celui-ci, sa part fut conférée au même titre, et sous réserve d'ouverture, par l'évêque Berthold II, au chevalier Hugues Zorn.

Sermersheim. Il ne paraît guère douteux que cet endroit ne soit le même que *Sarameresheim*, qualifié de cour royale dans un diplôme de l'empereur Otton 1er de 968. Il devint un fief de l'empire dans les mains des nobles de Bergheim, qui, du consentement de l'empereur Charles IV, le vendirent, avec la forêt dite *Rische*, située entre Sermersheim et Stotzheim, à l'église de Strasbourg, en 1350. L'évêque Jean 1er acheta de même, au commencement du 14e siècle, la cour qu'y possédait l'abbaye de Selz.

Kogenheim, village sur l'Ill; il y avait un petit château et un péage épiscopal, qui fut transféré à Benfeld, en 1625. L'abbaye d'Ebersheim y a possédé une cour de colonge. Les Waldner de Freundstein sont patrons de l'église.

Ebersheimmunster, autrefois petite ville, maintenant village, qu'il ne faut pas confondre avec un autre village d'Ebersheim, situé à une demi-lieue, lequel appartient au grand chapitre de Strasbourg. Le nom du premier pro-

vient de l'abbaye qui y existe. Un livre des priviléges de cette abbaye jusqu'en 1234 lui assigne la propriété du lieu où elle est placée, et de toutes ses appartenances. Cependant le domaine direct et utile du village appartient depuis plusieurs siècles à l'évêché. En 1395, l'évêque l'avait vendu, ainsi que l'advocatie du monastère, à Hamann de Mülnheim, contrat qui fut bientôt suivi de difficultés, et résilié. En 1423 l'évêque en engagea les trois quarts à Viric de Hohenbourg, Adam Ulric et Nicolas Bœckel. Six années après, l'abbé d'Ebersmunster racheta de ceux-ci, avec la permission de l'évêque, la moitié du village, et le possédait encore au 16e siècle. La part qui ne fut point dégagée passa encore en d'autres mains. Le landvogt Philippe, électeur palatin, à l'advocatie duquel l'abbaye s'était soumise, la mit en possession de tout le village en 1535; mais l'évêque s'étant plaint, et ayant produit ses titres et ses preuves, il récupéra facilement ce domaine.

Sand. Sur la demande de l'évêque Guil-

laume, l'empereur Maximilien 1er accorda à ce village, en 1516, la perception d'un péage sur un pont sur l'Ill.

Les autres villages de ce bailliage sont *Matzenheim, Schœfersheim, Herbolzheim,* vulgairement *Herbsen, Rosfelden, Friesenheim, Vittisheim,* ou *Vitzen; Bindern,* où les émolumens de juridiction étaient partagés entre l'évêque et l'abbaye d'Ebersmunster; *Hilzheim,* ou *Hilzen,* où l'on suppose, sans preuve, que le château *Ertburg* fut bâti par Jules-César.

Dans le 14e siècle, ce bailliage renfermait encore deux villages d'outre-Rhin, *Cappel,* que le changement de lit du fleuve a détaché de l'Alsace, et *Nonnenveiler*, que l'évêque Jean 1er a acheté de Berthold de Vindeck pour 113 marcs d'argent.

Bailliage de Marckolsheim.

Ce bailliage, situé entre l'Ill et le Rhin, est en partie dans la Haute, et en partie dans la Basse-Alsace.

Marckolsheim est au milieu; il s'écrivait *Marcolvesheim* au 11[e] siècle. L'évêque Conrad l'a acheté, pour 400 marcs d'argent, en 1294, de Rodolphe, comte de Habsbourg, fils de Godefroy. L'évêque Berthold II y construisit un château dans le milieu du 14[e] siècle; et, dans le même temps, Marckolsheim reçut des murailles, et fut recensé, dès 1343, parmi les villes de l'évêché. Les Armagnacs s'en emparèrent en 1444.

Les villages de ce bailliage, dans la Haute-Alsace, sont *Ursheim*, anciennement nommé *Ursenheim* et *Uresheim; Baltzenheim*, anciennement *Baldolvesheim; Artzenheim*, où le couvent d'Ebersmunster possédait une cour colongère avec une terre salique; *Elsenheim*, où coule la petite rivière de Zembs.

Au-dessous de Marckolsheim, et dans la Basse-Alsace, le bailliage renferme *Hessenheim*, *Richtolsheim*, ou *Richelsen*, et *Schvabsheim*, où l'abbaye d'Ebersmunster devint propriétaire d'une colonge, par le don

8*

que lui en fit un certain Lauzon, gentilhomme souabe, qui y demeurait.

Les landgraves de la Basse-Alsace avaient tenu la plupart de ces villages en engagement, de l'évêché, et les avaient sous-engagés à d'autres. Le landgrave Ulric a réfuté ces engagemens en 1325, et l'évêque est rentré dans la possession en restituant les sommes.

Bailliage de la Wantzenau.

Le nom de *Wantzenau* vient, par corruption, de *Wendlinsau*, parce que cette île du Rhin était dédiée à saint Wendelin; trois villages s'y sont formés, la population y ayant été attirée par un monastère de Bénédictins, savoir : *Honau*, *Wantzenau* et *Abersheim*. Honau, le plus ancien, et où étaient le couvent et l'église-mère, périt le premier, par les eaux du Rhin; les religieux, convertis en chanoines, furent alors transférés à Rhinau, et plus tard à Strasbourg, comme nous l'avons dit ci-devant, à l'article de *Rhinau*. Les

habitans du premier Honau se sont dispersés sur les deux rives du Rhin. Un second Honau, qui s'était formé, fut encore miné par les eaux, ainsi que l'église. Les habitans en reconstruisirent un troisième sur la rive droite, lequel existe encore. Depuis lors les villages de Wantzenau et Obersheim, restés sur la gauche, se sont joints. Le nouveau Honau continue à dépendre de la Wantzenau, quant au spirituel et quant au civil. Les dîmes sont dévolues au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, par la transmigration du chapitre de Honau dans cette église. Le duc Adelbert fut le fondateur de ce monastère de Honau. L'on trouve, dans le nom d'Abersheim, la corruption d'*Adelbertsheim*.

Reichstett, que d'autres appellent *Reinstett*, ainsi que *Killstett*, *Bettenhofen* et *Gambsheim*, que l'évêque Guillaume II avait engagés en l'année 1398, furent successivement rédimés par le grand chapitre, en 1435 et en 1468.

Le grand chapitre racheta, dans la même

année, *Sufelveyersheim*, que le même évêque avait engagé au comte Fréderic Zoller, chanoine de la cathédrale.

Veyersheim à la haute tour, *zum hohen Thurn*, beau village de trois cents habitans; à force d'inféodations et d'impignorations, se trouve aujourd'hui appartenir, par indivis, à l'évêque et aux comtes de Linange.

En 1535, l'évêque rentra en possession des villages que le grand chapitre avait rachetés, en lui remboursant les sommes payées.

Bailliages d'outre-Rhin.

Les terres de l'évêché de Strasbourg sur la rive droite du Rhin sont réparties en deux bailliages, celui d'Oberkirch et celui d'Ettenheim.

Le *Bailliage d'Oberkirch* consiste en six prévôtés:

1° *Oberkirch*. Cette ville, avec quelques manoirs, avait été donnée par l'empereur Rodolphe 1er en fief aux comtes de Fürstenberg, lesquels l'ont vendue, en 1303, avec le châ-

teau voisin de *Fürsteneck*, à l'église de Strasbourg.

2° *Oppenau*, plus anciennement *Noppenau*, petite ville située dans une vallée qui porte le même nom, et qu'ont fait connaître les eaux minérales de *Griesbach* et *Petersthal*.

3° *Renchen*, bourg considérable, autrefois nommé *Reinicheim*, à cause de la rivière *Rench*, qui sort de la vallée d'Oppenau.

4° *Cappel*, situé au-dessous du château badois de Bodeck.

5° *Sasbach*, et *Sasbachvalden*, villages. C'est sur une colline près de Sasbach qu'un coup de canon a tranché les jours de Turenne, en 1675.

6° *Ulm* et *Valdulm*.

Ce bailliage d'Oberkirch est parmi les propriétés les plus modernes de l'église de Strasbourg, la majeure partie n'en ayant été achetée qu'au commencement du 14ᵉ siècle. A l'occasion de l'arrangement conclu à Haguenau, sous la médiation du duc de Wurtemberg, en 1604, entre le cardinal Charles de Lorraine

et Georges de Brandenbourg, nommés à l'évêché, le premier par la partie catholique du chapitre, et l'autre par la partie protestante, il fut accordé que le bailliage d'Oberkirch serait pendant trente années remis au duc de Wurtemberg, à condition d'éteindre pour 30,000 florins du Rhin de dettes contractées par Georges de Brandenbourg, et de lui payer, en outre, une pension annuelle de 9000 florins, et qu'au bout de trente ans Charles de Lorraine, ou ses successeurs à l'évêché, pourront rentrer en possession du bailliage en payant 300,000 florins; ce qui fut exécuté par l'évêque de Fürstenberg en 1664.

Le *bailliage d'Ettenheim* comprend la marche d'Ettenheim, très-ancien patrimoine de l'église épiscopale de Strasbourg.

Les endroits qui en dépendent sont la petite ville d'*Ettenheim*, le village de *Ringsheim*, que l'évêque Berthold II a acheté d'une famille qui portait ce nom; *Gravenhausen*, *Cappel*, au Rhin, vis-à-vis de Rhinau, et *Ettenheimveiler*. L'évêque de Strasbourg exerce aussi

depuis toute ancienneté les droits de supériorité territoriale dans les villages de l'abbaye d'*Ettenheimmunster*.

L'évêque Guillaume II avait engagé les deux bailliages d'Ettenheim et d'Oberkirch à la ville de Strasbourg, en 1414. L'évêque Guillaume III les a dégagés en 1533.

TERRES DU GRAND CHAPITRE DE STRASBOURG.

Le torrent de la Scher coupe la vallée *Albertine*, *Albrechtsthal*, en deux : la partie septentrionale est le val, ou la seigneurie de Villé, et la partie méridionale est depuis longtemps dénommée, en langage patois, le *Comte-Ban*, dont le chef-lieu est le château de *Franckenburg*. On l'a appelé le Comte-Ban, parce que le château, avec les villages en dépendant, ont appartenu aux comtes de Wœrth, qui sont devenus landgraves de la Basse-Alsace, et desquels cette seigneurie a passé à l'évêque, et en dernier lieu au grand cha-

pitre. Non loin de ce château est un bois qui porte encore le nom de Grafenhœltzlin. Tout ce district a continué à former un ban commun, dans lequel sont nés successivement des villages, sans que le ban ait essuyé de division. Le château de Franckenburg est à l'entrée de la vallée, sur une montagne qui sépare le val de Villé du val de Liépure. Il a péri par le feu le 2 avril 1582.

Les villages dépendant du château et du Comte-Ban sont *Breitenau, Grube*, en patois *Fouchy; Gerüte*, en patois *Neufbois; Hirtzelbach, Dieffenbach, Neukirch*, où se rendait la justice pour tout le ban dans le 14e siècle; *Saint-Moritz;* c'est le seul situé au-delà de la rivière de la Scher. Un autre village, dit *Ueberscher*, qu'Agnès, comtesse de Habsbourg, a vendu, en 1321, au landgrave Ulric, s'est perdu.

Il faut joindre à cette seigneurie de Franckenburg le bourg de *Chatenois*, en allemand *Kestenholz*. Durant la guerre entre les impériaux et l'évêque de Strasbourg, en 1298,

ce village fut brûlé par les Sélestadiens, parce que les habitans avaient détourné la rivière qui coule de la vallée sur Sélestadt. Les gens de Chatenois ayant appelé à leur secours les Français, prirent la revanche en brûlant le village impérial voisin, nommé *Kœnigisheim*, c'est-à-dire *Kintzheim*. Au 13e siècle, l'évêque avait à Chatenois une cour colongère et un château ou palais, où il tenait trois assises judiciaires, et, en 1306, il établit à Chatenois sa fabrication de monnaie. Il y avait autrefois un péage appartenant aux landgraves de la Basse-Alsace, que l'empereur Charles-Quint donna, en même temps que la seigneurie de Barr, à Nicolas Ziegler, son vice-chancelier, et à ses héritiers; le chapitre de Strasbourg acheta de Ziegler le quart de ce péage, en 1526, pour 1400 florins du Rhin.

En 1444, lorsque l'Alsace fut parcourue par les Armagnacs, on leur ouvrit le château de Chatenois, sous la promesse de n'y faire aucun mal. Il placèrent une garnison de mille

hommes de cavalerie dans Chatenois, sous le commandement de Montgomeri; et en partant ils y mirent le feu. L'empereur Maximilien 1er accorda à Chatenois, en 1495, la tenue d'un marché par semaine.

Ebersheim, dépendant de la même seigneurie, est situé à une demi-lieue de l'abbaye d'Ebersmunster, et est plus ancien que ce monastère, auquel il a donné le nom.

Erstein, grand village, autrefois fortifié et réputé ville; il existait sous les rois francs, qui y avaient une demeure royale. Son nom s'écrivait alors tantôt *Herinstein*, tantôt *Erenstein*. Louis-le-Débonnaire a disposé des domaines qu'il y avait au profit de son fils Lothaire; celui-ci les a constitués en douaire à sa femme Hirmingarde, laquelle y a fondé un couvent de religieuses, dont l'on voit encore les ruines. Cet endroit est sur l'Ill, entre Strasbourg et Ebersmunster. Les empereurs Otton 1er et Otton II ont habité le palais d'Erstein, ainsi que le prouvent plusieurs de leurs lettres, qui en sont datées des années

953, 965, 976, et 979. Fréderic 1er a daté d'Erstein une charte qu'il a accordée à Berthe, abbesse du couvent d'Erstein, en 1153. Les Strasbourgeois détruisirent, dans le 14^{e} siècle, les murs d'Erstein, en même temps qu'il renversèrent le fort de *Schwanau*, situé à une lieue de là, vers le Rhin, et, par cette destruction, Erstein perdit la forme et l'apparence de ville. Les nobles de Bergheim, qui tenaient en fief l'office de prévôt d'Erstein, le résignèrent entre les mains du grand chapitre en 1517. L'évêque conserva le droit de confirmer les prévôts que nommerait le chapitre.

Krafft, village du territoire d'Erstein, est placé sur un canal de dérivation des eaux de l'Ill dans le Rhin, canal que l'évêque Fréderic a fait creuser ou agrandir en 1392, pendant qu'il était en guerre avec Strasbourg, pour intercepter les eaux de l'Ill.

Eschau est une île au-dessus de Strasbourg, formée par l'Ill et le Rhin, dans laquelle l'évêque Remi a fondé un monastère durant le 8^{e} siècle, et l'a doté de toute l'île,

avec les édifices, droits, terres, et forêts qui lui appartenaient. Au bout de deux siècles, les biens de ce couvent ont été abandonnés à l'évêque, et par lui au grand chapitre. Le village d'Eschau relève en fief de la maison de Lichtenberg, et est possédé par les nobles de Rathsamhausen.

Berse, vulgairement *Bersch,* petite ville au-dessus de Rosheim, qui doit son nom, à ce que l'on suppose, à Beresvinde, mère de sainte Odile, comme elle doit ses fossés et ses murs à Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg au 14e siècle. Le comte de Sarverden, irrité contre le prévôt du grand chapitre, s'empara par surprise de cette ville, qu'il pilla et qu'il livra ensuite aux flammes en 1399; après plusieurs impignorations, elle fut acquise par le chapitre, en 1466.

Le petit village de *Saint-Nabor,* aux pieds de la montagne de Sainte-Odile, a pris son nom des reliques de saint Nabor, apportées de Rome au 8e siècle, par l'évêque Chrodegang, de Metz, qui apporta aussi le corps

de saint Gorgon, à qui est dédiée une chapelle, entre Saint-Nabor et l'abbaye de Sainte-Odile.

Geispoltzheim, grand village ; il y avait jadis un château, qu'il a fallu démolir vers le milieu du 18e siècle, pour cause de caducité. L'évêque Ratold conféra au chapitre, en 877, une cour sise à Geispoltzheim, qui avait été donnée à l'évêché par le roi Dagobert ; les nobles de Beger tenaient le château en fief; ils en firent oblation à l'évêché, lequel en a investi, en 1542, les Joham de Mundolsheim. L'évêque Guillaume vendit à la même famille Beger, sous clause de réméré, le village, en 1395, et l'évêque mit dans ses droits, pour exercer le rachat, le chapitre, qui y possédait déjà une cour ; ce rachat eut lieu en 1404. Geispoltzheim s'est anciennement agrandi par la destruction de deux villages voisins, *Sunthausen* et *Hattisheim* le premier situé vers Osvald, et l'autre vers Lipsheim ; il reste de Hattisheim les ruines d'une tour.

Lampertheim ; la moitié de ce village a

été achetée, par le chapitre, de Jean Hofvart; *franc-homme* de Kirchheim, en 1495, et l'autre moitié, de l'évêque, en 1566.

FIEFS RELEVANT DE L'ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG.

Achenheim et *Schaftolsheim*, vulgairement *Schæfelsheim*, villages dans la proximité de Strasbourg, sont tenus par les barons de Wangen, comme vassaux de l'évêché.

La noble famille d'Andlau relève, à titre de fief, de l'évêché, pour son château de *Hoh-Andlau*, dont Henri d'Andlau, surnommé *Stolzmann*, a fait oblation à l'église de Strasbourg en 1344. Ce château, qui domine l'abbaye et la petite ville d'Andlau, leur est postérieur en origine. La vallée, qui renferme la ville et l'abbaye, est entre celle de Villé et de Clingen, et se nommait anciennement *Éléon*. Il y a dans la ville un autre château, qui est fief d'empire, dont les nobles d'Andlau sont pareillement investis depuis l'année 1274.

Les Suédois se sont emparés du château de la montagne en mai 1633. L'on verra plus tard, à l'article des *Fiefs de l'abbaye d'Andlau*, comment les nobles d'Andlau relèvent d'elle pour la ville.

Ils possèdent de même, comme fief oblat de l'évêché, et dans la même vallée, le château de *Spesberg*, ou *Spesburg*, qui appartenait auparavant, allodialement, aux nobles de Dicka, dont il était la résidence. Les d'Andlau y ont succédé en 1383.

Ils sont en outre vassaux de l'évêché pour le château et le village de *Valff*. Le patronage de l'église de Valff appartenant à l'abbesse d'Andlau, celle-ci, à la fin de 16e siècle, en a banni le protestantisme, qui avait été embrassé par les habitans.

Au commencement du 14e siècle, l'évêché investit en outre la famille d'Andlau d'une partie de *Düttelnheim*, le surplus de ce village étant indivis entre les Landsperg et les Reich.

Les deux petits villages de *Helmans-*

gereuth, en français *Saint-Blaise*, et de *Bliensbach*, situés entre le val de Villé et celui de la Roche, furent offerts en fief à l'évêché par les Rathsamhausen *zum Stein*, en 1508, après lesquels ils échurent, au commencement du 18e siècle, aux comtes de Fugger, et par ceux-ci, en sous-fief, aux d'Andlau.

La moitié des villages de *Berstett* et *Olvisheim* a été conférée féodalement, par l'évêché, aux nobles de Berstett; l'autre moitié appartient allodialement aux mêmes Berstett et aux Dettlingen.

Le village de *Bettveiler* fut inféodé aux Lutzelburg, en 1432; *Bischoffsheim*, ou *Bischen am Saum*, aux Bœckel de Bœcklinsau; *Bolsenheim*, aux Ocahan, qui succédèrent aux Bapst en 1715; *Buesveiler*, ou *Busenveiler*, pour moitié fief épiscopal, et pour moitié palatin, aux Geyling, qui acquirent, au commencement du 18e siècle, à prix d'argent, les parts, dont ils n'étaient pas personnellement investis, des Bœckel et des Erthal.

Düppichhheim, village sur la Bruche, à trois lieues de Strasbourg, fut donné par le cardinal Armand de Rohan, après l'extinction de la branche des Landsperg, qui le possédait, en 1715, aux Flachslanden, à qui appartient aussi allodialement *Mackenheim*, près Marckolsheim, pour en avoir acheté moitié de l'évêque, et l'autre moitié des Herbsheim.

Les Landsperg comptent au nombre de leurs plus anciens fiefs, *Niderehnheim*, ou *Nidernai*, et une part dans *Düttelnheim*; ils y ont réuni plus tard *Meistersheim* et *Flechsburg*. Niderehnheim ayant un fort et des murailles, fut long-temps compté comme ville; le droit de ban, *dominium bannale*, se partagea, en 1258, entre le monastère de Hohenbourg, et les nobles de Landsperg et d'Oberkirch. Nidernai fut brûlé par les Strasbourgeois en 1444, pour en déloger les Armagnacs.

Ensheim, village à deux lieues de Strasbourg, connu par la bataille qu'y livra Turenne en 1674, est possédé par la famille Zorn.

Le château de *Geispoltzheim*, est en possession des Joham de Mundolsheim, ainsi qu'il a déjà été dit précédemment à l'article de Geispoltzheim.

Le château de *Girbaden*, qui était une forteresse importante de la vallée de Schirmeck, après avoir été long-temps un sujet de contentions entre l'église de Strasbourg et l'empereur Fréderic II, et ses prédécesseurs, fut acheté, avec les villages de *Mahlkirch*, *Mülbach* et *Laubenheim*, par l'évêque Berthold Ier. Après des destinées diverses, ce château, avec les villages en dépendant, ainsi qu'*Artolsheim*, près Marckolsheim, et *Hœnheim*, près Strasbourg, étaient parvenus dans les mains des Rathsamhausen, *à la Pierre*, comme vassaux de l'évêché. Leur descendance masculine s'étant éteinte dans le 17e siècle, Jules-Louis de Chamlay, maréchal-général-de-logis des armées du roi, reçut d'abord l'investiture royale de ces fiefs, et plus tard celle de l'évêque, en 1696. Le sieur de Chamlay étant décédé sans héritiers, l'é-

vêque cardinal de Rohan retint Girbaden et ses dépendances, ainsi qu'Artolsheim, pour sa propre famille, et disposa de Hœnheim au profit des Klinglin; mais, dès 1735, le préteur de Strasbourg Klinglin permuta ce village avec la ville de Strasbourg, contre Illkirch et Grafenstaden, qui subirent alors le lien féodal envers l'évêché*.

Le village et le château d'*Ichtersheim* furent conférés, en 1625, par l'évêque archiduc Léopold, à Ascan Albertini, qui avait bien mérité de la maison d'Autriche, et qui résigna en revanche la quatrième part qu'il possédait de Hirtigheim; il bâtit un nouveau château en place de l'ancien à Ichtersheim; il prit et laissa à sa descendance le nom d'Ichtersheim.

Mulhausen, village près d'Ingveiler, relève pour partie de l'évêché, et pour l'autre partie des seigneurs de Lichtenberg. Les Rothenburg avaient réuni les deux investitures.

---

* Cet échange fut plus tard annullé, comme lésionaire pour la ville.

Après leur extinction, en 1749, le fief épiscopal fut donné aux Gail, et celui des Lichtenberg, qui était féminin, passa dans la noble famille des Volz.

Obenheim était divisé par tiers entre les Bock, les Bœcklin et les Sickingen, à cette différence que la part des Bœcklin était allodiale.

Le château de *Ramstein* et le village de *Bœrenthal*, situés au-dessous de Reichshofen et d'Oberbronn, ont été conférés, dans le 15ᵉ siècle, pour moitié aux nobles de Botzheim; l'autre moitié appartient à la seigneurie de Lichtenberg. Les Strasbourgeois ont détruit le château en 1335. Michel Botzheim a cédé sa part à Philippe de Ramstein en 1513.

Osthofen, fief féminin qui, après la mort de Jean-George de Seebach, a passé d'abord aux Landsperg, et qui a été adjugé ensuite par jugement aux Zugmantel, en 1692.

Les Wurmser sont les vassaux de l'évêché pour le village de *Vendenheim*, et les Reinach pour le château de *Verd* et le village d'*Uten-*

heim, y ayant succédé aux nobles de Seebach environ au milieu du 17ᵉ siècle.

La suzeraineté des évêques de Strasbourg n'est pas restreinte aux lieux que l'on vient d'énumérer dans ce chapitre; elle s'étend sur un grand nombre d'autres domaines et seigneuries, dont plusieurs sont beaucoup plus importans, mais qu'il est inutile de rappeler ici, puisque la mention s'en trouve aux articles qui les concernent, soit dans la Haute, soit dans la Basse-Alsace. Il en est d'autres hors de l'Alsace, tels une partie de la seigneurie de *Lichtenberg*, *Haslach*, *Steinbach*, *Bollenbach* et *Velsch-Bollenbach*, au-delà du Rhin, dont sont investis les princes de Fürstenberg; de même *Niderschœffheim*, tenu par la famille Bettendorf; *Ruest*, comme fief oblat, par les Bœcklin; *Orschveyer*, par les Brandstein; *Schleuss*, par les Berghaupt; *Meisenheim*, par les Wurmser, et *Altorf*, par les Gail et les Reich.

TERRES DE L'ÉVÊCHÉ DE SPIRE, EN ALSACE.

Les terres de l'évêque de Spire, en Alsace, consistent en cinq bailliages, dont trois appartiennent à l'évêché même, et deux à la prévôté du chapitre de Wissembourg, laquelle prévôté a été à perpétuité unie à l'évêché par le pape Paul III, en l'année 1545. Les bailliages qui appartiennent à l'évêque, comme évêque, sont ceux de Lauterbourg, de Madenbourg et de Dhan; et ceux qui lui appartiennent comme prévôt du chapitre de Wissembourg, sont Altenstadt et Saint-Remi.

Bailliage de Lauterbourg.

Ce Bailliage, qui est situé entre le Rhin, la Selz, la Queich et Wissembourg, se compose de trois villes et de dix-sept villages. La Lauter, qui le traverse, le divise en bailliage supérieur et inférieur.

La ville de *Lauterbourg*, chef-lieu du

bailliage, située au confluent de la Lauter et du Rhin, est merveilleusement placée pour la défense de l'Alsace. Elle est vraisemblablement au lieu même de l'ancien fort que les Romains nommaient *Tribuni*. C'est à Lauterbourg que se terminent les fameuses lignes de Wissembourg, qui ont une étendue de trois lieues. En allant de Lauterbourg au village de Mothern, l'on a sur sa droite l'ancien lit du Rhin, vers lequel ce fleuve fait toujours effort. La ville et le château de Lauterbourg furent donnés à l'église de Spire par Guillaume, roi de Germanie, après que Marckedon, comte de Lauterbourg, qui avait pris part à la révolte du roi Henri contre l'empereur Fréderic II, son père, eut péri sur le champ de bataille, en 1234. L'empereur Rodolphe assiégea Lauterbourg en 1286, et s'en empara au bout de quelques semaines. Cette ville fut parfois la résidence temporaire des évêques. Dans la guerre du 17e siècle, les Français démantelèrent la place ; elle reçut plus tard de nouveaux remparts. Les Autri-

chiens ayant fait invasion en Alsace, l'occupèrent en 1744.

La seconde ville de ce bailliage, c'est *Jockgrim*, sur une hauteur, non loin du Rhin, qu'un diplôme de l'empereur Charles IV, de 1376, prouve avoir dès-lors été au nombre des possessions de l'évêque de Spire.

Rheinzabern est la troisième. Quoique cet endroit, souvent dévasté par la guerre et par le feu, soit aujourd'hui ouvert, son antiquité est attestée par l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne.

Les villages de ce bailliage, situés entre les rivières de la Selz et de la Lauter, sont *Mothern*, que le Rhin a séparé de celui d'*Illingen*, qui est maintenant sur la rive droite; *Neeveiler*, qui est sous la même paroisse que le précédent; *Scheibenhart*, *Niderlauterbach*, *Salmbach*, *Siegen* et *Keidenburg*, qui ont leur paroisse commune à Siegen; *Aschbach*, *Stundveiler* et *Oberrœdern*, appelés conjointement *Obergericht*, ayant leur église à Stundveiler, un seul curé et un seul prévôt

Entre la Lauter et la Queich, sont les villages de *Büchelberg*, qui n'a pris naissance qu'au commencement du 18e siècle, dans la forêt du Bienvald, et qui a son propre curé; *Scheid*, *Hatzenbühl* et *Heyna*, qui est son annexe de cure; *Rülsheim*, *Herxheim* et *Herxheimveyer*, dépendant de l'église de Herxheim.

La description de la grande forêt du *Bienvald* se trouve à la tête du second tome, avec les autres forêts considérables de l'Alsace.

Bailliage de Madenbourg.

Le château de *Madenburg*, ou *Magdenburg*, situé entre Landau et Anveiler, sur une haute montagne des Vosges, en-deçà de la Queich, a donné son nom à ce bailliage. Le duc Ulric de Wurtemberg l'acquit, en 1525, des nobles de Heidegg, qui le possédaient comme vassaux de l'abbaye de Clingenmunster, et le vendit, cinq années après, à l'évêque de Spire. Les Français s'en emparèrent en même temps que de Landau, en

1634. Il fut rendu à l'évêché par le traité de Westphalie, et détruit en 1680 par ordre du général de Montclar, commandant de la province.

Cinq petits villages en dépendent : *Artzheim*, qui est le plus grand ; *Eschbach*, qui est aux pieds du château ; *Ranschbach*, *Valdhambach* et *Waldrorbach*.

Bailliage de Dhan.

Il comprend trois châteaux de ce nom, *Aldhan*, *Neudhan* et *Græffendhan*, situés non loin des sources de la Lauter, dans les Vosges. Les deux premiers appartiennent à l'église de Spire, et le troisième est un fief palatin entre les mains des barons de Waldenbourg, dits Schenckherren.

Sept petits villages composent d'ailleurs ce bailliage, savoir : *Dhan*, au-dessous des châteaux ; *Hauenstein*, *Fischbach*, qui est le plus grand ; *Bruchveiller*, *Erfveiler*, *Schindhart*, *Hinterveidenthal*, dans lequel dernier il compète quelques droits au duc des

Deux-Ponts. L'évêché de Spire n'a cependant que les trois quarts de ce bailliage; le quatrième quart appartient aux Waldenbourg, possesseurs de l'un des châteaux de Dhan.

Bailliage d'Altenstadt.

C'est le premier des deux que l'évêque de Spire possède en sa qualité de prévôt du chapitre de Wissembourg.

Altenstadt n'est aujourd'hui qu'un village, que les Français ont entouré d'un rempart dans le 18ᵉ siècle, parce qu'il est enclavé dans les lignes de la Lauter; son nom, qui signifie *vieille ville*, joint à la circonstance qu'un grand nombre d'antiquités romaines ont été trouvées sur son territoire, fait conjecturer qu'Altenstadt occupe la situation de l'ancienne *Concordia* des Romains.

Trois autres villages appartiennent à ce bailliage; *Schveighofen* qui dépend, au civil et au spirituel, d'Altenstadt; *Langenschleithal* et *Oberseebach;* ces deux derniers endroits ont éprouvé de fréquentes mutations reli-

gieuses. Le luthéranisme y a été pratiqué de 1589 jusqu'en 1679; il fut aboli par la réunion du bailliage de Germersheim à la France en 1680; rétabli en 1681, encore abrogé quatre années après, ramené en 1708, et derechef détruit l'année suivante.

Le chapitre de Wissembourg possède les dîmes et le patronage ecclésiastique dans les quatre lieux ci-dessus. Quatre autres villages, situés dans la vallée de Schlettenbach, dépendent encore de ce bailliage: ce sont *Schlettenbach*, *Bobenthal*, *Bœhrenbach* et *Fünstenheim*, qui n'ont ensemble qu'un seul prévôt.

Bailliage de Saint-Remi.

Il tient son nom du château de *Saint-Remi*, vulgairement *Sant-Rimen*, situé à une demi-lieue de Wissembourg vers le levant; il était un des quatre forts destinés à défendre l'ancienne abbaye de Wissembourg; ce qui en reste est rattaché aux lignes de Lauterbourg, et sous les ordres du commandant de Wissembourg.

Les villages de *Steinfeld, Kleinsteinfeld*, et *Kapsveyer*, qui ne forment qu'une paroisse et n'ont qu'un prévôt, appartiennent à ce bailliage.

Outre le château de Saint-Remi, l'abbaye en avait trois autres à peu de distance; l'un au couchant, dit de *Saint-Germain*, l'autre de *Saint-Paul*, au nord, et le troisième, dit de *Saint-Pantaleon*, ou *Vierthurn*, vers le midi. A ces châteaux se sont successivement joints des villages nommés *Schveigen, Vyler, Sant-Germen, Videlbrun* et *Vierthurm*; il n'en reste plus que Schveigen et Vyler, qui sont aujourd'hui dans la dépendance de la ville de Wissembourg.

Le pape Paul III avait, en 1546, uni à la prévôté du chapitre de Wissembourg, le prieuré de Sainte-Valbourg de la forêt de Haguenau, et dont dépendaient les villages de *Valpurg* et *Dürrenbach*, et la cense de *Laubach*. Cette union fut annullée par arrêt du conseil souverain d'Alsace de 1684; et, par lettres-patentes de décembre 1687, le roi au-

Digitized by Google

torisa l'évêque de Strasbourg d'appliquer à son séminaire les revenus de ce monastère.

FIEFS RELEVANT DE LA PRÉVOTÉ DU CHAPITRE DE WISSEMBOURG.

Le château d'*Arnsperg* est appelé le petit, pour le différencier d'un autre plus grand, situé dans la seigneurie de Lichtenberg. Après l'avoir conféré à la famille Ochsenstein; l'abbaye de Wissembourg y fut réintégrée par l'empereur Charles IV, et elle en a investi les nobles d'Adelsheim; il en existe des investitures des années 1483 et 1551.

Le petit château d'*Altorff* fut baillé à Cunon d'Altorff en 1468.

Le château de *Barbelstein*, situé dans les Vosges, au-delà de la Lauter, et qui est le chef-lieu d'une seigneurie particulière, est possédé par les nobles de Waldenbourg.

La maison de Veldenz a été investie par l'abbé de Wissembourg en 1534, du château de *Scharffenberg*, dont la situation est ignorée.

Les marquis de Baden tiennent, au même titre, la ville de *Cuppenheim*, les villages d'*Oberdorff*, *Elchesheim*, *Mœrsch*, *Au*, *Sellingen* ou *Seldingen*, et les châteaux de *Renchingen* et *Obermœnsheim*, dont le dernier est possédé en sous-fief par les nobles de Rippurg, de même que le duc de Wurtemberg détient le château de *Freudenstein*, avec les villages de *Untermœnsheim* et *Rossvage*, quoique compris dans les investitures de la maison de Baden.

Les comtes de Linange sont les vassaux de la prévôté pour la ville de *Grundstadt* et les villages d'*Assenheim*, *Sausenheim*, *Obercheim*, *Kirchheim*, *Schveigen*, *Veissheim* et *Hergesheim*; les Horneck de Hornberg, pour le château et le village de *Hochhausen*, sur le Necker, et les Hoheneck, pour les villages d'*Oberesslingen* et *Danstatt*; ces villages sont au-delà de la Queich.

D'autres fiefs relevant de l'ancienne abbaye princière, ou de la prévôté, seront mentionnés à leur place.

Digitized by Google

TERRES PALATINES ALSACIENNES.

Elles se divisent en *palatines électorales* et *palatines des Deux-Ponts*, les premières appartenant à l'électeur palatin, et les secondes à la maison des Deux-Ponts, entre lesquelles branches se sont partagées les possessions des anciens comtes palatins.

La plupart des terres des comtes palatins étaient autrefois, ou immédiates, leur ayant été données par les empereurs, à titre d'engagemens et de fiefs, ou ecclésiastiques; quelques-unes, médiates, leur sont advenues par vente, inféodation et succession, ou par la voie des armes, au point que leurs richesses dans la Basse-Alsace pouvaient presque être comparées à celles de la maison d'Autriche dans la Haute. Entre les engagemens qu'ils tenaient de l'empire, se rencontrent Germersheim, Gutenberg, Neucastel, Veglenburg, Trifels, Anveiler, Billigheim, Selz, avec leurs districts, comme aussi l'office de

la landvogtey de Haguenau et la seigneurie de Barr. A ces engagemens se sont réunis les fiefs impériaux de l'advocatie de Hagenbach et de la seigneurie de la Roche, contiguë à celle de Barr; ils acquirent en divers temps Bergzabern, avec le comté des Deux-Ponts, le bailliage de Bischviller, Birlenbach et autres. Dans le 15e siècle, ils reçurent en fief de l'abbaye de Wissembourg, le château de Clébourg, de Clingenmunster, celui de Landeck; et de l'église de Strasbourg, une partie du comté de Lutzelstein. Cette prospérité éprouva toutefois de grands revers au commencement du 16e siècle: l'électeur palatin Philippe, ayant encouru la disgrâce de l'empereur Maximilien Ier, il perdit la landvogtey, les fiefs de Wissembourg, la seigneurie de Barr, la ville de Sainte-Croix, Clébourg et Landeck, pertes qui furent bientôt en partie réparées, soit au profit de la maison électorale, soit au profit de la branche des Deux-Ponts, comme on le verra par le détail qui va suivre.

TERRES PALATINES ÉLECTORALES.

Ce que l'électeur palatin possède en-deçà de la Queich, avec quelques domaines au-delà, forme un grand corps de seigneurie sous la dénomination de bailliage de Germersheim, lequel s'est sous-divisé en dix moindres parties, savoir: 1° Germersheim, 2° Hert, 3° Hagenbach, 4° Selz, 5° Billigheim, 6° Clingenmunster, 7° Landeck, 8° Birckenhert et Mechtersheim, 9° vallée de Sibeldingen, et 10° vallée d'Utersthal.

Bailliage de Germersheim.

La ville de *Germersheim*, avec un château dont il reste des ruines, est située sur la gauche de la Queich, au confluent de cette rivière avec le Rhin, à la place où l'on conjecture qu'a existé le village *Julius* des Romains. La ville, moins ancienne que le château, a été construite par l'empereur Rodolphe en 1276, et il lui a accordé les mêmes priviléges

qu'à Spire, comme s'il avait eu le pressentiment qu'il dût y terminer ses jours. Louis de Bavière l'a impignorée aux comtes palatins du Rhin en 1330. L'électeur Fréderic II a fait construire près de la ville un nouveau château, qui fut appelé *Friderichs-Bühel.* L'électeur Fréderic III a supprimé, en 1560, un chapitre de femmes qui y existait. Les Français ont rétabli à Germersheim et dans presque tout le bailliage, la religion catholique, en 1685.

Dix villages sont compris dans ce bailliage, dont quatre au-delà de la Queich, qui sont *Veingarthen*, *Bobingen*, *Kleinfischlingen* et *Zeisheim*, communément *Zeiskam;* cinq en-deçà de la Queich, savoir: *Sondernheim*, *Hert*, ou *Hœrdt*, *Belheim*, *Knittelsheim* et *Ottersheim.* Un dixième village, *Dettenheim*, est au-delà du Rhin.

Prévôté de Hert.

Elle est ainsi nommée à cause d'une prévôté monastique qui existait avant la réforme

au village de Hert, lequel a été enclavé dans le bailliage de Germersheim, de manière que cette prévôté ne consiste plus que dans les villages de *Leimersheim*, *Kuart* et *Neupfortz*.

Advocatie ou Vogtey de Hagenbach.

Le château et le village de *Hagenbach*, à qui Rodolphe Ier a concédé les droits de ville en 1281, ont été conférés comme fief impérial, par l'empereur Charles IV, à l'électeur palatin Rupert, en 1361. Les villages de *Bergen*, *Pfortz* et *Forlach*, ont toujours dépendu de cette prévôté; le dernier de ces villages a été enlevé par le Rhin. Les villages de *Vœrdt* ou *Verth*, de *Neuburg* et de *Neuburgveiler*, en font aussi partie. Neuburgveiler est de l'autre côté du Rhin.

Prévôté de Selz.

Selz, *Saletio*, était une ville importante sous la période romaine. L'impératrice Ade-

laïde, veuve d'Otton-le-Grand, y fonda en 987 une abbaye de Bénédictins, qu'elle dota d'un vaste territoire ayant deux lieues de long et une lieue de largeur, s'étendant sur les deux rives du Rhin, et comprenant principalement la ville de Selz et son finage, la juridiction et les dîmes. Ce domaine, qualifié dans les actes publics de *propre d'Adelaïde*, est un don que lui avait fait l'empereur, son mari. L'abbaye s'éleva à un haut degré d'illustration; l'abbé reçut le titre de prince, et les terres qui lui étaient soumises furent qualifiées de principauté, dans un diplôme de l'empereur Henri VII de l'année 1309. L'abbaye ressortissait directement à la cour de Rome. L'emplacement du monastère primitif a depuis long-temps disparu dans les eaux du Rhin. En 1481, l'abbaye fut convertie en collégiale par le pape Sixte IV. En 1575, l'électeur palatin Fréderic III y érigea une école de cavalerie pour soixante jeunes gentilshommes; mais, comme l'électeur Louis, successeur de Fréderic, trouva dans cette école de la résis-

tance à embrasser le luthéranisme, qu'il avait introduit dans ses états, il la supprima. Après la conquête de l'Alsace, Louis XIV, par lettres-patentes d'août 1692, transféra au collége des Jésuites de Strasbourg les biens et revenus de la prévôté et du chapitre de Selz, à charge de payer une pension viagère à l'abbé Nicolas Dez, alors titulaire de ladite prévôté, comme aussi d'entretenir un curé et un maître d'école à Selz.

L'enclave donnée à l'abbaye par Adelaïde comprenait quatorze endroits ou domaines, neuf en-deçà du Rhin, et cinq sur la rive droite, dont deux ont été détruits par les eaux. Les neuf en-deçà furent, outre la ville de Selz, *Kesselbach*, ou *Kesseldorf*, *Niderrœdern*, *Crepern*, ou *Kreitveiler*, *Eberbach*, ou *Neudorff*, *Oberlauterbach*, *Vinzenbach*, *Münchhausen*, *Schafthausen* et *Neubeinheim*. Les cinq au-delà du Rhin furent *Blittersdorff*, *Ottersdorff*, *Vintersdorff*, *Thumhausen* et *Muffenheim*. Dans tous ces lieux l'abbaye jouissait des dîmes,

des bois et d'autres biens, mais non partout de la juridiction.

La ville est assise sur le confluent de la rivière de Selzbach et du Rhin; elle a été successivement sous l'advocatie des marquis de Baden, des landvœgt d'Alsace et des comtes palatins. Echappée des mains des marquis de Baden, elle fut créée ville impériale sous l'empereur Charles IV, et comprise pendant un temps parmi les villes impériales de la préfecture de Haguenau; mais, en 1408, l'empereur Robert l'a donnée en engagement à son fils Louis, électeur palatin, et elle a resté depuis lors au pouvoir de la maison palatine. Les Français l'ont occupée en mars 1674, ont renversé ses murs et son château, et l'ont presque entièrement brûlée; ce qui arriva aussi dans le même temps à Germersheim. La plus grande portion de cette principauté de Selz a passé dans le bailliage de Germersheim; celui de Selz ne comprend plus que Selz, avec les deux villages de Münchhausen et de Kesselbach, ou Kesseldorff.

Bailliage de Billigheim.

Billigheim prit la forme de ville sous l'électeur Fréderic II, qui lui donna des fossés et des remparts.

Le village de *Steinveiler* réunit à son ban celui d'un autre village voisin nommé *Arckenveiler*, lequel s'est perdu.

Rohrbach, *Impfingen*, *Erlenbach* et *Clingen*; dans le voisinage de ce dernier village a existé un monastère primitivement appelé *Blidenveld*, puis *Clingenmunster*.

Ce bailliage passa dans la maison palatine par engagement de l'empereur Charles IV, en 1361.

Prévôté de Clingenmunster.

L'abbaye de *Clingenmunster* remplaça le monastère antérieurement connu sous le nom de Blidenveld; elle contracta son dernier nom du village voisin de Clingen; elle a été dotée par Dagobert II, en même temps que l'abbaye de Wissembourg. Parmi les domaines

qu'elle a reçus, se trouvaient *Beggelingen*, *Hibodesheim* et *Selehoven*, desquels la situation est aujourd'hui incertaine. Elle possédait les villages de *Modenbach*, *Plessveiler*, *Blanckenborn*, *Oberhofen* et *Knœringen*. Elle fut convertie en collégiale en 1491, et tous ses biens et domaines advinrent à l'électeur en 1560; tous ces villages ayant été réunis à la France en 1680, le culte catholique y fut peu après rétabli.

Seigneurie de Landeck.

Landeck est un château près de Madenburg, entre Bergzabern et Landau; les villages que renferme cette seigneurie sont *Clingenmünster*, ainsi nommé à cause du monastère à l'entour duquel il s'est formé, et où existe encore l'ancienne église collégiale, outre l'église paroissiale, qui est commune aux deux religions; *Gleissenzell*, *Gleisborbach*, *Gœcklingen*, *Mornheim*, *Volmersheim*, *Appenhofen*, *Insheim*, *Offenbach*,

Bornheim, *Oberhochstatt*, *Leugfeld*, *Heuchelnheim*, et *Schvœchenheim*.

Administration de Birckenhert.

Les quatre villages de *Birckenhert*, *Reichsdorf* et *Bellenborn*, en-deçà de la Queich, et *Mechtersheim* au-delà, sont sous une direction particulière, appelée *Kellerey*.

Vallée de Sibeldingen.

On l'appelle aussi bailliage de *Godramstein*; il est composé de quatre endroits, qui tous, à l'exception du troisième, sont au-delà de la Queich; ce sont *Grodramstein*, *Sibeldingen*, *Burckveiler* et *Gleissveiler*.

Vallée d'Utersthal.

Cette vallée d'*Uterstal*, ou d'*Eussersthal*, voisine du duché des Deux-Ponts et des sources de la Queich, était autrefois soumise à une abbaye du même nom, des possessions de laquelle l'électeur s'est emparé en 1560. Trois villages et neuf hameaux com-

posent cette seigneurie; les trois villages sont *Eussersthal*, *Grevenhausen*, où la religion est mixte, sans église, et *Merlenheim*, où a existé un prieuré soumis à l'abbaye. Les hameaux sont *Geilveiler*, *Rodenbach*, *Breidvis*, *Hilspach*, *Laubersthal*, *Espach*, *Stockvies*, *Bergvies* et *Laubervald*. De tous ces lieux Merlenheim est le seul situé en-deçà de la Queich.

Tout ce grand bailliage de Germersheim fut incorporé à la France par arrêt de la chambre des réunions de l'année 1680, à la suite duquel la religion catholique fut rétablie seule dans tous les lieux où le luthéranisme avait été admis seul; ce qui arriva à Germersheim, Selz, Hagenbach, Neuburg, dans les villages environnans et ailleurs. Mais ce bailliage fut restitué à la maison palatine en vertu de l'article 8 de la paix de Risvyck, sous la promesse faite par l'électeur d'une rente viagère de 100,000 livres à la duchesse d'Orléans.

TERRES PALATINES DES DEUX-PONTS.

Les terres palatines de la branche des Deux-Ponts, en Alsace, outre la seigneurie de Ribeaupierre, dans la Haute-Alsace, et le comté de Lutzelstein, dont il sera question plus bas, constituent trois bailliages, dont on va s'occuper, à savoir, le bailliage de Bergzabern, celui de Gutenberg et celui de Bischveiler.

Le bailliage de Bergzabern, qui est le plus grand, se sousdivise en cinq autres, Neucastel, Barbelroth, Ciébourg, Veglenburg et Anveiler.

Bailliage de Bergzabern.

Bergzabern, qui est le chef-lieu de tous, repose aux pieds des Vosges, sur un sol fertile, à quatre lieues de Wissembourg et six lieues de Landau ; il tire son origine des Romains. Rodolphe 1er lui a conféré les droits de ville en 1286, à la demande d'Eberhard et Valram, comtes des Deux-Ponts. La majeure

partie des habitans suit la religion réformée; ils ont eu leur église commune avec les catholiques à dater de 1686, année dans laquelle la ville a été brûlée. Les luthériens, qui célébraient auparavant leur culte au château, se sont construit un temple à part dans les commencemens du 18e siècle. Il y a aussi des juifs. La ville a un prévôt et sept échevins. Le château sert de résidence aux duchesses douairières. Il a été plusieurs fois ruiné dans les précédentes guerres. Le duc Gustave-Samuel l'a réparé, et le duc actuel l'a augmenté.

Bailliage de Neucastel.

Neucastel est à compter parmi les plus anciens châteaux de montagnes; voisin de ceux de Landeck, de Madenburg et de Trifels, à deux lieues de Bergzabern, il fut renversé sous la domination française, en 1680.

Leinsveiler, ou *Lentzwihr*, *Ilbesheim*, *Franckveiler* et *Albersveiler*. La moitié de ce dernier village appartient à la seigneurie de Lœvenstein, et dépend du bailliage de

Scharffeneck. Il est assis sur la rive gauche de la Queich, ainsi que le hameau de *Queich-Hambach.*

Bailliage de Barbelroth.

Ce bailliage consiste dans les villages de *Barbelroth*, *Druschveiler*, *Kappellen*, *Oberhausen*, *Dierbach*, *Hergersveiler*, *Vinden* et *Mühlhofen.* Il y a dans ce bailliage des hommes propres mêlés à des hommes libres, dont une partie sont sujets de l'électeur palatin.

Bailliage de Clébourg.

Ce bailliage, confronté par les rivières de Selzbach et de la Lauter, est distingué en deux parties, qui tirent leurs noms des deux châteaux de Clébourg et Catharinenbourg.

Le château de *Clébourg* est assis dans un sol profond. L'empereur Maximilien 1[er] en dépouilla l'électeur palatin Philippe, et le conféra, avec les villages en dépendant, à Alexandre, duc des Deux-Ponts.

Ces villages sont *Rott*, *Steinselz*, dans lesquels l'évêque de Spire nomme le prévôt; *Oberhofen* (ces trois endroits sont un fief du chapitre de Wissembourg); *Ingolsheim*, *Hunsbach* et *Hofen*.

Jean-Casimir, frère de Jean II, duc des Deux-Ponts, commença à construire le château de *Catharinenbourg* en 1620; il l'appela ainsi du nom de sa femme Catherine, sœur du grand Gustave, roi de Suède. Charles-Gustave, leur fils, monté sur le trône de Suède par l'abdication de la reine Christine, le donna à son frère Adolphe-Jean, dont le fils Gustave-Samuel le réunit, en 1718, au duché des Deux-Ponts.

Les ducs des Deux-Ponts acquirent successivement, dans le courant du 17e siècle, les villages de *Birlenbach*, *Kefenach*, et une petite part de *Bremelbach*.

Bailliage de Vegelnburg.

Le château de *Vegelnburg*, situé sur une montagne près de Fleckenstein, forme, avec

quatre villages, tous en-deçà de la Queich, ce bailliage. Les villages qui en dépendent sont *Schœnau*, où l'on établit des forges dans le 16[e] siècle; *Hirtzthal*, *Notveiler* et *Rumbach*. Le château a été détruit par les Français en 1680, en même temps que celui de Fleckenstein, et d'autres dans le voisinage.

Bailliage d'Anveiler.

Aux pieds du château de Trifels se trouve la ville d'*Anveiler* et une vallée emplantée de vignes et d'arbres fruitiers. Cette ville, d'une forme carrée, est traversée par la Queich; elle a trois cents habitans, des murs et des fossés. Elle doit à l'empereur Fréderic II son origine et des priviléges importans; il lui a accordé, en 1219, pendant qu'elle était encore village, les mêmes lois qu'à la ville de Spire, franchise de péages, droit d'asile, droit de monnaie, etc. Le diplôme de cette concession est en forme authentique dans ses archives. Le même diplôme lui donne pour confins de son ban, vers l'orient, Sibiltingen; vers le midi,

Menchveiler; vers le nord, Vinckenfels; vers le couchant, *Drusufele*, ce que plusieurs interprètent par Druschveiler. Après l'extinction des ducs de Souabe et d'Alsace, Anveiler devint ville purement impériale; ce qui n'a pas empêché qu'elle ne fût transmise par engagement aux comtes palatins, avec le château de Trifels, en 1330.

Dans la dépendance de ce bailliage, ne se trouve de villages que celui de *Sarensthal*, au-delà de la Queich, et une partie de *Hinterveidenthal*.

Trifels, qui domine Anveiler, est un triple château, très-fort par la nature et par l'art, assis sur un triple rocher, d'où lui est venu son nom. Ces trois châteaux sont aperçus de deux vallées. La principale tour est très-élevée, construite en pierres carrées, et presque entièrement conservée. Il reste un puits profond et les ruines d'une chapelle; il y a par-dessus le puits une tour particulière, pour le mettre en sûreté. Le constructeur de ce château est ignoré. L'empereur Henri v, sentant

sa mort approcher, a fait déposer, en l'année 1135, dans ce château, sa couronne et les autres attributs de la royauté, pour y être conservés jusqu'à l'élection de son successeur. Le même empereur y avait auparavant détenu captif, pendant trois ans, l'archevêque de Mayence Adelbert, pour cause de sédition; et, ce qu'il y a de plus digne d'être cité, c'est que c'est dans ce fort que l'empereur Henri VI a fait enfermer le roi d'Angleterre Richard-Cœur-de-Lion, à son retour de la Terre-Sainte. L'archiduc Léopold l'avait fait prisonnier près de Vienne, et vendu à l'empereur pour 60,000 marcs. C'est aussi dans ce château que Henri VI a déposé les trésors qu'il avait retirés de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. L'empereur Louis de Bavière l'a fait passer en 1330 dans les mains des comtes palatins, par voie d'engagement, et il y a resté depuis.

Bailliage de Gutenberg.

Le château de *Gutenberg*, ou *Gutenburg*, est placé sur une montagne très-élevée entre

Wissembourg et Bergzabern. Il est advenu à la maison palatine au même titre et dans le même temps que Trifels, et a donné le nom à une seigneurie particulière, de laquelle dépendent les dix villages suivans :

Minfeld, principal endroit de la seigneurie, ayant un château enceint de tours, de murailles et de fossés; *Freckenfeld*, *Langencandel*, ainsi appelé parce qu'il a une demi-lieue de longueur; *Minderschlag* et *Hefel*, *Ober* et *Niderotterbach*, *Volmersveiler*, *Rechtenbach* et *Dœrrenbach*.

Bailliage de Bischveiler.

Ce bailliage ne se compose que de Bischviller et de Hanhofen.

Bischviller, autrefois *Bischofsveiler*, est un bourg très-florissant, sur la Moder, entre Drusenheim et Haguenau, ayant vingt-quatre rues et quatre cent quatre-vingts feux, divisé en cinq quartiers, nommés, le premier *Schloss und Kirch-Viertel;* le second, *das teutsche Dorf*, c'est le plus ancien; le troisième, *das*

velsche Dorf; le quatrième, *das Vorstættel;* ces deux derniers ont commencé vers 1620; et le cinquième, *das neue Gass-Viertel,* qui ne date que des premières années du 18e siècle; ce bourg a appartenu pendant plusieurs siècles aux évêques de Strasbourg; ils l'engagèrent d'abord à Walther de Müllenheim, puis, vers 1332, aux nobles d'Ettendorf, en se réservant le droit de patronage, que l'évêque Guillaume vendit au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, et la juridiction; des Ettendorf il passa, en 1406, à Jean Kleincunz, bourgeois de Haguenau, et Reinbold Jungzorn, franc-homme de Strasbourg. La part de Kleincunz était dans les mains des nobles d'Eschenau, et celle de Jungzorn, possédée par les Beger de Blüberg, lorsque l'empereur Maximilien 1er, en guerre avec Philippe, électeur palatin, confisqua les propriétés de celui-ci, en 1504; et comme l'évêque de Strasbourg Albert était le frère de l'électeur, l'empereur s'empara de Bischofsveiler et de son château, et en conféra la moitié des Eschenau, avec le château,

à son secrétaire, Nicolas Ziegler, d'où elle passa incontinent entre les mains de Jean Bock, et dès 1506, par voie de vente, dans celles de Fabien d'Eschenau. Les Beger conservèrent leur part jusqu'en 1537, époque de leur extinction. Le tout se réunit alors sur la tête de Louis d'Eschenau; celui-ci voulant changer de religion, mit le village, ainsi que le château et ses biens allodiaux, par voie de fief oblat, sous la protection de Wolfgang, duc des Deux-Ponts, et ce fief passa ensuite à son neveu, Dietric Schœnberg, commandant de la cavalerie du duché des Deux-Ponts, et à la mort de celui-ci, en 1590, aux Flach de Schwartzenburg, lesquels en furent évincés pour cause de commise, vers l'année 1600, néanmoins, contre paiement que leur fit le duc des Deux-Ponts, neuf années après, sur les pressantes instances de la ville de Strasbourg, d'une somme de 28,000 florins.

En 1618, Bischveiler commença à recevoir un grand accroissement de population, par la transmigration des habitans de Phalsbourg,

qui, peu contens du gouvernement du duc de Lorraine, quoiqu'il leur eût garanti leur religion, vinrent y jouir d'une plus grande liberté de conscience. Cette prospérité fut arrêtée par la guerre qui éclata alors en Allemagne. En 1629 et 1635, Bischveiler fut assailli par les Autrichiens, pillé et complètement brûlé. Il commençait à se ranimer un peu en 1640, lorsque le prince de Birckenfeld Christian Ier le prit en engagement de son allié Fréderic, duc des Deux-Ponts, pour 80,000 florins, et pour une durée de vingt ans; ce terme fut plusieurs fois prorogé, jusqu'à ce qu'enfin les princes de Birckenfeld ayant succédé, en 1733, au duché des Deux-Ponts, Bischveiler s'incorpora définitivement à ce duché.

Le prince de Birckenfeld y demeura pendant un temps, rétablit l'ancien château, et admit de nouveaux habitans professant la religion luthérienne, quoique jusque-là la religion réformée y avait été la seule reçue, comme dans tout le duché des Deux-Ponts. En

1673, le bourg fut entouré d'une double enceinte, pour être à l'abri d'un coup de main. Les Autrichiens s'en étant emparés, ils y ajoutèrent, en 1705, de nouveaux retranchemens, pour y passer avec sécurité leurs quartiers d'hiver; mais, l'année suivante, les Français vinrent renverser tous ces ouvrages.

La religion réformée s'y est établie en 1545, sous la direction de Jacques Hockgard, pasteur ordonné par Calvin lui-même, à Strasbourg, et la religion luthérienne en 1640; ces deux cultes ont le même temple. Sous la domination de la France, l'on affecta, en 1685, l'église de Hanhofen aux habitans catholiques. Le magistrat de Bischveiler se compose, outre le bailli, d'un prévôt et de quatorze échevins. Pour favoriser le commerce, qui y est florissant, il s'y tient annuellement deux foires, chacune de la durée de trois jours, et de plus un marché hebdomadaire. La navigation de la Moder contribue à ses avantages. Les musiciens de la Basse-Alsace y célèbrent tous les ans une réunion sous le nom de *Pfeiffers-*

tag, comme ceux de la Haute à Ribeauvillé, et ceux du Sundgau à Thann.

Le château de Bischwiller est au nord du bourg, et appelé *Tieffenthal*, parce qu'il est dans une profondeur. Sa forme est carrée; il est flanqué de quatre tours et muni d'un double fossé.

Le village de *Hanhofen* est voisin de Bischwiller, et a toujours été soumis aux mêmes maîtres.

COMTÉ DE DAGSBURG, OU DE DABO.

Ce comté, sur les confins de la Lorraine, s'étendant en partie dans le diocèse de Metz, de six lieues de longueur sur deux de large, couvert de forêts, riche en gibier et en poisson, est devenu, sous les comtes de Linange, auxquels il appartient depuis le 13[e] siècle, beaucoup moindre qu'il ne l'avait été sous les comtes de Dagsburg, ses anciens maîtres. Ceux-ci étaient de l'illustre descendance du duc Athic; ils se sont éteints en 1225.

Deux châteaux du nom de *Dagsburg*, ou *Tagesburg*, en français *Dabo*, ont existé jadis dans les Vosges, au milieu de ce comté, et ont péri l'un et l'autre. La montagne sur laquelle le plus ancien était placé, et où se trouve encore une chapelle de pélerinage, s'appelle *Leonsberg*, en commémoration du pape Léon IX, que l'on croit être né dans ce château en l'année 1002, et dont le père était Hugon IV, comte d'Eguisheim, et la mère, Heilvigue, fille du comte Louis de Dagsburg (Voy. tome II, *Comté d'Eguisheim*). L'autre château de Dagsbourg, beaucoup plus grand et plus fort que l'ancien, et qui en était distant de près d'une lieue, a servi d'habitation aux Linange, successeurs des comtes de Dabo, et qui, pour cette raison, ont pris le titre de Linange-Dabo. Les Français, après s'être rendus maîtres de ce second château en 1677, l'ont fait sauter le 23 novembre 1679.

Au-dessous de ce château gît le village de *Dagsburg*, qui contient au-delà de 100 feux. Il est du diocèse de Strasbourg. Le patronage

curial appartient au seigneur. Deux hameaux modernes, *Haube* et *Schœferhof*, sont ses annexes.

Le village de *Hohmert* a obtenu une paroisse particulière en 1748, qui dépend de l'évêché de Metz.

Hartberg, où a été établie une verrerie appelée *Carlshütte*, du nom du comte Regnaut-Charles, et à laquelle l'usage des bois nécessaires a été accordé pour un canon emphythéotique de 200 florins.

Valschied, grand village du diocèse de Metz, dont les habitans l'emportent sur les autres de la contrée en rudesse.

Abresviler, ou *Elbersveiler*, est le plus riche des villages du comté, par les avantages que lui donne, pour le commerce des bois, le voisinage de la rivière de la Sarre. Le petit hameau voisin de *Lettenbach*, appartenant à la prévôté de Saint-Quirin, renferme une verrerie fameuse, qui produit des verres de toute espèce, semblables aux cristaux.

Voyer, en allemand *Veyer*, sur les limites

de la Lorraine, dépend de la paroisse d'Elbersveiler.

Les vallées dites *Engen-Schnee* et *Vœlstingerthal*, qui renferment soixante ménages dispersés, adhèrent à la paroisse d'Obersteigen, où se trouvaient anciennement des religieux, qui ont été transférés en 1303 à Saverne, et plus tard érigés en chapitre.

Hohgefft, situé hors de la vallée, près Wasselonne, est connu par un pélerinage très-fréquenté.

Veyersheim zum Thurm appartient, par indivis, aux comtes de Linange et à l'évêché de Strasbourg.

COMTÉ DE LUTZELSTEIN, OU LA PETITE-PIERRE.

La seigneurie de la Petite-Pierre, située entre les comtés de Salm, de Sarverden et de Bitsch, était anciennement beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Après avoir été possédée par des comtes du nom de Lutzelstein, dont le dernier est mort en 1460, elle passa

aux comtes palatins, puis à la lignée palatine de Veldentz. Léopold-Louis, le dernier de cette ligne, en disposa par testament, en 1694, au profit du roi de Suède Charles XI, qui était possesseur du duché des Deux-Ponts. Cette disposition était au détriment de deux agnats plus proches, savoir, le prince Christian de Birckenfeld et le prince Christian de Sulzbach, qui eurent non-seulement à se débattre contre le testament, mais encore contre l'électeur palatin, qui, comme chef de la maison palatine, dont celle de Veldentz n'avait été qu'une dérivation, prétendit que le comté de Lutzelstein devait lui faire retour. L'on se battit et l'on plaida. Les armes furent favorables à l'électeur, mais non la justice. Le comté fut adjugé, par deux arrêts du conseil d'Alsace des années 1695 et 1699, au prince de Birckenfeld. L'électeur en porta plainte à la diète de l'empire; mais, par l'intervention de la France, le comté fut partagé entre les princes de Birckenfeld et de Sulzbach par transaction de 1734.

Le château de *Lutzelstein*, en français *Petite-Pierre*, est assis sur une roche, dans un défilé des Vosges, conduisant de l'Alsace en Lorraine. Il relevait comme fief oblat de l'évêché de Strasbourg. Le roi y entretient une garnison d'invalides. Près du château est la *petite ville* du même nom. Son église est commune aux catholiques et aux protestans; deux comtes de Lutzelstein et plusieurs princes de Veldentz y sont enterrés. Il se trouve une source minérale dans le voisinage.

Près de Lutzelstein existent les ruines du petit château d'*Imstal*, que l'électeur palatin acquit, par voie d'échange, du chapitre de Neuviller, en l'année 1503. Les limites des dépendances du château ont donné lieu, en 1624, à une composition arbitrale entre les palatins et le chapitre. Il ne reste plus en place qu'une métairie.

Les autres lieux du comté consistent en sept prévôtés, qui se composent:

La première, du village de *Veinberg*, divisé en deux parts par un ruisseau, et dont

l'une appartient aux Linange. Par l'échange du château d'Imstal, l'électeur palatin a conféré au chapitre de Neuviller le patronage de l'église de Veinberg.

La deuxième, de *Lohr*, résidence du prévôt; *Petersbach*, *Frohnmühl*, *Diefenbach*, *Hinsberg*, *Puberg* et *Vingen*, duquel dernier la majeure partie a péri dans les guerres du 17e siècle.

La troisième, de *Hambach*, *Volsburg*, *Busveiler*, ou indifféremment *Veislingen* et *Rostay*, duquel dernier village les nobles de Bernhold possèdent une partie.

La quatrième, de *Bettveiler*, *Durstel*, *Adamsveiler* et *Gungveiler*.

La cinquième, de *Behrlingen*, *Pfalzveyer*, *Veschem*, *Craufthal*, où il y avait jadis un couvent de filles nobles; *Schœnberg* et *Eschberg*.

La sixième, de *Hanckveiler et Vintersberg*.

La septième, de *Zillingen*. Les comtes palatins ont conféré le tiers de ce village en

fief, d'abord aux nobles de Vilsperg, ensuite aux nobles de Landsperg, et ensuite à Jean d'Elvert, XV de la ville de Strasbourg, aux descendans duquel il appartient encore. Le village de *Strude* relève du comté de la Petite-Pierre, comme fief oblat masculin de la famille Mazilier de Fouquerolle, qui y exerce la moyenne et basse justice. Il renferme trente-quatre feux. Dans son ban est le domaine de *Hansmanshoff*, appartenant aux nobles de Steincallenfels.

SEIGNEURIE DE VILER, OU VILLÉ.

La vallée de Viler, ou d'Albert, *Veiler, oder Albrechtsthal,* confine, au midi, à celle de Lièvre; au couchant, à celles de Saint-Diez et de Senones, et au nord, à celle de la Roche; elle a sept lieues de longueur sur quatre de large. Les vallées de Viler et de Lièvre ont, vers l'orient, une entrée commune à Chatenois et Scherviller, défendue par les trois châteaux d'Ortenberg, Ramstein

et Franckenburg; peu après l'entrée elles sont séparées en deux par un dos de montagne, qui place celle de Lièvre au midi, et celle de Viler au nord. Cette dernière ne le cède à aucune en fertilité; elle est riche en sources, en prairies, en forêts, en vignes et en terres susceptibles de toutes les cultures. Les rivières de la Scher et de la Bruche y prennent naissance; la Bruche, sur la montagne du Climont.

Tout ce que renferme la vallée ne dépend pas de la seigneurie; c'est ainsi que nous avons vu ci-devant que le *Comte-Ban* appartient au grand chapitre de Strasbourg, et que nous verrons par la suite que le château et le village de *Danviler* sont un fief lorrain. En revanche la seigneurie contient, hors de la vallée, Scherviller et Diefenthal; la vallée embrasse trente villages, et la seigneurie vingt-deux; la vallée, quatre châteaux maintenant ruinés, dont trois seulement dépendent de la seigneurie.

Le plus ancien est celui d'*Ortenberg*, à une

lieue de Sélestadt; la seigneurie portait primitivement son nom. Un comte Wernher d'Ortenberg a été le fondateur, en l'année 1000, d'une abbaye de Bénédictins sous le nom de *Hugshoven*, ou *Honcourt*, qui était située dans le milieu de la vallée. Cette abbaye, dédiée à saint Michel, était sous la juridiction immédiate du siége de Rome. La maison étant vide, les archiducs d'Autriche la vendirent, du consentement du pape, en 1616, à l'abbaye d'Andlau.

Derrière le château d'Ortenberg est celui de *Ramstein*, dans une vallée étroite et profonde, qui forme une ramification du val de Viller.

Le château de *Bilstein*, distingué en château supérieur et inférieur, est situé sur la cîme d'une montagne, au-dessus du village d'Urbeis; il n'est pas à confondre avec un autre château de Bildstein, de la seigneurie de Riquewihr.

Les vingt-deux villages de la seigneurie composent sept paroisses; on les rencontre dans

cet ordre en allant du levant au couchant :

1° *Scherveiler* et *Dieffenthal*, hors de la vallée, entre Chatenois et Dambach, constituent une paroisse. Scherviller l'emporte sur Dieffenthal par le nombre des habitans, et Dieffenthal par l'abondance et la qualité de ses vins. Les biens que l'abbaye de Honcourt avait à Scherviller lui ont été donnés par Junte, femme d'Adelbert, comte de Habsbourg. Rodolphe de Habsbourg donna, en 1258, à la même abbaye, sa cour de Scherviller et le patronage de l'église. En 1292, Otton d'Ochsenstein construisit, au nom de l'empereur, un château à Scherviller, pour s'opposer à celui d'Ortenberg, que tenait l'évêque de Strasbourg. Scherviller fut brûlé par le duc de Lorraine en 1374.

2° *Petersholz*, en français *Saint-Pierre-aux-Bois*, et *Hovart*.

3° *Veiler* ou *Viler*. Cet endroit, qui est le chef lieu de la seigneurie, et qui lui a donné le nom, ainsi qu'à la vallée, quoique sa population soit inférieure à plusieurs des vil-

lages de la seigneurie, était autrefois pourvu de murs et de fossés; il a été occupé par les Suédois en 1633. Deux maires, *Meyer*, administrent alternativement la communauté. *Erlenbach*, en français *Albe;* c'est le village le plus grand de la vallée; *Trimbach*, *Bassenberg*, *Lach*, en français *la Lay; Mittelscher*, en français *Charpe; Urbeys*, sous le château de Bilstein.

4° *Saint-Martin*, village le plus proche de l'ancienne abbaye de Hugshofen; *Meisengott*, où commence l'usage du patois; le hameau en dépendant d'*Engelspach*, ou *Guirligott; Steige*, dispersé sur le penchant de la montagne, le long, de la chaussée royale.

5° *Breitenbach*, grand village, où l'on extrait de l'ardoise.

6° *Colroy*, *Roschbach*, ou *Reurupt*, où il y a une église soumise au curé de Colroy, et des forges; *Salsey, ou Saltzheim, Stampemont*, ou *Stemberg*.

7° *Sauler*, ou *Seel*, qui est le dernier village de la vallée vers la Lorraine, d'où l'on

aperçoit les vallées de Saint-Diez et de la Roche. Près de Saales sont les verreries de *Hang*, et *Hanf*, sur le territoire d'Alsace; Neubourg, lieu autrefois connu par sa forge de fers, et *Bruche*, situé près de la rivière de ce nom.

Le patronage de ces sept paroisses est divisé entre le seigneur de Villé et l'abbaye d'Andlau, comme ayant succédé au monastère de Honcourt, de manière que la seigneurie nomme aux cures de Saint-Pierre-aux-Bois et Saales, et l'abbaye aux cinq autres; cependant, pas partout seule. Dans l'espace de quatre-vingts ans, c'est-à-dire de 1670 à 1750, la population de la seigneurie a augmenté de 400 feux à 1700. La plupart des habitans sont assujétis, par un reste de l'ancienne servitude, à des rentes annuelles, et à délivrer, en cas de mort, au seigneur, la seconde meilleure bête de chaque succession.

Cette seigneurie a primitivement eu pour possesseurs les comtes d'Ortenberg, qui étaient du sang des Habsbourg; elle passa ensuite

aux Hohenberg, comtes de Souabe, et revint, au 13e siècle, dans les mains des Habsbourg, par le mariage de Rodolphe de Habsbourg avec une sœur du comte Albert de Hohenberg, à laquelle ce dernier donna en dot le château de Hohenberg, avec toute la vallée dite Albrechtsthal. Sous la maison d'Autriche, cette seigneurie fut plusieurs fois impignorée; elle était possédée, en 1551, par un certain Schaubert, assesseur de la régence d'Inspruck, lorsque Ferdinand Ier, roi des Romains, permit à Nicolas, baron de Bollviller, d'en exercer le rachat. Le dernier des Bollviller ne délaissa qu'une fille, Marguerite, mariée à Jean-Ernest de Fugger, lequel obtint de l'archiduc Léopold, en 1628, pour lui et pour son fils aîné, la possession viagère de cette terre. Au décès de Christophe-Rodolphe de Fugger, fils de Jean-Ernest, Louis XIV en disposa au profit d'un sieur Zurlauben, brigadier de ses armées, à titre de fief masculin. Celui-ci étant mort sans descendance masculine, le roi gratifia de ce fief son neveu Beat-

Jacques de Zurlauben, malgré les réclamations des Fugger, qui répétaient sans cesse leurs deniers d'engagement primitif, qui montaient au-delà de 70,000 florins, et qui ne leur ont été remboursés qu'en 1720. Les Fugger vendirent par après aux d'Anthès les biens allodiaux qu'ils avaient dans cette vallée. La seigneurie de Villé fut revêtue par le roi, en 1686, du titre de baronnie, et six années après, de celui de comté. En 1703 le roi déclara le fief féminin; et c'est ainsi qu'il passa, par le mariage d'une Françoise-Honorée-Julie de Zurlauben, dans la famille des marquis de Choiseul-Meuse, toujours transmissible aux femmes à défaut de mâles; ce que le roi confirma par des lettres-patentes de 1712.

DOMAINE DE KŒNIGSBURG.

Cette seigneurie consiste dans le château de *Hoh-Kœnigsburg*, avec une grande étendue de forêts y adjacentes, et dans le village d'*Orschveiler*, situé aux pieds de la montagne.

Une vaste circonférence de murs épais, des tours formidables construites en pierres taillées, des souterrains, et la propre situation du château, le rendaient, pour ainsi dire, inexpugnable. Ses ruines attestent qu'il n'a pas été l'ouvrage d'un seul siècle. Son constructeur est ignoré. Le nom patois d'*Estuphin*, qui lui est donné dans les investitures lorraines, pourrait toutefois, par une sorte de consonnance avec Stauffen, faire présumer qu'il était possédé par les Hohen-Stauffen pendant qu'ils étaient ducs d'Alsace, et qu'il n'a pris le nom de *Kœnigsburg* qu'après que cette famille fut parvenue à la royauté germanique, dans le 11e siècle. Quoi qu'il en puisse être, les landgraves de la Basse-Alsace l'ont plus tard tenu en fief des ducs de Lorraine, et l'ont vendu, avec le landgraviat, à l'évêché de Strasbourg, en 1358; mais le duc de Lorraine, ne voulant point reconnaître cette vente, conféra Kœnigsburg, ainsi que Saint-Hipolite, à Burcard de Winstingen. En 1462, comme ce château servait à infester l'Alsace

de pillages, l'archiduc Sigismond, l'évêque de Strasbourg, le seigneur de Ribeaupierre et la ville de Bâle, réunirent leurs forces pour l'assiéger et le prendre. Il était défendu par trente-trois individus nobles et plébéïens, parmi lesquels se trouvaient un Uttenheim, un Vittenheim et un Adam Riff, fils de l'ammeister de Strasbourg, qui, quatre années après, envoyèrent une lettre de défi à l'archiduc, parce qu'il revendiquait le château pour sa famille.

En 1479, l'empereur Fréderic III en a inféodé les frères Osvald et Guillaume, comtes de Tierstein, en leur imposant la condition de le restaurer. Cette famille s'étant éteinte sous Charles-Quint, Ferdinand Ier engagea le château, ainsi que le village d'Orschviller, pour 13,000 florins du Rhin, à Schweighard Jean et François Conrad de Sickingen, le 29 janvier 1533, moyennant que l'entretien de la garnison du château, les frais d'armement et ce qui tenait aux fortifications seraient fournis par la maison d'Autriche. En 1606, le baron de Bollviller obtint la per-

mission de le racheter des mains des Sickingen, sous l'obligation de l'entretenir en bon et dû état, sauf les cas de dommages extraordinaires, qui seraient à la charge de la maison d'Autriche, laquelle s'est engagée en même temps à fournir annuellement à l'engagiste une somme de 1300 florins pour la dépense de la garnison et de la garde, et 50 florins pour réparation des bâtimens; et 2600 florins furent alors affectés à la réfection du château. Sous les Fugger, successeurs du baron de Bollviller, les Suédois en tentèrent le siége au mois de mai 1633. Après la conquête de la province, le roi le fit rentrer, à titre d'inféodation, au pouvoir des barons de Sickingen*.

SEIGNEURIE DU BAN-DE-LA-ROCHE.

Cette seigneurie, ainsi que la vallée qui la renferme, *Steinthal* en Allemand, et *Ban-*

* Après les Sickingen, cette seigneurie a passé à M. de Boug, premier président du conseil souverain d'Alsace.

de-la-Roche en français, ont pris leur dénomination d'un rocher situé au milieu de la vallée, et sur lequel était assis un château qui lui-même ne portait que le nom de *Stein*, ancienne résidence des seigneurs, ensévelie depuis long-temps sous ses ruines.

La vallée, qui consiste entièrement dans un terrain inégal et rude, a un circuit de près de six lieues; elle confine, vers le nord-ouest, à la rivière de la Bruche; au nord-est, le ruisseau dit *la Rothaine* la sépare du val de Schirmeck; elle touche, vers le midi, à la vallée de Villé, et vers le levant aux territoires de Barr et d'Obernay, par une montagne qui est divisée entre elle et ces deux villes, montagne plus haute que celle de Sainte-Odile, et qu'on peut à peine franchir en cinq heures, au haut de laquelle règne une plaine de deux lieues, dont la partie appartenant au Ban-de-la-Roche s'appelle en allemand *Hochfeld*, et en français *Champ-du-Feu*, produisant un fourrage exquis. Il y a dans le voisinage un étang dont les eaux n'augmentent pas par

la pluie, ni ne diminuent dans les chaleurs.

La seigneurie consiste en huit villages et quelques hameaux, répartis en deux paroisses, séparées par les montagnes. La première, qui est celle de Rothau, se compose de *Rothau*, qui est le chef-lieu, résidence du prévôt et des officiers de la seigneurie; *Neuvillers*, qui est le plus grand village de la seigneurie, renfermant, avec le hameau de *Hautegoutte*, ou *Oberrothau*, environ cinquante feux, et *Vildersbach*, ou *Vittisbach*. La seconde paroisse, qui est celle de Valdersbach, comprend *Solbach*, le plus petit des villages, où l'on compte à peine quinze feux; *Fouday*, en allemand *Urbach*, avec le hameau de *Trouchi*, *Vuldersbach*, vulgairement *Vachtersbay*, où loge le curé; *Bellefosse*, ou *Belfuss*, et *Belmont*, ou *Schœnenberg*, avec le hameau *les Huttes*.

La plus grande partie des habitans est adonnée à la confession d'Augsbourg, que les ducs de Veldentz y ont introduite, vers le commencement du 17^{e} siècle. L'église de

Rothau a une filiale à Neuvillers, et celle de Valdersbach en a deux, à Fouday et à Belmont. Celle de Rothau est commune avec les catholiques; il y a par-ci par-là quelques calvinistes et anabaptistes. La guerre de trente ans a réduit la population à un dixième. Un patois, qui s'éloigne beaucoup du français et de l'allemand, forme le langage des habitans, quoique la plupart soient d'origine allemande ou suisse. La salubrité de l'air et de l'eau l'emporte beaucoup sur la fertilité du sol. Il n'y croît pas de blé en suffisance, et la vigne y manque totalement. Les montagnes fournissent au bétail le fourrage d'été, et les vallées celui de l'hiver. Au milieu de l'indigence, il n'y a point de mendians; tous y mènent une vie très-dure et laborieuse. On a commencé à exploiter des mines de fer à Rothau, en 1733. Valdersbach montre des fouilles plus anciennes.

Cette seigneurie est un ancien fief de l'empire, dont furent investis, pendant plusieurs siècles, les Rathsamhausen, surnommés par

cette raison *zum Stein*, qui le vendirent, du consentement de l'empereur, avec tous leurs allodiaux, au prince Georges-Jean de Veldentz, le 3 juin 1584, pour 47,000 florins. La lignée masculine des Veldentz s'étant éteinte par le décès du prince Léopold-Louis, en 1694, le domaine passa à ses trois filles, malgré l'opposition de leurs agnats, l'électeur palatin et les princes de Birckenfeld et de Soulzbach. Dorothée, la plus jeune de ces filles, qui épousa le duc des Deux-Ponts, finit par le posséder seule; mais étant morte en 1723, le roi le conféra, comme fief vacant, à son intendant d'Alsace, d'Angervilliers, transmissible à sa fille aînée, qui épousa le duc de Ruffach. *

SEIGNEURIE DE BARR.

Cette seigneurie, autrefois domaine libre impérial; confine au nord au territoire d'Ober-

* Le baron de Dietrich, de Strasbourg, l'acquit en 1771.

ehnheim, ou Obernay. Elle renferme: Barr, Mittelbergheim, Heiligenstein, Gertveiler, Gocksveiler et Burgheim.

Barr, nommé *Barru*, *Beara* et *Barra*, dans des documens du 8e siècle, est un bourg considérable, situé à six lieues de Strasbourg, au pied des Vosges, d'où l'on monte au couvent de Sainte-Odile. Un château, des murailles, des fossés, des marchés et des foires renommés, le rendent semblable à une ville. Les Armagnacs s'étant emparés du château en 1444, les Barrois composèrent avec eux, moyennant 500 florins, pour préserver les lieux de la seigneurie d'être brûlés. Ils se rançonnèrent de même, en 1592, envers les troupes lorraines, qui avaient pris les armes en faveur du cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg; ce qui n'a pas empêché qu'elles ne livrassent aux flammes, peu après, le château et soixante-dix maisons. Barr éprouva une pareille calamité, à un plus haut degré encore, en 1678; l'église seule put à peine être sauvée.

Mittelbergheim, grand village sur un coteau de bon vignoble, a pris son nom de *moyen* Bergheim, par sa situation relativement à Oberbergheim, de la seigneurie de Ribeaupierre, et à Scharrachbergheim, de la Basse-Alsace. En 1255, Henri, évêque de Strasbourg, a engagé sa *villa* de Bergheim, avec les droits en dépendant, à Eberhard d'Andelahe. Aussi l'évêque de Strasbourg et les barons d'Andlau ont-ils à Mittelbergheim leurs sujets distincts de ceux de la seigneurie de Barr. Les nobles de Berckheim sortent de la même souche que les d'Andlau, et paraissent avoir changé leur nom primitif de famille, à l'occasion des droits qu'ils possédaient à Mittelbergheim. Un pasteur et un diacre président dans ce lieu au culte protestant.

Heiligenstein. Grosfritsch et Kleinfritsch, patriciens strasbourgeois, portaient le nom de *Heilgenstein*.

Gertveiler. Le grand chapitre de Strasbourg y possède le patronage.

Gocksveiler et *Burgheim*. Selon le di-

plôme de Charles IV, de 1360, il y avait alors deux Burgheim, l'un dit le supérieur et l'autre l'inférieur. L'église-mère de Burgheim est à Gocksveiler.

La religion est mixte dans cette seigneurie. Les catholiques ont le chœur et les luthériens la nef dans toutes ses églises.

A en croire Denis Albrecht, écrivain moderne de l'histoire de Hohenbourg, sainte Odile aurait fait donation de Barr et des autres villages de cette seigneurie à son monastère; les noms de ces endroits figurent, en effet, dans son testament; mais, dans le style du moyen âge, ils peuvent n'avoir désigné que des domaines situés dans ces villages, et non les villages mêmes. La seigneurie de Barr était un domaine impérial sous l'empereur Charles IV. Cet empereur accorda, en 1360, un droit de pâturage au couvent de Truttenhausen, dans tout le district de cette seigneurie; auparavant elle avait été engagée aux nobles d'Ochsenstein. L'empereur Venceslas accorda, sous la réserve du droit de

l'empire, à Fréderic, évêque de Strasbourg, en 1387, d'en opérer le rachat. Des évêques, l'engagement passa aux comtes palatins, l'on ignore en quelle année. Mais l'empereur Maximilien réincaméra cette terre, en 1504 et en 1518; il la donna entière, du consentement des électeurs de l'empire, ainsi que l'office et les droits du prévôt impérial, à Oberehnheim; le péage de Chatenois et le quart du château de Landsperg, au-dessus de Barr, à Nicolas Ziegler de Zieglerberg, Suisse, qui était son secrétaire intime, d'abord à titre d'engagement, puis à titre de fief. Ziegler, devenu vice-chancelier de l'empire, sous Charles-Quint, après en avoir reçu de lui une nouvelle investiture, obtint peu après, en 1521, encore du consentement des électeurs, la propriété même de la seigneurie, sous la condition d'engager, à l'instar des nobles de la Haute-Alsace, ses services à la maison d'Autriche; mais l'empereur le releva de cet assujétissement, par lettres du 20 septembre 1525; ce qui fut confirmé par Maximilien II, le 22 mai 1566.

Les deux fils de Nicolas Ziegler, Maximilien et Fréderic, grevés de dettes, vendirent la seigneurie à la ville de Strasbourg, Maximilien, en 1566, et Fréderic deux années après, avec l'accession de Kranz de Geispolzheim, son épouse, et des parens de celle-ci. Cette vente comprenait en outre leurs biens allodiaux, et chacun des frères toucha de la ville 42,000 florins. Fréderic continua à demeurer au château jusqu'à sa mort, arrivée en 1583. Il délaissa un fils et des filles; le fils fut tué d'un coup d'épée, en 1597, par un Kranz, son parent maternel. Sous la guerre de l'évêché, l'évêque Charles de Lorraine fit don de cette seigneurie à Pierre de Fay-Latour, capitaine de ses troupes; mais celui-ci céda ses droits aux habitans mêmes, le 25 août 1592, pour 1000 écus.

SEIGNEURIE DE WASSELONNE.

Cette seigneurie, long-temps litigieuse entre l'empire et les évêques de Strasbourg, rede-

vint terre libre impériale, par suite d'une transaction passée en l'année 1293, entre l'empereur Adolphe et l'évêque Conrad. En 1442, l'empereur Fréderic IV en a investi Walther de Thann et son frère, auxquels succédèrent les nobles d'Adeltzheim. Ceux-ci vendirent à la ville de Strasbourg, en 1496, pour 7000 florins, le château et le village de Wasselnheim, avec toutes les munitions de guerre, comme aussi *Brechlingen*, et la moitié des villages de *Fridesheim* et *Utelnheim*, vente à laquelle l'empereur Maximilien 1er a donné son consentement, sous la double condition que la ville de Strasbourg préposerait toujours un personnage noble, pour recevoir les investitures des empereurs, et que les Adeltzheim remplaceraient les biens vendus par d'autres, qu'ils achèteraient à concurrence de 2000 florins, et qu'ils offriraient en fief à l'empire. La ville commit le chevalier Fréderic Bock, pour la représenter dans la première investiture, et l'empereur délégua le comte Henri de Hennenberg, écolatre du grand chapitre, pour

recevoir son serment. Les nobles de Lutzelburg, qui avaient un droit d'habitation dans le château de Wasselonne, ont de même vendu ce droit avec d'autres biens à la ville de Strasbourg, en 1506. Dans les guerres de l'évêché, les troupes lorraines s'emparèrent de ce château, en 1592. Les Français s'en rendirent maîtres en 1674, et y placèrent une garnison de 140 hommes, qui en furent expulsés le 23 octobre de la même année, par les troupes brandebourgeoises.

Dans le 16e siècle, Edmond Grindal, primat d'Angleterre, qui avait quitté son pays à cause des troubles religieux, se retira à Wasselonne, où il s'instruisit de la langue allemande, au point qu'il y prêcha publiquement dans cette langue.

Outre Wasselonne, ou *Wasselnheim*, qui est un bourg, la seigneurie renferme le petit village de *Brechlingen*, voisin de Wasselonne, et où il existe une papéterie; plus, *Fridesheim* et *Utelnheim*, qui appartiennent pour moitié à l'évêque de Strasbourg ; cepen-

dant ni la ville ni l'évêque ne jouissent d'Utelnheim. Ce village ayant été presque entièrement détruit dans les guerres du 17^e siècle, l'évêque en a conféré sa part à Jean-Jacques Schillinger, en 1693, et peu après, la ville la sienne à Luc Veinemmer, ammeister de Strasbourg, en emphithéose séculaire.

Il faut encore joindre au bailliage de Wasselonne les villages de *Zehenacker* et *Flexberg*, ou *Flexburg*. La ville de Strasbourg acquit le premier de Bernard Mœnchenheimer des Deux-Ponts, en 1503, pour 432 florins, et la moitié du second de Nicolas Jœrger, bourgeois de Strasbourg, par suite d'un prêt de 1000 florins, qu'elle lui fit en 1504. L'autre moitié de Flexberg appartient aux Landsperg, comme vassaux de l'évêché.

SEIGNEURIE DE MARLENHEIM.

Marlenheim, à quatre lieues de Strasbourg, vers les Vosges, dont le nom s'écrivait anciennement *Marilegium*, *Marelogia*, *Mar-*

ley, Marle, a joui d'une grande célébrité dans les siècles reculés, par le palais qu'y ont possédé les rois mérovingiens, et qui était à compter parmi les plus anciens de tout l'empire des Francs, et spécialement du royaume d'Austrasie. Outre ce grand et bel édifice, qui a fréquemment servi de résidence à nos rois, aux 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ siècles, il existait à Marlenheim un gynécée royal, c'est-à-dire, un lieu clos, dans lequel vivaient des femmes, travaillant pour le compte du roi en lin et en laine, confectionnant les ornemens royaux et les habillemens des gens de cour, etc. (Voy. tome 1ᵉʳ, page 81, *Colmar.*) Septimine, nourrice des enfans du roi, convaincue d'avoir conspiré contre Childebert II, pendant qu'il était à Strasbourg, en 589, fut enfermée dans cette maison et condamnée à tourner la meule pour la fabrication des farines journellement nécessaires aux femmes qui habitaient au gynécée.

Il n'existe plus de trace de ces constructions; elles furent remplacées, durant la période

germanique, par un château que bâtit Etienne, duc des Deux-Ponts, et dont il conféra moitié en fief, en 1442, aux seigneurs de Geroldseck et d'Ochsenstein, à charge d'affecter à son entretien une rente en vin qu'ils avaient en commun. Deux années après, les Anglais l'ayant occupé, les Strasbourgeois en firent le siége et le brûlèrent. Ce château eut ainsi une courte existence.

La seigneurie de Marlenheim a passé des mains des empereurs dans celles de plusieurs engagistes successifs. La ville de Strasbourg en a acquis une partie, en l'année 1491, de Marc Kerlinger, son ammeister, qui l'avait acheté, l'année auparavant, d'Eberhard comte de Wurtemberg. Le père de celui-ci la tenait de Hofvarth de Kirchheim, qui l'avait reçue en don de l'évêque de Strasbourg, en 1455. La ville en acheta une seconde partie de Henri et de Georges, comtes des Deux-Ponts, par contrat final de 1508; c'est la seule qui lui resta, l'évêché de Strasbourg étant rentré dans la possession de celle qu'elle avait acquise en

1491. Elle joignit à cette acquisition en 1510, également à prix d'argent, une cour située à Marlenheim, appelée Stadelhof, avec les biens et droits qui avaient appartenu à l'abbaye d'Andlau. La collégiale de Haselach possède la dîme dans le territoire de Marlenheim, comme un don du roi Dagobert II.

Les villages soumis à cette seigneurie sont:

Kirchheim, où il a pareillement existé, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, un palais royal, qui ne le cédait guère en beauté et en étendue à celui de Marlenheim, dont il n'était distant que d'une demi-lieue; celui de Kirchheim est cependant moins ancien. Du vivant de Beatus Rhenanus il en restait encore des murs très-élevés, semblables, dit-il, à des tours.

Odratzheim, petit village sur le territoire de Kirchheim, dont il n'appartient que la haute juridiction à la ville de Strasbourg, comme ayant été une dépendance de la cour du Stadelhof achetée de l'abbaye d'Andlau. Le village appartenait en propre aux Holz-

apfel de Herxheim, qui y ont succédé aux Landsperg et aux Beger. Il est depuis échu aux Falkenheyen.

Northeim. Fréderic Sturm a reçu en fief de l'électeur palatin, en 1459, les dîmes de Northeim. Jean Sturm, ayant été destitué de sa place de recteur de l'académie de Strasbourg en 1581, alla passer le reste de ses jours dans ce village.

Dans le voisinage se trouvait le château de *Cronenburg*, sur une montagne entre Marlenheim et Wasselonne. Il dominait la vallée du *Cronthal*, à laquelle il a communiqué son nom, ainsi qu'à une porte et un faubourg de Strasbourg. Il a été construit par le landvogt Wœlfel, sous l'empereur Fréderic II; mais, à peine élevé, l'évêque Henri de Stahleck le fit attaquer et détruire, en 1246; il n'en reste, pour ainsi dire, plus de vestige.

MARCHE DE MAURMOUTIER.

Le territoire de l'abbaye de Maurmoutier a continué de porter son nom primitif de *marche*, qui, entre diverses significations, a celle de ban, de district. Il était autrefois plus vaste qu'aujourd'hui. La marche actuelle, qu'arrosent les ruisseaux de Mosselbach et Behrenbach, ne renferme plus que l'abbaye et la ville, les châteaux de Geroldseck et huit villages, qui sont *Lochveiler*, *Reutenburg*, *Singrist*, *Sahlenthal*, *Dimbstal*, *Hegenheim*, ou *Hægen*, *Thal*, *Dal*, ou *Dompeter Gotenhausen*.

Le monastère, qui a donné naissance à la petite ville de *Maurmoutier*, lui a aussi imprimé son nom. Avant d'être devenu ville, le village s'appelait *Leobardi villa*, du nom de Léobard, premier instituteur du couvent, ensuite *Maurivilla*, du nom de saint Maur, l'un de ses abbés, dont il a embrassé la règle. La ville a reçu des murs dans le milieu du 12ᵉ siècle.

Les deux châteaux de *Geroldseck*, l'un dit le grand, et l'autre le petit, sont sur la sommité des montagnes, entre Maurmoutier et Saverne, près du château de Hoh-Barr; ils ont été construits par les seigneurs de Geroldseck, alors protecteurs de l'abbaye, et qui ont fini par usurper une partie de ses domaines.

Outre les huit villages dépendant de cette seigneurie, et que l'on a déjà dénommés, comme restant de l'ancienne enclave, se trouvent encore quelques hameaux, *Schwœbveiler*, près de Thal; *Valdshofen*, ou *Saint-Gall; Hengveiler*, ou *Engviller; Büren; Sindelshofen*, près du couvent détruit de *Sindelsberg*.

Tous les babitans de la marche s'appellent *Marchleuthe*, ou *Martinsleuthe*, parce que l'église de l'abbaye et toutes les autres églises de la marche sont sous l'invocation de saint Martin.

Cette marche, qui est aussi appelée *Aquilejène*, fut donnée à l'abbé Léobard et à son

monastère par le roi Childebert. Cette abbaye, de fondation royale, ayant été consumée par le feu, Louis-le-Débonnaire chargea son frère naturel Drogon, évêque de Metz, de la restaurer, et depuis lors elle a commencé à être soumise à l'église de Metz, et n'a cessé d'en relever à titre de fief. Les Geroldseck, qui, à l'aide de l'advocatie de la marche, s'en étaient emparés et la faisaient appeler seigneurie de Geroldseck, en avaient aussi pris investiture de l'évêché de Metz. Volmar, le dernier des Geroldseck, se voyant mourir sans enfans, convint avec l'évêque, en 1381, que moitié de cette seigneurie ferait retour à l'évêché, et que l'autre moitié serait laissée à sa mère et à ses deux sœurs, dont l'une avait épousé Rodolphe d'Ochsenstein et l'autre Erhard de Wangen. L'évêque investit de sa moitié le comte Henri de Lutzelstein. Toutes ces portions ont successivement essuyé des ventes et impignorations nombreuses, par le résultat final desquelles la maison princière de Furstenberg a réuni dans ses mains la portion

entière des comtes de Lutzelstein, celle des Wangen et en partie celle des Ochsenstein; mais, par une transaction amiable de 1704, l'abbaye rentra en possession de tout ce que les Fürstenberg détenaient de son ancienne dotation.

L'abbaye possède de plus, comme fief messin, les villages d'*Altheim zur Lauben* et *Schnersheim*.

SEIGNEURIE D'OCHSENSTEIN.

Le château d'*Ochsenstein* était situé sur une sommité des Vosges, entre le château de Geroldseck et celui de Dagsbourg. Il était immense et composé de trois parties distinctes; ses ruines sont encore formidables. L'emplacement s'appelle aujourd'hui *Haberacker*.

Ce château a donné son nom à la seigneurie, ainsi qu'à ses possesseurs, qui, outre ce domaine, avaient réuni plusieurs fiefs relevant de l'empire, des évêchés de Strasbourg et de Metz, et de l'abbaye de Clingenmunster.

La très-noble famille d'Ochsenstein s'éteignit en 1485, par la mort de Georges, dernier mâle de ce nom; détenu captif pendant trois années dans le château de Lichtenberg, il céda, en 1454, la plupart de ses terres seigneuriales, allodiales et féodales, aux seigneurs de Lichtenberg, et délaissa en mourant sa succession à Henri, comte de Bitsch, fils de sa sœur Cunégonde, d'où il est arrivé que cet ancien corps de seigneurie s'est divisé, et que la plus notable partie s'en trouve maintenant au pouvoir de la maison de Hanau-Lichtenberg.

SEIGNEURIE DE HUNENBURG.

Elle s'éteignit et disparut comme la précédente, et passa, comme elle, au pouvoir des comtes de Lichtenberg, après avoir appartenu intermédiairement aux nobles de Fleckenstein.

A une demi-lieue derrière le fort de Herrenstein, se voit encore une tour fort haute, reste du château de *Hunenburg*.

Un autre château, du nom de *Vasenstein*, ou *Vasichenstein*, situé dans les Vosges, en arrière de Fleckenstein, a de même appartenu aux nobles de Hunenburg. Il passa, comme celui de Hunenburg, aux Fleckenstein, qui le vendirent, dans le courant du 18e siècle, au comte de Hanau.

SEIGNEURIE DE HERRENSTEIN.

Le château de *Herrenstein* est entre celui de Hoh-Barr, près de Saverne, et celui de la Petite-Pierre, au haut d'un roc escarpé, en face de Strasbourg et du Rhin, et dominant sur la ville de Neuviller. Les Français le détruisirent durant la guerre qui suivit la paix de Nimègue; les plus grandes pierres en ont été employées aux fortifications du château de Lichtenberg.

Le ville de Strasbourg a acheté les trois quarts de cette seigneurie, sur la fin du 14e siècle, du comte de Bitsch, au prix de 1390 florins. Elle en acquit encore un huitième,

en 1422, d'Elisabeth, fille de Cunon de Landschaden, et femme de Schveighard de Sickingen, pour 400 florins d'empire. Le dernier huitième avait six propriétaires différens, qui traitèrent successivement, chacun pour sa part, avec la ville; savoir, Elisabeth, femme d'Ulric de Bickenbach, en 1429; Conrad de Ramstein, en 1464; Jean de Sickingen, en 1478; Fréderic de Landsperg, en la même année; Fréderic de Fleckenstein, en 1480; et Conrad Bock, aussi en cette année, de manière qu'elle paya en tout, pour le château et les villages dépendant de la seigneurie, 3790 florins et 50 *Pfund-Heller*. Elle acquit de plus, en 1527, du chapitre de Neuviller, le pourtour de la montagne sur laquelle se trouve le château, district appelé *Glashalde*, dans lequel une partie de forêt porte le nom de *Breitschloss*, et une autre le nom de *Falberg*. Pendant que le château fut dans les mains de la ville, elle entretenait une route militaire qui y conduisait, et dont on voit encore les restes. Le 10 octobre 1651, elle re-

vendit la seigneurie à Reinhard de Rosen, lieutenant-général au service de France, pour 35,000 florins d'empire, en stipulant que les sujets seraient libres de conserver la religion protestante.

Des cinq villages qui composaient anciennement la seigneurie, deux sont considérables; savoir, *Dettveiler* et *Dosenheim;* le premier assis sur la Sorne, et le second sur la Zinsel. Le patronage de l'église de Dettviller appartient aux seigneurs de Lichtenberg. Dans Dosenheim apparaissent des vestiges de murs antiques et de fossés, qui sont regardés comme des restes d'un petit château qui s'appelait *Varthenberg.* La tradition vulgaire suppose qu'une commanderie de Templiers a existé à Dosenheim.

Un nouveau village s'est formé, dans le 17ᵉ siècle, de colons suisses, que le seigneur y a attirés; par allusion au fondateur, il reçut le nom de *Rosenveiler.* Il avait précédemment péri, dans la même place, un petit village nommé *Klein-Viesentau.*

Le village de *Kugelberg*, sur une colline entre Dettviller et Neuviller, est maintenant réduit à quatre habitations.

Un village, *Hattmatt*, jadis dépendant de cette seigneurie, est depuis long-temps compris dans celle de Lichtenberg.

Par lettres-patentes de 1751, le roi confirma la marquise de Rosen dans l'exercice de tous les droits seigneuriaux.

SEIGNEURIE DE LICHTENBERG.

La seigneurie de Hanau-Lichtenberg est la plus grande de l'Alsace; outre des châteaux, des bourgs et des villes, elle renferme près de cent villages, divisés en neuf bailliages, sans compter trois autres bailliages situés hors de l'Alsace, dont l'un en-deçà, et l'autre au-delà du Rhin.

La race des nobles de Lichtenberg s'éteignit par la mort de Jacques, qui était conseiller de l'empereur Fréderic IV, et qui obtint de lui, en 1458, le titre de comte. Le mariage

de ce Jacques avec Valbourgue de Sarverden fut stérile; il vécut, après la mort de celle-ci, en concubinage avec Barbe d'Ottenheim, femme d'un caractère emporté, et qui devint l'objet d'une haine universelle, notamment à Bouxviller, où ils demeuraient ensemble. Louis, frère de Jacques, vint au secours des mécontens, et chassa cette furie de Bouxviller en 1462; mais après la mort de Louis, la liaison scandaleuse de son frère recommença. Jacques décéda enfin le 12 janvier 1480, et sa concubine fut brûlée à Haguenau. La seigneurie passa alors aux deux filles Anne et Elisabeth, que Louis de Lichtenberg avait procrées de son mariage avec Elisabeth de Hohenloh, et dont l'aînée avait épousé, dès 1458, Philippe 1^er^, comte de Hanau, et l'autre, Simon Vecker, comte des Deux-Ponts et seigneur de Bitsch. La seigneurie se partagea par égales moitiés entre ces deux maisons, mais elle se réunit presque entièrement dans les mains de la famille de Hanau, par le mariage que contracta, en 1570, Philippe v,

comte de Hanau, avec Marguerite-Louise, héritière du comté de Bitsch. La succession masculine des Hanau défaillit à son tour par la mort du comte Jean-René de Hanau, en l'année 1736, et passa dans la maison landgraviale de Hesse-Darmstadt par le mariage de la fille du dernier comte de Hanau avec Louis VIII, alors prince héréditaire de Darmstadt. Leur fils en fut investi par le roi Louis XV, après la mort de Jean-René, son aïeul maternel.

Malgré la variation des possesseurs, la seigneurie a retenu son nom primitif de Lichtenberg. Placée entre la Bruche et la rivière de Selz, son sol est inégal; elle est coupée de collines qui, descendant des Vosges, vont s'effacer dans la direction du Rhin. Ses produits consistent en bois, en récoltes de tous genres, en pâturages et en vins. La plupart de ses villages sont dans les vallées. Ses habitans s'élèvent à 7000 ménages, professant en majeure partie la religion protestante, que leur seigneur, le comte Philippe de Hanau,

a embrassée en 1545, par les conseils de Bucer et de Hédion.

Le château de *Lichtenberg* a été la primitive résidence des seigneurs; il est assis sur un rocher fort élevé, à pic et presque rond; et, parmi la grande quantité des châteaux de nos montagnes, il est du petit nombre de ceux qui ont resté entiers et bien fortifiés. Le maréchal de France de Créqui s'en est rendu maître en 1678, et il a eu à peu près constamment depuis lors une garnison d'invalides, à l'instar des forts de la Petite-Pierre et de Landscron. Dans une charte du 15^{e} siècle, l'on trouve mention du château et de la ville de Lichtenberg; un *village* aux pieds de la montagne est peut-être le reste de la ville.

Bailliage de Bouxviller.

La ville de *Buchsveiler*, ou *Bouxviller*, chef-lieu de la seigneurie, contient environ 450 feux. Elle était déjà habitée du temps des Romains, ainsi qu'on doit l'induire de la découverte que l'on a faite, en creusant,

en 1739, les fondations d'une maison, d'une étuve de bains à vapeur de construction romaine, sans qu'on sache cependant sous quel nom ce lieu peut avoir été alors connu. Il est devenu ville sous l'empereur Louis de Bavière. Sa situation est à peu près au centre de la seigneurie, sur un sol fertile et recommandable par la salubrité de l'air et des eaux. Il y a dans la ville une source d'eau légèrement médicinale. Les seigneurs ont fréquemment résidé à Bouxviller, et l'ont muni de murs, de fossés et de tours. Jean, comte de Wœrth, landgrave de la Basse-Afsace, mort en 1376, a été enterré dans la chapelle de la cour. Le château de Bouxviller existait déjà en 1435; le dernier comte de Hanau, Jean-René, orna cette résidence de jardins et de promenades. La régence, la chambre des comptes et le consistoire y sont établis depuis long-temps. La ville reçut dès 1633 une garnison française, parce qu'elle était fief de l'évêché de Metz. Le magistrat de la ville est composé de douze préposés pris dans la bour-

geoisie, et d'un prévôt, chargés de la police et de l'administration. Le comte Jean-René y a institué un gymnase en 1612, renouvelé en 1750. Les juifs y ont quarante familles et une synagogue. La ville a été déclarée par le roi, en 1701, exempte de logement militaire. La religion est mixte dans toute la seigneurie; les luthériens y sont les plus nombreux.

Les villages de la seigneurie relevant, comme le château et la ville, du fief de l'évêché de Metz, sont :

1° *Hoh-Franckenheim*. Le pasteur de Valtenheim y dessert les protestans.

2° *Hoh-Atzenheim*. Une chapelle assise sur la colline est devenue un pélerinage célèbre depuis que les habitans, en 1688, sont revenus au culte catholique.

3° *Menchenhofen*, 4° *Nidersulzbach*, 5° *Utveiler*, 6° un petit village, dit *Gichtveiler*, a disparu depuis plusieurs siècles. Son territoire est réuni à Ingveiler.

7° *Ringendorf*, fief oblat relevant de l'empereur.

8° *Gottesheim*, annexe de Breunsheim.

Les villages allodiaux dépendant de ce bailliage sont:

1° *Riedheim*, 2° *Boselshausen*, 3° *Breunsheim*, 4° *Dunzenheim*, 5° *Dürningen*, dont moitié appartient à l'évêque de Strasbourg; 6° *Ernolsheim*, contenant 104 feux. Le chapitre de Neuviller y est décimateur et patron. Il s'y trouve un petit château muni de fossés et de tours. 7° *Geisveiler*, 8° *Ginsbrett*, dépendant de la paroisse de Reitveiler; 9° *Griesbach*, attaché à celle de Neuviller; 10° *Hattmatt*, 11° *Imsheim*, 12° *Isenhausen*, 13° *Kirveiler*, dont la paroisse s'étend sur le petit village précédent; 14° *Melsheim*, dont les habitans relèvent de l'église d'Ingenheim; 15° *Reitveiler*, 16° *Vichersheim*, 17° *Vilshausen*, annexé à la cure de Ringendorf; 18° *Vœllenheim*, 19° *Zebersdorf*. Tous ces villages sont peu peuplés.

Bailliage d'Ingveiler.

Ingveiler obtint de l'empereur Louis de

Bavière, en 1345, la permission de se ceindre de murs. Cette petite ville contient 160 feux, parmi lesquels il y en a vingt-deux de juifs. Le patronage ecclésiastique appartient au seigneur. Cette ville reçut une garnison française en 1633, à l'instar de Bouxviller, et par la même raison. En 1674, Turenne y a établi son quartier général.

Obersulzbach, village de quarante feux, qui avait autrefois son propre curé, est maintenant une annexe d'Ingviller ; près de là a péri jadis un hameau, nommé *Pfaffenholz*.

La ville de *Neuviller* s'est formée à côté d'une ancienne abbaye, fondée par saint Sigebaut, évêque de Metz, dans l'intervalle de 720 à 744, et qui fut convertie en collégiale par le pape Alexandre VI, en 1496, connue depuis sous le titre de chapitre de Neuviller. La ville, assise aux pieds des Vosges, est dominée par le château de Herrenstein. Son territoire se compose de vignes, prairies et forêts, et la principale industrie des habitans consiste dans l'éducation du bétail. Elle fut

entourée de murs par Jacques, évêque de Metz, dans le 13ᵉ siècle, et successivement ses fortifications furent augmentées; par une transaction passée entre la ville et l'abbaye, en 1321, il fut convenu que l'abbaye fournirait les bois nécessaires aux ponts, aux portes et aux tours bâties en pierres. Elle avait quatre portes, dont l'une a été supprimée. Louis de Bavière lui accorda, en 1337, les mêmes droits et priviléges dont jouissait alors Haguenau. La population est de passé 150 habitans catholiques et luthériens, et de quelques juifs. En vertu de transaction, de 1563, la nef de la collégiale a été accordée aux protestans, et le chœur, qui en est séparé par un mur, aux chanoines; un couvent de Récollets y fut construit en 1736. Le magistrat se compose d'un prévôt, de onze échevins et de dix autres assesseurs, appelés *Gesslingers*. Un des échevins porte le titre de stettmeister, et est élu chaque année par le magistrat; la nomination du prévôt compète au seigneur.

Les seigneurs tenaient tout ce qui précède en fief de l'évêché de Metz.

Le village d'*Ingenheim*, dépendant du même bailliage, relevait de l'église de Strasbourg; ce village renferme soixante ménages, parmi lesquels six de juifs.

Les villages allodiaux du bailliage sont *Vimmenau; Lichtenberg*, au bas du château de ce nom; *Reipertsveiler*, où est enterré Jacques, dernier comte de Lichtenberg; *Selhof; Füllengarten*, parc où on élevait de jeunes poulains; *Schillersdorff* et *Mietesheim.*

Bailliage de Pfaffenhofen.

Ce bailliage se compose principalement de fiefs royaux, autrefois impériaux, plus, d'un fief de Strasbourg et de Murbach.

Au nombre des fiefs du roi sont:

1° La petite ville de *Pfaffenhofen*, dont la population est de 150 feux, y compris quatorze de juifs. Les troupes lorraines, alliées de l'Autriche, étant venues y attaquer les Sué-

dois, qui l'occupaient en 1633, furent repoussées avec grande perte. Elles profitèrent du départ des Suédois pour y mettre le feu.

2° *Altorf* et *Eckendorf*. Le curé de ces deux villages est établi à Eckendorf. Les Zuckmantel y possèdent, par inféodation, la plus grande partie de la dîme.

3° *Obermotern* et *Nidermotern*. Le premier de ces villages a son propre curé; le second dépend de celui de Pfaffenhofen.

4° *Schaldendorf*, annexe d'Obermotern.

5° *Schvindratzheim*. L'empereur Fréderic 1er a proposé, en 1164, aux boulangers de Haguenau, comme modèle, ceux de Schvindratzheim, à cause du beau pain qu'ils faisaient. Cet endroit contient 115 feux, et en outre sept familles de juifs.

6° *Offveiler*, qui a 112 feux, est fief de l'évêché de Strasbourg. Dans le voisinage de ce lieu se trouve la commanderie teutonique de *Dhan*.

7° *Engveiler*, ainsi que le patronage de son église, relève en fief de l'abbaye de Murbach.

Enfin, ce bailliage comprend un village allodial, qui est *Bischolz*, annexe d'Offveiler.

Bailliage de Brumat.

L'origine de *Brocomagus* (*Brumt*) remonte aux Celtes. Sous les Romains il devint un établissement florissant. Renversé, comme toutes les autres villes, dans l'irruption des Barbares du 5[e] siècle, il renaquit, sous la période des Francs, dans la forme d'un village, sur un sol qui couvrait les monumens et les preuves de son ancienne fortune, et que des fouilles successives ont révélés. L'empereur Arnoud, qui a régné à la fin du 9[e] siècle, en fit don au monastère de Lorsch. Les biens de cette abbaye ayant ensuite été réunis à la manse archiépiscopale de Mayence, Brumat releva en fief des archevêques de Mayence, jusqu'à ce que René, dernier comte de Hanau, rachetât d'eux, en 1716, le domaine direct. Le village de Brumat obtint le privilége de ville de l'empereur Louis de Bavière, en 1336. Brûlé par les événemens de guerre

en 1674, il perdit son rang de lieu clos, et, descendu derechef à la condition de village, il se releva comme bourg sous la domination française. L'on y recommença un nouveau château en 1720, dont la construction dura huit ans. Les habitans de Brumat obtinrent anciennement des empereurs, à l'instar de Haguenau, le privilége particulier de la culture de la garance. L'église de Brumat est dédiée, comme l'était l'abbaye de Lorsch, à qui elle était soumise, à saint Nizaire. Le patronage appartient au seigneur, mais la commanderie de *Stephansfeld* y possède les dîmes.

Krautveiler, petit village qui participe avec Brumat à la culture de la garance; *Gries* et *Valtenheim*, connu par la qualité de son gypse, devinrent, comme Brumat, des possessions allodiales, par le rachat qui fut fait en 1716 de la directe de Mayence.

Les villages de *Kurtzenhausen* et *Veitbruch* furent achetés, par les Lichtenberg, des landgraves de la Basse-Alsace, et admis en

vasselage d'empire par l'empereur Charles IV. Ces deux villages sont de la paroisse de Gries.

Les villages de *Mittelhausen*, de *Geudertheim* et *d'Eckversheim*, sont réputés fiefs de l'évêché de Metz. Cependant la famille de Gottesheim prétend droit à la moitié de Geudertheim, comme étant fief ou engagement de l'évêché de Strasbourg. Dans cet état, la juridiction de ce village s'exerce alternativement, par année, entre les seigneurs de Lichtenberg et les Gottesheim. Geudertheim a près de 100 feux et un château.

Hœrdt et *Bietlenheim*, dont le premier renferme plus de 150 feux, et l'autre à peine trente, sont des fiefs relevant de l'évêché de Strasbourg.

Bailliage de Volfisheim.

Ce bailliage n'est composé que de deux villages, dont le premier est dans la mouvance de l'évêque de Metz, et le second allodial.

Volfisheim, à une lieue de Strasbourg, est un village de passé 100 feux. Le grand cha-

pitre de Strasbourg y est décimateur, et le seigneur patron. La plus grande partie de la population est protestante, mais les catholiques et les réformés y ont aussi culte public. Cette concession fut faite aux réformés en l'année 1654, par le comte Fréderic-Casimir de Hanau, qui avait épousé la fille du prince d'Anhalt-Dessau. Le même temple sert aux réformés qui habitent Strasbourg; le service s'y faisait d'abord en langue allemande, puis en français; par ordre du roi de 1685, le service en langue française fut interdit.

Le second village, *Hangenbietenheim*, contient soixante feux.

Bailliage de Vesthofen.

L'enclave de ce bailliage renferme des fiefs royaux, jadis impériaux, et des fiefs de Metz; ces derniers provenus de la seigneurie éteinte d'Ochsenstein.

Vesthofen, ville d'au-delà de 300 feux, avait autrefois ses murs et son château. L'empereur Albert Ier a engagé ce lieu à son land-

vogt d'Alsace, Jean de Lichtenberg, en 1302, pour 1000 marcs d'argent. L'empereur Charles IV a converti l'engagement en fief, en 1347. Le vieux castel de *Rosenburg*, qui est joignant à la ville, a été cédé, il y a quelques siècles, par les Berckheim, aux Mullenheim. Derrière la forêt de Vesthofen a péri le village d'*Elberforst*.

Balbronn, village de plus de cent vingt feux; près de là a jadis existé un village appelé *Linzingen*, avec un château. Les Bœcklin, auxquels Léopold Samson de Rathsamhausen a succédé depuis peu, y possédaient des domaines, comme vassaux de la seigneurie.

Trenheim, village de quarante feux, appartient pour moitié à cette seigneurie, et pour l'autre moitié, à titre de fief royal, aux nobles de Flachsland; par un singulier privilége, chaque habitant a le droit de se choisir son seigneur.

Les villages provenus de la seigneurie d'Ochsenstein et fiefs messins, sont *Volsheim*, appartenant à la paroisse d'Ingenheim; *Ah-*

lenveiler, qui a son propre curé ; *Reinhardsmunster* et *Hengveiler*, lesquels deux derniers sont catholiques.

Bailliage de Vœrd.

Ce bailliage, à la réserve du village de Gersdorf, est entièrement allodial.

Vœrdt était, dans les anciens temps, la principale ville de la *Vasgau;* elle tire son nom de sa situation insulaire, qu'elle doit aux eaux des rivières de Selzbach et de Sauer (car *Vœrd* signifie *île*). Un autel romain, qui y a été déterré, en 1577, indique que cet endroit était déjà habité sous la période romaine. L'empereur Louis IV lui a conféré, en 1330, les mêmes priviléges qu'à Haguenau, et entre autres la tenue de marchés ; elle en a conservé quatre par an. Ses murs renversés prouvent qu'elle n'a pas été exempte des injures de la guerre. L'on y compte cent vingt feux.

Gersdorf était autrefois ceint de murs, comptant entre les villes de la Basse-Alsace ; Charles IV lui a concédé, en 1348, les mêmes

priviléges qu'à Haguenau et à Rosheim. Son église paroissiale fut construite en 1339; ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de quatre-vingt-dix feux, relevant féodalement de l'évêché de Strasbourg. Sur la montagne adjacente, le comte René des Deux-Ponts a bâti, en 1518, une église dédiée à la sainte Vierge *au chêne, unser lieben Frauen zur Eich.* Le concours de fidèles que cette chapelle a attirés, y a fait élever un couvent de Franciscains.

Mitschdorf; Lampersloch, remarquable par une source de pétrole; *Preuschdorf*, village de cent dix feux, à la paroisse duquel sont joints les deux précédens; *Dieffenbach; Oberndorf; Spachbach*, où l'on a découvert, en 1583, deux sarcophages romains; *Mœrsbronn;* ces quatre endroits appartiennent à la paroisse de Vœrdt; *Eberbach*, contenant trente-six feux; le tiers du village de *Griesbach*, qu'il ne faut pas confondre avec un village de même nom, de la seigneurie de Bouxviller; les deux autres tiers obéissent

à la seigneurie d'Oberbronn; *Nidersteinbach* et *Pfaffenbrunn.*

Bailliage de Hatten.

Les villages qui le composent sont tous fief royal.

Hatten, riche, contenant deux cent vingt feux, et connu par ses foires; il était autrefois le chef-lieu du comté de *Hattgau.*

Oberbetschdorf, Niderbetschdorf, Schwabveiler et *Reimersveiler* ; ces trois derniers de la paroisse d'Oberbetschdorf; *Rittershofen, Kühlendorf, Leutersveiler, Bühel.*

Bailliage d'Offendorf.

Il consiste en cinq villages, le long du Rhin; il était autrefois réuni au bailliage de Lichtenau, qui est sur la rive droite; il est presque entièrement allodial.

Offendorf, village de cent quarante feux; le culte évangélique y a été aboli, en 1689.

Herlisheim, grand village de trois cent

vingt feux; il a subi le même changement religieux que le précédent.

Rohrveiler, plus petit que les autres.

Drusenheim, lieu assez considérable, autrefois muni d'un château, appelé *Burghof*, et de fossés. L'abbaye de Schvarzach y a la collation de la cure, et possède les fonds, qui dépendaient jadis du château. La religion catholique y a été ramenée en 1689.

Oberhofen, village de plus de quatre-vingt-dix feux, est en partie fief de l'église de Spire; c'est le seul du bailliage où la population soit luthérienne.

Outre les lieux ci-dessus énumérés, composant l'ensemble de la seigneurie de Hanau-Lichtenberg, aujourd'hui de Hesse-Darmstadt, elle comprend les châteaux ruinés qui suivent:

Hunenburg, dont le quart est fief palatin. (Voy. ci-devant, *Seigneurie de Hunenburg*.)

Vinstein, double château, vieux et moderne, au-dessus de Reichshofen; le tiers seulement du vieux appartient à cette seigneurie, comme fief jadis impérial.

Arnsperg. Il existe également deux châteaux de ce nom, l'un dit le grand et l'autre le petit, fort distant l'un de l'autre; c'est le grand qui est dans la dépendance de cette seigneurie.

Philippsburg, dans le voisinage de celui dont il vient d'être parlé.

Falckenstein, qui a donné son nom à une très-ancienne famille.

Vasenstein, qui, à la fin du 13e et au commencement du 14e siècle, a appartenu à une famille noble de ce nom.

Les trois bailliages appartenant encore à la seigneurie de Lichtenberg, mais situés hors de l'Alsace, sont, au-delà du Rhin, celui de *Lichtenau* et celui de *Vilstœdt;* et dans le comté de Bitsch, entre l'Alsace, la Lorraine et le duché des Deux-Ponts, le bailliage de *Lemberg.*

A la dynastie de Lichtenberg il faut joindre sa clientelle féodale, c'est-à-dire, les endroits qui relèvent d'elle, à titre vasallitique; ce sont les suivans.

Le double château d'*Ehenveyer*, à la place duquel s'est formé un petit village d'environ trente feux, peuplé, en majeure partie, de pêcheurs; *Nider-Rathsamhausen*, où fut autrefois le château qui a donné naissance à la famille de ce nom; *Mietersholz*, à une lieue et demie de Sélestadt, adonné à la confession d'Augsbourg, et dont il est déjà fait mention dans les documens du 9ᵉ siècle; *Eschau*, dont il est parlé sous la rubrique des *Terres du grand chapitre de Strasbourg* et *Vibolsheim*, où il se trouve un château dit *Knobelsburg*, bâti au 17ᵉ siècle, pour le sénior de la famille de Bœcklin. C'est la famille de Rathsamhausen qui est investie du fief comprenant les lieux qui viennent d'être énumérés.

La même famille relève encore des seigneurs de Lichtenberg pour *Fegersheim*, *Ohnenheim* et *Veyler*. Un petit château à Fegersheim, primitivement allode des Landsperg, a passé dans les mains des Ichtersheim, et ensuite des Mackau de Hirtigheim. Les ha-

bitans de Fegersheim ont abandonné le protestantisme au commencement du 17e siècle; le ban et la population de Veyler se sont agglomerés depuis long-temps à Fegersheim.

En 1752, les Rathsamhausen ont de même été investis du petit village d'*Irmstett*, entre Marlenheim et Soulz, et du petit château d'*Ochsenstein*.

Les Volz d'Altenau reconnaissent la même suzeraineté pour *Furchhausen*, village près de Saverne, et pour le tiers de *Mulhausen* et de son château; les Geyling d'Altheim pour *Vasenburg*, antique château, au-dessus de Reichshofen et de Niderbronn, assis sur un rocher rendu mémorable par une inscription romaine, qui atteste qu'une petite chapelle votive y avait été élevée en l'honneur de Mercure; les mêmes Geyling, pour le petit château de *Nidermotherburg*, près du village de Nidermothern; les d'Ocahan pour le château de *Bolsenheim;* les Zuckmantel pour *Vintzenheim*, près du Kochersberg, et pour le vieux château d'*Eckendorf;* les

Zorn pour la moitié du village de *Hürtigheim;* les Dürckheim pour les châteaux de *Schœneck* et *Hohenfels* et les villages de *Dambach*, *Neunhofen* et *Langensulzbach*, dans la seigneurie de Schœneck; les barons de Sickingen pour le château de *Lœvenstein*, voisin de celui de Fleckenstein, et les villages de *Vindheim*, *Kefenach*, *Hofen*, *Büren* et *Bernbach*, dans la seigneurie de Hohenbourg; les seigneurs de Fleckenstein pour *Hochveiler*; et hors de l'Alsace, les Guermanges pour moitié du château et de la seigneurie de *Sareck*, entre Sarrebourg et Fenestrange.

SEIGNEURIE D'OBERBRONN.

Cette seigneurie est un démembrement de celle de Lichtenberg; elle s'est divisée en deux bailliages: celui d'Oberbronn, ou de Rauschenburg, et celui de Niderbronn. Dans l'un et dans l'autre, les habitans, en plus grand nombre, suivent la confession d'Augsbourg.

Bailliage d'Oberbronn.

Le vieux château de *Rauschenburg*, situé sur la Motter, au-dessus d'Ingveiler, avait primitivement donné son nom à ce bailliage.

Oberbronn est un grand village, assis au pied d'une montagne, autrefois fortifié du côté de la plaine; un château y fut construit, après que cette seigneurie fut détachée du comté de Bitsch, par le mariage d'Amélie, comtesse de Bitsch, avec Philippe, comte de Linange-Vesterburg.

Zinsveiler, village sur la rivière de Zinsel, d'où il a pris son nom.

Urveiler, village qui a une église et un curé; près de là a disparu, au commencement du 16e siècle, le village de *Niffern*, dont il reste encore un moulin.

Merzveiler; *Gumbrechtshofen*, divisé entre le bailliage d'Oberbronn et celui de Niderbronn; *Rothbach*, sur le ruisseau du même nom, près de Lichtenberg; *Veinburg*, dont la moitié séparée par un ruisseau, dé-

pend de la seigneurie de Lutzelstein; *Sparsbach*, derrière Veinburg, entre deux étangs de la vallée; *Erckartsveiler*, près du château de Lutzelstein; *Zittersheim*, près de la source de la Motter.

Ce bailliage appartient aux princes de Hohenloh-Waldenbourg et Bartenstein, et à la comtesse de Lœvenhaupt.

Bailliage de Niderbronn.

Il ne consiste qu'en trois villages entiers et deux portions de villages.

Niderbronn, grand village avec un château; ses bains et les antiquités romaines qui y ont été trouvées, font sa réputation. Le château, que les comtes de Hanau s'y étaient construit, a été négligé depuis le commencement du 18^{e} siècle, qu'ils ont perdu cette seigneurie.

Le village de *Guntershofen*; la moitié de celui de *Gumprechtshofen*; *Utenhofen*; les deux tiers de *Griesbach*.

Cette seigneurie est échue aux comtes de Linange-Vesterburg. *

SEIGNEURIE DE FLECKENSTEIN.

Elle est divisée, dans l'ordre politique et administratif, en paroisses, en questures, *Kellereyen*, et en prévotés, *Schulzenthum*.

Le château de Fleckenstein, qui a donné le nom à la seigneurie et à ses anciens dynastes, est situé dans les Vosges, entre Haguenau et Wissembourg, au haut d'un rocher, qui s'élève comme une colonne, et que l'art et la nature faisaient réputer autrefois inexpugnable. Aussi n'a-t-il jamais été pris, jusqu'en 1674, qu'il s'est rendu au général français, marquis de Vaubrun; il n'était alors défendu que par le receveur de la seigneurie et quatorze paysans; six années après il fut complètement détruit. Dans son voisinage exis-

* Elle est devenue la propriété du baron de Dietrich, en 1761.

tait un autre château, nommé *Frundsperg*.

Le bourg de *Sulz*, que, pour distinguer de deux autres Soulz, en Alsace, l'on nomme *Soulz-sous-Forêts*, était ville au 14^e^ siècle, jouissant des mêmes priviléges que Haguenau. Il y avait un château fortifié d'une double muraille et d'un triple fossé, qui a subsisté jusqu'au 17^e^ siècle. Le droit de patronage et la plus grande partie de la dîme était un fief mouvant de la seigneurie de Lichtenberg, qui a fait retour à cette seigneurie, après l'extinction des nobles de Fleckenstein. L'on découvrit, de toute ancienneté, dans l'enceinte même du château, et à une grande profondeur, une source d'eau salée, qui est la seule en Alsace. L'exploitation de ce puits ayant été négligée durant les guerres, les seigneurs de Fleckenstein la baillèrent en emphythéose, en 1663, à Jean-Reinhart Krug de Nidda et Louis-Jacques Gambs; ce qui fut confirmé par l'électeur et le chapitre de Cologne, comme seigneurs directs.

Hermersveiler, ou *Hermannsveiler*;

Retschveiler; Memmelshofen. Les seigneurs de Fleckenstein ont été investis par les archevêques de Cologne, du sixième de la dime dans ce dernier village; *Meisenthal*, le duc des Deux-Ponts, comme seigneur de Clébourg, a un droit de corvées en voitures à Meisenthal et à Memmelshofen; *Lusan*, ou *Lobsan*, village partagé entre les bailliages de Soulz et Kurtzenhausen; *Jægershofen*, métairie détruite d'ancienne date.

La questure de *Niderrœdern* est ainsi appelée du château et du village adjacent de ce nom. Le château relève en fief de l'électeur palatin et du marquis de Baden, comme comte de Sponheim. La rivière de Selz, qui sépare le château du village, place le château dans le diocèse de Strasbourg, et le village dans celui de Spire. Le chœur de l'église a été abandonné aux catholiques, en 1686.

Les villages dépendant de la kellerey de Niderrœdern sont: *Eberbach; Vintzenbach*, attaché à la paroisse de Rœdern; *Oberlauterbach*, où le culte catholique a été réin-

troduit en 1685; la moitié allodiale de ce village a été cédée, par les Vitzthum d'Egersberg, héritiers Fleckenstein, à un stettmeister Gautier de Wissembourg; *Kretveiler*, vulgairement *Grepern*.

Le district connu sous le nom d'*Uffried*, s'étend vers l'orient au Rhin, vers le nord à la rivière de la Sauer, vers le couchant à la forêt de Haguenau et vers le sud à la rivière de la Moder; il se distingue en deux *Ried*, supérieure et inférieure, séparées par un ruisseau. Le chef-lieu de l'une et de l'autre était *Beinheim*, jusqu'au commencement du 15ᵉ siècle, que cette ville fut cédée aux marquis de Baden.

Les villages dépendant de la Ried inférieure sont: *Reschvoog*, endroit catholique, où se tenait, sous les landgraves, un siége provincial, *Landgericht*; *Roppenheim*, qui a une église paroissiale, dont le patronage appartient au duc des Deux-Ponts; *Forstfelden*: *Kauchenheim*, ayant aussi une paroisse; *Gisenheim*, qui est son annexe.

La Ried supérieure contient six villages; savoir: *Sesenheim; Runzenheim*, entièrement catholique; *Auenheim*, où la religion est mixte; *Stattmatten; Dalhunden*, situé dans une île du Rhin; et *Dengelsheim*.

C'est dans une île du Rhin, qui a fait partie de cette Ried, qu'a été élevée, en 1689, la forteresse du *Fort-Louis*, avec les pierres de l'ancien palais impérial de Haguenau, qui y furent amenées sur la rivière de la Moder et sur le Rhin. Il y avait auparavant un pont garanti sur les deux rives par des ouvrages à cornes, sur lequel le Dauphin a passé, une année avant la construction de la forteresse, pour aller assiéger Philipsbourg. Le pont et l'ouvrage sur la rive droite furent détruits, en conséquence de l'article 24 du traité de Risvick. La ville compte environ deux cents feux.

Beinheim, petite ville avec un château, appartenait anciennement, avec les villages de *Littenheim* et *Neuhœusel*, aux Fleckenstein, qui les ont vendus, dans les commen-

cemens du 15^{e} siècle, au marquis de Baden. Une chapelle voisine de Beinheim était désignée, déjà en 1352, sous le nom d'*Altbeinheim*.

Les habitans de ces districts, de l'un et de l'autre sexe, doivent au seigneur, en témoignage de leur ancienne servitude, le droit mortuaire du *Fall*.

Les villages de *Veitersveiler* et *Zuzendorf* forment une prévôté, ayant le même prévôt. Veitersveiler est derrière Bouxviller; les seigneurs y avaient un château de résidence qui, pour avoir été négligé, est tombé en ruines. Il y a près de ce château une source minérale, salutaire pour ceux qui sont attaqués de la gale. Les héritiers de Fleckenstein ont conservé le patronage de l'église de Veitersveiler, qu'ils tenaient d'acquisition du chapitre de Neuviller, malgré que la seigneurie passa dans les mains du prince de Rohan. Zuzendorf est près de Pfaffenhofen; après l'extinction des Fleckenstein, ce village échut aux Geyling, et par ceux-ci, à titre de suc-

cession, aux Steincallenfels. L'église et la dîme y appartiennent au chapitre de Neuviller.

Les villages de *Hochveiler*, dans le Hattgau, et de *Drachenbrunn*, vers Clébourg, sont possédés, le premier par la noble famille de Gœlnitz, et le second par les mêmes et les autres héritiers des Fleckenstein.

Lembach, à moitié féodal, et pour l'autre moitié allodial, appartient, savoir, la partie féodale aux héritiers des Fleckenstein, et l'autre aux nobles de Vitzethum.

Trimbach a été transmis, par le dernier baron de Fleckenstein, à son gendre, Ignace-Louis Vitzethum, en 1710.

Niderseebach, annexe de Trimbach, a été vendu par les Vitzethum à un sieur Reisenbach.

Henri-Jacques de Fleckenstein, dernier du nom, mourut en 1720. Dès l'année 1706, le prince Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise avait obtenu du roi l'expectative, et en 1712 la coinvestiture des fiefs de cette famille. Il

en résulta un litige, qui fut évoqué aux conseils du roi, et dont la terminaison fut le maintien du prince de Rohan dans la possession des fiefs masculins, et des Gœlnitz et consorts, héritiers féminins, dans la possession des allodiaux et des fiefs féminins.

Le protestantisme fut introduit dans cette seigneurie, vers 1543; aujourd'hui, comme dans toute l'Alsace, la population est mélangée de catholiques; il y a aussi des réformés, qui sont venus du Palatinat. Les juifs n'ont jamais été exclus.

SEIGNEURIE DE KUTZENHAUSEN.

Le bailliage de Kutzenhausen a été détaché de la seigneurie de Fleckenstein, par la vente qu'en a faite, en 1650, après l'extinction de la branche des Fleckenstein-Dagstul, la sœur du dernier mâle de cette lignée, à Charles-Gustave, comte palatin de Clébourg. Celui-ci, élevé au trône de Suède, en fit don à sa sœur, femme du margrave de Baden-Dour-

lach et à leur fils. La fille unique de ce dernier, mariée au duc Jean-Guillaume d'Eisenach, le vendit, en 1705, à la femme de Jean-René, comte de Hanau-Lichtenberg, d'où il est arrivé que cette petite seigneurie a passé dans les mains des landgraves de Hesse-Darmstadt, leurs héritiers.

Elle ne consiste que dans les sept villages suivans :

Niderkutzenhausen ; *Oberkutzenhausen* ; *Feldbach* ; *Hœlsloch* ; *Merckweiler* et la moitié de *Lusan*, dépendant tous de l'église paroissiale qui est à Niderkutzenhausen ; et *Mattstall*, ou *Nidermattstall*, attaché à la paroisse de Lembach. Dans le voisinage de Mattstall est une verrerie, qui retient le nom du village d'*Obermattstall*, qui a péri à cette place.

SEIGNEURIE DE SCHŒNECK.

Cette seigneurie est située entre les terres de Bitsch et de Fleckenstein et les bailliages

de Niderbronn et de Vœrdt. Elle appartient aux nobles de Dürckheim; son territoire est montueux, de huit lieues d'étendue, renfermant sept châteaux et neuf villages.

Le château de *Schœneck*, avec la moitié du village de *Dambach* (l'autre moitié étant à l'abbaye de Stirtzelbronn) et le village de *Neunhofen*, sont tenus par les Dürckheim en sous fief des comtes des Deux-Ponts-Bitsch, vassaux de l'évêque de Strasbourg. Les Dürckheim avaient entrepris, dans le courant du 17e siècle, la restauration de ce château; mais ils ne donnèrent pas suite à leurs travaux. La première investiture du château obligeait le vassal à comparaître, à toute réquisition du seigneur direct, avec deux cavaliers armés, et en cas qu'il ne le pourrait pas lui-même, d'envoyer les deux cavaliers.

Derrière Schœneck deux autres châteaux, *Vindeck* et *Vitschloss;* celui-ci allodial et l'autre fief de Lichtenberg, avec les manoirs de *Vindeckerthal* et *Fischeracher*, en dépendant.

Château de *Hohenfels*. Les Eckbrecht de Dürckheim le reçurent des seigneurs de Lichtenberg, en 1542.

Ils établirent, dans les temps modernes, leur résidence à *Frœschveiler*, près de Vœrdt. Ils sont vassaux directs pour ce village, ainsi que pour *Nehveiler* et *Eselshausen*, de l'évêque de Strasbourg, depuis 1406. Ils ont acheté, en 1540, du chapitre de Seltz, le patronage et la dîme de Frœschveiler; près d'Eselshausen; ils possèdent un nouveau village, sous le nom de *Lienenhausen*.

Langensulzbach, village que sa longueur et la rivière de Sulzbach ont fait ainsi nommer. Les Dürckheim en tiennent la moitié comme fief des Deux-Ponts, et l'autre moitié, qui est fief épiscopal de Strasbourg, en sous-fief des seigneurs de Lichtenberg.

Altvindstein et *Neuvindstein*, deux châteaux en majeure partie fief relevant de l'évêché de Spire. Dans la vallée inférieure, appelée *Jæger*, ou *Vindsteinerthal*, se trouvent le petit village de *Vinstein*, la cense

dite *Günstel*, l'un et l'autre allodiaux, ainsi que des mines de fer et des forges, données en emphythéose à la famille Dietrich, en 1685.

Drachenfels, château au-delà de la Lauter, en partie allodial, et en partie mouvant de l'électeur palatin, comme possesseur des biens de Clingenmunster. Ce château fut assiégé et pris, en 1523, par les troupes réunies de l'électeur de Trèves, de l'électeur palatin et du landgrave de Hesse.

Dans la dépendance du château et du fief sont, le village de *Busenberg* et la cense de *Bœrenbronn*, qui était village au 15ᵉ siècle.

Les Dürckheim ont vendu, du su du seigneur direct, dès l'année 1490, le village d'*Erlebach*, qui en faisait aussi partie, au chevalier Jean de Tratt; il est aujourd'hui possédé par les barons de Waldenbourg.

DOMAINE DE HOHENBOURG.

Le territoire de cette seigneurie est situé entre les châteaux de Veglenburg et de

Fleckenstein; il ne renferme que deux châteaux ruinés et deux villages.

Le premier de ces châteaux s'appelle *Hohenbourg;* il a toujours resté allodial; il a été brûlé, ainsi que celui de Drachenfels, par les troupes tréviroises et palatines, le 12 mai 1523. Ce château, et avec lui le surplus de la seigneurie, a passé, par voie de mariage, dans les mains de la famille de Sickingen.

Le second château, voisin du précédent, se nomme *Lœvenstein*, et par d'autres *Lauenstein;* les Sickingen le possèdent, à titre vasalitique, des comtes de Hanau-Lichtenberg.

Les deux villages sont *Vindheim,* vulgairement *Vingen* et *Klimbach;* le premier féodal, comme dépendant du château de Lœvenstein, et le second allodial, comme dépendant du château de Hohenbourg; les deux suivent la confession d'Augsbourg, et ont leur église paroissiale à Vindheim.

VILLAGES JADIS IMPÉRIAUX.

Ces villages sont aussi appelés *villages de la landvogtey*, comme étant soumis au gouvernement du landvogt, institué pour la défense des villes impériales. Ils ne composent pas un corps de seigneurie, parce que le landvogt n'était pas un seigneur, mais un administrateur, un vicaire de l'empereur et de l'empire, n'exerçant qu'une puissance déléguée; il percevait, par forme de traitement, quelques modiques revenus dans ces villages. Leur nombre a quelquefois varié : il fut un temps où il était de quarante-un ; au 17ᵉ siècle il a été réduit à trente-cinq. Voici leurs noms :

Batzendorf, grand village, qu'on place le premier, parce que le prévôt de neuf villages y résidait.

Vintershausen.

Hœchstett.

Berstheim, de la paroisse duquel dépendent les trois précédens.

Niderschœffelsheim, qui a son propre curé.

Bernsheim, paroisse des trois suivans.

Vahlenheim.

Kriegesheim.

Rottelsheim.

Mummenheim, vulgairement *Momlen.*

Mutzenhausen.

Rumersheim, qu'il ne faut pas confondre avec un autre village du même nom, dans la Haute-Alsace.

Bilsheim, dont le nom est pareillement commun avec un village de la Haute-Alsace.

Mittelschœffelsheim. Les deux derniers appartiennent à la cure de Rumersheim.

Dangolsheim, près de Soulz et Bergbieten; l'abbaye de Schvarzach d'outre-Rhin y est décimateur et patron.

Kittelsheim, près du Kochersberg; près de ce village est un étang qui ne gèle jamais, et une source d'eau souffrée.

Vingersheim.

Bossendorff, autrefois *Valtorff.*

Lixhausen, annexe curiale du précédent.

Scherlenheim, filiale de Hochfelden.

Ettendorf.

Morschveiler, supposé d'origine romaine, parce que Beatus Rhenanus y a vu, de son temps, neuf statues d'idoles, incrustées dans les murs d'une chapelle.

Ringeldorf.

Grassendorf, qui a son propre curé et sa propre église.

Uberach, qui a un prévôt et dépend, avec les trois villages suivans, de la paroisse de Bitschhofen.

Kindveiler, qui relève, ainsi que Bitschhofen, du prévôt de Valck.

Bitschhofen.

Valck, qui n'est séparé de Pfaffenhofen, seigneurie de Lichtenberg, que par le cours de la Motter; ce village, n'ayant pas de ban, n'est habité que par des artisans.

Hüttendorf.

Eschbach.

Hegeney, annexe de l'église d'Eschbach.

Forstheim.

Gunstett.

Surburg, sur la rivière de la Sauer, où existait jadis une abbaye bénédictine, transformée en chapitre, qui fut placé à Haguenau, en 1738.

Suffelnheim, ayant son propre curé et son propre prévôt.

Après la paix de Westphalie, Louis XIV a détaché les quatre villages suivans, et le cinquième l'a été auparavant.

Münversheim, dont il a inféodé la famille de Wangen.

Veitersheim et *Gebolsheim*, conférés, au même titre, à Jean-Adolphe Krebs de Bach, le 22 décembre 1661, par le duc de Mazarin, alors landvogt.

Ohlungen et *Keffendorf* furent achetés par le stettmeister Vorstatt de Haguenau, pour lui et sa descendance; Keffendorf est filial d'Ohlungen.

Hochfelden, grand village, autrefois muni d'un château, et qui comptait parmi les vil-

lages impériaux, fut donné en fief, par l'archiduc Léopold, alors landvogt, à Ascan Albertini d'Ichtersheim, en 1632, à condition de retour, en cas de défaillance, non à l'empire, mais à la maison d'Autriche. L'abbaye de Neuviller y était collateur; les boulangers de Hochfelden ont été proposés, comme ceux de Schvindratzheim, par l'empereur Frédéric Ier, en 1164, en modèle à ceux de Haguenau.

DOMAINES DIVERS.

Nous plaçons sous cette dénomination diverses petites seigneuries, consistant dans un ou peu de villages, les unes féodales, les autres allodiales; les premières seront indiquées sous la désignation de leurs mouvances, et les secondes divisées en trois classes, selon qu'elles appartiennent à des familles nobles, à des églises, ou à des villes.

Fiefs jadis impériaux, maintenant royaux.

Le village impérial de *Bilsheim*, dans la Haute-Alsace, situé sur les bords de l'Ill, entre Ensisheim et Sainte-Croix, fut donné en engagement par l'empereur Rodolphe 1er, pour 100 marcs d'argent, à Jean de Loubgazzen, à Colmar, en 1287; puis aux Vetzel, pour 160 marcs. Le rachat s'en fit sous Louis XIV, en 1693, et le roi donna ce village à son intendant d'Alsace, Jacques de La Grange; les héritiers de celui-ci le vendirent, avec d'autres possessions de la même contrée, aux Klinglin.

Osthausen, village avec un château, pareillement situé sur l'Ill, au-dessous de Benfeld, ancien fief impérial de la famille Zorn de Boulach.*

---

* Le château d'Osthausen est allodial. (Voyez la *série des châteaux*, au quatrième volume.)

Vesthausen, village à l'occident d'Osthausen, proprement fief autrichien et non impérial; il passa des mains des Rathsamhausen de la Pierre dans celles du sieur de Chamlay, puis, en vertu de lettres d'expectative du roi, en celles des Bernhold. Il ne faut pas confondre ce village avec un autre du même nom, qui est dans le voisinage de Maurmoutier.

Plobsheim, village immédiat, avec un double château, a été, sous les empereurs d'Allemagne, possédé, à titre d'engagement, par différentes familles. Louis XIV ayant succédé aux droits de l'empereur et de l'empire, en fit don, au mois d'avril 1684, après rachat opéré, à Christophe Guntzer et à son allié Nicolas Kempfer, le premier, syndic de la ville de Strasbourg, et l'autre, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace. C'est près de Plobsheim que Turenne jeta un pont sur le Rhin, en 1675, allant chercher sa mort à Sasbach. Les Rathsamhausen y exercent le droit de patronage, comme le tenant en fief

de la seigneurie de Lichtenberg; la religion y est mixte.

Le château antérieur de *Lutzelburg*, déjà en ruines sur la fin du 14ᵉ siècle, est tenu en fief par les nobles de Rathsamhausen, qui y ont succédé aux d'Andlau, en 1393. Un autre château du même nom, dit le château de derrière, *das Hinterschloss*, figure parmi les fiefs palatins.

Par la même investiture, les Rathsamhausen obtinrent le village impérial de *Niderotterott*, lequel passa ensuite au sieur de Chamlay, et après celui-ci aux Bernhold. *Oberotterott*, relevant de l'église de Strasbourg, fut divisé entre les deux branches des Rathsamhausen, dites *zum Stein*, et d'Ehnveyer.

L'empereur Sigismond investit de même les Rathsamhausen, en 1414, de la moitié de *Zeinheim*, l'autre moitié étant épiscopale.

L'empereur Fréderic IV a ajouté, en 1442, aux fiefs de la famille Rathsamhausen, celui du château aux Trois-Rochers, *zu den dreyen*

Steinen, situé derrière Barr et Andlau, et de la moitié du village de *Hohenburgveiler ;* ce village, qui a péri, existait sur la montagne de Sainte-Odile, à l'endroit d'une métairie, appartenant actuellement à la ville d'Obernay. Les Rathsamhausen ont vendu à cette ville, du consentement de l'empereur Maximilien II, en 1570, la forêt de Hohenburgveiler, en s'y réservant les bois nécessaires pour la réparation de leur château de Lutzelburg.

Reichsfelden et *Bernhardsveiler*, surnommé *im Loch*, ainsi qu'*Itersveiler*, pour moitié, et des hommes à *Mittelbergheim*, *Stotzenheim*, *Bliensveiler*, *Zell* et *Nothalten*, appartiennent, depuis des siècles, aux nobles d'Andlau; ils ont obtenu de Frédéric IV, en 1472, une gabelle en vin à Itersveiler.

Krautergersheim et *Innenheim*, d'abord fief, puis engagement héréditaire, après avoir été, en dernier lieu, dans les mains des Pfaffenlapp, des Seebach, des Uttenheim et

d'autres familles, sont parvenus, au commencement du 18^e^ siècle, dans celles des Berckheim et des Zuckmantel; Innenheim fut totalement culbuté, en 1674, par les Français et par les Allemands.

Blesheim, village et château, fut conféré en fief par l'empereur Sigismond à Nicolas Bock et à son frère, en 1429; le droit de patronage y appartient au chapitre de Saint-Léonard. Cet endroit est placé au pied d'une colline, au haut de laquelle se trouve une chapelle avec un clocher qui est aperçu au loin; d'où lui est venu le nom de *Glœckelsberg*. La bataille d'Ensheim, en 1674, s'est étendue jusqu'à cette hauteur.

Lingolsheim, village près de Strasbourg; Henri Hacker de Landsperg l'a acheté, en 1344, avec la cour colongère qui s'y trouve, de Dietsch d'Epfig, chevalier. Le grand chapitre de Strasbourg y est collateur.

Stützheim. Les nobles de Flachsland y ont succédé, à prix d'argent, aux barons d'Ulm, en 1726.

Mundolsheim et *Mittelhausbergen*, à une lieue de Strasbourg. Après les Beger de Blyberg; qui se sont éteints en 1532, ces deux villages ont passé aux Joham, qui ont pris le surnom de Mundolsheim.

Schirhofen, nouveau village au-delà de la Moder, dans la forêt de Haguenau, n'était, à la fin du 17ᵉ siècle, qu'une cense; il est advenu des Niedheimer, par concession royale, aux Vorstatt, qui sont propriétaires de tout le territoire; ce village est annexé à la cure de Schirein.

Fiefs lorrains.

Les fiefs mouvant du duché de Lorraine ne consistent plus que dans la petite ville de *Sulzbach*, en Haute-Alsace, possédée par les Schauenburg, dans le village et le château de *Danviller*, au val de Viler, que détiennent les nobles de Saint-Victor, et dans le village de *Zellenveiler*, situé dans la Basse-Alsace, entre Benfeld et Obernay. Ce village était précédemment fief impérial; la famille de Landsperg en est investie depuis 1334.

Fiefs palatins.

Nous avons déjà eu occasion de parler de différens fiefs relevant de la maison électorale palatine; il ne reste plus à relater ici comme tel, que le château postérieur de *Lutzelburg* (*das Hinterschloss*), situé dans le voisinage du couvent de Sainte-Odile. Les Rathsamhausen en ont été investis, après en avoir été précédemment possesseurs, à titre d'engagement.

Fiefs wurtembergeois.

Sundhausen. Jean de Landsperg, écuyer, avait offert ce village en fief aux comtes de Wurtemberg, en l'année 1300. Au mois d'août 1601, le duc de Wurtemberg saisit à main armée le village et le château, sur les descendans de Landsperg, pour cause de félonie, et les conféra, en 1612, à son bailli de Hornberg, Jacques Wurmser, en faveur des héritiers duquel la famille de Landsperg, après de longues difficultés, renonça à son droit, en 1690.

Kunheim et *Bœsenbiesheim*, le premier dans la Haute, et le second dans la Basse-Alsace, et tous deux inscrits dans la matricule de la noblesse de la Basse-Alsace, ont été conférés en fief, dès 1394, pour moitié, et plus tard en entier, par la maison de Wurtemberg, aux Rathsamhausen d'Ehnveyer.

Fiefs de Ribeaupierre.

Quatre châteaux dans la Haute-Alsace étaient sous la suseraineté des comtes de Ribeaupierre, savoir, ceux d'*Illzach* et d'*Angrœtt* en partie, et ceux de *Hageneck* et *Valbach* en totalité. Dans la Basse-Alsace, les nobles de Schœnau et de Ramstein, dès le milieu du 15^e^ siècle, et les Schœnau, depuis le commencement du 16^e^ siècle, seuls relèvent d'eux pour les villages de *Schœnau* et de *Sassenheim*, situés entre Marckolsheim et Rhinau.

Düboltzheim, village voisin de Sassenheim, possédé par les nobles d'Andlau, depuis 1422.

A *Kogenheim* et *Stotzenheim*, villages du

bailliage de Benfeld, deux châteaux; celui de Kogenheim, avec un droit de gabelle sur le vin, la moitié des amendes, une forêt et d'autres biens, était possédé, en 1465, par Jacques d'Ansolsheim; puis il passa aux nobles de Dambach, d'Uttenheim, de Hauss, et de ceux-ci, vers 1720, comme fief féminin, aux Glaubitz. Quant à l'autre château, il en a été parlé ci-devant à l'article de *Stotzenheim, bailliage de Benfeld.*

Scharrachbergheim, village avec château, près de Marlenheim, fief tenu par les Dettlingen, depuis 1442.

Oberhausbergen, près de Strasbourg, sur la route de Saverne, fut conféré en fief par les seigneurs de Ribeaupierre, dès 1426, avec la dîme de *Gottesheim* et de *Geisveiler*, aux Zorn de Boulach. Le chapitre de Saint-Thomas, qui y avait des possessions, disputa long-temps cette seigneurie aux Boulach, auxquels il n'entendait reconnaître qu'un droit de juridiction.

Fiefs de l'évêché de Bâle.

La Basse-Alsace n'a qu'un seul village reconnaissant cette mouvance; c'est celui de *Botzheim*, peu au-dessous de Marckolsheim; le domaine utile en appartient aux Rathsamhausen, depuis 1427. Tous les autres fiefs de l'église de Bâle sont dans la Haute-Alsace; il en a été mention à leur place.

Fiefs de l'évêché de Metz.

Outre la marche de Maurmoutier et une bonne partie de la seigneurie de Lichtenberg, qui relèvent du siége épiscopal de Metz, ainsi que cela a été dit dans les chapitres concernant ces domaines, il ne reste plus à mentionner comme tel que le village et le petit château de *Schnersheim*, en deçà du Kochersberg, conféré dans le 14e siècle aux Greiffenstein; dans le 15e, aux Marx d'Eckversheim; en 1596 à Jean Porcelet, sieur de Maillane, ensuite à un Venkenstern, puis à

un baron Hennequin, qui, en 1662, le vendit à l'abbaye de Maurmoutier, à qui il a resté.

Fiefs de l'abbaye d'Andlau.

La petite ville d'*Andlau*, attenant à l'abbaye, à qui elle doit son origine, est tenue en fief de l'abbaye même, par les nobles d'Andlau. L'abbaye, convertie en chapitre de chanoinesses, fut auparavant un monastère de Bénédictines, érigé par sainte Richarde, femme de l'empereur Charles-le-Gros, par conséquent vers la fin du 9^e^ siècle. Richarde était fille d'Erchangar, comte de la Basse-Alsace, et elle fonda cet établissement sur un propre paternel, du vivant de son mari. Le couvent s'appelait primordialement *Eléon*. Le culte protestant s'était introduit, en 1570, dans l'église de l'hôpital, hors de la ville; il fut aboli par l'abbesse, en 1600.

Le château de *Wangenburg*, voisin de celui d'Ochsenstein, fut construit par la famille de Wangen, dans le 14^e^ siècle, sur le fond de l'abbaye et sur la limite de la marche

de Maurmoutier. Les Wangen sont sous la directe de l'abbaye pour ce château, ainsi que pour un petit *village voisin*, portant le même nom.

Freudeneck, autre château dans la proximité de Wangenbourg. Georges Haffner et Jean de Vildsperg l'ont eu en commun, en 1408; Wolfgang Haffner a vendu sa part, en 1540, à Euchar Bock d'Erlenburg.

Birckvald, château et village, ainsi nommés à cause de leur situation au milieu de forêts de bouleaux. Nicolas-Jacques d'Ingenheim, dernier de sa race, qui en fut le constructeur, disposa qu'ils écherraient après lui à l'abbaye d'Andlau; il mourut vers 1590. Jean-Gabriel Rebstock, parent de l'abbesse d'alors, les obtint en fief en 1606; il eut pour successeur Gabriel le Terrier, gentilhomme normand, qui ajouta le nom de Birckvald au sien, et transmit ce domaine, comme fief féminin, à sa descendance.

Aleux nobles.

Landsperg, antique château de famille, construit avant l'année 1200, sur terre du monastère inférieur de Hohenbourg (*Nidermunster*), du consentement d'Edelinde de Landsperg, alors abbesse de ce monastère. Les Landsperg, qui l'avaient vendu, dans le 15ᵉ siècle, à Louis, électeur palatin, y sont rentrés plus tard, en vertu d'une clause de rachat.

Rumolsveiler et *Cosveiler*, villages autrefois impériaux, vendus aux Haindel de Breitenbruck, par la ville de Strasbourg, en 1659; ils reçurent en même temps le château d'*Erlenburg*, adjacent à Rumolsveiler. Une partie de la dîme en vin à Rumolsveiler parvint, par le monastère d'Erstein, au grand chapitre de Strasbourg.

Schveinheim fut acheté par le comte de Waldner, en 1750, des Falckenhayn, auxquels il était advenu par testament d'Anne-

Louise Holzapfel, femme de Zacharie-Germain de Wangen, morte sans enfans.

Landersheim était divisé, au 17ᵉ siècle, entre les Mittelhusen, les Landsperg et les Holzapfel ; Luc Veinemmer, ammeister de Strasbourg, en acheta la majeure partie; il en resta un quart aux Holzapfel, qui échut aux Wangen, leurs héritiers. Les habitans, après avoir embrassé le luthéranisme, revinrent à la religion catholique; ils dépendent de la paroisse de Zehnacker.

Vilvisheim, vulgairement *Vilsen*, village adjacent à la rivière de la Sorne, vers Hochfelden, après avoir appartenu, durant le 17ᵉ siècle, en commun aux Neuenstein, aux Lutzelburg et aux Wangen, est maintenant aux Wangen seuls, qui y ont bâti un joli château, résidence d'une branche de cette famille.

Schafhausen, près de Hochfelden, patrimoine des Flachsland.

Schweighausen, village au-dessus de Haguenau, sur la Moder. Les Wurmser, qui l'a-

vaient acquis du prince palatin de Birckenfeld, en vendirent les cinq sixièmes, en 1729, aux Kornmann, bourgeois de Strasbourg; le dernier sixième fut apporté en dot par une Wurmser à la famille Glaubitz. Il se trouve un autre village de ce nom en Haute-Alsace.

Viversheim, à trois lieues de Strasbourg, sur la route de Saverne. Les Wangen l'ont possédé pendant près de trois siècles, comme fief du comté d'Eberstein; mais, en 1624, ils furent affranchis de la vassalité. L'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, fit don en 1618 de la chapelle située près de ce village à l'académie de Molsheim. En 1468, les Wurmser y furent investis d'une cour colongère de Saint-George, fief électoral palatin.

Nieffern, autrefois petit village, n'a plus que deux habitations, et son ban particulier. La famille de Berstett en est seigneur, ainsi que de *Berstett* et *Olvisheim*, allodiaux pour moitié, et fiefs de l'évêché pour l'autre moitié. Ce Nieffern n'est pas à confondre avec un village du même nom dans le Sundgau.

Pfulgriesheim, divisé entre les Trucksess de Reinfelden et les Birckenvald, dans le 17e siècle, appartient maintenant en total aux Wangen.

Quatzenheim parvint, par voie d'hérédité, des Mülnheim aux Landsperg, ensuite aux Rathsamhausen, et de ceux-ci, à titre de vente, aux d'Oberkirch. Un château que Walther de Mülnheim, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, y avait élevé en 1340, fut détruit par le feu en 1674, après la bataille d'Ensheim.

Firdenheim, après avoir résidé en plusieurs mains, fut vendu, en 1487, à Emeric Ritter, receveur de la landvogtey de Haguenau, dont l'arrière-petite-fille, Catherine Ritter, épousa Philippe Mœssinger, XIII de la ville de Strasbourg. Ses deux filles en héritèrent, et le transmirent, par mariage, dans la famille Kopp et dans la famille Reisseissen. En 1639, Philippe-Jacques Reisseissen, ammeister de Strasbourg, réunit encore à sa moitié celle des Kopp. Après sa mort, cette

seigneurie se divisa derechef en deux. Sa fille Jacobé épousa un Tobie Bernegger, dont les héritiers vendirent leur moitié, en 1699, à la veuve de Philippe-Louis de Buch; l'autre moitié continua d'être possédée par la famille Reisseissen.

Breusch-Vickersheim, village avec château, assis sur un ruisseau qui se verse dans la Bruche. Les Geyling l'ont acquit, en 1647, de Philippe Bechtold de Veitersheim, qui l'avait hérité de sa mère, qui était une Sturm de Sturmeck. Les Strasbourgeois brûlèrent le village en 1261, et le château fut détruit par les Armagnacs en 1444.

Kolbsheim, avec un double château, l'un supérieur, l'autre inférieur; celui-ci, nommé *Altenau*, dont les Volz, possesseurs d'une partie du village, ont joint le nom au leur; l'autre château et l'autre partie du village appartenaient aux Mülnheim, et se divisèrent plus tard entre les Wurmser, les Zedlitz et autres. Les Folckenhayn finirent par acheter le tout. Cet endroit fut brûlé comme le pré-

cédent, dans la même année 1261. Les Folckenhayn héritèrent des Holzapfel le petit village d'*Odratzheim* (Voy. ci-dessus, *Seigneurie de Marlenheim*).

Boffsheim et *Vidernheim*, deux villages entre l'Ill et le Rhin, près de Rhinau, longtemps possédés par la noble famille des Müeg, dont la lignée masculine s'est éteinte en 1684. Susanne-Elisabeth, fille du dernier, épousa Philippe-Jacques Volz d'Altenau, et, par ses enfans, partie de ces villages advint aux Berstett et autres, et le surplus demeura aux Volz.

Taubensand, ou *Neudorf*, nouveau village qui s'est formé au commencement du 18ᵉ siècle dans une île du Rhin, sur le territoire de Nonnenvihr, qui est sur la rive droite. Il appartient allodialement aux Rathsamhausen.

Gerstheim, appartenant aux Bock, aux Zorn et aux Dettlingen, qui ont succédé aux Marx d'Eckversheim, à la fin du 16ᵉ siècle. Les Dettlingen y ont une belle habitation et des jardins.

Hipsheim, sur l'Ill, aujourd'hui en majeure partie allodial, autrefois fief de l'abbaye de Murbach; la partie féodale n'est plus que le sixième; les Kageneck la tiennent en sous-fief de la famille Vildgrave de Kirchberg; le surplus est allodial, savoir: un tiers dans la main des Berstett, et une moitié dans la main des Braun et Franck, négocians de Strasbourg.

Allodiaux ecclésiastiques.

Schwarzenburg, château fort près de l'abbaye de Saint-Grégoire, au val de Munster. Il fut bâti sur la sommité de la montagne, en 1261, par un seigneur de Geroldseck, malgré l'abbé, à qui la montagne appartenait. C'est dans ce château que l'évêque de Bâle fit enfermer, en 1293, le prévôt Rœsselmann, de Colmar, coupable de trahison, pour le soustraire à la vengeance du roi Adolphe (Voy. tome 1er, page 137). La famille noble des Beger de Geispoltzheim reçut ce château en fief de l'évêque de Bâle en 1402; et après

leur extinction, le fief passa à des possesseurs plébéïens. En 1670, Jacques Gauthier, alors conseiller, et plus tard procureur-général au conseil souverain d'Alsace, y succéda à Pierre Schœr. Le fils Gauthier le vendit, ainsi que la montagne, en 1725, à l'abbaye, qui n'avait cessé de les revendiquer comme sa propriété.

L'abbaye de Neubourg possède quatre villages; *Daugendorf*, situé sur le propre territoire de l'abbaye, que lui avait donné le comte Hugues de Dagsbourg; *Dunnenheim*, que l'empereur Henri VI a détaché en sa faveur du domaine landgravial; *Ulveiler* et *Nideraltorf*, que Henri de Halvingen, prévôt impérial de Haguenau, lui conféra, du consentement de Louis de Bavière, en 1337.

Les villages de *Saint-Jean* et d'*Eckardsveiler* appartiennent à l'abbaye de Saint-Jean, près de Saverne; le premier doit son origine à l'abbaye même; elle a acquis le second de l'évêque de Strasbourg, en

1728, par échange du village de Sornhofen.

Vessenheim, village en-deçà du Kochersberg, fut acheté par le grand chapitre de Strasbourg, en 1719, comme allodial des Klœckler de Münchenstein, qui eux-mêmes l'avaient acquis de Marie-Anne de Schellenberg, épouse du comte Ferdinand-Louis de Valpurg-Volffegg. Le luthéranisme y était suivi en 1616; il fut aboli plus tard.

Eckbolzheim, village non médiocre, situé sur la Bruche, près de l'ancienne chartreuse de Strasbourg, appartenant en toute propriété et juridiction au chapitre de Saint-Thomas.

Wangen, petite ville avec château, entre Marlenheim et Vesthofen, est soumise à l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg; l'empereur Lothaire donna ce lieu au couvent de Saint-Etienne, en 845, avec ses appartenances, champs, forêts, prés, vignes, rivières et toutes justices. Les Anglais prirent la ville par stratagème, et maltraitèrent les habitans, mais ne purent s'emparer du châ-

teau; les Armagnacs se rendirent maîtres de l'un et de l'autre en 1444. Les Strasbourgeois vinrent les y attaquer, et à cette occasion une grande partie de la ville fut brûlée. L'on ne sait par quel événement ce domaine est sorti des mains de l'église de Saint-Etienne, mais au 14e siècle, il était dans celles de Burcard de Hohenbourg et de Verlin Stahel. Plus tard, les nobles d'Ochsenstein, auxquels il était advenu, en prirent l'investiture de l'abbaye, en 1463; et par l'extinction de cette famille, qui suivit de près, l'abbaye reconsolida le domaine foncier dans sa main. En 1566, les nobles de Wangen lui vendirent le château, qu'ils avaient conservé jusque-là. L'église de Wangen se soumit au luthéranisme à l'époque où l'abbaye elle-même l'avait adopté. Près de Wangen, un petit village, nommé *Schanlitt*, et dont le ban reste, a disparu il y a long-temps; son nom était celui d'une famille strasbourgeoise. Un Nicolas Schanlitt fut ammeister à Strasbourg en 1423.

Behlenheim fut vendu au même monastère, en 1727, par les Wangen, qui l'avaient hérité, au siècle précédent, des Holzapfel.

Rietsels, village près de Wissembourg, en deçà de la Lauter, appartient à la commanderie de l'ordre teutonique de Wissembourg, qui l'a acheté, en 1571, du comte Emic de Linange.

Domaines des villes libres.

La plupart des villes libres impériales de l'Alsace possédaient des petits domaines seigneuriaux; quelques-unes même, comme Strasbourg et Colmar, des corps entiers de seigneuries.

Strasbourg, outre les seigneuries de Barr, de Wasselonne et de Marlenheim, a dans sa sujétion quelques villages plus rapprochés de ses murs, et qui forment une seigneurie particulière, consistant dans les endroits suivans:

Illkirch était jadis un village impérial, qui a été successivement impignoré, ainsi que

Grafenstaden et *Illwickersheim*, par les empereurs Rodolphe Ier, Louis de Bavière et Charles IV. En 1418, l'empereur Sigismond transporta la faculté de racheter ces trois villages à la ville de Strasbourg, pour 9000 florins, auxquels en furent plus tard encore ajoutés 2600; et ce ne fut pas sans grands frais et sans grandes difficultés qu'elle parvint à retirer ces villages des mains des Zorn et des Erb, qui en étaient les détenteurs, en vertu des engagemens antérieurs. Illkirch a eu deux petits châteaux, l'un situé près de l'Ill, appelé *Illhausen*, qui subsiste encore, et qui a passé des mains des Dietrich dans celles des Klinglin, avant que ceux-ci n'eussent acquis la seigneurie d'Illkirch même. Le moulin au-dessus du château est un fief badois et porte le nom d'*Illburg*. L'autre petit château, dit Niderburg, situé à l'entrée du village, vers Strasbourg, était possédé, en 1613, par Jean Zimmerer, et plus tard par Edouard Saint-Aubin, qui l'un et l'autre habitaient Metz.

Grafenstaden, village d'une moindre étendue, dépend de la paroisse du précédent; il a un pont sur l'Ill, mis en place d'un bac qui y existait auparavant. Les empereurs avaient engagé les émolumens du bac, en même temps que le village. En 1735, ainsi qu'il a déjà été rapporté ci-devant, à l'article de Hœnheim, la ville de Strasbourg échangea Illkirch et Grafenstaden contre le village de Hœnheim, que Joseph Klinglin, préteur de Strasbourg, tenait comme vassal de l'évêché.*

Illvickersheim, qui plus tard prit aussi le nom d'*Osvald*, à cause d'une fontaine de Saint-Osvald, visitée par les pélerins, est à la droite de l'Ill, c'est-à-dire, sur la rive opposée à Illkirch. Il a existé à Illvickersheim un château appartenant à l'empire; après sa destruction, deux autres s'y sont formés; l'un

* Cet échange donna lieu à un procès devant le conseil-d'état, et fut annullé sur la demande de la ville, qui ainsi rentra en possession des deux villages.

fut vendu par la ville, en 1610, à Jean-Paul Müeg, et passa, en 1684, aux nobles de Bock; l'autre était une propriété privée de citoyens de Strasbourg. En 1688, les habitans d'Illvickersheim abandonnèrent le culte luthérien, contre le gré de leurs femmes.

Dorolsheim, ou *Dorlisheim*, grand village près de Molsheim, entouré de murs et de fossés, primitivement appartenant à l'évêché de Metz, qui l'aliéna par engagement; puis à l'évêché de Strasbourg, et à différentes familles nobles et plébéïennes; il a fallu à la ville depuis 1495 jusqu'en 1727, par conséquent au-delà de deux siècles, pour en acquérir les différentes parcelles, tant elles étaient disséminées. L'abbaye de Haute-Seille, en Lorraine, en possession du patronage et de la dîme, les vendit aussi à la ville, en 1576. Dans la guerre épiscopale de 1592, les troupes auxiliaires du cardinal de Lorraine, alors évêque de Strasbourg, brûlèrent ce lieu; la plupart des habitans s'enfuirent à cette occasion à Rosheim.

Schiltigheim, long et grand village très-rapproché de Strasbourg, auquel se réunit la population de deux autres villages voisins qui ont péri, nommés *Boteburg* et *Adelshofen*. Schiltigheim, château et village, fut vendu à la ville comme allodial par Pierre Wœlsch en 1501.

La ville acquit *Ittenheim* et *Handschuheim*, en 1507, de Jacques Beger de Bleyburg, comme tuteur de la fille de Melchior Beger de Geispolzheim. Chacun de ces deux villages avait son curé, mais ils n'avaient très-souvent qu'un seul prévôt.

Niderhausbergen, village connu dès le 10e siècle, autrefois impérial et doté de nombreux priviléges, s'est mis spontanément sous l'administration de la ville en 1489.

La ville de *Haguenau* a le domaine des deux villages de *Kaltenhausen* et *Schirrieth*, ou *Schirein* (Voy. tome 1er page 71). Le premier s'est formé sur le ban même de Haguenau, près de la Moder, et a son curé

particulier. Schirein est moderne, et est devenu paroisse vers 1730.

Les seigneuries de la ville de *Colmar* sont à voir, tome 1er, page 133, et tome II (articles de *Sainte-Croix* et de *Hohenlandsperg*); celles de *Sélestadt*, tome 1er, page 178; d'*Obernay*, page 242; de *Landau*, page 223.

Wissembourg possède les deux villages de *Schveigen* et *Veiler*, affiliés à sa paroisse de Saint-Michel; Schveigen a cependant une église propre.

La ville du *Vieux-Brisac* possédait dans la Haute-Alsace *Biesheim*, village important sur le bord du Rhin, où il y avait anciennement un prieuré de Saint-Jean, dépendant du prieuré de Saint-Albin de Bâle, ordre de Clugny. Les Bâlois s'étant emparés du couvent de Saint-Albin, vendirent le prieuré de Biesheim à la ville de Brisac en 1553, pour 380 florins. Les annales de Colmar parlent d'un château que l'évêque de Bâle fit construire à *Bisesheim* en 1273. La ville de Brisac

vendit Biesheim, ainsi que les hameaux de Vogelgrün et Geiswasser, à la famille de Waldner, en 1756. (Voir à l'histoire de cette famille, dans le quatrième volume.)

TERRES LORRAINES EN ALSACE.

Les ducs de Lorraine, tirant leur origine de l'Alsace, y ont retenu des terres patrimoniales provenant de la succession du duc Athic, situées sur les Vosges ou à leurs pieds, qui n'ont conservé presque aucun lien avec l'Alsace; telles la vallée de Lièvre et la seigneurie de Bitsch, et autres lieux dont il va être parlé.

La partie lorraine du *val de Lièvre* est séparée de la partie de l'Alsace, ainsi qu'il a été dit tome II, *Bailliage de Sainte-Marie-aux-Mines*.

Elle comprend une partie du bourg de *Sainte-Marie*, dans laquelle se trouve un petit château qui a été loué, en 1722, pour trente ans, à Jean-Jacques Saur, et dont le

roi Stanislas a ensuite fait don à la cité; *Sainte-Croix, Gros-Rumbach, Klein-Rumbach*, près duquel est le château d'*Eckerich*, dont la partie occidentale est dans la juridiction lorraine, et la partie orientale dans la juridiction de Ribeaupierre; les hameaux de *Steinbach, Vraicoste* et *Montplaisir*, et le village de *Musloch*.

Le village de Lièvre, *Leberau*, anciennement *Fulradovillare*, dont le prieuré a été réuni à la primatiale de Nancy, a été brûlé par les troupes alsaciennes, en 1444, pour avoir donné asile aux Armagnacs, et a ainsi perdu sa forme de ville. Le village de *Deutsch-Rumbach*; les hameaux de *Hingrie* et *Bois-l'Abbaise*.

Saint-Hippolite, en allemand *Sanct-Bilt*, ville lorraine hors de la vallée de Lièvre, aux pieds du château de *Kœnigsburg*. Les Armagnacs, après avoir été deux fois repoussés par les habitans, s'emparèrent de la ville en 1444, et y laissèrent garnison sous le commandement d'un sieur de Commercy.

Celui-ci y mit le feu le 1er janvier 1445, feignant de se retirer. C'était une ruse pour y attirer les gens de Bergheim et autres voisins, et les assaillir à l'improviste. Ceux qui parvinrent à s'enfuir revinrent cependant peu après, renforcés par les habitans de Ribeauvillé, et réussirent à expulser ces méchans hôtes. Charles IV, duc de Lorraine, ayant pris les armes, en 1674, pour l'empereur Léopold, contre la France, plaça son quartier à Saint-Hippolite.

La seigneurie de *Bitsch*, ainsi appelée à cause du château de ce nom, a fait partie du patrimoine de Gerhard, descendant du duc Athic d'Alsace, et fondateur de la maison de Lorraine. Gerhard, comte d'Alsace, le transmit à son fils Théodoric; celui-ci à son fils du même nom, comte de Flandre, qui céda son droit à son frère Sigismond, duc de Lorraine. En 1297, le duc Fréderic le donna en fief au comte Eberhard des Deux-Ponts. A la défaillance de la lignée de celui-ci, la seigneurie paraissait devoir passer, soit aux

Hanau-Lichtenberg, soit aux comtes de Linange, par des liens d'affinité; mais le duc de Lorraine retira le fief à lui, en en détachant cependant le bailliage de Lemberg, qu'il abandonna au comte de Hanau.

Le village de *Reichshofen*, situé au-dessous du château de Vasenburg, était, en 1232, une propriété du duc Mathieu de Lorraine; celui-ci l'offrit en fief, pour le salut de son âme, à l'évêché de Strasbourg. Reichshofen fut non-seulement converti peu après en ville, mais fortifié par un château, dont la garde devint un fief entre les mains des Fleckenstein et d'autres nobles. Dans la suite, le château, et auparavant déjà la ville, furent enlevés aux ducs de Lorraine, et livrés, sous la directe de l'évêché, à la famille Ochsenstein, à l'extinction de laquelle les comtes de Bitsch y succédèrent. Après la mort du dernier comte de Bitsch, l'évêque de Strasbourg réunit l'utile à sa directe, en 1570, malgré l'opposition du comte de Hanau-Lichtenberg, gendre du dernier comte; ce qui demeura

ainsi jusqu'en 1664, que l'évêque Egon de Furstenberg vendit l'un et l'autre au duc Charles IV, de Lorraine, de manière qu'après quatre siècles la propriété de Reichshofen retourna, par cette vente, à ses anciens maîtres. Le duc Charles IV remit ensuite Reichshofen, ainsi que les terres de la seigneurie de Bitsch, dans les mains de son fils naturel Charles-Henri, prince de Vaudémont, lequel vendit, vers 1708, Reichshofen à l'abbé Suart, pour 64,000 livres. Après la mort de celui-ci, en 1720, ses deux nièces lui succédèrent et cédèrent cette acquisition, pour la même somme, au duc Léopold de Lorraine, lequel en a investi alors le prince de Craon; mais ce dernier restitua, en 1729, ce domaine à l'empereur François, fils de Léopold, lequel en jouit, sans interruption, malgré la translation de la Lorraine à la France. Jusqu'en 1761, que Jean de Dietrich, ammeister de Strasbourg, en fit l'acquisition. Reichshofen consiste en ville haute et basse, séparées par une tour; il s'est agrandi d'un faubourg. La

ville a un magistrat, composé d'un prévôt, d'un bourguemestre annuel et de sept échevins à vie, et du bailli seigneurial. Le hameau, autrefois cense dite *Lauterbacherhof*, dépend de la ville.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE.

ERRATA DU SECOND VOLUME.

Page 51 ligne 7, divisent, *lisez* dirigent.
— 55 — 12, dirige, *lisez* divise.
— *Id.* — 14, du Krafft, *lisez* de Krafft.
— 59 — 16, Sors, *lisez* Sorr.
— 62 — 17, Federbach, *lisez* Sederbach.
— 109 — 7, Volckersperg, *lisez* Volckensperg.
— *Id.* — 15, Vesentzhausen, *lisez* Verentzhausen.
— 111 — 13, Welschen, Larg, *lisez* Velschenlarg.
— 142 — 9, Antrage, *lisez* Autrage.
— 143 — 15, Audelnans, *lisez* Andelnans.
— 146 — 21, Dativa, *lisez* Datira.
— 148 — 21, Batvis, *lisez* Betvis.
— 149 — 5, Gronne, *lisez* ou Velschengrun.
— 151 — 8, Gronne, *lisez* ou Grun-au-Val-Dieu.
— 173 — 18, fonte, *lisez* fonderie.
— 180 — 22, Vastisius, *lisez* Urstisius.
— 184 — 17, M. de Marizy; conseiller du roi, *lisez :* M. de Marizy, conseiller du roi;
— 186 — 20, d'Ortein, *lisez* d'Ostein.
— 190 — 3, Fyfermann, *lisez* Syfermann.
— 207 — 1, elles, *lisez* elle.
— 218 — 23, Harbenstein, *lisez* Barbenstein.
— 234 — 6, et, *lisez* en.
— 243 — 9, Vettelsheim, *lisez* Vettolsheim.
— 248 — 16, Schranckenfel, *lisez* Schranckrenfels.
— 259 — 18, Rentner, *lisez* Reutner.
— *Id.* — 20, Kempft, *lisez* Kempff.
— 271 — 17, propablement, *lisez* probablement.
— 326 — 23, Starckenbach, *lisez* Storckenbach.

SUITE

DE

L'HISTOIRE D'ALSACE

DE SCHŒPFLIN,

CONTENANT

LES MONASTÈRES, LES VILLAGES DÉTRUITS, TOUS LES CHATEAUX DE LA PROVINCE, LES FAMILLES NOBLES SOUS LA PÉRIODE ALLEMANDE ET LA PÉRIODE FRANÇAISE, LE TABLEAU COMPARATIF DES FEUX ET DE LA POPULATION, DANS L'ORDRE DES SUBDÉLÉGATIONS ET DES BAILLIAGES DE DÉPARTEMENT, AUX ANNÉES 1720 ET 1750;

TERMINÉE PAR

LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES QUATRE VOLUMES.

TOME QUATRIÈME.

STRASBOURG,

DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve SILBERMANN.

1829.

SUITE

DE

L'HISTOIRE D'ALSACE

DE SCHŒPFLIN.

MONASTÈRES.

L'AUTEUR n'en a donné qu'une notice abrégée, promettant d'en fournir l'histoire dans une continuation de son ouvrage, à laquelle il destinait le titre d'*Alsace sacrée.* La notice ne renferme que les monastères existant hors des villes et des villages (les autres ayant été mentionnés aux lieux de leur situation); ils sont divisés en monastères fondés sous la période francique, et monastères fondés sous la période germanique et française, suivant l'ordre chronologique de leur érection.

Période francique. *

Maurmoutier est le plus ancien couvent de l'Alsace; Childebert II, roi d'Austrasie, en a été le fondateur, vers 590. Le monastère, d'abord appelé de *Saint-Léobard*, nom de son premier abbé, a pris, vers 724, celui de *Saint-Maur*, restaurateur de la maison et successeur de Léobard II.

Munster, ou *Monastère du confluent*, dans la vallée de Saint-Grégoire, à trois lieues de Colmar, passe pour devoir son origine à quelques disciples du pape saint Grégoire, qui sont venus, vers le milieu du 7e siècle, s'établir dans cette vallée. Le roi Childeric II lui a donné sa première dotation.

Hohenbourg fut construit et doté, sous le règne du même roi, par le duc Athic, en faveur de sainte Odile, sa fille, qui a été la première abbesse de cette célèbre maison.

Ebersheim-Munster eut le même fonda-

---

* Cette période s'étend de 407 à 870.

teur que Hohenbourg; l'on répute saint Déodat, qui a érigé un autre couvent sur le revers des Vosges, vers la Lorraine (Saint-Diez), comme le premier abbé d'Ebersmunster.

Wissembourg. L'origine de cette abbaye, convertie plus tard en collégiale, attribuée communément à Dagobert Ier, est à reporter à Dagobert II, son petit fils, qui a gouverné l'Alsace de 674 à 679.

Blidenvelt, nommé ensuite *Clingenmunster,* construit en l'honneur de saint Michel, reconnaît le même auteur que le monastère de Wissembourg, et a obtenu les mêmes droits et priviléges.

Surburg, depuis long-temps chapitre. Dagobert II érigea ce couvent à la demande de saint Arbogaste, évêque de Strasbourg, dans la forêt de Haguenau, sur la rivière de la Sauer.

Haselach, aujourd'hui collégiale, construit par saint Florent, avant qu'il ne parvint à l'évêché de Strasbourg, comme successeur de saint Arbogaste.

Saint-Thomas fut fondé hors des murs de Strasbourg, vers 676, par le même saint Florent, durant son épiscopat et pendant le règne de Dagobert II, en faveur de religieux écossais, qui suivaient la règle de saint Colombau, ou de saint Benoît. L'on reporte la sécularisation de cette maison déjà à l'année 830, sous Louis-le-Débonnaire.

Cellule de Saint-Sigismond, aujourd'hui *prieuré de Saint-Marc*, non loin de Rouffach, dans l'obermundat, doit aussi son origine à la libéralité du roi Dagobert II.

Nidermunster, maintenant enseveli dans ses ruines, fut construit par sainte Odile même, dans le commencement du 8e siècle, au pied de la montagne, sur le sommet de laquelle était son couvent de Hohenbourg.

Saint-Etienne, bâti hors des murs de Strasbourg, sous Chilperic II, au 8e siècle, par Adelbert, frère de sainte Odile, fils et successeur du duc Athic. Sainte Attale, fille d'Adelbert, en fut la première abbesse, sous l'observance de la règle de saint Augustin.

Honau, fondé par le même Adelbert, vers 720, dans une île du Rhin, à deux lieues au-dessous de Strasbourg, pour des moines écossais.

Massevaux, abbaye de chanoinesses nobles, dans le Sundgau, diocèse de Bâle, création de Mason, fils du duc Adelbert, sous Théodoric IV, roi d'Austrasie.

Murbach. Une colonie d'Écossais, qui vint se fixer dans le voisinage, sur la fin du 7e siècle, donna naissance à cette maison; le lieu où ils s'arrêtèrent d'abord, commença par s'appeler l'*Etang-des-Pélerins*. Lorsque le monastère fut élevé dans sa place actuelle, il contracta le nom du ruisseau de Murbach, qui le baigne; il fut très-richement doté par le comte Eberhard, frère de Mason, vers 724.

Neuviller est dû à Sigebald, évêque de Metz, prédécesseur de Chrodegang; Sigebald ayant occupé le siége de 720 à 744, l'érection de Neuviller se place dans cet intervalle.

Arnolfs-Au. Fondation du comte Ruthard, environ en 748; cette abbaye, d'abord assise

dans une île alsacienne du Rhin, a passé de l'autre côté dans un endroit appelé *Schvarzach*, dont elle porte maintenant le nom.

Leberau, primitivement *Fulradovilare*, monastère dans la vallée de Liépure, fondé par Fulrade, gouverneur de l'Alsace et abbé de Saint-Denis, sous le règne de Charlemagne, vers 772.

Haschau, couvent bénédictin, institué par l'évêque Remi de Strasbourg, sous Charlemagne, en 778.

Erstein, ou *Hehrinstein*. Cette abbaye, dotée par Hirmengarde, femme de l'empereur Lothaire 1er, en 849, a depuis long-temps cessé d'être.

Eléon, nom primitif de l'abbaye d'*Andlau*, qui est devenu un chapitre de dames nobles; cette maison de religieuses bénédictines est de la création de l'impératrice sainte Richarde, femme de Charles-le-Gros.

*Période germanique.**

Alanesberg, ou *Analesberg*, abbaye bénédictine, construite par l'abbé Baltrann sur les confins de l'évêché de Strasbourg et de Metz, dont le site est incertain; les deux évêques s'en étant contestés la juridiction, chacun prétendant qu'elle était dans son diocèse, l'abbé s'est retiré avec ses religieux, en 959, dans l'abbaye de Lure.

Altorff, abbaye de Bénédictins, entre Strasbourg et Molsheim, autrefois appelé *Haut monastère de Saint-Ciriac*, fondée par Hugon, comte de Dagsbourg, vers 960, attachée à la congrégation de Bursfeld, en 1607.

Saint-Quirin, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, érigé en 966, par Louis, comte de Dagsbourg, aïeul maternel du pape saint Léon, mis sous la dépendance de l'abbaye de Maurmoutier.

---

* De 870 à 1648.

Selz, abbaye bénédictine, autrefois princière, et ressortissant nuement au souverain pontife, bâtie par l'impératrice Adelaïde, veuve d'Otton-le-Grand, en 987, dans un lieu depuis long-temps emporté par le Rhin, convertie par le pape Sixte IV en collégiale en 1481, et par Fréderic III, électeur palatin, en 1575, en une école d'équitation. Louis XIV en a en partie attribué les biens au collége des Jésuites de Strasbourg en 1691.

Hugshoven, ou *Honcourt*, dans le val de Villé, abbaye bénédictine soumise immédiatement au Saint-Siége; élevée en l'année 1000 par Wernher, comte d'Ortenberg, sous la dédicace de saint Michel, annexée à la congrégation de Bursferd en 1513. Le couvent se trouvant désert, la maison d'Autriche l'a vendu, du consentement du pape, à l'abbaye d'Andlau.

Sainte-Croix, couvent de Bénédictines, primitivement à Voffenheim, au-dessus de Colmar, fondé dans le 11^e^ siècle par les parens du pape saint Léon, qui l'a mis dans

l'immédiateté de la juridiction romaine. Cette église a été changée en collégiale d'hommes en 1462, et en église rectorale en 1524.

Alspach, près Keysersberg. C'était d'abord une maison de Bénédictins fondée par les comtes d'Eguisheim, restaurée ensuite par un comte Adelbert, à la demande du pape Léon IX, son parent, et soumise à l'abbaye de Hirsau, et enfin vendue, en 1282, à des religieuses clarisses de Kientzheim, seule maison de cet ordre en Alsace.

Lautenbach, construit en l'honneur de saint Michel, au 11^e^ siècle, dans une vallée des Vosges, près de Murbach, par le comte Wernher. Comme cette abbaye a été peuplée par des religieux tirés de celle de Honau, elle a été assujétie à la juridiction ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg, quoique située dans le diocèse de Bâle, et elle a été convertie dans le 13^e^ siècle, en même temps que Honau, en collégiale.

Œhlenberg, monastère, sur le ban de Reiningen, dans le Sundgau, de la fonda-

tion de Heilvigue, comtesse d'Eguisheim, mère du pape Léon IX, relevant immédiatement de la cour de Rome, habité primitivement par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, livré en 1531 au clergé séculier, et en 1626 au collége des Jésuites de Fribourg, en Brisgau.

Ferrète, ancien prieuré institué par le comte Fréderic à son retour de Rome, où il avait accompagné Léon IX, son parent. Dans la succession des temps, ce prieuré est devenu l'église paroissiale de Ferrète, à la collation de l'abbaye de Lucelle.

Othmarsheim, abbaye de religieuses bénédictines, et maintenant de chanoinesses nobles, dédiée à la sainte Vierge. Le comte Rudolphe, frère de Wernher Ier, évêque de Strasbourg, en a été le fondateur au 11e siècle, et le pape Léon IX le conservateur.

Sainte-Valpurgue, abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, dans la forêt de Haguenau, érigée par Théodoric Ier, comte de Montbéliard, en 1074, et par le moine Vi-

bert; c'est le premier des couvens d'Alsace qui ait été engagé à la congrégation de Bursfeld en 1485. Les revenus de cette abbaye ont été annexés par le pape Paul III, en 1546, à la prévôté du chapitre de Wissembourg; mais, par arrêt du conseil souverain d'Alsace de 1684, cette réunion fut annullée, et trois années après, l'évêque de Strasbourg en disposa au profit de son séminaire; ce qui fut confirmé par lettres-patentes du roi de la même année.

Marbach, près de Hatstatt, couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, institué par Maître Manegold de Luttenbach, en 1094, sur un emplacement et à l'aide des secours pécuniaires fournis par Burcard, franc-homme de Geberswihr. Cette maison eut tantôt des prévôts ou des prieurs; elle est maintenant sous l'autorité d'un abbé.

Biblisheim, maison de Bénédictines dans la forêt de Haguenau, fondée vers le commencement du 12e siècle, par le comte de Montbéliard Théodoric Ier ou II, père ou fils.

Saint-Morand, près d'Altkirch, prieuré de l'ordre et de l'abbaye de Clugni, a eu pour fondateur, au commencement du 12^e^ siècle, Fréderic, comte de Ferrète. L'archiduc Léopold le donna au collége des Jésuites de Fribourg, dans le Brisgau, en 1621. Quelques Jésuites y demeurent. Un petit couvent du même nom près de Ribeauvillé, dépendant du précédent, passa avec lui dans la possession des Jésuites, et n'existe plus.

Hert, maison de chanoines religieux entre Rheinzabern et Germersheim, construite par un certain Herimann, homme illustre, sur son propre fonds, en 1103, et sécularisée en 1560.

Saint-Nicolas-des-Bois, prieuré dans la la vallée de Belval, diocèse de Bâle, à une demi-lieue du château de Rothenburg, fondé en 1193 par Renaut, comte de Barr, et Fréderic, comte de Ferrète, son frère, donné par l'archiduc Léopold au collége de Jésuites d'Ensisheim en 1630, ruiné dans la guerre de trente ans.

Kaltenbrunn, ou *Froide-Fontaine*, prieuré de l'abbaye de Clugni, provenant de donations d'Ermentrude, fille de Guillaume, comte de Bourgogne, de 1105, appartenant aussi aux Jésuites d'Ensisheim.

Saint-Léonard, derrière Oberehnheim, église de Bénédictins à dater de 1109, convertie en collégiale en 1215. Le prévôt du grand chapitre de Strasbourg réunit dans sa main la prévôté de Saint-Léonard depuis plusieurs siècles.

Sindelsberg, près de Maurmoutier, couvent créé en 1115, incorporé à l'abbaye de Maurmoutier en 1488.

Lucelle, abbaye de l'ordre de Citeaux, la première et la plus ancienne de cette règle dans la haute Allemagne, placée dans un recoin d'une montagne dépendante du Jura, fondée par trois gentilshommes du comté de Bourgogne environ en 1124. Trois prieurés en Alsace dépendent de cette maison, l'un à Lauterbach, l'autre à Saint-Apollinaire, et le troisième à Blotzheim. Elle en a eu un qua-

trième, dit de Lœvenberg, dans la principauté de l'évêché de Bâle.

Petit-Lucelle, couvent d'Augustins, à trois lieues de l'abbaye précédente. Fondé peu d'années après par un comte de Ferrète, réuni en 1264 à un couvent du même ordre, dit de Saint-Léonard, à Bâle, et en 1505 à l'abbaye de Lucelle.

Baumgarten, abbaye de Bernardins près d'Andlau, élevée par l'évêque de Strasbourg Cunon, en 1125, détruite dans la guerre des paysans.

Saint-Jean-des-Choux, couvent de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, près de Saverne, dont l'église est dédiée à saint Jean-Baptiste. Pierre, comte de Lutzelburg, a donné cette église, en 1126, avec un grand domaine, à l'abbaye de Saint-George de la Forêt-Noire.

Neuburg, de l'ordre de Citeaux, filiale de Lucelle, instituée en 1128 par Renaut, comte de Lutzelburg, entre Haguenau et Pfaffenhofen. Cette maison a donné, vingt années

après, naissance à celles de Herrenalb et de Maulbrunn, dans le duché de Wurtemberg. Elle a eu un prieuré à Selhof, dans le bailliage d'Ingveiler.

Stürtzelbronn, aussi abbaye bernardine, dans la seigneurie de Bitsch, sur la limite de l'Alsace, doit son origine à Simon, duc de Lorraine, année 1135.

Schœnen-Steinbach, couvent de femmes à une lieue d'Ensisheim, qui a eu pour fondateur Noker de Vittenheim, environ la même année. Elles ont professé, dans l'origine, la règle de Citeaux, qu'elles ont remplacée, en 1159, par celle de Saint-Augustin, et en 1397, par celle de Saint-Dominique.

Cronsthal, abbaye de Bernardins, fondée environ dans le même temps, à ce que l'on croit, par un Formar, comte de Metz. Les revenus de cette maison ont été réunis dans le 16e siècle au collége de Saint-Marc de Heidelberg.

Thierbach, près Soulz, en Haute-Alsace, monastère de l'ordre de Clugni, construit

par les habitans de Soulz même, avec la participation de Gebhard, évêque de Strasbourg, et du landgrave Wernher, en 1135, et renouvelé en 1710. Dans le commencement il y existait à la fois, selon l'usage des temps, un couvent de frères et un couvent de sœurs; ce dernier a cessé.

Goldbach, dans la vallée de Saint-Amarin, couvent bâti pour des Augustins par le prêtre Bernher, en 1135, abandonné à des religieuses du même ordre en 1330, qui étaient sous la direction de l'abbé et du prévôt de Murbach; restitué, dans le 15[e] siècle, aux possesseurs primitifs, qui l'ont vendu, en 1566, aux chanoines réguliers de Marbach.

Ittenveiler, monastère de chanoines réguliers entre Barr et Epfich, érigé en 1137, par Conrad, chanoine du grand chapitre de Strasbourg; réuni par l'évêque Rupert, en 1453, au couvent de Saint-Arbogast, hors des murs de Strasbourg, et neuf années après, au couvent de Trutenhausen, qui était du même ordre, et enfin à la manse épiscopale.

Pairis, dans le val d'Orbey, abbaye dérivée de Lucelle, fondée par Udalric, comte d'Eguisheim, en 1138, constituée en prieuré soumis à l'abbé de Maulbrunn en 1453, reconvertie en abbaye après le traité de Westphalie.

Feldbach, près Ferrète, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, soumis, comme Thierbach, à l'abbaye de Clugni, constitué par le comte Fréderic de Ferrète vers 1144, attribué par le roi et le souverain pontife au collége des Jésuites d'Ensisheim, en 1661 *. Treize comtes et comtesses de Ferrète ont été inhumés dans l'église de ce prieuré.

Kœnigsbrück, abbaye de religieuses bernardines, construite dans la forêt de Haguenau, par Fréderic, duc d'Alsace et de Souabe, père de l'empereur Fréderic 1er, avant le milieu du 12e siècle.

Heilsbruck, près Landau, maison filiale

* Et, après la suppression des Jésuites, au collége de Colmar.

de la précédente, bâtie en 1232, par un certain chanoine Salomon, transférée en 1262 dans le village d'Edighofen, et sécularisée vers 1564 par l'électeur palatin.

Trutenhausen, couvent de douze chanoines réguliers sous la direction d'un prévôt, au pied de la montagne de Sainte-Odile. Herrade de Landsperg, abbesse de Sainte-Odile, et Gunther de Jugenhege, ministérial de l'abbaye, l'ont construit pour les besoins spirituels et temporels de l'abbaye, vers 1182. Après la destruction du couvent, la famille de Landsperg en a repris les biens, et les a vendus au grand chapitre de Strasbourg en 1749.

Steffansfelden, proche Brumat, maison de chanoines hospitaliers du Saint-Esprit, vivant dans la règle de saint Augustin, mère de plusieurs pareilles en Alsace et dehors, dépendante de l'hôpital du même ordre à Rome. Elle fut érigée avant 1230, par les comtes de Wœrth, alors landgraves d'Alsace, pour y recevoir les pauvres, et notamment

les enfans abandonnés. Des religieuses y étaient aussi autrefois attachées.

Suntheim, commanderie de l'ordre teutonique, mentionnée pour la première fois dans une charte de 1239, qui a pris son nom du village de Suntheim, après la destruction duquel elle a été transférée à Rouffach.

Marienbrunn, prieuré de religieuses augustines, créé vers 1237 par Henri de Fleckenstein, abandonné par les religieuses en 1575, et transporté par le dernier seigneur de Fleckenstein, en 1697, à l'abbaye de Neubourg.

Michelbuch, abbaye de Bénédictines entre Ferrète et Bâle. Elle fut, à cause du désordre de sa discipline et de ses finances, donnée, en 1256, à l'Abbaye de Lucelle, et changée en prévôté dédiée à saint Apollinaire.

Hüseren, au-dessus d'Eguisheim. Il a existé dans ce village, à l'église de Saint-Léonard, un couvent de la règle de saint Augustin, confirmé par le pape Innocent IV en 1245, transféré en 1256 au château de Verr, dans la Forêt-Noire et dans la vallée

de Clinglin, et de là au Petit-Bâle, en 1274.

Obersteigen, dans le comté de Dabo, monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé vers la même époque, soit par l'abbaye d'Andlau, soit par un comte de Linange. Ces religieux sécularisés composèrent le chapitre de Saverne dès 1482.

Michelfeld, abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux, à l'extrémité du Sundgau, près de Bâle, construite vers 1252, par l'évêque Berthold de Bâle et son frère Ulric, comte de Ferrète. L'évêque Henri, successeur de Berthold, la transféra à Blotzheim en 1267. Le pape Félix v substitua, en l'année 1442, à cette communauté de femmes, une communauté d'hommes du même ordre. Huit années après, le couvent ayant été détérioré par un incendie, il fut abandonné à l'abbaye de Lucelle et converti en prévôté.

Marienthal, près de Haguenau, primitivement monastère de Wilhelmites, élevé en 1257, par Albert de Wangen et sa famille, en possession duquel furent mis les Jésuites

par le magistrat de Haguenau, en 1617.

Saint-Ulrich, maison de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée environ à la même époque du 13e siècle, par un comte de Ferrète, qui paraît avoir été Ulric Ier. L'archiduc Léopold la donna, en 1621, au collége des Jésuites de Fribourg. Un couvent de Récollets portant le même nom a péri près de Barr, dans la Basse-Alsace.

Gottesthal, Val-Dieu, abbaye de Bénédictins entre Altkirch et Belfort, créée en 1295, par la libéralité de Thiébaut, comte de Ferrète, fut donnée par un prince d'Autriche au collége des Jésuites d'Ensisheim.

Saint-Nicolas-de-Syle, prieuré d'Augustins, à une demi-lieue derrière Ribeauvillé, dans les environs du pélerinage de Tusenbach. Cette maison avait d'abord servi à des religieuses du même ordre, qui ont été transférées, en 1258, à Sélestadt, où elles ont conservé le nom de Sylo, mais ont adopté la règle de saint Dominique. Le prieuré de Saint-Nicolas a dépendu, au commencement

du 14ᵉ siècle, du monastère d'Yreval, du diocèse de Toul, et a subsisté jusque vers 1539.

Isenheim, commanderie de Saint-Antoine-Viennois, mère de plusieurs autres en Alsace et hors de l'Alsace. Elle apparaît pour la première fois dans une charte de 1298.

Kaltenthal, ou *Froide-Val*, dans la seigneurie de Belfort, commanderie dépendante de celle d'Isenheim, réparée par la libéralité de l'archiduc Sigismond en 1453.

Eberlinsmatt, prévôté de Bénédictins, non loin de Ribeauvillé, qui a péri à la fin du 16ᵉ siècle. Sa chapelle a été consacrée en l'honneur de saint Benoît, abbé, en 1357.

Ellenveiler, couvent de Dominicaines, qui a été détruit avec le village du même nom, dans lequel il a été établi. Un noble de Thierstein a enlevé deux religieuses de cette maison en 1510.

Dhan, commanderie de l'ordre teutonique érigée par un noble d'Ettendorf en 1368. Le comte de Hanau-Lichtenberg, qui en avait l'advocatie, l'a sécularisée en 1609.

Altthan, maison de femmes sous la règle de saint Augustin à dater de 1441, et de saint Dominique depuis 1534.

Luppach, couvent de Récollets, près de Ferrète, construit en 1462, par des frères du tiers ordre de Saint-François. Des frères du même ordre avaient une maison près de Marbach, dite *zu der Vasserfall*, qui fut détruite dans la guerre des paysans.

Chatenoy, prieuré sous la règle de saint Augustin, entre Belfort et Montbéliard, qui fut uni, en 1435, à la collégiale de Montbéliard, collégiale abolie par le prince lors du changement de religion.

Weinbach, couvent de capucins entre Keysersberg et Kientzheim, et sur le ban de Kientzheim, érigé en 1613, sur la provocation du comte Louis de Fürstenberg, alors possesseur de la seigneurie de Hohenlandsperg. Ce couvent fut élevé sur un fonds donné par l'abbé d'Etival; il est le second de cet ordre en Alsace. Le premier s'est formé à Ensisheim dix années auparavant.

Thann. Un troisième s'éleva hors des murs de Thann, en 1622, sur une place donnée par la ville. Le bâtiment fut renouvelé en 1715.

Soulz. L'on commença à en bâtir un autre hors de Soulz, vers Guebviller, en 1632, qui ne put être achevé qu'après le départ des Suédois. Il fut reconstruit en 1732.

Période française.

Trois-Épis. Le prieuré qui s'y est formé petit à petit, en vénération de la sainte Vierge Marie, est placé sur la sommité d'une montagne, entre la vallée de Munster et celle d'Orbey. Il fut uni, en 1660, à la commanderie de Saint-Antoine d'Isenheim.

Landser. Des capucins furent appelés à Landser en 1654, et sont entrés cinq années après en possession du couvent, dont l'église a été consacrée par l'évêque de Bâle.

Bischeberg, près de Rosheim, maison de Récollets instituée en 1663 par l'évêque François Egon, de Strasbourg; l'évêque Jean avait commencé à bâtir l'église dès 1590.

Schauenberg, au-dessus de Gueberschwihr;

Hermolsheim, près de Mutzig;

Unser lieben Frauen zur Eich, au-dessus de Gersdorf, sont pareillement des monastères de Récollets.

VILLAGES DÉTRUITS.

Ils sont au nombre de cent huit, indiqués par les titres et par la tradition. Il est facile de penser que d'autres peuvent avoir péri sans qu'il en reste de document ou de mémoire. Toujours en se bornant au nombre cité, il s'ensuit qu'environ la dixième partie des villages de l'Alsace s'est perdue durant la période germanique, soit par feu, par mortalité, par guerres ou par réunion fortuite ou volontaire à d'autres endroits voisins, perturbation bien réparée sous la période française, qui a vu la population des villages restant s'accroître d'un tiers durant le 1er siècle.

Les noms allemands de nos villages se reportent naturellement aux époques des Alé-

mans, des Francs et de la période germanique, sans prouver que l'existence des villages ou des habitations n'ait pas été antérieure. Les dénominations composées s'expliquent par le nom du premier possesseur combiné avec la condition ou la situation, telles que *Bernhardsveiler*, la villa, le manoir de Bernhard; *Eckboltzheim*, la demeure d'Eckbold; *Guntershofen*, la cour de Gunter; Gerstorff, le village de Gerlach; *Michelfeld*, la plaine ou le champ de Michel; *Ruprechtsau*, terrain parcouru d'eaux vives appartenant à Ruprecht. Il en est qui ont reçu leur nom de leur seule destination et situation, sans nom de fondateur: *Illkirch*, église sur l'Ill; *Illhœusern*, maisons sur l'Ill; *Osthofen*, *Vesthofen*, cour orientale, occidentale, ou du site seul, *Ost*, *Vest*, *Nord*, *Sundhausen*, ou de la seule condition, *Altkirch*, vieille église, *Altstatt*, vieille ville.

Les terminaisons de *heim* et *viler* sont les plus fréquentes; il est plus de deux cents de la première et environ cent cinquante de la

seconde; celles en *bach*, *dorff*, *hoff*, *haus*, *feld*, *thal*, *au*, *kirch*, *brunn*, quoique fort usitées, sont moins nombreuses. Le nom de *viler* dérive fort vraisemblablement du mot latin *villa*, lorsqu'on considère que *vil*, *viler*, est le plus habitué dans les lieux en-deçà et au-delà du Rhin que les Romains ont occupés, et que la Lorraine, où l'idiôme tudesque n'a jamais prévalu, est remplie de *viler*, témoins *Badenviler*, *Gerbeviler*, *Herberviler*, *Joinviller*, *Jovillier*, *Neuviller*, *Ramberviller*, *Viller-sur-Meuse*, etc.; c'est-à-dire que les Germains, succédant aux Romains, ont corrompu *villa* en *viler*, comme dans le moyen âge le vulgaire a traduit *viler* en *vihr*, que d'autres plus modernes, aspirant à un meilleur langage, ont converti en *veir*, *veyer* et *veiler*.

Suivent les noms des villages qui se sont perdus, rangés en ordre alphabétique:

Adelshofen, proche Schiltigheim, périt en même temps que Kœnigshoven, dans la guerre de l'évêque Fréderic contre la ville de Stras-

bourg, en 1392. Il s'est reformé plus tard, et s'est joint à Schiltigheim dans le commencement du 16e siècle.

Adolsheim, ou *Bavolsheim*, près d'Ensisheim, qui a réuni son territoire.

Alschveiler, près de Soulz, dans l'Obermundat. Ce village, dans lequel existait la mère-église de Soulz, a succombé sous les irruptions des Anglais, dans le 14e siècle. Soulz n'est devenu ville qu'après sa destruction.

Altenheim, proche Zellenberg, disparut au commencement du 13e siècle. Son territoire s'est partagé entre Zellenberg et Beblenheim.

Altenveiler, près de Dambach, ruiné en même temps qu'Oberkirch, dans les guerres du 13e siècle. Les églises en ont resté. (Voy. *Dambach*.)

Arckenveiler, près de *Billigheim*. Steinveiler en possède le ban.

Bettbur, dans le bailliage du Kochersberg, près de Zuzendorf.

Bieterlingen, entre Ober et Niderbergheim.

Birlingen, près de Cernay. Il en reste une chapelle et deux habitations.

Birsen, proche Huningue, où existe maintenant le petit village de Saint-Louis.

Bliensveiler, entre Sainte-Croix et Colmar, détruit, ainsi que Voffenheim et Dingsheim, par les Armagnacs, dans le 15[e] siècle; terres partagées entre Sundhofen et Sainte-Croix.

Bongarten, dans la mairie de Largue, seigneurie d'Altkirch.

Boteburg, réuni à Schiltigheim.

Breitenheim, près de Heidolsheim. Il n'en reste plus qu'une chapelle desservie par le curé de Musig.

Buel, dans le voisinage de Maurmoutier.

Buer, de même.

Büren, dans la seigneurie de Hohenbourg, près de Soulz.

Burner, près de Sélestadt (Voy. tome 1[er], page 178).

Buzensheim, proche Haguenau.

Deckveiler, près de Reiningen ou d'Œlenberg, dans le Sundgau.

Deinheim, proche Colmar (Voy. tome 1er, page 132).

Dingsheim, près Sainte-Croix (Voy. ci-dessus, *Bliensveiler*).

Dumenheim, près de Plobsheim, enlevé par le Rhin dans le 14e siècle.

Dürrenlogelnheim, entre Colmar et Turckheim, perdu dans les calamités du 17e siècle.

Edenburg, près Biesheim. Il en reste encore quelques vestiges*.

---

* C'est tout ce que dit Schœpflin sur ce lieu, où des ruines et des découvertes modernes ont depuis révélé l'existence d'un établissement romain. Un bas-relief représentant la partie supérieure d'un athlète y a été trouvé en 1770. M. le professeur Oberlin, de Strasbourg, en a donné la figure dans son *Almanach d'Alsace* de 1789, et y a imprimé les remarques suivantes, tirées d'une lettre de M. Morel, médecin de l'hôpital militaire, et médecin-physicien de la ville de Colmar, à lui écrite en 1778:

« A une petite lieue de Neufbrisac se trouvent les restes « d'un ancien village, situé entre Biesheim et Kuenheim.

Eichelberg, près Maurmoutier.

Eisveiler, dans le bailliage supérieur de Landser, disparut dans le 14e siècle.

Elberforst, situé derrière la forêt de Vesthofen.

Ellenveiler, près de Ribeauviller, a cessé d'exister sur la fin du 16e siècle, et avec lui un couvent de Dominicaines.

Ennveiler, dans la seigneurie de Thann.

Erbsheim, entre Cernay et Aspach-le-Haut, dont la population a accru celle de Thann. Il en reste encore une chapelle et une métairie.

„ Speckle, dans sa carte géographique d'Alsace, le nomme „ *Edenbourg*, et Schœpflin le rapporte parmi les villages „ détruits; et, en effet, *Edenbourg* ne signifie que bourg „ détruit ou désert. Le nom que portait cet endroit du „ temps des Romains n'est pas connu; il ne se trouve ni „ marqué sur la carte de Théodose, ni mentionné dans „ l'itinéraire d'Antonin. Mais les ruines qui s'y voient „ encore, malgré la grande quantité de pierres qu'on n'a „ cessé d'en enlever depuis long-temps, démontrent que „ cet endroit s'étendait depuis la route du Rhin jusqu'à „ la rive occidentale de ce fleuve, et qu'il doit avoir été

Forlach, près de Rheinzabern, emporté par le Rhin.

Franckelsheim a jadis existé sur la ban de Schvindratzheim.

Sant-German, proche Wissembourg, s'est fondu dans la ville.

„ une ville considérable du temps des Romains. On tire „ encore aujourd'hui de ses fouilles quantité de fragmens „ de vases ornés de figures de terre cuite blanche, grise et „ rouge, de couleur de minium, qui rapproche cette po- „ terie de celle des anciens Etrusques; et des briques „ carrées, dont quelques-unes portent près de vingt pouces „ en tous sens. J'en possède deux, avec cette légende: „ C. S. L. XXI (que l'on peut expliquer ainsi: *Centuria* „ *sexta legionis vigesimæ primæ*), de même que beau- „ coup de médailles de bronze de différens modèles, de- „ puis Auguste jusqu'à Valentinien le jeune. Le monu- „ ment ci-joint représente en relief saillant la moitié „ d'un athlète (hauteur, vingt pouces; largeur, vingt- „ deux; épaisseur, neuf) dont la figure n'est pas sans mé- „ rite. La pierre paraît avoir été tirée des carrières du „ Honach; c'est un grès rougeâtre à gros grains. Elle „ porte en haut deux entailles qui prouvent qu'elle a été „ fichée dans un mur moyennant des crampons de fer."

Gerschveiler, dans le voisinage de Pfeterhausen, comté de Ferrète.

Gichtveiler, a péri depuis plusieurs siècles. Son ban a été réuni à celui d'Ingveiler.

Hattisheim, près de Geispoltzheim, avec lequel il s'est joint. Il en reste les ruines d'un clocher, ainsi qu'une chapelle, laquelle appartient, avec le tiers de la dîme, au chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.

Hausen, dans les environs de Schweighausen, seigneurie de Thann, a péri en 1468.

Hemmingerburen, ou *Hengebur*, dans la marche de Maurmoutier.

Himmelozheim, village dont le site est ignoré.

Hohenburgveiler, sur la montagne de Sainte-Odile. Il reste en place de ce village une cense appartenant à la ville d'Obernay.

Hohenkirch, village distant d'un quart de lieue de Sirentz, a péri dans le 14ᵉ siècle. L'église qui existe à sa place, et qui s'appelle *Hohkirch*, sert de paroisse à Sirentz.

Hundsveiler, dans le val de Villé.

Jægerhofen, sur le finage de Retschveiler, près de Soulz, dans la seigneurie de Fleckenstein.

Ingmarsheim, près d'Obernay.

Itzingen, près Landau, qui en absorba la population.

Kaltveiler, proche Saverne, contre la montagne.

Katzenveiler, ou *Katzenbach*, près d'Ammerschwihr, village devenu désert, par la transmigration successive de ses habitans à Ammerschwihr.

Katzwangen, dans le voisinage de Bennwihr, auquel il s'est réuni au commencement du 14e siècle. Il en reste une chapelle (Voy. *Bennwihr*.)

Kleinviesentau était sur la place occupée maintenant par le nouveau village de Rosenveiler, seigneurie de Herrenstein.

Kœnigshoven, près Strasbourg, devant la porte Blanche (Voy. tome III, page 127).

Langisesvillare, petit hameau acquis par l'évêque Richvin du comte Hugon de Hohen-

bourg, et donné par l'évêque à l'église de Saint-Thomas, à Strasbourg, en 924.

Lengenberg, près Hatstatt (Voy. cet article, tome II.)

Linckenheim, entre Sasheim et Dübolsheim, appartenant aux nobles de Schœnau.

Lindov, près Maurmoutier.

Lintzingen, proche Balbronn, sur le ruisseau de Still, à son embouchure dans la Bruche.

Marckolsheim, ou *Machtolsheim*, réuni à la ville d'Ensisheim, qui possède son territoire.

Manchenheim, près de Baldenheim.

Mendelach, près Saint-Luckar, seigneurie d'Altkirch.

Mersheim, dans le bailliage supérieur de Landser, périt au 14ᵉ siècle.

Meyenheimsveiler, mentionné dans la notice de la fondation de Saint-Jean, près de Saverne, de 1126.

Meyenhart, joint à Dietveiler, bailliage du Haut-Landser, sur le déclin du 14ᵉ siècle.

Meywihr, très-proche d'Ammerschwihr, s'y est incorporé en majeure partie dès 1363, et le surplus en 1503. L'église de Meywihr a continué à subsister.

Modenheim, près de Mulhausen, détruit par le feu dans le 15ᵉ siècle.

Mulhausen, dont la population s'est absorbée dans la ville voisine de Landau.

Neukirch, proche Herlisheim, dans la Basse-Alsace. Le Rhin l'a enlevé avec la plus grande partie de son ban.

Niffern, près d'Urveiler, seigneurie d'Oberbronn, disparut vers le commencement du 16ᵉ siècle. Un moulin lui a survécu. Un petit hameau du même nom, dans le voisinage de Strasbourg, ne consiste plus que dans deux maisons, mais a encore son ban particulier.

Oberbornheim, ou *Saint-Justin*, absorbé dans la population de la ville de Landau.

Oberkirch, près Dambach, a eu le même sort qu'Altenveiler.

Obermattstall, dans le bailliage de Kut-

zenhausen, seigneurie de Fleckenstein. Une verrerie s'est élevée à sa place.

Obersorn, situé à la source de la Sorne, dans le comté de Dabo.

Ortzenveiler, près de Thann, a fini comme Erbheim.

Osdervilre, mentionné dans un diplôme de l'empereur Henri IV de 1074, comme étant situé entre Goldenesheim et Vicchersheim.

Otenckel, près Strasbourg (Voy. tome III, page 128).

Osterndorf, site ignoré.

Oye, entre Chatenois et Bermont, réuni à ce dernier, seigneurie de Belfort.

Regenhausen, ou *Roggenhausen*, près Ribeauvillé (Voy. ce mot, tome II, page 295).

Reinlenheim, entre Osthofen et Dachstein, sur la Bruche.

Saint-Jean, ou *Oberkirch*, près d'Oberehnheim, village formé près de cette église, successivement transféré dans la ville.

Saint-Léger, près de Hirtzbach, seigneurie d'Altkirch.

Sappenheim, entre Othmarsheim et Bantzenheim, contre le Rhin, périt en 1394.

Scaphusa, près Maurmoutier.

Schankitt, proche de Wangen. Son ban reste.

Schœnenbruch et *Schotten*, dans la vallée de Schirmeck.

Schvœbveiler, près de Thal, dans la seigneurie de Maurmoutier.

Sibenbuch, au val de Schirmeck.

Sierlenheim, situé sur la rivière de la Sorne, non loin de là.

Stœrenbach et *Sundebruch*, au val de Schirmeck.

Sundhausen, situé dans le voisinage de Geispoltzheim, vers Osvald, aggrégé à Geispoltzheim.

Suntheim, près Rouffach (Voy. tome II, page 231).

Symbuch, (Voy. *Sibenbuch*).

Tiernheim, près Balgau, périt en 1394. La chapelle de *Tierburst*, entre Heiteren et Bolgau, paraît indiquer son emplacement.

Ueberechlingen, dans le val de Schirmeck (Voy. ce nom, tome III, page 156).

Ueberscher, dans le Comte-Ban, val de Villé.

Vier-Thürne, près de Wissembourg, a eu le sort de Sant-German, qui était dans le même voisinage.

Villar-le-Sec, seigneurie de Belfort. Son territoire appartient à Chatenois.

Ussveiler, dans le Sundgau, réuni à Reiningen environ l'année 1300.

Utingen, entre Mittelkuntz, Zeinheim et Hohgœfft.

Vanzel, ou *Vantselle*, dans le Comte-Ban, au val de Villé.

Vege, près Hermolsheim. Ses habitans paraissent s'être retirés à Mutzig.

Videlbrunn, proche Wissembourg.

Viegerbach, seigneurie de Fleckenstein.

Viler, près du château de Reichenberg, derrière Bergheim, a péri depuis plusieurs siècles.

Veiler, près de Fegersheim, est réuni à ce village.

Villingishusen, perdu avec Osdervilre et Sierlenheim.

Voffenheim, proche Sainte-Croix-en-Plaine, détruit dans la guerre des Armagnacs au 15e siècle. Ses habitans et ses terres ont augmenté la ville de Sainte-Croix.

Zell, sur la Zinsel, proche Hunenburg.

CHATEAUX.

Il a été parlé de la plupart des châteaux en traitant des seigneuries dans l'enclave desquelles ils sont situés; cependant, comme plusieurs moins importans n'y ont pas été mentionnés, l'on va donner le recensement de tous par ordre alphabétique; il y en a environ 300.

Toute habitation de gentilhomme en forme de tour, ou accompagnée de tours, était appelée château. La tour est l'indice de la puissance et de la juridiction; les dissensions et les guerres privées des nobles qui ont agité l'Alsace et toute l'Allemagne, à compter du règne de l'empereur Henri IV jusqu'à Maxi-

milien Ier, c'est-à-dire dans les 11e, 12e, 13e, 14e et 15e siècles, ont donné naissance aux châteaux qui couronnent les hauteurs des Vosges. Si l'on en excepte ceux de Landscron, Belfort, Lichtenberg et la Petite-Pierre, situés sur la limite de la province, et qui ont garnison, presque tous nos châteaux de montagnes gisent en ruines; leur nombre a diminué à mesure que la paix publique a prévalu, et que la férocité des temps a cédé à des mœurs plus douces; le surplus a péri dans le 17e siècle, par la guerre, par des accidens ou par abandon. Quelques-uns des châteaux en plaine ont été restaurés, d'autres transformés en maisons ordinaires, d'autres enfin reconstruits plus splendidement.

L'étymologie de leurs noms révèle leur situation; les noms des châteaux de montagnes se terminent en *berg*, *stein*, *fels*, *eck*; et ceux de la plaine en *au*, *ach*, *veiler*, *heim*, *hof*, *hausen*. Ceux-ci n'ont pu, ainsi que les villes, se construire qu'avec la permission du souverain.

Altenau, au village de Kolbsheim, châtelet encore habitable.

Altkirch, dans la ville de ce nom.

Ammertzveiler, dans un village du Sundgau du même nom. Un château nouveau a remplacé l'ancien, qu'avaient possédé les Degelin de Wangen.

Andlau, deux châteaux, l'un sur la montagne, l'autre dans la ville.

Angeot, dans la seigneurie de Belfort.

Angrœth, près de Guebviller.

Arnsperg (*Grand* et *Petit*), dans la seigneurie de Hanau-Lichtenberg.

Auxelle-le-Bas, vers les confins de la Comté.

Balbronn, dans le bailliage de Vesthofen, seigneurie de Lichtenberg.

Barr, au-dessus de Saverne.

Baviller, dans le village de ce nom, seigneurie de Belfort.

Beheimstein, dans le voisinage d'Epfich.

Beinheim, dans la ville de ce nom, sur le Rhin.

Beiss, au-dessus de Mulhausen, sur l'Ill.

Belfort, touchant la ville.

Benfelden, dans la ville.

Bergbietenheim, au village de ce nom.

Bergholz, près Guebviller.

Bergzabern, résidence des douairières des Deux-Ponts.

Bernstein, au-dessus de Dambach.

Bervartstein, ou *Barbelstein*, dans les Vosges, au-delà de la Lauter.

Biesheim, vis-à-vis du Vieux-Brisac.

Bilstein, près de Riquewihr. Un autre du même nom dans le val de Viler.

Birckvald, petit château encore habitable, au village de ce nom.

Bladolzheim, ou *Blotzheim*, non loin de Bâle.

Blesheim, au village du même nom.

Blide, situation incertaine, mais probablement dans le voisinage d'Epfich.

Blochmont, sur les confins de la principauté de Bâle.

Blumenberg, ou *Florimont*, près de la ville de ce nom, dans le Sundgau.

Blumenstein, aux environs de Flecken-stein.

Bollveiler, dans la seigneurie de ce nom.

Bolsenheim, sur la rivière de la Scher, au-dessous de Benfeld.

Boncourt et *Borogne*, vers Dêle.

Breunighofen, près d'Altkirch.

Brumat, deux petits châteaux, remplacés par un beaucoup plus splendide.

Brunstatt, vers Mulhausen.

Bruscheck, sur la Bruche, hors des murs de Strasbourg.

Buchneck, dans la ville de Soulz, Haute-Alsace.

Burghof, à Drusenheim.

Butenheim, au-dessus d'Othmarsheim, au Rhin.

Butveiler, dans le Sundgau, près de Ha-genbach.

Buchsveiler, primitive résidence des seigneurs de Lichtenberg.

Catharinenburg et *Cléburg*, dans le bailliage de Cléburg.

Chatenois (Voy. *Kestenholz*).

Cravanche, au village de ce nom, seigneurie de Belfort.

Crax, près d'Andlau.

Cronenburg, entre Marlenheim et Wasselonne.

Sainte-Croix, dans la petite ville de ce nom, au-dessus de Colmar. Un autre dans le village du même nom, de la vallée de Lièvre.

Dachstein, près de Molsheim.

Dagsburg, ou *Dabo*, chef-lieu du comté de ce nom.

Danveiler, dans la vallée de Villé.

Dêle, entre Belfort et Porrentruy.

Dhan, à la source de la Lauter; deux châteaux, l'un dit l'ancien, et l'autre le nouveau.

Dornach, près de Mulhausen.

Dornenburg, à Vintzenheim.

Drachenfels, au-delà de la Lauter.

Dreistein, au haut de Barr.

Dumenheim, au Rhin, au-dessus de Plobsheim.

Dürmenach, dans le village de ce nom.

Eckendorf, entre Hochfelden et Pfaffenhofen.

Eckerich, dans la vallée de Liépure.

Egisheim; le château dans la ville compte parmi les plus anciens; sa tour est octogone; le mur d'enceinte du château a la même forme, et les murs de la ville, qui s'est groupée à l'entour du château, sont de même octogones, les angles répondant les uns sur les autres. Ce château fut l'habitation des anciens comtes d'Egisheim. La montagne, au-dessus de la ville, est couronnée par trois châteaux du même nom, mais moins anciens.

Ehenveyer, double château, dans la région de Sélestadt.

Ehnheim (*Haut* et *Bas*), ou Obernay et Nidernay.

Engelburg, au-dessus de Thann.

Ennveiler, et *Enschusingen*, dans le Sundgau.

Epfich, dans le village de ce nom.

Erlenburg, joignant le village de Rumolsveiler.

Ernolsheim, au bailliage de Bouxviller.

Erstein, dans la petite ville du même nom.

Falckenburg, au-dessous de la Queich.

Falckenstein, dans la seigneurie de Lichtenberg.

Fegersheim, dans le village de ce nom.

Ferrète (Voy. *Pfirt*).

Fleckenstein, chef-lieu de la seigneurie.

Florimont (Voy. *Blumenberg*).

Franckenburg, à l'entrée du val de Villé.

Franckreich (*Klein*), près du château de Bervarstein, était autrefois une retraite de voleurs.

Freningen, sur l'Ill, au-dessus de Mulhausen. Un nouveau château a remplacé l'ancien.

Freudeneck, près de Wangenburg.

Freundstein, près de Soulz, Haute-Alsace.

Fridburg, à Saint-Amarin.

Froberg, ou *Montjoie*, sur la limite de la Franche-Comté.

Froschbach, au village de Bantzenheim.

Frundsperg, près de Fleckenstein.

Geberschveiler, ou *Gueberschvihr*, dans le mundat de Rouffach.

Geispoltzheim, au village du même nom.

Sant-German, près Wissembourg.

Geroldseck (*Grand* et *Petit*), dans la marche de Maurmoutier.

Gerstheim, au village de ce nom.

Girbaden, dans la vallée de Schirmeck.

Girspurg, vallée de Saint-Grégoire, et un autre du même nom, près de Ribeauvillé.

Gliers, dans la seigueurie de Montjoie.

Grœffen-Dhan, non loin des sources de la Lauter.

Grandvillars, près de Dêle; il en reste une tour solide et de belle forme.

Greifenstein, au-dessus de Saverne.

Grünstein, double château à Stotzheim, qui a passé aux Schvengsfeld vers 1735.

Gugenheim, dans le bailliage de Kochersberg.

Gundolsheim, dans le village du même nom.

Gutenberg, entre Wissembourg et Bergzabern.

Hagelschloss, sur le mont de Sainte-Odile, près du mur des Romains.

Hagenbach, non loin d'Altkirch.

Hageneck, près de Vasserbourg, dans le val de Munster.

Hagenfels, derrière la montagne de Sainte-Odile.

Haguenau. Ce château, d'abord ducal, puis impérial, a donné naissance à la ville de Haguenau, et était, par conséquent, plus ancien qu'elle. La cour et la tour du château étaient un lieu d'asile privilégié pour les gens obérés qui s'y réfugiaient. Ils furent donnés en fief castrense, en 1454, aux nobles d'Eschau et à Raban de Thalheim, d'où ils passèrent, en 1578, aux Knod et aux Haller, et peu après à Jean-Jacques Niedheimer, docteur en médecine. A l'extinction des Niedheimer, en 1751, le roi en a investi Théodore de Vorstatt. Le palais impérial devint domaine de la couronne de France par le traité de Munster. Après avoir été détruit par un incendie, les pierres en furent employées à la bâtisse du

Fort-Louis, et il fut construit sur sa place un collége de Jésuites et des écoles publiques.

Haldenburg, sur la colline, près de Niderhausbergen.

Hartmansveiler, dans le village de ce nom, au-dessus de Bollviller; ce petit château est encore habité par les Waldner.

Hatstatt, deux châteaux, l'un sur la montagne, l'autre dans le village.

Hatten, château encore habitable, dans le village de ce nom.

Hausen, près de Schweighausen, dans le Sundgau.

Hegle, entre Schiltigheim et Bischofsheim.

Heimersdorf et *Heimsbrunn*, dans les villages de ce nom.

Herbolsheim, non loin de Benfeld.

Heringheim, supérieur et inférieur. Au vieux château d'Oberhergheim en a succédé un beaucoup plus splendide, bâti par Fr. Jos. de Klinglin, prêteur de Strasbourg; le baron de Schauenbourg en a fait de même à Niderhergheim.

Herlisheim, au-dessus de Colmar.

Herrenfluch, près de Vattviller. La syllabe *fluh*, *fluch*, signifie rocher, pierre.

Herrenstein, au-dessus de Neuviller.

Hertenberg, à Gebersveiler, ou Gueberschvihr.

Hertenfels, à Pfaffenheim.

Hesingen et *Heydveiler*, dans les villages de ce nom.

Hindisheim, vers Erstein.

Hirsingen et *Hirtzbach*, dans le Sundgau.

Hirtzenstein, au-dessus de Vattviller.

Hochfelden, dans la petite ville de ce nom.

Hochveiler, dans la seigneurie de Fleckenstein.

Hogeneck, au-dessus de Vettolsheim. A l'extinction des nobles de Rust, il est parvenu à l'évêque de Strasbourg, comme seigneur de l'Obermundat.

Hoh-Atzenheim, au bailliage de Bouxviller.

Hohenack, ou *Honach*, chef-lieu de la vallée d'Orbey et de la seigneurie.

Hohenburg, dans les environs de Flecken-stein.

Hohenfels, dans la seigneurie de Schœneck.

Hohenlandsperg, dans le voisinage de Colmar, au haut de Vintzenheim.

Hohenrupf, au nord de l'abbaye de Murbach.

Hohenstein, dans le bailliage du val de Schirmeck.

Horburg, près de Colmar. Ce château a donné son nom au comté.

Hugstein, dans le voisinage et dans la juridiction de l'abbaye de Murbach.

Hunenburg, derrière Herrenstein.

Husen, ou *Husenberg*, joignant Benfeld.

Husenburg, au-dessus de Guebviller, sur la Lauch.

Hüttenheim, près de Benfeld.

Ichtersheim, sur l'Ill, châtelet encore habitable.

Jebsheim, dans le village du même nom.

Jestett, châtelet derrière la source minérale de Sulzmatt.

Illfurth, dans ce village de la Haute-Alsace.

Illhausen, à Illkirch.

Illvichersheim, dans ce village de la Basse-Alsace.

Illzach, proche Mulhausen, sur l'Ill, comme les trois précédens.

Imstall, entre Neuviller et Lutzelstein.

Ingenheim, au bailliage d'Ingveiler.

Jockrim, au-dessous de Lauterbourg.

Isenburg, à côté de Rouffach.

Isenheim, dans l'endroit de ce nom.

Judenburg, dans le val d'Orbey.

Jungholz, proche Soulz, en Haute-Alsace.

Karspach, châteaux supérieur et inférieur, dans le village de ce nom.

Keisersberg, le château de cette ville.

Kestenholz, à l'entrée du val de villé.

Kientzheim, à l'approche du val d'Orbey.

Kintzheim, aux pieds du Kœnigsburg, près Sélestadt.

Knobelsburg, au village de Vibolsheim.

Kochersberg, chef-lieu du bailliage de ce nom.

Kœnigsburg, dans la ville d'Ensisheim. Autre du même nom sur la montagne qui domine Saint-Hippolite, Orschviller et Kintzheim.

Kogenheim, au-dessus de Benfeld, sur l'Ill.

Kolbsheim, châtelet, dans le village du même nom.

Landeck, entre la Lauter et la Queich.

Landscron et *Landser*, dans le Sundgau, vers Bâle.

Landsperg, château bâti sur le territoire de Nidermunster.

Laubeck, non loin de Vasserburg, vallée de Saint-Grégoire.

Lauterburg, au confluent de la Lauter dans le Rhin.

Leimersheim, au-dessous de Rheinzabern.

Lichtenberg, chef-lieu de la seigneurie du même nom.

Liebenstein, entre Lucelle et Ferrète.

Lingolsheim, près de Strasbourg.

Linzingen, proche Balbronn.

Lœvenberg, à l'extrémité méridionale d'Alsace.

Lœvenstein, ou *Lauenstein*, près du château de Hohenbourg.

Lützelburg, au-dessus de Saverne. Autre du même nom derrière Obernay.

Lützelstein, ou *Petite-Pierre*, sur les confins de la Lorraine.

Luterau, ignoré. Ce pourrait avoir été le nom de l'ancien château de Benfeld.

Lützelhard, sur les confins de la seigneurie de Bitsch.

Madenburg, entre la Lauter et la Queich.

Marley, à Marlenheim.

Martinsburg, à Vettolsheim.

Mauron, dans la seigneurie de Montjoie.

Meyenheim, dans le village de ce nom. Un autre à Pfaffenheim.

Milandre, proche Dêle.

Minfeld, au-dessous de Wissembourg.

Minneviler, ou *Meywihr*, au ci-devant village de ce nom, réuni à Ammerschwihr.

Mittelhausen, dans le bailliage de Brumat.

Mœrsperg, ou *Morimont*, au-delà de Ferrète.

Molckenburg, à Guemar.

Montjoie (Voy. *Froberg*).

Montreux (Voy. *Munsterol*).

Mulhausen, dans la ville et dans le village de ce nom. Le dernier subsiste encore.

Münchendorf, dans la seigneurie de Ferrète.

Munsterol, ou *Montreux*, à Montreux.

Munveiler, dans le village de ce nom.

Nambsheim, au-dessus de Neuf-Brisac.

Neuburg, au Rhin, au-dessous de Lauterbourg.

Neucastel, entre la Lauter et la Queich.

Nideck, dans la vallée de Schirmeck.

Niderbronn, entre Reichshofen et Oberbronn.

Niderburg, au village d'Illkirch.

Niderhergheim (Voy. *Heringheim*).

Nidermotherburg, petit château près de Nidermothern.

Nidernay (Voy. *Ehnheim*).

Niderrœdern, dans la seigneurie de Fleckenstein.

Oberhergheim (Voy. *Heringheim*).

Oberkirch, près d'Obernay.

Obernay (Voy. *Ehnheim*).

Ochsenstein, dans la marche de Maurmoutier.

Odern, dans la vallée de Saint-Amarin.

Olveiler, près de Soulz, dans l'Obermundat.

Orschveiler, entre Rouffach et Guebviller.

Ortenberg, à l'entrée de la vallée Albertine.

Ostein, châtelet dans la seigneurie d'Isenheim.

Osthausen, à l'Ill, entre Benfeld et Erstein; château allodial habité par la famille de Boulach, construit par George Zorn de Boulach, dans le 16e siècle.

Osthofen, au-dessous de Dachstein.

Othmarsheim, dans la seigneurie de Lanser, vers le Rhin.

Saint-Paul, proche Wissembourg.

Petite-Pierre (Voy. *Lutzelstein*).

Pfastatt, non loin de Mulhausen.

Pfirt, ou *Ferrète*, chef-lieu de la seigneurie.

Philipsburg, près du château dit le grand Arnsperg.

Pieterthal, entre Landscronn et Blochmont.

Pleisveiler, joignant Bergzabern.

Plixburg, à l'entrée du val de Saint-Grégoire.

Plobsheim, au Rhin, dans le village de ce nom.

Presteneck, à Pfaffenheim.

Qüatzenheim, entre Strasbourg et Marlenheim.

Ramsteim, dans le val de Villé. Un autre du même nom près de Reichshofen.

Rappolstein, ou *Ribeaupierre*, au-dessus de Ribeauvillé. Il y en a un autre plus moderne dans la ville, servant au logement du seigneur.

Rathsamhausen, sur l'Ill, contrée de Sélestadt.

Rauschenburg, dans la seigneurie d'Oberbronn.

Reichenberg, derrière la ville de Bergheim.

Reichenstein, près de Riquewihr.

Reichveiler, sur la Doller, vers Mulhausen. Les Bergeret en ont été investis par le roi en 1730.

Reineck, proche Landscronn.

Saint-Remi, à une demi-lieue de Wissembourg.

Ribeaupierre (Voy. *Rappolstein*).

Ringelstein, vallée de Massevaux. Un second dans la vallée de Schirmeck.

Roche (Voy. *Stein*).

Rohrbach, à Billigheim.

Roppach, ou *Roppe*, vers Belfort. Le comte Fr. Jos. de Reinach a été investi par le roi, après la mort de François-Léopold de Roppach, en 1729, de ce château et du village.

Rosenbourg, adjacent à Vesthofen.

Rosenfels, ou *Rosemont*, dans la seigneurie du même nom.

Rothenburg, ou *Rougemont*, supérieur et inférieur, entre Massevaux et Belfort. Autre du même nom sur les confins de la seigneurie de Bitsch.

Schafftolsheim, au-dessus de Strasbourg, sur la Bruche.

Scharrach, sur la montagne du même nom. Un autre dans le village de Scharrachbergheim.

Scherveiler, à l'entrée du val de Villé.

Schiltigheim, dans le village de ce nom.

Schirmeck, dans la vallée de ce nom.

Schœneck, au haut de Reichshofen.

Schœnenberg, dans le comté de Ferrète.

Schranckenfels, près de Sulzbach, val de Saint-Grégoire.

Schvanau, château autrefois très-fort, sur le Rhin, au-dessus de Strasbourg, dépendant de la seigneurie de Geroldseck d'outre-Rhin. Les torts qu'il occasionait à la navigation du Rhin suscitèrent contre lui des plaintes uni-

verselles. Il se forma en 1333 une ligue des Strasbourgeois, de la plupart des villes de l'Alsace et du Brisgau, des Zurichois, Bernois et Lucernois, qui réunirent leurs forces pour le détruire. Après avoir jeté un pont de bateaux sur le Rhin, ils parvinrent à s'en rendre maîtres en juin de la même année, après un siége de cinq semaines et demie. Le fort enlevé, un soldat et quarante-neuf autres hommes qui l'avaient gardé, eurent la tête tranchée; les assiégeans prirent les maîtres-ouvriers qui y étaient, les attachèrent à leurs machines de siége, et les lancèrent comme des pierres contre les murs. Le château fut totalement rasé, et, après sa destruction, le domaine de Schvanau fut donné en fief, par les seigneurs de Geroldseck, aux Marx d'Eckversheim, puis aux Bock.

Schwartzenburg, près de Munster, au val de Saint-Grégoire. Les Geroldseck, qui le construisirent, avaient l'advocatie de l'abbaye; ils le cédèrent, en 1262, à l'évêque de Bâle.

Schweighausen, au village de ce nom, dans le Sundgau.

Sope (Voy. *Sulzbach*), dans le Sundgau.

Spechbach, trois châteaux dans les villages de ce nom, au bailliage de Thann.

Spesburg, dans la vallée d'Andlau.

Spiegelburg, devant Rouffach.

Staffelfelden, non loin de Bollviller.

Stein, ou *Roche*, dans la vallée du Ban-de-la-Roche.

Steinbrunn, deux petits châteaux dans les villages de ce nom, près de Landser.

Steinburg, peu au-dessous de Saverne.

Stœrenburg, dans la vallée de Saint-Amarin, et à Vasserbourg, derrière Sulzbach.

Strasburg, sur la montagne qui domine Vasserbourg.

Sulz, seigneurie de Fleckenstein.

Sulzbach, dans la vallée de Saint-Grégoire. Un autre dans le Sundgau, appelé en français *Sope*.

Sulzmatt, au village de ce nom, dans l'Obermundat.

Tiefenthal, près de Bischveiler.

Traubach, seigneurie de Thann.

Trifels, proche d'Anveiler, où Richard-Cœur-de-Lion subit sa captivité au retour de la Terre-Sainte.

Valff, dans le village de ce nom, appartenant aux d'Andlau.

Vier-Thürn, dans le mundat de Wissembourg.

Saint-Ulrich, l'un des trois châteaux de Ribeaupierre.

Ungerstein, près de Guebviller.

Vagenburg, dans le village de Sulzmatt.

Valbach, au village de ce nom, vallée de Saint-Grégoire.

Valdeck, près de Landscronn.

Valeck, dans la seigneurie de Bitsch.

Valsperg, ou *Valdesberg*.

Valtighofen, deux petits châteaux dans le village de Valtighofen.

Vangenburg, dans la petite ville de Vangen. Un autre portant le même nom, dans le voisinage de celui d'Ochsenstein.

Varthenberg, dans le village de Dosenheim.

Vasenburg, près de Niderbronn.

Vasenstein, près du château de Fleckenstein.

Vasselonne, dans le bourg de ce nom ; ce château sert d'habitation au bailli.

Vasserburg, derrière Sulzbach, au val de Munster.

Vasserstelzen, au village de Sulzmatt.

Veckenthal, sur la rivière de la Thur, au-dessous de Cernay.

Vegelnburg, château de l'abbaye de Murbach.

Veitersveiler, entre Bouxviller et Lutzelstein.

Verde, deux châteaux, l'un dit le supérieur, et l'autre l'inférieur, sur l'Ill, au-dessous de Benfeld.

Veyerspurg, à l'entrée du val de Lièvre. Autre châtelet du même nom près de Maurmoutier.

Vildenstein, dans la vallée de Saint-Amarin.

Viler, ou *Vihr*, dans la petite ville de ce nom, au val de Saint-Grégoire.

Vindeck, près de Schœneck.

Vinecke, au-dessus de Katzenthal.

Vinstein, au-dessus de Rheichshofen, double château, l'ancien et le nouveau.

Vitschloss, dans le voisinage de celui de Vindeck, derrière Schœneck.

Vittenheim, non loin de l'Ill, au-dessous de Mulhausen.

Volfisheim, peu au-dessus de Strasbourg, sur la Bruche.

Zellenberg, dans la petite ville de ce nom.

Zillhausen, contre le village de Sulzmatt. Ce petit château fut vendu au village par un noble Volff d'Andlau, en 1589.

Zillisheim, au-dessus de Mulhausen, sur l'Ill.

FAMILLES NOBLES DE LA HAUTE-ALSACE

SOUS LA PÉRIODE ALLEMANDE.

Bærenfels.

Famille équestre, originaire de Bâle, où elle remplissait autrefois, et à compter du 12ᵉ siècle, les principaux emplois; elle y a conservé droit de bourgeoisie. Elle tient comme fief de l'évêque de Bâle les villages de Hœgenheim et Burgfelden, ainsi que la charge d'échanson de l'évêché, et depuis 1458, comme fief autrichien, actuellement royal, le péage de Dannemarie, le patronage de la chapelle de Saint-Gall (Gallenberg), près d'Altkirch, avec droit de douane, gabelle de vin, juridiction.

Elle s'est divisée en deux lignes, celle de *Grenzach* et celle de *Hœgenheim.* Celle-ci subsiste à Bâle, dans Fréderic-Christophe et sa progéniture masculine.

Eptingen.

Le nom de cette famille vient d'un village de cette partie de la Sisgau, qui compose aujourd'hui le bailliage de Fœrnspurg, appartenant à la ville de Bâle. Un Conrad d'Eptingen a figuré dès 1233 parmi les ministériaux du comte Ulric de Ferrète. Un Hermann d'Eptingen ayant beaucoup contribué, sous Charles-le-Téméraire, à délivrer l'Alsace et le Brisgau de Pierre Hagenbach, intendant de Charles, fut revêtu de cette place par l'archiduc Sigismond. Les d'Eptingen relèvent du roi, comme successeurs de la maison d'Autriche, pour les villages d'Ober et Niderhagenthal, le petit château de Valtighofen et autres biens, le petit château de Bisel, des hommes à Blotzheim, une partie du péage d'Othmarsheim, etc. Ils possèdent de plus quelques fiefs de l'évêché de Bâle, parmi lesquels figure la charge de chambellan héréditaire. Ils jouissent du droit honorifique de bourgeoisie à Bâle, et y ont une cour. La famille, autrefois di-

visée en plusieurs branches, se renferme aujourd'hui dans celles de *Neuviller* et *Hagenthal*.

Froberg.

Les nobles de cette race figurent parmi les dynastes d'Alsace, à cause de leurs châteaux de Gliers et de Froberg, ou Montjoie. Ils ont porté primitivement le nom de *Gliers*, puis celui de *Tullier*, et enfin celui de *Montjoie*, ou Froberg. Louis de Montjoie est mort à Avignon le 23 juin 1425; son épitaphe lui donne les titres de maréchal de N. S. P. le pape Clément VII, et conseiller-chambellan du roi de France, maréchal et vice-roi du royaume de Sicile et de Naples, pour les rois Louis 1er et II. Les Montjoie furent revêtus de la dignité de comte au mois d'avril 1736.

Dietric de Froberg, qui vivait au 15e siècle, délaissa deux fils, Nicolas et Etienne, par lesquels la famille se divisa en branches de *Heimersdorf* et *Froberg;* la première s'éteignit sur la fin du 17e siècle.

Etienne, qui a été le chef de l'autre, eut pour petit-fils Jean, lequel épousa Péronne, fille de Michel, comte de Viry, et de Pauline, comtesse de Vergy. Ce mariage lui a procuré la possession du comté de la Roche. Ce Jean fut aïeul de Georges, qui devint chambellan de l'archiduc Léopold, et procréa, entre de nombreux enfans, Beat-Albert et Jean-Ignace; celui-là auteur de la lignée de *Vaufrey*, et celui ci de la lignée de *Hirsingue*. Beat-Albert eut de son mariage avec Appollonie de Reinach, sœur de Jean-Conrad Reinach, évêque de Bâle, Dieteric, lequel est mort en 1735, ayant procréé neuf enfans, parmi lesquels Jean-Georges, chanoine du chapitre de Bâle, et Beat-Jean-Baptiste, dont le mariage avec une Rinck de Baldenstein, sœur du prince évêque de Bâle, qu'il a épousée en 1736, propage maintenant (1761) la descendance.

L'auteur de la lignée de Hirsingue, François-Ignace, général au service de France, mourut en 1716. Un de ses fils, Philippe-Antoine, fut commandeur de l'ordre teutonique

en Bourgogne et en Alsace, général des troupes de l'électeur de Cologne, puis de la cavalerie en Bavière, et ambassadeur de l'empereur Charles VII en Suisse, duquel empereur il obtint en 1743, pour lui, pour ses frères et pour leur postérité la dignité de comte du Saint-Empire romain. Son frère Charlemagne, mort depuis peu (1761), a laissé de la postérité.

Les Montjoie ont joui du droit de battre monnaie; ce qui le prouve, c'est une défense de l'empereur Charles-Quint de 1554 de donner cours à leur monnaie dans son comté de Bourgogne.

Jestetten.

L'on rencontre une fréquente mention de cette famille dans les documens de la Souabe et de la Suisse. Il se trouve un château de ce nom sur le Rhin, à quelques lieues au-dessous de Schaffhouse; et c'est par permutation de ce château qu'ils obtinrent celui qui est situé derrière les bains de Sulzmatt, et qui

a porté le même nom, par où ils ont pris siége en Alsace. Le plus ancien dont il y ait mention est Henri, doyen du chapitre de Murbach en 1542; puis un Henri le jeune, avec son oncle, commandeur teutonique à Beucken en 1565. Cette famille, non riche, incline vers sa fin.

Kempf.

Daniel Kempf, noble de la Souabe, réédifia, avec la permission de l'abbé de Murbach, en 1514, l'ancien château d'Angrœtt, derrière Guebviller, d'où sa descendance a pris le nom de Kempf d'*Angrœtt*. Cette famille, alliée aux d'Andlau, Ruost, Schaller, Vetzel et Ferrète, réside à Guebviller. Célestin Kempf jouit de la commanderie teutonique de Rohr et Valdstetten, dans la Souabe.

Landenberg.

De trois branches de cette famille, qui étaient appelées *Altenlandenberg*, *Hohenlandenberg* et *Breitenlandenberg*, du nom de trois

châteaux qu'elle possédait dans le comté de Kibourg, juridiction de Zurich, il ne reste plus à Zurich et en Alsace que celle de *Breitenlandenberg*. Le dernier comte de Habsbourg de la lignée de Laufenburg épousa une Agnès de Landenberg, en 1393. Hermann et Hugues de Hohenlandenberg furent successivement élus évêques de Constance en 1466 et 1496. Jean de Breitenlandenberg quitta Zurich vers 1530, pour cause de religion, et vint s'établir en Alsace, où il se maria avec Marie de Hagenbach, et procréa Mathias-Jacques. Celui-ci obtint, en 1580, des archiducs, le petit château de Banvillar, avec l'expectative de succéder aux Hagenbach dans les villages de Seppois-le-Bas et de Bartenheim; ce qui eut lieu en 1604. Ses deux fils, Jean-Christophe et Guillaume-Pierre, nés d'Anastase de Ferrète, formèrent, le premier, qui était vice-dome de Murbach, la branche de *Sulzmatt*, et l'autre la branche d'*Illzach*.

La première ligne fut continuée par Mel-

chior-Antoine, fils aîné de Jean-Christophe; il procréa Fréderic-Adolphe, qui donna le jour à Joseph-Eusèbe et à Marie-Salomé. Celle-ci a été pendant trente années abbesse de Frauen-Alb. De Joseph-Eusèbe sont nés Jean-Conrad, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Bâle, mort en 1740; Béat-Sébastien, qui devint, en 1712, conseiller chevalier-d'honneur-d'épée au conseil souverain d'Alsace, et épousa une Trucksess de Rheinfelden; Guillaume-Jacques, commandeur de l'ordre teutonique à Fribourg, mort en 1755; Jean-Baptiste, époux d'une d'Andlau de Birseck, et Marie-Béatrix, abbesse princière d'Andlau.

Guillaume-Pierre, auteur de la ligne d'Illzach, qui fut conseiller de l'archiduc Léopold, eut pour fils, de son mariage avec Anne de Hohenfürst, Jean-Christophe, qui est mort en 1658; pour petit-fils, né d'Anne-Marie de Reinach, Jean-Henri, décédé en 1698, et pour arrière-petit-fils, Louis-César, mort en 1751, père de Louis-François-Antoine-Sébas-

tien, qui devint aussi conseiller chevalier-d'honneur-d'épée au conseil en 1758.

Pfirt, ou *Ferrète.*

Les auteurs de cette famille étaient au nombre des ministrans, ou officiers des comtes de Ferrète, et ont contracté, comme leurs maîtres, le nom du château. Ulric 1er, comte de Ferrète, relate dès 1233 Henri de *Phirreto* au nombre de ses ministériaux. Après la mort du dernier comte de Ferrète, ils passèrent au service des archiducs d'Autriche successeurs au comté, et obtinrent successivement des uns et des autres les fiefs dont ils sont en possession. Cette famille se divisa d'abord en deux lignes, dites *théobaldine* et *ulricienne*, qui s'éteignirent, et plus tard en deux autres lignes dites de *Karspach* et de *Florimont*, qui subsistent encore. De la première sortit Jean Reinhard, qui, ayant bien mérité de l'empereur Ferdinand III, en obtint le titre de baron; il eut pour fils Frédéric-Ignace, chanoine de l'église d'Eich-

stett; Conrad-Charles-Antoine, chevalier de l'ordre teutonique, et Jean-Baptiste, père de François-Antoine, qui épousa, en 1741, Françoise-Reinach d'Obersteinbronn. La lignée de Florimont fut continuée par Rudolphe, Béat-André et Jean-Jacques.

Un autre rameau, dit de *Zillisheim*, était sorti d'Otton de Pfirt, qui vivait sur la fin du 15e siècle. Sa descendance s'éteignit durant le 18e.

Reich de Reichenstein.

Le nom de cette famille était *Rich*, *Rych*, *Dives;* elle signait même de ce nom latin avant qu'elle n'obtînt des évêques de Bâle le château de Reichenstein, qui est situé entre ceux de Münchenstein et de Birseck. Les Reichenstein jouissent depuis plusieurs siècles de la dignité de chambellan héréditaire de l'évêché de Bâle. L'un d'eux, Pierre de Reich, fut nommé évêque de Bâle vers la fin du 13e siècle, et conféra lui-même, en 1292, à son frère Mathias *Dives*, et à son neveu

Pierre, la *tour de Richenstein*, à titre de *Burglehn*. Ce même Mathias offrit, deux années après, en fief à l'évêché, son château et village de Brombach. Les Reichenstein ont exercé des emplois dans la magistrature de Bâle, et y ont retenu le droit de cité. Ils tiennent en fief différens lieux dépendant de la seigneurie de Ferrète, et Marc Reich a acheté de ses deniers, en 1462, le château de Landscron. Marie-Ursule fut élue abbesse d'Andlau en 1610.

Paul-Nicolas de Reichenstein, conseiller intime de l'empereur Charles VI, obtint de lui le titre de comte, et fut envoyé en ambassade dans la Suisse. Placide, Prœject et Amarin de Reichenstein étaient capitulaires de l'abbaye de Murbach en 1738.

Reinach.

Deux châteaux et un village du nom de Reinach, au bailliage de Lenzburg, appartenant à Berne, dans le voisinage du village lucernois de Pfœffikon, furent le berceau de

cette famille, dont tous les membres, sauf un, périrent dans la bataille de Sempach, que les Suisses livrèrent à l'archiduc Léopold-le-Probe en 1386. La famille combattait pour l'archiduc. Après cette catastrophe, Hanneman de Reinach, le seul survivant, dépouillé de son immense patrimoine, profitant des bonnes graces du comte Jean de Habsbourg, fut placé par lui juge à Laufenburg en 1393; après quoi, soit lui, soit un sien fils, Ulric de Reinach, vint s'établir en Alsace, soumise à la maison d'Autriche. A la mort de cet Ulric, la famille se partagea en deux lignes, sous ses fils Jean Erhard et Henri.

Henri fut la souche de la branche dite de *Heidviller*, qui en est à présent (1761) à sa sixième génération, dans la personne de Philippe-Ignace.

Jean-Erhard, chef de l'autre ligne, eut trois fils, Bernhard, Jacques et Louis, entre lesquels il y avait une sous-division en trois branches; la première, de *Foussemagne;* la seconde, d'*Obersteinbronn,* et la troi-

sième, de *Montreux*. Celle-ci s'éteignit en 1704 ou 1705, dans la personne de Charles-Philippe (Voy. au tome II, article de *Montreux*.)

Un Jacques-Sigismond, descendant de la lignée d'Obersteinbronn, fut évêque de Bâle, et mourut en 1743. Il avait deux frères, Jacques-Antoine, commandeur teutonique à Alschhausen, et François-Antoine, qui resta dans le monde et continua la race.

Bernhard, chef de la lignée de Foussemagne, laissa pour héritier un fils nommé Melchior, qui dut à l'amitié que lui portèrent les empereurs Maximilien et Charles-Quint, d'être établi régisseur de leur comté de Bourgogne. La lignée de Foussemagne fut plus tard sous-divisée par Jean-Thiébaut, petit-fils de ce Melchior, en trois nouvelles branches, dont la première retint le titre de *Foussemagne*, et les deux autres reçurent les noms de *Muntzingen* et de *Hirtzbach*. Celle de Muntzingen finit dès 1730, par la mort de Béat-Melchior, commandeur d'Alschhausen.

Celle de Hirtzbach, commencée par Melchior, qui était le plus jeune fils de Jean-Thiébaut, fut illustrée par ses petits-fils, Jean-Conrad et Jean-Baptiste; le premier, évêque de Bâle depuis 1705 jusqu'en 1737, et le second son coadjuteur, à dater de 1724, mais enlevé par une mort précoce en 1731. Un autre frère s'était marié, et laissa pour descendant François-Casimir Haman, qui devint conseiller chevalier-d'honneur-d'épée au conseil souverain en 1731*.

Le fils de Jean-Thiébaut, à qui échut Foussemagne, Jean-Henri, s'acquit une grande renommée par la défense héroïque qu'il fit pendant neuf mois de la ville de Brisac contre les forces suédoises et françaises, en l'année 1638, et dont ont parlé avec éloge tous les écrivains de la guerre de trente ans. En récompense de sa brillante conduite, l'empereur Ferdinand III lui accorda pour lui, pour

* Son fils Joseph-Antoine-Charles, baron de Reinach de Hirtzbach, lui succéda dans cette dignité en 1777.

ses frères et pour sa postérité, le titre de baron et de nouvelles insignes pour leurs armoiries; il mourut gouverneur de Ratisbonne en 1645. Son petit-fils, François-Jos. Ignace, acheta, en 1717, les villages de Fontaine, Desgranges et Colonge; le même obtint du roi, en 1729, le fief de Roppe, après la mort de François-Léopold de Roppe, dernier de sa race, et transmit à ses descendans le titre de comte, dont le roi le gratifia en 1718.

Son frère François-Guillaume, baron de *Verd*, procréa un fils portant le même nom, qui devint, en 1738, conseiller chevalier-d'honneur-d'épée au conseil souverain d'Alsace.

Rotberg.

Le château de Rotberg, ou de Ratberg, situé au bailliage de Dornach, dans le canton de Soleure, près du couvent de Marienstein, a jadis appartenu à cette famille, avec plusieurs villages et fermes en dépendant, et lui a imprimé son nom. Elle a compté parmi la

noblesse alsacienne à dater de 1227, qu'Ulric, Jean et Wernher de Rotberg ont été investis par le comte Thiébaut de Ferrète, du village et du patronage de Ratelsdorf, ou Rottersdorf. Arnold de Rotberg fut fait évêque de Bâle en 1451, et occupa pendant sept années ce siége. C'est dans ce temps que les Rotberg obtinrent en fief de l'évêché l'office de maître de cuisine de l'évêque, et le village de Kembs. Ils ont toujours joui du droit de bourgeoisie à Bâle, et y ont rempli les premiers emplois de la magistrature.

En 1515, ils ont vendu à la ville de Soleure, pour 4400 florins d'or, leurs châteaux de Rotberg, Fürstenstein et Münchenberg, ainsi que les villages de Metzerlen, Hoffstœtten, Veitersveil, Rottersdorf, Lœvenhausen, etc. Depuis ce temps ils ont établi leur siége à Bamlach et Rheinveiler, dans le Brisgau. Wolfgang-Sigismond de Rotberg était bailli des quatre villes forestières en 1577. Léopold-Melchior de Rotberg monta depuis peu à un haut degré d'honneur par les ambassades qui lui

furent confiées par le prince de Baden-Dourlach près des électeurs palatin et de Bavière, et par le prince de Hesse-Cassel, près du roi de Pologne et dans les cantons suisses. Son fils est à la cour de Gotha.

Schauenburg.

Il y a tant de châteaux de ce nom en Allemagne, qui ont donné naissance à des familles illustres, qu'il y a quelque embarras à ne pas les confondre. Il en est deux sur les limites de l'Alsace, l'un dans la Rauracie, au-dessus de Bâle; la branche qui en est sortie s'est éteinte; l'autre dans l'Ortenau, près d'Oberkirch, qui a été le berceau des branches de l'*Alsace,* de la *Moravie,* du *Brisgau* et du *duché de Luxembourg.*

L'établissement de la branche d'Alsace date du 15ᵉ siècle; plusieurs Schauenbourg se fixèrent dans la Haute et dans la Basse-Alsace. La descendance de Reinhard y prospéra le mieux; son fils Nicolas fut colonel, et mourut plus que nonagénaire, en 1540. Le petit-fils

de celui ci, Ulric-Thiébaut, ayant ramassé la belle succession des nobles de Hatstatt, fut comme le fondateur d'une nouvelle race en Alsace; il eut pour fils Annibal, chevalier de Malte, qui se distingua tellement sous les drapeaux de l'Autriche, dans la guerre de trente ans, qu'il obtint en récompense le grade de général, le titre de comte et la seigneurie de Stauffen, dans le Brisgau, en engagement; un second fils, Jean Reinhard, landvogt de l'Ortenau, dont le fils Rudolphe forma la ligne de *Herrlisheim*, et le fils Ernest-Volmar la ligne de *Moravie*. Le troisième fils d'Ulric-Thiébaut, nommé Christophe, procréa Jean-Caspar, chef de la ligne de *Jungholz*, et Rodolphe-Henri, chef de la ligne de *Fribourg*. Pour distinguer ces quatre lignes de la branche de *Luxembourg*, on les nommait *ulrico-theobaldines*.

Les petits-fils de Rudolphe, fondateur de la ligne de Herlisheim, sont (en 1761) Béat-Antoine, chevalier de l'ordre teutonique à Bencken; Jean-Baptiste, depuis 1715, grand-

prieur de l'ordre de Saint-Jean en Allemagne, et prince du Saint-Empire romain à Heitersheim; François-Joseph, dont le mariage propage la famille, et Jean-Conrad, qui réside à Soulzbach, retiré du service militaire.

Trucksess de Rheinfelden.

Quarante familles de ce nom ont autrefois fleuri en Allemagne, ainsi appelées à cause de leurs dignités de maîtres-d'hôtel (*Trucksess*) dans les cours des princes, soit séculiers, soit ecclésiastiques. Deux de ces familles s'étaient établies depuis plusieurs siècles en Alsace; l'une, dite de *Volhausen*, qui possédait le village de Nidersteinbrunn, s'est éteinte sur la fin du 17ᵉ siècle; l'autre est surnommée de *Rheinfelden*. Dans celle-ci un Hanneman de Trucksess mourut en 1499, père de Sébastien et d'Adelbert. La lignée d'Adelbert s'est éteinte dans ses petits-fils. Sébastien a eu cinq fils, dont l'un, nommé Hanneman, vogt de la seigneurie de Rique-

wihr, est mort en 1562, délaissant six fils, après que son frère aîné Jacques fût décédé, dès 1549, ayant aussi de la descendance.

Des six fils de ce Hanneman, l'aîné, Jacques, administra, au nom de la seigneurie de Ribeaupierre, le bailliage de Guemar, d'où il est arrivé que des Trucksess ont fréquemment habité Ribeauvillé. La fille de Jacques, Jacobé, a été abbesse de Saint-Etienne, à Strasbourg, de 1601 à 1647.

Philippe, frère de Jacques, a eu entre autres fils Jean-Christophe, qui fut l'aïeul de Henri-Humbert, chevalier de l'ordre teutonique, et de Jean-Melchior. Après la mort de ce dernier, arrivée en 1694, le roi conféra ses fiefs, auparavant autrichiens, à ses frères Jean-Conrad, habitant Benfeld, Louis-Guillaume et François-Ignace, ainsi qu'à leurs cousins germains paternels, François et Joseph-Antoine, héritiers, en outre, des fiefs de Niderensheim et Münchendorf, dans la mouvance des évêques de Bâle. Regenfrid Trucksess de

Rheinfelden mourut capitulaire de Murbach, en 1743.

Waldner de Freundstein.

Famille guerrière, toujours armée, riche de fiefs et de patrimoine, autrefois divisée en plusieurs rameaux, portant les surnoms de leurs châteaux ou des villes de Thann, Soulz et Guebviller, réunie depuis plusieurs siècles sous le titre commun de *Freundstein*, et ayant constamment eu dans ses armoiries trois petits oiseaux rouges assis sur trois rochers. Sa généalogie est clairement établie depuis le commencement du 13e siècle jusqu'à présent (1761), présentant seize générations.

Fréderic d'Autriche, roi des Romains, reconnut, en 1315, devoir à un Crafton Waldner, chevalier, 50 marcs d'argent pour un cheval. Henri, dit Krafft, Bertold, Hermann et Guillaume, tous *francs-hommes* Waldner, accordèrent, en 1341, à la demande de l'évêque de Strasbourg, une courte trève à l'abbaye de Murbach. Neuf années après, les

mêmes, et en 1449, le chevalier Hermann Waldner, ont tantôt attaqué, tantôt menacé les villes de Zurich et de Francfort. Ce Hermann, en grande faveur chez le duc Charles de Bourgogne, alors engagiste des terres autrichiennes d'Alsace, fut nommé son conseiller en 1469, et lieutenant gouverneur, *Statthalter*, dans la Haute-Alsace, sous les ordres de Pierre de Hagenbach, qui fut décapité pour ses méfaits à Brisac, en 1474. (Voyez tome III). Anstad et Jacques, fils de Hermann, en guerre avec l'évêque de Strasbourg, tentèrent, à la tête de près de 2000 hommes à pied et à cheval, de s'emparer de Rouffach et du château d'Isenbourg; mais leur projet fut éventé. Christophe, fils d'Anstad, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit de grands actes de valeur dans la défense de Rhodes contre les Turcs, en 1523, et y trouva la mort.

Les Waldner occupèrent aussi parfois des emplois civils. L'empereur Ferdinand Ier, landvogt d'Alsace en 1558, plaça Jean-Thiébaut

de Waldner comme unterlandvogt, et les marquis de Baden-Dourlach mirent Georges-Guillaume de Waldner, lequel est mort en 1640, et son fils Philippe-Jacques, à la tête de leurs seigneuries de Rœtel et de Sausenberg. Le petit-fils de ce Philippe-Jacques, Fréderic-Louis, fonda la branche aînée, dite de *Schweighausen;* il fut enterré en 1734 à Mulhausen, où la famille a droit de bourgeoisie. Son frère Chrétien-Charles est la souche de la branche cadette, dite de *Sierentz.*

Fréderic-Louis, chef de la branche de Schweighausen, a laissé cinq fils, dont l'aîné, François-Louis, ci-devant colonel du régiment de Bouillon, est père de Crafton, né en 1752; le second, Chrétien-Fréderic-Dagobert, maréchal-de-camp, colonel d'un régiment suisse, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, a obtenu du roi, en 1748, la dignité de comte, transmissible à l'aîné de sa branche; le même augmenta le patrimoine de sa maison, en achetant Schweinheim des

Falckenhayn en 1750, pour l'échanger, en 1760, contre Hartmansveiler et Rimbach-Zell, situés dans le voisinage du château d'Olviller; en achetant de même Biesheim, avec les hameaux de Vogelgrien et Geissvasser, de la ville du Vieux-Brisac, en 1756, et au-delà du Rhin, dans l'Ortenau, le tiers du village d'Almansveiler, des Wurmser de Vendenheim, en 1749. Les frères cadets marchent sur les traces de leurs aînés; Chrétien-Jacques est lieutenant-colonel d'un régiment suisse, et Louis-Hermann chevalier teutonique et colonel du régiment de Bouillon.

Vessenberg.

Le nom de cette famille dérive du vieux château de Vessenberg, situé sur une montagne élevée dans la Frickgau, près du village de Mandach. Dès le 13ᵉ siècle, elle a compté parmi les familles nobles. L'on ne sait si son établissement en Alsace doit être considéré comme antérieur au 15ᵉ siècle; mais dès 1478 l'on rencontre les deux frères

Antoine et Jean de Vessenberg comme investis du village de Liebensveiler et du château de Roppach, auxquels fiefs s'est bientôt réuni le village de Cappel. Dans les investitures se succèdent, en 1520, Humbert de Vessenberg; en 1555, ses fils Jean-Jacques et Jean-Caspar; en 1573 et 1596, Jean-Christophe, fils de Jean-Jacques. Sous la période française, Florian a succédé à son père Humbert en 1660; mais après la mort de Florian, son fils Rupert fut déclaré, en 1683, en commise, pour avoir accepté du service à l'étranger, et le fief fut adjugé par le roi à Albert Lallemand, colonel d'un régiment français; mais, sur les instances de la veuve de ce Rupert, Madeleine de Kageneck, le fief fut restitué à son fils Rupert Reinhard en 1697. Depuis 1684. les Vessenberg s'intitulent barons d'Ampringen, parce que Jean-Caspar, baron d'Ampringen, grand-prieur de l'ordre teutonique, les a fait héritiers de ses biens et de son nom. Il reste de cette famille (1761) Rupert-Florian, conseiller intime de la cour

électorale de Saxe et chevalier de l'Aigle de Pologne, et Alexandre-François, chanoine de Spire et de Worms.

Zurhein.

Les Zurhein sont originaires de Bâle. Dans les 12e, 13e, 14e et 15e siècles, ils sont dénommés dans les documens comme *francs-hommes* (premier degré de noblesse); plusieurs d'entre eux ont été tantôt prévôts, tantôt bourguemestres, à Bâle et à Mulhausen. Fréderic et Caspar ont occupé le siége épiscopal de Bâle, le premier de 1437 à 1451, et le second de 1479 à 1502. Hermann Zurhein, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean, en Allemagne, a été enterré à Bâle en 1411.

La famille, ayant été exclue des honneurs de cette ville au temps du changement de religion, continua à bien mériter de la maison d'Autriche et de l'évêché de bâle, et en obtint différens avantages dans le Sundgau. Jean-Sébastien donna en oblation féodale sa cour de Mulhausen aux archiducs en 1559.

Il laissa deux fils, Jacques et Christophe, en 1558, par lesquels la descendance se divisa en deux branches, dites de *Morschwiller* et de *Pfastatt.*

Le chef actuel (1761) de la branche de Morschwiller est François-Joseph, qui a trois fils, dont le second, François-Antoine, chanoine de Worms; le troisième, François-Pierre, chevalier de Malte, et l'aîné, François-Joseph, a déjà lui-même deux fils, l'un, Guillaume-Jacques, chanoine de Würtzbourg et Bruchsal, et l'autre nommé, comme son père et son aïeul, François-Joseph.

Sébastien, fils de Christophe, de la branche de Pfastatt, a procréé Jean-François et Reinhold.

Reinhold parut fonder une troisième branche dite de *Dornach;* mais il n'en reste plus que son fils Guillaume-Jacques, chanoine de Würtzbourg et de Bruchsal.

De Jean-François, continuateur de la branche de Pfastatt, il y a deux petits-fils, Philippe-Jacques, lieutenant-colonel du régiment de

Waldner, et Sébastien, maréchal de la cour épiscopale de Porrentruy. Philippe-Jacques a lui-même trois fils, dont Philippe, l'un d'eux, est capitaine du régiment d'Eptingue.

FAMILLES NOBLES DE LA BASSE-ALSACE

SOUS LA PÉRIODE ALLEMANDE.

Andlau.

Famille alsacienne, qui ne le cède à aucune de l'ordre équestre en ancienneté, en dignité et en richesses, et dont le sénior jouit, en vertu d'un ancien privilége des empereurs, renouvelé par Charles-Quint en 1550, du titre de chevalier héréditaire du Saint-Empire romain. Le premier Andlau dont témoignent les monumens historiques fut Otton *de Andelaha-Comes*, qui a signé comme témoin dans un diplôme donné par l'empereur Conrad III au monastère de Saint-Blaise, en 1150. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes distingués dans la guerre, dans les lettres, ainsi

que dans les emplois civils et ecclésiastiques: abbés de Murbach, Barthélemy d'Andlau en 1447, et Colomban en 1662; abbesses princières d'Andlau, Catherine en 1342, Sophie en 1444, Marie-Sophie en 1708; Georges, commandeur de l'ordre teutonique à Buchheim, en 1539; Arbogast et Hermann, commandeurs de l'ordre de Saint-Jean à Feldkirch et Bâle, au commencement du 17e siècle. Le même Arbogast, ensuite grand-prieur de l'ordre en Allemagne, et prince d'empire; Georges, prévôt des chapitres de Bâle et de Lutenbach, premier recteur de l'université de Bâle, mort en 1466; Pierre d'Andlau, chanoine de Colmar, vice-chancelier de la même université, dans le même temps auteur de l'ouvrage *de Imperio Rom.*

Henri d'Andlau, surnommé *Stolzmann*, fils de Rudolphe, vice-dome de Strasbourg, fonda, par ses fils Walther et Petermann, deux lignes, dont la première, en succédant aux fiefs autrichiens des nobles de Hus, par le mariage de Walther avec la fille de Har-

fung de Hus, s'établit en Haute-Alsace; la seconde, restée en Basse-Alsace, défaillit par la mort d'Alexandre d'Andlau en 1674.

Les six branches encore florissantes descendent toutes de ce Walther, primitivement chef de la lignée de la Haute-Alsace, et de son fils Lazare. Celui-ci fut revêtu des fonctions de vogt de la maison d'Autriche à Ensisheim; il eut pour fils Louis et Jean, qui sont morts tous deux avant 1521. De Louis est sortie la branche aînée, dite de *Kingersheim*, et les autres branches se sont formées dans la descendance de Jean. Il a procréé: 1° Jean II, dont l'arrière-petit-fils, Georges-Fréderic, mort en 1675, donna le jour à Ernest-Fréderic, qui fonda la branche de *Birseck;* à François-Jacques, qui continua celle proprement dite d'*Andlau*, et à Wolfgang-Louis, créateur de celle de *Vittenheim*. 2° Lazare II, père de Louis III, auteur de la branche de *Hombourg*, et de Théodoric, chef de celle de *Landau*. A cette dernière branche appartenait Antoine, assesseur du directoire de la no-

blesse de la Basse-Alsace, mort en 1730, délaissant pour fils Fr. Antoine, exempt dans les gardes du corps, qui fut investi, en 1739, de l'office de reichsvogt de Keysersberg; Armand-Gaston, aumônier du roi et doyen de l'église de Toul, et François-Eléonore, lieutenant-général des armées du roi *. Philippe-Alexis d'Andlau est décédé récemment prévôt du grand chapitre de Bâle; d'autres chanoines des branches de Birseck et de Hombourg vivent encore dans le même chapitre (1761).

Les fiefs de la famille, mouvant du roi, et précédemment de l'empire ou de la maison d'Autriche, comprennent huit châteaux, une ville et près de vingt villages, sans comprendre ceux qu'ils tiennent des évêchés de Strasbourg et de Bâle, des abbayes d'Andlau et de Maurmoutier, des ducs de Lorraine et de Wurtemberg, et de la seigneurie de Ribeaupierre. Tous ces fiefs sont masculins, et possédés indivisément dans la famille.

---

* Voyez tome 1er, page 284.

Berckheim.

Cette famille a son origine commune avec la précédente. Le nom de Berckheim a resté aux d'Andlau, qui avaient possédé la seigneurie de *Mittelbergheim*. Ils avaient autrefois les mêmes armes, et plusieurs biens en communauté.

Les destinées de cette famille furent affermies sous Egenolph de Berckheim, fils de Jacques, petit-fils de Smasmann; il hérita de son oncle Maurice d'Utenheim, en 1618, les villages d'Innenheim et Kraut-Ergersheim; Guillaume, son fils, vogt du comté de Horbourg, fut le chef de la branche de *Jebsheim*, Jean-Rudolphe, son second fils, l'auteur de la branche de *Kraut-Ergersheim*, et le troisième, Egenolph, de la ligne de *Ribeauvillé*. A cette ligne a appartenu Philippe-Fréderic, conseiller intime du dernier comte de Hanau, et président de la régence en Alsace. Son fils Louis-Charles vit présentement (1761) à la cour de Baden-Dourlach.

François-Samuel, de la ligne des Kraut-Ergersheim, officier supérieur au régiment de Royal-Allemand, a été récemment nommé stettmeister de Strasbourg.

La ligne de Jebsheim vit son patrimoine augmenté par le mariage de Georges-Fréderic avec la fille de Jean-Jacques de Breitenlandenberg, laquelle lui apporta en dot le domaine de *Schoppenwihr*, provenant de sa mère Geldrich de Sigmarshofen. Jean-Eberhard, fils de Georges Fréderic, vivant à Jebsheim sans enfant, aura son héritier dans Philippe-Fréderic, officier du régiment d'Alsace, son neveu.

Bernhold.

Famille originaire du comté d'Erpach, en Franconie. Georges Bernhold arriva le premier en Alsace, à la suite des comtes de Hanau, en 1529. D'abord commandant du château de Hatten, puis du château de Lichtenberg, il acheta d'eux le domaine de Kalenberg en 1579. Son fils, portant le même nom,

lui succéda au château de Hatten. Celui-ci eut pour fils Georges-Albert, maître-d'hôtel et conseiller de la cour de Hanau, mort à Bouxviller en 1642, et Philippe-Jacques, colonel au service de France, lequel procréa Philippe-Albert, stettmeister à Strasbourg. De ce dernier naquit Sigfrid, maréchal-de-camp, lequel ayant épousé la fille du dernier Rathsamhausen de la Pierre, parvint à obtenir les fiefs de son beau-père, mais seulement après la mort de Jules-Louis de Chamlay, maréchal-général-des-logis des armées du roi, qui en avait d'abord été investi (Voy. ci-après, famille *Rathsamhausen*). Son fils Antoine-Sigfrid, colonel au régiment de Royal-Suédois, lui succéda dans ces fiefs. Si celui-ci venait à mourir sans postérité masculine, les mêmes fiefs passeraient, en vertu des lettres d'expectative, à Dagobert de Wurmser, son allié, et, en cas de défaillance de celui-ci, à Jacques Pineau de Lucé, intendant en Alsace.

Berstett.

L'ancienneté de cette maison est attestée par un document de l'abbaye de Maurmoutier de 1120, signé par *Vido de Berstedden.* Rulin Berstett fut stettmeister à Strasbourg en 1418, ainsi que Joachim, lequel est décédé en 1640, père de Hugues Viric, conseiller et major-dome de la cour de Wurtemberg; d'Ernest, commandant de cavalerie, tué dans la bataille de Rheinfelden en 1638, et de Jean-Jacques, dont le fils Philippe-Jacques a été stettmeister au sénat de Strasbourg et chancelier de l'université, et a laissé deux fils, l'un, Guillaume-Jacques, actuellement (1761) aussi stettmeister, et Philippe-Reinhard, lequel propage la famille. Outre les villages de Berstett et d'Olvisheim, et une partie allodiale de Hipsheim, ils tiennent quelques fiefs des seigneuries de Ribeaupierre, Lichtenberg et Fleckenstein.

Bock.

Il existe plusieurs familles de ce nom en Allemagne. Une vieille tradition répute celle d'Alsace provenir de Rupert, qui donna, vers l'année 1200, son nom à la Ruprechtsau, près de Strasbourg. Bechtold, petit-fils de Rupert, a été tué devant Colmar en 1261, combattant dans les troupes de l'évêque de Strasbourg, et Conrad, fils de Bechtold, a été créé, en 1298, *franc-homme* (*miles*), par Albert I^er^, d'Autriche, au secours duquel la ville de Strasbourg l'avait envoyé, contre l'empereur Adolphe. Cette famille doit avoir été fort nombreuse, à en juger par les diverses dénominations qui servaient à distinguer ses membres. L'on rencontre les noms de Bock de *Blœsheim*, de *Bochstein*, de *Brumat*, de *Dachstein*, d'*Erlenburg*, d'*Erstheim*, de *Gerstheim*, de *Haguenau*, de *Stauffenberg*. Il paraît même, ainsi qu'on le répétera plus bas, que les Bœcklin en sont une dérivation.

Tous les Bock actuels, à la réserve de la branche d'*Erlenburg*, descendent d'Etienne, qui a été prévôt de Strasbourg en 1463. Le fils cadet de cet Etienne, Jean, qui se maria à Ursule, fille de Jacques de Fleckenstein et de Véronique d'Andlau, fut la souche de la branche de *Gerstheim;* son frère aîné, Jacques, continua la lignée de *Blœsheim* par son fils Fréderic, inhumé à Blæsheim en 1548, et institua la branche d'*Erstein* par son fils Etienne II, qui mourut en 1519. Cette branche s'éteignit dans la première moitié du 17^e^ siècle. La même chose arriva à celle de Blæsheim par Wolfgang-Louis, qui, quoique marié deux fois, mourut sans enfans, en 1640, et était déjà arrivée, deux années plutôt, à la lignée d'*Erlenburg*, par la stérilité du mariage qu'avait contracté Henri de Bock avec Agnès de Ruost.

Il ne resta par conséquent plus que la seule branche de *Gerstheim*, à laquelle a appartenu Jean Bock, mort stettmeister de Strasbourg en 1542, qui, à ce qu'on croit, est le dernier

qui a été reçu chevalier en Alsace d'après l'ancien rite. Son frère Louis eut deux fils, dont l'un, Louis, mourut en 1585, grand écuyer du duc de Saxe-Weimar, et dont l'autre, Fréderic, épousa successivement une Knobloch et une Fegersheim, l'une et l'autre dernières de leurs races, et délaissa une descendance nombreuse, qui porta les armes pour l'empereur dans la guerre de trente ans, tant en Allemagne qu'en Italie. Nicolas-Eberhard procréa Chrétien-Fréderic, et les trois fils de ce dernier, savoir, Antoine-Eberhard, Sigfrid et Fréderic-Ferdinand, furent, après sa mort, investis par le roi, en 1686, des fiefs impériaux autrichiens et lorrains de la famille. Antoine-Eberhard géra avec honneur pendant trente années l'emploi de stettmeister de Strasbourg et la chancellerie de l'université, et délaissa François-Charles et Fréderic-Henri, dont le dernier continue la propagation de la famille.

Bœcklin.

L'empereur Maximilien 1er a autorisé les Bœcklin, en l'année 1513, à s'appeler de *Bœcklinsau*, du nom d'une île située près de Kehl, et qui a disparu depuis long-temps. Il est très-vraisemblable, malgré qu'ils aient prétendu descendre d'une famille Bœcklin de la vallée d'Utingen, en Souabe, que leur nom est un diminutif de celui de Bock, et qu'ils dérivent de la même souche. Ce qui semble le prouver, ce sont des investitures de mêmes biens accordées d'abord à des Bock, puis à des Bœcklin, et les armoiries communes représentant un bouc blanc. Un Bernhard Bock a reçu en fief du marquis de Baden, en 1400, le village de Kehl, et, douze années après, de Henri, seigneur de Geroldseck et de Lahr, le château de Mœrburg, les deux situés outre-Rhin. Les Bœcklin produisent, comme auteur de leur famille, aussi un Bernhard, et ils sont en possession des deux fiefs dont il vient d'être parlé. Ce Bernhard, que l'on re-

trouve dans la généalogie des Bock et des Bœcklin, a eu pour père et pour fils un Nicolas, et pour femme une Elisabeth Manse de Mansenburg. Du reste, il se rencontre mention du nom de Bœcklin avant ce Bernhard, de manière que dans les documens de cet âge, les deux noms paraissent avoir été employés indifféremment. Les Bœcklin lui doivent la plupart de leurs possessions, non seulement Kehl et Mœrburg, mais encore Bischofsheim, près Strasbourg, Obenheim et Ruest, qui est situé au-delà du Rhin, lesquels Bernhard a obtenus de l'évêque de Strasbourg. Il a délaissé Jean et Nicolas.

La descendance de Nicolas, qui avait fourni naissance aux branches dites de *Vibolsheim*, de *Mœrburg* et de *Kehl*, s'est éteinte en 1752, par la mort de François-Auguste-Ferdinand.

La descendance de Jean subsiste encore. Son fils Viric et son petit-fils Louis ont été stettmeister de Strasbourg dans les commencemens du 16ᵉ siècle. Balthasar, frère de Viric, a continué la famille; il a eu pour fils Sé-

bastien, chevalier de l'ordre de Malte, Jacques, vogt de Marckolsheim, et Louis. Jacques fut investi par le marquis de Baden, en 1565, des villages de Vittenveiler et Almansveiler. Son fils Jean-Philippe est mort stettmeister de Strasbourg en 1614. Philippe-Joachim, son petit-fils, a reçu, au nom de sa famille, l'investiture royale en 1683.

De Louis, frère de Jacques, sont nés, Philippe Dieteric et Balthasar II. La fille de Philippe-Dieteric fut élue abbesse du couvent de Saint-Etienne de Strasbourg, en 1647; son fils Philippe-Louis eut part, par sa femme, à la succession de Soulz, que possèdent aujourd'hui les Gayling. La branche de Philippe-Dieteric, qui avait pris le surnom de *Bischofsheim*, s'est ensevelie avec François-Wolfgang, mort à Prague en 1744.

Balthasar II, frère de Philippe-Dieteric, fut père de Jacques-Christophe, lequel est mort stettmeister de Strasbourg en 1682, délaissant deux fils, dont l'un, Philippe-Christophe, fonda la branche de *Ruest*, et l'autre,

Philippe-Chrétien, celle d'*Obenheim*. La première défaillit en 1755.

Philippe-Chrétien, chef de la branche d'Obenheim, eut pour fils Jacques-Christophe, stettmeister de Strasbourg; pour petit-fils, Fréderic-Jacques-Chrétien, et pour arrière-petit-fils, François-Fréderic, qui est actuellement (1761) le seul espoir pour la propagation de la famille et la transmission de tous ses fiefs.

Buch.

Maison originaire du marquisat de Brandenbourg. Le premier de ce nom inscrit sur la matricule de la noblesse d'Alsace fut Philippe-Louis, bailly de Hanau-Lichtenberg à Wœrdt, mort en 1681. Il épousa une Wurmser de Wendenheim, avec laquelle il procréa un fils du même nom que lui, qui donna le jour à Jean-René-Dieteric de Buch, capitaine au régiment de Royal-Suédois.

Dettlingen.

Il paraît que le berceau de cette famille est

dans le comté d'Eberstein, au-delà du Rhin. Le prénom de *Meinloch*, que portait un de ses ancêtres au 13e siècle, et qui s'est converti en *Meinlach, Milach et Meylach*, est devenu très-usité parmi sa descendance, et comme son nom propre.

Meinlach de Dettlingen, premier de ce nom en Alsace, épousa Agnès de Scharrach, et obtint de Philibert-Philippe Varambon, comte de la Roche, en 1462, pour lui et ses descendans de l'un et l'autre sexe, l'investiture du château de Scharrach et de la cour colongère qui s'y trouvait. Ses fils Meinlach et Jacques ont plus tard été investis, en outre, du village de Scharrachbergheim en entier.

Jean-Caspar, mari d'Euphrosine de Schœnau, laquelle mourut en 1607, délaissa une nombreuse progéniture, parmi laquelle un fils Meilach et un autre, Jean-Philippe, résident à Stotzheim; celui-ci, par deux mariages successifs, devint participant des terres de Gerstheim, Berstett et Olvisheim; il eut pour fils Meilach en 1679, et fut le père de Philippe-

Léopold, brigadier des armées du roi, et chevalier de l'ordre du Mérite; celui-ci avait pour frère aîné Chrétien-Rheinhart, qui est mort en 1742, laissant après lui Meilach-Chrétien et Philippe-Léopold, issus de son mariage avec Dorothée d'Oberkirch, et qui ont aussi suivi la carrière militaire. Ceux-ci possèdent, comme bien maternel, le quart du village de Quatzenheim et le tiers du château de Bischofsheim, près de Rosheim.

Eckbrecht de Dürckheim.

Famille ancienne, qui a fourni un évêque au siége de Worms dès l'année 1247, et qui a été promue par la maison palatine à différens emplois civils et militaires. Avant le 16e siècle, elle consistait en plusieurs branches, dont il ne reste plus qu'une descendante de Cunon, qui, par sa femme, née de Veitenmühlen, a été revêtu, en 1444, du fief castrense impérial de Haguenau. L'abbaye de Valpurg a vendu à son fils Henri Eckbrecht de *Duringheim*, en 1477, la cour colongère

de Nehveiler. Un autre de ses fils, Jean, fut chanoine de Bâle; Wolfgang, fils de Henri, reçut en fief du comte des Deux-Ponts, en 1517, le château de Schœneck et les villages en dépendant. Dans le même siècle suivent deux Cunon, père et fils, le premier Burggrave à Alzey, l'autre, grand-veneur chez l'électeur palatin; celui-ci engendra Wolfgang, mort au service du comte palatin, dans le château de Schœneck, en 1636, délaissant de son mariage avec Véronique de Fleckenstein, Wolfgang-Fréderic et Jean-Henri, colonels, celui-là dans les troupes de l'électeur palatin, et celui-ci du landgrave de Hesse-Darmstadt. Le patrimoine du premier ayant été confisqué par les Français en 1676, il obtint de l'électeur le château d'Altorf; mais le traité de Nimègue le réintégra. Ses petits-fils, Chrétien-Fréderic et Philippe-Louis, nés en 1700 et 1708, perpétuent la descendance.

Les Dürckheim obtinrent comme emploi temporaire, en 1453, et au bout de onze années, comme emploi héréditaire, le titre d'é-

chanson de l'abbaye de Wissembourg. Leur inscription dans la matricule de la noblesse de la Basse-Alsace, demandée dès 1664, n'eut lieu qu'en 1699; mais le comte de Hanau ne souffrit pas qu'ils immatriculassent les fiefs relevant de lui comme seigneur de Lichtenberg.

Flachsland.

Cette famille, vraiment alsacienne, a tiré son nom du village de Flachsland, dans le Sundgau. Un *Vezelo de Flachslandin* se trouve inscrit dès l'année 1233 parmi les ministrans d'Ulric Ier, comte de Ferrète. En 1337, Jean et Nicolas de Flachsland, qualifiés d'écuyers, fils de Conrad de Flachsland, franc-homme, vendirent à leur agnat Jean le village de Dürmenach. Jean de Flachsland, grand-maître de la cour épiscopale de Bâle, reçut en fief de l'évêque, en 1426, les dîmes de Kingersheim et de Berentzveiler; son petit-fils, portant le même nom, bourguemestre de Bâle, fut investi en même temps que son frère Bern-

hard, en 1473, par Pierre Hagenbach, intendant de Charles-le-Téméraire en Alsace, de leurs fiefs d'Autriche.

Ce Bernhard donna naissance à Pantaléon et à Jean-Wernher. La lignée du premier a cessé en 1625. Jean-Wernher, militaire distingué, mourut en 1559, laissant sept petits-fils, dont l'aîné, Jean-Wernher, vécut bourguemestre de Brisack; Jean-Otmar, enterré à Dürmenach en 1611, et Jean-Henri, eurent une nombreuse descendance. Caspar et Paul, fils de Jean-Otmar, furent chevaliers de l'ordre teutonique, et Jean-Conrad, fils de Jean-Henri, conseiller de la régence d'Ensisheim, à qui l'archiduc Léopold impignora Huningue en 1623.

La maison d'Autriche ayant été éliminée de la Haute-A'sace par les Suédois et les Français, Jean-Conrad se transporta dans la Basse-Alsace, d'où vint la division de la famille en deux lignes, dites de *Saverne* et de *Dürmenach*. Cette dernière s'éteignit. Conrad, fondateur de la branche de Saverne, acquit de

ses deniers une partie de Mackenheim et Schaffhausen, villages allodiaux de la Basse-Alsace. Il fut le père de Marie-Cléophé, qui mourut après avoir été pendant huit années abbesse princière d'Andlau, et de François-Antoine, qui a été investi des fiefs royaux avec ses cousins de la lignée de Dürmenach, Christophe-Annibal et Jean-Jacques, en 1675, et qui obtint en outre, en 1715, du cardinal de Rohan, Düppichheim. Son fils Jean-Henri-Joseph, vice-dome et président de la régence de l'évêché de Strasbourg, y joignit, en 1726, Stutzheim et moitié de Trenheim, autrefois villages impériaux. L'aîné de ses fils, Joseph-Conrad, commandant du régiment de Cravatte, mourut en 1756. Henri, capitaine de Royal-Nassau, et Jean-Baptiste-Antoine, chevalier de Malte, marchent sur les traces de leurs ancêtres.

Gailing d'Altheim.

Cette famille, autrefois très-florissante sur le Mein, fut partagée en deux, distinguées

par les noms de *Franconie* et de *Hanau*. La première cessa environ au milieu du 16e siècle. Celle de Hanau s'était sous-divisée en deux lignes, dites de *Rudolphe* et de *Jean;* la première, possessionnée dans le comté de Hanau, s'y éteignit en 1612; reste celle de Jean, qui a pris le surnom d'*Altheim*.

Henri-Christophe Gailing, commandant de cavalerie, qui a bien mérité des princes d'Autriche et de Bavière dans la guerre de trente ans, est mort à Francfort en 1650. Il procréa de son mariage avec une Alsacienne, fille de Jean-Philippe de Soulz, Philippe-Henri, qui fut nommé, par le comte de Hanau-Lichtenberg, bailli de Pfaffenhofen, Ingveiler et Neuveiler. Celui-ci hérita de sa mère le petit château de Nider-Motherburg et le village de Buesveiler, et donna le jour à Henri-Dieteric, qui mourut colonel du régiment d'Alsace en 1721; à Philippe-Christophe, élevé aux premiers honneurs dans la cour des comtes de Hanau, et qui accrut sa fortune en épousant

une Fleckenstein, et à Léopold-Louis, conseiller du duc de Wurtemberg, et qui fonda une branche particulière à *Babenhausen.*

Philippe-Christophe compta au nombre de ses fils Philippe Reinhard, président de toutes les chambres de la régence de Bouxviller, mort en 1741; Henri-Auguste, maréchal de la même cour, décédé en 1750, et Fréderic-Jacques, qui porta les armes pendant vingt ans pour le roi, et qui, par ses quatre fils, est le seul propagateur de sa race en Alsace.

Haffner de Vasselnheim.

Il est fait mention de plusieurs membres de cette famille dès le commencement du 14ᵉ siècle, tantôt sous le titre d'écuyers, tantôt de francs-hommes. Un Guillaume de Haffner fut prince abbé de Murbach de 1393 à 1428; un Bechtold, franc-homme, accompagnant l'empereur Robert en Italie, fut tué près de Pise en 1401. Un Valide-Georges Haffner étant mort à Strasbourg en 1512, il y eut pour lui une sonnerie générale de toutes les cloches en

Alsace, *ein Landläuten mit allen Klocken.*

Nicolas-Jacques, bailli de la seigneurie de Hanau-Lichtenberg à Vesthofen, mourut en 1679, délaissant un fils portant le même nom, qui épousa, en 1681, une Sophie d'Andlau, de laquelle naquit François-Reinhard, père de François-Joseph, chevalier de Saint-Louis, qui eut pour fils unique Casimir, servant actuellement avec son père dans le régiment d'Anhalt.

Haindel.

Branche dite de *Breitenbruck,* d'une famille autrichienne qui, pour cause de religion, vint se réfugier, au milieu du 17e siècle, en Alsace. Christophe-Louis, fils de Michel et petit-fils de Jérôme, mourut en 1669, après avoir acheté, dix années auparavant, le village de Rumolsveiler, celui de Cosveiler, dont il ne restait alors qu'une seule maison, et le château d'*Erlenberg,* dont les Haindel joignirent le nom au leur. Il eut pour femme une Cronegg, et procréa avec elle Jean-Mathias,

qui eut sept fils, dont plusieurs parvinrent aux premiers emplois de la cour de Bouxviller; il n'en reste maintenant (1761) que le plus jeune, Philippe-Auguste, ci-devant capitaine du régiment de Royal-Bavière, pour continuer la famille.

Hüffel.

Reinbold Hüffel, franc-homme strasbourgeois, fut désigné comme le principal des douze personnages que la ville de Strasbourg choisit en 1322 pour rédiger ses lois. Henri, Hermann et Jean-Henri, en 1510, et Jacques et Henri en 1523, prêtèrent serment d'admission à la société des nobles de Strasbourg à la Haute-Montée. Henri géra le bailliage de Benfeld, son fils Jacques celui de Marckolsheim, et son petit-fils Jean-Henri celui de Wasselonne. Ce dernier, qui est mort en 1635, avait épousé Elisabeth de *Vindeck*, d'où les descendans adoptèrent le surnom de Vindeck. Entre ses fils, Jacques fut bailli d'Onolsbach, et Philippe-Jacques, conseiller intime du

comte de Hanau, et bailli de Lichtenau; le premier mort en 1669, et le second trois années plus tard. De celui-ci est né Fréderic-Jean, parvenu aux premiers honneurs militaires en Hollande, ainsi que son fils Jean; d'où il est arrivé que les Hüffel, renonçant à leur patrie, ont fixé leur résidence et leur fortune dans ce pays.

Ichtersheim.

Ascan-Albertini, fils de Jean-François, natif du duché d'Urbin, vint s'établir en Allemagne sous l'empereur Rodolphe II, et se montra vaillant militaire, d'abord dans la guerre de Hongrie, et ensuite dans celle de trente ans. Il était particulièrement aimé de l'archiduc, frère de l'empereur Ferdinand II, et qui était alors évêque de Strasbourg et landgrave en Alsace; il en obtint en fief le village d'Ichtersheim, dans le bailliage de Benfeld, et par manière d'engagement, deux années après, le château et le village de Hochfelden. Il rendit, par ordre de l'évêque, Benfeld for-

midable par ses fortifications, et, à cette occasion, il restaura son château d'Ichtersheim, situé à trois lieues de là. Il fut l'auteur de la famille, qui porta depuis le nom d'Ichtersheim; mort à Germersheim, en 1639, il laissa de sa femme Valbronn un fils nommé François-Joseph, qui devint bailli du val de Saint-Amarin et de Marckolsheim et commandant d'un corps de dragons, et fut inhumé dans l'église de Saint-Amarin en 1680. Celui-ci eut pour fils : 1° François-Rupert, qui a procréé François-Bernard, doyen du chapitre de Murbach, mort en 1730, et Marie-Barbe, élue abbesse de Frauenalb en 1715; 2° Jean-François, duquel sont provenus François-Reinhard en 1692, et François-Charles, chevalier de Saint-Louis; François-Reinhard continua la famille par ses deux fils, François-Charles et François-Reinhard, les deux capitaines au régiment d'Alsace; 3° François-Joseph, qui se distingua également dans le parti des armes, père de François-Antoine, commandant de cavalerie, et aïeul de François-Zénobie.

Joham de Mundolsheim.

Cette famille strasbourgeoise doit son élévation à Conrad-Joham, fils d'Anselme, lequel acheta, en 1537, de Mathias Held, docteur en droit et prochancelier de l'empire, avec le consentement de l'empereur, et pour 4000 florins, les villages de Mundolsheim et de Mittelhausbergen, et d'autres biens, fiefs auxquels Held avait succédé en 1532, après la mort de Mathias Beger. L'évêque Erasme de Strasbourg conféra au même Conrad, en 1542, le petit château des Beger à Geispoltzheim. Il procréa de Suzanne de Mülnheim, sa femme, un fils appelé Philippe, lequel épousa une fille issue de la famille des seigneurs de Barr, nommée Barbe. Ce Philippe fut père de Conrad, aïeul de Jean-Conrad et bisaïeul de Philippe-Conrad, ce dernier né en 1595, et qui engendra à son tour Philippe-Conrad II et Jean-Philippe, stettmeister de Strasbourg, par lesquels la famille se divisa en deux. Le premier eut pour descendant Philippe-Con-

rad III, aussi stettmeister de Strasbourg, qui épousa, en 1678, Marie-Salomé de Schauenbourg, et donna le jour à Philippe-Annibal, pareillement stettmeister, mort en 1747, et à Philippe-Henri, qui, par sa femme, qui était une Volz d'Altenau, s'établit à Boffsheim, et y procréa Philippe-Conrad, qui a laissé trois fils.

Jean-Philippe, second fils de Philippe-Conrad 1^er^, a eu pour fils Philippe-Ferdinand, lequel, par son mariage avec une Fleckenstein, dernière descendante de cette famille illustre, est devenu participant de Lembach et autres villages provenus de cette hoirie. Il est le père de Fréderic-Ferdinand, capitaine au régiment de Lamarck.

Kageneck.

Cette famille compte aussi parmi les anciennes générations équestres de la ville de Strasbourg. A dater de Nicolas de Kageneck, franc-homme, et de ses frères Hesson et Anselme, qui ont vécu en 1208, elle a fourni

des membres distingués au sénat de Strasbourg, des prévôts aux églises collégiales, des vassaux dans les cours des princes et des dynastes.

Reimbold de Kageneck fut le père de Maurice, reçu chevalier en 1475, peu avant la bataille de Morat, et d'Arbogast, qui périt glorieusement dans celle de Dornach en 1499, portant l'étendard de Strasbourg.

Les fils de ce Maurice, Reimbold III et Philippe, fondèrent les deux lignes d'*Alsace* et du *Brisgau*.

Philippe, auteur de la branche d'Alsace, fut stettmeister à Strasbourg, ainsi que son fils et son petit-fils, appelés l'un et l'autre Bernard. Georges-François-Ludan, petit-fils du dernier Bernard, remplit la même place. Il fut le père de Fr. Ant. Ludan, qui succéda dans l'oratoire de la Toussaint, en 1700, à un noble de Rothenburg, dernier prébendier protestant de cette église; il eut encore pour fils Charles-Sigfrid et François-Wolfgang-Jacques, dont le premier procréa Fr. Ignace

Ludan, demeurant à Haguenau, et l'autre, Jacques Brunon, placé dans les gardes du corps du Roi.

La branche du Brisgau, descendant de Reimbold, a pris de nouvelles forces dans les derniers temps. Jean-Henri-Hermann, baron de Kageneck, fils de Jean-Fréderic, et petit-fils de Jean-Guillaume, fut conseiller intime de la maison d'Autriche, et parvint à des commanderies de l'ordre teutonique et à d'autres charges; il laissa sa fortune, en 1743, à son neveu Jean-Fréd. Fridolin, fils de son frère Georges-Reinhard; sa belle maison de Muntzingen servit de demeure à Louis XIV durant le siége de Fribourg. Ce neveu est père de trois fils; il a pour frère François-Henri, chanoine d'Augsbourg et d'Aichstett.

Kirchheim.

Le chef de cette maison fut David de Kirchheim, conseiller intime de Hanau-Lichtenberg et bailli de Bouxviller. Annobli par l'empereur Ferdinand III, doté par le comte de

Hanau des fiefs masculins que laissa vacans l'extinction de la famille de Soulz, il fut immatriculé dans le corps de la noblesse de la Basse-Alsace, et mourut en 1683. Son fils, Philippe-David, épousa une Reischach, de laquelle il eut un fils, Chrétien-Philippe, père de François-Chrétien-Eléonore, colonel et chevalier de Saint-Louis, et de Joseph-Ferdinand, officier de cavalerie.

Landsperg.

Les Landsperg méritent d'être rangés parmi les plus illustres familles de l'Alsace. Egelolph et Conrad de Landsperg apparaissent dès l'année 1144, comme ayant reçu de Fréderic, duc de Souabe, des biens situés à Rosheim. Herrade de Landsperg, abbesse de Sainte-Odile, fonda le monastère de Trutenhausen en 1181. En 1212, l'empereur Fréderic II ordonna de renvoyer libre Egelolph de Landsperg, que le marquis de Hachberg avait fait prisonnier. En 1284, les frères de Landsperg, Egelolph, prévôt de l'église de la Sainte-

Trinité à Spire, Conrad, Wernher et Gunther, ainsi que les frères Eberhard et Conrad, offrirent en fief à l'évêché de Strasbourg leur ville de Niderehnheim. Les surnoms que portaient plusieurs Landsperg dans le 13[e] et le 14[e] siècle, prouvent que la famille était nombreuse; l'on rencontre des *Barrer*, *Hacker*, *de Thann*, *Vitzigore*, *Krietsch*, *Spender*, *Ransser*, *Jœler*. La famille restant aujourd'hui descend de Henri dit *Hacker;* elle s'est divisée en *branche aînée* et *branche cadette*, par les fils de celui-ci, Nicolas et Ottman.

Hannemann, fils de Nicolas, procréa Eberhard, mort en 1439. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Wolfgang, vice-dome de l'évêché, fut un homme éloquent et très-versé dans les affaires politiques; il est mort en 1546. De son fils Gunther, qui a été directeur des affaires de l'ordre équestre de l'Alsace, descendit Hugues-Théodoric, père de Jean-Samuel et de Jean-David, le premier résidant à Nidernay, et le second à Zellenveiler, morts

l'un et l'autre avant 1670. Il est né du premier Wolfgang-Sigismond, qui est mort en 1712, père de Jean-Sigismond, et aïeul de Samson-Ferdinand, demeurant à Nidernay, lequel a délaissé trois fils, Sigfrid-Jean-Samson, capitaine et assesseur du directoire, Charles-Fréderic-Henri, chevalier teutonique, et François-Marie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean.

Dans la branche cadette, descendue d'Ottmann, se rencontre Henri, son petit fils, qui fut vice-dome de l'évêché, et est mort en 1471, délaissant Jean, qui lui a succédé dans cette charge, Fréderic, vogt de Rhinau, et Georges, reichsvogt de Keysersberg, par lesquels cette branche s'est sous-divisée. Fréderic a procréé Jacques, docteur en droit, d'abord assesseur de la chambre impériale, puis bailli du comté de la Petite-Pierre; Sébastien, neveu de celui-ci, fut administrateur et vice-dome de l'évêché, pendant que l'évêque Erasme siégeait au concile de Trente; sa nièce Marie mourut abbesse de Saint-Etienne en 1560. Théodoric, frère de Sébastien, donna

le jour à Fréderic, que le duc de Wurtemberg déposséda du fief de Sundhausen, pour un motif de félonie; d'où il est arrivé que cette lignée, appelée *fréderic ienne*, a cessé dans le 17e siècle.

La lignée de Georges, reichsvogt de Keysersberg, et second fils du vice-dome Henri, qui fut appelée *lignée de Mutzig*, s'est perdue au commencement du 18e siècle.

Müllenheim.

Les surnoms de *Rechenberg*, *Landsperg*, *Rosenberg*, *Girbaden*, *Geidertheim*, *Wœrd*, *Ramstein*, *Hiltenbrand*, *Ungern*, *Lutold*, *Surer*, *Bischoff*, annoncent la grande fécondité de cette famille, disséminée à Haguenau, Sélestadt, Rosheim, Molsheim, Mutzig, et dans différens châteaux et villages, mais ayant toujours son siége principal à Strasbourg, où elle a jadis disputé la supériorité aux Zorn. L'empereur Rodolphe 1er, venu à Strasbourg en 1284, a logé chez Burcard de Mülnheim. Un Henri de Mülnheim fonda

l'oratoire de la Toussaint à Strasbourg en 1328. Les Mülnheim ayant adhéré à Louis de Bavière, et les Zorn à son contendant Fréderic-le-Bel, et la noblesse de Strasbourg s'étant ainsi divisée en deux parties, il s'en suivit un grand carnage entre eux en 1332. L'on rencontre fréquemment des Mülnheim dans les hautes fonctions du sénat de Strasbourg, d'autres dans celles de vogt, de burggraves, de prévôts de collégiales et de chanoines. Possesseurs du village de Vidensol, en Haute-Alsace, ils y furent beaucoup vexés par Hagenbach, intendant du duc Charles-le-Téméraire, en 1474. Un Philippe de Mülnheim amena 600 guerriers de Strasbourg à l'empereur, à Nuys, contre ce Charles. Depuis lors les Mülnheim et leurs diverses branches diminuèrent en nombre, de manière qu'il ne resta plus que la branche dite de *Rechberg*, dans laquelle Blaise, homme distingué par ses qualités civiles et guerrières, mourut en 1667, et son cousin germain, Jean Reinhard, stettmeister de Strasbourg, en 1686. Celui-ci

fut le père de Louis-Henri et l'aïeul de Jean-Jacques, lequel Jean-Jacques a été pendant trente années stettmeister de Strasbourg, et laissa après lui, en 1760, un fils au service du roi.

Neuenstein.

Possesseurs du château de Neuenstein, dans le bailliage de Zvingen, près de Thierstein; ils habitaient, dans le 14e siècle, à Mulhausen et à Soleure, vassaux de la maison d'Autriche en Alsace et en Brisgau. L'autorité fit détruire leurs maisons à Mulhausen en 1355.

Les Neuenstein qui restent dans la Souabe et en Alsace sont réputés descendre de cette famille. Rufelin et Mathieu, frères, ont fondé deux lignes, la première dite de *Schultheiss*, et l'autre, *Rohartine*; celle-ci s'éteignit en 1600.

Rufelin, dit *Schultheiss de Neuenstein*, écuyer, auteur de la première ligne, est mort en 1390. Jean-Adam, son arrière petit-fils, procréa deux fils, l'un, Jean-Jacques, et

l'autre Jean-Conrad, bailli de Guebviller, qui créèrent deux nouveaux rameaux, et laissèrent chacun de la descendance masculine.

Jean-Jacques procréa deux fils, savoir: 1° Jean-Adam, qui laissa Hermann-Théodoric, bailli d'Oberkirch, et Jean-Georges, qui se signala dans les armes, et mourut célibataire à Mutzig en 1663; 2° Jean-Louis, qui engendra Georges-Guillaume, père de Jean-Rudolphe, chevalier teutonique, de Jacques-François, chanoine de Bâle, et de Jean-Reinhard, duquel descend François-Fréderic de Neuenstein, vivant à Molsheim.

De la ligne de Jean-Conrad, frère de Jean-Jacques, est sorti Rudolphe, landvogt de l'Ortenau, père de Wolfgang-Louis, et aïeul de François-Ernest, dont les petits-enfans florissent dans l'Ortenau et à la cour de Fürstenberg.

Oberkirch.

Bercvard *de superiori ecclesia*, Sigfrid et Reinher, francs-hommes, ont figuré dans un

titre de l'abbaye de Maurmoutier dès 1135. L'abbesse de Sainte-Odile attesta, par lettres de 1397, que ses vassaux Jean et Burcard d'Oberkirch ne devaient reconnaître de juridiction que celle du prévôt impérial d'Obernay, réservée aux gens nobles. Charles-Quint a conféré le fief castrense d'Obernay à Jacques d'Oberkirch en 1521. Ce Jacques était maître-d'hôtel de l'évêque et son bailli du Kochersberg. La dernière abbesse de Sainte-Odile fut une Agnès d'Oberkirch, élue en 1542. Jean-Nicolas; arrière-petit-fils de Jacques, fut assesseur du directoire de la noblesse, et procréa, parmi une nombreuse postérité, Jean-Wolfgang, père de Jean-Christophe et de Fréderic-Léopold, qui ont donné naissance à deux branches.

Jean-Christophe acheta Quatzenheim; son fils Philippe-Christophe, XV au sénat de Strasbourg, se procura, par sa femme, qui était fille de Philippe-Louis de Buch, une part de Firdenheim; il a deux fils, dont l'aîné, Charles-Sigfrid, est capitaine au régiment

des Deux-Ponts et constafler de Strasbourg. Il existe aussi de Fréderic Léopold, chef de l'autre branche, deux petits-fils, dont l'aîné, aussi constafler du sénat de Strasbourg, est capitaine au régiment de Bavière.

Rathsamhausen.

Cette famille, qui tire son nom du village de Rathsamhausen, près de Sélestadt, se trouvait, dans le 14e siècle, répartie en cinq branches connues sous les titres de *zum Stein*, *Kunigsheim*, *Triberg*, *Dicke* et *Ehenveiler*. Pour mieux dire, ces branches se confondaient comme dans deux familles dites *de la Pierre*, ou *zum Stein*, et d'*Ehenveyer*.

A la tête de cette première famille apparaît Dieteric Rathsambausen *zum Stein*, dans un document de l'année 1365. Dans sa descendance se trouvait Samson, qui a été le dernier possesseur de la seigneurie de la Roche. Après lui vient, en 1622, Georges-Fréderic, de la nombreuse progéniture duquel fut Chi-

rothée-Constantin, qui mourut sans enfans en 1675, et Georges-Godefroy en 1689, délaissant deux filles, dont l'aînée épousa Sigfrid de Bernhold; il restait bien encore deux frères, Philippe-Sickart et Christophe-Guillaume, mais qui avaient l'esprit aliéné; ce qui fit que le roi disposa des fiefs de cette famille en 1690, au profit de Jules-Louis de Chamlay, maréchal-général-des-logis de ses armées. (Voy. ci-devant, *Bernhold.*)

L'auteur de la famille d'Ehenveyer fut Hartmann Rathsamhausen, qui vivait en l'année 1300. Jean, l'un de ses descendans, acquit pour sa race, en 1361, le fief dit des *Chaudronniers, Kehler-Lehn*, qui comprend juridiction sur les chaudronniers de l'Alsace et du Brisgau. Sur la fin du 15[e] siècle, Henri de Rathsamhausen, et après lui Lutelmann, son fils, possédaient l'office de reichsvogt de Keysersberg; le fils de ce Lutelmann, Jean-Henri, est la souche la plus rapprochée de tous les Rathsamhausen, qui subsistent encore, en ce que son fils aîné, Jean-Georges,

devint le chef de la branche actuelle d'*Ehenveyer*, et son fils cadet, Conrad-Dieteric, de celle de *Vibolsheim*. Ces frères convinrent, en 1561, que le senior des deux branches recevrait seul l'investiture des fiefs, et exercerait seul les patronages, comme aussi la juridiction sur les chaudronniers.

Dans la branche d'Ehenveyer, Jacques, fils de Jean Georges, passa avec son cousin Jean-Caspar, en 1576, dans le parti des protestans. Wolfgang-Georges, petit-fils de Jacques, fut assesseur du directoire, et mourut en 1695, délaissant Jean-Wolfgang, président de toutes les chambres de la régence de Hesse-Darmstadt, Henri-Jacques, capitaine du régiment d'Alsace, Jacques-Samson et François-Louis. L'avant-dernier, exercé dans les lettres et dans les armes, étendit sa fortune au-delà du Rhin par son mariage avec Sophie-Dorothée *von der Grün*, et devint président de la noblesse de l'Ortenau, ainsi que son fils Wolfgang-Christophe. Ce dernier procréa Chrétien-Samson et Philippe-Chris-

tophe, capitaines aux régimens d'Alsace et des Deux-Ponts.

François-Louis, quatrième fils de Wolfgang-Georges, vit aussi une partie de ses descendans parcourir honorablement la carrière militaire. Il eut deux fils, François-Jacques et Léopold-Samson; le premier devint père de Léopold-Eberhard et grand-père de Jean-Baptiste-Léopold; le second passa du commandement militaire à des postes d'honneur dans les cours des Deux-Ponts et de Hesse-Darmstadt. De ses deux fils, Charles est au service de France, et Louis attaché à la cour de Bouxviller.

La branche de Vibolsheim, descendant de Conrad-Dieteric, n'a pas été moins féconde. Conrad-Dieteric a eu pour fils Jean-Caspar, et pour petit-fils Wolfgang-Dieteric, assesseur du directoire, et qui est décédé en 1659, père de Jean-Godefroy, bailli de Dachstein, et aïeul de Fréderic-Casimir, colonel au service de Saxe. Celui-ci procréa Georges-Melchior, père de Wolfgang-Dieteric, duquel sont issus

Fréderic-Casimir, qui est devenu prince-abbé de Murbach et Lure en 1756, Philippe Henri et Wolfgang-François. Philippe-Henri procréa trois fils, savoir: 1° Jean-Conrad, officier de cavalerie au service de Nassau, père de François-Guillaume-Casimir, chevalier de Malte; 2° Jean-Philippe, lieutenant-colonel au service de Bavière, et chevalier de l'ordre de Saint-Georges, qui délaissa deux fils en Bavière, nés de la comtesse de Thœring; 3° François-Antoine, aussi lieutenant-colonel dans un régiment de Nassau. Wolfgang-François, frère de Philippe-Henri, eut deux fils, Jean-Louis et Philippe-Auguste-Wolfgang, celui-ci capitaine au régiment de Royal-Bavière.

Les Rathsamhausen, depuis une longue série d'année, jouissent en commun des nombreux fiefs qu'ils possèdent, relevant de l'empire, de la maison d'Autriche, de l'électeur palatin, du duc de Wurtemberg, des évêques de Bâle et de Strasbourg, et des seigneurs de Lichtenberg et de Ribeaupierre. Ils ont eux-

mêmes des vassaux, savoir, ceux de la Pierre, les Kageneck, et ceux d'Ehenveyer, les Hüffel.

Reich de Platz.

Les Reich de Platz sont originaires du comté du Tirol. Jean-Wernher, fils de Jean-Georges, lieutenant-colonel d'un régiment Badois, ayant gagné l'amitié de l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg, obtint de lui la place de bailli de Benfeld; il fut immatriculé dans la noblesse en 1661, et fait président du directoire. Son fils François-Ernest lui succéda dans ces dignités, et devint en outre grand-veneur de l'évêque. Il mourut en 1749, délaissant Jean-Philippe et Fr. Conrad, dont le premier le remplaça dans ses emplois de l'évêché, et le second dans ceux du directoire.

Jean-Wernher acheta un bien noble à Still. Fr. Ernest obtint en fief de l'évêché une partie du village de Düttelnheim et les autres domaines des Mackensturm.

Rœder de Dierspurg.

Famille de l'Ortenau, dont quelques membres se sont passagèrement établis en Alsace. Un Egenolph Rœder fut stettmeister de Strasbourg de 1518 à 1550, et Madeleine de Rœder abbesse de Saint-Etienne en 1519. Un François-Sébastien, fils de Georges, mourut dans les fonctions de stettmeister strasbourgeois, en 1656; sa postérité et ses agnats retournèrent dans l'Ortenau, où la famille est divisée en trois lignes, cependant encore inscrite dans la matricule de la Basse-Alsace.

Schœnau.

Le château et le village de Schœnau sont situés au milieu de l'Alsace. La famille qui en a tiré son nom a étendu ses possessions au-delà du Rhin, dans l'Ortenau et le Brisgau. L'on trouve mention des nobles de Schœnau dans les titres, à dater de 1263. Quatre Schœnau, Hugon et son fils Pierre, et Rodolphe

et Walther, frères, ont été tués à la bataille de Sempach en 1386.

Cette famille s'est partagée en quatre branches, portant les noms de *Zell, Schverstætt, Vehr et Æschgen*, lieux situés au-delà du Rhin. La branche de Zell a produit Jean-François, fils de Marc-Jacques, lequel Jean-François est mort évêque de Bâle en 1656. Ses cousins, Jean-Louis et Fr. Rudolphe, furent chanoines de la même église; d'autres membres de cette lignée, chevaliers de l'ordre teutonique et de Malte, aujourd'hui même (1761) font encore partie de ce dernier ordre, Fr. Philippe commandeur d'Ueberlingen, et François-Xavier, frères de François-Ignace, qui a succédé récemment aux allodiaux des Hagenbach.

Wangen.

L'origine du nom provient du château et de la petite ville de Wangen. Le plus ancien Wangen dont témoignent les titres fut un Hetzel de Wangen, ministérial de l'abbaye

de Maurmoutier en 1247, et ôtage de l'abbaye de Neuviller pour le comte Hugon de Dagsburg, en 1258. Un Fréderic fut prévôt impérial à Colmar au commencement du 14ᵉ siècle; une Brigitte, morte abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg en 1328; un Hartmann, prévôt impérial de Haguenau, mort en 1588, auquel son fils Fréderic succéda dans la même charge.

De Christophe, vivant au 16ᵉ siècle, sont issus: 1° Georges-Théodoric, vogt provincial de l'Ortenau et chambellan de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg; 2° Jacques-Christophe, directeur de la noblesse de la Basse-Alsace, mort en 1657; 3° Georges-Erasme, qui s'est distingué par ses services militaires.

Les fils de Jacques-Christophe ont érigé, savoir, Fr. Christophe, qui était vice-dome de l'évêché, la branche de *Strasbourg*, et Jean-Fréderic la branche de *Haguenau*.

Le partage des biens ayant été fait entre ces deux frères, Louis XIV, en 1672, confirma au cadet la possession de Minversheim, et lui

conféra, en 1681, les fiefs alsaciens de la famille d'Ostein, qui s'était retirée en pays ennemi. Le droit de patronage à Minversheim, fief palatin, fut, dix années après, donné aux Wangen par investiture royale. L'auteur de cette branche, Jean-Fréderic, eut pour fils Jean-Joseph, et pour petit-fils Jean-Jacques-Dominique, lequel est mort en 1754, laissant après lui un fils du même nom.

Le chef actuel (1761) de la ligne de Strasbourg est Jean-Louis-Albert, senior des directeurs de la noblesse, fils de Fr. Dominique, petit-fils de Fr. Christophe. Il a trois fils, Conrad-Béat-Louis, maréchal-de-camp, colonel du régiment d'Alsace; Fr. Louis-Fréderic, chanoine archidiacre du chapitre de Bâle, et François-Charles, chevalier de Malte.

Weitersheim.

Nom d'un village impérial voisin des châteaux de Haguenau et de Brumat, ou les Weitersheim ont été créés francs-hommes. Un Conrad de *Withersheim,* franc-homme, et

son fils, Berthold-Henri, ont signé comme témoins dans des lettres données en 1236 par Henri, landgrave d'Alsace, à l'abbaye de Neubourg. Berthold et Conrad apparaissent sous le titre d'écuyers, résidant à Brumat, en 1355. Jean de Weitersheim mourut prévôt de l'église de Selz en 1523. Guillaume, habitué à demeurer à Geudertheim, régit, en 1555, le bailliage d'Oberkirch; il eut trois fils, Jacques-Christophe, Sébastien et Philippe; ce dernier propagea seul la famille; elle s'est partagée, après la mort de son petit-fils Berthold, en 1684, en deux lignes, parce que celui-ci, outre Georges-Balthasar, commandeur de l'ordre teutonique à Alschhausen, a délaissé deux fils, nommés Philippe-Berthold et Berthold; ce dernier a procréé Charles-Eugène, colonel au service du Danemarck, et le premier, Léopold-Henri, chevalier de Saint-Louis, qui continue la génération.

Wetzel de Marsilien.

Ils apparaissent parmi les anciennes familles

équestres de Strasbourg. Vetzel et Henri, fils de Marsilien, ont été promus à la magistrature de la ville en 1237. Jacques mourut prévôt de Strasbourg en 1524. Sa descendance cessa dans le 17e siècle. Son frère Philippe donna naissance, par ses petits-fils Martin et Alexandre, à deux lignes, dont la première s'effaça en 1723; la seconde dure encore aujourd'hui (1761) dans Jean-Louis et dans Philippe-Reinhart, qui est échanson du duc de Mecklenbourg-Strelitz; les deux sont les enfans de Chrétien-Eberhard, qui mourut en 1744, commandant de la garde du duc de Wurtemberg.

Wurmser.

La plus ancienne mention de cette famille, venue de Worms, est dans une charte de l'empereur Albert 1er de 1308, qui conféra au *vaillant Bernard, dit Wurmbser, franc-homme,* un fief à Rordorf. Un autre Bernard Wurmser, de la descendance du précédent, fut conseiller de l'empereur Fréderic IV, et

son maître-d'hôtel lors de son couronnement à Rome. Il mourut en 1480. Son fils Nicolas, créé chevalier par Charles-le-Téméraire, se voyant sans descendance mâle, fit en sorte que ses fiefs furent adjugés à ses cousins germains paternels Valentin et Jacques, qui formèrent deux branches, la première dite de *Schafftolsheim*, ou *Schœfelsheim*, et la seconde de *Wendenheim*.

Valentin, auteur de la branche aînée, vécut jusqu'en 1512. Il a procréé de son union avec Adelaïde d'Andlau un fils nommé Bernard, qui s'est illustré par sa science, par ses voyages et par ses hauts faits. Il existe un instrument autographe de Catherine, reine de Chypre, attestant qu'elle lui a conféré les insignes de son ordre à son passage par cette île pour exécuter un pélerinage dans la Terre-Sainte; le même, conseiller de l'électeur palatin Fréderic, fut envoyé en 1519, avec son prince, en Espagne, pour annoncer à Charles-Quint son élection à l'empire. Revenant de là, orné de nouvelles décorations, une mort

prématurée le frappa à Heidelberg en 1521. Cette branche s'éteignit en 1643.

Dans la lignée de Wendenheim, Jacques, qui en fut le chef, procréa, outre un fils, Nicolas, qui fut prévôt de la collégiale de Saint-Thomas, trois autres fils, Bernard, Wolfgang et Jacques, qui laissèrent des enfans. Bernard, qui a été pendant vingt années stettmeister de Strasbourg, partit en 1523, avec trois autres ambassadeurs des villes impériales, pour l'Espagne, afin de défendre près de l'empereur la cause de ces villes, à qui plusieurs électeurs et princes contestaient le droit de suffrage à la diète. En 1529, il commanda un corps de 400 cavaliers contre les Turcs, qui assiégeaient Vienne; plus tard il combattit en Hongrie, à la tête des troupes auxiliaires de Strasbourg. Sa postérité périt en 1712 par la mort de son arrière-petit-fils Charles-Louis.

Ce qui reste aujourd'hui des Wurmser (1761) descend de Wolfgang et Jacques, frères de Bernard, divisé en branches de *Sunthausen* et de *Wendenheim*.

Ce Wolfgang, commandant des troupes de Guillaume de Fürstenberg, mourut glorieusement dans une expédition d'Italie en 1529. Son fils Wolfgang-Sigismond, qui succéda, en 1554, à la place de stettmeister du célèbre Jacques Sturm, fut employé à plusieurs missions près des empereurs et des princes de l'empire, et dans les diètes, et mourut enrichi de nouveaux fiefs en 1574, père de Jean-Jacques, conseiller de l'électeur de Brandenbourg et juge aulique de l'église de Strasbourg. Celui-ci procréa Jean-Jacques et Jacques Reichard, attachés à la cour de Wurtemberg. De Jean-Jacques est issu Dagobert, directeur de la noblesse de la Basse-Alsace. Fr. Jacques, petit-fils de Dagobert, parvint au même poste dans le corps équestre de l'Ortenau, et procréa Christophe-Fr. Jacques, chevalier teutonique, et Dagobert-Sigismond, brigadier des armées du roi. L'oncle paternel de ceux-ci, Fréderic-Dagobert, autrefois commandant de cavalerie, préside maintenant aux chasses du duc de Wurtemberg en Alsace.

La branche de Wendenheim, qui a commencé par Jacques, s'est encore sous-divisée en deux sous Wolfgang, stettmeister de Strasbourg, et Jacques le jeune, chevalier du Saint-Sépulcre. Les fils de celui-ci, Georges-Jacques et Nicolas-Louis, ainsi que Philippe-Jacques, son petit-fils, ont compté parmi les stettmeisters de Strasbourg dans le 17e siècle; mais cette descendance a expiré dans Fréderic, président de la régence de Bouxviller, et qui était issu du Philippe-Jacques qui vient d'être nommé.

Dès-lors la lignée de Wendenheim ne fut plus continuée que par les descendans de Wolfgang, frère aîné de Jacques le jeune. Il eut pour fils, outre Nicolas-Jacques, mort stettmeister de Strasbourg en 1620, Jean-Louis, père de Nicolas Erhard, colonel, qui fut tué à la bataille de Nordling en 1634, ainsi que de Jean-Jacques, lequel dernier donna le jour à Otton Reinhard. Celui-ci délaissa à son tour un fils du même nom, lequel parvint aux fonctions de stettmeister et chancelier de l'u-

niversité, dans lesquels son fils Jean-Louis lui succéda. Un autre de ses fils, Jacques-Reinhard, procréa deux fils, qui devinrent l'un et l'autre capitaines au régiment d'Alsace. Jean-Louis délaissa aussi un fils nommé Chrétien-Louis, maréchal-de-camp, inspecteur des troupes allemandes au service du roi et commandeur de l'ordre du Mérite.

Zorn.

Les Zorn sont la plus remarquable des familles prétoriennes de Strasbourg*. Les annales de cette ville sont pleines de faits à leur louange. Strasbourg a été redevable de sa liberté à Nicolas Zorn, conduisant ses troupes lors de la victoire remportée à Hausbergen, en 1262, sur son évêque; et elle a trouvé dans la rivalité et dans les contentions violentes des Zorn contre les Mülnheim, l'occa-

* Le mot *prétoriennes* est employé ici dans le sens que l'auteur emploie *prætor*, pour signifier stettmeister à Strasbourg.

sion d'un changement favorable dans son régime politique.

Il fut un temps où la fécondité de cette famille obligea d'imaginer près de vingt surnoms pour distinguer ses différentes branches. Il n'en reste que deux maintenant, celle de *Plobsheim*, qui a long-temps porté le nom de Schultheiss, et celle de *Boulach*.

L'on va rappeler les principales lignes qui se sont perdues, dans l'ordre de leur disparition : celle de *Rinecke*, au commencement du 15ᵉ siècle; *Rurenderlin* en 1416; *Veiss-Zorn* après 1436; *Heiland* en 1442; *Ripelin* en 1469; *Pamphile* vers 1480; *Jungzorn* en 1518; *Veyerspurg* après 1521; *Lappe* en 1531; *Eckerich* et *Epfich* au milieu du 16ᵉ siècle; *zum Riet* en 1581.

Quoique les deux lignes de Plobsheim et de Boulach soient séparées depuis le 13ᵉ siècle, elles ont toujours joui en communauté de leurs fiefs. Les *Plobsheim* portent dans leurs armes un chien, et les Boulach une poignée d'épée. Les nombreux fiefs qui s'accumulèrent sur la

tête des Zorn dès le 13[e] et le 14[e] siècle, prouvent de quelle renommée ils jouissaient en Alsace. Un Martin Zorn, de la branche de *Plobsheim*, stettmeister et commandant des troupes strasbourgeoises, fut blessé près de Marlenheim, dans la guerre des Armagnacs, et périt. Un Adam Zorn, commandant des troupes lorraines, fut, après la bataille de Morat, en 1476, créé franc-homme, et mourut stettmeister de Strasbourg en 1519. Il eut pour petit fils Jean-Adam et Wolfgang Dieteric. Jean-Adam délaissa des fils, dont l'un d'eux, nommé Adam, mourut stettmeister et chancelier de l'université en 1623. La descendance de Wolfgang-Dieteric est seule parvenue jusqu'à nos jours. Son fils Sébastien, ses petits-fils Wolfgang-Dieteric et Charles-Louis, ainsi que ses arrières-petits-fils, Georges-Dieteric et Wolfgang-Fréderic, ont tous rempli les fonctions de stettmeister. Du dernier sont issus: 1° Fréderic-Auguste, chambellan du roi de Pologne et de l'électeur de Saxe, qui a délaissé un fils portant le même

nom que lui, vivant à Dantzig; 2° Sigismond-Dieteric, colonel wurtembergeois, père de cinq fils encore vivans (1761), dont l'aîné, Fréderic-Louis, capitaine de Royal-Suédois, est actuellement membre du sénat de Strasbourg; un autre, Maximilien-Auguste, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, colonel d'un régiment d'artillerie autrichien; un troisième, Sigismond-Dieteric, revêtu de grades honorables dans le duché de Wurtemberg.

L'autre branche, dite de *Boulach*, issue de Nicolas, franc-homme et stettmeister en 1349, s'est sous-divisée, par ses fils Jean et Nicolas, en deux nouveaux rameaux encore subsistans. Rudolphe, fils de ce Jean, a signé, en 1422, la transaction par laquelle la noblesse, expulsée de la ville, y fut rappelée, trois années après que son château de Ramstein lui avait été enlevé dans ce tumulte. Il obtint à titre de fief, de l'empereur Sigismond, en 1436, le village d'Osthausen; il était père de Nicolas, qui est mort stettmeister en 1491, et aïeul de Gaspar, qui accompagna Smasmann,

seigneur de Ribeaupierre, dans un pélerinage de la Terre-Sainte. Gaspar a procréé Louis, et celui-ci Joachim, dont le petit-fils, Jean-Louis, est mort bailli de Benfeld en 1664. Ce dernier a été l'aïeul de Joseph-Antoine, résident à Gerstheim, dont les deux fils suivent la carrière de l'épée et de la robe.

Dans l'autre rameau, descendu de Nicolas, frère de Jean, un Georges mourut, en 1567, vogt provincial de l'Ortenau. Sébastien, son neveu, eut quatre fils, Hugues-Fréderic, conseiller intime du duc des Deux-Ponts, Georges, membre du directoire de la noblesse, François-Louis et Nicolas-Conrad, attachés, dans le 17^e^ siècle, aux cours de Wurtemberg et d'Onolsbach. François-Louis a seul propagé la génération en procréant : 1° Georges-Louis, qui s'est distingué par sa vaillante défense de Benfeld contre les Suédois ; 2° Ferdinand, dont l'un des petits-fils, Charles-Ferdinand, mourut dans la place de stettmeister de Strasbourg, en 1759, et dont un autre, nommé Georges-Reinhart, chevalier de l'ordre du

Mérite militaire, fixé à Dorlisheim, délaissa deux fils, officiers au régiment d'Alsace.

Zuckmantel.

Cette famille, primitivement dans la clientelle des seigneurs de Lichtenberg, a tiré d'elle ses domaines féodaux. Un Jean, dit Zuckmantel, franc-homme de Brumat, fils du franc-homme Guillaume, apparaît dans une lettre d'expectative de fief de la maison de Lichtenberg, en 1365. Sa femme fut fille d'un Nicolas de Grostein. Son fils Jean procréa Hartung et Valram, écuyers, et ce dernier, un fils du même nom, qui fut bailli de Brumat, et délaissa Gaspar, père d'Agnès, abbesse de Sainte-Odile en 1525, et de Jacques-Christophe, dont le petit-fils, Jean-Valram, stettmeister de Strasbourg, finit ses jours en 1613. Il est né de celui-ci Jean-Philippe, qui, par le moyen de son union avec la sœur de Jean-Georges, baron de Seebach, général espagnol, fit passer dans les mains de son fils toutes les possessions des Seebach. Ce fils,

appelé Jean-George, avait une sœur mariée à Jean-Louis de Landsperg, avec laquelle il partagea cette succession; mais Fr. Ant. Zuckmantel, fils de Jean-George, réclama, et par sentence de la régence de l'évêché, confirmée par arrêt du conseil, il fut déclaré seul héritier des biens des Seebach. Il procréa un fils portant le même nom que lui, lequel est actuellement (1761) brigadier des armées du roi, et s'est distingué dans une mission dont le roi l'a chargé à la cour de l'électeur palatin, ainsi que par sa vaillante défense du fort de Ziegenhayn, dans la Hesse.

FAMILLES NOBLES

ÉTABLIES DANS LA HAUTE-ALSACE SOUS LA PÉRIODE FRANÇAISE.

Anthès.

Les d'Anthès d'*Oberbruck* sont possesseurs des villages de Blotzheim et de Nambsheim. Jean-Henri d'Anthès a obtenu Blotzheim en

fief pour lui et ses descendans de la maison Mazarin, en 1730, sous condition qu'il se transmettrait toujours de préférence aux mâles. Le second a été acheté; il avait de même acheté, dès l'année 1728, le château de Blotzheim, qu'il a abandonné à son gendre d'Archiac. Les Fugger lui ont vendu leurs allodiaux en 1731. Fr. Henri d'Anthès a succédé, en 1754, à son père, dans la charge de conseiller au conseil souverain d'Alsace.

Barbaud.

Originaires du comté de Montbéliard, ils sont appelés *de Florimont*, à cause de la seigneurie de ce nom qu'ils possèdent dans le Sundgau.

Bergeret.

Joseph-Balthasar de Bergeret a été investi par le roi, en 1730, des châteaux de Reichveiler, et Morschveiler, ainsi que d'autres biens et droits, qui étaient devenus vacans par la mort du maréchal d'Huxelles.

Besenvald.

Les Besenvald de Soleure se sont fait une réputation militaire; ils habitent Brunstatt, près de Mulhausen. Martin de Besenvald, patricien de Soleure, a fait l'acquisition de ce village et de Riedisheim en 1654, ainsi que de Didenheim, en 1648.

Betz.

Les Betz de *Filleren* (petit village près d'Altkirch, dont ils portent le nom), se disent originaires de Fuessen, ville de l'évêché d'Augsbourg, sur le Lech. Le chef actuel de cette famille (1761) est capitaine au régiment d'Alsace.

Clebsattel.

Les Clebsattel sont baillis de la seigneurie de Thann depuis 1684. Fr. Ant. Christophe de Clebsattel a acheté, en 1731, l'advocatie ou l'office de prévôt de Traubach, fief masculin, et a acquis, par sa femme, une part de Cernay.

Clery.

Originaires de Fribourg en Suisse, alliés aux Bock et aux Trucksess de Rheinfelden.

Cointet.

Ferdinand Cointet de *Filain*, chevalier de Saint-Louis, a été pourvu par le roi, à titre de fief, en 1735, de l'office de prévôt d'Ensisheim. Fr. Léopold et Charles-Ferdinand de Cointet, étant encore sous la tutelle de leur mère Elisabeth Kempf d'Angrœtt, avaient obtenu dès 1633 les fiefs d'Arbogast d'Andlau.

Fériet.

César de Fériet a passé de Lorraine en Alsace en 1694, pour y remplir une place de conseiller au conseil souverain. Son fils Charles-César lui a succédé dans cet office en 1747. Joseph, baron de Fériet, seigneur *du Dordal,* conseiller au parlement de Nancy, a obtenu, en 1736, le fief lorrain de Hunawyhr, appartenant autrefois à la famille de Rust.

Gohr.

Les de Gohr placent leur berceau dans le marquisat de Brandenbourg. Léopold-Elie, lieutenant-colonel, devint, par son mariage avec une Reinach, coparticipant à la seigneurie de Cernay. Charles-Jos. Ant. de Gohr a été inscrit récemment sur la matricule de la noblesse de la Basse-Alsace.

Hœn de Dillenburg.

Antoine Hœn, capitaine au régiment d'Alsace, a épousé, en 1657, à Ribeauvillé, une Mülnheim. Son petit-fils, Philippe-Fréderic, a succédé aux Vesthuss et aux Dormentz dans un domaine noble à Bebelnheim.

Maltzen.

Nom illustre dans les duchés de Poméranie, Mecklenburg et Silésie. Jean-Lambert de Maltzen, fils d'Adolphe, chevalier de Saint-Louis, est mort à Colmar en 1750, délaissant quatre fils de son mariage avec une Valcourt.

Marsilli.

François *Michaut du Troussel de Marsilli,* natif du Nivernois, lieutenant-colonel au service de France, épousa à Brisac, en 1652, Julienne, fille de Philippe de Truck-sess de Reinfelden, qui avait été bailli de Thann sous les archiducs. De ce mariage est issu François, capitaine du régiment de Lalande, père de Fr. Bernard, lieutenant-colonel de cavalerie du duc de Wurtemberg, qui, après quarante-deux années de service, vit célibataire dans le petit château de Kattenbach à Thann.

Nardin.

Les Nardin, venus de l'Ecosse dans la Belgique, et de là dans la Franche-Comté, se sont, après l'extinction des ducs de Wurtemberg-Montbéliard, à la cour desquels ils étaient attachés, établis en Alsace.

Peschery.

Les Peschery, ci-devant possesseurs des

offices de Reichsvogt à Keysersberg et de prévôt à Ensisheim, possèdent maintenant Staffelfeld, servant avec distinction dans les armées du roi.

Poltier.

François de Poltier, du pays de Liége, vint en Alsace dans l'armée du duc de Weymar, durant la guerre de trente ans, officier dans le corps de Vitgenstein, puis dans celui de Rosen. Il épousa, en 1643, Barbe Linck de Thurnburg, dernière de son nom, et héritière d'un domaine de sa famille situé à Hüsseren, d'où elle avait contracté le surnom de Thurnburg; ils donnèrent naissance à Henri-Ferdinand Poltier, capitaine au régiment de Royal-Bavière, lequel contracta mariage, en 1729, avec Marie-Sabine Trucksess de Rheinfelden, et délaissa trois fils portant les armes pour le roi.

Reutner.

La famille Reutner de Veil, originaire suisse, ayant son siége à Dürmenach, tient divers

fiefs du roi, dont, après le décès de Georges-Guillaume de Reutner, fut investi, en 1699, son frère Jean-Charles, tant en son nom qu'au nom des fils du défunt. Béat-Conrad apparaît aujourd'hui (1761) parmi les principaux chevaliers de l'ordre teutonique; son frère Joseph, commandant de la milice de Porrentruy (*Landhauptmann*), a donné le jour à une nombreuse postérité.

Riboulet.

Philippe-Ant. Riboulet de *Laubelle* a obtenu du roi en fief, après les Heydenburg et leurs successeurs les seigneurs de Frotey, en 1703, la juridiction inférieure et la dîme des fruits à Auxelle-le-Haut.

Rosen.

Famille livonienne féconde en hommes de guerre, et dont l'ancienne illustration est attestée par des lettres de Charles XII, roi de Suède, de Pierre 1er, empereur de Russie, et du corps équestre de la Livonie.

L'armée suédoise a amené en Alsace, dans la guerre de trente ans, trois frères de Rosen, appelés Valdemar, Reinhold et Jean, fils d'Otton de Rosen, seigneur de *Gros-Ropp*. Valdemar, dit l'*audacieux*, vulgairement *der tolle Rosen*, succomba devant Thann en 1638. Son frère Reinhold vengea cruellement sa mort sur l'ennemi. L'année d'après, le duc de Weymar s'étant emparé sur les troupes lorraines de la ville et du château de Thann, en remit le commandement au frère Jean, que les Alsaciens appelaient *der Krumme Rosen*. Reinhold surpassa ses frères en bonne fortune. Général de cavalerie d'abord dans l'armée suédoise, puis dans celle du duc de Weymar, et, enfin, au service de France. Louis XIV, en lui donnant la seignenrie de Bolviller, en 1649, l'éleva en même temps au rang de lieutenant-général, et lui confia, trois années après, le commandement de la province, pendant l'absence du gouverneur, le comte d'Harcourt. Reinhold procréa, du mariage qu'il contracta à Strasbourg, en 1637,

avec Marguerite Epp, deux filles, Marie-Sophie et Jeanne-Renée, qu'il maria à deux de ses parens, savoir: l'aînée à Conrad Rosen, seigneur de *Klein-Hopp*, en 1660, et la cadette, en 1662, à Christophe de Rosen, dit de *Hoch-Rosen*.

Conrad, gendre de Reinhold, monta des grades inférieurs jusqu'à la dignité de maréchal de France, et mourut à Bolviller en 1715, à l'âge de 87 ans, délaissant pour fils Reinhold-Charles, lieutenant-général, lequel procréa, de son mariage avec Béatrix-Octavie, comtesse de Grammont, Armand. Celui-ci succéda à son père dans le titre de marquis et dans le grade de lieutenant-général, et épousa une comtesse de Vaudrey-Saint-Remi, par laquelle il mit dans sa famille la seigneurie de Rougemont et plusieurs terres de la Franche-Comté; il eut pour fils Eugène-Octave-Auguste, commandant du régiment de cavalerie Royal-Wurtemberg.

Stadel.

Ils sont possesseurs du village de *Fontenelle,* qui leur est parvenu à titre héréditaire de Henri Bisantzer, ou Besançon.

De la Touche.

Jacques de la Touche, colonel de dragons, a obtenu du roi, en 1681, les biens féodaux possédés auparavant par les Zott, qui s'étaient retirés en pays ennemi. Ils ont passé à son fils Henri en 1696. Louis XIV a nommé, en 1692, Anne Elisabeth de la Touche abbesse d'Othmarsheim. Cette famille est présentement illustrée par Charles-Joseph, lieutenant-général des armées du roi, et nommé récemment (1761) son ambassadeur en Prusse.

Vignacourt.

Robert de Vignacourt, chevalier, lieutenant-colonel du régiment du comte de la Suze, et commandant pour le roi à Porrentruy et Sainte-Ursanne, a obtenu du roi, en 1641, la sei-

gneurie de Morimont, érigée en fief en 1654. Antoine de Vignacourt, son neveu, lui a succédé en 1683. Cette famille est originaire de la Champagne.

Valcourt.

Les Valcourt dérivent leur origine du comté de Namur, où il existe une ville de leur nom. Simon Valcourt, commandant d'un corps de cavalerie française, ayant épousé, en 1634, une demoiselle de Montreux, se fixa en Alsace. Son arrière petit fils Jean-Henri Ferdinand, fut reçu conseiller au conseil souverain d'Alsace, en 1740.

FAMILLES NOBLES

INSCRITES AU CORPS DE LA NOBLESSE DE LA BASSE-ALSACE, SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Birckvald.

Gabriel *du Terrier,* originaire de la Normandie, nommé commandant, par Louis XIII, de Saverne, pendant la guerre de trente ans,

ayant épousé une d'Andlau, obtint de l'abbaye d'Andlau le fief de Birckvald et s'enrichit encore d'une part du village de Pfulgriesheim. Sa fille Sabine-Richarde apporta ces terres à son mari Charles-Dupré de Dortal, lequel fut immatriculé dans l'ordre de la noblesse de la Base-Alsace en 1684, et neuf années après créé XV de la ville de Strasbourg. Son fils Volfgang-Louis fut conseiller chevalier d'honneur-d'épée au conseil d'Alsace, et directeur de la noblesse, en 1700. Il a eu pour fils Jean-Baptiste, l'un des six stettmeisters de Strasbourg, à dater de 1761.

Callaghan.

Famille irlandaise, venue en France avec le roi Jacques II. Louis-Denis Callaghan, conseiller du marquis de Bade et son capitaine des chasses, fut incorporé dans la noblesse de la Basse-Alsace en 1757.

Dietrich.

Jean Dietrich, ammeister strasbourgeois,

fils de Jean-Nicolas, sénateur, petit-fils de Jean, de la chambre des XIII, et arrière-petit-fils de Dominique, ammeister, reçut, en 1761, de Louis XV, en récompense de ses mérites et de ceux de ses ancêtres, des lettres de noblesse, et fut peu après inscrit dans la matricule. Dans la même année il acheta de l'empereur François Ier la ville de Reichshofen, et se procura une part à la seigneurie d'Oberbronn; il est père de Jean et Philippe-Fréderic, qu'il a procréés d'Amélie-Anne-Dorothée Hermann.

Falckenhayn.

François et Rudolphe de Falckenhayn, famille noble silésienne, épousèrent deux sœurs, Madeleine et Hélène, filles de Philippe-Jacques Holtzapfel de Herxheim; le premier mourut en Autriche en 1691; le second est devenu auteur de la branche alsacienne par son fils François-Antoine, qui vint recueillir, en 1719, la succession Holtzapfel, et fut, deux années après, incorporé dans l'ordre équestre de la Basse-Alsace. Ce François-Antoine dé-

laissa, en 1759, Rudolphe-Fréderic et Charles-Gustave, l'un et l'autre colonels et chevaliers du Mérite militaire.

Forstner.

Louis-Christophe Forstner, placé honorablement à la cour de Montbéliard, avait épousé une Joham de Mundolsheim, et mourut en 1690, délaissant quatre fils, surnommés *Dambenoy*. Les Forstner sont immatriculés depuis 1736.

Gail.

Henri-André de Gail, conseiller de l'empereur Ferdinand II, fils d'André Gail, originaire de Westphalie, qui a été conseiller aulique des empereurs Maximilien et Rudolphe II, et qui s'est distingué dans plusieurs ambassades, ayant obtenu, en 1620, à Obernay, le fief impérial de la dîme du vin et du domaine dit *Königsfeld*, fixa sa fortune en Alsace. Il fut père d'Egon, conseiller impérial, lequel a été immatriculé en 1662, et de Jean-André,

préteur royal à Obernay. La ligne du premier est continuée par Jacques-André, directeur de la noblesse de l'Ortenau. Le petit-fils du second, Joseph-André, est présentement (1761) stettmeister de Strasbourg.

Gayot.

Famille italienne, venue de Bologne vers l'année 1400, dans le Lyonnais, où elle a obtenu des lettres du roi à raison de son habileté dans le traitement des soies. La branche des Gayot de l'Alsace a compté un Louis, fils d'Edouard, petit-fils de Pierre, d'abord commissaire des guerres à Nice, ensuite en Alsace, puis subdélégué général de l'intendant d'Alsace, duquel sont nés François-Marie de Gayot, qui a succédé aux emplois de son père, maintenant (1761) conseiller d'état, et depuis quatre ans intendant général des armées du roi en Allemagne, et Félix-Anne Gayot de Belombre, commandant des transports militaires dans la dernière guerre de Bohême. L'un et l'autre ont obtenu des lettres

de noblesse du roi en 1755, et furent en conséquence immatriculés dans l'ordre équestre de la Basse-Alsace. Le fils de François-Marie, Félix-Louis, est commissaire des guerres.

Glaubitz.

Noble famille de Silésie, dont une des branches, surnommée *Altengabel*, attirée par le service militaire français, s'est fixée en Alsace. Léopold-Osvald, fils d'Osvald, mort lieutenant-colonel et bailli de Hanau, en 1671, et d'une Bœcklin de Bœcklinsau, a été, dans le commencement du 18e siècle, stettmeister de Strasbourg. Son neveu Auguste-Sigismond, colonel, et qui a acheté, en 1725, le château de Kogenheim, près de Benfeld, est le père de Chrétien-Sigismond, maréchal-de-camp, qui fut incorporé dans la noblesse de la Basse-Alsace en l'année 1759.

Guntzer.

L'empereur Ferdinand II leur a accordé, en 1628, des lettres de noblesse, qui furent re-

nouvelées par le roi de France. Jean-Christophe Guntzer, syndic de la ville de Strasbourg, a reçu en don de Louis XIV la moitié de Plobsheim. Il est mort en 1695, laissant après lui, 1° Jean-Christophe, dont les fils, Jean-Christophe et Jean-Claude, chevaliers de Saint-Louis, ont été immatriculés en 1756; 2° Jean, immatriculé en 1736, conseiller intime de Baden-Durlach, et ensuite envoyé du roi près l'électeur de Bavière et le cercle de Souabe, mort à Strasbourg en 1752. Le fils de celui-ci, Charles-Guillaume, commandant de cavalerie, continue la descendance.

Hatsel.

Jean-Caspar Hatsel, annobli par le roi en 1711, obtint de lui, l'année suivante, en fief, l'office d'unterlandvogt de Haguenau. Le roi lui avait conféré, déjà en 1703, les fonctions de bailli royal, lieutenant civil et criminel de la préfecture de Haguenau. Il fut admis à la matricule en 1735, et délaissa trois fils. Il s'était élevé, de son vivant, un procès entre

lui et le duc de Chastillon, comme oberlandvogt, qui dura quatorze années. Le roi y avait mis fin le 30 octobre 1751, en statuant que l'oberlandvogt paierait annuellement aux descendans du sieur Hatsel, tant qu'il y aurait des mâles dans cette descendance, une pension de 3000 livres, en équivalant de leur droit sur l'office d'unterlandvogt. Ses héritiers reçurent en outre une somme de 15,950 livres, en indemnité de leur office de bailli royal.

Klinglin.

Jean de Klinglin, trésorier des archiducs dans les provinces antérieures, eut pour fils François, qui devint conseiller du conseil souverain, siégeant à Ensisheim en 1662, et procréa Jean-Baptiste et François-Romain. Le premier de ses fils a été immatriculé au corps de la noblesse en 1702, et fut créé préteur royal à Strasbourg en 1706; et l'autre, second président du conseil, alors transféré à Colmar.

Jean-Baptiste délaissa deux fils, savoir: Fr. Joseph, qui lui succéda, en 1725, dans

la place de préteur, et Christophe, qui remplaça, en 1719, son oncle François-Romain au conseil souverain, et devint premier président de cette cour en 1747. Il épousa Marie-Anne, comtesse de Montjoie.

Le préteur François-Joseph devint en outre conseiller chevalier d'honneur au conseil d'Alsace en 1709, et conseiller-d'état honoraire en 1744. Il mourut en 1753, laissant après lui: 1° Fr. Christophe, père de Joseph, capitaine au régiment d'Alsace, et 2° Jacques, dit de Hatstatt, parvenu aux honneurs militaires dans le régiment de Bouillon.

Mackau.

Famille liégeoise. Fr. Guillaume, baron de Mackau, a fixé le siége de sa fortune à Strasbourg; il y fut nommé stettmeister, et, en 1703, inscrit dans la matricule de la noblesse. Il avait, dès 1676, épousé Catherine-Barbe d'Ichtersheim, avec laquelle il procréa François-Joseph Mackau de Hürtigheim, qui lui succéda dans ses emplois publics, et se dis-

tingua, en outre, par des services militaires. Celui-ci mourut en 1751, laissant après lui Louis-Eléonore, qui a été ambassadeur français dans les diètes de l'empire.

Ocahan.

Famille d'Irlande, qui a suivi le parti du roi Jacques II en France. Jacques d'Ocahan, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, fut inscrit dans les rangs de la noblesse de la Basse-Alsace en 1705. Parmi une nombreuse descendance, il a délaissé Fréderic-Charles, devenu un des présidens de ce corps.

Sandersleben.

Cette famille dérive son origine du duché de Magdebourg, où elle possédait féodalement un village de son nom et d'autres biens. Un Jean-Louis Sandersleben, capitaine au régiment impérial de Wurtemberg, a gagné les bonnes grâces de son colonel, le prince Léopold-Eberhard de Montbéliard, qui le fit son conseiller intime. Il mourut à Montbéliard en

1719, délaissant deux fils, Charles-Léopold et Ferdinand Eberhard, que Louis XV a décorés du titre de *comtes de Coligny*. L'aîné des frères possède ce comté, situé dans le comté de Bourgogne, et l'autre, Baldenheim et autres terres en Alsace. Celui-ci fut immatriculé dans la noblesse de la Basse-Alsace en 1732; il se maria à une Waldner de Freundstein, et procréa, en 1747, un fils, Maurice Théodat.

Schenck de Schmidburg.

Le nom de *Schenck* a resté à cette famille de l'office d'échanson de l'archevêque de Trèves, dont ses ancêtres étaient pourvus. Le premier qui vint s'établir en Alsace fut Jean-Louis, comme maître des forêts de la maison palatine Veldentz; il mourut en 1667. Son fils Fréderic-Louis présida aux chasses des comtes de Hanau-Lichtenberg; il eut pour femme Madeleine de Valtmanshausen, qui lui apporta un domaine noble situé à Ingveiler; il fut immatriculé en 1677, et admis peu après dans la chambre des XV du sénat de Stras-

bourg. Il procréa Jean-Reinhard, dont le fils continue maintenant (1761) la descendance à Ingveiler.

Spon.

Jean-François de Spon, né d'une noble famille mayençaise, qui transféra son siége en Alsace, était secrétaire intime de l'empereur Charles VII; il reçut, en 1742, le titre héréditaire de baron, que Louis XV lui confirma l'année suivante pour la France. Au retour d'une ambassade en Prusse, où l'empereur l'avait envoyé, il acheta une partie du comté de Forbach, qu'il a depuis cédée au duc des Deux-Ponts. En 1759 le roi l'a nommé syndic et directeur de la chancellerie de Strasbourg, et il fut peu après admis à la matricule de la noblesse. Il est père de François-Nicolas, présentement (1761) avocat au conseil souverain d'Alsace *.

---

* Premier président en 1776.

Streitt d'Immendingen.

Cette famille, qui s'appelait, dans les temps reculés, *de Panheim*, a contracté le nom d'Immendingen d'un village sur le Danube près de Duttlingen, qu'elle acheta vers 1490. Un Jean Streitt de Panheim, paraît entre les écuyers qui ont été faits prisonniers avec Schaffrid, comte de Linange, par le seigneur de Lichtenberg, en 1451. Georges Streitt, fils d'Antoine, a succédé à la famille d'Utviller dans le fief castrense de Haguenau, et mourut en 1590. Georges-Rudolphe, immatriculé en 1676 dans l'ordre de la noblesse, fut, en 1688, peu avant sa mort, le premier des stettmeisters catholiques de Strasbourg. Son fils François-Ignace, directeur du corps de la noblesse, décéda en 1700; de celui-ci sont issus François-Antoine, qui remplaça son père, et Joseph-Ignace, chambellan de l'électeur de Cologne et maréchal de l'évêché de Munster, lui-même actuellement (1761) père de quatre fils.

Veber.

Philippe-Michel Veber, conseiller de la régence de l'électeur palatin, ayant acheté les biens féodaux et allodiaux des Hatsel, et obtenu des lettres de noblesse, a été placé sur la matricule en 1747.

NOBLES DE LA BASSE-ALSACE

NON IMMATRICULÉS.

Lœvenhaupt.

Adam comte de Lœvenhaupt, fils de Charles-Emile, général Suédois, se fixa en Alsace en 1751; il est devenu brigadier des armées du roi, colonel du régiment Royal-Bavière, réuni à celui de Dauphin, commandeur de l'ordre suédois de l'Epée et chevalier de l'ordre français du Mérite militaire. Il acquit, par le moyen de son mariage avec une comtesse de Sinclair, une portion de la seigneurie d'Oberbronn, et obtint les fiefs royaux des Hagen-

bach, devenus vacans par l'extinction de cette famille. Il délaissa Auguste, fils de grande espérance.

Lützelburg.

Le château de Lützelburg a donné son nom à cette famille. Dès le 12e siècle, l'on rencontre des comtes et francs-hommes de ce nom. Un Fréderic de Lützelburg était maître-d'hôtel de l'évêque de Strasbourg en 1533. Ses fils Antoine et Bernard fondèrent deux branches, l'une dite de *Sarbourg* et l'autre de *Sareck*.

Antoine, arrivé au grade de colonel au service de France, devint plus tard régisseur de la principauté de Saxe-Weimar. Entre plusieurs de ses fils, trois propagèrent sa descendance: 1° Fréderic-Guillaume, qui mourut en France, à la tête d'un corps de cavalerie, en 1588, père d'Antoine-Richard, enterré à Saverne en 1617, et aïeul de Fréderic-Guillaume, colonel à la solde de l'empereur, mort dans le château d'Oberhauss, à Passau, en 1665; 2° Ernest-Christophe, tué à Villstadt en

1632, père d'Antoine, qui a administré le bailliage d'Oberkirch, appartenant alors au duc de Wurtemberg, et qui a procréé, avec Elisabeth de Berstett, sa troisième femme, Ernest-Christophe, continuateur de cette lignée dans le duché de Wurtemberg, mort vers 1718. 3° Viegand, dit d'*Imlingen*, décédé en 1652; l'un de ses fils, Charles, brigadier des armées du roi, périt en Flandre en 1676; un autre de ses fils, Antoine-Michel, procréa Jacques-Antoine, général des armées d'Auguste III, roi de Pologne, et qui a été son ambassadeur à la cour de Vienne, mort en 1739, et François-Joseph, chevalier de Saint-Louis. De celui-ci est issu Antoine-Joseph, comte de Lützelbourg, colonel français; voici ce qui concerne la ligne de Sarbourg.

L'autre ligne dite de Sareck, fondée par Bernard, se divisa en deux, sous ses fils Wernher et Walther. Wernher, capitaine des chasses de l'électeur de Saxe, mort en 1617, laissa sa descendance en Saxe. Walther, gouverneur de Sarrebourg, procréa, outre Fréderic-Guil-

laume, qui était chevalier de l'ordre teutonique, Pierre-Ernest, attaché à la cour de l'archiduc évêque de Strasbourg. De Pierre Ernest sont nés Henri Guillaume, auteur de la ligne bavaroise, et Guillaume-Ernest, dont le fils Walther fut lieutenant-colonel du régiment de Royal-Allemand, et le petit-fils, Charles, lieutenant-général des armées du roi.

Krebs de Bach.

Ils descendent de Jean-Adolphe, qui a été chancelier du marquis de Baden, et qui a obtenu, le 22 décembre 1661, en récompense de sa participation au traité de Westphalie, du duc de Mazarin, alors landvogt d'Alsace, les villages de Weitersheim et Gebolzheim, et du roi le titre de baron. De son fils Adolphe, mort en 1698, est né Georges-Ignace, stettmeister de Haguenau.

Schvengsfeld.

Les Schvengsfeld habitent le château de Grünstein, qui est entre leurs mains un fief

de la maison de Ribeaupierre. L'un d'eux est officier supérieur dans le régiment d'Alsace.

Vitzthum d'Egersberg.

Originaires de la Misnie; leurs possessions en Alsace leur sont venues de la succession des seigneurs de Fleckenstein, Ignace-Louis Vitzthum ayant été le gendre du dernier baron de Fleckenstein.

Vimpfen.

Hermann de Vimpfen fut annobli pour ses vertus guerrières en 1373; son arrière-petit-fils Jean, né en 1408, se fixa à Haguenau, où il occupa une place au magistrat, et propagea sa famille. Cinq frères de Vimpfen sont actuellement (1761) ornés de grades militaires dans les armées du roi.

Vorstatt.

Un Vorstatt, stettmeister de Haguenau, a acquis les deux villages jadis impériaux d'Oh-

lungen et Keffendorf. Les Vorstätt ont succédé, par don du roi, aux Niedheimer, dans la possession de Schirhofen.

NOBLES QUI ONT QUITTÉ L'ALSACE.

Ostein.

L'on trouve un Hennemann d'Ostein parmi les vassaux de l'abbaye de Murbach, au 14e siècle; un Pierre, prince abbé de cette maison, en 1430; un Jean-Henri, évêque de Bâle, de 1628 à 1646. Jean-George, frère de celui-ci, était vogt d'Autriche et conseiller à Ensisheim; il est mort à Délemont en 1635. Dieteric, autre frère de l'évêque, marié à Esther de Schauenburg, a procréé Jean-Thiébaut, vogt de Birseck. Jean-Georges Ier, frère de l'évêque, a eu pour fils Jean-Jacques, maître-d'hôtel de l'évêque. Ce Jean-Jacques épousa une Dalberg, et délaissa Jean-François-Sébastien. Celui-ci s'étant fixé à la cour électorale de Mayence, tous les fiefs bâlois, de Murbach et de Ribeaupierre, dont il jouis-

sait en Alsace, lui furent enlevés par ordre du roi en 1681, mais restitués dix-sept années après, en vertu du traité de Risvick, par arrêt du conseil souverain. Il vendit peu après tous ces fief, y compris le petit château d'Ostheim, et dit adieu pour toujours à l'Alsace. Son fils Jean-Fréderic-Charles fut promu au siége archiépiscopal et électoral de Mayence en 1743.

Bettendorff.

Georges-Guillaume et François-Reinhard, fils de Jean-Fréderic, mort conseiller de Hanau-Lichtenberg et bailli de Volfisheim, en 1652, ont abandonné l'Alsace, où ils possédaient une part du petit château d'Ernolsheim, pour rester au service des cours de Baden et de Mayence.

Gremp de Freudenstein.

Louis Gremp, célèbre jurisconsulte de Stutgard et conseiller au sénat de Strasbourg, a été enterré à Brumat en 1583. L'un de ses

agnats, Christophe, est mort bailli de Bouxviller en 1637, aïeul de Philippe-Christophe, qui a fini ses jours en 1697, et bisaïeul de Philippe-Fréderic, conseiller intime du Landgrave de Hesse-Darmstadt.

Ulm.

Ancienne famille de Souabe, tirant son nom de la ville d'Ulm, qui fut élevée au titre de baron dans les commencemens du 17[e] siècle. Jean-Louis, vice-chancelier d'empire, fut investi par l'empereur Rudolphe II, en l'année 1603, de Stützheim et d'une partie de Trenheim. A Gall, fils du précédent, succéda son neveu, Jean-Louis Meinrad, à qui le roi n'accorda le fief, en 1688, qu'à condition de demeurer en Alsace; la même condition fut faite, en 1702, à Antoine, fils de Jean-Louis Meinrad, qui, à cause de ces fiefs, fut immatriculé dans l'ordre de la noblesse de la Basse-Alsace en 1716; dix années après ces fiefs furent vendus aux Flachsland, et les Ulm s'en retournèrent en Souabe.

Une autre ligne d'Ulm, établie à Nider-hagenthal, dans le Sundgau, s'est éteinte au milieu du 18ᵉ siècle.

Zinth de Kentzingen.

Les nobles de ce nom ont été établis pendant deux siècles en Haute-Alsace, ayant succédé, en 1505, aux fiefs des Hungerstein, mouvant de l'abbaye de Murbach. Léger, fils de Jules, a été élu doyen de cette abbaye en 1700. Les agnats de celui-ci ayant négligé, à dater de 1655, de se faire réinvestir, et s'étant retirés en Bavière, le conseil souverain d'Alsace les déclara en commise par arrêt de 1734.

TABLEAU COMPARATIF

DE LA POPULATION DE L'ALSACE,

AUX ANNÉES 1720 ET 1750.

VILLES ROYALES.	Feux en 1720	Feux en 1750
Strasbourg, avec la Robertsau	9118	9634
Haguenau	479	678
Schirrieth, Kaltenhausen	76	85
Colmar	1480	1716
Sélestadt, avec le village de Kinsheim	1292	1484
Wissembourg	496	485
Schveigen, Veiler	89	143
Landau	706	893
Damheim, Nussdorff, Queichheim	123	227
Obernay, avec le village de Bernhardsveiler	828	963
Rosheim	320	436
Munster	176	296
Mühlbach, Metzeral	134	215
Breitenbach, Sondernah	139	191
Sultzeren, Stosvihr	149	228
Hohenroth, Lautenbach, Eschbach	73	94
Keysersberg	265	351
Turckheim	156	160
VILLES FORTES.		
Huningue	90	132
Neuf-Brisac	308	305
Fort-Louis	352	321

SUBDÉLÉGATION DE BELFORT.	FEUX EN	
1° *Bailliage de Belfort.**	1720	1750
La ville de Belfort, avec sa banlieue	363	520
Pérouse, Offemont	64	92
Chatenoy, Vourvenans, Bermont, Botans, Dampierre, etc.	68	143
Cravanche, Baviller	27	42
Bethonviller, Lagrange, Buc	29	47
Angeot, Larivière, Vautiermont, Saint-Côme, Novillar, Rechotte, Autrage, Eschene	200	219
Danjustin, Andelnans, Sevenans, Leuppe, Moval, Tretudans, Dorans	124	164
Chevremont, Petite-Croix, Besoncourt	170	173
Chaux, Valdhoy, Sermamagny, Evette, la Chapelle-sous-Chaux, Eloy, Auxelle-le-Haut	160	409
Giromagny, Lepuix, Vesemont, Rougegoutte, Gromagny	144	367
Argesans, Banvillar, Urserey	38	89
Méroux, Veselois	96	150
Estuffont-le-Haut, Estuffont-le-Bas, Anjoutay, Petit-Magny	56	160
Bourg, la Madelaine	»	29

* Les bailliages dont il est question dans ce tableau ne sont pas des bailliages judiciaires, mais administratifs, qui étaient appelés *bailliages de département*. Le bailli de département était sous les ordres du subdélgué, et celui-ci sous les ordres de l'intendant.

	Feux en 1720	Feux en 1750
Brebotte	17	36
Pfaffans, la Colonge, Menoncourt, Eguenigue, Roppe, Desnney, Vetreigne	117	273
Fontenelle	15	15
Auxelle-le-Bas	21	58
Essert	30	54
La Chapelle-Sous-Rougemont	29	60
Foussemagne, Frais, Cunelière	35	45
2° Bailliage de Dèle.		
La ville de Dèle	64	124
Saint-Dizier, Croix, Fesche-l'Eglise, Villar-le-sec, le Betain, Montbouton, Beaucourt	86	198
Rechesy, Seppois-le-Haut, Boncourt	51	126
Faveroy, Borogne, Joncherey	94	145
Gronne, Recouvrance, Boron, Vellescot	55	126
Dannemarie, Gommersdorf, Ratzveiler, Œlbach	122	207
Obertraubach, Nidertraubach, Gevenatt	126	140
Falckveiler, Hecken, Sternenberg	45	75
Bretten, Bellemagny, Brechaumont, Esteimbe	91	116
La petite ville de Florimont	23	40
Courcelle, Courtelevant, Lepuis, Chavenatte, Schvertz	108	178
Montreux-le-Château, le Vieux et le Jeune	51	71
Bretagne, Chavanne-le-Petit, Chavanne-le-Grand, Lutzan, Romagny, Magny	136	217

	Feux en 1720	1750
Grandvillar, Thiancourt.	80	98
Morvillar, Mesirey	19	43
Montjoie, Vaufrey, Indeviller, Bremoncourt, Montancy, Lefaulx, Montorsin, Lebail, Fuesse, Richebourg, etc.	112	200
Levoncourt, Courtavon, Largue	89	133
Froide-Fontaine, Charmois, Valdieu	40	115

3° Bailliage de Massevaux et Rougemont.

La ville de Massevaux	160	170
Seven, Dolleren, Rimbach, Oberbruck, Vegscheid, Kirchberg	95	250
Stecken, Niderbruck, Sicker, Hubach, Oberburbach.	45	109
Auw, Sendheim, Niderburbach, Gebenbach.	92	224
Rougemont, le Val, la Petite-Fontaine, Felon, Saint-Germain, Roumagny.	75	191

4° Bailliage de Ferrète.

La ville de Ferrète	51	55
Volffsveiler, Lauter, Rœdersdorf, Kiffis, Sondersdorf, Lüxdorf.	218	266
Mernach, Altpfirt, Kestlach, Dürlisdorf, Vinckel, Liebsdorf, Mos.	258	381
Pfetterhausen, Bisel	91	120
Obermuspach, Nidermuspach, Mittelmuspach, Knœvingen, Volckensperg.	131	239

	Feux en 1720	1750
Grentzingen, Steinsulz, Rappolzveiler, Riespach, Valtighofen	190	233
Buxveiler, Verenzhausen, Fislis, Lünstorf, Betlach	154	250
Oltingen, Blotzheim	141	156
Veltpach, Niderlarg	37	48
Leimen, Pietersthal, Buschveiler	120	170
Ober et Niderhagenthal, Neuviller, Oberdorf	113	130
Liebensveiler, Venzveiler	49	58
Bendorf, Hœgenheim, Dürmenach	105	202
Hesingen	67	131
Hœgenheim, Burgfelden	62	134

5° Bailliage d'Altkirch.

La ville d'Altkirch	91	166
Largitzen, Ueberstrass, Friesen, Hündlingen, Strutt, Mertzen	133	244
Viller, Saint-Ulrich, Altenach, Fillern, Manspach	109	200
Huntzbach, Berensveiler, Franckenheim, Hausgaven	117	196
Schvobach, Zœsingen, Valdbach, Heuviller	102	161
Tagsdorf, Emlingen, Veitersdorf, Vahlen	91	208
Tagolsheim, Obermorschveiler, Aspach	98	122
Bettendorf, Hirtzbach, Henflingen	91	158
Ballersdorf, Illfurth, Hochstett	197	341
Hagenbach, Karspach	95	123

6° *Bailliage de Brunstatt.*	FEUX EN 1720	1750
Brunstatt, Riedisheim, Didenheim	171	331
Pfaffstatt, Dornach, Nidermorschveiler . . .	122	210
Heidveiler, Freningen, Luemschveiler . . .	98	180
Obersteinbrunn, Nidersteinbrunn.	107	209
Lauterbach, Zillisheim	95	172
Huningue. (Voy. ci-devant, *villes fortes.*)		

SUBDÉLÉGATION DE COLMAR.

Colmar, Munster, Keysersberg, Turckheim, Brisac. (Voy. ci devant, *villes royales.*)

1° *Bailliage de Thann.*	1720	1750
La ville de Thann	350	545
Hohenrodern, Leimbach, Ramersmatt . . .	104	210
Ober et Nideraspach, Altthann	93	205
Ober et Niderburnhaupt, Giltveiler	155	260
Ammerzveiler, Bernveiler, Galfingen, Ober et Niederspechbach, Enschingen, Breunighofen	223	256
Balschveiler, Ueberkumm, Butveiler, Eglingen	99	165
Ober et Niedersulzbach, Diefmatt, Morzveiler	87	205
Reiningen, Rispach	104	171
Isenheim, Retersheim, Merxheim	156	235
Ville de Cernay et village de Steinbach . . .	205	342
Schveighausen, Berveiler	79	168
Michelbach, Munveiler, Rimbach.	45	95
Staffelfelden, Vitolsheim	78	142

2° *Bailliage d'Ensisheim et Sainte Croix.*	FEUX EN 1720	1750
La ville d'Ensisheim	249	251
Rulisheim	54	102
Hatstatt, Vœgtlinshofen	120	166
Herlisheim, Sulzbach, Hüsern	186	230
Ober et Niderhergheim, Ober et Niderensheim	154	226
Holtzvihr, Vickerschvihr, Bilsheim	70	85
Biesheim, Fessenheim, Nambsheim	188	223
Meyenheim, Grusenheim, Rietvihr, Vidensol	140	185
Ville de Sainte-Croix	84	132
Ville d'Ammerschvihr	271	348
Ville de Kientzheim	125	142
Ingersheim, Katzenthal	141	266
Vintzenheim, Nidermorschvihr	198	281
Sigolsheim, Logelnheim	97	172
3° *Bailliage de Landzer.*		
Landzer	66	94
Randolzveiler, Kœtzingen, Geispitzen, Valtenheim, Ober et Nidermagstatt	170	355
Kappellen, Uffheim, Bartenheim, Stetten, Helfrantzkirch	215	377
Ober et Nidermichelbach, Ober et Nideranspach, Attmansveiler	159	279
Dietveiler, Schlierbach	103	169
Kembs, Brubach	72	166
Blodelsheim	85	131

	FEUX EN 1720	1750
Habsheim	133	145
Rixheim	133	205
Sausheim, Battenheim, Baltersheim	122	167
Othmarsheim	55	108
Bantzenheim, Rumersheim, Hirtzfelden, Dessenheim. Münchhausen	192	343
Neudorf, Roggenhausen	69	191
La Chaussée, ou Neuveg	15	29
Brinckheim	21	47
Sirentz	65	112

4° Bailliage d'Eschentzviller.

Eschentzviller	76	139
Zimmersheim, Nüfern, Landau, Hombourg	90	246
Vittenheim, Kingersheim, Sasenheim	104	145

5° Bailliage de Bollviller.

Bollviller et Pulfersheim	36	89
Feldkirch, Ungersheim	96	152
Règisheim	81	147
Heimbsbrunn, Flachsland	90	181

6° Bailliage de Guebviller.

La ville de Guebviller	295	410
Bühel, Lautenbach-Zell, Sengern, Bergholtz, Bergholtz-Zell	196	233
Ville de Vatviller	110	103
Uffholtz	141	120

	FEUX EN 1720	FEUX EN 1750
Ville et vallée inférieure de Saint-Amarin, renfermant seize petits villages.	*292	542
Greuth, Odern, Velleringen.	138	225
Lautenbach et Linthal	76	181

7° *Bailliage de Rouffach.*

La ville de Rouffach, avec la moitié de Vesthalten	392	712
Pfaffenheim, avec deux hameaux	155	272
Gueberschvihr	176	255
Sulzmatt, avec moitié de Vesthalten	219	398
Orschvihr, Gundolzheim	141	264
Ville de Soulz	280	471
Hartmansveiler	60	103
Rimbach Zell.	20	35
Ville d'Eguisheim	135	245
Vettolsheim, Obermorschvihr	112	186

8° *Bailliage de Horbourg et Riquevihr.*

La ville de Riquevihr	195	342
Horbourg, Andolsheim	73	143
Sundhofen, Appenvihr	87	138
Volgangsheim, Algolsheim, Volgelsheim. .	81	148
Dürren-Entzen, Muntzenheim	47	107
Forstvihr, Bischvihr	34	62
Hunavihr	72	116
Bebelnheim, Mittelvihr	116	245
Ostheim, Altvihr.	67	158

9° *Bailliage de Ribeaupierre.*	FEUX EN 1720	1750
La ville de Ribeauviller	522	574
Thannenkirch	28	40
Guemar, Illheusern	126	127
Heidolsheim, Musig, Ohnenheim	90	67
Ville de Bergheim	267	301
Rorschvihr, Rodern	106	137
Zellenberg, Bennvihr	88	147
Housen, Vihr-en-Plaine	58	99
Heitern, Rustenhardt	86	137
Balgau, Veckolsheim	51	87
Vihr, Valbach, Zimmerbach	104	112
Ginspach, Griespach, Vasserburg	88	110
Orbey et sa paroisse	162	329
Freland et sa paroisse	40	80
La Poutroie et sa paroisse	62	120
Le Bonhomme et sa paroisse	34	40
La Baroche et sa paroisse	29	54
Sainte-Ma ie-aux-Mines et son bailliage	72	304

SUBDÉLÉGATION DE SÉLESTADT.

1° *Bailliage de Viller.*

Scherviller, Diffenthal	223	316
Petersholtz, Hohvart	29	49
Viller, Trimbach	96	174
Erlenbach, Bassenberg	102	143
Lalay, Charpe, Urbeys	50	77
Saint-Martin, Meisengott, Steige	148	232

	FEUX EN 1720.	FEUX EN 1750
	—	—
Breitenbach	84	142
Colroy, Roschbach, etc.	98	117
Saales, Neubourg, Bruche.	86	137
Orschviller	"	69

2° *Bailliage de Marckolsheim.*

Marckolsheim.	96	102
Urschenheim, Baltzenheim, Artzenheim. .	64	58
Elsenheim, Hessenheim.	58	47
Richtolsheim, Schvabsheim	25	24

SUBDÉLÉGATION DE STRASBOURG.

1° *Bailliage de Dachstein.*

La ville de Molsheim, avec les villages d'Avelsheim, Sulz et Bibelnheim.	211	407
Gressveiler, Rosenveiler.	69	106
Bischofsheim	100	159
Griesheim, Altorff, Arnoldsheim.	133	192
Ergersheim, Volcksheim	119	193
Thalheim, Bergbietenheim	130	195
Hindisheim	110	122
Lipsheim, Holtzheim, Hürtigheim	83	98
Dachstein	58	60

2° *Bailliage de Mutzig et Schirmeck.*

Mutzig.	230	309
Schirmeck et Vackenbach	57	74

	FEUX EN 1720	FEUX EN 1750
Dingsheim, Still, Heiligenberg	124	190
Ober et Niderhaslach, Urmatt	81	138
Lützelhausen, Netzenbach, Vich, Herspach Grendelbruch	72	145
Oberotterot, Raus, Berenbach, Nassveiler.	70	126

3° Bailliage de Benfeld.

La ville de Benfeld	117	127
La ville de Dambach.	330	429
Epfich.	142	196
Eichhofen, Saint-Pierre, Kertzfelden. . . .	124	147
Stotzheim	91	133
Itersveiler, Mittelbergheim	17	25
Hüttenheim, Sermersheim.	121	166
Kogenheim	77	109
La ville de Rhinau, Sand, Matzenheim, Schæfersheim, Leimersheim, Northausen, Herbolzheim, etc.	636	801

4° Bailliage de la Wantzenau.

Wantzenau.	251	260
Gambsheim et Bettenhofen	99	183
Reichstett, Killstett, Suffelveyersheim . . .	239	219
Veyersheim à la Tour	221	152

5° Bailliage du grand chapitre de Strasbourg.

Chatenoy	193	304
Ebersheim	102	131

	Feux en 1720	Feux en 1750
Breitenau, Fouchy, Neufbois Hirtzelbach, Diefenbach, Neukirch, Saint-Moritz. . .	122	194
Erstein, Krafft, Eschau	226	358
Bersch, Saint-Nabor	140	247
Geispoltzheim, Lampertheim	273	380
6° Bailliage de Barr.		
Barr.	411	529
Mittelbergheim.	95	89
Gertveiler, Heiligenstein	187	183
Gocksveiler et Burgheim	85	105
7° Bailliage de Wasselonne et Marlenheim.		
Wasselonne.	270	368
Marlenheim	132	217
Flexberg, Friedesheim, Zehnacker	66	99
8° Baillliage de Dorlisheim.		
Dorlisheim	171	237
Illvickersheim	44	90
Schiltigheim	135	226
Ittenheim. Handschuhheim, Niderhausbergen	109	115
Hœnheim	50	63
Illkirch et Grafenstaden	153	180
Eckbolzheim	81	89
Firdenheim	38	39

	FEUX EN	
9° *Bailliage de Bouxviller.*	1720	1750
Bouxviller, avec son territoire	316	352
Bosselshausen, Isenhausen, Kirveiler, Riedheim	97	108
Breunsheim, Gottesheim, Geisveiler	78	88
Menchenhofen, Griesbach, Utveiler, Nidersulzbach	81	114
Hattmatt, Imsheim, Melsheim	121	165
Duntzenheim, Reitveiler, Gimbret	95	110
Ernolsheim	84	100
Ringendorf, Vichersheim, Vilshausen . . .	66	69
Hoh-Atzenheim, Hoh-Franckenheim, Zebersdorf	57	63
Dürningen, Viellenheim	27	57
10° *Bailliage de Pfaffenhoffen.*		
La ville de Pfaffenhofen	92	97
Altorf, Eckendorf	55	51
Engveiler, Bischholz	50	59
Ober et Nidermotern, Offveiler.	148	188
Schvindratzheim, Schalckendorf	115	125
11° *Bailliage d'Ingviller.*		
La ville d'Ingveiler	104	176
Mietesheim, Obersulzbach, Vinmenau . .	85	115
Schillersdorf, Ingenheim, Reippertveiler .	98	114
Lichtenberg, château et village	58	80
Neuveiler	138	172

	Feux en 1720	1750
12° Bailliage de Brumpt.		
Brumath	165	172
Gries, Krautveiler, Bietlenheim	88	104
Hœrdt, Kurtzenhausen	146	192
Veitbruch, Geidertheim	127	160
Eckversheim, Valtenheim, Mittelhausen	146	164
13° Bailliage de Vesthofen.		
Vesthofen	225	330
Balbronn	29	110
Trenheim, Volsheim, Ahlenveiler	87	92
Hengveiler, Reinhardsmünster	23	35
Volffisheim, Hangenbietenheim	120	109
14° Bailliage d'Offendorf.		
Offendorf	84	141
Herrlisheim	180	211
Drusenheim	64	112
Oberhofen, Rohrveiler	65	101
Morsbronn, Eberbach, Nidersteinbach	95	92
15° Bailliage du Ban-de-la-Roche.		
Rothau, Neuvillers, Haute-Goutte, Vildersbach	31	78
Solbach, Fouday, Trouchy, Valdersbach, Bellefosse, Belmont	54	101
16° Bailliage de Girbaden.		
Artolsheim, Mulbach	70	71
Mahlkirch, Laubenheim	44	48

17° *Bailliage des terres de la noblesse.*	FEUX EN 1720	FEUX EN 1750
Achenheim et Schœfolsheim	132	138
La ville d'Andlau	198	228
Baldenheim, Behlenheim	50	74
Bernhardsveiler, Bliensveiler, Nothalten, Zell, Saint-Blaise, Bliensbach	81	114
Berstett et Olvisheim	64	105
Birckvald, Odratzheim, Furchhausen	86	84
Bischofsheim, Irmstett	137	163
Blœsheim et Gerstheim	179	190
Boffsheim et Vidernheim	76	80
Bolsenheim, Utenheim, Verd	44	54
Botzheim, Bœsenbiesen, Kunheim	52	66
Buesveiler, Mühlhausen	39	60
Breuschvickersheim, Kolbsheim	98	94
Düpoltzheim, Düttlenheim	101	131
Düppichheim, Mackenheim	93	123
Ensheim, Oberhausbergen, Osthausen	142	174
Eschau et Vibolsheim	77	95
Fegersheim et Ohnenheim	68	77
Hipsheim et Ichtratzheim	52	61
Hürtigheim, Quatzenheim, Vessenheim	76	97
Jebsheim Innenheim, Krautergersheim	219	260
Ittersveiler, Mittelbergheim, Reichsfelden	112	120
Lingolsheim, Meistratzheim, Zellveiler	243	322
Mietersholtz, Ehenveyer, Rathsamhausen	62	100
Mundolzheim, Mittelhausbergen	85	97
Niderehnheim	94	155
Niderotterott, Neuderfel	48	82

	FEUX EN 1720	1750
Osthofen, Vintzenheim	88	106
Pfulgriesheim, Landersheim, Schürhoffen .	61	71
Plobsheim, Obenheim.	89	110
Rumolsveiler, Cossveiler	76	97
Sasenheim, Schœnau	47	82
Schaffhausen, Stützheim, Trenheim	85	113
Scharrachbergheim, Schnersheim, Schveinheim	112	153
Sundhausen, Vendenheim.	150	214
Valft, Stotzheim, Vesthausen.	136	190
Vilvisheim, Viversheim	40	52

SUBDÉLÉGATION DE SAVERNE.

1° *Bailliage de Saverne.*

La ville de Saverne.	263	258
Sornhofen, Steinburg, Valdolvisheim . . .	95	161
Klein-Gœfft, Ottersveiler, Monsveiler . . .	58	92
Altenheim, Otterstthal	54	78

2° *Bailliage du Kochersberg.*

Gugenheim, Rohr, Kuenheim.	87	113
Dürningen	17	49
Ginsheim, Pfetisheim	44	57
Truchtersheim, Criechesheim, Dingsheim, Offenheim	110	131
Dossenheim, Klein-Franckenheim, Avenheim, Neugartheim	64	94

	FEUX EN 1720	1750
Utelnheim, Vilgotheim, Zeinheim, Rangenheim, Mittelkurtz	83	123
Knœrsheim, Vesthausen, Jedersveiler, Krastatt	102	128
Meinolsheim, Lupfstein, Leutenheim	82	103
Fridolsheim, Sessolsheim	53	64
3° Bailliage de l'abbaye de Saint-Jean.		
Saint-Jean, Eckardsveiler	88	150
4° Bailliage de Maurmoutier.		
La ville de Maurmoutier	151	217
Lochveiler, Reutenburg, Singrist	132	183
Sahlental, Dimsthal, Hegenheim, Thal, Gothenhausen	95	197
5° Bailliage du chapitre de Neubourg.		
Daugendorf, Dunnenheim	50	86
Ulveiler, Nideraltorf	58	75
6° Bailliage d'Oberbronn.		
Oberbronn	80	95
Zinsveiler, Urveiler, Mertzveiler	100	217
Gumprechtshofen, Rothbach, Veinburg	48	126
Sparsbach, Erckarstveiler, Zittersheim	20	49
Niderbronn	60	126
Guntershofen, Utenhofen, Griesbach, etc.	71	105

	FEUX EN 1720	1750
7° Bailliage de Reichshofen.		
La ville de Reichshofen	130	185
8° Bailliage de Bischviller.		
Bischveiler	232	294
Hanhofen	39	55
Schveickhausen	40	100
9° Bailliage de Dabo, ou Dagsburg.		
Dagsburg, etc.	40	96
Valschied, Elbersviler, Voyer, Hohgœfft, etc.	111	355
10° Bailliage de Dettviller.		
Dettveiler	86	122
Dosenheim et Rosenveiler.	104	121
11° Bailliage de la Petite-Pierre.		
Petite ville de Lutzelstein	38	90
Veinburg	45	60
Lohr, Petersbach, Frohnmühl, Diefenbach, Hinsberg, Puberg, Vingen	61	146
Hambach, Volsburg, Busveiler, Rostey . .	70	173
Bettveiler, Durstel, Adamsveiler Gungveiler	45	94
Behrlingen, Pfalzveyer, Veschem, Crauffthal, Schœnberg, Eschberg	59	144
Hanckveiler, Vintersberg, Zillingen, Strude, Hansmanshof.	70	116

12° *Bailliage de Haguenau.*	FEUX EN 1720	FEUX EN 1750
Batzendorf, Vintershausen, Hœchstett. . .	60	98
Berstheim, Niderschœffelsheim, Bernsheim, Vahlenheim, Kriegesheim et Rottelsheim .	110	173
Mummenheim Mutzenhausen, Rumersheim, Bilsheim, Mittel-Schœffelsheim, Dangolsheim.	224	266
Kittelsheim, Vingersheim, Bossendorff, Lixhausen, Scherlenheim.	202	287
Ettendorf, Morschveiler, Ringeldorf, Grassendorf, Uberach, Kindveiler	190	251
Bitschhoffen, Valck, Hüttendorf, Eschbach, Hegeney	119	147
Forstheim, Gunstett, Surburg, Suffelnheim.	240	437
Münversheim, Vèitersheim, Gebolzheim, Ohlungen et Keffendorf.	103	141
Hochfelden	115	175
Dirrenbach, Valburg.	91	143

SUBDÉLÉGATION DE WISSEMBOURG.

La ville de Wissembourg, avec ses deux villages (Voy. ci-devant, *villes royales.*)

1° *Bailliage d'Altenstatt et Saint-Remi.*

Altenstatt et Schveighofen	80	125
Schleithal.	140	231
Oberseebach.	110	138
Schlettenbach, etc.	47	55
Steinfeld, Kapsveyer.	130	265

	FEUX EN	
2° *Bailliage de Schœneck.*	1720	1750
Dambach, Neunhofen	31	48
Frœschveiler, Eselshausen, Lienenhausen.	59	77
Langensulzbach, Vinstein, Neudorf, Busenberg.	74	121
3° *Bailliage de Barbelstein.*		
Bobenthal, Erlenbach, etc.	62	70

SUBDÉLÉGATION DE LANDAU.

La ville de Landau, avec ses trois villages.
Fort-Louis. (Voy. ci devant, *villes royales.*)

1° *Bailliage de Vœrdt.*		
La ville de Vœrdt	101	115
Gœrstdorf, Mitschdorf, Lampertsloch . . .	119	166
Preuschdorf, Dieffenbach	92	116
Oberndorf, Spachbach, Griesbach	37	40
2° *Bailliage de Hatten.*		
Hatten	114	188
Rittershofen	68	113
Oberbetschdorf, Niderbetschdorf	90	172
Schvabveiler, Reimersveiler, Kühlendorf. .	82	102
Leutersveiler, Bühl	42	80
3° *Bailliage de Kutzenhausen.*		
Ober et Niderkutzenhausen	68	105
Hœlslach, Morckveiler, Mattstall.	46	65

4° *Bailliage de Fleckenstein.*	Feux en 1720	1750
Sulz	43	80
Hermersveiler, Retschveiler, Memmelshofen, Lusan.	91	155
Niderrœdern	48	75
Eberbach, Vintzenbach, Oberlauterbach, Kretveiler	147	198
Roschvog et Giesenheim, Roppenheim.	103	155
Forstfelden, Kauchenheim	32	53
Runzenheim, Avenheim, Stattmatten	75	140
Dalhunden, Denckelsheim, Sessenheim.	71	133
Veitersveiler et Zuzendorf	107	151
Hochveiler et Drachenbrunn	41	56
Lembach	40	78
Trimbach, Niderseebach.	56	63
Riedselz, Ingenheim.	82	138
5° *Bailliage de Beinheim.*		
La ville de Beinheim.	58	138
Littenheim, Neuhœusel	44	78
6° *Bailliage de Lauterbourg.*		
La ville de Lauterbourg.	100	259
La ville de Jockrim	32	107
Rhein-Zabern.	60	165
Mothern, Neveiler.	70	167
Scheibenhart, Niderlauterbach	90	178
Salmbach, Siegen, Keidenbourg	92	204
Aschbach, Stundveiler, Oberrœdern	79	156

	Feux en 1720	1750
Büchelberg, Scheid, Hatzenbühl	112	292
Heyna, Rülzheim, Herxheim, Herxheim-veyer	265	595
7° Bailliage de Madenbourg.		
Artzheim	70	98
Eschbach, Ranschbach, Valdhambach, Vald-rorbach.	65	149
8° Bailliage de Dhan.		
Dhan, Hœvenstein, Fischbach	59	143
Bruchveiler, Ersveiler, Schindhart, Hinter-veidenthal	30	83
9° Bailliage de Gutenberg.		
Minfeld, Freckenfeld, ...	179	270
Kandel, Minderschlag, Hefel	213	374
Nider et Oberotterbach, Volmersveiler. . .	133	257
Rechtenbach, Dœrrenbach, Manchveiler .	135	263
10° Bailliage de Hohenburg.		
Vingen et Klimbach	30	47

Il échet d'ajouter encore à ce dénombrement de feux :

1° Ceux des chanoines séculiers de Belfort, Thann, Lauterbach, Colmar, Saint-Léonard, Haselach, Saverne, Neuviller, Haguenau, Wissembourg et Landau (ceux

	Feux en 1720	Feux en 1750
de Strasbourg ayant déjà été compris dans le recensement de la ville) . . .	106	106
2° Ceux des commandeurs teutoniques et de Malte à Rouffach, Soulz, Rixheim, Andlau et Wissembourg.	5	5
Total	60,841	86,149

Ce qui présente un accroissement de 25,308 feux pendant trente années.

Suit le dénombrement des *juifs*, non compris dans le tableau ci-dessus.

A Haguenau, Wissembourg et Landau	80
A Obernay, Rosheim et Turckheim.	59
A Fort-Louis	13
Dans les bailliages de Belfort et Dèle	28
Ferrète	219
Altkirch et Brunstadt	120
Thann.	63
Ensisheim et Sainte-Croix.	207
Landser et Eschentzviller.	115
Bollviller et Guebviller	74
Rouffach	83
Horbourg et Ribeaupierre	92
Viller et Marckolsheim	26
Dachstein et Mutzig	46
Benfeld.	51
Dorlisheim	5
Bouxviller et Pfaffenhofen.	102

Brumpt, Vesthofen et Offersdorf.	100
Dans les bailliages de la Noblesse.	582
Saverne et Maurmoutier	42
Neubourg.	15
Oberbronn.	72
Reichshofen	21
Dettviller.	20
Petite-Pierre.	6
Haguenau.	152
Schœneck	13
Fleckenstein	153
Lauterbourg.	26

La supputation des ménages des juifs s'élevait ainsi, en 1750, à 2585. Leur nombre était moindre de 460, dix années auparavant.

Total général des feux en 1750	88,698

En comptant cinq personnes par feu ou ménage, le nombre des habitans s'élève à . . . . . 443,490 auxquels il faut maintenant ajouter, par nombre individuel, les religieux et religieuses vivant dans les monastères.

Chanoinesses des abbayes de Massevaux, Othmarsheim et Andlau	40
Commandeur et prêtres de Saint-Jean, à Strasbourg.	14
Commandeur et prêtres de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, à Stephansfeld	6
Bénédictins des abbayes de Murbach, Saint-Grégoire, Ebersheim-Munster, Altorff, Maur-	

moutier, et des prieurés de Thierbach, Saint-Marc et Feldkirch 120

Religieuses du même ordre aux abbayes de Saint-Jean et Biblisheim 31

Bernardins des abbayes de Lucelle, Pairis, Neubourg. 74

Religieuses du même ordre à l'abbaye de Kœnigsbruck 18

Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, à Marbach et à Strasbourg 23

Chanoines de Saint-Antoine, à Isenheim, aux Trois-Épis, à Strasbourg 28

Religieuses de la Visitation, à Strasbourg . . . 38

Augustins, à Colmar, Ribeauvillé, Haguenau, Wissembourg et Landau. 65

Religieuses augustines à Strasbourg et à Saverne 70

Prémontrés, à Veinbach, Sainte-Odile et Haguenau. 19

Chartreux, à Molsheim. 20

Jésuites, à Ensisheim, Colmar, Sélestadt, Strasbourg, Molsheim, Haguenau, Saint-Morand, Œlberg et Rouffach 174

Dominicains, à Guebviller, Colmar, Sélestadt et Haguenau 68

Dominicaines, à Althann, Schœnensteinbach, Guebviller, Colmar, Sélestadt et Strasbourg . 190

Cordeliers, à Thann, Sainte-Marie-aux-Mines et Haguenau 32

Récollets, à Luppach, Rouffach, Schauenberg, Keysersberg, Sélestadt, El. Bischenberg, Hermolsheim, Strasbourg, Saverne et Neuviller . 156

Capucins, à Belfort, Landser, Blotzheim, Thann, Ensisheim, Soulz, Colmar, Neuf-Brisac, Veinbach, Sélestadt, Obernay, Vasselonne, Molsheim, Strasbourg, Haguenau, Fort-Louis, Wissembourg et Landau.	270
Clarisses, à Alspach.	26
Célestines, à Haguenau.	30
Tiercelines, à Ensisheim et Haguenau	42

Le nombre des personnes engagées dans les ordres monastiques s'élève à 1554, et le total de la population alsacienne, sans distinction de religions, à 445,044

L'Alsace, répartie sous quatre diocèses, Besançon, Bâle, Strasbourg et Spire, comprend près de 750 paroisses, dont environ le quart sont luthériennes.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS LES QUATRE VOLUMES.*

A

* Les noms de la plupart des monastères, des villages détruits et des châteaux, ainsi que ceux des familles nobles, ne sont pas dans cette table; on les trouvera facilement dans les rubriques de ce volume qui leur sont consacrées.

D

E

* Voyez de plus, tome IV, sous la rubrique des *Châteaux*.

T

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE.

ERRATA.

Erratum à ajouter à ceux du deuxième volume.

Page 84 ligne 16, Aldebert, *lisez* Adelbert.

ERRATA DU TROISIÈME VOLUME.

Page 11 ligne 22 onstruit, *lisez* construit.
— 17 — 22, Mongé, *lisez* Mougé.
— 21 — 19, *après* vicaire, *ôtez* la virgule.
— 26 — 19, 1674, *lisez* 1694.
— 35 — 17, Sainte-Catherine, *ajoutez* Sainte-Élisabeth.
— 64 — 10, Smalcalde, *lisez* Smalcade.
— 82 — 16, Reinhold, *lisez* Reinbold.
— 99 — 7, *après* Mathieu, *mettez* un point et virgule.
— 99 — 9, *après* Metzler, *idem.*
— 100 — 20, *après* Fischer, *idem.*
— 148 — 20, aidé, *lisez* aidés.
— 173 — 17, Payerné, *lisez* Payerne.
— 202 — 11, Ald'han, *lisez* Altdhan.
— 207 — 7, Rippurg, *lisez* Reppurg.
— 243 — 22, Sauler, *lisez* Saales.
— 266 — 13, Dompeter Gotenhausen, *lisez* Dompeter et Gotenhausen.
— 269 — 8, Lauben, *lisez* Tauben.
— 274 — 16, et l'autre, *lisez* et deux.
— 313 — 5, des villes, *lisez* des dix villes.
— 334 — 23, Folckenhayn, *lisez* Falckenhayn.
— 335 — 2, Folckenhayn, *lisez* Falckenhayn.
— 350 — 19, *après* à la France, *mettez* une virgule.

ERRATA DU QUATRIÈME VOLUME.

Page 6 ligne 5, Colombau, *lisez* Colomban.
— 12 — 19, conservateur, *lisez* consécrateur.
— 13 — 18, eut tantôt des prévôts, *lisez* eut tantôt des abbés, tantôt des prévôts.
— 14 — 11, chanoines religieux, *lisez* chanoines réguliers.
— 15 — 23, elle en a eu, *lisez* elle en a.

Page	17	ligne	16,	Cronsthal, *lisez* Craufthal.
—	17	—	16,	Bernardins, *lisez* Bernardines.
—	22	—	1,	Clinglin, *lisez* Clingen.
—	29	—	10,	Badenviler, *lisez* Badonviler.
—	29	—	10,	Herberviler, *lisez* Herbeviler.
—	31	—	1,	Niderbergheim, *lisez* Niderhergheim.
—	34	—	16,	modèles, *lisez* modules.
—	37	—	14,	Manchenheim, *lisez* Mauchenheim.
—	40	—	12,	Sorne, non loin, *lisez* Sorne, ou non loin.
—	40	—	22,	Tierburst, *lisez* Tierhurst.
—	40	—	23,	Bolgau, *lisez* Balgau.
—	69	—	13,	successeurs, *lisez* successeur.
—	79	—	21,	il y avait, *lisez* il y eut.
—	89	—	11,	Voyez tome III, *lisez* Voyez tome III, page 61.
—	98	—	4.	*après* Keysersberg, *mettez* une virgule.
—	100	—	8,	le domaine, *lisez* le noble domaine.
—	102	—	8,	*après* Wurtemberg, *mettez* une virgule.
—	102	—	15,	*après* Philippe Reinhard, *ajoutez* : capitaine au régiment de Picardie.
—	107	—	23,	fils, *lisez* petit-fils.
—	110	—	23,	Meilach en 1679, *lisez* Meilach, qui lui succéda en 1679.
—	112	—	8,	engendra Wolfgang, *lisez* engendra Jean Wolfgang.
—	117	—	7,	*après* 1741, *mettez* une virgule.
—	118	—	20,	d'Erlenberg, *lisez* d'Erlenburg.
—	120	—	16,	l'archiduc, *lisez* l'archiduc Léopold.
—	120	—	18,	landgrave, *lisez* landvogt.
—	135	—	15,	Kehler, *lisez* Kessler.
—	139	—	21,	Mackensturm, *lisez* Muckensturm.
—	143	—	15,	*après* régiment d'Alsace, *mettez* une virgule.
—	185	—	18,	Jean-François, *lisez* Jean Fr.
—	186	—	5,	Ostheim, *lisez* Ostein.

Extrait du Prospectus.

HISTOIRE D'ALSACE,

TRADUCTION ABRÉGÉE DE SCHŒPFLIN,

PAR

M. CHAUFFOUR L'AINÉ,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN, ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS EN LA COUR ROYALE DE COLMAR.

Quatre volumes in-12.

Le Prospectus, pour faire connaître la nature et le dessein de l'ouvrage, se borne à publier l'*Avertissement* qui est placé en tête du second volume. Il annonce que l'ouvrage sera mis en vente chez les libraires des principales villes de l'Alsace.

Extrait du Prospectus.

HISTOIRE D'ALSACE,

TRADUCTION ABRÉGÉE DE SCHŒPFLIN,

PAR

M. CHAUFFOUR L'AINÉ,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN, ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS EN LA COUR ROYALE DE COLMAR.

Quatre volumes in-12.

Le Prospectus, pour faire connaître la nature et le dessein de l'ouvrage, se borne à publier l'*Avertissement* qui est placé en tête du second volume. Il annonce que l'ouvrage sera mis en vente chez les libraires des principales villes de l'Alsace.

DUE DATE

DEC 04 2001			
	201-6503		Printed in USA